



Académie Universitaire
Wallonie-Europe



THESE EN COTUTELLE

Université de Liège (Belgique)

Faculté des Sciences

Département des Sciences et Gestion de l'Environnement

Unité Socio - Economie - Environnement - Développement (SEED)

&

Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)

Ecole Doctorale « Eau, Qualité et Usages de l'Eau »

Spécialité : Gouvernance du littoral

Discipline : Géographie

Les dynamiques socio'économiques autour de l'Aire Marine Protégée Communautaire de Bamboung (Delta du Saloum, Sénégal): entre conservation et développement territorial

Ndickou GAYE

Thèse présentée au Campus d'Arlon en vue de l'obtention du grade de docteur en Sciences, le 17 septembre 2014

Composition du jury :

Président : TYCHON Bernard, Pr à l'Université de Liège

Co-promotrice : LELOUP Fabienne, Pr à l'Université Catholique de Louvain (Mons)

Co-promoteur : MORMONT Marc, Pr à l'Université de Liège

Co-promoteur : SOW Amadou Abdoul, M. C. à l'Université Cheikh Anta Diop

Lecteur : DOSSOU-YOVO Bonaventure, Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, et Université Abomey-Calavi, Cotonou

Rapporteur externe : FROGER Géraldine, M. C. à l'Université de Versailles Saint Quentin

Rapporteur externe : DIOP Oumar, Pr à l'Université Gaston Berger de Saint Louis

Lecteur : KANE Alioune, Pr à l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD)

Année académique 2014 - 2015

RESUME

La problématique des aires marines protégées au Sénégal pose la question de la conciliation des activités socio-économiques à la conservation. Depuis 2004, le processus de mise en place et de renforcement du réseau d'AMP suit son cours le long du littoral sénégalais où les communautés sont fortement dépendantes des ressources halieutiques. Pour contribuer à la réflexion sur la difficile compatibilité entre conservation et développement, cette thèse analyse les dynamiques socio-économiques en lien avec la création de l'aire marine protégée communautaire de Bamboung (AMPC), située dans la Réserve de Biosphère du delta du Saloum (Sénégal).

Suite à la création de cette AMPC, nous avons choisi d'analyser la relative possibilité de concilier conservation et développement, analysée dans une approche territoriale et basée sur les stratégies des divers types d'acteurs intervenants. La démarche utilisée a reposé entre autres sur des enquêtes de terrain, effectuées entre 2010 et 2014, auprès des pêcheurs, des femmes exploitantes de mollusques et transformatrices de poissons, des acteurs du secteur touristique, des gestionnaires de l'AMPC, mais aussi des autorités locales.

Les résultats obtenus ont montré des dynamiques de développement diverses liées à des facteurs endogènes et exogènes. L'AMPC crée quelque développement à travers le campement écotouristique Keur Bamboung, protège les ressources de ce territoire et a induit des changements de comportements. Le renforcement de certaines dynamiques peut contribuer à la révélation et à l'émergence des ressources territoriales de l'AMPC.

Mots clés : aire marine protégée communautaire, dynamiques socio-économiques, conservation, développement, territorial, Bamboung.

ABSTRACT:

The problem of the marine protected areas (MPA) in Senegal raises the question of how to balance socioeconomic dynamics and preservation. Since 2004, the network of MPA has been implemented along the Senegalese coast where communities are strongly dependent on fishery resources. The thesis debates the difficult compatibility between preservation and development, it analyzes the emergent social and economic dynamics related to the creation of the community marine protected area of Bamboung, located in the Reserve of Biosphere of the delta of Saloum (Senegal).

In the context of the implementation of this MPAC, the analysis studies the relative possibility of balancing preservation and development, as taken in a territorial approach. The results are based on surveys, led between 2010 and 2014, with fishermen, women collecting mollusks and transforming the fish, managers of the tourist sector, administrators of the MPAC, but also the local authorities.

The results show how the development processes is related to endogenous and exogenous factors. The MPAC creates some growth due to the eco-touristic lodge “Keur Bamboung”, but also to the protection of the local resources. Some pre-existing dynamics are reinforced. All of this can contribute to the revelation and to the emergence of territorial resources of the MPAC.

Key words: community marine protect area, socioeconomic dynamics, preservation, territorial development, Bamboung.

DÉDICACE

A mon regretté papa, je ne trouve pas les mots pour te dire Merci d'avoir cru en moi,
A mes regrettées tantes (Fatou et Aminata Wade),
A feu Ibrahima Diamé, ancien Président du comité de gestion de l'AMPC de Bamboung, je pensais pouvoir te remettre une copie de cette thèse à mon retour....,
Toute ma gratitude et mon amour vont à ma famille.
Ma mère, pour l'amour qu'elle porte pour moi,
Mes frères et sœurs, neveux et nièces, je vous adore,
A mon grand-frère (et père) Pape Matouré Gaye et sa femme Madame Rokhaya Sy Gaye.

A tous

REMERCIEMENTS

Je voudrais remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin m'ont aidée et soutenue tout au long de cette recherche doctorale.

Mes premiers remerciements vont à M. Amadou Abdoul Sow, mon co-directeur de thèse et encadreur depuis la maîtrise. Merci d'avoir accompagné mes recherches avec patience et bienveillance, d'avoir encadré, relu et critiquer minutieusement ce travail. Je vous suis reconnaissante pour les conseils et commentaires prodigués, tout au long de ce travail.

J'aimerai aussi adresser mes sincères remerciements et ma gratitude au professeur Alioune Kane, pour avoir accepté de lire, de corriger et d'orienter cette recherche depuis le Master GIDEL. A travers vous, je remercie tous les enseignants de l'Ecole Doctorale Eau Qualité et Usages de l'Eau (EDEQUE), ainsi que ceux du département de Géographie. Merci pour votre soutien moral, apporté à chaque étape de ce travail.

Mes remerciements et ma gratitude vont également à ma co-directrice de thèse, professeur Fabienne Leloup, qui a su orienter et diriger avec rigueur ce travail. Merci de votre accueil chaleureux, de votre qualité d'encadrement, de vos observations et questions pertinentes, mais aussi de vos conseils et suggestions, de votre attention et patience. A travers vous, je remercie le personnel des FUCaM (actuelle UCL-Mons), pour m'avoir accueilli et mis à ma disposition les conditions nécessaires pour le bon déroulement de cette thèse. Merci à toute la famille.

Mes remerciements vont à Sonia Zeghers, à Sandrine Delhaye et au personnel du service informatique de l'UCL-Mons.

Je remercie également mon co-directeur de thèse, professeur Marc Mormont pour les remarques et orientations que vous faites de cette thèse. A chaque rencontre avec Marc, la question de recherche devient plus claire et plus approfondie, ainsi la confiance se renouvelle. A travers vous je remercie l'équipe du Laboratoire SEED (Arlon).

Je remercie aussi l'ensemble des membres de mon jury, Messieurs Bonaventure DOSSOU-YOVO et Oumar DIOP, Madame Géraldine FROGER, d'avoir pris le temps de lire mon travail et d'avoir fait preuve de patience pour l'envoi du document final. Je remercie aussi le professeur Bernard Tychon, président du jury de ma thèse.

Toute ma gratitude au professeur Jean François Noël et Melle Céline Hanzen pour avoir accepté de relire chaque page de ce travail.

Je remercie également Madame Awa Niang Fall pour son soutien moral, ainsi que Coura Kane, Sawdiatou Mbaye.

Un grand merci aux membres du comité de gestion de l'AMPC du Bamboung, de l'Océanium et du Conseil Rural de Toubacouta pour m'avoir facilité le travail de recherche sur le terrain. Mention spéciale à, Pape Dianko (PCR), Jean Goep, Ibrahima Kandji, Yoanne Mutone, Dominique Sène, Capitaine Alioune Badara Guèye (Conservateur), Mamadou Bakhoum, Fodé Diamé, Touti Badiane (PISA), Abdoulaye Loum (campement les coquillages), Alassane Mbodji, Souleymane Sarr, Bakhary Mané, Adji Thior, à la famille de feu Ibrahima Diamé, à l'ensemble des pêcheurs et GIE de femmes.

Toute ma gratitude à l'équipe de l'UIPA : Messieurs Malick Diouf et Alassane Sarr, pour avoir mené avec eux les pêches expérimentales dans le bolong du Bamboung, ainsi qu'à Oumar Sadio de l'IRD pour le traitement des données.

Je tiens aussi à remercier le personnel du Service Régional des pêches de Fatick ainsi qu'à ses démembrements : Abdou Aziz Ly, Mamadou Wade, Abdou Diop, Diène Diouf, Mmes Sow et Gaye.

Mes remerciements à toutes les populations des villages étudiés seraient incomplets si j'oublie de mentionner la gentille de mes familles d'accueil à Bassoul et à Bossinkang.

Mention spéciale à Seynabou Thioye Diop, Abdou Karim Kébé, Cheikh Tidiane Koulibaly, Vieux Diatta, pour leur soutien sur le terrain. A travers vous, je dis merci à toutes les promotions du Master GIDEL.

Merci également à mes amis: Aminata Diallo, Anne Frédérique Fénicia Boissy, Ndèye Dièynaba Sow, Cheikh Faye, Ndèye Bator Touré, Nogaye Ndour. Je n'oublie pas mes amis de l'EDEQUE pour leur symapatie.

S'il est vrai que la thèse reste un exercice solitaire, je dois, à l'entourage sans faille de mes amis, une grande partie de l'accomplissement de ce travail. Ahmadou Kandji, Abdou Gning, Aichétou Seck, Sidy Dièye, Mame Bigué Ngom. Comment trouver les mots justes pour vous dire l'importance du rôle que vous avez joué pour que j'arrive à bout. Je vous suis très reconnaissante pour votre soutien durant les périodes de difficiles. Merci du fond du cœur à vous tous.

AVANT-PROPOS

Cette thèse s'inscrit dans le cadre du Projet Interuniversitaire Ciblé « *Méthodologies pour la gestion des Aires Marines Protégées (AMP) au Sénégal : gouvernance des pêcheries et du développement local durable* », entre l'Université de Liège (Belgique) et l'Université Cheikh Anta Diop (Sénégal). Le projet a pour objectifs globaux, la conservation de la biodiversité marine et côtière et la réduction de la pauvreté des communautés côtières. Financé par la Coopération Universitaire au Développement (CUD), il est coordonné en Belgique par le Laboratoire Socio-Economie Environnement et Développement (SEED) et la Faculté Universitaire Catholique de Mons (FUCaM, actuelle Université Catholique de Louvain-Mons) et au Sénégal par le Master en Gestion Intégrée et Développement Durable du Littoral ouest africain (GIDEL/UCAD).

La réalisation de ce travail n'aurait pas été possible sans le soutien financier et technique de la CUD à travers le projet PIC-AMP dans lequel, nous avons bénéficié d'une allocation de recherche de septembre 2009 à septembre 2014 pour le bon déroulement de ce travail. A ce titre, je tiens à exprimer ma reconnaissance à l'équipe de la CUD belge, à Monsieur Marc Mormont, à Madame Fabienne Leloup, à Messieurs Alioune Kane, Amadou Abdoul Sow et Claude Sène.

Je remercie également le personnel de la Direction de la Coopération de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar particulière le Directeur, la comptable Mme Khady Touré Diop et Mme Dieng, Mme Ndiaye, Abdoulaye Niang (Papis), Yade, Aboulaye, Racine...

TABLE DES MATIERES

DÉDICACE	2
REMERCIEMENTS	3
AVANT-PROPOS	5
TABLE DES MATIERES	6
LISTE DES FIGURES	12
LISTE DES TABLEAUX	12
LISTE DES GRAPHIQUES	13
LISTE DES CARTES	13
LISTE DES PHOTOS	14
SIGLES ET ABREVIATIONS	15
INTRODUCTION GENERALE	18
0.1. La notion d'aire marine protégée : définitions institutionnelles, évolution, éléments fonctionnels et cadre de référence	21
a. Définitions	21
b. Evolution	23
c. Cadre de référence	26
d. Éléments fonctionnels	27
0.2. L'étude de cas	29
0.3. Problématique et pertinence d'une étude des dynamiques de développement territorial dans une AMP	31
0.4. Question de recherche	33
0.5. Organisation de la thèse par partie	35
PREMIER PARTIE	38
LES AIRES MARINES PROTÉGÉES : QUELLE PLACE POUR LE DÉVELOPPEMENT?	38
Chapitre 1 – De Yosemite et Yellowstone aux aires marines protégées du Sénégal	40
1. La problématique des aires protégées	40
2. Les aires protégées de type marin	45
a. L'appropriation des conventions internationales par le Sénégal	48
b. La mise en œuvre des aires marines protégées au Sénégal	52
Conclusion du Chapitre 1	56
Chapitre 2 – Chronologie des mesures de conservation dans le delta du Saloum	58
1. Le Parc National du Delta du Saloum	58
2. La réserve de biosphère du Delta du Saloum	59
3. Le site Ramsar ou zone d'importance internationale	61
4. L'AMP du Bamboung	62
5. La réserve transfrontalière Saloum-Niumi	63
6. Le patrimoine mondial de l'UNESCO	64

Conclusion du Chapitre 2	64
DEUXIEME PARTIE	66
APPROCHE CONCEPTUELLE, MÉTHODOLOGIQUE ET PRÉSENTATION DU MILIEU	66
Chapitre 3 – Le cadre théorique et conceptuel : Entre conservation et développement territorial.....	69
1. Du développement.....	69
2. ...à la conservation	73
3. Le territoire, un cadre construit.....	77
4. L'articulation entre développement et son approche territoriale.....	81
5. La notion de ressource	87
Conclusion du Chapitre 3	95
Chapitre 4 - L'approche méthodologie.....	96
1. La phase d'identification de la zone d'étude et de récupération de données statistiques	96
2. La phase d'enquête :	98
a. Les enquêtes qualitatives	99
b. Les enquêtes quantitatives.....	103
c. L'élaboration des questionnaires.....	110
d. Traitement des données obtenues :.....	110
e. Les difficultés rencontrées.....	111
Conclusion du Chapitre 4	111
Chapitre 5 – Le milieu physique du site de l'AMPC.....	112
1. Présentation de l'AMPC de Bamboung	112
2. La géologie	114
3. Le relief et les unités géomorphologiques.....	116
4. Les éléments du climat.....	117
a. Les températures.....	118
b. L'humidité relative	118
c. L'évaporation	118
d. La pluviométrie	119
5. La pédologie	122
6. Les ressources en eau.....	123
a. Les eaux de surface.....	123
b. Les eaux souterraines sont constituées par deux types de réserves.....	123
7. Le réseau hydrographique et la dynamique marine.....	124
8. L'hydrodynamisme	125
9. Les caractéristiques physico-chimiques du bolong central de l'AMPCB	126
10. La végétation.....	128

11. Les différentes composantes de la faune	131
a. La faune aquatique dans la RBDS	131
b. La faune aquatique dans l'AMP du Bamboung	132
c. L'avifaune.....	134
d. La faune sauvage	134
Conclusion du Chapitre 5	135
Chapitre 6 - Le contexte social	136
1. L'historique du peuplement	136
2. L'organisation administrative	138
3. Le diagnostic démographique	138
a. Répartition, évolution, densité, âge	138
b. Les phénomènes migratoires	141
Conclusion du Chapitre 6	142
Chapitre 7 - Le diagnostic économique	144
1. L'agriculture	144
2. L'exploitation des ressources halieutiques.....	146
a. L'historique de la pêche	146
b. Les politiques	147
c. Les types de pêche pratiqués dans la zone	148
d. L'évolution du parc piroguier.....	149
e. Les saisons de pêche.....	151
f. L'évolution des débarquements	151
g. La valeur commerciale des apports	153
h. La ventilation des produits exploités.....	154
3. L'élevage	156
4. L'exploitation des produits forestiers.....	156
5. Les activités touristiques.....	157
Conclusion du Chapitre 7	158
TROISIÈME PARTIE	160
LES SYSTÈMES DE PRODUCTION FACE À LA CRÉATION DE L'AIRE MARINE PROTÉGÉE COMMUNAUTAIRE DE BAMBOUNG.....	160
Chapitre 8 – De l'espace des usages traditionnels au territoire de conservation.....	163
1. Bamboung, un territoire d'usages traditionnels	163
a. Les anciens usagers de l'aire protégée	163
b. Les usages à Bamboung avant la création de l'AMPC	167
c. Bamboung, un territoire identitaire pour les populations de Bassoul.....	169
2. Le territoire de conservation	173

a. Le choix du site à mettre en défens	174
b. Le choix des 14 villages	177
Conclusion du Chapitre 8	179
 Chapitre 9 - Les impacts de la création de l'AMPC sur les poissons et l'activité de pêche.....	180
1. Les effets de la protection sur les poissons	180
a. Des connaissances scientifiques.....	180
b. ...aux observations écologiques empiriques.....	184
2. Les effets de la protection sur l'activité de pêche	185
a. Les effets négatifs.....	186
b. Les effets positifs	190
c. La catégorie de pêcheurs non impactés	191
Conclusion du Chapitre 9	195
 Chapitre 10 - Les effets de la protection sur les ressources conchyliques et l'activité de collecte de coquillages	197
1. Les effets de la protection sur les ressources conchyliques.....	197
2. Les effets de la protection sur l'activité de cueillette de coquillages	200
a. L'organisation de la collecte de coquillages.....	202
b. L'organisation des femmes	203
c. L'importance de l'activité dans les villages étudiés	205
d. Les zones de collecte et les moyens de déplacement	208
e. Les effets de la protection sur la transformation de poisson	210
Conclusion du Chapitre 10	213
 Chapitre 11 - La résilience des communautés impactées	214
1. La résilience des pêcheurs.....	214
2. La résilience des femmes	216
3. Les activités renforcées : l'exemple du maraîchage.....	218
4. Les activités de féminines soutenues par le crédit	220
a. Le rôle des bailleurs.....	220
b. Le système de microcrédit et le fonds de roulement	222
Conclusion du Chapitre 11	223
 Chapitre 12 - La gestion des ressources halieutiques	225
1. La gestion à l'échelle du delta du Saloum.....	225
2. La gestion à l'échelle de l'Aire Marine Protégée Communautaire	231
3. La perception des usagers par rapport à la conservation et au modèle appliqué à l'AMPC.....	233
Conclusion du Chapitre 12	235
 Chapitre 13 : Les effets de l'AMPCB sur le système touristique.....	237

1. Les effets de l'AMPC sur le tourisme local	237
a. Les effets de l'AMPC sur le plan écologique.....	237
b. Les effets sur le flux touristique	238
2. Les impacts prévus de l'écotourisme	240
a. Quelques éléments de définition du concept d'écotourisme	240
b. L'écotourisme, une exploitation directe de l'aire marine protégée communautaire	241
c. Analyse de l'exploitation du campement	247
d. Les conflits liés à la gestion du campement éco touristique keur Bamboung (système tourisme)	261
e. Les activités alternatives créées par l'AMPC.....	263
f. L'exploitation indirecte de l'AMPCB par les communautés riveraines	264
g. Le financement de l'AMPCB	267
Conclusion du Chapitre 13	268
QUATRIEME PARTIE.....	270
L'AMPC ET LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	270
Chapitre 14 – Les difficultés de mise en place d'outil de conservation et les instruments liés à sa gestion.....	272
1. Rappel des objectifs de l'Océanium.....	272
2. Des problèmes d'acceptation sociale de l'outil de conservation.....	273
3. ... aux conflits liés à l'interdiction de l'accès au bolong	275
4. Les acteurs de la gestion de l'AMPC	277
a. Les acteurs institutionnels	279
b. Les acteurs non-institutionnels	281
5. L'AMPC, un instrument de gestion	283
a. Le cadre juridique.....	284
b. Le cadre institutionnel	285
c. Les différentes étapes de la mise en place du comité de gestion.....	286
Conclusion du Chapitre 14	300
Chapitre 15 - La compatibilité entre conservation et développement territorial	301
1. Des espaces d'usages aux nouveaux territoires.....	301
a. De l'espace d'usage aux territoires construits	302
b. Le territoire écologique	303
c. Un territoire touristique qui se développe	304
2. Quels effets environnementaux ?	307
3. Quelles dynamiques économiques ?	310
4. L'approche territoriale du développement de l'AMPC du Bamboung	315

Conclusion du Chapitre 15	320
CONCLUSION GENERALE	323
BIBLIOGRAPHIE.....	337
ANNEXES.....	366

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1 : Chronologie des événements marquants les différentes étapes de la conservation des ressources naturelles dans le Delta du Saloum.....</i>	64
<i>Figure 2: Schéma synthétique du Développement territorial, d'après la bibliographie.....</i>	80
<i>Figure 3 : Double distinction entre actif / ressource et générique / spécifique.....</i>	91
<i>Figure 4 : Participation aux activités en vue d'identifier les acteurs dans chaque activité.....</i>	98
<i>Figure 5 : Discussion avec des actifs des acteurs de la pêche</i>	101
<i>Figure 6: Enquêtes avril 2014 avec d'anciens usagers de Bamoung.....</i>	108
<i>Figure 7: La saisonnalité des activités anciennement pratiquées à Bamoung par les populations de Bassoul et de Bossinkang.....</i>	168
<i>Figure 8 : Espèces de mollusques collectées par les femmes dans le Delta du Saloum.....</i>	199
<i>Figure 9 : Prédation entre mollusques</i>	200
<i>Figure 10 : Exemple de représentation schématique de l'appartenance des vasières exploitées par les villages de Sandicoly, Médina, Sangako et Soucouta. Source.....</i>	209
<i>Figure 11 : Quelques investissements en termes d'accompagnement des femmes</i>	217
<i>Figure 12 : Pratiques de gestion, de conservation et de restauration locales</i>	230
<i>Figure 13 : Logistiques de surveillance de l'AMPC.....</i>	233
<i>Figure 14: Equipements du campement</i>	245
<i>Figure 15: Evolution de la fréquentation du campement en fonction du type de séjour et des visiteurs à la journée.</i>	251
<i>Figure 16 : composition du comité d'orientation de l'AMPCB.</i>	295
<i>Figure 17: Les acteurs présents à la réunion de mise en place du comité d'orientation de l'AMPC.</i>	296
<i>Figure 18: composition du comité de gestion.....</i>	299
<i>Figure 19:La réunion du renouvellement du comité de gestion de l'AMPC</i>	299
<i>Figure 20 : La configuration des nouveaux territoires de l'AMPC</i>	306
<i>Figure 21: Dispositifs d'accueil des touristes.....</i>	306
<i>Figure 22 : Implication des populations locales dans la recherche scientifique.</i>	309
<i>Figure 23 : Le Centre d'Education Populaire à l'Environnement</i>	310
<i>Figure 24 : Valorisation des produits finis, en les localisant dans le territoire insulaire.....</i>	320
<i>Figure 25 : Quelques activités de découverte proposées à Keur Bamoung.</i>	Erreur ! Signet non défini.

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1: Ancien et nouveau modèles d'aires protégées.</i>	25
<i>Tableau 2: Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées. Catégorie 'UICN' depuis 1994</i>	47
<i>Tableau 3: Acteurs rencontrés en phase exploratoire décembre 2010 et janvier 2011.</i>	97
<i>Tableau 4: Focus group organisés entre 2012, 2013 et 2014 dans les différents villages</i>	102
<i>Tableau 5: Effectif des femmes interrogées dans les GIE des 13 villages de l'AMPC et de Bassoul</i>	105
<i>Tableau 6: Effectif des pêcheurs interrogés dans les 13 villages de l'AMPC et à Bassoul</i>	107
<i>Tableau 7: Liste des réceptifs dont les gérants sont interrogés.....</i>	109
<i>Tableau 8:Moyenne inter mensuelle de la pluviométrie à Fatick pour une période de 30 ans</i>	121
<i>Tableau 9: Variation de quelques paramètres physico chimiques</i>	127
<i>Tableau 10: Population des 13 villages de l'AMPCB en 2009.....</i>	141
<i>Tableau 11 : Niveau d'organisation des femmes exploitantes de mollusques et transformatrices de poissons... ...</i>	205
<i>Tableau 12 : La production de deux GIE sur quelques années récentes.....</i>	220
<i>Tableau 13: Répartition des dépenses d'exploitation du site de Keur Bamoung et de l'AMP (en FCFA) de 2005 à 2007.....</i>	255

LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1 : Evolution interannuelle de la pluie à Toubacouta de 1977 à 2006</i>	123
<i>Graphique 2 : Evolution interannuelle de la pluie à Sokone de 1977 à 2006</i>	123
<i>Graphique 3 : Evolution interannuelle de la pluie à Fatick de 1977 à 2006</i>	123
<i>Graphique 4 : Evolution interannuelle de la pluie à Foundiougne de 1977 à 2006</i>	123
<i>Graphique 5: Evolution inter mensuelle comparée de l'année de référence, de l'année du Maximum et de l'année du minimum.....</i>	122
<i>Graphique 6 : Bathymétrie (coupe longitudinale du bolong).....</i>	128
<i>Graphique 7 : Donnée RGPH 2002 et estimation de la population de la Communauté rurale de Toubacouta..</i>	140
<i>Graphique 8:Evolution de l'effectif du parc piroguier au Saloum de 1974 à 2012.....</i>	150
<i>Graphique 9:Evolution du total des débarquements de 1974 à 2012.....</i>	152
<i>Graphique 10: Valeur commerciale estimée des captures</i>	153
<i>Graphique 11:Répartition (en %) des pêcheurs, anciens usagers du bolong du Bamboung selon leur provenance.</i>	164
<i>Graphique 12: Répartition (en %) des femmes anciennes exploitantes du bolong du Bamboung selon leur provenance.....</i>	165
<i>Graphique 13 : Evolution du pourcentage des petits, moyens et grands individus.....</i>	181
<i>Graphique 14 : Structuration de l'abondance et de la longueur moyenne dans le bolong du Bamboung et dans le bolong de Sangako.</i>	182
<i>Graphique 15 : Importance des prédateurs dans le bolong du Bamboung, comparé à celui de Sangako.</i>	183
<i>Graphique 16 : Les indicateurs d'impacts positifs de l'AMPC sur les poissons selon le village du répondant .</i>	185
<i>Graphique 17 : Pourcentage global des effets de la protection sur l'activité de pêche.</i>	186
<i>Graphique 18 : La nature des impacts selon le village d'origine.</i>	189
<i>Graphique 19 : La nature des impacts négatifs de l'AMPC auprès des pêcheurs.....</i>	189
<i>Graphique 20 : La fréquence des sorties des pêcheurs, anciens usagers du Bolong de Bamboung avant la mise en place de l'AMPC.....</i>	190
<i>Graphique 21 : Les femmes impactées négativement par la création de l'AMPC selon le village d'origine.</i>	202
<i>Graphique 22 : Place de l'activité de collecte de mollusques selon le village.</i>	206
<i>Graphique 23 : Place de l'activité de transformation de poisson selon le village.....</i>	211
<i>Graphique 24 : synthèse de la place des activités halieutiques dans la vie des femmes selon le village</i>	212
<i>Graphique 25 : Place de l'activité de maraîchage dans les villages étudiés.....</i>	219
<i>Graphique 26: Fréquentation du campement de Keur Bamboung de janvier 2006 à novembre 2007.</i>	249
<i>Graphique 27 : Evolution moyenne mensuelle du chiffre d'affaire par type de service de mars 2010 à février 2013.....</i>	253
<i>Graphique 28 : Répartition du total du chiffre d'affaire de mars 2010 à février 2013.</i>	254
<i>Graphique 29: Répartition des dépenses de mars 2010 à février 2013.....</i>	259

LISTE DES CARTES

<i>Carte 1:Localisation de l'AMPC du Bamboung</i>	29
<i>Carte 2: Présentation du réseau des aires protégées du Sénégal (DPNS, 2011).....</i>	53
<i>Carte 3: Localisation des Cinq aires marines protégées créées en 2004.</i>	54
<i>Carte 4: Localisation des initiatives d'Aires Marines Protégées du Sénégal.</i>	55
<i>Carte 5: Villages pris en compte lors des enquêtes.</i>	108
<i>Carte 6: Zonage de l'aire marine protégée du Bamboung</i>	114
<i>Carte 7: La concentration des pêcheurs à proximité du bolong du Bamboung.</i>	191
<i>Carte 8: Colonisation halieutique dans le delta du Saloum.....</i>	195
<i>Carte 9 : Circuit adulte, proposé par un gérant de campement dans le village de Dassilamé Sérére.....</i>	265
<i>Carte 10: Circuit à partir du village de Ndangane Sambou.</i>	266

LISTE DES PHOTOS

<i>Photo 1: Enquête individuelle avec une présidente de GIE à Sandicoly,.....</i>	<i>105</i>
<i>Photo 2: Anciens lieux d'habitation des populations de Bassoul à Bamboung.</i>	<i>173</i>
<i>Photo 3: Panneau signalétique de l'interdiction de la pêche à l'entrée du le bolong du Bamboung</i>	<i>177</i>
<i>Photo 4 : La partie basse d'un marais littoral tropical à mangrove dans le Delta du Saloum, à marée basse. Du haut vers le bas, succession de mangrove à rhizophore, vasière à mangrove puis bolong.</i>	<i>200</i>
<i>Photo 5 : Femme transformatrice de poisson, faisant le rapport entre la valeur et la taille d'un poisson.</i>	<i>230</i>
<i>Photo 6 : Miel de mangrove : prélèvement, extraction, mise en bouteille et étiquetage faits par les populations locales.. ..</i>	<i>267</i>
<i>Photo 7 : Suivi des coquillages dans l'AMPC par l'équipe de l'UIPA : test d'encensement.</i>	<i>310</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP : approche écosystémique des pêches

AFRIMAB : Réseau Africain du Programme Man and Biosphère

AMP : Aire Marine Protégée

AMPC : Aire Marine Protégée Communautaire

ATES : Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire

CADL : Comité d'Appui au Développement Local

CBD : Convention sur la Diversité Biologique (Rio, 1992)

CERP : Centre d'Expansion Rural et Polyvalent

CEPIA : Construire Ensemble une gestion des Pêches Intégrant les Amp

CITIES : Commerce International des Espèces de Faune et Flore menacées d'Extinction

CLV : Comités locaux villageois

CLPA : Conseil Local de Pêche Artisanale

CMED : Commission mondiale sur l'environnement et le développement

C.M.P : Congrès mondial sur les Parcs

CMPA : Commission mondiale des aires protégées (IUCN)

CMS : Crédit Mutuel du Sénégal

CNCA : Caisse Nationale du Crédit Agricole

CNUED : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement

CNUDM : Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer

CO.GE.RE : Comité de Gestion des Ressources Naturelles de Niodior

CPM : Centre de pêche de Missirah

CRODT : Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye

DAMPC : Direction des Aires Marines Protégée et Communautaire

EFA : Entreprenariat Féminin et Adaptation

DPN : Direction des Parcs Nationaux

FAO: Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation

FELOGIE : Fédération Locale des GIE

FENAGIE PECHE : Fédération National des GIE de Pêche

FEM: Fonds pour l'environnement mondial

FIBA : Fondation International du Banc d'Arguin

FFEM : Fonds français pour l'environnement mondial

GIDEL : Gestion Intégrée et Développement durable du Littoral ouest africain

GIE : Groupement d'Intérêt Economique

GIRMAC : Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtieres

GRAST : Groupe de Réflexion et d'Appui Scientifique et Technique de la DPN

IFB : Institut Français de la Biodiversité

INCO CONSDEV : Cohérence des politiques de conservation et de développement des aires protégées côtières et marines (APCM) en Afrique de l'Ouest

IRD : Institut de Recherche en Développement

IUPA : Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture

MAB : Homme et la Biosphère

OMT : Organisation Mondiale du Tourisme

ONG : Organisation non gouvernementale

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

PAPIL : Projet petite irrigation locale

PISA : Programme Italien pour la Sécurité Alimentaire

Pmf/Fem : Projet de micro financement du Fonds pour l'environnement mondial

PNBA : Parc National du Banc d'Arguin

PNDS : Parc National du Delta du Saloum

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PNUE: Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PRCM : Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine en Afrique de l'Ouest

PRCA : Programme de Renforcement et de Consolidation des Acquis

RAMPAO : Réseau Régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest

RBABB : Réserve de Biosphère de l'Archipel de Bolama de Bijagos

RBDS : Réserve de Biosphère du Delta du Saloum

SOPESINE : Société de Pêche du Sine Saloum

SMC : Stratégie Mondiale de la Conservation

SMDD : Sommet mondial sur le développement durable

SNC : Stratégie Nationale de la Conservation

TIES: The International Ecotourism Society

UA: Union Africaine

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

UL : Union locale

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, La Science Et La Culture

USAID: United States Agency for International Development

VALEURS : Valorisation des espèces pour une utilisation durable des ressources sauvages au Sénégal

WAAME: West African Association for Marine Environment

WOW: Wings Over Wetlands

WWF: Fonds mondial pour la nature

ZEE : Zone économique exclusive

INTRODUCTION GENERALE

Introduction générale

L'exploitation des ressources naturelles renouvelables est une activité constante et vitale pour tout être humain. La problématique de leur protection constitue une question par nature complexe. D'une part, les écosystèmes sont confrontés à une exploitation irrationnelle et soumis à une dégradation croissante, d'autre part cette exploitation est liée aux modes de subsistance et aux organisations des populations locales mais aussi exogènes. De là, découle l'idée de soustraire la nature des menaces anthropiques, après avoir constaté « *des déséquilibres croissants entre prélèvements indispensables au développement économique et préservation du potentiel de régénération des ressource* » et dont les formes de gestion traditionnelle ne sont plus en mesure de faire face (Bonnet, 2000, p. 4).

Ainsi, la communauté internationale a pris conscience de la rareté des ressources, donnant naissance à la notion de conservation des écosystèmes durant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle (Raffin, 2005 ; Maldague, 2006; Aubertin, Pinton & Rodary, 2008; Bergandi & Blandin, 2012). Des espaces protégés ont été créés, en vue de « *protéger la nature contre les actions destructrices des hommes et, ce faisant, de protéger les sociétés elles-mêmes des conséquences néfastes de leur pratique* » (Veyret, 2004)¹. Selon Aubertin, Pinton & Rodary, (op.cit), la modernisation de l'agriculture, le développement industriel, l'impulsion donnée à l'aménagement du territoire et la mobilisation des scientifiques aux côtés des associations de protection de la nature sont autant de paramètres qui font que l'homme est à l'origine de la 'rareté' des ressources, ce qui entraîne la nécessité de les contrôler (Plante & André, 2002, p. 118). A cet effet, l'homme est considéré comme le facteur essentiel bouleversant la nature (Guillaud, 2007, p. 94).

La prise en compte de la dimension socio-économique dans les politiques publiques a toujours été l'une des principales priorités dans les grandes conférences internationales. Ces rencontres sont des lieux d'adoption des conventions ou accords internationaux, exprimant aussi l'évolution des préoccupations et l'attente des Etats, portées à la protection de la nature.

L'enjeu majeur actuel tourne autour de la question de la durabilité comme étant l'élément de base de la gestion, dans la mesure où les ressources tendent à diminuer par rapport aux besoins. Face à ce contexte, les Etats ont commencé à poser leur jalon pour matérialiser les eaux proches de leur territoire terrestre en vue de contrôler l'accès à la ressource. C'est ainsi qu'est établi un zonage marin de type juridique: à partir de la ligne de base (mer territoriale et

¹ Yvette Veyret (2004), « Géographie des risques naturels en France ».

zone contiguë, (12 +12 milles) et zone économique exclusive ZEE (200 milles en général). Selon Féral & al. (2007, p. 122), « *la prise de conscience du pillage et de la dégradation rapide des richesses naturelles des pays en développement est l'élément déclencheur de ces opérations*² ».

Dans le contexte des ressources halieutiques, les populations ont toujours cru que les formes d'exploitation n'affecteront en rien la quantité du stock de poisson disponible dans les océans. En effet, la problématique posée par la gestion des ressources halieutiques est la non prise en compte de leur capacité de régénération, remise en cause de façon irréversible par un taux d'exploitation excessif ou à une atteinte de leur biotope (Thiao, 2009, p. 31)³. Cette situation s'est amplifiée avec la croissance d'une société de grande consommation et l'évolution de la technologie qui, se résument par l'utilisation de bateaux performants, des radars et satellites, conduisant vers une destruction massive des écosystèmes et un désordre dans l'exploitation des ressources halieutiques. A cela, s'ajoute, le phénomène mondial de *littoralisation*⁴, qui fait que les écosystèmes côtiers et marins n'échappent pas à la convoitise notée surtout par l'augmentation constante de la pression sur les ressources naturelles, s'approchant aujourd'hui progressivement de niveaux non renouvelables. La création d'outils de conservation et de gestion des pêches telles que les aires marines protégées entre dans ce cadre. Elles se situent généralement sur des zones d'interfaces terre/mer, concentrant en elle-même un potentiel économique multifonctionnel, faisant l'objet d'espaces concurrents, disputés par différentes activités complémentaires mais aussi conflictuelles (Roussel, 2007, p. 11)⁵ et dont « la conservation est aujourd'hui au cœur des préoccupations des gestionnaires » (Le Corre & al., 2011, p. 4). Ces écosystèmes abritent des milieux naturels extrêmement fragiles et des habitats essentiels tant pour les espèces côtières que marines. Etant un phénomène mondial, nous étudierons dans la section suivante, comment la notion d'aires marines protégées (AMP) a évolué au cœur de la conservation.

² François Féral et al. 2007. Le cadre juridique de la gouvernance : un système de droit syncretique, p.121 - p. 139. In *Les aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest. Gouvernance et politiques publiques*, Presses Universitaires de Perpignan.

³ Thiao Djaga, 2009. Un système d'indicateurs de durabilité des pêches côtières comme outil de gestion intégrée des ressources halieutiques sénégalaïses. Thèse de doctorat en Sciences Economiques, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 297 pages.

⁴ Mot emprunté, enseignement au Master en Gestion Intégrée et Développement Durable du Littoral Ouest-africain (GIDEL), 2009 « Pape Sakho, titre du document : Dakar et le littoral ».

⁵ Sébastien Roussel, 2007, Efficacité d'une Gestion Intégrée de la Zone Côtier (GIZC), thèse de doctorat de 3ème cycle, Université Montpellier 1, 264 pages.

0.1. La notion d'aire marine protégée : définitions institutionnelles, évolution, éléments fonctionnels et cadre de référence

Relativement nouvelle dans le vocabulaire scientifique, *le concept d'aire marine protégée s'est développé à partir des années 1970 en la faveur d'une prise de conscience par la communauté internationale des destructions engendrées par les activités humaines et de leurs conséquences parfois irréversibles sur l'environnement* (Cazalet, 2004, p. 2). Depuis les années 1990, elle apparaît de plus en plus dans les grandes conférences abordant les problématiques de gestion des pêches et de la conservation de la biodiversité. Répandue par la Convention sur la diversité biologique qui recommande de protéger par des mesures spécifiques les zones marines et côtières particulièrement menacées, le concept implique une étude pluridisciplinaire de sa nature au sens de Cazalet, Féral, & Garcia (2012)⁶.

a. Définitions

Plusieurs définitions de la notion d'AMP ont été proposées en fonction des objectifs, orientés vers la conservation ou l'utilisation extractive telle que la pêche. Le rôle des AMP consiste principalement à conserver la biodiversité, à protéger les ressources ou les habitats pour la pêche, ou dans un but écosystémique plus large, dans le cadre de l'approche écosystémique des pêches (AEP). Ainsi, ses objectifs peuvent être multiples et diverses. Il est important de préciser que la ‘*plupart des directives publiées sur les AMP ont été compilées du point de vue de la biodiversité sans inclure nécessairement celui des pêches*’ (FAO, 2012, p. 2)⁷.

Toutefois, l'orientation des objectifs émis par la FAO dans ses directives, met en exergue l'interface entre la gestion des pêches et la conservation tout en priorisant la gestion des pêches, ce qui implique des objectifs de développement durable.

Au niveau international, les Aires Marines Protégées (AMP) ont une définition générique unanimement acceptée: il s'agit de «*tout espace intertidal ou infratidal ainsi que ses eaux sus-jacentes, sa flore, sa faune et ses ressources historiques et culturelles que la loi ou d'autres*

⁶ Cazalet, B., Féral, F., Garcia, S.M., 2012. Gouvernance, droit et administration des aires marines protégées. In : *Annuaire du droit de la mer 2011. Dossier spécial : le régime juridique des grands fonds marins*. A. Pedone Ed. Paris, 121-151. Consulté le 23 juin 2013 sur : <http://www.medpan.org/news/-blogs/gouvernance-droit-et-administration-des-aires-marines-protegees>

⁷ FAO, 2012. Gestion des pêches. 4. Les aires marines protégées et la pêche. Directives techniques de la FAO pour une pêche responsable. N. 4, Suppl. 4, Rome, FAO. 206 pp.

moyens efficaces ont mis en réserve pour protéger en tout ou en partie le milieu ainsi délimité »⁸ (IUCN, 1988). Ces aires peuvent être côtières ou océaniques.

Une définition similaire à cette dernière a été proposée par le groupe d'experts de la CBD : « une ‘Aire marine et côtière protégée’ se réfère à toute zone définie à l’intérieur ou à proximité de l’environnement marin, aux eaux sus-jacentes, à la flore, la faune, aux spécificités historiques et culturelles qui lui sont associées, qui a été réservée juridiquement ou par tout autre moyen efficace, y compris douanier, à l’effet de fournir à sa biodiversité marine ou côtière une protection supérieure à celle de l’environnement qui l’entoure (CDB, 2004a).

Récemment, la nouvelle définition générale d’une aire protégée, proposée par l’IUCN en 2007, s’applique tant aux AMPs qu’aux aires protégées terrestres : « *Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d’assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés* » (Dudley 2008, p. 64)⁹.

La définition proposée dans les Directives de la FAO (op.cit., pp. 9-10) prend en compte ‘les mesures de gestion spatiale et fermetures de zones dans leur acceptation générale adaptée aux pêches’ et désignent « *toute aire géographique marine qui, à des fins de conservation de la biodiversité ou de la gestion des pêches, bénéficie d'une meilleure protection que les eaux qui l'entourent, sera considérée une AMP* »¹⁰.

Cette panoplie de définitions montre que les AMP sont mise en place à différentes fins. Les objectifs dépendent de la catégorie à laquelle est affectée l’AMP mais aussi des objectifs qui lui sont assignées par l’Etat. Cet état de fait explique également que, les politiques de gestion diffèrent d’une AMP à l’autre.

⁸ Définition de l’Union Mondial pour la Nature (IUCN) (1988), citée par les auteurs du Project CONSDEV, n° ICA -2001-10043 « Analyse bibliographique des Aires Marines Protégées: Références générales et régionales ouest-africaines ».

⁹ Cette nouvelle définition est empruntée à Dudley, N., 2008. « Lignes directrices pour l’application des catégories de gestion aux aires protégées ». Elle a été préparée au cours d’une réunion sur les catégories à Almeria, en Espagne, en mai 2007. Elle a fait l’objet d’affinement et de révision par de nombreuses personnes au sein du CMPA/IUCN.

¹⁰ La FAO note dans ce document que « Cette caractérisation très générale inclut des zones très vastes, comme les zones économiques exclusives (ZEE), mais le terme AMP se réfère généralement à des aires désignées spécifiquement pour la protection d’un écosystème particulier, d’une composante écosystémique ou avec une autre attribution (site historique).

b. Evolution

Les limites de la fonction majeure de conservation ont permis de faire évoluer les objectifs des AMPs¹¹, comme l'illustre le tableau 2. En Afrique de l'Ouest, cette évolution se manifeste par un réel besoin de connecter les phénomènes écologiques du milieu marin, aboutissant à la nécessité de concevoir les fonctions des AMPs à une échelle territoriale qui dépasse leurs limites et de rejoindre le concept de gestion intégrée de la zone côtière (Camprédon, 2006, p. 177).

- la période de 1970 à 1980 est marquée par le primat de l'objectif de recherche scientifique, de conservation et d'éducation du public; avec une interdiction totale à toute sorte d'exploitation.
 - La fonction de recherche a été attribuée aux AMPs parce que leur environnement était moins perturbé et leurs limites bien définies. La connaissance biophysique de ces milieux était fondamentale pour mettre en place des systèmes de protection et de conservation des ressources vivantes et de leurs habitats. Comme l'ont souligné Aubertin, Pinton & Rodary (2008, p. 21), les AP sont assimilées à *des sanctuaires uniquement accessibles aux scientifiques*. Les études faites ont permis de mesurer les impacts négatifs des activités humaines sur les écosystèmes, de même que les risques réels et potentiels d'origines anthropiques qui pèsent sur les écosystèmes (surexploitation, destruction d'habitats et pollution en particulier).
 - La fonction de conservation visait, selon Weigel & alii, (2002, p. 9) « *à restaurer les écosystèmes marins et à prévenir les risques qui pesaient sur eux, voire à restaurer les écosystèmes marins* ». Cette période a coïncidé avec le développement des approches conservationniste, excluante selon l'expression de Méral (2003, p. 3), héritées des puissances coloniales, où l'homme était considéré comme un élément perturbateur. Certains auteurs pensent que la mise en place d'AMP permet de répondre à cette fonction de conservation, car ils considèrent que « *les activités économiques et récréatives étant à l'origine de la surexploitation des ressources ou de la destruction de leurs habitats, devaient être interdites ou très fortement réglementées à l'instar du tourisme*

¹¹ Ces objectifs sont cités par Noël J.F., Weigel J.Y., 2007. « Marine protected areas: from conservation to sustainable development ». International Journal of Sustainable Development, 10 (3), p. 233-250.

ou de la pêche » (p. 10)¹². Cette logique n'incitait pas la cohabitation entre populations locales et aires protégées, la rendait incompatible à l'exploitation, sous quelque forme que ce soit. Radary & al, (2003), cités par Froger & Galletti (2007), notent que cette forme de conservation n'a eu *aucun lien positif ni objectif commun avec le développement*. Elle se traduit le plus souvent par une expropriation du projet par les populations locales, aboutissant à des conflits liés au différentiel (Campédron, op.cit., p. 179) et crée des convoitises entre la zone protégée et son aire de contact. En 1974, l'avènement du programme de l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO et qui a offert la possibilité de créer une Réserve de Biosphère, voit se formaliser des liens entre la conservation et le développement. L'identification des zones à protéger par un zonage permet de prendre en compte non seulement la diversité des acteurs, mais de séparer les activités incompatibles afin d'éviter les conflits d'usages, en plus de faciliter l'exercice de chaque activité selon ses objectifs.

- La fonction éducative, peu développée pendant cette période, se justifie par le fait que l'AMP soit un outil pédagogique de par la richesse et la diversité des écosystèmes concernés. La mise en place d'AMP a permis l'éducation environnementale du public.
- de 1980 à 2000 : de la conservation à la gestion intégrée, les objectifs ont évolué vers un changement de perspective. Outre les fonctions de recherche, de conservation et d'éducation, les AMP ont d'autres fonctions reconnues telle que la nature économique et récréative (tourisme, écotourisme, aménagement du littoral etc.). Cazalet (2004, p. 2) souligne que la prise en compte de ces dimensions prône pour une utilisation rationnelle des ressources par les populations locales.
 - La fonction relative au tourisme, l'écotourisme et aux activités récréatives montre qu'il s'agit de voir comment développer ces activités en harmonie avec les autres objectifs des AMP, particulièrement la conservation et la pêche. C'est ce qui a favorisé la notion d'écotourisme qui est définie comme étant un sous-secteur du tourisme, basée sur la protection et la conservation de

¹² Weigel & alli, (op.cit.), citant Dupuy et Verschuren (1978), In « Evaluation du rôle des Aires Marines et Côtières Protégées Ouest-africaines comme vecteur de conservation des ressources naturelles renouvelables et de développement économique et social », (PNBA, RBDS, RBABB), Module 11 : Synthèse/WP1/01, Dakar, novembre, 26 pages.

la nature. Les AMP offrent d'importantes opportunités de développement qui à leur tour, peuvent contribuer à la gestion durable des AMP.

- La fonction relative à la création de richesse permet de dire que la conservation est désormais comprise comme un outil de promotion et de développement des activités. A partir de 2000 : les AMP sont conçues à l'état de projet pour être multifonctionnelles et multi-objectifs.

Tableau 1: 'Ancien' et 'nouveau' modèles d'aires protégées. Source : *Planète Conservation*, 2/2003, p.6.

THÈME	Avant : les aires protégées étaient...	Maintenant : les aires protégées sont...
Objectifs	Mises en réserve pour la conservation Établies essentiellement pour la protection d'une faune sauvage et de paysages spectaculaires Gérées essentiellement pour les visiteurs et les touristes Apprécierées en tant qu'espaces sauvages Conçues pour la protection	Gérées aussi avec des objectifs économiques et sociaux Souvent établies pour des raisons scientifiques, économiques et culturelles Ouvertes au tourisme comme moyen d'aider les économies locales Apprécierées pour l'importance culturelle de la nature dite « sauvage » Également créées dans un but de restauration et de remise en état
Gouvernance	Gérées par le gouvernement central	Gérées par de nombreux partenaires
Population locale	Planifiées et gérées contre la population Gérées sans égard pour l'opinion locale	Gérées avec, pour et parfois par la population locale Gérées pour répondre aux besoins des populations locales
Contexte général	Établies à part Gérées en tant qu'« îles »	Planifiées en tant que partie intégrante de réseaux nationaux, régionaux et internationaux Gérées en tant que « réseaux » (parties centrales intégralement protégées, dotées de zones tampons et reliées par des corridors verts)
Perceptions	Considérées essentiellement comme un bien national Considérées essentiellement comme une préoccupation nationale	Considérées aussi comme un bien communautaire Considérées aussi comme une préoccupation internationale
Techniques de gestion	Gérées de manière réactive, à court terme Gérées de manière technocratique	Gérées de manière adaptive Gérées en tenant compte de la sensibilité politique
Compétence en matière de gestion	Gérées par des scientifiques et des experts des ressources naturelles Placées sous la direction d'experts	Gérées par des personnes aux compétences multiples Avec l'appui des connaissances locales
Finances	Financées par les contribuables	Financées par de nombreuses sources

Salvat, Cazalet & Féral (2008, p. 38) montrent qu'avec l'évolution de la démarche, '*les Etats et les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales ont depuis plusieurs années convenu que les AMP n'avaient d'efficacité que si elles s'appuyaient, à terme, sur les communautés riveraines*', qui en sont les usagers traditionnels, et dont la présence précède la création des aires protégées. L'implication de l'ensemble des parties

prenantes à la gestion de ces espaces reposent entre autres sur l'identification de zones à protéger et la mise en place des règles d'usages. Leur prise de conscience progressive aux échecs tirés des formes de conservation ‘répressionnistes’ a favorisé l’émergence du concept de « *développement durable* » dans les années 1990. La dualité conservation/développement que tente de concilier ce concept marque un tournant décisif dans la conception même de la conservation. Ainsi, les AMP deviennent des instruments à volonté d’assurer une compatibilité entre conservation et développement, en ce sens que ce dernier a pour finalité d’être durable. Pour atteindre cet objectif de compatibilité, les politiques de gestion doivent être établies à une échelle de territoire plus large afin d'équilibrer les diverses valeurs et besoins au niveau environnemental et social (FAO, 2012, p. 158). Dans ce contexte, (Camprédon, op.cit., p. 182) prône « *une approche globale de la gestion de la zone côtière et de ses ressources, et d'autre part à le mettre en œuvre à l'échelle de l'écorégion* » (Camprédon, op.cit., p. 182). La gestion intégrée pose la question de l’exploitation de ressources différentes. Elle est aujourd’hui promue dans les dispositifs de protection et oblige les acteurs à construire un projet commun en y intégrant de multiples points de vue. Dans ce contexte, les aires marines protégées peuvent être considérées comme des outils de gestion durable dont le but consiste à restaurer les ressources et leurs habitats.

c. Cadre de référence

La multitude de définitions données aux AMP semble se recouper avec les différentes catégories de l’IUCN, allant de réserve intégrale à usages principalement scientifique ou de protection des ressources sauvages (Ia) et interdisant l'accès au public, au parc naturel qui invite l'homme à une exploitation et d'utilisation durables des ressources naturelles (VI). Le cadre de référence utilisé par l’IUCN renvoie à l’évidence de la sauvegarde des éléments naturels. D’abord, une grande partie des problèmes qui touchent ces aires proviennent de l’exploitation économique de ces zones. La notion actuelle de l’aire marine protégée entend trouver un « équilibre » entre fonction économique et écosystème. C'est en ce sens que Armsworth & Roughgarden (2001)¹³ disaient être convaincus que la gestion « *de l’exploitation de la biosphère ne peut se faire de façon soutenable et efficiente que s'il y a une bonne combinaison entre écologie et économie, donc une bonne collaboration entre*

¹³ Cités par Weigel J. Y. et Sarr O., 2002. « Analyse bibliographique des Aires Marines Protégées : Références générales et régionales ouest-africaines », CONSDEV Synthèse/WP1/02.

biologistes et économistes (p. 8) ». Tunesi et Diviacco (1993)¹⁴, disent que « *c'est un processus complexe, par lequel on doit chercher à équilibrer les préoccupations pour la conservation et le développement socio-économique* » (p. 11).

d. Éléments fonctionnels

Les fonctions assignées aux AMP entraînent un certain nombre d'impacts locaux.

Ainsi, un premier examen de leur mise en œuvre montre que la mise en défens d'un espace est souvent source de conflits car, les populations locales qui dépendent directement des ressources naturelles pour satisfaire leurs besoins de consommation sont le plus souvent hostiles à la création d'aires protégées. Ces aires peuvent être bénéfiques ou contraignantes pour les populations locales selon les formes de gestions qui les accompagnent. Selon Fall (2004, p. 79)¹⁵, « *les communautés locales vivant dans les aires protégées ou à leurs périphéries, se sentent lésées par les institutions (étatiques). Les politiques de gestion définies par les gouvernements sont ainsi imposées aux populations locales selon des logiques et des modalités souvent à l'encontre de leurs préoccupations réelles. Elles ne peuvent plus exercer librement leurs droits d'usage ni profiter des potentialités que devraient procurer leur établissement sur ces zones* ».

Outre la démarche « top down », la régulation de l'accès aux ressources naturelles renouvelables entre les différents acteurs est marquée par un certain nombre d'ambiguïtés dont le « *rôle démesuré des groupes de pressions internationaux, l'aspect trop sectoriel et techniques des mesures d'aménagement des pêches, l'inachèvement de la décentralisation, la fragmentation de l'Etat et de la société civile* »¹⁶. L'efficacité d'une AMP serait alors intimement liée aux modes de gestion et donc aux aspects socio-économiques ; d'où l'émergence des concepts de démarche participative, de gestion communautaire, de partenariat, de coopération, de coordination et de gouvernance adaptée (Froger & Galletti, 2007, p. 9), qui constituent les principes de base de création et de gestion des AMP. Les recommandations des fora internationaux mettent l'accent sur la nécessité d'associer

¹⁴ Ibidem.

¹⁵ Marie Fall (2004), « La dynamique des acteurs et négociation environnementale en réserve de biosphère : le cas du delta du Saloum (Sénégal) », Colloque Ouaga, Agence Internationale de la Francophonie.

¹⁶ Dahou Tarik, Weigel Jean-Yves, Saleck Abdelkader Mohamed Ould, Da Silva Alfredo Simao, Mbaye Moustapha, Noël Jean François, (2004), « La gouvernance des aires marines protégées : cadre d'analyse et leçons ouest-africaines. PNBA, RBDS, RBABB ». (Vertigo- La revue en science de l'environnement, Vol 5, N°3, Décembre).

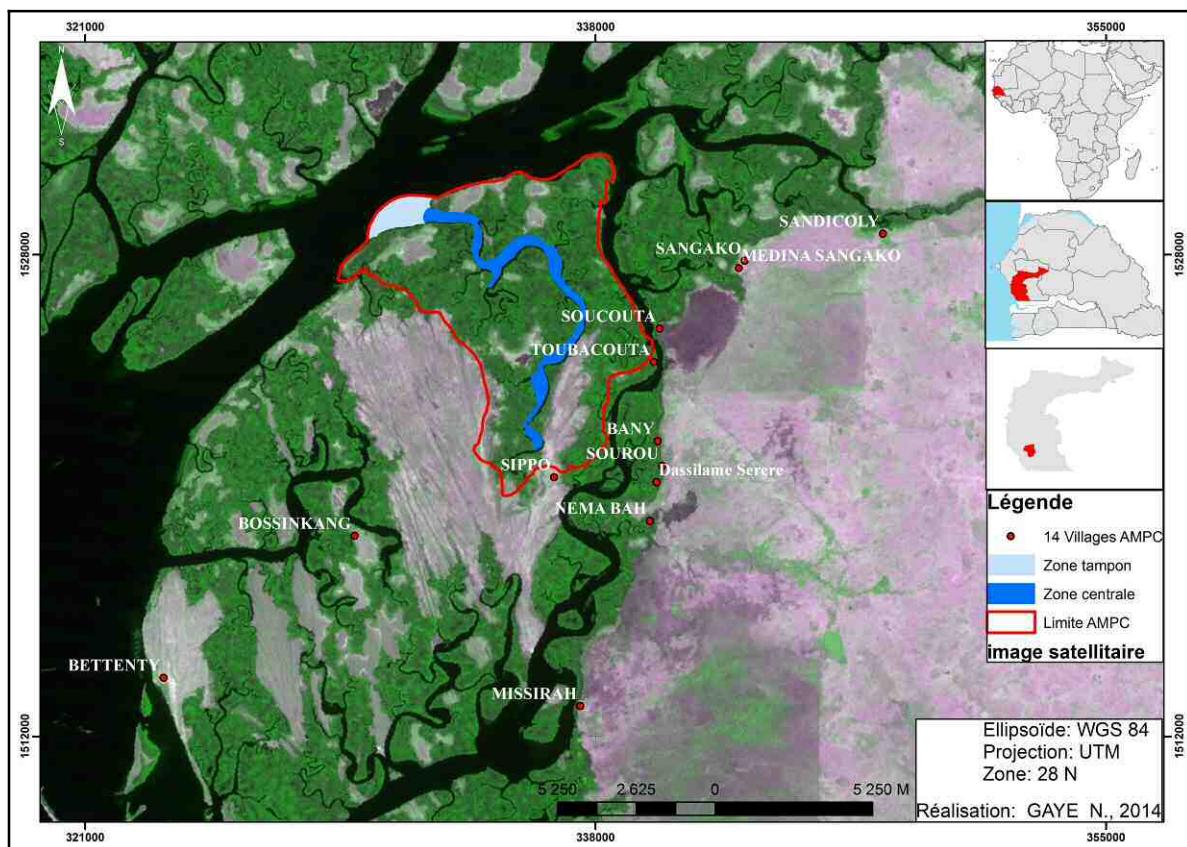
largement tous les acteurs, « porteurs d’enjeux » (*stakeholders*)¹⁷ afin d’intégrer leurs savoirs fondés sur des expériences traditionnelles, pour une gestion concertée des AMP (Kébé, 2008).

Un troisième trait lié à la mise en œuvre des AMP porte sur leur vocation multifonctionnelle : elles sont conçues comme une alternative viable aux techniques classiques de gestion des pêches mais aussi, comme un moyen de valorisation des espaces littoraux favorables à la « *création de richesses* » (Weigel & Sarr, 2002, p. 8). Elles sont appelées à générer des biens et services sur le plan économique et socioculturel. Certains services se négocient sur des marchés apparents et délivrent des bénéfices économiques directs, dont les plus connus sont le tourisme et la pêche durable. La plupart n'est visible qu'à moyen voire long terme. Les avantages incluent le maintien ou l'augmentation de la productivité halieutique, le maintien de biodiversité et de la structure des stocks et la protection des habitats.

De ce qui précède, se pose la question relative au développement des communautés riveraines aux aires protégées. Ces dernières sont accompagnées de réglementations, interdisant l'accès aux ressources et ne prenant pas toujours en compte les besoins de populations locales. Comment allier conservation et développement dans le cadre des Aires Marines Protégées, comme celle de Bamboung (Carte 1)?

Le présent travail analyse la question de la compatibilité entre la conservation et développement territorial dans l’Aire Marine Protégée Communautaire du Bamboung. Cette dernière est située le delta du Saloum (Sénégal), une zone où les communautés sont fortement dépendantes des ressources naturelles halieutiques.

¹⁷ Mot anglais signifiant tous les acteurs pour lesquels les activités considérées sont associées à des enjeux positifs ou négatifs. Nous empruntons cette définition aux auteurs précités.



Carte 1: Localisation de l'AMPC du Bamboung

0.2.L'étude de cas

L'Aire Marine Protégée Communautaire de Bamboung, créée en 2004, se situe dans le Delta du Saloum, une zone estuarienne, marine et lacustre. Elle est localisée au centre ouest du Sénégal, sur le littoral, un espace aux enjeux multiples et dont les communautés locales s'y organisent en fonction des usages qu'ils y font. Cette organisation relève des modes d'accès et d'exploitation mis en place en vue de mieux gérer les ressources naturelles, de prévenir ou résoudre les conflits. L'aire marine protégée, considérée comme un nouveau territoire, vient se superposer à la liste de territoires qui préexistaient déjà.

Une première étude de l'AMPC de Bamboung permet de mettre en exergue les éléments suivants : le site repose sur un socle de coquillages, qui s'étend par poldérisation. Les amas coquilliers dans le Delta du Saloum témoignent de la présence de l'homme dans la zone depuis des millénaires. Ils ont fait l'objet de beaucoup d'études, faisant état de 218 *amas coquilliers répartis sur 96 sites et 903 tumulus funéraires ont été érigés sur 28 de ces amas coquilliers*¹⁸. Une grande partie de ces amas coquilliers fait partie de la zone inscrite sur la liste du patrimoine mondiale mixte (naturel et culturel) de l'UNESCO en juin 2011, sur la

¹⁸ Plan de gestion du Delta du Saloum, 2010-2014.

base des critères (iii), (iv) et (v)¹⁹. Rappelons que l'ensemble du Delta a été soumis pour inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO le 18 novembre 2000, suite à la croissance sans fin de la population, résultat d'une surexploitation du capital de ressources naturelles dans un contexte écologique et socio-économique difficile²⁰. Le patrimoine naturel est composé du PNDS (1976), de la RBDS (1981), du site RAMSAR (1984) et de l'AMPC du Bamboung (2004) alors que le patrimoine culturel regroupe 218 amas coquilliers, dont 28 sites nécropoles contiennent des tumulus et la diversité ethnique.

L'ensemble des écosystèmes inscrits, abritent²¹ 145 811 ha pour le bien et 78 842 ha pour la zone tampon, réparti comme suit :

- 59 000 ha de forêts classées dont 11 800 à Fathala et 20 000 à Bétenti,
- Le Parc National du Delta du Saloum (76 000 ha),
- L'aire marine protégée de Bamboung (6 800 ha),
- La réserve naturelle communautaire de Palmarin (10 483 ha, créée en 2001),
- Des sites archéologiques classés sur la liste nationale du patrimoine en 2011.

Les ressources constituées par les amas coquilliers font l'objet d'exploitation artisanale organisée par les habitants des villages riverains, pour satisfaire les besoins locaux. Toutefois, des menaces pèsent sur ces ressources : la collecte et l'achat des objets se font au grand jour, la disparition de certains amas à des fins de production de la chaux. Mais il faut noter que certaines zones sont limitées d'accès pour des groupes bien définis et l'exploitation y est totalement ou partiellement interdite.

Hormis le classement d'une partie de la frange littorale des îles par arrêtés²² des 22 janvier 1944 et 7 janvier 1946, du gouverneur général de l'AOF (Barrière, 2008, p : 65), viennent s'ajouter le Parc National du Delta du Saloum (PNDS, 1976) constitués d'ensembles

¹⁹ Ces critères sont conformes à la décision 35 COM 8B. 14, adoptée par le Comité du Patrimoine mondial à sa 35 e session, UNESCO, 2011 :

Critère (iii) : Par ses nombreux amas coquilliers, par les paysages qui leur sont associés et par la présence d'un ensemble rare et bien conservé d'amas à tumulus funéraires, le delta du Saloum apporte un témoignage exceptionnel d'un mode de vie littoral, en milieu subtropical sahélien, aux eaux saumâtres riches en coquillages et en poissons.

Critère (iv) : L'ensemble des amas coquilliers accumulé tout au long d'un processus culturel bimillénaire a formé une structure physique d'îlots stables et de terres émergées au sein du delta du Saloum. Les paysages culturels formés sont exceptionnels et ils illustrent une longue période de l'histoire des peuplements humains le long des côtes de l'Afrique de l'Ouest.

Critère (v) : Le delta du Saloum constitue un exemple éminent d'établissement humain traditionnel. Il représente un mode de vie et de développement durable basé sur la cueillette des coquillages et sur la pêche, dans une interaction raisonnée avec un milieu naturel d'une grande biodiversité mais fragile.

²⁰ Plan de gestion du Delta du Saloum, 2010-2014.

²¹ Les données ci-dessous sont recueillies du plan de gestion du Delta du Saloum (2010-2014)

²² Zone classée par arrêtés (22 janvier 1944 et 7 janvier 1946) du gouverneur général de l'AOF.

amphibies et maritimes, la Réserve de Biosphère par le programme *Man and Biosphere* (MAB, 1981), zone humide d'importance internationale (site Ramsar en 1984) et Aire Marine Protégée Communautaire du Bamboung en 2002 (6 800 ha) dans le cadre du projet « *Narou Heuleuk (la part de demain)* ». Ces différents statuts, sur lesquels nous reviendrons dans les prochains chapitres, impliquent autant de modes régulation d'accès aux ressources et de gestions environnementales (Barrière, op.cit., p. 66).

0.3. Problématique et pertinence d'une étude des dynamiques de développement territorial dans une AMP

L'AMPC constitue un instrument normatif de protection et de gestion des ressources naturelles. Cependant, les objectifs peuvent ‘varier de la simple zone gérée communautairement au niveau du village, aux vastes parcs nationaux’ (FAO, 2012). Ainsi, le contexte dans lequel s'applique la réglementation est différent d'un pays à un autre, ce qui montre que l'instrument AMP est reconnu mais n'est pas neutre.

Un premier examen de la mise en œuvre d'une AMP révèle certaines ambiguïtés inhérentes à cet instrument, entre autres, la démarche top-down versus bottom-up ; la participation ou l'opposition des communautés locales ; la notion-même de gestion durable. L'AMPC du Bamboung semble se référer à cette situation en ce sens qu'hormis l'activité écotouristique, aucune exploitation n'y est permise. Dans ce contexte, nous comptons apporter une contribution à l'étude de la compatibilité entre conservation et développement dans cette aire marine protégée. Au Sénégal, l'instrument a été institutionnalisé par le décret n°2004-1408 signé le 04 novembre 2004.

Dès lors, l'évolution du concept nous amène à réfléchir sur l'instrument AMP, non seulement comme « sauvegarde d'un espace », mais aussi comme « facteur de développement ». L'analyse de la compatibilité entre conservation et développement a longtemps été l'objet de débat à cause de l'exclusion des populations. Rappelons que la conservation dans les pays du sud est issue d'un plaquage du modèle occidental par le colonisateur, dans le but d'atténuer les dégradations causées par les pratiques traditionnelles des populations locales. Dans les années 1970, à cause des déguerpissements, les parcs ont été accusés de mettre en danger le développement des populations locales. L'avènement des Réserves de Biosphère propulsées par le programme MAB renverse les perspectives des défenseurs des parcs qui, prônent

aujourd’hui que la nature et la conservation constituent des facteurs de développement (Manceron, 2011, p. 24).

Le développement d’activités socio-économiques dans les AMP nécessite l’aménagement ou l’identification de zones intermédiaires définies par un zonage qui rend facile l’accès et l’exploitation des ressources naturelles. La compatibilité dépend du contexte local et de la vocation de l’AMP, constituant des éléments fondamentaux pour déterminer le niveau de développement les populations riveraines. C’est ce qui fait dire à Manceron, (op.cit., p. 25) que *le niveau de développement d’une société a une influence sur les écosystèmes et sur le besoin de conservation ; à l’inverse, les parcs ont un impact sur le développement*. En outre, même si les populations ne sont pas déguerpies, l’interdiction d’accès à la ressource comme c’est le cas dans l’AMP du Bamboung, fait subir à la communauté un préjudice de privation du droit d’accès aux biens communs. La dépendance des ressources fait que leur utilisation à l’intérieur ou à la périphérie des aires protégées, nécessite « *une gestion collaborative* » selon Delaunay (2012)²³ et multi-acteurs.

Aujourd’hui, le contexte évolutive des AMP fait qu’elles doivent être des sphères territoriales cohérentes susceptibles de participer à des degrés divers au développement des populations vivant à l’intérieur, à proximité ou au-delà de la zone protégée (Cazalet, 2004, p. 2). Cette tournure résulte de l’implication de l’homme dans la gestion de son environnement, propulsant le caractère d’appartenance à son milieu. Ainsi, les aires protégées constituent l’outil des politiques publiques du développement durable, si l’on sait que le milieu de la conservation était à l’origine de cette notion (Aubertin & al, 2008, p. 17). Le développement durable doit sa naissance et son émergence au souci d’une meilleure prise en compte de la relation entre l’homme et son environnement. En effet, l’inscription territoriale du développement pose la question de la capacité des acteurs du territoire à impulser dans une logique *bottum up*, une dynamique de développement soutenable endogène. Autrement dit, la durabilité dans la problématique du développement territorial repose sur l’application des principes et finalités du développement durable à l’échelle locale (Angeon, Caron & Lardon, 2006, p. 2). Nous reviendrons largement sur ces concepts dans la session consacrée à l’analyse conceptuelle, en montrant comment « territorial » et « durable » sont fortement liés.

²³ Delaunay K, 2012. Les aires marines protégées, quel impact sur la pêche ? Actualité scientifique, IRD, n° 404, mai, 2 pages.

Encart 1 :

Au Sénégal, les objectifs, origines, statuts juridiques, institutions pertinentes, conceptions et approches de mise en œuvre du concept d'AMP continuent à faire l'objet de nombreuses discussions. Dans le cadre juridique, le rôle des AMP a été défini de la façon suivante: «protection, sur une base scientifique, pour les générations actuelles et futures, des ressources naturelles et culturelles importantes et des écosystèmes représentatifs de l'environnement marin». En pratique, les AMP au Sénégal ont deux caractéristiques principales. Tout d'abord, leur objectif est de contribuer à la conservation de la biodiversité marine et côtière. En second lieu, une zone d'intérêt particulier peut être désignée conformément à des considérations bioécologiques, territoriales ou socioéconomiques, et faire l'objet de mesures de gestion spéciales pour en améliorer la conservation, tout en tenant compte des moyens d'existence des utilisateurs des ressources.

Source : Dudley, N., 2008. Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées.

Cette étude porte spécifiquement sur une possible compatibilité entre la conservation de l'aire marine protégée communautaire du Bamboung et le développement des populations locales. La dimension territoriale du développement repose sur une construction par les différents acteurs concernés, en ce sens que leur engagement dans cette action collective peut l'impulser. D'ailleurs, c'est ce qui justifie notre choix porté sur l'AMPC du Bamboung qui, constitue un nouveau territoire qui vient se greffer aux territoires préexistants et mis en défens depuis des décennies. Les études faites ont porté de manière globale sur la réserve de biosphère dont le statut diffère de celui de l'AMPC et sont le plus accès sur des aspects ayant trait à l'écologie et à la gouvernance. De même, aujourd'hui, une exigence de développement économique est inclue dans les AMP et nécessite de savoir quel type de développement s'agit-il ? Notre contribution consistera à analyser comment une AMP peut mettre en œuvre un processus territorial assurant conservation et développement économique.

0.4. Question de recherche

Le problème posé ici concerne, d'une part, la rareté ou le risque de rareté de la ressource et l'opposition entre deux visions que sont la conservation de la nature et l'utilisation des ressources naturelles et, d'autre part, la question d'un développement local. Aujourd'hui, adopter une AMP pour préserver la nature, c'est utiliser un outil qui devient fréquent dans le monde de la conservation et qui, pose question car il ne s'agit pas seulement de conserver mais aussi de développer.

Notre question de recherche consiste donc à analyser les stratégies de conservation face aux stratégies de développement économique dans un environnement fragile. En d'autres termes, il s'agit de voir si la notion de conservation peut devenir une composante du développement local, si oui, comment ? Plus précisément, l'AMPC de Bamboung est le cas d'application choisi de l'utilisation de cet instrument. Dans ce contexte, nous posons le développement comme un processus économique, mais aussi social et environnemental, dont l'étude est nécessairement pluridisciplinaire. Nous avançons qu'intégrer la conservation dans le développement territorial peut constituer un processus de développement économique en ce sens que cela implique la compréhension des modes d'utilisation et des formes de régulation des ressources établis par les différents acteurs sur un territoire. Il est intéressant de tenir compte des règles et normes :

- présentes mais également passées : en effet le présent se construit par sédimentation du passé.
- la gouvernance doit impliquer tous les acteurs porteurs de projet.

La prise en compte, notamment des connaissances écologiques traditionnelles, est d'un intérêt capital dans l'identification des processus de régulations à l'œuvre, des ressources et de leurs activations possibles.

Objectifs de l'étude

Le but est de comprendre si les AMP de manière générale et celle de Bamboung en particulier, peuvent atteindre des objectifs qui permettront de confirmer la compatibilité entre conservation et développement socio-économique. Ainsi, notre problématique s'organise autour de trois grandes questions :

- Qui sont les usagers de l'espace actuellement protégé et sont leurs logiques d'exploitation ? Dans ce cadre, nous identifierons les usages et les usagers dans l'AMPC ainsi qu'à sa périphérie. Du moment que la matérialisation d'une aire protégée est suivie de règles qui en autorisent ou interdisent l'accès, les effets ne seront pas seulement analysés en termes d'impacts négatifs ou positifs, mais aussi de reconfiguration des territoires et de dynamiques d'exploitation dans les villages rattachés à l'AMPC.
- Quelles sont les stratégies développées par les communautés directement ou indirectement impactées par la nouvelle réglementation ? En nous interrogeant sur les autres pratiques, notamment traditionnelles, qui intègrent mieux cette notion

d'équilibre entre conservation et création de valeur, nous porterons un regard la perception des populations sur la conservation.

- L'AMPC a-t-elle suscité de nouvelles dynamiques en termes coûts/bénéfices ? Etudier la création d'une AMPC dans un environnement habité, implique l'analyse de l'instrument de gestion ainsi que les pratiques de gouvernance pour un développement territorial intègre.

Hypothèses de recherche

Notre recherche repose sur un postulat général selon lequel, l'AMPC peut être un outil de conservation mais aussi de développement. Etant donné que la conservation n'est pas une fin en soi, l'AMPC doit maintenir les conditions de développement socio-économique adéquat.

- l'écosystème marin et côtier du delta du Saloum est un espace soumis à une exploitation irrationnelle des ressources naturelles. La création d'une aire marine protégée peut contribuer à la restauration des écosystèmes. Un regard plus global des dynamiques socio-économiques permet d'identifier les usagers habituels de la zone protégée ainsi que leurs dynamiques d'exploitation.
- La restriction de l'accès aux ressources peut entraîner des stratégies innovantes, pouvant impliquer un changement d'activités et une reconfiguration de territoire tel qu'on le suppose.
- l'AMPC induit un développement économique qui peut être de type territorial impliquant divers acteurs, porteurs d'un projet commun. Dès lors le processus repose sur une dynamique de développement économique propre, au-delà des objectifs génériques de toute AMP et permet une spécificité de l'AMPC, qui à son tour suscite l'émergence d'un modèle de « développement territorial ». L'émergence d'un modèle de « développement territorial » s'associe à la mise en place de règles communes, propres d'un système de « gouvernance territoriale » en interaction avec le modèle socio-économique des territoires.

0.5. Organisation de la thèse par partie

Cette thèse s'organise en quatre parties.

La première partie a pour objet de poser la problématique des aires marines protégées au cœur du développement. Elle est divisée en deux chapitres. Le **chapitre 1** s'attache à faire l'historique des premiers parcs dans le monde aux aires marines protégées au Sénégal. Le **chapitre 2** s'intéresse aux différentes étapes de mise en œuvre de la politique de l'Etat dans la création d'aires protégées dans le Delta du Saloum.

La deuxième partie dresse l'approche théorique et conceptuelle de notre recherche, ainsi que la présentation du milieu. Elle est répartie en quatre chapitres. Le **chapitre 3** pose le cadre théorique et conceptuel entre la conservation et le développement territorial. Ainsi, nous avons mobilisé des concepts incontournables, allant du développement à la conservation. L'approche territoriale du développement adoptée dans cette recherche, implique dès lors une compréhension de la notion de territoire, l'articulation entre le développement et son approche territoriale, ainsi qu'une connaissance des ressources sur lesquelles se base un tel développement. Le **chapitre 4** est l'occasion de présenter la démarche méthodologique suivie pour identifier les usagers traditionnels de l'AMPC et de trouver des réponses à nos questionnements. Les villages étudiés ainsi que les techniques d'échantillonnage y sont présentés. Dans le **chapitre 5**, nous dressons les caractéristiques du milieu physique du Delta du Saloum. Les **chapitres 6 et 7** étudient respectivement le contexte social et le diagnostic économique du milieu insulaire.

La troisième partie de ce travail ambitionne d'analyser les sous-systèmes de productions (pêche, exploitation de mollusques et écotourisme) face à la création de l'AMPC du Bamboung. Elle est structurée en six chapitres. Le **chapitre 8** analyse l'AMPC comme espace d'usages traditionnels et territoire de conservation. Dans le **chapitre 9**, nous faisons l'état des impacts de l'AMPC sur les poissons et l'activité de pêche. Le **chapitre 10** s'intéresse aux effets de l'AMPC sur les ressources conchylioles, les activités de collecte de mollusques et de transformation de poisson. Dans le **chapitre 11**, nous étudions les formes de résilience développées par les communautés impactées. Le **chapitre 12** se propose de dresser la gestion des ressources halieutiques dans l'espace insulaire et transversalement, cette gestion est analysée à l'échelle de l'AMPC, en prenant en compte la perception des populations par rapport au modèle de conservation appliqué à l'AMPC du Bamboung. Le **chapitre 13** ambitionne d'analyser le système touristique. Y sont abordés les effets de l'AMPC sur le

tourisme local de même que l'écotourisme développé dans le campement Keur Bamoung pour pérenniser l'AMPC. Il analyse aussi financement de la conservation par l'écotourisme, le retour des bénéfices aux populations locales via la Communauté Rurale, ainsi que les emplois générés.

Enfin, la **quatrième partie** de ce travail propose une analyse de l'AMPC comme outil de gestion et de développement territorial. Elle s'organise en deux chapitres. Le **chapitre 14** s'intéresse aux difficultés de mise en place d'un instrument de gestion depuis 2004, date de création de l'AMPC. Il trace l'évolution de la gestion, ainsi que les lacunes et les démarches ayant conduit les acteurs au renouvellement des instances de gestion. Le **chapitre 15** fait la synthèse des résultats obtenus du point de vue du territoire et des synergies effectives ou potentielles existant entre les dynamiques et mettant en œuvre la compatibilité entre conservation et développement. Enfin, il y est analysé l'approche territoriale du développement de l'AMPC du Bamoung, tout en mettant en évidence les ressources latentes à rendre visibles.

PREMIER PARTIE

LES AIRES MARINES PROTÉGÉES : QUELLE PLACE POUR LE DÉVELOPPEMENT?

Introduction de la première partie

Les aires protégées constituent des outils indispensables pour la conservation des écosystèmes. L'évolution de leurs fonctions et objectifs, de la sanctuarisation à la prise en compte de l'homme dans la nature est une étape importante, prônant une meilleure considération des activités économiques dans la conservation. Dans le cadre des aires marines protégées qui, au début, avaient une finalité purement conservationniste, l'évolution est marquée, aujourd'hui, par la multiplication et la diversification de leurs objectifs à travers l'amélioration des conditions environnementales des ressources halieutiques. Au Sénégal, la matérialisation des avancées dans la conservation est passée par l'adoption de plusieurs conventions ayant permis de mettre en place un réseau d'aires protégées terrestres d'abord avant de l'étendre aux espaces marins.

Cependant, la question du développement des populations locales est très peu prise en compte dans les processus de mise en place des AMP, conduisant à des difficultés pour concilier conservation et exploitation des ressources. Cette partie effectue l'analyse de l'évolution aires protégées dans leur généralité aux aires marines protégées. Divisée en deux chapitres, le premier tente de faire l'historique de la conservation, des espaces protégées aux aires marines protégées et leur application dans le contexte sénégalais. Le deuxième chapitre se propose de présenter chronologiquement les différentes phases de la conservation dans delta du Saloum.

Chapitre 1 – De Yosemite et Yellowstone aux aires marines protégées du Sénégal

1. La problématique des aires protégées

La notion précise d'aire protégée n'est pas nouvelle. Elle émerge en Amérique à la fin du 19^{ème} siècle comme *outil d'action politique* (Milian & Rodary, 2010/2, p. 35), sous l'influence des ténors comme John Muir pour qui, contrairement à la vision des espaces sauvages comme menaces et danger pour la société, « *les zones vierges devaient être réservées à la détente* » (Colchester, 2003, p. 3) ; « *elles représentent une source qui ne doit pas être exploitée mais gardée intacte* »²⁴. La période comprise entre 1870 et 1920 correspond aux premières mises en protection et touche principalement l'Afrique anglophone et l'Amérique du Nord (Milian & Rodary, op.cit.).

Aux Etats Unis, cette vision de la conservation de la nature s'est concrétisée avec la création des premiers parcs nationaux, le Yosemite State Park en Californie (1864) suivi du Yellowstone Park, au Wyoming (1^{er} mars 1872). Ces derniers, basés essentiellement sur des considérations *esthétiques plus que des raisons pratiques*²⁵ (Lebreton, 1971, p. 22), avaient pour but de « *conserver en mémoire la nature sauvage et le paysage tels qu'ils se présentaient aux Américains blancs* », (la *wilderness ou naturalité*) (Aubertin, Pinton & Rodary, 2008, p. 19)²⁶. C'est également durant cette période, en 1853 que la première réserve naturelle française en forêt de Fontainebleau a vu le jour. Cette réserve aux objectifs pittoresques était créée dans le but de *conserver les paysages représentés par les peintres de l'Ecole de Barbizon* (Héritier, 2007, p. 172).

En Afrique, les premières aires protégées ont été érigées à partir des années 1920 (Vande Weghe & Doumenge, 2001, p. 1)²⁷, notamment avec le constat de l'extinction des espèces

²⁴ Marcus Colchester, 2003, *Nature sauvage, nature sauvée ? Peuples autochtones, aires protégées et conservation de la biodiversité*, 154 pages. L'auteur fait référence ici à Coates, Peter, 1998, *Nature*. Polity Press, Cambridge. Cité par Redford et Stearman, 1993b: 428. Fais attention à tes notes en adoptant d'office un référencement homogène.

²⁵ Lebreton explique ici qu'au même moment, la Science et le “Savant” bénéficiaient également d'une auréole de considération, alors qu'ils se voient actuellement ramenés, par un sort contraire de celui encore réservé à l'artiste et aux arts, au rang d'exécutants inféodés à des fins dont le matérialisme est le plus fréquent moteur.

²⁶ Aubertin Catherine, Pinton Florence & Rodary Estienne, 2008. Introduction: le développement durable, nouvel âge de la conservation. In Aubertin Catherine & Rodary Estienne. *Aires protégées : espaces durables ?* Marseille, IRD Editions (Institut de Recherche pour le Développement), pp. 17-27.

²⁷Vande Weghe J. P. & C. Doumenge, 2001. Pourquoi des Aires Protégées ? CANOPEE n° 20- juin, pp. 5-6, document PDF.

végétales et animales. Ainsi, furent créées les premières réserves de faune (parc national Kruger en 1926 en Afrique du Sud, bien que l'approbation du principe d'une petite réserve y est établie à la fin du 19^{ème} siècle, précisément en 1898), les réserves forestières et les parcs en savane, en vue de protéger la grande faune colonisée par « *l'homme moderne* »²⁸, mais aussi, de faire face « *aux pressions agricoles grandissantes* »²⁹.

La question du développement au sein de la conservation trouve ses origines dans la longue histoire du mouvement international de conservation de la nature, plus précisément à la fin du 19^{ème} siècle (Vivien, 2003 ; Blandin, 2009) et au XX^{ème} siècle avec l'émergence des problèmes environnementaux globaux (Faucheu & Noël, 1990). La nécessité de préserver la nature, autrefois considérée comme hostile et répulsive (Gros-Désormeaux, 2012, p. 2), a été très tôt sentie par l'homme, même si l'engagement de la communauté internationale en sa faveur n'a été promu qu'avec la création de l'IUCN en 1948 à Fontainebleau.

Préservation et conservation sont deux concepts souvent utilisés comme synonymes, mais il convient de faire la *distinction car les gradients de sauvegarde de la biodiversité et des paysages n'étant pas les mêmes, ainsi que les disparités dans les objectifs*³⁰.

En référence aux mouvements et associations américains pour la cause environnementale, nous comprenons que conserver n'est pas préserver (Lecomte, 2001 ; Raffin, 2005 ; Maldague, 2006; Bergandi & Blandin, 2012). Cette différence se confirme par les normes relatives à la gestion des espaces protégés qui impliquent un emboîtement d'intérêts entre « *protectionniste* » et « *conservationniste* »³¹. En anglais, la *protection* se réfère à la « *mise sous cloche* » tandis que la *conservation* implique la réintégration de l'homme dans la nature (Raffin, 2005, p. 106)³². Les ténors du mouvement « *protectionniste* », dont John Muir (1838-1914), voyaient la nature comme un espace vierge, autonome, intègre et originel, non encore touché par les activités humaines (Bergandi & Blandin, op.cit., p. 110). Pour eux la *wilderness* n'a pas pour finalité la satisfaction des besoins humains. Autrement dit, la création des premiers parcs et réserves (parc national de Yellowstone, 1872 ; « *réserve artistique* » de

²⁸ Ibidem.

²⁹ Ibidem.

³⁰ L'Atlas mondial des espaces protégés est publié chez Autrement. LASLAZ L., dir., 2012, Atlas mondial des espaces protégés. Les sociétés face à la nature, *Autrement, coll. « Atlas-Monde »*, 96 pages.

³¹ Le terme de « *conservationniste* » s'oppose à « *protectionniste* » en ce sens ce dernier proscrit toute présence humaine au sein ou à la périphérie de l'aire protégée. Conservationniste désigne tous acteurs ou idée visant à améliorer la protection de la nature en intégrant l'aménagement rationnel.

³² Raffin Jean-Pierre, « De la protection de la nature à la gouvernance de la biodiversité », Ecologie & politique, 2005/1 N°30, p. 97-109. L'auteur cite ici Pierre Portas, « Chronique d'une époque », Bull. IUCN, vol. 19, n° 7-12, 1988, p. 4-14.

Fontainebleau, 1867) reposait sur la contemplation de leur nature sauvage, offrant un contrepoint aux plus hautes valeurs humaines, l'esthétique et la morale, tout en entrant en contact avec leur être profond (Bergandi & Blandin, op.cit.). Cette période correspond à l'époque la plus longue de l'histoire de l'humanité, laquelle est dite « *période d'ignorance écologique* », où botanistes et zoologistes ne se sont guère souciés de la pérennité des habitats naturels du globe ni de la survie des espèces végétales et animales (Maldague, 2006, p. 5). Cependant, Rognon (2004, p. 1), replace les progrès intellectuels au cœur du débat sur la surexploitation des ressources naturelles. Partant de l'idée de Descartes qui décrit l'homme comme étant « *maître et possesseur de la nature* », de multiples dommages ont été à l'origine de l'utilisation des milieux naturels : inondations, destructions de forêts, effondrements de terrains, etc. (Bergandi & Blandin, op.cit., p. 108). L'amélioration de la vie de l'homme par l'accroissement de la productivité agricole et surtout par le progrès décisif dans le domaine médical (Bergandi & Blandin, op.cit.) ont conduit à un déséquilibre naturel qui a affecté les forêts en Amérique du Nord. Cette surexploitation s'est traduite, comme le faisait déjà remarquer François-André Michaux (1770-1855) à propos des Etats-Unis, par « *des effets désastreuses pour l'alimentation en bois de chauffe des villes et la fourniture de bois de construction* », Jacques-Gérard Milbert (1776-1840) soulignant pour sa part que « *le défrichement doit s'arrêter si l'on ne veut pas en peu d'année voir succéder à un pays verdoyant une terre aride et dépouillée* »³³.

La protection de la nature constitue un *aspect statique* en ce sens que son émergence entre la fin du 18^e et le début du 19^e siècle s'est concrétisée par une prise de conscience d'une altération irréversible de la nature (Rognon, op.cit.) dont la cause serait relative à un modèle de développement donné. La réponse à ces inquiétudes aboutit à la protection intégrale d'espaces de nature à protéger (Veyret, 2007, p. 292) où toute présence humaine est proscrite. Cette notion est toujours d'application dans le cas de certaines aires protégées.

Inversement, la pensée des conservationnistes est fondée sur une base économique se référant à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Ces partisans défendent l'idée selon laquelle, conserver c'est faire « bon usage de la nature » (Aubertin, Pinton & Rodary, 2008, p. 20 ; Vivien, 2003, pp. 11-12). Le concept de conservation de la nature est né au milieu du XIX^e siècle, suite aux changements induits par l'évolution de la technologie, combinée à l'explosion démographique. Ainsi, se fait sentir la nécessité de prendre en compte l'homme et

³³ Ces auteurs sont cités par Raffin Jean-Pierre (op.cit., p. 100).

ses activités dans la gestion de la nature, acte posé lors de la Conférence de sur Biosphère tenue à Paris en septembre 1968 (Blandin, 2009, p. 20). Organisée par l'UNESCO, avec la participation des Nations Unies, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en coopération avec l'UICN et le Programme biologique international (PBI), cette rencontre est à l'origine de l'émergence du programme *Man and Biosphere* (MAB) de l'UNESCO initié en 1970 par François Bourlière. Elle constitue une étape importante dans la reconnaissance du besoin d'une meilleure connaissance du fonctionnement de la biosphère.

Le concept de conservation consiste à éviter les nuisances présentes, mais aussi à réparer les agressions passées (Lecomte, 2001, p. 67). Non seulement il y a lieu de favoriser les sciences et les techniques permettant de maîtriser ces nuisances, mais il convient tout autant de reconsidérer profondément tout le système éducatif, base des valeurs que peut consentir à adopter une société adulte (Lebreton, 1971, p. 25), en vue d'une utilisation de la nature à des fins de protection destinée à assurer les usages futurs (Rodary & Castellanet 2003)³⁴. Ainsi, la conservation résultant de l'intervention de l'homme, s'applique aux milieux naturels vierges devenus très rares de même qu'à ceux que l'homme a modifiés pour la production ou pour l'édification de son habitat³⁵. Le concept, en plus *d'un aspect statique de stricte protection*, ajoute *un aspect dynamique de mise en valeur rationnelle qui doit permettre de tirer un meilleur parti des ressources naturelles et des milieux biosphériques*³⁶.

Cependant, les sociétés traditionnelles avaient des mécanismes de conservation et de gestion des espaces (Ostrom, 2010 ; Bonnet, 2000 ; Aubertin ; Pinton & Boisvert, 2007 ; Roe, Nelson & Sandbrook, 2009 ;), dont certains continuent d'être appliquées (Camprédon, 2006³⁷) et qui conciliaient les besoins sociaux et les conditions écologiques pour un maintien des ressources naturelles (Mathieu, Freudenberger, 1996, cités par Bonnet 2000, p. 3), mais également pour une sauvegarde des biens qui leurs sont communs. Comme le font remarquer (Aubertin, Pinton, & Boisvert, 2007, p. 167), les méthodes traditionnelles de gestion reposaient sur des

³⁴ Cités par Binot A., 2010. La conservation de la Nature en Afrique Centrale entre Théorie et Pratiques. Des Espaces Protégés à Géométrie variable. Thèse de doctorat, mention Géographie, Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne, 442 pages.

³⁵ <http://www.cons-dev.org>

³⁶ Op.cit.

³⁷ Campredon P., 2006. Des îles sacrées à la gestion intégrée de l'écorégion marine ouest-africaine. Pp 177 – 185. In Symoens J. J. Les écosystèmes côtiers de l'Afrique de l'Ouest, Brussels, Fondation pour Favoriser la Recherche scientifique en Afrique, 268 pages.

relations de proximité et d'homéostasie qu'elles entretiennent avec la nature, justifiant en retour des connaissances, des innovations et des pratiques conservatrices. Pour limiter l'accès à certaines ressources, les chefs coutumiers édictaient des règles et normes, sanctionnant les contrevenants. Ces pratiques relèvent le plus souvent de la *structure sociopolitique et / ou magico-religieuse de la société* (Lavigne Delville (2001, p. 15) à l'exemple de *culte des ancêtres et des forêts sacrées qui agissent comme principes stabilisateurs* (Baland et Platteau 1996; Ofoumon 1997) cités par Plante & André (2002, p. 120). Ce mythe secret des sites sacrés était une forme de gestion respectée de tous car les responsabilités étaient partagées et chacun des membres du corps social s'occupait d'une gestion particulière et précise des ressources collectives (FAO)³⁸.

En Afrique, l'un des facteurs majeurs de marginalisation des formes de gestion traditionnelle de la nature est l'héritage colonial qui a fortement influencé la politique de gestion, basée sur le contrôle et l'exploitation centralisés des ressources naturelles par l'Etat (Mamdani, 1996) cité par Roe, Nelson & Sandbrook, (2009). Des séries de textes juridiques, imposés, allant dans le sens de réglementer l'utilisation des ressources naturelles et n'étant pas des plus efficaces, furent promulgués et constituent «*un véritable plaquage du modèle occidental sur une réalité sahélienne* » (Barrière, 1996, p. 16). Il en résulte l'expulsion des populations indigènes, cause de conflits générant des violences entre conservateurs et utilisateurs, source de problèmes légaux, voire parfois d'atteinte aux droits de l'Homme dans certaines régions du monde ou à certaines époques (Doulcier, 2013, pp. 7-8). Une telle politique à caractère coercitif de la part des gouvernements a connu des échecs, car s'étant révélée inadaptée dans un contexte de dépendance aux ressources naturelles.

Toutefois, l'effort de préservation se limitait seulement aux écosystèmes terrestres et leurs fonctions dominantes reconnues étaient liées à la pure protection dont le but consistait à garder la nature intacte. Cette option recourrait aux politiques de protection basée sur des réglementations qui concernent la faune et la flore, en classant des zones en espaces protégés et par la « sanctuarisation » d'espaces pour les préserver des activités humaines (Larrère, 1997, cité par Laine, 2009, p. 1).

³⁸ Gestion participative des ressources naturelles : démarches et outils de mises en œuvre. Manuel du technicien, FAO, document non daté, 85 pages.

L’Union Internationale de la Conservation de la Nature (UICN) définit une aire protégée comme « *une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres* » (UICN, 1994). Actuellement, il en existe une très grande diversité, en référence à leur statut juridique de protection et leur diversité (parcs nationaux, parcs naturels régionaux, réserves naturelles, cynégétiques ou ornithologiques, forêts classées...), à leur propriétaire (public, privé, communautaire...), à leur référent social et culturel (patrimoine mondial, sanctuaire, bois sacré, siège d’esprits et d’ancêtres, élément d’une cosmogonie...), à leurs objectifs (conservation, production, recherche, vision, exploitation des ressources, protection des paysages, restriction de constructibilité, développement durable...), à leur perspective (intemporelle ou de durée prévue, permanente ou révisable...), à leur taille (pays entier, massif montagneux, mare...) (Babin, 2003, p. 21 ; Thomassin, 2011, p. 14). Dès 1992, le texte de la Convention de la diversité biologique (CBD) fournit une définition générale la zone protégée comme étant : « *toute zone géographiquement délimitée qui est désignée, ou réglementée, et gérée en vue d’atteindre des objectifs spécifiques de conservation* ».

Lors de la deuxième décennie du 19^{ème} siècle, la notion d’aire protégée a connu une évolution dans le temps avec la prise en considération de la conservation des espaces marins. Le principe de ‘ressource inépuisable’ (Akrout & al. 2007, p. 3), n’avait guère poussé la société « à adopter une attitude de conservation dont d’autres pourraient bénéficier » (Young, 2000, p. 148). Dans les deux sections suivantes, nous abordons la question de la protection dans l'espace marin (a) et l'application des textes relatifs à la conservation par l'Etat sénégalais (b).

2. Les aires protégées de type marin

La question de la protection et de la gestion des écosystèmes côtiers et marins est devenue une préoccupation relativement récente, surtout avec la baisse des stocks halieutiques et notamment, celle des captures mondiales au cours des années 1970³⁹. Les prises ont augmenté régulièrement depuis 1945 de 6% à 7% par an, soit 100 millions de tonnes par an et ont

³⁹ www.fao.org L’état des ressources halieutiques marines mondiales...

commencé à baisser à partir de 1969 alors que les économistes estiment que ce taux ne va plus dépasser 2% à 4% dans l'avenir⁴⁰. Ces prises marines s'établissent à 68,3 millions de tonnes en 1993, se stabilisent relativement au milieu des années 1990 passant de 80 à 86 millions de tonnes. Certaines espèces de poisson dont 7 des 10 plus importantes sont au bord du dépeuplement total⁴¹.

La date de la création du premier « parc marin » est controversée, bien que le Glacier Bay National Monument en Alaska fût créé en 1925, même si à l'époque il n'est pas sûr que l'environnement marin ait été efficacement protégé (Bernardie & Taglioni, 2005, p. 336). Ce n'est qu'à partir des années 1960-1970 que l'on assiste à une forte augmentation des aires marines protégées avec une réglementation et un contrôle de l'accès, mais aussi des prélevements des ressources naturelles. La mise en place d'une AMP « permet de limiter, d'interdire ou de contrôler d'une autre façon les schémas d'utilisation et l'activité humaine à travers un ensemble structuré de droits et de règles » (Pomeroy & al, 2006, p. 179)⁴².

Les écosystèmes marins et côtiers constituent le siège d'une importante biodiversité végétale et animale et sont des sites clés pour le cycle biologique de nombreuses espèces. Ils concentrent une grande partie des ressources marines assurant la sécurité alimentaire mondiale, d'où leur importance socio-économique. Le milieu côtier et marin apporte en effet une contribution aux économies de nombreux pays, surtout grâce à la pêche et au tourisme. Selon Claudet (2006), ces ressources sont soumises à une forte pression anthropique à travers de nombreux usages qui ont profondément évolué ces dernières décennies (Bretagnolle et al, 2000 ; Rogers, 2001) et les écosystèmes côtiers s'en trouvent profondément affectés. La plupart des ressources marines sont maintenant surexploitées ou en passe de l'être (Laucky et al. 1998 ; Castilla, 2000) et la pérennité des pêcheries n'est pas assurée (Murray et al. 1999 ; Pauly et al. 2002)⁴³. Autrement dit, les ressources marines et côtières sont de plus en plus menacées par la pratique d'activités liées au développement, s'exerçant sur cet espace fragile qu'est le littoral. La gestion de cet espace pose la question des rapports noués entre les différents acteurs présents.

⁴⁰ Jean-Pierre Beurier, 1979, Ressources halieutiques et droit international, Rapport économiques et juridiques n°8, Centre national pour l'exploitation des océans.

⁴¹ www.fao.org.

⁴² Pomeroy Robert S., Parks John E., Watson Lani M. 2006. Comment va votre AMP? Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées. UICN, 248 pages.

⁴³ Joachim Claudet, 2006. Aires Marines Protégées et Récifs Artificiels : Méthodes d'évaluation Protocoles Expérimentaux et Indicateurs. Thèse de Doctorat, mention Biologie, Environnement et Sciences pour l'Ingénieur, 255 pages.

Malgré le nombre pléthore de noms décrivant les aires protégées, l’UICN a élaboré, en 1978, une classification mondiale de dix catégories d’aires protégées. Révisée en 1994 et réduite en six catégories, cette dernière classification (Tab. 2) permet, selon l’expression de Milian & Rodary, (2010/2, p. 37), de standardiser les modes de gestion, en fonction des grandes orientations de protection dont jouit l’espace mis en défens (voir tableaux ci-dessous). Cette classification s’applique également aux aires marines protégées dont l’appartenance à une catégorogorie spécifique reste indéfinie.

Entre 1900 et 2005, la superficie des espaces protégées est passée de 68 000 kilomètres carrés à 20 millions (Milan & Rodary, 2012, p. 34). Actuellement, les espaces maritimes officiellement protégés dans le monde, couvrent à peine 0,6%, soit 5127 aires protégées marines recensés en 2005 (Froger & Galletti, 2007, p. 7). En Afrique subsaharienne, 440 zones protégées, couvrant une superficie totale d’environ 2 600 000 hectares ont été répertorié (Deheunynck & al. 2004, p. 18). Malgré tous ces efforts qui aboutissent à une augmentation des espaces protégées, le taux de perte de biodiversité ne cesse de croître.

La politique de conservation du Sénégal, objet d’analyse dans la section suivante, a consisté à mettre en place un réseau d’aires protégées à travers l’adoption de plusieurs conventions.

Tableau 2: ‘Lignes directrices pour l’application des catégories de gestion aux aires protégées. Catégorie UICN depuis 1994. Source : Adapté de Dudley, N., 2008.

Catégorie	Titre	Objectifs de protections
I	Ia Réserve Naturelle Intégrale:	aire protégée gérée principalement à des fins scientifiques ou de protection des ressources sauvages
	Ib Zone de Nature sauvage :	aire protégée gérée principalement à des fins de protection des ressources sauvages
II	Parc national :	aire protégée gérée principalement dans le but de protéger les écosystèmes et à des fins récréatives
III	Monument naturel :	aire protégée gérée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques
IV	Aire de gestion des habitats / des espèces :	aire protégée gérée principalement à des fins de conservation, avec intervention au niveau de la gestion
V	Paysage terrestre / marin protégé :	aire protégée gérée principalement dans le but d’assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives
VI	Aire Protégée de ressources naturelles gérée :	aire protégée gérée principalement à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels

a. L'appropriation des conventions internationales par le Sénégal

Le Sénégal figure parmi les premiers pays africains qui ont adopté une politique de sauvegarde des écosystèmes naturels. La signature et la ratification de conventions, d'accords et de conférences internationaux lui offrent la possibilité de conserver une partie importante de sa biodiversité, constituée d'espaces terrestres et marins. En effet, l'évolution des préoccupations et l'attention des états dans le domaine de la protection de la nature furent remarquables avec l'adoption de traités internationaux qui traduisent la volonté de leur expression contractuelle.

Le premier engagement relatif à la protection de la nature fut la Convention baleinière internationale, signée en 1946, en vue de réglementer la chasse à la baleine. Ce souci de gérer des espèces soumises à l'exploitation et au commerce s'est retrouvé dans la convention de pour la protection des phoques dans l'Antarctique en 1972 et a ensuite été, en quelque sorte, généralisé par la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages (Cities) menacées d'extinction en 1973. Ratifiée par le Sénégal le 3 novembre 1977, cette convention a été amendée à Bonn en 1973 et veille à la protection des espèces animales sauvages dont la migration s'étend à plus d'un territoire.

En 1958, la Convention de Genève sur le Plateau Continental fut un exemple de délimitation et de définition des droits des Etats, à explorer et à exploiter les ressources naturelles de leur plateau continental. Elle exprime l'appropriation des ressources halieutiques et minérales par les Etats l'ayant ratifié. Le 10 décembre 1982, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) adoptée à Montego Bay met fin à la liberté de navigation et d'exploitation qui s'appliquait dans le domaine maritime. Cette convention corrobore les bases posées en 1958 et «*fixe la délimitation juridique des espaces en mer pour les Etats et leur confie également la protection des espaces qui leur sont attribués*»⁴⁴. A ce jour, elle est considérée comme la convention la plus complète en matière de protection de l'environnement marin car elle embrasse presque tous les aspects de la protection du milieu marin et porte un accent particulier sur l'exploitation des ressources marines. Ratifiée par le Sénégal en 1984, elle entre en vigueur en 1994 et procède à la définition des zones marines où l'Etat côtier exerce sa souveraineté.

⁴⁴ Hana Akroud, Marie Barbat et Louis Naux, 2007. La protection des espaces en mer : utopie ou réalité ? Neptunus, revue électronique, Centre de Droit Maritime et Océanique, Université de Nantes, Vol. 13 2007/2, 21 pages.

L'adoption de la Convention d'Alger le 15 septembre 1968 montre l'attention particulière portée à l'environnement par les Etats membres de l'O.U.A. (actuel U. A.) en ce sens que cette convention reste le cadre général de la «conservation de la nature et des ressources naturelles» dans le continent africain. Elle stipule en son article II que « *les Etats contractants s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la conservation, l'utilisation et le développement des sols, des eaux, de la flore et des ressources en faune en se fondant sur des principes scientifiques et en prenant en considération les intérêts majeurs de la population* »⁴⁵. Abrogée et remplacée par la Convention de Maputo en 2003, cette dernière vient compléter la première en mettant l'accent sur la protection et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles selon les critères du développement durable. Elle est ratifiée par le Sénégal le 26 mars 1972.

La convention de Ramsar, relative aux zones humides d'importance internationale est le fruit de l'évolution des connaissances écologiques, notamment sur l'importance des habitats des oiseaux d'eau en vue d'assurer leur préservation. Négociée par des pays et organisations non gouvernementales tout au long des années 1960 et adoptée à Ramsar en 1971, cette convention considère les zones humides comme particulièrement menacées et recommande la mise en œuvre des principes et lignes directives, relatifs à une gestion intégrée de ces espaces fragiles. Elle prône également la création d'espaces protégés pour la conservation et l'utilisation durables des zones humides afin d'arrêter la dégradation des habitats, mais aussi de reconnaître leurs fonctions écologiques ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative. La convention de Ramsar est ratifiée par la Sénégal le 11 novembre 1977.

La convention d'Abidjan du 23 mars 1981, est relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Ratifiée par le Sénégal le 5 août 1984, elle est née « *de la nécessité de mettre en place un cadre juridique régional dans le but de fournir des actions de coopération nationale et régionale sur la protection et la mise en valeur des zones marines et côtières de la région* »⁴⁶ concernée. Elle prend conscience de la non prise en compte du développement dans les politiques de conservation des milieux marins et des zones côtières ;

⁴⁵ Mohamed Ali Mekouar et Stéphane Doumbé Billé : La Convention Africaine révisée sur la conservation de la nature et des ressources naturelles: un cadre nouveau pour le développement intégré du droit de l'environnement en Afrique. <http://data.iucn.org>

⁴⁶ <http://bj.chm-cbd.net/>

ce qui impacte directement sur l'équilibre écologique, les ressources, mais aussi sur leurs utilisations légitimes. En ce sens, la convention interpelle les Parties contractantes du devoir qui leur incombe de préserver le patrimoine naturel dans l'intérêt des générations présentes et futures ; d'où l'importance de mettre en place des mécanismes de coordination régionaux pour un meilleur cadre d'action régional efficace.

Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain, sous le nom de « Sommet de la Terre » tenue à Stockholm en 1972, les questions écologiques ont été, pour la première fois, au cœur du débat international avec comme objectif de stimuler le développement durable. Au lendemain de cette rencontre, les Etats ont compris que la résolution des problèmes environnementaux passe par l'adoption « *de stratégies à long terme, d'une action cohérente et la participation de tous les pays et de tous les groupes sociaux* »⁴⁷. En 1980, la publication du premier document international, la Stratégie Mondiale de la Conservation (SMC), entre dans ce cadre, en collaboration avec des institutions universelles et indépendantes. Il a été élaboré par l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources (UICN), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Fonds mondial pour la nature (WWF). Ce document montre l'importance de la conservation et la gestion des ressources naturelles à des fins de développement durable. La SMC invite chaque pays à préciser ses besoins de conservation et à définir sa politique de conservation en préparant sa propre stratégie nationale de conservation (SNC). En dehors du déroulement d'un programme qui définit les lignes directrices sur la politique de conservation, la SNC identifie les institutions responsables et propose ou révise la législation appropriée et le cadre administratif indispensable à la mise en œuvre.

En 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED)⁴⁸ organisée à Rio de Janeiro, portant les priorités sur la gestion, la conservation et le développement des forêts, a fait progresser la responsabilité des pays dans le domaine de l'environnement. La conférence a abouti à l'adoption de la Convention sur la diversité biologique (CDB) la même année, entrant en vigueur en décembre 1994, date à laquelle elle est ratifiée par le Sénégal. La CBD est un traité international pour la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des composantes de la diversité biologique et le partage juste et équitable des avantages de l'utilisation des ressources génétiques. Elle constitue « *l'une des rares conventions internationales qui se réfère explicitement au devoir*

⁴⁷ La stratégie mondiale de la conservation. www.unep.org/GEO/geo3

⁴⁸ Rencontre décennale du Sommet de la terre

*de coopérer pour protéger les espèces et les espaces »*⁴⁹. La CDB prend en compte tant la biodiversité terrestre que marine et est considérée comme le document phare qui concerne le développement durable.

C'est en 2002 que le bilan de cette rencontre fut effectué sous le nom de Sommet mondial sur le développement durable, tenu du 26 août au 4 septembre à Johannesburg en Afrique du Sud. Ainsi, des mesures concernant une forte réduction du rythme de perte de biodiversité aux niveaux mondial, régional et national, ont été prises. Vu la baisse continue des ressources halieutiques assurant une part importante dans la sécurité alimentaire, il a été adopté à Johannesburg des dispositifs visant entre autres à « *aider les pays en développement à coordonner les politiques et programmes aux niveaux régional et sous régional aux fins de la conservation et de la gestion durable des ressources halieutiques et à mettre en œuvre des plans intégrés de gestion des zones côtières, notamment par la promotion de petites activités de pêche côtière durable et, si besoin est, par la mise en place de l'infrastructure nécessaire* »⁵⁰. A cet effet, il a été retenu de reconstituer ou de maintenir les stocks d'ici 2015 afin d'obtenir un rendement maximal constant. Ainsi, les AMP répondent à ses objectifs avec la protection par des mesures spécifiques des zones marines et côtières particulièrement menacées. D'ici 2020, la CDB prévoit la création d'un réseau global cohérent d'AMP.

Une année plus tard, l'importance des aires protégées dans le contexte économique, social et environnemental de l'humanité au XXIe siècle fut abordée lors du Vème congrès des parcs, organisé du 8 au 18 septembre 2003 à Durban, sous le thème « Bénéfices par-delà les frontières ». Fournier (2003, p. 95) a souligné dans son compte rendu du congrès que la création des réseaux d'aires protégées interconnectées, surtout en milieu aquatique, constituerait une excellente solution permettant aux populations animales et végétales, de maintenir un lien fonctionnel et de fonctionner en métapopulations.

D'autres rencontres de grandes envergures ont été organisées dans but d'assurer la continuité dans la lutte contre la perte accrue de biodiversité. Entre autres, le Sommet d'Aichi, Nagoya sur la biodiversité, organisé le 18 au 29 octobre 2010 avait comme objectif de consolider les principes posés lors de la Convention sur la diversité biologique en 1992. Sachant que le pari pour la conservation de diversité biologique est loin d'être gagné, un nouveau Plan stratégique

⁴⁹ Cahiers de l'Institut Français de la Biodiversité, 2002, citant ici Beer-Gabel J. et B. Labat. 1999. La protection internationale de la faune et de la flore sauvages. Bruxelles, Editions Bruylant / Editions de l'université de Bruxelles.

⁵⁰ Rapport du Rapport du Sommet mondial pour le développement durable Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002, p. 27.

pour la diversité et couvrant dix prochaines années a été signé par les différentes parties. Comme souligné dans le numéro 70 du Patrimoine mondial « *Synergies pour protéger les sites* », ce nouveau document, énonçant vingt objectifs, constitue un cadre global pour la diversité biologique, non seulement pour toutes les conventions relatives à la biodiversité, comme notamment la Convention du patrimoine mondial, mais aussi pour l'ensemble du système des Nations Unies.

La Conférence des Nations unies sur le développement durable de 2012, dite Rio+20, organisée quarante ans après la Conférence internationale de Stockholm sur l'environnement en 1972 et vingt ans après la Conférence internationale de Rio sur l'environnement et le développement en 1992, réitère son engagement, dans la même lancée que ces dernières.

Dans le cadre de la protection du littoral et de l'espace marin, le Sommet mondial sur le développement durable (S.M.D.D) de Johannesburg (2002) et le Ve Congrès mondial sur les Parcs (C.M.P.) de Durban (2003), mettent en évidence la nécessité d'un renforcement du réseau sénégalais d'aires protégées. C'est ainsi que le Sénégal a initié une politique de protection de la biodiversité marine et côtière, par l'adoption d'aires marines protégées, abordée dans la section suivante.

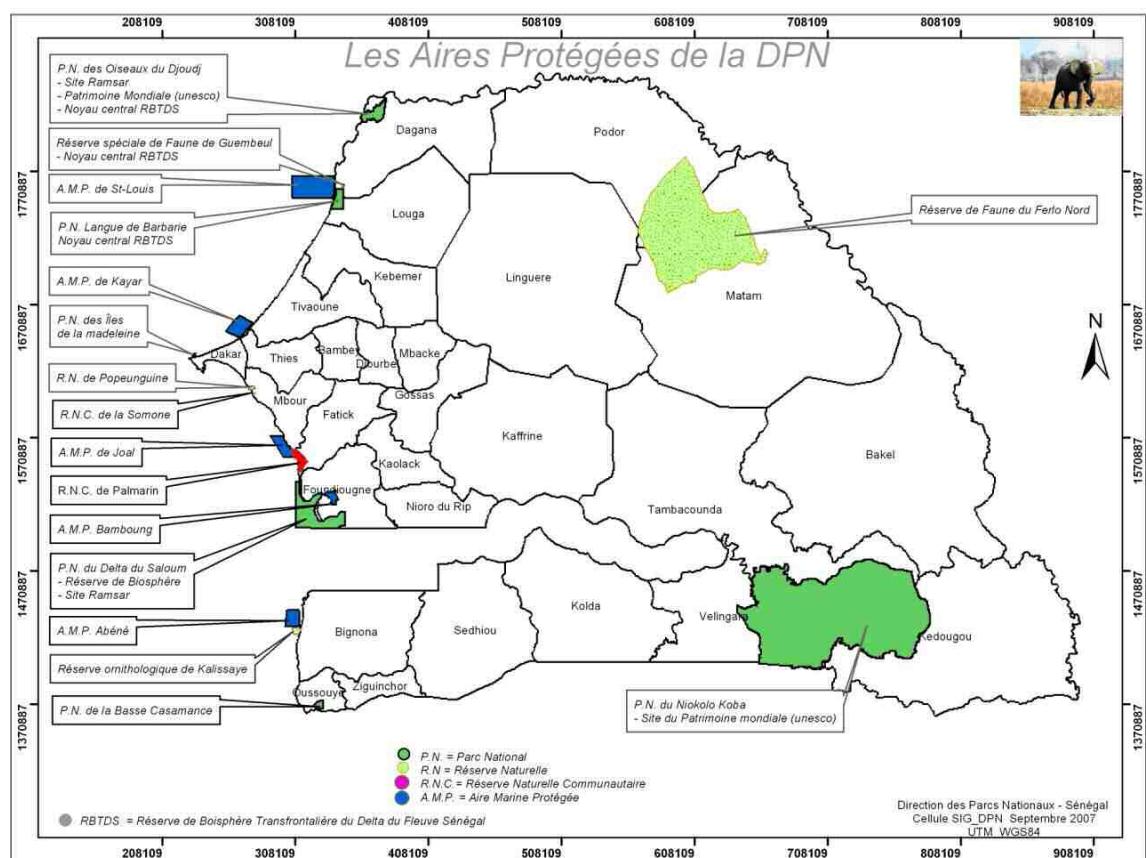
b. La mise en œuvre des aires marines protégées au Sénégal

Ayant constaté que l'essentiel des efforts de protection concerne les écosystèmes continentaux, le Ve congrès sur les parcs recommande aux Etats de porter l'accent sur la protection d'au moins 5% de leur espace littoral et marin. A cet effet, il a été recommandé la création de réseaux représentatifs d'aires marines protégées couvrant 20 à 30% des surfaces des océans à l'horizon 2012. Le Sénégal, ayant mis en place un réseau d'aires protégées terrestres et marines et qui existait depuis les années 1970-90, crée en 2004 des Aires Marines Protégées qui viennent le renforcer. En 2011, la superficie de ce réseau occupait 1.614.940 ha soit 8,2%⁵¹ du territoire national. Seul, le Parc National du Niokolo-koba, créé en 1954 et dont les limites ont été étendues en 1969 et la Réserve de Faune du Ferlo Nord sont situés à l'intérieur du pays (Carte 2).

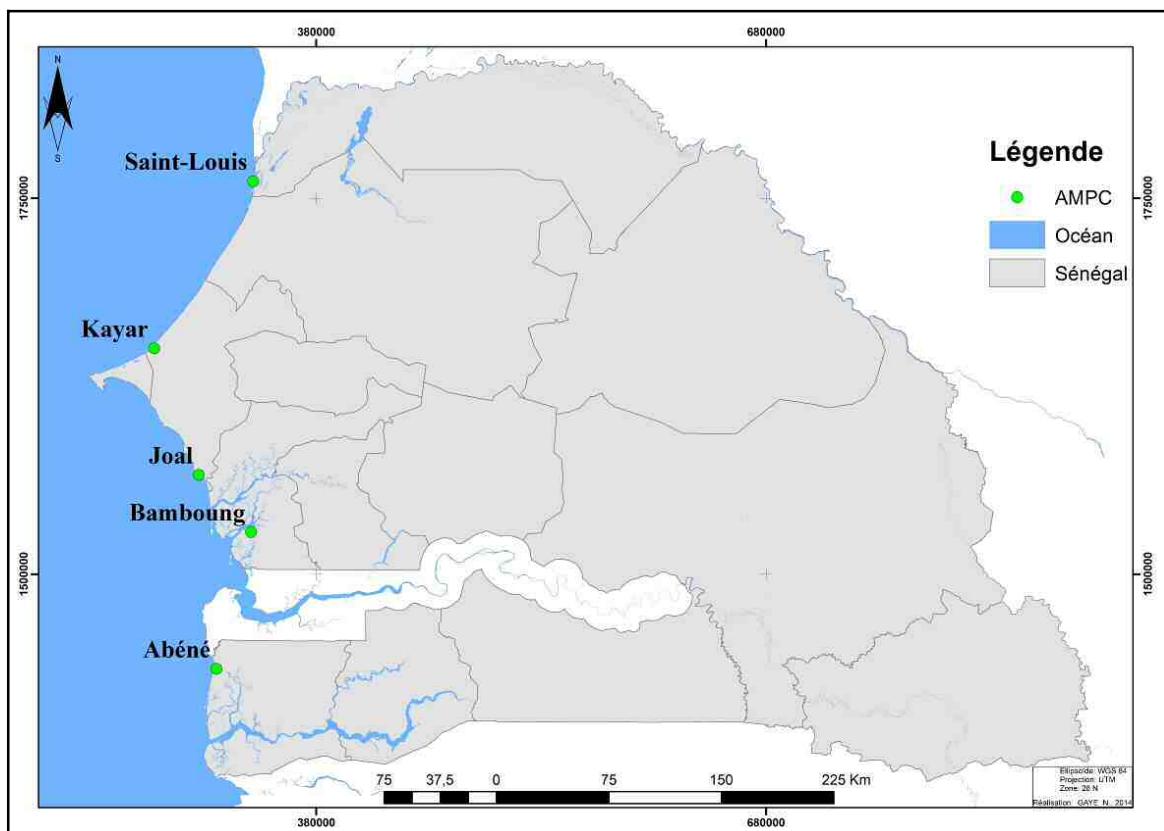
⁵¹ KANE O. Programme de Travail des Aires Protégées Du Sénégal (POWPA). Action Plan for implementing PoWPA and achieving Target 11: Senegal, document non daté, 20 pages.

Les AMPC créées par décret en 2004, sont au nombre de cinq. Il s'agit du Nord au Sud des aires marines protégées de Saint-Louis, de Kayar, de Joal-Fadiouth, de Bamboung existant avant cette date, et d'Abéné (Carte 3). Actuellement, dans ce réseau quatorze aires protégées sont localisées sur la frange côtière. Il s'agit, en plus des cinq AMP créée en 2004, de :

- quatre parcs nationaux : de la Basse Casamance, des Oiseaux de Djoudj, de la Langue de Barbaries, des Iles de la et du Delta du Saloum,
- trois réserves naturelles : celles de Guembeul, de Popenguine et de Kalissaye,
- deux réserves naturelles communautaires : Somone et Palmarin.



Carte 2: Présentation du réseau des aires protégées du Sénégal (DPNS, 2011). Source : KANE O. Programme de Travail des Aires Protégées Du Sénégal (PoWPA). Action Plan for implementing PoWPA and achieving Target 11: Senegal, document non daté, 20 pages.



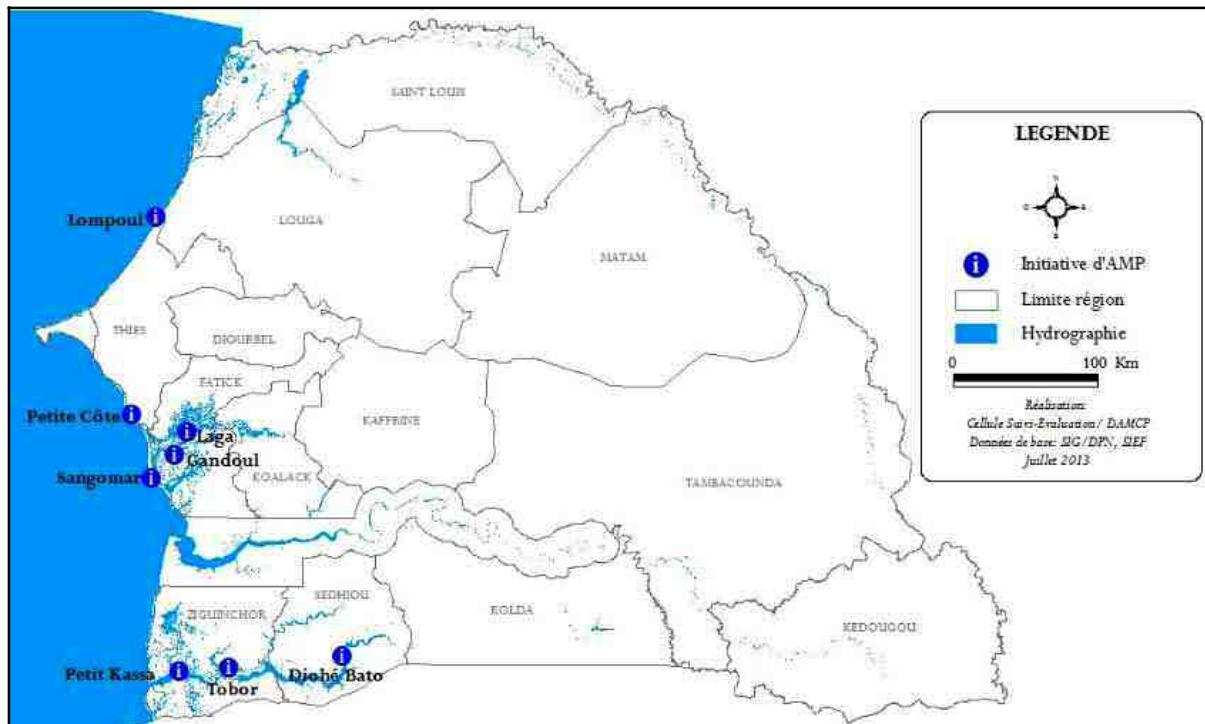
Carte 3: Localisation des Cinq aires marines protégées créées en 2004. Source Gaye N., 2014.

Bamboung constitue la première Aire Marine Protégée Communautaire (AMPC) du Sénégal située dans l'estuaire du fleuve Saloum. Crée en 2002 en collaboration avec les populations locales, elle est le résultat d'un long processus entamé depuis 2001, proposé et piloté par l'Océanum dans le cadre du projet « *Narou Heuleuk (la part de demain)* ». Cette association sénégalaise de protection des ressources marines est financée par le Fond Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).

Toujours, dans le cadre du Programme de Renforcement et de Consolidation des Acquis (PRCA) de l'ambassade des Pays-Bas au Sénégal, la Direction des Aires Marines Communautaires et Protégées (DAMCP) a récemment créé en 2013, deux nouvelles AMP : celles de Sangomar (Communauté Rurale de Palmarin et de Dionewar) et du Gandoul (Communauté Rurale de Djirnda), toutes les deux situées dans le delta du Saloum.

En plus des AMP mises en place par l'Etat à travers un décret, il existe d'autres sites protégés (Carte 4), initiés par les populations avec l'appui des services de l'Etat et d'ONG. C'est l'exemple des AMP de la Pointe Saint-Georges, des îles du petit Kassa et de Kawawana, appelée Aire du Patrimoine Communautaire (APC) en Casamance, celle de Laga dans la

Région de Fatick, les zones de pêche protégées de Mballing, de Nianing, de Pointe Sarène et de Mbodiène sur la Petite Côte.



Carte 4: Localisation des initiatives d'Aires Marines Protégées du Sénégal. Source : Stratégie nationale des AMP, 2013, p. 47.

Les AMP couvrent actuellement une superficie totale de 198 920 ha, soit 1% de l'espace maritime (Stratégie nationale des AMP, 2013, p. 21). Ce pourcentage est faible, au vu des objectifs d'Aichi qui, prônent au moins la conservation de 10% des zones côtières et marines. Toutefois, une bonne partie des AMP du Sénégal sont inscrites dans le réseau RAMPAO où elles couvrent 193 184 ha, soit 0,97% de l'espace maritime (Stratégie nationale des AMP, op.cit.).

Le RAMPAO regroupe à l'échelle de l'écorégion marine de l'Afrique de l'Ouest, constitués de la Mauritanie, du Sénégal, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, de la Gambie, du Cap-Vert et de la Sierra Léone. Il compte actuellement 22 AMPs reparties dans cinq des sept pays, dont 10 parcs nationaux, un parc naturel, 6 réserves naturelles et 2 AMP de gestion communautaires (Courrier du RAMPAO, 2011, p. 2). La finalité de ce réseau consiste à « assurer le maintien d'un ensemble cohérent d'habitats critiques nécessaires au fonctionnement dynamique des processus écologiques indispensables à la régénération des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité au service des sociétés » (Courrier du RAMPAO, op.cit.). Lors du Forum Global des Océans (Global Ocean Day), 13 mai 2009,

le Groupe d’experts sur les aires marines protégées a tiré les conclusions selon lesquelles « *le rôle des réseaux d’aires marines est finalement d’assurer la connectivité biologique et écologique et à renforcer la résilience des écosystèmes marins aux changements climatiques*»⁵². Le fonctionnement des processus écologiques des AMP montre l’interdépendance des espèces animales aux divers milieux. Ces derniers constituent des sites importants pour la reproduction, la croissance ou le passage obligatoire pour la migration des espèces tout au long de leur cycle de vie. Le réseau inclut la protection de zone de transition à l’exemple de tortues marines provenant de la Guinée Bissau et qui sont retrouvées à Joal.

L’AMP du Bamboung a également rejoint le réseau de Renforcement des Aires Marines de l’Afrique de l’Ouest (RAMAO), dont l’objectif global est de *garantir sur le long terme les fonctions des AMPS par le renforcement des capacités de gestion participative dans la sous-région*⁵³. Bamboung fait actuellement état de site pilote pour la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum.

Conclusion du Chapitre 1

Le retour historique sur les aires protégées a permis de comprendre les menaces qui ont propulsé la conservation de certains espaces en vue de limiter les impacts sur les écosystèmes. Il en est ressorti la tension qui existe depuis très longtemps entre les « protectionnistes » qui prône la mise sous cloche et les « conservationniste » pour qui, l’homme doit être au cœur de la conservation. L’avènement des Réserves de Biosphère 1970 dans cadre du programme Man & Biosphère de l’UNESCO constitue un tournant décisif dans l’histoire, avec une « humanisation croissante de la conservation » Thomassin (2011, p. 51). Grâce à ce programme, il est prôné un développement partenarial entre l’homme et la nature (Laine op.cit., p. 3), dans un contexte de crise économique et de grandes catastrophes écologiques. De par ses principes, les communautés de base deviennent de véritables acteurs et tendent vers une politique de cogestion ou de gestion concertée des milieux et des ressources.

Au Sénégal, la politique de conservation est enclenchée depuis les années 1950 et s’est traduite par la signature et la ratification de conventions en vue de renforcer le réseau d’aires protégées. A cet effet, la volonté de l’Etat à mettre en œuvre cette politique s’est matérialisée par la protection d’une bonne partie de la frange côtière. La création des aires marines

⁵² Projet-UNDP/GEF-UNESCO/IOC, 2010

⁵³ PRCM, Document de Programme 1ère phase 2004-2008

protégées par l'Etat en 2004, s'est vue renforcée par des initiatives locales, montrant une meilleure implication des populations dans les politiques de gestion des ressources naturelles. Retenons que ces étapes ont été rendues possibles grâce à l'évolution des fonctions des AMP, d'un objectif initial de conservation vers un objectif qui tient compte des questions de développement des communautés riveraines. Ainsi, elles ne sont plus uniquement considérées comme des outils d'exclusion, mais comme des outils de gestion des activités économiques à travers la gestion participative, offrant la possibilité de développer une pluriactivité dans les AMP sans compromettre la fonction de conservation. Le chapitre 2 présente le cas du delta du Saloum, zone ayant connu plusieurs phases évolutives, dans l'application de la politique de conservation de l'Etat.

Chapitre 2 – Chronologie des mesures de conservation dans le delta du Saloum

La politique de création des AMP entre dans le cadre des engagements internationaux du Sénégal en matière de conservation de la diversité biologique. Faure (2004) note que, dans la 2nde moitié du XXème siècle, les pays africains étaient confrontés à une nette dégradation de l'environnement causée par la colonisation et l'industrialisation et intensifiée par des périodes de sécheresse (p : 99). Ainsi la ratification des conventions confirme la volonté politique des autorités africaines à promouvoir la sauvegarde des ressources naturelles de ces espaces originels.

1. Le Parc National du Delta du Saloum

Le décret n° 76-577 du 28 mai 1976 portant création du **Parc National du Delta du Saloum** (PNDS), reflète la volonté de renforcer et de compléter le dispositif de représentativité des principaux biotopes caractéristiques du pays. La zone mise en défens est composée d'un écosystème de mangrove et de mer de 70 000 hectares et d'un écosystème terrestre de transition, constituée de la forêt de Fathala, qu'est le passage d'une forêt guinéenne à la savane (6 000 hectares). Le parc regorge des paysages d'importance nationale et internationale du fait de la richesse de ses écosystèmes dont l'exploitation est interdite. Il occupe la seconde place après le parc du Niokolo-Koba et couvre une superficie totale de 76 000 hectares. En termes de diversité animale, ses écosystèmes abritent de nombreux mammifères (précitées dans la partie faune) et il constitue l'un des premiers sites de reproduction de la Sterne royale (*Sterna maxima*) avec environ 21 000 nids en 1998. La diversité des espèces d'oiseaux présentes dans la zone en a fait le 3ème site d'importance ornithologique de l'Afrique de l'Ouest en la matière après le Banc d'Arguin en Mauritanie et le Djoudj au Sénégal. En termes de diversité culturelle, le parc abrite d'importants sites historiques tels que les amas coquilliers mesurant plusieurs mètres de hauteur. Ainsi, le parc est inclus dans des périmètres de classement plus larges dont celui de Réserve de biosphère en 1981 et de site Ramsar en 1984. Sa gestion et son contrôle sont assurés par la Direction des Parcs Nationaux sous l'autorité d'un conservateur.

Cependant, les conversationnistes ont compris que la plus plupart des échecs des programmes de protection des espèces et des habitats sont dus à l'ignorance des aspects sociaux et/ou à la marginalisation des communautés locales (Colchester, 2003, p : 51). C'est pourquoi dans le

cas du PNDS, les populations autochtones de Bagadadji, seul village situé dans le parc, ont été intégrées dans la gestion du parc tout en leurs faisant respecter les politiques d'utilisation de cet espace. Ainsi, l'article 4 du décret de création du parc tient compte de la sauvegarde de la sortie et l'accès des riverains traditionnels à leurs villages ainsi qu'à leurs activités traditionnelles de subsistance et de pêche artisanale. La volonté de créer des relations entre le parc et ses périphéries a favorisé la formation des éco-gardes, issus des populations environnantes. Ces dernières, venus renforcer l'effectif très limité des agents du parc, travaillent en volontariat et bénéficient d'un appui dans des activités génératrices de revenus telles que le tourisme, l'apiculture, entre autres...

2. La réserve de biosphère du Delta du Saloum

Malgré l'abondance des ressources dans le Delta du Saloum, le site est sous menace du fait de la surexploitation des ressources, due à une augmentation de la population venue de l'intérieur du pays. À cela s'ajoutent les conséquences du déficit pluviométrique, entraînant la dégradation de la mangrove et des formations forestières, l'acidification et la salinisation de terres, qui constituent entre autre les causes de la diminution des surfaces arables et la rareté des points d'eau (Dia, op.cit., p : 4). Ces menaces ont incité le gouvernement sénégalais à mieux prendre en compte les liens entre l'homme et son environnement dans une optique de concilier conservation et utilisation durable des ressources naturelles. Il faut noter que la conception des parcs est différente de celle des réserves de biosphère qui mettent en avant des objectifs de développement durable. Ainsi, le Delta du Saloum est inscrit comme réserve de biosphère le 17 février 1981 par l'UNESCO dans le cadre de son programme *Man and Biosphere* (MAB). Le 16 mars 1981, le PNDS, constitué de sa partie aquatique et la forêt de Fathala (76 000 ha), voit s'adoindre une partie des régions périphériques de la zone pour constituer la **Réserve de Biosphère du Delta du Saloum** (RBDS). Il est important de noter que les réserves de biosphère de l'UNESCO promeuvent l'équilibre entre la protection et l'économie, pour une coexistence de l'homme et de la nature⁵⁴. Les populations locales sont prises en compte dans les stratégies de développement et de l'application des mesures. En ce sens, une bonne gestion des ressources exige un zonage spatialisé des fonctions intégrant :

- une ou plusieurs aire(s) centrale(s) interdite(s) bénéficiant d'une protection à long terme et permettant de conserver la diversité biologique, à l'exemple d'un parc national ou un sanctuaire d'oiseaux migrateurs ;

⁵⁴ Document de base: 40 ans du programme « L'Homme et la Biosphère » de l'UNESCO.

- une zone tampon qui entoure ou jouxte les aires centrales, utilisées pour des activités de coopération compatibles avec des pratiques écologiques viables, y compris l'éducation relative à l'environnement, les loisirs, l'écotourisme et la recherche appliquée et fondamentale ;
- et une zone de transition qui fait l'objet d'un certain nombre d'activités agricoles, d'établissements humains ou d'autres exploitations, et dans laquelle les communautés locales, agences de conservation, organisations non gouvernementales, groupes culturels, entreprises privées et autres partenaires travaillent ensemble pour gérer et développer durablement les ressources de la région.

A cet effet, le PNDS correspond aujourd’hui au noyau central de la RBDS qui cherche à appliquer le principe selon lequel les populations locales constituent le principal moteur de la conservation et qu’il n’est pas possible de préserver de grandes régions en les évinçant⁵⁵. La RBDS, comprise entre 13°35’ et 14° 15 de latitude Nord et 16°03 et 16°50 de longitude ouest, s’étend sur environ 334 000 ha et est constituée d’écosystèmes marin et côtier qui présentent :

- Un domaine continental constitué de forêts et limité dans sa partie basse par la mangrove et les tannes. Ce milieu abrite des lieux d’habitat de la grande et moyenne faune sauvage et est la limite septentrionale de plusieurs espèces ligneuses.
- Un domaine amphibie que constitue l’estuaire est composé de trois grands groupes d’îles (le Gandoul au nord, les îles Betenti et les îles de Fathala au sud), séparées par trois bras de mer principaux (Saloum, Diomboss, Bandiala). Ces îles couvrent plus de 80.000 ha et sont bordées par un réseau de chenaux dense entouré de mangroves. Ce domaine est le milieu principal de reproduction, de nourrissage et de repos des espèces halieutiques et des oiseaux d’eau.
- Un milieu maritime qui s’étend au-delà de l’isobathe des 6 m vers la haute mer et constitue une importante zone de reproduction d’oiseaux, de nourrissage des certaines espèces halieutiques du fait de la présence d’herbiers marins.

Ces trois domaines ont dépendants les uns des autres du point de vue de leur fonctionnement, leur dynamisme et leur évolution.

⁵⁵ <http://droitnature.free.fr/Shtml/EspProtegeReservesBiosphere.shtml>

Par conséquent, la stratégie de Séville de mars 1995 considère que pour le XXIème siècle les réserves de biosphère doivent :

- Avoir une fonction de conservation pour préserver les ressources génétiques, les espèces, les écosystèmes et les paysages ainsi que la diversité culturelle;
- Etre un lieu d'expérimentation pour la gestion des terres, l'aménagement du territoire et plus généralement la mise en œuvre de modèle de développement durable;
- Servir de support logistique pour soutenir des activités de recherche, d'éducation, de surveillance continue.

Les réserves de biosphères sont sous la souveraineté de l'Etat sur le territoire duquel elles sont situées et sont reconnues sur le plan international. Chaque réserve de biosphère a son propre système de management. Elles constituent en quelque sorte des laboratoires vivants d'étude et de démonstration de la gestion intégrée des terres, de l'eau et de la biodiversité. La RBDS est également membre du réseau du Réseau Est Atlantique de Réserves de Biosphère (REDBIOS), qui dans le cadre du programme MAB, est appuyé par l'UNESCO afin de promouvoir des modèles de coexistence harmonieux entre conservation et développement, avec une bonne participation des communautés de base dans le processus de planification et de gestion de l'espace. Elle a également intégré le Réseau Africain du MAB (AFRIMAB) afin d'interconnecter ses activités avec celles des autres réserves de biosphères en Afrique. Ce réseau est créé pour améliorer leurs capacités à promouvoir les réserves de biosphère en tant qu'outils privilégiés d'expérimentation pour la conservation de l'environnement et le développement durable. En 2005, le Delta a été admis également au Club des Belles Baies du Monde, qui est une structure recensant les plus beaux sites littoraux pour en faire des espaces internationaux de référence en matière de gestion durable, de protection et de conservation de l'environnement écologique et des paysages naturels. Il est à noter que la réserve de la biosphère n'a pas de limites juridiques mais seulement des propositions de limites, ce qui fait de cet espace un cadre de gestion intégré dans l'ensemble de sa région (Noël, 2010, p : 6).

3. Le site Ramsar ou zone d'importance internationale

La combinaison de ces différents écosystèmes confirme que le Delta du Saloum regorge tous les éléments d'une zone humide telle que définie dans l'alinéa 2 de l'article 2 de la convention de Ramsar (Iran, 1971) qui tient compte de l'importance de la zone humide du point de vue écologique, botanique, zoologique, limnologique et hydrologique. C'est qui lui a valu une

inscription de 73 000 ha de sa superficie sur la Liste des zones humides d'importance internationales en 1984, surtout pour sa fonction d'habitats pour les oiseaux d'eau. Avec près de 60 000 ha de mangrove, la RBS accueille plus de 1% de la population mondiale de 21 espèces d'oiseaux d'eau. Des sites d'importance particulière pour les oiseaux ont été identifiés : il s'agit des zones de reproduction constituées par les bancs de sable et l'île aux oiseaux dans la partie maritime. Ainsi, la convention de Ramsar, tenant compte de l'interdépendance homme/nature, prône pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

4. L'AMP du Bamboung

Spécifiquement, l'aire marine protégée communautaire du Bamboung est née d'une réunion de sensibilisation et d'information au cours de l'élaboration des plans locaux de développement (PLD). Sa mise en place de l'AMP relève du constat d'une « *baisse drastique du stock halieutique dans la réserve de biosphère, particulièrement dans les bolongs de Bamboung ; ceci ayant pour principales causes le pillage des eaux territoriales, la surexploitation des ressources et les mauvaises techniques de pêches utilisés*⁵⁶ ». L'objectif principal consiste à « créer les conditions nécessaires à un repos biologique et à la reconstitution des populations de poisson » (Plan de gestion de l'AMPC du Bamboung, 2010, Tome I, p. 12). Cette AMP est le fruit de la volonté et de la motivation des populations locales, mais aussi de l'engagement de la Communauté Rurale de Toubacouta. Par la suite, le Conseil rural a fait une délibération N° 06/CRT du 10/10/2002, portant mise en place d'un instrument de protection de son espace communautaire et de sa biodiversité pour les générations actuelles et futures. Cette délibération émanant de l'autorité locale et jetant les bases d'une gestion rationnelle des ressources naturelles, a été acceptée à l'unanimité. Elle a été approuvée par le Sous-préfet, représentant de l'Etat.

L'érection de l'AMPC de Bamboung en aire marine protégée intégrale (aucune exploitation) a été décidée avec l'accord de certains pêcheurs du delta du Saloum. Plus tard, l'AMPCB fut reconnue officiellement au plan national sénégalais. En effet, sa création n'est rien d'autre que l'aboutissement de l'engagement pris par l'Etat lors du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002.

⁵⁶ Jean Goepf cité par Kane I.O. (2006) « Contribution à l'étude des Aires Marines Protégées : l'exemple de Bamboung dans la Réserve de Biosphère de Delta de Saloum. Elément d'approche biologique et socio-économique »

L'intégralité de l'AMPC se situe dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum et en constitue un des noyaux centraux après le Parc National du Delta du Saloum (PNDS) et la Réserve Communautaire de Palmarin. Elle occupe une partie des eaux insulaires de l'estuaire et sa partie continentale se situe dans les superficies du domaine national « *zones de terroirs*⁵⁷ » des îles de Bettenti. C'est précisément cette AMP qui constituera notre terrain de recherche.

5. La réserve transfrontalière Saloum-Niumi

Le Delta du Saloum forme avec le parc national Niumi (Gambie), le 1^{er} site Ramsar transfrontalier en Afrique mais aussi extra-européen, depuis le 5 décembre 2008. Ce complexe se situe de part et d'autre sur la frontière sénégal-gambienne et constitue le prolongement de la partie australe du PNDS. Sa création entre dans le cadre du maintien et de l'amélioration de la valeur floristique et faunique des deux pays, mais aussi de la sauvegarde des couloirs de migration des espèces. La gestion de cette espace relève d'un *arrangement de gestion participative et non pas d'un statut juridique distinct*⁵⁸ entre les deux pays car selon Fournier (2004, p. 95), ces aires protégées supposent en effet des ajustements souvent délicats des modes de gestion et des législations. Des activités pour l'élaboration d'un plan de gestion sont en cours, en collaboration avec les différents acteurs concernés, notamment la Direction des Parcs Nationaux du Sénégal, le Département gambien des Parcs et de la Faune, l'UICN et Wetlands International Afrique, qui dans le cadre du Projet Wings Over Wetlands (WOW), appuyé par le PNUE-FEM, travaillent dans le sens de la gestion des voies de migration d'Afrique-Eurasie.

Cependant, même si les politiques de sensibilisation allant dans le sens d'une gestion participative des ressources naturelles se poursuivent, il n'en demeure pas moins une dégradation graduelle des différents écosystèmes du Delta du Saloum. Il est important de souligner que la RBDS englobe les arrondissements de Djilor, Toubacouta, Fimela et Niodior avec une population estimée à 610 000 habitants en 1997 et que sa zone d'influence polarise une population de 1.320.763 habitants. Ainsi le Delta du Saloum a été soumis pour inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO le 18 novembre 2005. Adopté en 1972 par les Etats membres de l'UNESCO, la Convention du Patrimoine mondial constitue une importante contribution au développement durable.

⁵⁷ Les zones de terroirs correspondent aux terres régulièrement exploitées pour l'habitat rural, la culture ou l'élevage (loi n° 64-46 du 17 juin 1964 relative au Domaine national, Journal Officiel, 3692, p. 905).

⁵⁸ wetlands.org

6. Le patrimoine mondial de l'UNESCO

En effet, la convention du Patrimoine mondial vise à assurer le mieux possible l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle. Les textes stipulent que les conditions et critères pour l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial ont été élaborés pour évaluer la valeur universelle exceptionnelle des biens, et guider les Etats membres dans la protection et la gestion des biens du patrimoine mondial. Ainsi c'est sur la base de ladite Convention que le Delta du Saloum est admis à l'inscription sur la prestigieuse Liste du patrimoine mondial mixte (naturel et culturel) de l'UNESCO le 24 juin 2011, lors de la 35ème Session.

L'imbrication des différents statuts s'appuyant sur la multiplication des réglementations (Dahou & al, 2004, p : 4), rend difficile la régulation de ces territoire. Néanmoins, des plans de gestion intégrée ont déjà été élaborés sous financement des Pays-Bas afin de mieux coopérer la gestion avec l'ensemble des acteurs. Toutefois, cette région dépend d'une multiplicité de juridictions assurées par les corps et services déconcentrés. Il s'agit de la Direction de Parcs Nationaux (DPN), de la Direction des Pêches Maritimes (DPM), de la Direction des Eaux, Forêts et Chasse et de la Conservation des Sols (DEFCCS), des Collectivités Locales (CL); de la coopération internationale (UICN, FFEM, FIBA, etc), des ONG (OCEANIUM, etc) à travers les représentants des populations locales.

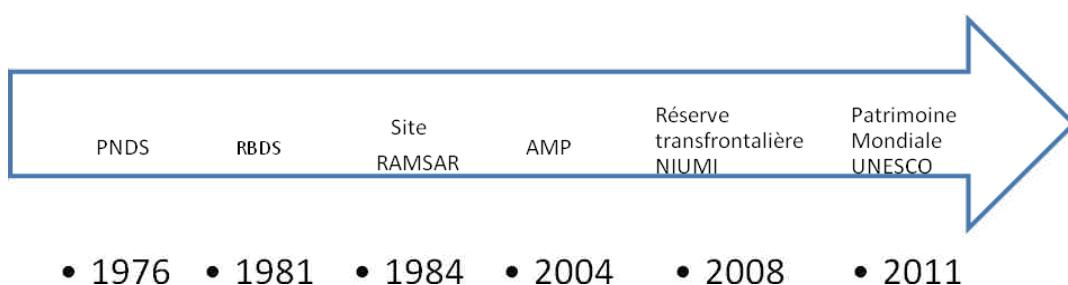


Figure 1 : Chronologie des événements marquants les différentes étapes de la conservation des ressources naturelles dans le Delta du Saloum. Source, Gaye N., 2013.

Conclusion du Chapitre 2

Ce chapitre décrit l'évolution de la conservation, des aires protégées terrestres à leur extension sur l'espace marin. L'évolution des fonctions des aires protégées a permis l'implication de l'homme au cœur de la nature. Au Sénégal, les avancées significatives des Etats dans ses différentes politiques de conservation dans le delta du Saloum, dont la

position du PNDS dans l'estuaire en fait en a fait, une AMP depuis longtemps. La pluralité des statuts de conservation témoigne d'une volonté réelle des politiques à mettre en place un dispositif allant dans le sens d'une meilleure gestion des ressources naturelles de cet écosystème fragilisé par une forte pression anthropique. La création de l'AMPC en 2004, par certains pêcheurs appuyés par l'Océanium, traduit une volonté des populations à préserver et à restaurer les ressources halieutiques de cet écosystème.

Bien que petite, l'AMPC du Bamboung fait l'objet d'une protection intégrale dont nous tenterons d'analyser sa compatibilité avec le développement. Dans la deuxième partie de ce travail, nous poserons la cadre théorique et conceptuel sur lequel peut se baser une possible conciliation entre conservation et développement territorial, appliquée à l'aire marine protégée communautaire du Bamboung.

DEUXIÈME PARTIE

**APPROCHE CONCEPTUELLE, MÉTHODOLOGIQUE ET
PRÉSENTATION DU MILIEU**

Introduction de la deuxième partie

Notre recherche s'insère dans le cadre théorique développé par l'économie territoriale et, particulièrement, de l'émergence d'un modèle de « développement territorial » dans une aire marine protégée. Le Delta du Saloum, où se situe notre terrain d'étude, regorge d'une diversité de ressources, lesquelles ont fait naître, d'une part, la mise en défens d'une bonne partie de la zone, relevant de statuts différents et, d'autre part, une dynamique de développement économique à la périphérie de l'AMP ou même dans son arrière-pays. Si l'AMP du Bamboung se veut un outil conciliant conservation et développement, son aire d'influence peut largement dépasser les 14 villages qui lui sont rattachés, et éventuellement recouvrir différents espaces au sens de Praly (2010, p. 19), « *eux-mêmes soumis à d'autres facteurs d'évolution (autres activités économiques, aires administratives, projets politiques, dynamiques démographiques, etc.)* ». Ainsi, le concept de développement territorial peut être considéré comme étant l'outil d'analyse adapté, pour décrire les interrelations entre l'AMP et son arrière-pays dès lors que les dynamiques de développement s'effectuent au-delà de l'espace propre de l'AMP. Ce dernier devient non pas *un cadre dans lequel s'inscrivent les phénomènes économiques*, d'après ce que nous enseigne Courlet (2007, p. 38), mais *un facteur important de leur mode d'organisation et de leur dynamique, instaurés par des acteurs entretenant des liens sociaux qui, évoluent dans le temps en fonction des relations, des interactions qui s'établissent entre eux* (Courlet, 2008, p. 10)⁵⁹. De là est né un partenariat entre l'homme et la nature en vue d'atténuer ou de rendre positifs ses effets sur la biodiversité. C'est dans ce contexte que Laine (2009, p. 3) souligne que « *protéger la nature consisterait non plus à geler uniquement quelques espaces, mais à comprendre les interactions à différentes échelles, de la planète à celle d'un micro-territoire, entre les activités humaines et l'évolution « naturelle » de la nature, et de les intégrer pour inventer de nouvelles formes de développement* ». Notre première analyse conceptuelle va donc reposer sur une compréhension fine du concept de « développement » avant d'aborder celui de « développement durable » si l'on sait que ce dernier est issu de la confrontation des mouvements de protection de la nature d'un côté et de conservation des ressources naturelles de l'autre (Bergandi & Blandin, 2012, p. 106). Cette réflexion nous amène à faire ressortir les liens existant entre « développement durable » et « développement territorial » et à analyser

⁵⁹ Extrait de Claude Courlet, 2008. L'économie territoriale, Collection *Economie plus*, Presse Universitaire de Grenoble (PUG), document pdf, 7 pages. www.pug.fr

pourquoi ce dernier pourrait être une meilleure approche du développement que le développement durable.

Notre démarche est basée sur un dialogue pertinent entre, d'une part, un cadre théorique inspiré des travaux en économie territoriale et débouchant sur une analyse fonctionnelle des instruments de protection des ressources naturelles – portée, espace concerné, force coercitive, etc., et, d'autre part, une compréhension empirique fine du terrain : « monographie » des actions, dynamiques, perceptions et enjeux des acteurs locaux, nationaux et internationaux de l'aire marine protégée communautaire du Bamboung.

Le travail comporte différentes phases de terrain effectuées dans les villages rattachés à l'AMPC ainsi que dans d'autres situés dans la zone périphérique. Il consiste à recueillir des informations auprès des acteurs concernés de manière directe ou indirecte par notre étude.

Dans cette partie, nous commençons par poser le cadre théorique sur lequel repose notre recherche (chapitre 3) en partant du développement aux origines de la conservation. Ainsi, prenons en compte l'articulation entre développement et son approche territoriale en analysant les ressources sur lesquelles repose ce développement. Ensuite, nous abordons l'approche méthodologique (chapitre 4) par laquelle, les informations relatives à notre recherche sont acquises. En fin d'analyser pour mieux contextualiser notre zone d'étude, nous présentons dans le chapitre 5 le milieu physique, le contexte social dans le chapitre 6 et l'économie dans le chapitre 7.

Chapitre 3 – Le cadre théorique et conceptuel : Entre conservation et développement territorial

1. Du développement...

Le développement est le concept que nous utilisons couramment pour exprimer un processus issu de l'évolution sociétale et du changement social, et constituant la finalité précise vers laquelle tend toute société (Tremblay, 1999, pp. 7-12)⁶⁰.

Historiquement, l'origine du *développement* serait ancrée dans la conception judéo-chrétienne⁶¹, laquelle a connu *des changements intervenus au Moyen Âge et surtout à la Renaissance, lorsque les conquêtes et les colonisations, légitimées par le devoir d'évangélisation se combinaient avec l'apparition, en Europe, de nouvelles attitudes à l'égard du travail et du capital* (Rist, 2007)⁶². Ces transformations sont restées enracinées dans la mentalité des sociétés et considérées comme une idée morale sur la base de laquelle l'Eglise pouvait se fonder pour construire une société future (Bend, 2007, p. 75 ; Oberweis, 2011, p. 42 ; Deniau, op.cit., p. 9). En effet, le concept de développement, au sens de Michaud (1998) et de Enjalbert (2013), a basculé dans le champ d'une croyance qui, à l'instar d'une religion, est ancrée dans une tradition sociale, véhicule ses mythes, démontre son « efficacité » et se voit ravivée par ses rituels. Cette conception du développement fut laïcisée à l'époque des Lumières au XVIII^e siècle où l'homme s'est libéré de la pensée archaïque et a promu le dépassement de l'obscurantisme. C'est cette connotation positive du progrès, en référence à la révolution industrielle du XIX^e siècle que l'Eglise définit selon Bend (op.cit.) comme le « *passage de conditions de vie moins humaines à des conditions plus humaines* »⁶³. Le processus, marqué par l'acquisition de savoir et de connaissance permettant aux sociétés de s'engager dans cette quête de « lendemains meilleurs » serait le fondement d'un

⁶⁰ L'auteur cite ici Gilbert Rist, 1996. « *Le développement, histoire d'une croyance occidentale* », Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 462 p.

⁶¹ Oberweis Nathalie, 2011. Dans la continuation du paradigme de la croissance: le développement. Wachstum April, forum 306, pp. 41-43. L'auteur cite ici Gilbert Rist (1996).

⁶² Gilbert Rist « Introduction », in *Le développement*, Presses de Sciences Po, 2007, p. 17-25. URL : www.cairn.info/developpement--9782724610482-page-17.htm.

⁶³ Propos du cardinal Etchegaray, en 1987, dans le *Message pour le XXe anniversaire de l'encyclique Populorum progressio* (voir *Les Cents mots...* 1990) ; ce passage est cité par Bend (2007). Bend P., (2007). Repenser le concept de développement : des impasses d'un processus de standardisation des sociétés à l'émergence d'un sens historique et culturel. *Afrique et développement*, Vol. XXXII, No. 3, pp. 72-107. Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), (ISSN 0850-3907).

développement linéaire sur lequel se greffa une croissance économique infinie (Oberweis, op.cit.).

Même si l'origine du concept de développement est inscrite dans un imaginaire occidental (Masini, 1997, p. 467), la colonisation porte les prémisses de son avènement (Enjalbert, op.cit.). La notion a pris forme dans les six dernières décennies du XXème siècle, lorsque le président américain Harry Truman, prononçait le 20 janvier 1949 dans le « Point IV » de son discours sur l'état de l'Union, « *l'idée d'un programme qui fasse partager les acquis scientifiques et industriels de son pays avec les régions sous-développées (...)* » (Gendron & Gagnon, 2011, p. 3). C'est précisément la notion de « sous-développement » faisant référence aux conditions naturelles difficiles et au retard technologique dont les conséquences se résument en un système économique embryonnaire et déstructuré (Sarr, 2011, p. 12), qui a été utilisée pour caractériser les pays n'ayant pas atteint le stade industriel, autrement appelés pays du Sud. Rist (op.cit.) nous apprend que, contrairement à ce qu'on a l'habitude de nous faire croire, *la problématique du « développement » n'est pas née de la décolonisation qui concerne d'abord les pays du sud où règne la misère la plus insupportable*. Pour lui, « *il s'agit de considérer le développement comme un phénomène global, car, bien que certains pays s'autoproclament « développés », ils sont loin de se désintéresser pour autant de leur propre développement* » (Michaud, 1998, p. 208)⁶⁴. Le développement ne se limite pas au progrès économique relatif à l'augmentation du revenu, à l'industrialisation et à la croissance du Produit National Brut (PNB) (Sen, 2000). Dans ses écrits fondés sur la théorie de la « liberté », Sen (2000, p. 13) assimile le développement à « *un processus d'expansion des libertés réelles de tous les individus* » car la liberté résulte de la « *possibilité effective que les personnes ont ou n'ont pas de définir leur projet de vie et de conduire ce dernier en fonction des conditions réelles qui leur sont faites* » (Bret)⁶⁵. En effet, le développement ne peut pas se réaliser sans la participation des personnes qui en définissent librement les finalités.

L'analyse des théoriciens de l'économie classique comme Adam Smith, (1723-1790), David Ricardo (1772-1823) et Jean-Baptiste Say (1767-1832), reprise par Tremblay (op.cit.), met en exergue la thèse selon laquelle les moyens pour atteindre le développement sont

⁶⁴ Nelson Michaud, 1998. Anthropologie et Sociétés, vol. 22, n° 1, p ; 208-2012. L'auteur cite ici Gilbert Rist, 1996, p. 13.

⁶⁵ Bret Bernard. Développement définition, publié dans Hypergéo, 2004-GDR Libergéo, <http://www.hypergeo.eu/>

essentiellement économiques, raison pour laquelle il serait assimilé au développement économique (Jean, 2008, pp. 8- 9).

Cependant, comprendre et définir le concept de *développement* implique de le distinguer de la notion de *croissance* qui, est l'une de ses composantes. La croissance est selon Legouté (2001, p. 16) *d'ordre quantitatif et se traduit par l'augmentation des grandeurs économiques*. In fine, elle amène les changements de structures économiques et sociales qui, précisément, font la caractéristique du développement (Noël, 2008, p. 153)⁶⁶. Autrement dit, elle mesure la richesse produite sur un territoire en une année et son évolution d'une année à l'autre, telle qu'elle est prise en compte par le Produit Intérieur Brut (PIB) (Bret)⁶⁷. La croissance est un élément du développement, étant la quintessence de sa dimension économique (Legouté, op.cit.) mais elle n'en constitue pas le tout dans la mesure où la production de richesse peut ne pas s'accompagner d'une amélioration des conditions de vie. Le développement, contrairement à la croissance, relève beaucoup plus du qualitatif que du quantitatif et semble être plus chapeautant car en dehors du fait qu'il incorpore la croissance, tient compte de la satisfaction des besoins et de la distribution équitable des biens produits. Noël (op.cit.) indique aussi qu'il est assimilé à l'augmentation, bien sûr perpétuelle, de la production. Dans ce cadre, Legouté affirme que « *le développement au-delà du concept de croissance qui est d'ordre quantitatif et mesurable, postule aussi des idées de qualité qui d'ailleurs, échappent à toute mesure et débordent le champ de l'analyse économique. Il implique une hausse du bien-être social, des changements dans les structures (la qualification de la main-d'œuvre s'accroît, l'organisation de la production se complexifie) et finalement une mutation de la société toute entière* » (Legouté, op.cit.). Ce dernier complète sa pensée par celle de Frédéric Teulon (1992) pour qui, le développement passe « *par l'urbanisation, l'industrialisation, l'alphabétisation et la formation et produit au confluent de cette combinaison un système plus efficace (par accumulation de richesses) où les besoins humains se révèlent mieux satisfaits* »⁶⁸.

Considéré comme un concept vaste, le développement est défini de manière très diversifiée selon les domaines intéressés. Beaucoup d'auteurs ayant réfléchi sur sa définition l'ont

⁶⁶ Noël cite ici François Perroux

⁶⁷ <http://www.hypergeo.eu>

⁶⁸ Teulon, Frédéric (1992), *Croissance, crises et développement*, Paris, Presses Universitaires de France, 310 p. Cité par Legouté Jean Ronald, *op.cit.*, p. 16.

reconnu comme étant une notion plurivoque pouvant être interprétée différemment surtout lorsqu'il désigne le processus de développement d'un Etat. Dans une série de notes de lecture (Masini, 1997 ; Deniau, 2012 ; Enjalbert, 2013 ; Ioannides & Robert, 2010) sur l'ouvrage de Rist « *Le développement, histoire d'une croyance occidentale* », publié en (1996), ces divers auteurs montrent que la définition proposée met beaucoup plus l'accent sur les pratiques que sur les intentions de développement. Deniau (2012, p. 9), reprend la définition selon laquelle « *le « développement » est constitué d'un ensemble de pratiques parfois contradictoires en apparence qui, pour assurer la reproduction sociale, obligent à transformer et à détruire, de façon généralisée, le milieu naturel et les rapports sociaux en vue d'une production croissante de marchandises (biens et services) destinés, à travers l'échange, à la demande solvable* »⁶⁹. La première définition internationale du développement est donnée en 1986 dans la déclaration des Nations unies sur le droit au développement qui stipule « *Un processus global, économique, social, culturel et politique, qui vise à améliorer sans cesse le bien-être de l'ensemble de la population et de tous les individus, sur la base de leur participation active, libre et significative au développement et au partage équitable des bienfaits qui en découlent* » (Veyret, 2007, p. 93)⁷⁰.

Le concept est très ambigu et recouvre des approches diversifiées : politiques, économiques et sociales, ce qui explique le fait qu'il est souvent accompagné d'un qualificatif. En général, la définition donnée reflète le type de développement prôné par l'auteur, le plus souvent en fonction de son école de pensée. La nécessité d'intégrer de nouvelles dimensions dont doit bénéficier l'ensemble des populations, vaut au concept de développement une série d'épithètes (endogène, intégré, participatif, harmonisé, humain, durable, global, autonome, autocentré,...) au sens de Conte⁷¹. Dans le cadre de notre étude le développement sera étudié dans sa dimension territoriale.

Si le développement est à l'origine de beaucoup de changements sur la planète depuis la révolution industrielle et malgré l'accroissement des richesses produites depuis plus de 50 ans, les disparités continuent à exploser entre les territoires et leurs populations mais également entre riches et pauvres (Harribey, 2004, p. 58). Les conséquences néfastes du développement sont aussi à analyser à travers les différentes formes de dégradations que

⁶⁹ Deniau C., 2012. Fiche de lecture : Rist G., 1996. « Le développement, histoire d'une croyance occidentale ». Presse universitaire d'Science Po, Paris 2007.

⁷⁰ Veyret Yvette, 2007. Dictionnaire de l'Environnement, Armand Colin, Paris, 403 pages.

⁷¹ Conte B., Le concept de développement. Document non daté, 6 pages.

subissent les écosystèmes. La capacité de résistance et de récupération de la nature, jugée suffisante, est la cause de la longue ignorance des populations sur ses éventuelles modifications. Ce que souligne Masini (1997, p. 468) : « *l'environnement n'est pas une dimension supplémentaire à intégrer aux programmes de développement, c'est la croissance industrielle qui porte atteinte à l'environnement en application d'un mode de développement prédateur* ». Le paragraphe suivant analyse les possibilités à concilier le développement à la conservation.

2. ...à la conservation

La question de la compatibilité entre le développement économique et la conservation rejoint l'idée de Gifford Pinchot⁷² pour qui, la conservation n'a pas pour but de « mettre sous cloche » des éléments de la nature afin de les préserver, mais doit être l'utilisation des ressources aujourd'hui, pour les gens d'aujourd'hui et, secondairement, pour les gens qui suivront.

On peut noter que Pinchot privilégie la génération présente même si celle du futur est sous-entendue. Selon Max Nicholson, la conservation c'est « *tout ce que l'homme envisage et accomplit pour adoucir son impact sur son environnement naturel et pour satisfaire tous ses besoins véritables, tout en permettant à cet environnement de se perpétuer en bon état d'équilibre et de fonctionnement* »⁷³. La Stratégie de conservation mondiale (IUCN, 1980), définit la conservation comme « *la gestion de l'utilisation par l'homme de la biosphère afin qu'elle puisse produire l'avantage durable le plus grand pour les générations actuelles tout en maintenant son potentiel pour répondre aux besoins et aux aspirations des générations futures. La conservation est donc positive, embrassant la préservation, le maintien, l'utilisation durable, la remise en état et la mise en valeur de l'environnement naturel* » (Byers, 1997, p. 9). En effet, ce souci de maintien pose la question d'une crise des relations société-nature, qui par réaction, a fait naître le concept de développement durable, découlant

⁷² Gifford Pinchot (1865-1946) fut le premier chef du Service des forêts des États-Unis. Il fut aussi gouverneur de Pennsylvanie. Il publia en 1910 un ouvrage intitulé *The Fight for Conservation*, Doubleday, Page & Company, New York.

⁷³ Cette citation est tirée du Cours dispensés à la formation en droit de l'environnement organisée par Conserve Africa Foundation à Cotonou en Juin 2011, Module II : Comment assurer la protection de l'environnement par Dr Bernadette Glehouenou Dossou, Cotonou, 6 – 9 juin 2011.

lui-même de la notion de préservation de l'environnement (Bret)⁷⁴. Apparu en 1980, l'ultime objectif du développement durable est de trouver une symbiose entre l'homme et la nature.

Dans la quatrième édition de son ouvrage sur « *Le développement, histoire d'une croyance occidentale* », Gilbert Rist (2013)⁷⁵ met en exergue les contradictions issues « des exigences de la croissance » et de l'urgence de sauvegarder la planète. Les disparités dans la répartition des richesses et l'accès aux ressources ne cessent de creuser des écarts entre Etats et à l'intérieur des Etats. En effet, les objectifs du développement durable vont selon Bourg (2010)⁷⁶, dans le sens de *faire décroître notre consommation de biens matériels dans ces conditions où notre planète fait face aux limites que sont le rétrécissement de la partie du monde en permanence habitable par l'homme (œkoumène)*, dû à la dégradation des milieux, à la rareté des ressources naturelles renouvelables, mais également à l'accélération de la croissance démographique. Les effets négatifs sur l'environnement ont permis, lors de la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm en 1972, de croire qu'un nouveau modèle de développement pouvait voir le jour en institutionnalisant le « *développement durable* » ou ‘*sustainable development*’ en anglais. Considéré comme un nouveau paradigme du développement, ce concept prend en compte l'environnement et la qualité de vie des individus dans le monde et insiste sur les ruptures qu'il présente par rapport au modèle de *développement productiviste traditionnel* (Vaillancourt & Bamogo, 2006, p. 5)⁷⁷, de même que par rapport au modèle de développement dominant porté par l'idéologie de la mondialisation (Gendron & Gagnon, 2011, p. 6), tel qu'il a été développé plus haut. Les premières expressions pour un développement soucieux de l'environnement remontent aux années 1960. C'est à ce moment (entre 1940 et 1970) qu'apparaissent les réflexions du club

⁷⁴ Bret Bernard. Développement définition, publié dans Hypergéo, 2004-GDR Libergéo, <http://www.hypergeo.eu/>

⁷⁵ Gilbert Rist, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Les Presses de Sciences Po, coll. « Monde et sociétés », 2013, 511 p., 1ère éd. 2007. 4ème édition revue et augmentée, ISBN : 978-2-7246-1279-0.

⁷⁶ Entretien avec Bourg Dominique sur « La décroissance signera-t-elle la fin du développement ? » <http://www.laligue.org/>

⁷⁷ Jean-Guy Vaillancourt et Alexis Bamogo, 2006. Commerce équitable et développement durable : Concepts opposés ou complémentaires ? 2^{nde} colloque international sur le commerce équitable et le développement durable, 19 -21 juin 2006 Montréal, Québec, Canada, 22 pages. Pour le développement productiviste, ces auteurs citent ici Philippe d'Iribarne (1973) pour qui « le développement industriel génère des aspects "négatifs" que sont la pollution, la dégradation des sites, mais aussi les suppressions d'emplois (sous l'effet des rationalisations), la dévalorisation des qualifications, les restructurations voire les disparitions de firmes, les perturbations socio-culturelles, le sentiment d'insécurité, l'émergence de nouvelles pauvretés, la désagrégation sociale... »

de Rome en 1972 (Rapport Meadows)⁷⁸ dont les préoccupations ont porté sur la dimension globale de la crise environnementale (dégradation et distorsion entre les ressources naturelles et humaines) et les risques encourus par les sociétés. Ces écrits remettent en question la croissance économique à outrance des pays riches, et le sous-développement des pays du Sud, et prônant l'idée d'une « *croissance zéro* ». Le développement des sociétés humaines et la conservation de la nature, longtemps jugés incompatibles, sont désormais pris en compte dans les objectifs de développement durable du document de la Stratégie Mondiale de Conservation qui cherche à les concilier, dans un contexte de réorientation de la croissance économique en faveur d'un développement qui soit durable. Depuis, le concept d'écodéveloppement élaboré et défini par Ignacy Sachs et Maurice Strong (1980) comme étant « *le développement des populations pour elles-mêmes, utilisant au mieux les ressources naturelles, s'adaptant à un environnement qu'elles transforment sans le détruire* »⁷⁹, tente la réconciliation entre la protection de l'environnement dans les pays riches et la nécessité du développement dans les pays pauvres.

Est considéré comme durable " *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ". Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- *le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et*
- *l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. [...]*

Le développement implique une transformation progressive de l'économie et de la société [...] il ne peut être assuré si on ne tient pas compte, dans les politiques de développement, de considérations telles que l'accès aux ressources ou la distribution des coûts et avantages », (CMED, 1987, p. 51)⁸⁰.

Cependant, le concept de développement durable en tant qu'objectif à atteindre, fait l'objet de critiques qui vont dans le sens de la qualification de son contenu comme superficiel, plein de

⁷⁸ Analyse succincte du Rapport Meadows (Rapport dit "du Club de Rome" – 1972), 15 pages. Extrait de la seconde partie "Rapport Meadows", paru en anglais sous le titre "The Limits to growth", du livre "Halte à la croissance ?" (Ecologie - Fayard - 2^e T 1972).

⁷⁹ Publié par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement durable, 1987.

⁸⁰ Cité par Guillaud Y., 2007. Biodiversité et développement durable. Karthala, Editions UNESCO, Paris, p : 33.

contradictions et ne proposant pas de vraies solutions, dans la déclaration de Rio. Harribey (2004, p. 57-58) l'affirme à travers ses propos en disant que « *le programme du développement durable est entaché d'un vice fondamental : la poursuite d'une croissance économique infinie est supposée compatible avec le maintien des équilibres naturels et la résolution des problèmes sociaux... Or, la croissance capitaliste est nécessairement inégale, destructrice autant que créatrice, se nourrissant des inégalités pour susciter sans cesse des frustrations et des besoins nouveaux* ». Le jugement de Gilbert Rist à l'endroit du concept est d'une sévérité extrême en ce sens que, pour lui, bien que le rapport Brundtland soit un très bon inventaire détaillé de l'ensemble des soucis environnementaux du monde, la définition du développement durable proposée est « *d'une pauvreté intellectuelle affirmant des choses fausses* »⁸¹. Pour Rist, c'est la notion de « *besoins* » qui pose problème dans cette définition. Il note qu'il nous est impossible d'identifier ces besoins actuels, et encore moins ceux des générations futures. Tchabewou (2006)⁸², souligne que dans les pays pauvres, ces besoins des individus se résument simplement à la nourriture, à l'accès aux soins de santé, au logement ou encore à l'éducation. L'auteur considère ces éléments comme des besoins primaires qui donnent à la vie son « *statut humain* ».

Le développement durable est analysé en considérant ses trois principales dimensions qui sont : économique et développementale, écologique et environnementale, et enfin sociopolitique et éthique. Dubois (2008, p. 206) souligne que pour chacune de ces composantes, on étudie la question de sa durabilité et des conditions de cette durabilité, en considérant que toute situation de non-durabilité qui affecte l'une des trois composantes peut remettre en cause la durabilité de l'ensemble. C'est pourquoi le développement durable doit être compris comme un ensemble « *tripolaire* »⁸³ où économie, social et environnement restent interdépendants. Pour le cas des ressources naturelles renouvelables, leur durabilité n'est possible que si ces dernières sont prélevées à un rythme permettant d'en assurer le renouvellement ou le remplacement. Ce principe résulte de la volonté des communautés de base de participer à la sauvegarde de leurs ressources grâce à la mise en place de modes de

⁸¹ Deniau, 2012, Fiche de lecture : Rist G., 1996. « *Le développement, histoire d'une croyance occidentale* ». Presse universitaire d'Science Po, Paris 2007. Majeure Alternative Management, HEC, Paris, p. 13.

⁸² Tchabewou, M., T. (2006) « L'objectif de développement durable est-il celui des pays pauvres ? In *Revue Dire*. Université de Montréal. Hiver. pp. 40-42. Cité par Jean-Guy Vaillancourt et Alexis Bamogo, 2006, p. 8.

⁸³ Gendron C. & Gagnon C., 2011. Développement durable et économie sociale : convergences et articulations. Les cahiers de la CRSDD, collection recherche, n° 02, 44 pages.

gestion adaptés. Ceci nécessite l'identification de l'échelle pertinente à laquelle doivent s'appliquer ces modes de gestion.

Notre choix d'étudier le développement territorial comme une meilleure approche du développement durable peut trouver ici sa justification si l'on sait que la dimension spatiale est très peu intégrée dans l'économie. Ici, nous redécouvrions le rôle de la géographie dans le développement qui, selon Courlet (2007, p. 38)⁸⁴ porte sur un espace actif qui constitue le cadre d'émergence d'un acteur particulier : le territoire. Ce dernier, relevant de la volonté collective humaine, différent d'une unité administrative ou géographique prédéfinie, devient une source en soi de développement, (Leloup, 2007, p. 84). Nous abordons maintenant la notion de territoire comme processus de développement.

3. Le territoire, un cadre construit

La polysémie de la notion de territoire fait qu'il est nécessaire de la distinguer des concepts « *d'espace géographique, d'espace social et d'espace vécu* » (Moine, 2007, p. 47)⁸⁵, même si elle repose sur la combinaison de ces derniers. A la différence du mot espace dont il n'est ni un synonyme, ni un substitut, le territoire peut être considéré comme une portion d'espace terrestre envisagé dans ses rapports avec des groupes humains qui l'occupent et l'aménagent en vue d'assurer la satisfaction de leurs besoins (Elissalde, 2005, p. 1). Afin de pouvoir mieux marquer cette différence, Savey (1994, p. 40) souligne que l'espace est sans limite tandis que le territoire, lui, est délimité.

Historiquement, l'utilisation du mot territoire est très ancienne car il est apparu dans la langue française au XIII^e siècle et avant l'inflation des usages contemporains. A partir du XVII^e siècle, le mot a surtout été utilisé au sens politico administratif et désigne la circonscription administrative pour évoquer l'intervention d'une puissance publique, exerçant « *sa domination liée au pouvoir du prince, celle d'une aire dominée par ce contrôle territorial, celle de limites matérialisées par des frontières* » (Le Berre, 1992) ou encore « *l'expression d'un pouvoir, tantôt démocratique et tolérant, tantôt coercitif et tyannique* » (Di Méo, 2006,

⁸⁴ Claude Courlet, 2007. Introduction : De l'émergence du territoire à la ressource. 1.2, Du développement économique situé. In Gumuchian Hervé & Pecqueur Bernard. *La ressource territoriale*. Paris, Economica Anthropos, pp. 32-45.

⁸⁵ Moine cite ici Augustin J.-P., 2000, « Activités ludo-sportives et médiations territoriales », in *Montagnes Méditerranéennes* n° 11, TEO-CERMOSEM, Université Joseph Fourier, Le Pradel, Mirabel, pp. 29-32.

p. 8). La première définition à caractère scientifique du mot territoire remonte à 1920 par l'ornithologue anglais Elliot Howard⁸⁶ qui, qui dans son ouvrage intitulé « *Territory in bird life* », tente de le décrire dans le règne animal comme espace de régulation sociale des rapports de force. Dans ce cadre, Robert Ardrey (1967)⁸⁷ expliquait que le territoire est « *un espace vital terrestre, aquatique ou aérien, qu'un animal ou qu'un groupe d'animaux défend comme étant sa propriété exclusive* ».

Praly (2010, p. 19) revient sur l'utilisation du mot « territoire » dans le vocabulaire géographique après les années 1980, le plaçant au sein de la géographie humaine, où l'usage du terme va dans le sens d'un approfondissement et d'un dépassement du mot espace. Sa première utilisation importante fut attribuée à Claude Raffestin, pour qui le territoire est le résultat d'un processus de conception dont l'homme est le cœur. Il décrit ce processus comme étant le résultat de l'articulation entre des projets, des intentions et des réalisations, qui découlent des interactions entre différents acteurs aux stratégies différentes et contradictoires (Raffestin, 1982, p. 168). Ces interrelations qui existent entre les rapports sociaux et les rapports spatiaux mettent en exergue le lien entre une société et son espace de vie. Dans ce contexte, le territoire est assimilé à une organisation spatiale complexe (Lauriol, 2008, p. 186). Il fonctionne selon une boucle de rétroaction avec la société qui l'aménage, le gère, l'organise et dont il est indissociablement un vecteur d'émergence et de développement. Sur ce, Raffestin (1986), conçoit le territoire comme « *un espace [...] progressivement transformé et traduit par le travail humain* »⁸⁸. Il est considéré comme une ressource dont l'émergence émane de la capacité de l'homme à le transformer. Pirrone (2012, p. 12) précise que « *ce qui permet la transformation d'un simple « espace géographique » en « territoire » est justement sa construction sociale et notamment le processus d'adhésion, de la part des individus, à une démarche d'identification d'objectifs collectifs prioritaires et à la mutualisation des moyens pour les atteindre* ». Di Méo & Buléon, (2005, p. 79) abondent dans le même sens car, pour eux, le territoire est construit et, s'il « *n'échappe ni à l'empire du pouvoir, ni à celui de la nature, il se définit pourtant, avant tout, comme le fruit, le résultat d'une construction sociale fort complexe* ». En effet, il est important de rappeler que le territoire fusionne les deux éléments constitutifs que sont sa composante « espace social » et sa composante « espace

⁸⁶ Eliot Howard, 1920. *Territory in bird life?* University of Toronto, Department of Psychology, London, 360 pages. Cité par Georgia Kourtessi-Philippakis : La notion de territoire : la notion de territoire : définitions et approches. 2011, pp 7-13.

⁸⁷ Ardrey Robert (1967) *Le territoire*, Paris, Stock. Cité par Di Meo (2008).

⁸⁸ Le territoire selon Claude Raffestin. In: *Espaces, jeux et enjeux*, 1986. Hypergéo, Français - Régions et Territoires - Concepts - Autres conceptions du territoire.

vécu » (Santamaria, 2002, citant ici Di Méo, 1998), tous deux élaborés par un construit social. Il est un lieu où se conjuguent les actions et les attentes des acteurs du développement (Courlet, 2008), le cadre d'action des individus dans leur quotidien (Di Méo, 1998) car il constitue un espace de reconnaissance et de familiarité (Bonnemaison, 1981, pp. 256-257). Gilles Sautter⁸⁹ analyse ce territoire comme un « espace vécu » à travers ce qu'il appelle « *le regard de l'habitant* », c'est-à-dire l'espace qui fonde et révèle l'identité du groupe. Il est considéré comme un outil permettant d'établir le lien entre une société et son espace de vie, un produit social, dans la mesure où il y a un rapport d'existence que « l'individu socialisé, établit avec la Terre ». Dans son ouvrage « *Les territoires du quotidien* », Di Méo, (1996, p. 21) émet une analyse qui dépasse l'individuel et le collectif, le matériel et l'idéal pour dire que « *tout territoire social est un produit de l'imaginaire humain. Territorialiser, c'est donc construire et reconstruire sans cesse ce qui environne l'acteur social, matériellement et dans ses représentations : pour l'institution c'est son aire de pouvoir et d'influence, pour l'individu c'est une subtile « alchimie » entre du personnel et du collectif* ». Cette *appropriation par les acteurs devient le certificat de naissance du territoire*, qui in fine est vécu et perçu (Pecqueur, 2009, p. 56). Ainsi donc, le territoire est considéré non pas comme « *une réalité physique ou administrative, mais comme le résultat de l'action humaine* » (Landel & Pecqueur, 2004, p. 11). A partir de cet état de fait, Di Méo (2006, p. 10) exhorte à faire un détour sur la notion de territorialité pour comprendre la véritable nature du territoire. Définie par Raffestin (1982, p. 170) comme « *le système de relations qu'entretient une collectivité et partant un individu qui y appartient avec l'extériorité et/ou l'altérité à l'aide de médiateurs* », elle repose en quelque sorte sur l'identification qui constitue l'élément fondamental de toute relation. Dans la définition de Raffestin, l'identification se réfère à l'environnement physique pour l'extériorité, à l'environnement social pour l'altérité et à un effet rétroactif pour l'intériorité.

Moine (2007, p : 45), en faisant l'articulation des multiples sens donnés à la notion de territoire, arrive à le définir comme « *un système complexe dont la dynamique résulte de boucles de rétroaction qui lient un ensemble d'acteurs et l'espace géographique qu'ils utilisent, gèrent et aménagent* ». En ce sens, le territoire apparaît comme une construction collective, à la fois produit et condition de processus de production de ressources spécifiques ;

⁸⁹Gilles Sautter, « Le paysage comme connivence ». Hérodote, n° 16, 1979, p. 40-67, cité dans Joël Bonnemaison (1981). « Voyage autour du territoire ». L'espace géographique, n° 4, pp 249-262.

ou encore au sens de David & Thomassin (2007, p : 2), il apparaît comme un support spatial de l'action publique et des processus socio-économiques du développement local et durable.

Les nouveaux territoires comme ceux des AMP peuvent selon Di Méo (2006, p. 7), constituer un levier efficace du développement durable en ce sens qu'ils sont des espaces commodes de convention, de contrat et donc de gouvernance. Elissalde (2005, p. 1) souligne que comprendre le territoire revient à mettre en évidence les interactions entre ses différentes composantes (environnementale, sociale, économique, institutionnelle). Dans ce cadre, nous reprendrons les propos de Jean (2008, p. 2) pour qui le territoire peut être mieux reconnu comme une dimension essentielle du développement mais le développement n'est pas possible sans l'action intentionnelle des acteurs sociaux pour lesquels le territoire est un référent profondément signifiant. Dans les lignes suivantes, nous analyserons le développement territorial, et sa possibilité de devenir durable. Le cadre théorique sur lequel repose le développement territorial dans notre étude est opéré à l'aide d'une grille schématisant (Fig. 2) les concepts qui représentent les différents éléments du développement territorial.

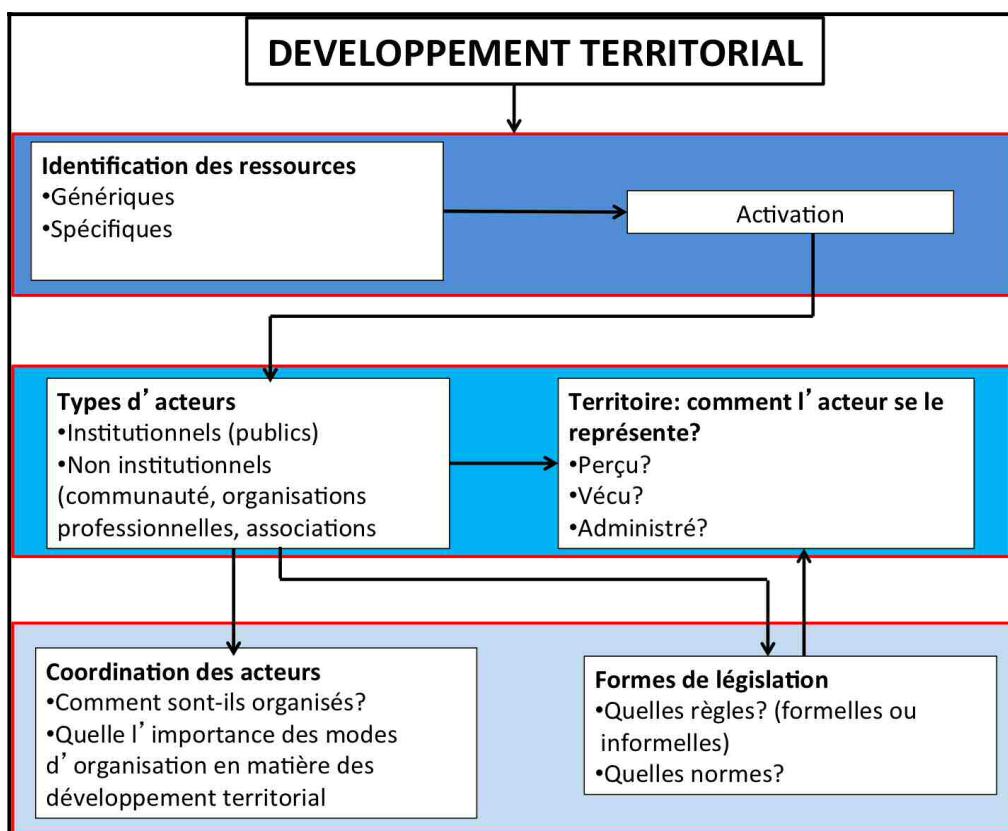


Figure 2: Schéma synthétique du Développement territorial, d'après la bibliographie. *Adaptation : Gaye N., 2013.*

4. L'articulation entre développement et son approche territoriale

Comprendre le développement territorial revient à analyser le concept dans une optique de processus de valorisation du territoire qui, selon Savey (1994, p. 40) est le moteur de tout développement. Le territoire n'est pas à considérer comme un support physique ou administratif, mais comme un construit social dont le développement passerait inévitablement par les relations que cette société tisserait avec son environnement. Ainsi, cette appréhension nous aide à mieux décortiquer le « *développement territorial* », concept composé de deux notions : développement et territoire. Il est intéressant de souligner leur interdépendance, car les processus du premier s'organisent sur le second.

L'approche territoriale du développement dont on fait mention dans cette étude, n'est rien d'autre qu'un développement qui s'applique à « *un espace géographique qui n'est pas donné mais construit* », Jean (2008, p. 12)⁹⁰. Cette démarche est adoptée après avoir constaté les disparités interrégionales au sein d'un même pays ou entre pays industrialisés et sous-développés. Mieux encore, les territoires ne se développent pas tous de la même façon et certains demeurent en dehors du rayon de développement (Tremblay, 1999, p. 18). Cependant, Saint-Julien (1986, p. 126), dans sa note intitulée “*Lectures : L'économie spatiale*” sur l'ouvrage de Philippe Aydalot (1985)⁹¹, retient de l'analyse de ce dernier les difficultés qu'ont eu les systèmes de pensée, néoclassique et marxiste particulièrement, à intégrer la dimension spatiale dans leur analyse. Pour ces penseurs, privilégier la dimension temporelle, signifiait pouvoir maintenir le raisonnement économique dans le cadre de variables purement économiques, observées dans leurs mouvements et leur évolution, tandis que prendre en considération la dimension spatiale aurait « contaminé » la pureté de l'analyse économique avec des éléments de caractères social, culturel, institutionnel (Matteaccioli, 2004, p. 13)⁹². Ce qui leur a valu une ignorance des dynamiques diverses de développement géographiques, pouvant intervenir dans l'espace et à différentes échelles. Dans son extrait “*Philippe Aydalot, pionnier de l'économie territoriale*”, Matteaccioli (op.cit., pp. 13-14) explique qu'Aydalot, dans ses analyses, est parti d'une conviction profonde que « *l'espace*

⁹⁰ L'auteur cite ici Rallet Alain, 2007. Commentaires du texte d'Olivier Crevoisier dans Mollard Amédée et alii. *Territoire et enjeux du développement régional*, Versailles, Editions Quae, p. 80-82.

⁹¹ Aydalot (Philippe), 1985, *Economie régionale et urbaine*. Paris, Economica, 487 p.

⁹² Préface de Camagni Roberto, in Matteaccioli Andrée, 2004. *Philippe Aydalot, pionnier de l'économie territoriale*. Paris, l'Harmattan, extrait, 20 pages.

compte » et devient « *territoire* », apprécieré comme un ensemble de relations non seulement fonctionnelles (d'échange et de production), mais hiérarchiques (de domination) et sociales (de cohésion, de confiance réciproque, de coopérations, d'appartenance). C'est ainsi que l'approche par le territoire a permis aux économistes et géographes d'aborder les questions de développement en les appliquant à cet espace bien défini et délimité qu'est le territoire. Contrairement à l'espace qui est abstrait, le territoire est *toujours concret* (Crevoisier, 2008, p. 8) car produit par les interactions d'acteurs institués et ayant la capacité de s'auto-organiser. Ce territoire est, selon Pecqueur (2009, p. 56), élaboré par les acteurs à l'occasion de la recherche de solutions à des problèmes productifs communs. Dans ce cas, le développement constitue une affaire collective, ne laissant pas apparaître des disparités. Les propos de Jean (2008, p. 1), semble rejoindre l'idée émise par Rist (cité plus haut), quand il dit que le territoire est « *le produit du développement, car ce dernier n'a de sens que s'il fournit, au-delà de la satisfaction des besoins personnels, un cadre de vie valorisant et soutenable, ce qui implique un développement territorial réussi qui correspond à la demande sociale du développement elle-même* ». Aydalot interprète le développement comme « ...un processus d'adaptation et d'adoption « créative » par les systèmes locaux qui choisissent les technologies appropriées et les incorporent à l'organisation de leurs systèmes propres et à leur culture spécifique » (Matteaccioli (op.cit., p. 15). Dans ce cadre, le développement est inséparable de sa dimension territoriale, quelle que soit sa nature. Il « permet l'étude de l'imbrication des rapports sociaux et des rapports spatiaux, c'est-à-dire des rapports de l'homme avec son environnement géographique, où l'espace est en quelque sorte, « ...enrichi par le sens que les sociétés lui confèrent, espace sur lequel elles agissent, qu'elles contrôlent et qu'elles construisent » (Di Méo 1998). L'originalité de l'approche territoriale du développement réside dans la volonté des acteurs locaux porteurs de projet commun, à agir ensemble à partir d'un diagnostic partagé (Angeon, 2008/2, p. 245). Comme l'a si bien noté Jean (2008, p. 283), l'histoire montre que ce marquage territorial, s'il est influencé par une certaine lecture des réalités biophysiques, résulte aussi du volontarisme des collectivités humaines et de ce qu'on appelle leur « *projet territorial* », concept nouveau sur lequel repose le développement territorial (Adidi, 2011, p. 12). Le *projet de territoire*, à la différence des autres projets, repose sur une nouvelle méthodologie en rupture avec les approches sectorielles et centralisées du développement. Il s'appuie sur la participation d'une pluralité d'acteurs (locaux et non locaux) concernés à toutes les étapes du projet (Adidi, op.cit.). Pour lui, c'est une démarche nouvelle de développement qui consiste à faire émerger des projets à une échelle territoriale

pertinente. Le *projet de territoire* est défini sur la base de deux principes fondamentaux que sont la vocation et l'identité. Il implique également l'intégration de tous les enjeux de développement dans les différents secteurs d'activités et incite les acteurs à mettre en œuvre des outils prenant en compte de multiples points de vue pour arriver à la construction d'un projet commun. Ainsi, nous comprenons clairement avec Angeon (op.cit.) que l'aire marine protégée communautaire du Bamboung peut être un exemple de *projet territorial* en ce sens que le développement territorial repose sur l'établissement d'un projet de territoire, dans une dynamique d'initiative locale. Bamboung constitue un modèle communautaire non imposé, dans lequel la participation des populations a été d'une importance capitale. Leloup (2007, p. 87), dans son analyse, montre que le « *développement territorial repose sur l'interaction entre richesses, acteurs et identité et la coordination des processus mis en œuvre. Par cette interaction et cette coordination, s'enclenchent des dynamiques de développement, s'accroît leur interdépendance et se développe leur pérennisation* ». Pecqueur (2005, p. 298) abonde dans le même sens et précise que le développement territorial est « *tout processus de mobilisation des acteurs qui aboutit à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux contraintes extérieures, sur la base d'une identification collective à une culture et à un territoire* ».

L'émergence de l'approche territoriale comme composante du développement constitue pour certains auteurs (Aydalot, Proulx, Weaver)⁹³ « *un nouveau paradigme de développement appelé par certains, le paradigme par le bas, par opposition à celui du développement fonctionnel ou du développement par le haut* ». Philippe Aydalot (1985), se fondant sur les principes de John Friedman et de Walter Störh, analyse le paradigme par le bas comme un développement endogène dans la mesure où il est « *territorial car prenant en compte chacune des composantes territoriales d'un espace (naturelle, culturelle, économique et sociale), communautaire car faisant appel à la participation de la population et démocratique puisqu'il suppose des structures démocratiques pour sa mise en œuvre* » (pp. 18-24)⁹⁴. Pour Tremblay (2004, p. 39), cet autre paradigme de développement prend en compte les dimensions spécifiques liées à la culture, aux territoires, aux ressources pour la mise en œuvre

⁹³ Ces auteurs sont cités par Tremblay S., 1999. *Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoire et repères théoriques*. Collection « Travaux et études en développement régional », Université du Québec à Chicoutimi, décembre, 52 pages.

⁹⁴ Tremblay, op.cit.,

d'un autre développement à l'échelle des communautés locales et régionales. Ainsi, l'auteur poursuit en mentionnant que « *ces théories s'attacheront non seulement à tenter d'expliquer les inégalités du développement dans l'espace, mais aussi à essayer d'élaborer des théories qui favorisent le développement des communautés marginalisées et des territoires excentriques* ». Dans ses écrits de 1999, Tremblay soutient que, en résumé, l'ensemble de ces théories reposent sur le corpus des théories du développement régional, qualifié de frontières floues puisque « *aucune théorie générale du développement régional n'est encore disponible* » (Boisvert, 1996, 188)⁹⁵. Ainsi, le concept de développement territorial, ne reposant pas encore sur un corps de doctrines ou de théories fortement stabilisées (Jean, 2008, p. 293), l'objet est de faire apparaître les conditions de la construction d'une nouvelle discipline, telle qu'analysée par Mollard (2007)⁹⁶. Philippe Aydalot a élaboré les bases les plus solides d'une théorie du développement territorial. Pour lui, « *un tel développement impose la rupture avec la logique fonctionnelle de l'organisation de la vie économique et propose de revenir à une vision “territorial” ; c'est dans le cadre local, par la mise en valeur des ressources locales et avec la participation de la population locale que le développement pourra réellement répondre aux besoins de la population* »⁹⁷ et aspire à être durable.

Rappelons ici que le concept de développement durable a émergé dans un contexte extrêmement éloigné des préoccupations locales – à propos des risques globaux et des rapports Nord-Sud (Theys, 2002, p. 3). En revanche, c'est à l'échelle territoriale que les interventions ont plus de chance d'être efficace qu'au niveau global, dans la mesure où les responsabilités sont plus faciles à établir, les actions plus commodes à contrôler, et les interdépendances entre acteurs plus aisées à prendre en compte (Theys, op.cit.). On comprend parfaitement avec Lévesque (2007, p. 28) que la qualification de durable du développement territorial contribue à la consolidation de la hiérarchisation et de l'intégration de toutes les dimensions (environnementale et d'équité sociale et géographique) du développement durable qui, conformément à sa vision, ne sont pas nécessairement prises en compte par le développement territorial. L'intégration de la durabilité dans la problématique du développement territorial repose selon Angeon, Caron & Lardon (2006, p. 2), sur une double

⁹⁵ Cité par Tremblay, op.cit.

⁹⁶ Cité par Jean B., 2008. Le développement territorial : une discipline scientifique émergente. In Sciences du territoire. Perspectives québécoises. Presses universitaires du Québec, pp 283-313.

⁹⁷ Philippe Aydalot, *Economie Régionale et Urbaine*, Paris Economica, 1982, p. 109. Nous puisons cette citation de Jean Bruno, op.cit., p. 298.

logique : l'établissement d'un projet de territoire associant les acteurs locaux à sa conception, le respect et l'application des principes et finalités du développement durable à l'échelle locale. En d'autre termes, l'inscription territoriale du développement durable consiste, au sens de Pecqueur (2009, p.56), à souligner la capacité des acteurs, bâtisseurs du territoire, à induire dans une logique « *bottum up* » une dynamique de développement soutenable endogène, car le territoire tend à s'imposer comme une unité cruciale d'analyse des stratégies d'acteurs dans l'espace géographique. Dans ce cadre, le développement est le fruit de l'implication des sociétés humaines et pose la question de l'identité et des valeurs d'attachement à ce territoire qu'Angeon (2008/2, p. 239) et Di Méo (2006, p. 9) appellent « *l'espace de concernement* », conçu comme un processus construit de jeux d'acteurs qui met en scène des formes de coordination basée sur des liens sociaux.

L'application des politiques à ce processus passe nécessairement par la définition du territoire pertinent, permettant l'élaboration d'outils de gestion, par des acteurs dont la volonté manifeste est la quête perpétuelle d'un équilibre lié aux réalités sociales, économiques et environnementales. Dans ce cadre, la géographie semble être la discipline la plus à l'aise pour étudier le développement durable car elle porte une attention assez particulière à l'échelle, élément fondamental pour comprendre les dynamiques de développement durable. Brot, Gérardin & Hamdouch (2012, p. 2) montrent que *le développement durable se fonde, au plan spatial, sur des approches connexes impliquant des espaces, des populations et des institutions positionnées à des niveaux très différents, qui soulèvent, par ricochet, de redoutables problèmes de coordination des acteurs, d'articulation des échelles territoriales concernées et de mise en œuvre de mécanismes de gouvernance multi-niveaux*⁹⁸. Cette connectivité qu'impose la gestion en termes de développement territorial durable passe par l'intégration des actions sectorielles et met des acteurs divers au centre du projet territorial (Di

⁹⁸ Brot Jean, Gérardin Hubert & Hamdouch Abdellah, 2012. « Développement durable et processus de développement : contraintes institutionnelles et expériences territoriales », Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 3, n°3 | Décembre 2012, mis en ligne le 12 décembre 2012, consulté le 12 décembre 2012. URL : <http://developpementdurable.revues.org/9454>, 6 pages. Ces auteurs citent :

- Rougier et Piveteau, 2012, « Comprendre l'émergence économique : convergence sectorielle, autonomie compétitive et changement institutionnel », *Mondes en Développement*, Tome 40, n°158, p.71-86.
Hamdouch A., 2010, « Présentation générale », in : « Le développement durable. Dynamiques des territoires ruraux et logiques d'acteurs », Dossier thématique, Hamdouch A. (Ed.), *Economie Rurale*, n° 320, p. 4-8.
- Hamdouch et Zuindeau, 2010b, « Diversité territoriale et dynamiques socio-institutionnelles du développement durable : Une mise en perspective », in : Hamdouch A., Zuindeau B. (Dir.), « Eclairages récents en économie de l'environnement et du développement durable : Diversité territoriale et dynamiques socio-institutionnelles », Numéro spécial, *Géographie, Économie, Société*, Vol. 12, n°3, p. 243-259.

Méo, *op.cit.*, p. 10). Dès lors, il s'agit d'analyser le développement territorial dans une approche qui combine selon Graziani (2002, p. 3), des problèmes de gestion sociétale, notamment environnementale, face aux dynamiques de développement économique. Ainsi donc, le développement territorial se définit comme un développement intégré, articulant économie, social et culture en un projet cohérent, porteur de la croissance non seulement d'un secteur mais de l'interaction trans-sectorielle des divers types d'activités présentes et des acteurs, marchands et non marchands, productifs et non productifs, du territoire étudié. Il repose alors sur l'interconnexion des secteurs d'activités sociaux, économiques ou environnementales car les problèmes qui affectent l'un ayant des répercussions sur l'autre. Angeon, Caron & Lardon, (2006, p. 2) conviennent de l'idée selon laquelle, la dimension territoriale est indispensable car c'est seulement à cette échelle que pourront s'articuler les trois dimensions du développement durable. Dans ce sens, ils définissent le développement territorial durable comme « *la construction et l'articulation, par les acteurs locaux, de normes économiques, écologiques et éthiques* », (Angeon, Caron & Lardon, *op.cit.*), permettant d'arbitrer les conflits entre générations différentes et de gérer les contradictions évidentes entre les exigences des trois dimensions (Theys, 2002, p. 8).

Pirrone, (2012 ; pp. 21, 218, 219, 220), lève l'équivoque entre développement local et développement territorial en ce sens que, ce dernier est défini comme « *la trajectoire que le territoire parcourt pour réaliser ses propres objectifs autodéterminés* ». Le développement territorial implique l'existence de construit social capable d'exprimer une volonté. En revanche, le développement local fait référence aux espaces et considère comme cruciale la mise en place d'une efficace gouvernance associant les différents acteurs de la dimension locale. Pecqueur (2005, p. 298) nous fait comprendre que même si on parlait de développement local, il y a quinze ans, il semble aujourd'hui, préférable de parler de développement territorial, puisque ce développement ne doit pas être restreint à la seule petite dimension. Dans ses écrits de 2009, il défend l'idée que le développement territorial n'est pas développement local dès lors que « *le local renvoie à l'échelle tandis que le territorial renvoie au mode de construction par les acteurs, ‘quelle que soit l'échelle’* » (Pecqueur, 2009, p. 57). Pour lui, le développement territorial ne peut se décrire et reste une construction d'acteurs, même si des politiques publiques appropriées peuvent la stimuler dans la durée. Pirrone (*op.cit.*) ajoute que même si des « *passerelles existent entre les deux concepts et même*

si, en toute logique, les démarches de développement local peuvent aboutir au fait qu'un système local se reconnaît en tant que territoire, il faut admettre qu'on peut faire l'expérience d'espaces locaux qui ne présentent pas les caractéristiques de construits sociaux ainsi que de territoires à l'étendue très vaste ». En effet, le développement territorial n'est pas très éloigné du développement local car les liens entre les deux résident dans la participation, l'identité et l'échelle d'intervention.

Le développement territorial est également communautaire, car faisant appel à la participation de la population, et démocratique, puisqu'il suppose des structures démocratiques pour sa mise en œuvre (Tremblay, 2004, p. 41). Hormis l'accent mis sur la participation, le développement communautaire prête une attention particulière aux besoins et à l'intégration des populations et des groupes marginalisés (Fontan & Lévesque, 1992, p. 38). Si l'on sait que la notion de « *communautaire* » renvoie à l'idée d'un groupe qui s'identifie par rapport à un territoire bien défini, résultant d'un construit social, on comprend que la volonté de coopérer les formes de coordination qui y naissent et la construction de liens sociaux, constituent les trépieds d'un tel développement.

Par ailleurs, le développement s'appuie sur des richesses qui ne deviennent des ressources pour une société que lorsque celle-ci dispose d'une technique pour les transformer en un bien utile (Guillaud 2007, p. 34). Ces ressources sont, entre autres, les savoirs, les savoir-faire et l'attachement aux traditions dans les dynamiques économiques. Nous tâcherons d'analyser ces processus ci-dessous.

5. La notion de ressource

Le dictionnaire⁹⁹ de l'Académie française définit la ressource comme étant « *ce qui peut fournir ce dont on a besoin* ». Mahéo souligne que la définition de la ressource change à chaque fois que l'humanité transforme sa technologie, à chaque fois qu'elle introduit un nouveau principe physique, une nouvelle maîtrise des forces naturelles (2007)¹⁰⁰. Selon Raffestin & Bresso (1979)¹⁰¹, une ressource est une matière avec laquelle on crée une relation,

⁹⁹ Dictionnaire de l'académie française (8 ème édition), <http://www.mediadico.com>

¹⁰⁰ Mahéo Jean-Gabriel, 2007. Le concept de « ressource » et l'économie physique. <http://www.larecherchedubonheur.com>

¹⁰¹ Raffestin, C. & Bresso M., 1979. Travail, espace, pouvoir. Lausanne, L'âge d'homme. Ces auteurs sont cités ici par Déry Steve, 2012, « Le paysage comme ressource », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [Online], Débats et Perspectives, Online since 15 February 2012, p. 2.

en y investissant du travail, c'est-à-dire de l'énergie et de l'information. Dans son ouvrage publié en 1980 « Ressources et Pouvoir », cité par Praly (2010, p. 23), Raffestin explique que ces différentes matières ne deviennent ressources que lorsque les hommes leur attribuent des propriétés. Les exemples de Leloup (2007, p. 86), de Ternaux & Pecqueur (2008, p. 263), l'illustrent à travers une richesse potentielle, à l'exemple d'un « *gisement accessible mais non exploité, réserves inaccessibles, estimées comme les réserves en pétrole de la Sibérie* ». En ce sens, la ‘ressource’ est considérée comme un *facteur à exploiter, ou encore à révéler* ou alors comme *une réserve, un potentiel virtuel, latent* (Colletis & Pecqueur, 1993, p. 4)¹⁰². Le concept reste tout de même difficile à définir, car ses acceptations sont diverses.

En géographie, la ressource reste cloisonnée entre géographie physique et géographie humaine, qui ne prennent en compte que sa dimension « naturelle ». A ce sujet, elle est considérée comme « *source de richesse* » (Vergnolle Mainar, 2006, p. 2) et donne lieu à une exploitation d'où ses conditions d'existence et de reproductibilité (Weber & al. 1990, p. 40). En ce sens, la ressource se résume aux « *moyens dont dispose un individu ou un groupe pour mener à bien une action et/ou pour créer de la richesse* » pour reprendre les termes de Gumuchian & Pecqueur (2007, p. 6). Hervé & Rivière (1996, p. 126)¹⁰³, reviennent sur la définition proposée par les gestionnaires des ressources naturelles pour qui une ressource est « *un élément du système naturel à partir du moment où cet élément est utilisé par une société* », qui la révèle, l'exploite ou encore l'organise au sens de Benko et Pecqueur (2001, p. 14). C'est dans ce contexte qu'elle « *existe et est connue, perçue, nantie d'une valeur d'usage* » que lui attribue une société ou un individu (Brunet, Ferras & Théry, 1992, p. 391 ; cités par Vergnolle Mainar, op.cit., p. 4). Selon Jollivet & Pave (1993)¹⁰⁴, les environmentalistes considèrent comme ressource « *l'ensemble des agents physiques*,

¹⁰² Colletis Gabriel et Pecqueur Bernard, (1993), cité par ces mêmes auteurs (2005) dans « Révélation de ressources spécifiques et coordination située ». *Revue Economie et Institution*, n° 6-7, 1^{er} et 2nd semestres, 16 pages.

¹⁰³ Hervé D. & Rivière G., 1996. Gestions individuelles et collectives des jachères dans les Andes centrales. In ORSTOM, Action incitative. Dynamiques et Usages des Ressources Renouvelables (DURR), Colloque de clôture, Orléans, 16 et 17 octobre, pp. 125-146.

¹⁰⁴ Jollivet M., & Pave A., 1993. L'environnement: un champ de recherches en formation, *Natures sciences et sociétés*, 1 - 4, pp 6-26. Boude J.P. et Chaboud C., 1993, «Le concept de ressource naturelle en économie », *Premier Forum Halieumétrique*, Rennes, 29/06 au 07/07/1993, Session 3 : Modélisation Economique des Pêcheries, pp. 269-281

chimiques et biologiques et des facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect immédiat ou à terme sur les êtres vivants et les activités humaines ». En économie, la ‘ressource’ est assimilée à la notion d’input, définie comme tout bien ou service utilisé pour obtenir une production (Begg, 1991)¹⁰⁵, cités par Boude & Chabaud, 1993, p. 271. Cette production a une valeur et est supposée être de la « matière première, du travail et du capital. La source de valeur est : la terre avec les Physiocrates, l’échange commercial sous ses diverses formes avec les Mercantilistes, la force de travail avec les classiques puis les marxistes et enfin la valeur-utilité chez les néoclassiques » (Gumuchian & Pecqueur, 2007, p. 6).

En articulation avec notre cas d’étude, l’AMPC du Bamboung est une ressource générée pour la ‘non utilisation directe de ses ressources halieutiques et forestières’, mais dont la mise en valeur passe par la construction d’un campement écotouristique qui permet une exploitation directe et indirecte de l’aire marine protégée communautaire par divers acteurs.

La ressource est une construction sociale, issue de la dynamique territoriale (Courlet, 2007, p. 39)¹⁰⁶ qui, devient un actif à condition d’être rendue visible, d’être utilisée et valorisée au sens premier du terme (Leloup, 2007, p. 86). Elle relève donc d’un processus de transformation dont les agents sont les acteurs (Ternaux & Pecqueur, 2008, p. 267). Selon Colletis et Pecqueur (1993 et 2005), il est important, d’une part, de distinguer **actif** et **ressource**, et, d’autre part, de qualifier les actifs ou les ressources selon leur nature **générique** ou **spécifique** (Fig. 3). Pour eux, on entendra par actif des facteurs « *en activité* », c'est-à-dire des éléments qui sont disponibles, alors que par ressource, il s’agira de facteurs *à exploiter, à organiser ou encore à révéler* (Pecqueur, 2005, p. 300). Samaganova & Samson, (2007, p. 2) abordent dans le même sens en s’appuyant sur la distinction traditionnelle faite entre ‘**ressource**’ et ‘**actif**’ et mentionnent que « *les ressources représentent des facteurs productifs potentiels alors que les actifs sont les ressources en activité* ».

- L’**actif** ou la **ressource générique** est exploité par l’homme, il peut être trouvé ailleurs, et il n’existe pas un élément qui le différencie d’un territoire à un autre. Colletis et Pecqueur (2005, pp. 4-5), soulignent que la seule différence entre ces deux notions est que la ‘ressource’ en devenant ‘actif’, « *acquiert ainsi une valeur*

¹⁰⁵ Begg D., Fisher S., Dornbusch R., 1991, *Economics*, MAC GRAW-HILL, third ed, 667 pages.

¹⁰⁶ Claude Courlet, 2007. Introduction : De l’émergence du territoire à la ressource. 1.2, Du développement économique situé. In Gumuchian Hervé & Pecqueur Bernard. *La ressource territoriale*. Paris, Economica Anthropos, pp. 32-45.

économique, valeur pouvant dans certaines conditions être mesurée en prix » et cette « *valeur d'échange est déterminée par une offre et une demande à caractère quantitatif* ».

- Par contre, l'**actif** ou la **ressource spécifique** est propre à un territoire particulier, on la retrouve ici et pas ailleurs. Sa *valeur est fonction des conditions de son usage* (Benko & Pecqueur, 2001, p. 14) d'où une implication d'un prix non substituable. Selon Lauriol & al., 2008, p. 185), les spécificités d'une ressource proviennent de la singularité de sa construction, des réseaux sociaux à l'origine de la production de connaissances, des qualifications des personnels, des coopérations entre acteurs territoriaux, etc. Ainsi, cette organisation résulte de stratégies d'un et parfois de plusieurs acteurs territoriaux, avec une dimension d'ancrage territorial du produit. Pecqueur (2001, p. 41) reprend ici l'expression de Fustier (1999)¹⁰⁷ décrivant l'actif spécifique, comme un bien identitaire qui possède au moins une caractéristique que ne possèdent pas les biens concurrents.

Le passage de ressource (état latent, virtuel) à actif (état disponible) correspond à un *processus de métamorphose* appelé **activation** (Colletis et Pecqueur, op.cit.). La ressource peut devenir un ‘**actif**’ quand on la découvre, l’identifie, la définit, la nomme, et la caractérise, c'est-à-dire lorsqu'on est sûr qu'elle n'existe que sur ce territoire. Samaganova & Samson, (op.cit., p. 4), nous parlent ici de « **ressources intentionnelles** » en ce sens que si on a besoin de « compétences spécifiques (*identification*), les ressources cessent d'être *virtuelles (latentes)* et deviennent *identifiées* : on les construit alors (*construction*) et on les utilise quand elles sont disponibles (*valorisation*) »¹⁰⁸. Ainsi, les processus d'identification et d'activation constituent un préalable à toute forme de développement (Colletis Wahl, 2002, p. 111). Ils résultent d'une construction par les différents acteurs à travers ce que Colletis et Pecqueur (op.cit., p. 8), appellent le *système de règles qui transforme l'objet en ressources activées*. Ainsi disent-ils qu'au « *stade de la virtualité, tout peut potentiellement faire ressource mais tout ne peut devenir mécaniquement un actif puisque les conditions de la métamorphose ne sont dans l'objet/ressource mais dans les stratégies d'acteurs au sein du processus de*

¹⁰⁷ Fustier B. (1999). Une stratégie de développement fondée sur la production de biens identitaires. In Benhayoun G., Gaussier N., Planque B. (Dir.), *L'ancrage territorial du développement durable, de nouvelles perspectives*. L'Harmattan, Paris, collection emploi, industrie et territoire, p. 251-272. L'auteur est cité ici par Pecqueur Bernard (2001). Qualité et développement territorial: l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés. In: *Économie rurale*. N°261, pp. 37-49.

¹⁰⁸ Ces mots sont mis en italique par les auteurs.

production ». Dans ce contexte, les acteurs locaux jouent un rôle très important dans le processus d'activation de la ressource. La combinaison de différents savoirs et pratiques peut être à l'origine de nouvelles connaissances, voire une source d'émergence de la ressource. Le processus implique la capacité « à innover, et à « découvrir » ces ressources et, « ce qui fait ou fera ressource dépendra non seulement de la dotation initiale et future mais aussi des intentions et perceptions des acteurs » (Kébir et Crevoisier, 2004, p. 689)¹⁰⁹.

Dès lors, les dynamiques de développement territorial sont basées sur ces actifs spécifiques car la spécificité est construite par différents acteurs (acteurs du territoire et acteurs extérieurs au territoire) et elle se fait par rapport à une échelle (locale, nationale, régionale). L'exemple du « panier de biens et de services » dont fait état Pecqueur (2001) et qui articule des actifs différents répondant au même projet, montre en quoi les producteurs des composants du « panier » sont capables de construire un territoire de développement. L'analyse de Pecqueur repose ici sur les liens entre agriculture et tourisme dans un même territoire où, produits alimentaires et services touristiques sont mis en cohérence. L'émergence des produits du « panier de biens et de services » est le résultat de ce que Graziani (2002, p. 4) appelle une construction sociale et institutionnelle qui amène toutes les parties concernées à collaborer et à mutualiser leur esprit dans le but de partager les responsabilités entre acteurs économiques.

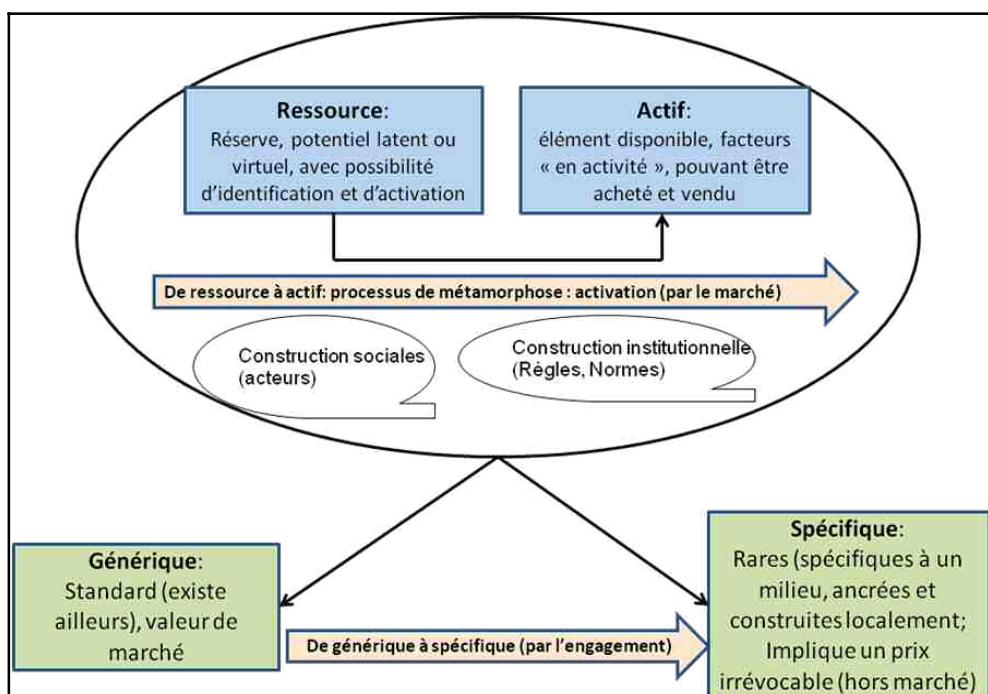


Figure 3 : Double distinction entre actif / ressource et générique / spécifique. Source : Pecqueur et Colletis, adapté Gaye N., 2014.

¹⁰⁹ Citées par François Hugues, Hirczak Maud, Senil Nicolas, (2006/5) « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et ses ressources », Revue d'Economie Régionale & Urbaine, pp. 683-700.

Cependant, il faut retenir que même si un projet de développement territorial repose sur l'action collective, la multiplicité d'acteurs est souvent accompagnée d'irrégularité d'accès et d'usage des ressources sur lesquelles repose ce développement. Ces difficultés sont accentuées par le fait que la production de ces ressources et leur préservation à un niveau satisfaisant exigent un certain degré d'organisation et de coopération entre acteurs (Képhaliacos, Robin et Nguyen, 2006, p. 119). Ces contraintes sont parfois source de conflits, qui doivent être prévenus ou réglementés par la mise en place de modalités pertinentes et efficaces qui permettent une coordination des différents acteurs. Dès lors, le territoire devient non pas un cadre dans lequel s'inscrivent les phénomènes économiques (Courlet, 2007, p : 38), mais un facteur important de leur mode d'organisation et de leur dynamique, établis par des acteurs entretenant des liens sociaux, qui évoluent dans le temps en fonction des relations et des interactions qui s'établissent entre eux (Courlet, 2008, p : 10)¹¹⁰. Ces liens ou formes de '*coordination*' sont posés comme étant un principe qui consiste à mieux organiser les acteurs locaux, *qualifiés de parties prenantes* (Colletis, Gianfaldoni et Rachez-Battesti, 2005, p. 16) car cette dimension renvoie à leur aptitude à échanger et à coopérer. Pour ces auteurs¹¹¹, le moteur (l'objet) de la coordination est le projet collectif « *dans le cadre d'un engagement volontaire et solidaire d'acteurs locaux* ». Ainsi, ce contexte est assimilable à celui de la gouvernance qui, par définition, « *engage un ensemble important et complexe d'acteurs publics et privés, et se fonde sur la flexibilité, le partenariat, la participation volontaire des représentants des différents intérêts qui coexistent dans la société* » (Farinós, 2009/2, p. 94). Cette forme d'implication et de participation, peut être à l'origine de l'entente et de l'organisation des acteurs à agir collectivement à différents niveaux et à définir des modalités de développement qui s'imposent au territoire, appréhendées sous l'approche théorique du capital social, défini comme « *l'ensemble des normes et des réseaux qui facilitent l'action collective* » (Woolcock et Narayan 2000)¹¹². Le développement territorial, produit par l'articulation '*développement/territoire/ressource*' a, d'après Angeon & Callois (2006, p. 56), comme fondement la recomposition du tissu économique et social dont le territoire constitue

¹¹⁰ Extrait de Claude Courlet, 2008. L'économie territoriale, Collection *Economie plus*, Presse Universitaire de Grenoble (PUG), document pdf, 7 pages. www.pug.fr

¹¹¹ Citant ici Draperi J.-F. 2003, « La coopération face aux nouvelles attentes de la société », in Touzard J.-M., Draperi J.-F., *Les coopératives entre territoires et mondialisation*, « Les Cahiers de l'économie sociale », n° 2, Institut d'économie sociale et L'Harmattan.

¹¹² Woolcock, M. & Narayan, D. 2000. « Social capital: implication for development theory, research and policy », *The World Bank Research Observer*, vol. 15, n° 2, p. 225-249. Cité par Angeon V. & Callois J. M., 2006. « Capital social et dynamiques de développement territorial : l'exemple de deux territoires ruraux français ». *Espaces et sociétés*, n° 124-125, p. 55-71.

le champ d'analyse pertinent. Ce dernier provient de l'émanation d'une logique de l'action collective qui s'incarne dans des institutions sociales qui produisent des normes (Courlet, 2007, p. 38)¹¹³. Ces dernières sont souvent des objectifs, des règles de droit, des prescriptions techniques voire des règles de conduite et permettent de prévenir ou de résoudre d'éventuels conflits. Construites par les acteurs sociaux, elles démontrent les critères retenus autour d'une ressource en fixant les modes d'usage envisagés par « la définition d'une structure de pouvoir, horizontale ou verticale, et d'un système de sanctions » (Képhaliacos, Robin et Nguyen, 2006, p. 123). Ainsi, les normes et règles ne peuvent s'appliquer que si l'on sait quel espace en relève et, qui en sont les ayants droit, c'est-à-dire les acteurs disposant d'un droit d'exploitation (Lavigne Delville, 2001, p. 7).

Puisque le projet collectif est associé au développement territorial, nous pouvons retenir qu'atteindre ce dernier est largement dépendant de la capacité des acteurs dont le rôle semble être capital dans ce processus.

L'approche par l'action collective a été largement abordée par Elinor Ostrom dans son ouvrage intitulé « *la gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles* »¹¹⁴. L'auteur, dans ses approfondissements sur les « commons », a illustré au travers de multiples exemples que l'exploitation des ressources naturelles peut être rationnalisée par des formes de gouvernance autres que la privatisation et la nationalisation, proposées par Hardin (1968). Cependant, contrairement à la thèse émise par ce dernier, Ostrom a adopté une posture de refus d'être enfermé dans un «piège intellectuel » (Theveniaut, 2010, p. 2) en remettant en cause « *l'idée classique selon laquelle la propriété commune est mal gérée et doit être prise en main par les autorités publiques ou le marché* » (Holland et Sene, 2010, p. 442). Ainsi, elle démontre que les organisations mises en œuvre par les communautés se révèlent plus efficaces à travers « *l'action collective par laquelle un groupe d'appropriateurs peut s'organiser volontairement pour conserver la valeur résiduelle de leurs propres efforts* » (Ostrom, 2010, p : 39). Elle poursuit en défendant l'idée selon laquelle, ces *appropriateurs*¹¹⁵ ont la capacité de s'auto-organiser, de s'autogouverner pour créer leurs propres institutions en vue de résoudre des problèmes liés aux ressources. Sa

¹¹³ Claude Courlet, 2007. Du développement économique situé. In Gumuchian Hervé & Pecqueur Bernard, 2007. *La ressource territoriale*. Paris, Economica Anthropos, pp. 32-45.

¹¹⁴ Ostrom E., 2010. « Gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles ». Révision scientifique de Laurent Baechler, Ed. de Boeck, Planète en Jeu, traduction française, 301 pages.

¹¹⁵ Terme employé par Ostrom (1990) pour désigner ceux qui prélevent les ressources (p : 45).

méthode illustre à quel point les communautés locales, de par les institutions établies à petite échelle et bien adaptées au contexte local, arrivent à prévenir les conflits, à entretenir les ressources naturelles, à assurer leur renouvellement et, en les partageant, à en multiplier les usages et les usagers. Les acteurs, une fois le projet territorial élaboré et adopté, s'engagent dans l'édition des règles qu'ils appliquent à eux-mêmes (Kalinowski, 2010)¹¹⁶. Dans ce contexte, Ostrom a identifié un ensemble de principes de conception, sur lesquels les acteurs s'engagent conditionnellement pour une gestion réussie des ressources communes :

- **1. Des limites clairement définies** : « les individus ou ménages possédant des droits de prélever des unités de ressource d'une ressource commune doivent être clairement définis, ainsi que les limites de la ressource en tant que telle ».
- **2. La concordance entre les règles d'appropriation et de fourniture et les conditions locales** : « les règles qui restreignent, en termes de temps, d'espace, de technologie et/ou de quantité l'appropriation des unités de ressource sont liées aux conditions locales et aux obligations en termes de main d'œuvre, de matériel et/ou d'argent ».
- **3. Des dispositifs de choix collectif** : « la plupart des individus concernés par les règles opérationnelles peuvent participer à la modification des règles opérationnelles ».
- **4. La surveillance** : « les surveillants, qui examinent les conditions de la ressource commune et le comportement des appropriateurs, rendent compte aux appropriateurs ou sont des appropriateurs eux-mêmes ».
- **5. Des sanctions graduelles** : « les appropriateurs qui transgessent les règles s'exposent à des sanctions graduelles (en fonction de la gravité et du contexte de l'infraction) par les autres appropriateurs et/ou agents travaillant pour le compte des appropriateurs ».
- **6. Des mécanismes de résolution des conflits** : « les appropriateurs et leurs représentants disposent d'un accès rapide à des arènes locales bon marché pour résoudre les conflits entre appropriateurs ou entre les appropriateurs et leurs représentants ou agents ».
- **7. Une reconnaissance minimale des droits d'organisation** : les droits des appropriateurs d'élaborer leurs propres institutions ne sont pas remis en cause par des autorités gouvernementales externes ».
- **8. Des entreprises imbriquées** : « les activités d'appropriation, de fourniture et de

¹¹⁶ Kalinowski Wojtek, 2010. Ostrom sur la gestion des ressources naturelles. http://www.i-r-e.org/fiche-lecture-7_fr.htm

surveillance, d'application des règles, de résolution de conflits et de gouvernance sont organisés par de multiples niveaux d'entreprises imbriquées » (Ostrom, 2010, p. 114-115).

L'auteur nous avertit que l'application de ces principes nécessite un engagement des usagers de la ressource à se conformer à la réglementation établie, à veiller au respect des règles par les uns et par les autres et à maintenir les institutions de ressources communes de générations en génération. Par ailleurs, de ces formes d'organisation et d'action collective, naissent des liens entre acteurs du même milieu mais aussi entre ces derniers et acteurs hors du milieu. Ces liens, à la longue, se développent en réseaux car il peut arriver que les intérêts soient les mêmes, d'où l'interdépendance entre les uns et les autres.

Conclusion du Chapitre 3

Dans ce chapitre, nous avons retenu que le développement, aux conséquences néfastes depuis le siècle des Lumières, a suscité la mise en défens de certains espaces. Plusieurs auteurs ont montré que la conservation des ressources naturelles ne devrait pas avoir comme objet la sanctuarisation. Elle doit plutôt favoriser leur utilisation rationnelle, en permettant un renouvellement des éléments de la nature. C'est ainsi qu'actuellement, la relation homme-nature commence à être considérée dans les projets de conservation en vue de promouvoir un développement dont les impacts pourraient être minimisés. A cet effet, le territoire sur lequel s'inscrivent la conservation et le développement est considéré comme un construit social, régi par des règles, résultant d'une volonté des acteurs locaux à coopérer dans un projet commun. Nous comprenons mieux alors que, le développement territorial dans le cas de l'AMPC du Bamboung reposera sur un travail d'identification du potentiel, de son activation afin de pouvoir le valoriser. A travers le campement écotouristique, l'AMPC pourra jouer un rôle important dans le processus d'activation et de spécification des ressources et des actifs en favorisant leur émergence. Cette dynamique nécessite la participation de tous les acteurs afin de permettre la spécification.

Chapitre 4 - L'approche méthodologie

Plusieurs outils et méthodes ont été utilisés pour collecter les informations et données nécessaires à notre étude.

1. La phase d'identification de la zone d'étude et de récupération de données statistiques

Cette démarche a consisté d'abord à faire des observations sur l'ensemble du territoire de l'AMPC afin de prendre connaissance des rapports des populations avec l'AMPC.

a. L'identification de la zone d'étude

La connaissance de notre zone d'étude constitue une étape cruciale à notre recherche car elle permet de se familiariser avec la population locale afin de pouvoir mener à bien notre étude. Nous avons privilégié l'observation participante surtout en accompagnant constamment les femmes dans les activités de collectes de mollusques et de transformations de poisson, ainsi que dans les périmètres maraîchers (Fig. 4). Nous avons aussi assisté à des réunions organisées par les femmes afin de comprendre la dynamique de fonctionnement des GIE, instance à laquelle elles adhèrent toutes. Cette étape nous a permis de comprendre petit à petit les dynamiques que nous allions étudier. Pendant ce temps, nous avons entretenu des discussions informelles avec une bonne partie des acteurs clés de l'AMPC, issus des villages périphériques et même au-delà afin de nous imprégner de la manière dont l'AMPC est gérée ainsi que les difficultés que cela implique.

Les déplacements durant cette période ont été organisés et effectués comme suit:

- ▣ octobre 2010 : rencontre avec les gestionnaires de l'AMPC (président du comité de gestion, le conservateur et son adjoint, le Président du Conseil Rural de Toubacouta) et ceux du campement écotouristique Keur Bamboung,
- ▣ janvier 2011 : visite de prise de contact avec l'ensemble des chefs de 14 villages périphériques de l'AMP ainsi qu'avec les personnes ressources,
- ▣ mars 2011 : discussion avec les personnes ressources représentants de l'Etat, collectivités locales, partenaires au développement.
- ▣ avril 2011 : entretien avec les femmes dans quelques villages:

Le tableau 3, ci-dessous retrace les villages visités et les différentes personnes rencontrées dans la phase d'identification.

Tableau 3: Acteurs rencontrés en phase exploratoire décembre 2010 et janvier 2011.

Villages	Personnes rencontrées
Toubacouta	Chef du poste de contrôle du service des pêches, le conservateur et son adjoint, le sous-préfet, le président du Conseil Rural et son équipe, les responsables de l'Océanium, le Chef du CADL
Soucousta	Représentant du chef de village, président du Comité de gestion de l'AMP et quelques pêcheurs, femmes exploitantes de mollusques et transformatrices de poisson (la présidente de l'Union Locale et des membres de GIE)
Bany	Chef de village, un groupe de pêcheurs
Sourou	Chef de village en présence de quelques pêcheurs, un GIE de femmes (la présidente et des membres)
Néma Bah	Chef de village en présence de quelques pêcheurs, un GIE de femmes exploitantes de mollusques (la présidente et des membres)
Sandicoly	un groupe de pêcheurs, un GIE des femmes exploitantes de mollusques, la présidente
Médina	un groupe de pêcheurs, un GIE des femmes exploitantes de mollusques (la présidente et des membres)
Dassilamé Sérère	Chef de village en présence de quelques pêcheurs, deux GIE des femmes exploitantes (exploitantes de mollusques et maraîchères)
Missirah	Le chef du village, le Directeur du centre de pêche de Missirah et son équipe, un groupe de pêcheurs (ces personnes sont rencontrées séparément), deux groupes de femmes exploitantes de mollusques et transformatrices de poisson
Sipo (seul village se trouvant dans le périmètre de l'aire marine protégée)	Le gestionnaire du campement Keur Bamoung et son équipe, quelques femmes exploitantes de mollusques.
Mirador surveillance l'AMPC	Les surveillants de l'AMPC et un agent de la marine affecté à l'AMPC

Source : *Terrain de l'auteure, 2010-2011.*



Figure 4 : Participation aux activités en vue d'identifier les acteurs dans chaque activité. (A) discussion avec les femmes dans les périmètres maraîchers à Dassilamé Sérère, (B) Participation à la collecte de mollusques avec les femmes de Soucousta, (C) Dans la pirogue des femmes de Sandicoly pour l'identification des vasières de collecte, (Photos, Gaye N., terrains septembre 2011 et juin 2012).

b. La récupération de données

Les données statistiques concernant les paramètres climatiques sont acquises à l'Agence Nationale de la Météorologie du Sénégal (ANAMS). Ces statistiques concernent les paramètres climatiques (température, pluviométrie) et sont complétées par la bibliographie.

Les statistiques de pêche utilisées proviennent de Sarr (2005), de 1974 à 2002, complétées par celles tirées des rapports généraux de la Direction des pêches maritimes jusqu'en 2012. Les éléments recueillis ont permis de suivre l'évolution des débarquements dans les alentours du Bamboung, la répartition et la ventilation des apports, ainsi que la dynamique du parc piroguier.

Les données comptables de la gestion de Keur Bamboung sont acquises auprès du gestionnaire du campement pour une période d'analyse qui va de mars 2010 à février 2013.

2. La phase d'enquête :

Les enquêtes ont concerné les acteurs des secteurs de la pêche et du tourisme. En dehors des 13 villages rattachés à l'AMPC, les enquêtes effectuées ont été élargies au village de Bassoul et aux hameaux de pêcheurs dont Bakalou, Bakouss, Kossar, Diogaye, Diofandor, séparés de l'AMPC par le fleuve Diombos. Les pêcheurs de Djifére sont également pris en compte dans la mesure où une bonne partie des produits pêchés dans les bolongs est débarquée dans ce village. Pour le secteur touristique, l'avis des gérants de réceptifs hôteliers dans les 13 villages de l'AMPC, et même en dehors, sur les impacts de l'AMPC est aussi analysé, en l'articulant avec la création de nouveaux circuits, intégrant Bamboung dans une bonne partie des îles. Ces circuits ont été suivis sur l'axe Ndangane-Djifére-Toubacouta.

Nos enquêtes ont aussi concerné les villages de Dionewar et de Niodior, des sites considérés comme constituant des contrepoints très différents du modèle Bamboung. Dans ces zones, sont développées des pratiques d'exploitation des ressources naturelles reposant sur des repos biologiques et mises en place par les groupements de femmes exploitantes de mollusques.

Ce choix d'un territoire plus large se justifie par le fait que des informations tirées de nos premières visites de terrain ont montré que les véritables exploitants de l'AMPC étaient en majorité originaires du village de Bassoul. Vu la complexité de notre thématique de recherche, surtout dans un contexte où les populations se sont senties privées de leur propre ressource, la réticence de certains acteurs, dans un premier temps, à collaborer aux enquêtes a fait que les méthodes d'acquisition d'informations ont été diversifiées en ayant recours aux enquêtes qualitatives et quantitatives grâce aux outils suivants:

a. Les enquêtes qualitatives

La phase d'enquête qualitative a été facilitée par l'utilisation de guides d'entretien appliqués soit aux focus group, aux récits de vie ou aux entretiens semi structurés et le tout étant couplé à des enregistrements audio.

a-1- Les focus group

Au début de nos visites de terrain dans les villages rattachés à l'AMPC, la délicatesse de sujet « AMP » a limité la possibilité de développer des entretiens individuels sous quelque forme que ce soit. Dans ce contexte les entretiens groupés ont été pour les groupes interrogés un moyen de donner l'occasion à chaque membre de livrer ses opinions sur la création de l'AMPC et ses impacts sur les activités économiques. A cet effet, des focus group ont été largement organisés dans l'ensemble des villages sur lesquels porte notre étude. Cette méthode permettant à *chaque participant de défendre ses priorités, ses préférences, ses valeurs (aspects socioculturels, normes de groupe et son vécu)* (Moreau & al, 2004, p. 382), nous l'avons adoptée car la thématique autour des AMP regroupe des acteurs aux avis et positions différents. Dans une optique d'exploration des divers points de vue, le groupe a été pour nous un cadre d'interaction intéressant car les discussions avec les pêcheurs entretenues au sein des « *mbar* » ou « *todj* », celles avec les femmes dans les sites de transformation ou dans les périmètres maraîchers ont été d'un grand apport sur l'état passé et actuel des ressources halieutiques exploitées dans la zone. De ces entrevues, nous avons compris les impacts de la mise en place de l'AMPC sur les ressources et les activités économiques, mais

aussi eu une idée de l’opinion et de la représentation que les populations ont de la conservation en général et de cet espace si complexe en particulier. Ainsi, nous admettons avec Touré (2010, p. 8) que « *le focus group offre finalement une tribune à des groupes marginalisés, déviants, leur permettant de prendre la parole pour s’exprimer libre* ». En fonction du groupe à rencontrer, nous avons établi des guides d’entretien afin de pouvoir orienter, recentrer le débat, mais aussi au besoin le susciter.

De 2011 à 2012, plusieurs focus group ont été effectués dans les 13 villages rattachés à l’AMPC. Ils ont concerné, essentiellement, les femmes (exploitantes de mollusques, transformatrices de poisson et maraîchères) et les pêcheurs. Etant donné que ces actifs, pratiquent plusieurs activités en même temps, il était nécessaire d’identifier les liens qu’ils entretenaient avec l’AMPC.

En 2012 et 2013, des focus group ont été organisés à plusieurs reprises avec des pêcheurs, des femmes exploitantes de coquillages et des transformatrices de produits halieutiques. Ces discussions ont pour objectif d’une part de voir si les populations locales se sont appropriées l’AMPC comme étant leur propre territoire et d’autre part d’identifier les activités qui s’y pratiquaient avant la mise en défens. A Dionewar et à Niodior, des discussions ont eu lieu avec les groupements de femmes, les membres du comité de plage et ceux du comité de gestion des ressources naturelles (CO.GE.RE) et ont concerné les méthodes d’exploitation et de gestion mises en place par ces différents groupes.

En 2014, le même exercice a été organisé une fois de plus dans le but de rencontrer d’autres personnes, mais aussi de voir s’il y avait une évolution dans la compréhension ou l’appropriation de l’AMPC par les populations locales. Dans les cas des villages non rattachés à l’AMPC à l’exemple de Bassoul, la multiplication des rencontres a permis de gagner la confiance d’anciens usagers qui se sont sentis exclus de leur espace d’exploitation. A Dionewar et à Niodior, une nouvelle visite a permis de rediscuter avec les femmes membres du CO.GE.RE afin de mieux comprendre la dynamique des formes de conservation et d’exploitation des mollusques développées dans ces localités.

L’approche par les focus group a beaucoup facilité l’acquisition d’informations même au-delà de nos attentes. Les focus group organisés durent généralement 1h 45 mn à 2h.



Figure 5 : Discussion avec des actifs des acteurs de la pêche : (A) focus group avec les pêcheurs de Bossinkang, avril 2014, (B) focus group avec les femmes de Bassoul, avril 2014. (Photos, Gaye N. 2014), terrains de l'auteure.

a-2. Le récit de vie

Les récits de vie ont également été pour nous un excellent moyen d'acquisition d'informations avec des personnes rencontrées et qui ont une longue tradition d'activité halieutique dans les territoires du Bamboung. Nous l'avons surtout adopté avec les populations de Bassoul pour qui la mise en défens de Bamboung est considérée comme un coup dur à avaler. L'ancienneté de l'occupation de cet espace a fait que tout ancien usager rencontré a voulu faire part de son vécu dans le site. Dans des villages comme Bassoul, les récits de vie ont été dans un premier temps un moment d'expression des sentiments par rapport à ce territoire qui a vu naître leurs ancêtres dans les années 1800. Cette technique a été aussi adoptée dans d'autres villages comme Bettenti.

a-3. Les entretiens semi-structurés

Il s'agit de discussions organisées avec des personnes ressources ayant une connaissance assez particulière du processus de mise en place de l'AMPC. Il s'agit du Président du comité de gestion de l'AMPC, du président du Conseil Rural de Toubacouta et des élus locaux, des chefs de village, du Chef du CADL, du secrétaire du syndicat d'initiative du tourisme basé à Sokone. A l'aide d'un guide d'entretien consignant les points à aborder, l'objectif est de rechercher des points de vue sur l'importance et/ou la pertinence de l'AMPC dans le but d'évaluer les impacts positifs ou négatifs de cet outil. Pour compléter les informations non disponibles auprès des gérants des réceptifs, nous avons, à l'aide de discussions informelles, pris l'attache de piroguiers et de guides touristiques. Ces derniers dont le rôle est d'informer les touristes et d'assurer leur transfert, connaissent parfois mieux les circuits que les gérants. Nous avons également mobilisé l'opinion générale qui nous a été d'un grand apport surtout en

termes de compréhension globale du rôle et de l'attente des différents acteurs par rapport à l'aire marine protégée.

L'ensemble de ces outils a été couplé à des enregistrements audio lors du déroulement de nos enquêtes. Leur importance a été capitale car ils constituent des supports qui nous ont aidés à sauvegarder l'ensemble des discussions, à récapituler l'information mais aussi à identifier les questions omises.

Le tableau 4, ci-dessous récapitule l'ensemble des villages où des focus group et des récits de vie ont été organisés et le nombre de personnes avec qui ces entretiens ont été effectués. Les cases en couleur désignent les villages d'origine des anciens usagers de l'AMPC

Tableau 4: Focus group organisés entre 2012, 2013 et 2014 dans les différents villages

Statut	Villages	Groupes rencontrés entre 2012 et 2013	Groupe rencontrés mars – avril 2014
Villages rattachés à l'AMP	Béttenti	5 pêcheurs, 1 membre du conseil local	15 femmes et 7 pêcheurs
	Bossinkang	9 femmes exploitantes de mollusques et 5 pêcheurs	33 femmes et 29 pêcheurs
	Sipo	3 femmes	8 femmes et 4 pêcheurs
	Missirah	20 femmes & 15 pêcheurs	10 femmes et 8 pêcheurs
	Néma Ba	7 femmes	12 femmes et 6 pêcheurs
	Dassilamé sérère	3 femmes	9 femmes 5 pêcheurs
	Sourou	25 femmes	17 femmes et 9 pêcheurs
	Bany	2 pêcheurs	8 femmes et 7 pêcheurs
	Soucouta	15 femmes	27 femmes et 10 pêcheurs
	Toubacouta	2 pêcheurs	
	Médina	10 femmes	25 femmes et 13 pêcheurs
	Sangako		16 femmes et 8 pêcheurs
Villages non rattachés à l'AMP et anciens usagers	Sandicolyl	30 femmes,	27 femmes et 7 pêcheurs
	Diogaye	4 pêcheurs et 3 femmes (anciens exploitants du bolong Bamboung), originaire de bassoul	Diogaye ne fait plus parti des villages rattachés à l'AMPC depuis fin 2013.
	Bassoul	Discussion avec 15 pêcheurs ayant tous plus de 50 ans en présence du chef de village, 1 jeune pêcheur de plus de 40 ans, résident au campement saisonnier de Bakhalou et 1 femme ancienne exploitante de mollusque (anciens exploitants du bolong Bamboung)	45 femmes 35 pêcheurs
	Kossar	3 pêcheurs et 8 femmes (anciens	

Hameaux à proximité de l'AMPC		exploitants du bolong) originaire de Béttenti	
	Bakhous (originaire du village Djirnda)	3 pêcheurs & 3 femmes exploitantes de mollusques (anciens exploitants du bolong)	2 femmes et 1 pêcheur
	Diofandor (originaire du village Djirnda)		8 pêcheurs et 12 femmes (anciens exploitants du bolong Bamboung), originaire de bassoul
	Bakalou (originaire du village Djirnda)		5 pêcheurs et 9 femmes (anciens exploitants du bolong Bamboung), originaire de bassoul

Source : *Terrain de l'auteure, enquêtes personnelles réalisées en 2012, 2013 et 2014.*

Les enquêtes qualitatives ont représenté, pour nous, un apport capital dans la collecte d'informations. Cependant, leurs résultats, se prêtant rarement à des quantifications, nous avons choisi de faire aussi des enquêtes quantitatives afin de pouvoir mesurer l'ampleur des modifications causées par l'AMPC dans les différents villages concernés par notre étude.

b. Les enquêtes quantitatives

Les phases d'enquêtes qualitatives nous ont donné l'opportunité de faire des pré-enquêtes en testant un certain nombre de questionnaires auprès de nos catégories d'acteurs cibles. Cette étape a permis de corriger les différents modèles de questionnaire préparés. Le choix de passer à des enquêtes quantitatives se justifie par le souhait d'affiner nos questionnements en interrogeant un grand nombre de personnes car celles-ci y apportent une vision plus large.

Pour ce faire, des questionnaires détaillés, constitués de questions fermées (répondant par oui ou non, si oui pourquoi, si non pourquoi, comment) et de questions ouvertes sont adressées aux différents acteurs dont les activités semblent être impactées par la création de l'AMPC. Il s'agit des acteurs du secteur de la pêche (femmes exploitantes et transformatrices de poisson et pêcheurs) du fait de leur ancienneté dans le métier et ceux du secteur du tourisme (gérants de réceptifs hôteliers et touristes). Ces groupes constituent des acteurs qui exerçaient la pêche, l'exploitation de mollusques ou la transformation de poisson, la chasse, entre autres, dans le

site mis en défens. C'est pourquoi nous avons décidé de faire porter notre échantillon sur ces derniers.

b-1. Construction des échantillons

La notion d'échantillon est considérée par Pires (1997, p. 19) comme étant « *une petite quantité de quelques chose pour éclairer certains aspects généraux du problème* ». Autrement dit, elle renvoie à l'idée de sélection qui, selon LeCompte et Preissle (1993), citées par Savoie-Zajc (2007, p. 101), se *réfère au processus général de décider, de cibler, non seulement l'objet de l'étude, mais aussi l'angle par lequel on souhaite l'approcher*, (qui guide le choix du/des groupes) afin d'atteindre les objectifs visés. Dans le cas de notre étude, vu que nous nous intéressons à des groupes spécifiques, la population cible est bien différente de la population statistique de la Communauté rurale qui regroupe une diversité d'acteurs.

b-1-1. Les enquêtes auprès des actifs du secteur de la pêche

L'enquête auprès des femmes

Pour les femmes exploitantes de mollusques et transformatrices de poisson, nous avons choisi l'approche Groupement d'Intérêt Economique « GIE », car il constitue la seule entité qui regroupe les femmes s'activant dans le secteur. Le choix du GIE comme base de sondage s'explique par la non disponibilité d'information sur le nombre de femmes exploitantes de mollusques et transformatrices de poissons actives dans le secteur ou encore sur leur pourcentage. L'avantage avec les GIE est qu'ils sont mis à jour au fur et mesure qu'ils enregistrent de nouveaux membres. Vu que les actifs du secteur de la pêche dans la C. R. de Toubacouta ne représentent que 13% des actifs tandis qu'à Bassoul ils sont 98%, nous avons échantillonné à $\frac{1}{4}$ pour l'ensemble des groupements. Ainsi sur 62 GIE regroupant un effectif total de 1736 femmes, l'enquête a couvert 53 GIE soit un total de 433 femmes actives dans l'exploitation des mollusques et la transformation des poissons (voir tableau n° 4).

Pour prétendre à une bonne représentativité, nous avons respecté une bonne distribution pour le nombre de femmes à interroger par GIE en les choisissant au hasard.

Tableau 5: Effectif des femmes interrogées dans les GIE des 13 villages de l'AMPC et de Bassoul

Statut	Villages	Nombre de GIE	Nombre total d'adhérentes	Fréquence du nombre d'adhérentes (%)	Echantillon %	Nombre de GIE interrogé	Repartition du nombre de personnes
Rattachés à l'AMPC	Missirah	13	189	11	47	43	3*12+11
	Soucouta	1	73	4	18	1	1*18
	Néma Bah	4	284	16	71	43	3*18+17
	Sandicolay	3	109	6	27	32	2*9+8
	Sangakoo	1	60	3	15	1	1*15
	Médina	7	256	15	64	76	6*9+10
	Sourou	3	45	3	11	32	2*4+3
	Sipo	1	20	1	5	1	1*5
	Toubacouta	1	69	4	17	1	1*17
	Dassilamé Gérère	2	200	12	50	213	13+37
	Bani	4	101	6	25	43	3*6+7
	Bettenti	9	135	8	34	92	2*9+8*2
	Bossinkang	6	90	5	23	64	4*5+3
Anciens usagers	Bassoul	7	105	6	26	73	3*7+5
	Total GIE	62	1736	100	433	53	

Source : Enquêtes personnelles de l'auteure, 2013-2014.



Photo 1:Enquête individuelle avec une présidente de GIE à Sandicolay, avril 2014

L'enquête auprès des pêcheurs

L'échantillonnage a été plus difficile auprès des pêcheurs car, contrairement aux femmes, organisées en GIE, les pêcheurs sont moins structurés même si les organes comme les CLPA ou les associations de pêcheurs tentent de les regrouper. Malgré les efforts fournis dans ce sens, les pêcheurs n'adhèrent pas tous à ces instances en raison de leur mobilité dans le temps. La non disponibilité d'information sur le nombre de pêcheurs ou de pirogues par villages a également constitué une contrainte majeure pour affiner notre échantillon. Toutefois, nous avons pu prendre comme base de sondage les données globales sur le nombre de pirogues et de pêcheurs dans les postes, polarisées par les postes de contrôle de Toubacouta, de Missirah

et de Sokone. Ces données nous ont été fournies par le Service Régional des Pêches, de l’Aquaculture et de la Surveillance de Fatick (voir tableau n° 5). Cependant certains facteurs sont pris en compte par poste de contrôle :

- Dans les villages rattachés au poste de contrôle de Toubacouta, nous avons pris en compte la position continentale de la Communauté Rurale de Toubacouta dans le Delta du Saloum qui fait que 75% des actifs de la localité sont agriculteurs (PLD, 2001, p. 18), cause pour laquelle la pêche n'est développée que dans certains villages disposant d'ouvertures sur la mer où sur un bolong. A cet effet, nous retenons des études du projet CEPIA¹¹⁷, (2011, p. 14) que dans les 13 villages de l’AMPC, la pêche occupe **13%** des actifs de la collectivité locale et y est assez considérable. Dans ce cas, il arrive que la pêche soit l'activité principale de la population dans certains villages mais est la deuxième source de revenu (PLD, 2001, p. 50).
- Pour le poste de contrôle de Missirah, les facteurs suivants sont pris en considération :
 - Le rôle stratégique du centre pêche de Missirah où la pêche est de type industriel, car les pirogues sont équipées de caisses isothermes, ce qui leur permet de partir plusieurs jours et plus loin, dans l'océan.
 - L’insularité des villages de Bettenti et de Bossinkang fait que les actifs dans la pêche y sont nombreux.
- L’insularité du village de Bassoul constitue un aspect fondamental dans le poste de contrôle de Sokone. A Bassoul, parmi les 98% d’actifs du secteur de la pêche, les hommes y sont à plus de 80% pêcheurs (PLD de la Communauté Rurale de Bassoul, 2003, p. 19). Ce qui montre l’ancienneté de sa population dans le secteur de la pêche, vu qu’elles sont confrontées à d’énormes problèmes de disponibilité en eau douce et en terre agricole, ce qui pourrait justifier leur longue occupation des terres du Bamboung.

Toutefois, il est à préciser qu'à Bassoul, Bettenti et Missirah, 70% du parc piroguier opère dans les grands centres comme Joal ou dans les pays de la sous-région comme la Gambie ou la Guinée Bissau, ce qui signifie que tous les pêcheurs n’opèrent pas forcément dans les zones où nous avons mené notre enquête.

¹¹⁷ Rapport du Projet CEPIA (Construire Ensemble une gestion des Pêches Intégrant les AMP), 2011. Rapport final : Dynamiques halieutiques et systèmes de gestion des pêches. Sénégal/Bamboung – Sept, 19 pages.

Nous avons aussi tenu compte de la classe d'âge à laquelle appartiennent les pêcheurs interrogés. Lors de nos enquêtes test, nous nous sommes rendus compte que ceux interrogés et ayant entre 20 et 25 ans ne connaissent pas Bamboung. L'explication peut être trouvée en faisant le lien avec l'âge qu'ils devaient avoir si on fait la différence d'années de la date de fermeture de l'AMPC (2002) à nos jours (2014), ce qui signifie qu'ils avaient entre 08 et 12 ans à ce moment. C'est ce qui nous a permis de cibler les pêcheurs ayant au moins plus de trente ans.

Pour l'ensemble des villages, nous avons pris comme population cible le nombre de pêcheurs et l'échantillon a porté sur le $\frac{1}{4}$. Notre calcul est fait sur la base du nombre total de pêcheurs par poste de contrôle divisé par le nombre de sites polarisés, multiplié par le nombre de villages faisant partie de notre étude et appartenant au poste. Ainsi, sur un effectif total de 3286 pêcheurs, le nombre de pêcheurs des villages qui constituent notre zone d'étude est de 1373. C'est sur ces derniers que nous avons fait notre échantillon qui, correspond à 343 pêcheurs interrogés. Le tableau ci-dessous illustre la répartition de l'échantillon au sein des villages cibles.

Tableau 6: Effectif des pêcheurs interrogés dans les 13 villages de l'AMPC et à Bassoul

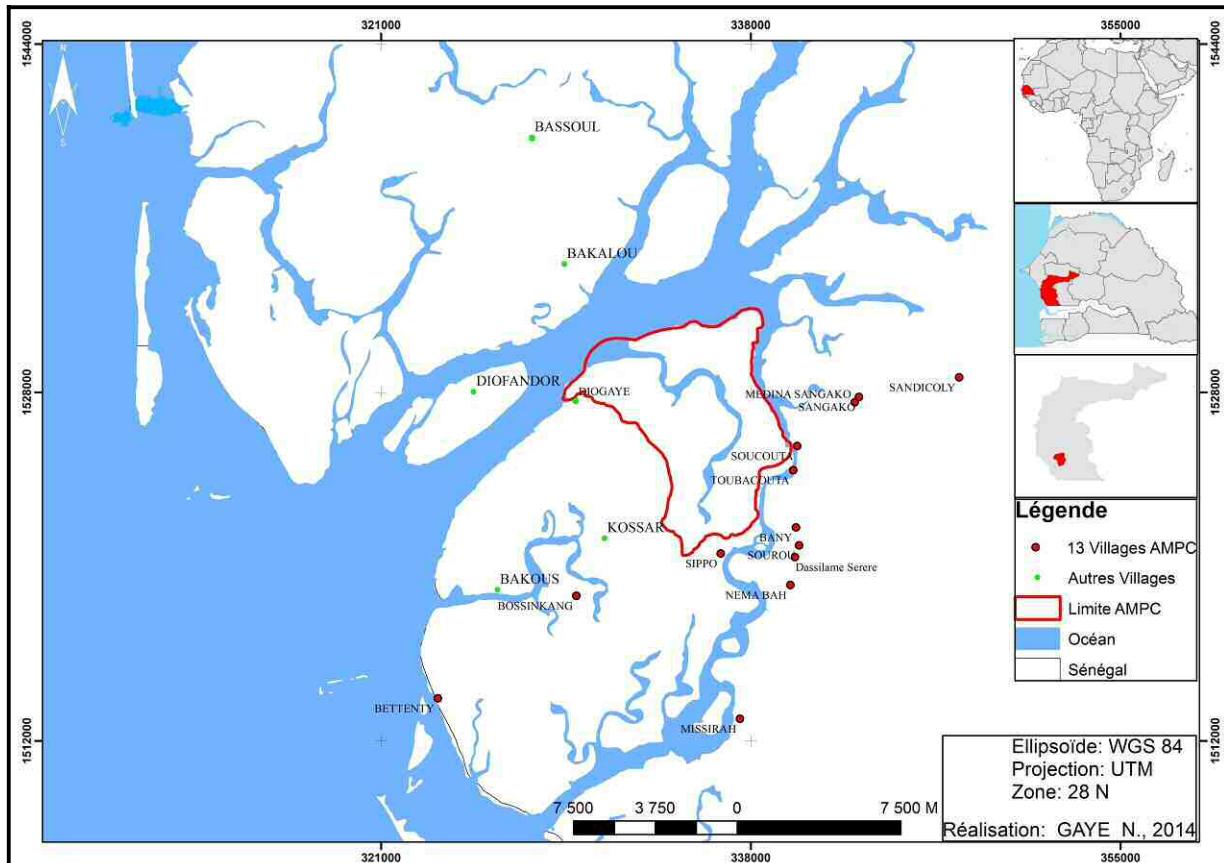
Poste de contrôle	Nombre de pirogues	Nombre de pêcheurs	Nombre de sites polarisés	Dont les Villages de		Rapport des villages cibles	Echantillon $\frac{1}{4}$	Répartition par village
Toubacouta	90	420	12	Sipo	10	350	88	6
				Soucouta				10
				Sandicoli				8
				Sangako				8
				Sourou				8
				Bani				10
				Nemabah				10
				Médina				10
				Dassilamé				8
				Toubacouta				10
Missirah	272	1635	6	Bossinkang	3	818	204	67
				Betenti				70
				Missirah				67
Sokone	187	1231	6	Bassoul	1	205	51	51
Total	549	3286	24		14	1373	343	

Source : Service Régional des Pêches, de l'Aquaculture et de la Surveillance de Fatick.



Figure 6: Enquêtes avril 2014 avec d'anciens usagers de Bamboung. (A) avec un vieux pêcheur de Bassoul, ayant vécu à Bamboung, (B) avec un pêcheur de Sandicoly. (Photos, Gaye N., 2014).

La carte 5, ci-dessous montre les villages visités et sur lesquels ont portés nos différentes enquêtes avec les actifs du secteur de la pêche.



Carte 5: Villages pris en compte lors des enquêtes.

b- 1-2 Les enquêtes auprès des actifs du tourisme

Les enquêtes auprès de ces acteurs ont été faites au hasard aussi bien auprès des gérants des réceptifs hôteliers que des touristes de l'AMPC.

L'enquête auprès des réceptifs hôteliers

Effectuées entre juillet et décembre 2013, ces enquêtes se sont adressées à 23 gérants de réceptifs hôteliers dont 11 dans les villages rattachés à l'AMPC et 12 dans d'autres villages des îles du Saloum (voir tableau n° 7). L'enquête porte sur des thèmes ayant pour objet de faire ressortir la perception de ces acteurs sur la mise en place de l'AMPC, leurs attentes par rapport à cet outil, la création de circuits développés grâce à l'AMPC. Leur opinion sur la conservation de même que les impacts sur leurs activités sont également évoqués.

Tableau 7: Liste des réceptifs dont les gérants sont interrogés

Réceptifs	Localité	Type d'hébergement
Axe Toubacouta – Missirah		
Kairaba	Toubacouta	Ecolodge
Palétuviers	Toubacouta	Hôtel
Keur Thierry	Toubacouta	Campement
Africa Strike	Toubacouta	Lodge
Keur Youssou	Toubacouta	Campement
La Kora	Toubacouta	Campement
Keur Saloum	Toubacouta	Hôtel
Les mangroves du Delta du Saloum	Dassilamé Sérère	Campement
Les jardins	Dassilamé Sérère	Campement écotouristique
Capitaine des Bolongs	Missirah	Campement
Gîte du Bandiala	Missirah	Gîte
Axe Ndangane – Palmarin – Djifère – Dionewar		
Le Cormoran	Ndagane Campement	Campement
Farakaba	Ile Marlothie	Campement
Eden	Palmarin Facao	Campement
Calao	Palmarin Facao	Campement
Nanaay	Palmarin Facao	Campement
Djidiack	Palmarin Facao	Campement
Gnilman	Palmarin Diakhanor	Campement
La pointe de Sangomar	Djifère	Campement
Delta Niominka	Dionewar	Hôtel
Darou Salam	Dionewar	Campement

Campement Mady	Dionewar	Campement
Keur Aliou Cissé	Falia	Campement

Source : *Terrain de l'auteure, enquêtes juillet et décembre 2013.*

L'enquête auprès des touristes de l'AMPC

Pour cette catégorie d'acteurs, leur avis est pris en compte dans le but d'avoir une idée de la façon dont est perçu ou apprécié le produit écotouristique « Keur Bamboung ». En dehors de leur identification, la manière dont ils voyagent pour venir à Bamboung de même que la fréquence de leur séjour a été discutée. Les questions ont également porté sur leur avis par rapport à l'implantation du campement au cœur de l'aire protégée, le motif de leur voyage et ce qui les pousse à venir. Des questions ont aussi porté sur d'éventuels impacts du campement sur le milieu ainsi que sur la qualité du service proposé. L'enquête a concerné 26 touristes.

c. L'élaboration des questionnaires

Quatre (4) modèles de questionnaires ont été élaborés et adressés aux différents groupes interrogés. La confection a été facilitée par le logiciel Sphinx Plus v.5.1.0.5.

- A l'aide de deux (2) modèles de questionnaires, les enquêtes adressées aux acteurs de la pêche (pêcheurs, femmes exploitantes de mollusques et transformatrices de poisson) portent globalement sur des thèmes variés : les activités pratiquées avant la création de l'aire marine et les espèces exploitées, leur perception par rapport à ce nouvel outil de conservation, la dynamique des activités (avant et après la création de l'AMPC), leur opinion sur la conservation des ressources halieutiques.
- Deux (2) modèles de questionnaires ont aussi permis de réaliser les enquêtes destinées aux acteurs touristiques. Leurs objectifs sont de voir jusqu'où peut aller l'influence du campement dans son hinterland, vu sa position au cœur de l'aire marine, mais aussi d'avoir une idée de la manière dont le produit écotouristique est apprécié.

d. Traitement des données obtenues :

Le traitement des informations obtenues s'est fait à l'aide de logiciels comme Excel pour la saisie et l'analyse des données. Pour la cartographie, il y a une distorsion entre la base de données cartographique déjà constituée et les images satellitaires. Ceci fait que des corrections ont dû être apportées pour compenser ces distorsions. La réalisation des spatio-cartes s'est faite avec la combinaison d'une base d'imagerie satellitaire à des données

vectorielles afin de matérialiser le zonage de l'AMPC. Toutes les autres cartes ont été réalisées à partir de données vectorielles acquises de cartes déjà existantes. Le travail est fait avec le logiciel ARCGIS 10.0.

e. Les difficultés rencontrées

D'énormes difficultés ont été rencontrées sur le terrain. L'accessibilité à l'information constitue une contrainte majeure à laquelle nous avons été confrontés. Des limites sont notées dans la constitution des statistiques de pêche, qui à la limite sont fondées sur des estimations. Les ruptures dans le temps constatées dans les bases de données des différents postes de contrôle de pêche posent un problème de fiabilité des analyses menées surtout dans l'évolution des mises à terre. La non maîtrise des langues locales « sérère et socé » a été un blocage pour nous, raison pour laquelle nous avons eu recours à des interlocuteurs surtout dans les villages insulaires (Bossinkang, Bettenti Kossar). En ce qui concerne nos enquêtes, le manque d'informations sur le nombre exact d'actifs dans l'activité d'exploitation de mollusques, de la transformation de poisson et de la pêche par village peut être une limite pour notre échantillonnage en termes de représentativité.

Conclusion du Chapitre 4

La méthodologie adoptée pour mener à bien ce travail s'appuie sur des enquêtes quantitatives et qualitatives en vue d'identifier les usagers traditionnels dans la l'AMPC ainsi que leurs logiques d'exploitation. Elle permet de mieux comprendre les enjeux économiques et territoriaux liés à l'espace mis en défens, de même que les dynamiques qui se mettent en place. Toutefois, la méthodologie ne prétend pas être exhaustive car n'ayant pas pu utiliser certaines parcellaires.

Chapitre 5 – Le milieu physique du site de l’AMPC

Les caractéristiques physiques et humaines de l’AMPC du Bamboung sont celles de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS), située au centre ouest du Sénégal dans la Région administrative de Fatick (Carte 6).

L’AMPC occupe une superficie de 6 800 ha, limitée au Nord par le bras de mer de Diomboss, au Sud par le village de Sipo et la forêt de Kolé, à l’Est par le bolong de Bandiala et à l’Ouest par les forêts de Diogaye et de Kabaye.

Sa superficie totale se compose : 3506 ha de mangrove, 1238 ha de tannes, 850 ha de bolong, 433 ha de savane et 38 ha de forêt galerie. Le périmètre de l’AMPC représente un linéaire de plus de 40 kilomètres.

1. Présentation de l’AMPC de Bamboung

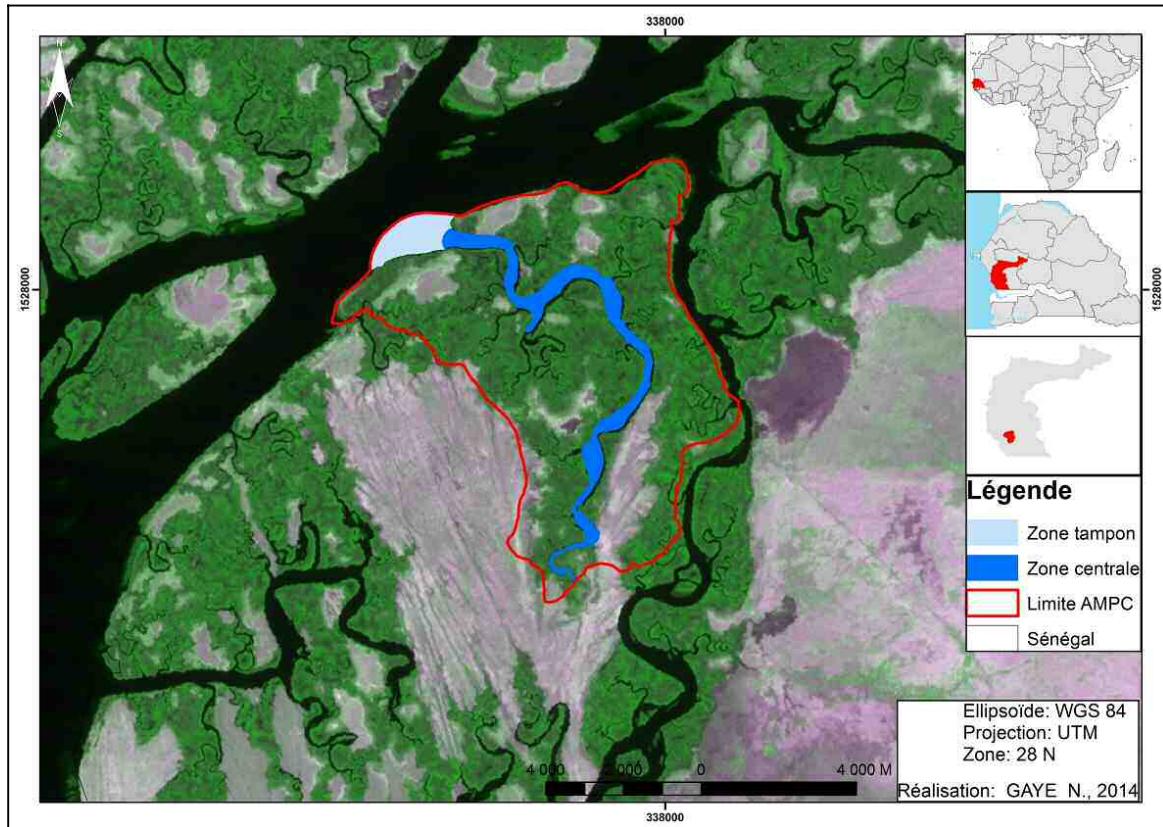
L’AMPC est divisée en plusieurs zones (Melis, 2002), cité par Tito De Morais & al, (2007) :

- Une aire marine centrale qui est essentiellement constituée par le bolong de Bamboung et ses ramifications. D'une longueur de 15 kilomètres à partir du confluent avec le Diomboss jusqu'aux vasières de la forêt de Kolé, la superficie de l’AMPC est d'environ 3 kilomètres carrés. Sa largeur varie de 50 à 500 mètres et sa profondeur fluctue entre 0 et 15 mètres. Elle est entourée par un réseau de bras secondaires très dense, et en raison de la présence d'une nappe phréatique importante sur l'île Coco (rive Est), des sources souterraines se jettent dans le bolong, réduisant ainsi localement la salinité. Ces conditions spécifiques sont susceptibles de créer un environnement favorable à la faune aquatique.
- Une zone tampon, localisée à l'embouchure du bolong, au niveau de la rencontre des eaux du Diomboss et du Bamboung. Elle couvre une superficie d'environ 1 kilomètre carré. C'est une zone de transition entre l'aire centrale, dotée de mesures de conservation des ressources ichtyologiques et le reste du réseau des chenaux du delta du Sine Saloum où l'exploitation est permise.
- Une zone terrestre, composée en une zone de mangrove et une zone continentale. La mangrove est localisée en bordure des rives de toute la zone de l’AMP, sur plus de la

moitié de la superficie totale de l'AMP. La végétation y est abondante et différentes espèces de palétuviers s'y développent. *Rhizophora racemosa* et *Rhizophora harrisonii* sont trouvés en bordure des chenaux. À l'arrière, *Rhizophora mangle* est beaucoup plus abondant et occupe les terres élevées susceptibles d'être immergées lors des hautes marées. Cette espèce forme le peuplement le plus important du bolong, tandis qu'*Avicennia africana* se développe dans la partie supérieure des vasières. Les palétuviers, étant à la fois source de matière organique et support d'une forte production de périphyton, constituent un vivier pour la faune estuarienne, les juvéniles principalement. La zone continentale est représentée par l'île Coco, une zone de savane arborée qui occupe 15 à 20 % de la surface de l'AMP.

Ces conditions font que le bolong du Bamboung soit parmi les plus riches en ressources halieutiques du Delta du Saloum. L'AMPCB est le lieu de reproduction, de croissance ou de refuge de nombreuses espèces marines, particulièrement celles emblématiques (lamantins, dauphins, tortues marines). Elle abrite également des sources d'eau douce qui servent de point d'abreuvement pour le lamantin.

Les conditions biophysiques qui caractérisent cette zone sont ainsi favorables au développement d'activités telles que la pêche, l'agriculture, le tourisme, etc. Dans les lignes suivantes, nous analyserons quelques paramètres dont l'hydrologie marine, la géologie et la géomorphologie, éléments déterminant la nature des sols mais aussi, la disponibilité des ressources.



Carte 6: Zonage de l'aire marine protégée du Bamboung.

2. La géologie

La géologie du Delta du Saloum s'est mise en place dans une marge atlantique passive caractérisée par une relative stabilité tectonique, avec des formations sédimentaires mésozoïques, cénozoïques et quaternaires. Le Delta s'est développé en bordure du bassin sénégalo-mauritanien (Diara, 1999, p. 5), qui s'étend sur 1400 km du Cap Barbas en Mauritanie au Nord jusqu'au Sud de Bissau en Guinée (Ndoye, 2003, p. 27). Le matériel est issu de plusieurs âges géologiques : il s'agit des argiles, des marnes de l'Eocène inférieur, des calcaires pliocènes, des sables maestrichtiens, des dépôts quaternaires de dunes de l'Ogolien entre autres (Kaly 2007, p. 23). Plusieurs auteurs dont Brigaud (1960), Michel (1973), Faure & *alii*, (1983), Thiam (1986), Diop (1990), situent l'histoire géologique de la zone au quaternaire récent, caractérisé par l'alternance de périodes humides et sèches. Diop (1990, p. 166) mentionne qu'elle est conditionnée par les « *variations eustatiques et les changements climatiques, particulièrement au cours de l'épisode transgressif holocène, postérieur à 18 000 ans B.P.* ». On peut citer trois grandes phases :

- Le Tafolien correspondant à l’Holocène européen entre 4 000 - 2 000 BP : la période est marquée par son aridité avec une légère régression marine (-2 à 3 m). Le niveau de la mer aurait atteint son maximum (+ 2 m) vers 3.000 BP, entraînant un comblement d’un certain nombre de lagunes (*inter-cordons*) qui sont à l’origine de la formation des groupes des îles des zones estuariennes comme celles du Saloum (Diop & Sall, 1986, p. 110), mais aussi de la mise en place d’un ensemble de cordons dunaires et de la flèche de Sangomar en relation avec la dérive littorale (Hébrard, 1972) cité par Thiam, (1986, p. 12).
- Le Nouakchottien (Flandrien) où Holocène moyen 11.000 – 4.500 BP : la mer atteint son niveau le plus haut vers 5 500 ans B.P., (Diop & Sall, op.cit., p. 109). Les zones littorales déprimées du Saloum étaient occupées par un vaste golfe marin, dont le niveau dépassait celui du continent d’environ 2 m, (Diop, 1990, p. 167), remontant les vallées, actuellement fossilisées pour la plupart, du Sine Saloum jusqu’à Kaolack (à plus de 110 km de l’embouchure) et de Fatick pour la vallée du Sine, (Michel, 1969), cité par Diouf, (1996, p. 29). Cette période est accompagnée d’une importante sédimentation marine ou lagunaire (Michel, 1973, p. 560) d’où le comblement des basses vallées.
- L’Ogolien (Pré-Flandrien) 20.000- 15.000 BP : c’est à cette période que le Delta du Saloum se met en place. La zone émerge peu à peu par des dépôts de vases suivant le retrait progressif de la mer compris entre -100 et 120 m (Descamps, 1986), et par l’édification de cordons sableux sous l’influence d’une dérive littorale Nord – Sud, (Diop, 1980 ; Marius, 1985), cités par Granjon et Duplantier, (1989, p.136). Diouf (1996) considère que cet épisode est sans doute la phase la plus importante de la formation de l’estuaire du Sine-Saloum (p. 29) du fait des apports de matériaux arrachés du bas plateau continental, constituant les terrasses actuelles. Ces dernières sont souvent associées à une faune marine (huîtres, coquillages, mollusques), (Sadio, 1991, p. 21), dont les restes sont accumulés en quantité considérable sur les formations géomorphologiques (Diouf, 1996, p. 29) par les populations locales qui s’en nourrissaient. A la suite de la régression marine ultérieure, d’anciennes vasières exondées se sont transformées en « tannes », terres dépourvues de végétation.

Cette évolution s'est poursuivie jusqu'à la période actuelle, (surtout depuis 1968), marquée par un déficit pluviométrique qui accentue la perte des caractères fluviatiles et renforce la prédominance de l'influence marine (Diouf, 1996). C'est ce qui, selon Diara (1999), a contribué à l'inversion du fonctionnement du système estuaire du Saloum, accompagnée d'une sédimentation plus grossière (p. 7).

3. Le relief et les unités géomorphologiques

Le Delta du Saloum est marqué par des formations littorales, dont celles des estuaires, issues de la transgression marine lors du Quaternaire (Abergel & Dacosta, 1996, p. 141), (Faure & *alii*, 1983, p. 1). Le relief est plat dans son ensemble avec des altitudes qui sont presque toutes inférieures à 0,5 m (Ngom 2005, p. 36). Il présente aussi des dépressions au niveau des vallées et des différents cours d'eau dont la plus importante est le Néma. Diouf (1996) note dans les études menées par (Dupuy et Verschuren 1982 ; Descamps et *al*, 1974 ; Descamps et Thilsmans, 1979 et Descamps et *al*, 1977), que les seules élévations importantes sont rencontrées dans les zones des falaises de sable, les dunes et les énormes accumulations d'origine humaine d'huîtres et d'arches, pouvant atteindre 20 à 30 m d'altitude (p. 27). Il en découle un schéma qui regroupe les unités géomorphologiques suivantes, de l'intérieur vers le littoral :

- les cordons sableux issus de la période de la grande dérive littorale et qui se sont formés le long de la côte. Ils sont plus ou moins éolisés et orientés N-S (Sadio, 1991, p. 22). Ces cordons se situent sur les parties topographiquement les plus élevées, sur lesquelles sont établis les gros villages comme Betenti, Niodior, Thiallane... Selon Diouf (1996), ils se divisent en deux grands ensembles : les cordons des îles du nord, étroits et discontinus car entaillés par les « bolongs » et ceux des îles du sud plus étendus et plus larges (p. 34).
- Les amas coquilliers ou Kjokkenmodding qui se localisent sur différentes unités géomorphologiques et liés à l'exploitation des mollusques par les populations locales. Au total quatre-vingt-seize (96) accumulations ont été recensées dans le secteur du Delta du Saloum (Descamps *et al*, 1974, cités par Ngom, 2005, p. 39). On peut citer les amas coquilliers de Diorom Boumak, Bengalère, Niodior, Maya, Missirah, Djinak.

- les formations de « tannes » qui correspondent aux zones intertidales et supratidales. Ce sont des terrasses basses, plus ou moins inclinées qui se subdivisent en « tannes » nus, inondables ou à efflorescences salines et en « tannes » herbus.
 - Les tannes inondables séparent la vasière à mangrove et le tanne nu. Ils sont affectés par la marée de morte-eau ;
 - Les tannes vifs sont inondés seulement en partie en période de vive-eau ;
 - Les tannes herbus correspondent au ‘shorre’ et sont isolés de l’influence des marées et séparés des tannes vifs par une petite pente.

Selon Diara, (1999, p. 47), les « tannes » occupent des superficies très vastes de plusieurs centaines d’hectares au nord du Saloum. Très plats, ils peuvent être recouverts d’une croute salée donnant un aspect « neigeux » au paysage, avec une altitude faible, ne dépassant jamais 0,50 m par rapport au zéro hydrographique. Vers le sud, la superficie des « tannes » diminue quelque peu alors que l’altitude augmente, leur pente se dressant largement à l’approche des cordons. Sur la partie basse, courent des chenaux qui sont inondées par la marée haute. Les tannes se raréfient plus au sud du Delta et la mangrove est en contact direct avec les cordons dunaires. Certains tannes sont de formations très récentes et des troncs de palétuviers morts gisent à leur surface.

- Les vasières à mangroves se localisent en bordure immédiate des « bolongs » et des bras principaux. Elles se caractérisent par une viscosité et une teneur en eau élevée qui, abritent malgré les conditions écologiques difficiles (sursalure et hydromorphie permanente), certaines espèces notamment les *Rhizophora*. Les dépôts sont formés d’un mélange complexe d’éléments fins (vase-sable), de débris d’organismes calcaires à la base des *Rhizophora* (Ngom, 2005, p. 39).

4. Les éléments du climat

Le climat du Delta du Saloum est de type soudanien et est caractérisé par deux grandes saisons nettement tranchées, dues à l’alternance de la circulation des alizés et de la mousson

(Diop, 1990 ; Diouf, 1996, pp. 36-40 ; Diara, 1999, p. 12 ; Sarr, 2005, p. 19 ; Benga, 2006, p. 53-59) :

- une saison dite sèche qui est fraîche de novembre à mars et chaude d'avril à juin.
- une saison des pluies dite « hivernage », chaude et humide, qui s'étend de juin/juillet à octobre. Novembre constitue un mois de transition entre les deux saisons.

Dia (2003), fait remarquer que ces saisons sont soumises à trois types de vent :

- l'alizé maritime, issu de l'anticyclone des Açores, relativement frais est de direction NNW. Ce vent règne de novembre à juin sur l'ensemble de la zone côtière et son pouvoir hygrométrique est très faible. Il vient des anticyclones saharo-libyens.
- l'alizé continental ou harmattan, qui est un vent chaud et sec, souffle en saison sèche. Ce vent de direction NE a un long parcours continental qui explique sa charge poussiéreuse et son pouvoir hygrométrique quasi nul ;
- la mousson, de direction OSO, qui après un long parcours océanique, arrive sur le continent de juillet à octobre. Elle est chaude et humide. La mousson est un alizé issu de l'anticyclone des Açores.

a. Les températures

Les températures varient selon qu'on se trouve dans la partie continentale ou dans la partie insulaire. Ainsi, pour reprendre les termes de (Kane, 2006 ; Dia, op.cit.), les températures moyennes annuelles se maintiennent autour de 26° C au minimum, enregistré entre décembre et janvier et de 31° C au maximum, entre avril et juin.

b. L'humidité relative

L'humidité relative dépend fortement de la saison climatique. Les valeurs les plus élevées, dues à la poussée des masses d'air humide issues de la mousson, sont enregistrées pendant la saison hivernale,.

c. L'évaporation

L'évaporation dépend de la température de l'air et de son pouvoir hygrométrique. En principe, les mois d'hivernage, à degré hygrométrique élevé, sont donc logiquement les moins évaporants (Diouf, 1996, p. 39). Les valeurs les plus élevées sont enregistrées pendant la saison sèche entre janvier et mars, et les plus basses valeurs sont notées en août et septembre.

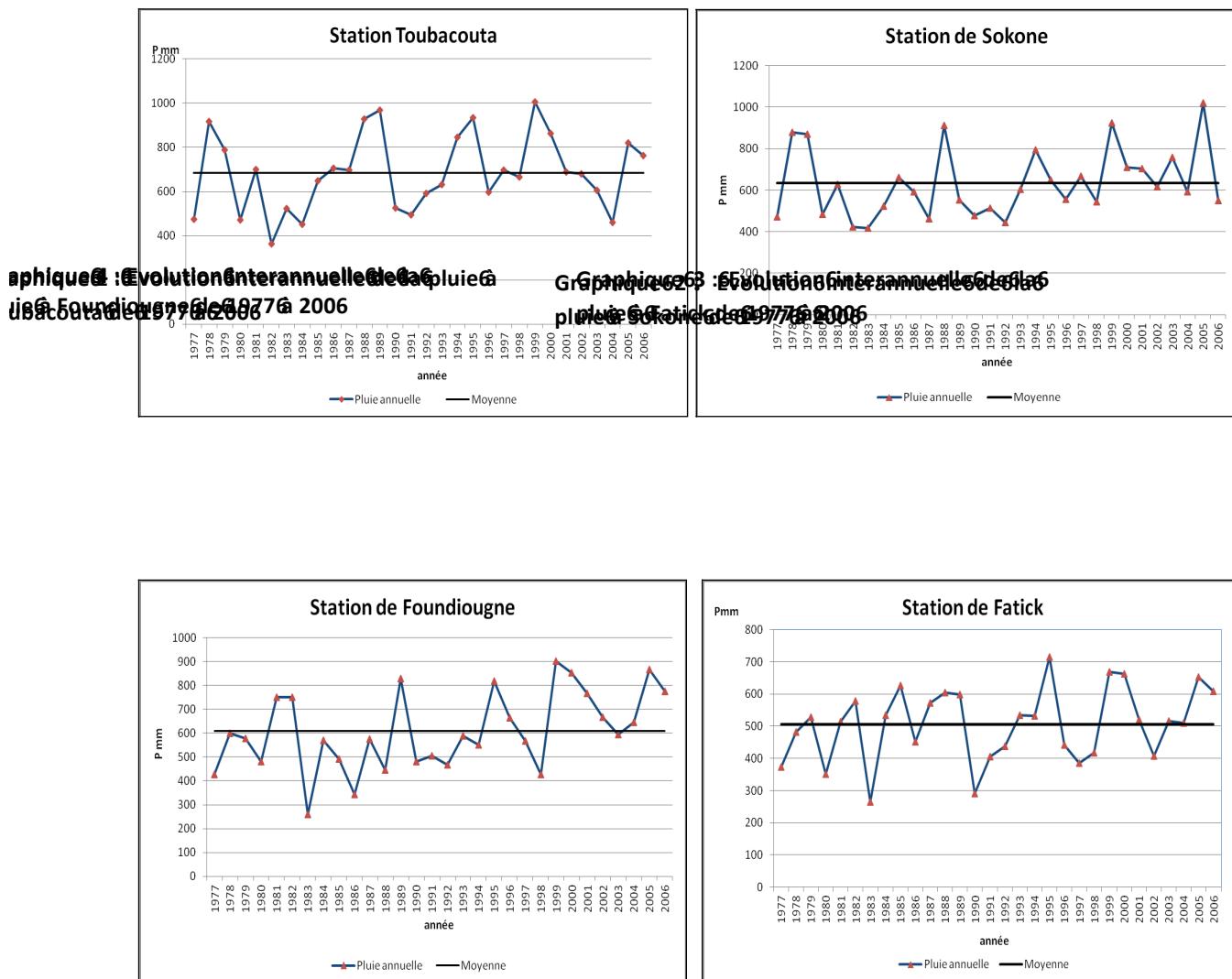
d. La pluviométrie

De manière générale, la pluviométrie connaît depuis plusieurs années des irrégularités avec une tendance à la baisse (Diop, 1990 ; Diouf, 1996 ; Dia, 2003). Les normales pluviométriques accusent une nette régression passant de 800-950 mm entre 1931-1959 à 600-750 mm en 1960-1989 (Dia, op.cit.), soit une baisse comprise entre 18 et 24%.

Pour la Communauté rurale de Toubacouta, nous avons choisi Toubacouta comme station pluviométrique principale. Sokone, Foundiougne et Fatick nous servent de stations secondaires permettant de faire une analyse interannuelle des quantités de pluie enregistrées dans la zone, mais aussi de les comparer afin de refléter la réalité locale. Les données choisies pour les quatre stations, vont de 1977 à 2006 soit une moyenne de 30 ans (voir tableau en annexe).

d-1- L'évolution interannuelle de la pluie

L'analyse des graphiques ci-dessous (Graph. 1, 2, 3 et 4) donne une idée de l'évolution de la pluviométrie dans cette partie du Delta du Saloum. En effet, elle confirme les irrégularités interannuelles auxquelles les saisons pluvieuses sont confrontées. Le tracé global de ces graphiques montre une évolution en dent de scie avec des années excédentaires et des années déficitaires par rapport à la normale 1977-2006. Cependant la tendance à la baisse est très marquée par des années sèches avec des moyennes inférieures à celles considérées par Dia (op.cit.), précitées ci-dessus. Durant la période concernée par notre analyse, l'année 1983 semble être la plus déficitaire pour toutes les stations en raison de 263,9 mm pour Fatick, de 259,2 mm pour Foundiougne et de 418 mm pour Sokone. Elle coïncide avec 1982 pour la station de Toubacouta avec seulement 362,3 mm de pluie.



d-2- L'évolution intermensuelle de la pluie à Fatick

Le tableau 8, ci-dessous montre qu'en année moyenne, la pluviométrie s'étale de juin à octobre soit 5 mois avec une moyenne annuelle de 506,1 mm. Le maximum moyen intermensuel est noté en août avec 207,8 mm, ce qui représente 41,05 % du total annuel. Le mois d'août est suivi de septembre et de juillet avec respectivement 20,66 % et 19,02 %. Quand on y ajoute les mois d'octobre et de juin qui ont enregistré 30,2 mm (5,9 %) et 29,9 mm (5,9 %) du total annuel, on note que 92,53 % des précipitations sont concentrées en cinq mois (juin, juillet, août, septembre et octobre). Les pluies des mois de décembre à février sont considérées comme des pluies de saison froide « *heug* ». Des mois comme mars et avril ne reçoivent pas de précipitations.

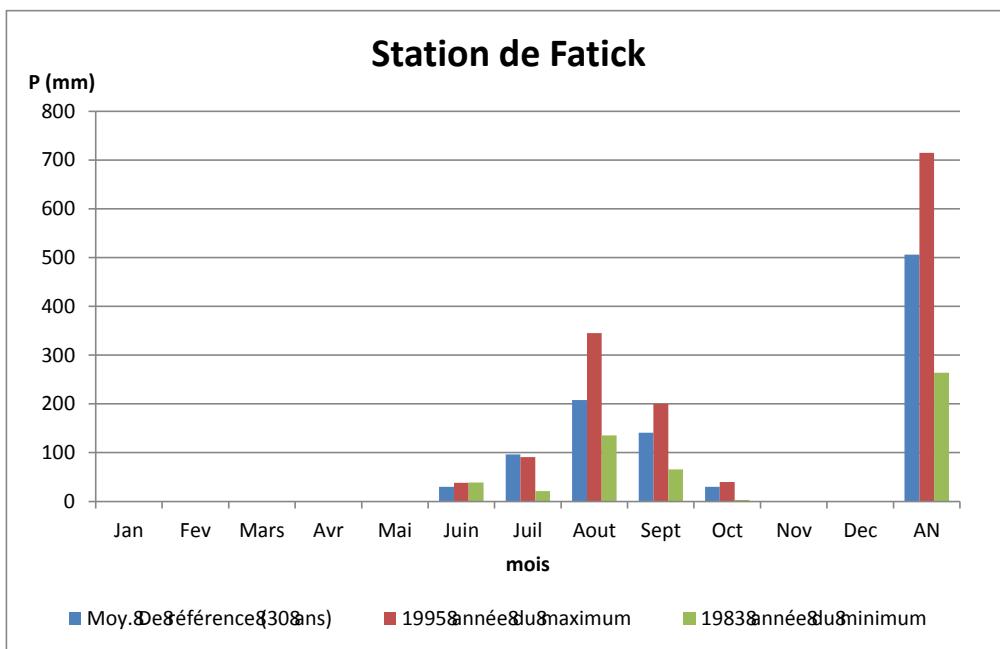
La variabilité de la pluviométrie est confirmée par la quantité enregistrée en 1995 (715,5 mm), année du maximum de la série (Graph. 5). La saison débute au mois de juin et se termine en octobre. Elle dure cinq (05) mois. Le maximum est en août, suivi de septembre et de juillet. En année de minimum, la saison a duré quatre (04) mois. Elle a débuté en juin et s'est terminée au mois de septembre, ce qui est ici signe de variabilité. Le maximum mensuel est toujours enregistré au mois d'août.

En plus de la variabilité de la pluie en quantité, la durée de la saison constitue également un facteur qui tend à la baisse (Sarr, 2005). Cette diminution de la pluviométrie est l'un des causes de la rareté des ressources, causant ainsi la dégradation du paysage de la RBDS et de la réduction de la biodiversité (Dia, 2003).

Tableau 8:Moyenne inter mensuelle de la pluviométrie à Fatick pour une période de 30 ans

Station de Fatick 1977 à 2006 (30 ans)	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	AN
Moyenne de référence (30 ans)	0,50	0,1	0,01	0	0,3	29,9	96,3	207,8	140,6	30,2	0,003	0,9	506,1
Année du maximum de la série 1995	0	0	0	0	0	38,4	90,7	345,1	200,4	39,9	0	0	714,5
Année du minimum de la série 1983	0	0	0	0	0	38,6	21,3	135,2	65,5	3,3	0	0	263,9

Source : Gaye N., 2014. Données Agence Nationale de la Météorologie du Sénégal (ANAMS).



Graphique 5: Evolution inter mensuelle comparée de l'année de référence, de l'année du Maximum et de l'année du minimum. Source : Gaye N., 2014. Données Agence Nationale de la Météorologie du Sénégal (ANAMS).

5. La pédologie

La formation des sols dans le Delta du Saloum résulte des conditions climatiques et biologiques du milieu. La pédologie concerne les formations et comprend les types suivants, selon (Marius, 1985, pp. 226, 227):

- Les sols ferrugineux tropicaux, lessivés et non lessivés, ou sols *dior*, développés sur la couverture gréuese du Continental Terminal et sur les dunes continentales : ces sols sont très aptes à la culture de l'arachide ou du mil mais ne sont pas présents sur le territoire de l'AMPC. On les retrouve à l'Est du Bandiala.
- Les sols hydromorphes à pseudogley, développés dans la partie supérieure du glacis de raccordement des tannes herbacés aux unités du plateau continental. La présence du fer et d'un ph un peu acide rend ces sols peu fertiles.
- Les sols fortement minéralisés et les sols peu évolués sur les cordons, occupent l'essentiel des plages sableuses de la côte ;
- Les sols hydromorphes bruns, ou sols *deck*, mal identifiés dans les vallées ou les bas-fonds, sont réservés à la riziculture ou au maraîchage ;
- Les sols halomorphes localisés au niveau des tannes vifs et souvent désignés sous le

terme de sols sulfatés acides. Ils sont situés à l’arrière de la mangrove et couvrent environ 140 000 ha. Ils s’étendent de plus en plus avec l’accentuation de la salinisation.

- Les sols calciformes de types rendzine, riches en matière organique des amas de coquillages.

6. Les ressources en eau

Le Delta du Saloum se caractérise par la présence d’importantes ressources en eau : les eaux de surface des lits fossiles de petits versants et de petites cuvettes argileuses des plateaux de bordure et les eaux souterraines abondantes, mais de qualité mauvaise.

a. Les eaux de surface

Les principales rivières sont : le Djikoye qui est à l’extrême Sud-ouest de la réserve de biosphère et le Néma. Ces deux rivières sont les rares cours d’eau permanents de la zone. L’apport en eau de ces rivières dépend de la pluviométrie qui est de plus en plus déficitaire (Diop, 1990, p. 163). Il en résulte un tarissement de ce réseau qui jouait un rôle fondamental du fait de la faiblesse générale des dénivellations, de l’évaporation et du caractère confiné des cours d’eau. *La sursalure est notée pendant une bonne partie de l’année avec des teneurs en sel au niveau des marigots supérieures à celle de la mer* (Dia, 2003, p. 33).

b. Les eaux souterraines sont constituées par deux types de réserves

- la nappe superficielle du Continental Terminal (CT) qui se situe entre 10 à 25 mètres de profondeur. Elle est alimentée par les eaux de pluie annuelles et exploitée grâce à des puits. Toutefois, cette alimentation est conditionnée par la nature du sol, la pente et l’importance de l’évapotranspiration (Diop, 1990, p. 165). Néanmoins, la nappe est envahie par les eaux saumâtres qui ne laissent subsister que quelques lentilles d’eau douce susceptibles d’assurer la consommation humaine. Généralement les débits obtenus (30 à 70 km³/h) couvrent les besoins en eau potable des populations locales.

- la nappe du Mæstrichtien, située au-delà de 300 mètres de profondeur, est exploitée par le système des forages qui donnent facilement des débits de 150 à 250 m³/h. Malgré des réserves considérables, l'eau est généralement de mauvaise qualité (excès de sel et de fluor).

7. Le réseau hydrographique et la dynamique marine

Le réseau hydrographique du Saloum (Nord et Nord-est), constitue avec le Diomboss (Sud et Sud-est) et le Bandiala (entre les deux) un ensemble de trois bras qui parcourent la zone estuarienne (UNESCO, 1985 ; Diop, 1990 ; Sadio, 1991 ; Diouf, 1996 ; Diara 1999). Ils sont interconnectés en un réseau dense de petits marigots ou chenaux appelés localement « bolongs », marqués par une forte influence de la dynamique marine.

- Le réseau hydrographique du Saloum fonctionne comme une vaste ria remontée par les eaux marines jusqu'à environ 200 km de son embouchure (Albergel & Dacosta, 1996, p. 144). Partiellement séparé de la mer par la flèche de Sangomar, il présente depuis la rupture de celle-ci en 1987 deux embouchures : l'une à Sangomar (environ 1 800 m de large) et l'autre à Lagoba (plus de 4 000 m, la nouvelle ouverture). Le Saloum et ses affluents évoluent dans un bassin versant de 2 920 km² (Malou & al, 1998) cités par Diara, (1999, p. 21). A partir de la mer, le Saloum prend une direction Sud-Nord sur environ 13 km. Sa largeur maximale sur ce bief est de 2 km. Il décrit ensuite un grand coude (Nord-est puis Sud-est) et se dirige vers le Nord-est jusqu'à Foundiougne. Sa largeur se rétrécit dépassant rarement 1 km. En amont de Foundiougne, le Saloum rencontre le Sine et devient très sinueux tout en gardant une direction générale vers l'Est jusqu'à Kaolack (Diouf, 1996, p. 30). Sur cette portion, sa largeur est relativement faible, n'excédant que rarement 500 m. La profondeur diminue également, restant le plus souvent inférieure à 8 m. Par ailleurs, le fleuve devient une rivière à écoulement intermittent avec une forte tendance à l'assèchement.
- Le Diomboss, dont le tracé est au centre de l'estuaire, a une embouchure large de 4 km. Des fonds de 10 m y sont régulièrement rencontrés. Des profondeurs de 25 m sont enregistrées dans certaines fosses du chenal. En amont, le Diomboss se divise en plusieurs « bolongs ».

- Le Bandiala situé au Sud et au Sud-Est, a une orientation Nord/Nord-est. Il est le plus petit des systèmes fluviaux avec une longueur d'environ 34 km. Sa largeur dépasse rarement 500 m et sa profondeur n'excède pas 10 m.

Le réseau hydrographique du Delta du Saloum se caractérise par un écoulement fluvial de type sahélien. Ces cours d'eau ne reçoivent pas d'eau douce pendant une période pouvant aller de 8 à 9 mois. Le seul apport d'eau douce permanent provient du Néma avec un débit très faible $> 0,7 \text{ m}^3/\text{s}$ pendant la saison des pluies, alimenté essentiellement par la nappe d'eau superficielle circulant dans le Continental Terminal (Diop, 1990, p. 80). La circulation des eaux du continent vers la mer est très faible et est limitée à 2 mois. Les eaux sursalées remontent le Saloum, le réseau principal jusqu'à 120 km aux environs de (Birkélane) entre août et septembre, (Sadio, 1991, p. 28). Cette forte influence de l'hydrodynamique océanique fait que le taux de salinité diminue d'amont en aval, en raison des rétentions par la mangrove et à l'évaporation importante, les pentes faibles (0,5%) au niveau des fleuves interviennent aussi comme un élément non négligeable (Diop, 1990, op.cit.). Ceci constitue un type de fonctionnement hydrodynamique d'estuaire inverse ou de ria caractérisée par l'influence marine croissante de l'aval à l'amont (Diouf, 1996, p. 43) : la salinité de 39‰ à Djiffère, à une quinzaine de kilomètres de l'embouchure, atteint 110 ‰ à 35 km en amont en avril 1982 (Barusseau *et al.*, 1985) et 100‰ en juin 1995 (Gning, 1997) ; cités par Diara (1999, p. 22).

8. L'hydrodynamisme

Par rapport au schéma habituel, la particularité du fonctionnement du Saloum se résume en une absence totale d'alimentation fluviale pendant une grande partie de l'année (EPEEC, 1983, p. 15). Le Saloum, étant une ria, est soumis à des variations conditionnées par la marée (flot et jusant) et par la houle, elle-même engendrée par le vent (Diara, 1999, p. 17).

- La marée est le principal facteur qui commande l'ensemble des mouvements hydrologiques et hydrodynamiques dans les estuaires et leur fonctionnement en dépend. Le littoral sénégalais se singularise par deux types de marées : des marées de vive-eau résultant de l'action conjuguée du soleil et de la lune et des marées de morte-eau qui naissent de l'opposition de ces deux astres. La marée, essentiellement semi-

diurne, reste cependant le principal facteur de l'hydrodynamique estuarienne du Saloum compte tenu, d'une part de la faiblesse de la pente et des apports d'eau de ruissellement et, d'autre part, de la rétention opérée par la mangrove et de l'évaporation (Dia, 2003, p. 32). La prédominance du flot par rapport au jusant est observée tant en durée qu'en vitesse dans le Saloum et le Diomboss. Les durées du jusant sont de 9 h 30' à 16 h 30' et celles du flot sont de 16 h 30' à 9 h. Ce phénomène s'explique par l'inertie des zones adjacentes du fleuve (mangrove, tannes et lacis dans les bolongs) qui jouent un rôle de réservoir en amont (EPEEC, 1983, p. 28).

- Le littoral du Saloum est soumis à deux types de houles, générées par les alizés maritimes du Nord, originaires de l'anticyclone des Açores et les alizés maritimes du sud, originaires de l'anticyclone de Ste- Hélène. L'une en provenance de l'Atlantique Nord (direction NW) agit pendant toute la saison non pluvieuse tout en affectant le sud du Saloum et l'autre en provenance de l'Atlantique Sud (direction SW) se manifeste pendant la saison des pluies. La houle du nord-ouest entraîne la formation de flèches littorales dont la Pointe de Sangomar (Diop, 1990, p. 111) et des cordons sableux récents vers sud et le fonctionnement lagunaire de l'estuaire qui a favorisé l'installation de la mangrove en résulte. La houle du Nord a une action plus prépondérante. Elle est responsable d'une dérive littorale qui conditionne la dynamique des cordons littoraux amont (Dia, 2003, op.cit.). La rupture de la flèche de Sangomar depuis 1987 est à l'origine de modifications profondes tant dans l'hydrodynamisme que dans la sédimentologie de l'estuaire.

9. Les caractéristiques physico-chimiques du bolong central de l'AMPCB

Les caractéristiques physico-chimiques du bolong (Tab. 9) ont fait l'objet d'étude dans le cadre du suivi des peuplements de poissons, effectuée à partir de 2003 par l'IRD, dans le cadre du projet Narou Heuleuk.

La **salinité** de l'eau du bonlong du Bamboung présente un schéma saisonnier très marqué (Tito De Morais & al, 2003). Les maximales varient entre 40 et 45 g/l en saison sèche (mai, mai, juin) et les minimales entre 28 et 32 g/l en saison des pluies (septembre et octobre). Ces variations modérées de la salinité liées aux saisons sont favorables à la biodiversité.

La turbidité de l'estuaire de Saloum diminue en période de flot en même temps que la salinité. Le phénomène inverse se reproduit au mois de juin. Les valeurs de transparence les plus élevées sont notées en saison froide (décembre, janvier, février) avec un maximum de 3,3 m et de 2,10 m en moyenne. La variation spatiale de la transparence est assez importante en saison des pluies juillet, août, septembre). Durant la saison sèche chaude, elle diminue en raison des concentrations en chlorophylle relativement fortes.

Les variations de **température** saisonnière sont faibles dans le bolong, de l'ordre de 1°C quelle que soit la saison. Les maxima sont enregistrés en amont du bolong du fait du réchauffement de cette partie peu profonde. Ces variations sont très marquées avec une température qui augmente progressivement (entre 22 à 26°C en mars, 28 à 30°C en mai-juin et 30 à 32°C en septembre-octobre).

La **saturation en oxygène** reste élevée tout au long de l'année et est toujours largement supérieure à 60%.

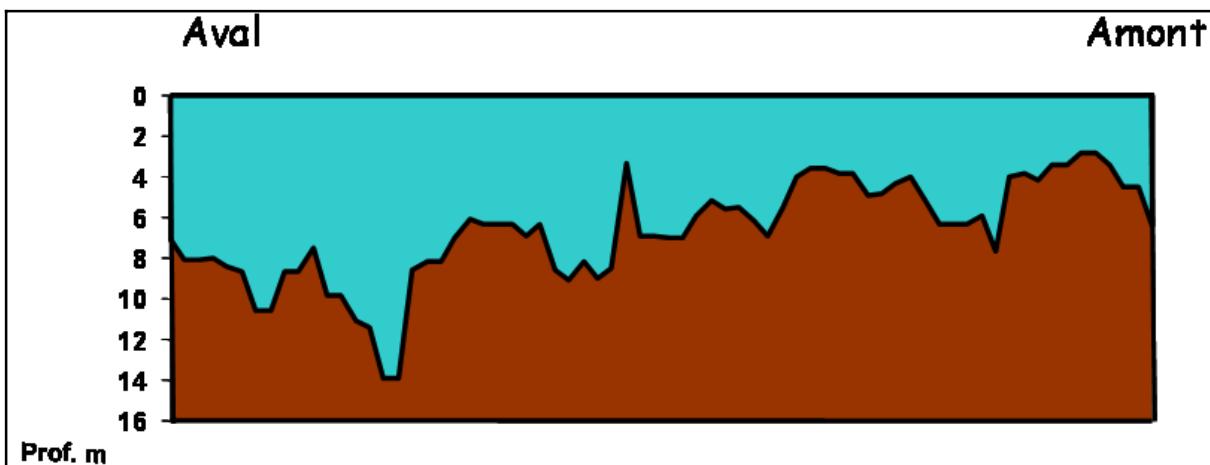
Tableau 9: Variation de quelques paramètres physico chimiques

	Prof	Transp	Sal.S	Sal.F	Tmp. S	Tmp. F	Oxy.S	Oxy.F
Minimum	1,7	0,9	28	28	22,9	21,1	41,1	36,3
Maximum	11,5	3,3	50	52	32,2	31,2	116,1	114,0
Moyenne	5,3	2,1	39	40	28,0	27,8	72,9	68,6
Ecart-type	2,2	0,5	6,3	6,5	2,6	2,5	13,8	14,7

Tableau I : Paramètres statistiques des variables de l'environnement sur l'ensemble des relevés hydrologiques : moyenne, écart type, minimum, maximum. Prof. : profondeur (m), Transp. : transparence (m), Sal.S, Sal.F : salinité en surface et au fond, Tmp.S, Tmp.F : température en surface et au fond (°C), Oxy.S, Oxy.F : teneur en oxygène en surface et au fond (en %).

Source : *Tito De Marais & al, 2007.*

La bathymétrie du chenal principal du bolong du Bamboung présente des profondeurs relativement variables. La profondeur maximale varie entre 16 m dans la partie aval et environ de 5 m dans les parties les plus en amont (Graph. 6).



Graphique 6 : Bathymétrie (coupe longitudinale du bolong). Source : Sow & Guillard, 2010.

10. La végétation

La végétation du Delta du Saloum est essentiellement composée de deux grandes formations : celles qui occupent les zones submersibles et leurs bordures et celles qui occupent les zones insubmersibles (Dia, 2003, p. 34), Diouf (1996), Cormier-Salem (1999), Ngom (2005).

- La formation végétale des zones submersibles et de leurs bordures est entièrement constituée de la mangrove, représentée par six espèces appartenant à trois familles :
 - Les Rhizophoracées qui comprennent trois espèces du genre *Rhizophora* : *Rhizophora racemosa* de grande taille (pouvant atteindre 20 m) colonise les bordures des chenaux. En arrière, *R. mangle* et *R. harrisonii*, constituent une formation plus étendue mais plus basse. La distinction entre ces trois espèces est très difficile du fait de leur ressemblance morphologique. Ainsi, l'identification au niveau spécifique est basée sur l'efflorescence qui est biflorale pour *R. mangle*, multi-florale condensée (4 à 16 fleurs) chez les *R. racemosa* et multi-florale non condensée (au moins 32 fleurs) chez les *R. harrisonii* (Bertrand, 1993, cité par Diouf 1996, p. 75).
 - Les Verbénacées qui ne sont représentées que par *Avicennia africana* (ou *Avicenia nitida*) se situent en arrière des *Rhizophora*, à la limite supérieure des vasières, en peuplement monospécifique dense puis discontinu. Le genre *avicenia* s'adapte nettement mieux à la sursalure que *Rhizophora*.

- Les Combrétacées sont beaucoup moins abondantes et sont représentées par *Conocarpus erectus* et *Languncularia racemosa* occupant un domaine qui n'est immergé qu'aux marées de vive-eau.

Il convient également de noter que les formations de mangrove regroupent aussi des végétations non ligneuses (Guiral & alii, 1999, p. 84). A la limite supérieure des marées on trouve des prairies à halophytes aussi connues sous le nom de « tannes herbues » par opposition aux tannes vifs, étendus sursalés sans végétation. Les principales espèces rencontrées sont : *Sesuvium portulacastrum*, *Philonoxerus vermicularis*, *Paspalum vaginatum*, *Eleocharis mutata*, *Eleocharis carribea*, *Scirpus maritimus*, *Sporobolus robustus*. Dans les marais à halophytes on trouve également des Cypéracées telles que *Cyperus* sp, *Typha* sp, *Phragmites vulgaris*.

Cette mangrove présente la zonation suivante *Rhizophora racemosa* (ou *mangle*) - *Rhizophora mangle* + *Avicennia* - *Avicennia* - tanne inondé - tanne vif - tanne herbacé (Marius, 1985, p. 54), zonation liée à l'adaptation des espèces aux conditions de salinité.

Diouf (1996) fait ressortir des recherches de Mollion (1985)¹¹⁸ la présence d'herbiers à l'embouchure du Saloum et du Diombos, à des profondeurs inférieures à 0,70 m. Ainsi, *Diplanthera wrightii*, *Cymodocea nodosa*, *Hypnea musciformis*, *Acanthophera speclyera* et *Gracilaria* sp. sont présentes.

D. wrightii et *C. nodosa* se rencontrent dans les mêmes lieux, toutefois, le premier occupe des aires plus vastes. Ces deux espèces colonisent préférentiellement les zones à faible hydrodynamisme.

La diminution de la pluviométrie constatée depuis plusieurs décennies, causant la salinité des eaux, a une influence sur la dynamique de la mangrove et contribue à sa dégradation.

¹¹⁸ Mollion M., 1985. Etude des herbiers des embouchures du Saloum et du Diombos. In : L'estuaire et la mangrove du Sine-Saloum. Atelier régional UNESCO/COMAR tenu à Dakar (Sénégal) du 28 février au 5 mars 1983. Rapp. UNESCO sur les Sciences de la Mer, 32 : 83-88.

- Au niveau des zones non submersibles, les formations végétales sont composées par des forêts galeries, des forêts claires, des savanes arborées et arbustives. La savane arborée à arbustive est dominée par des espèces d'affinités soudanaises alors que les galeries forestières ont une canopée plus dense et une composition floristique d'affinité guinéenne (Dia 2003, p. 35). Diouf (1996) montre que la végétation arborée est dominée par des Mimosacées (*Acacia seyal* et *A. ataxacantha*), des Asclépiadacées (*Calotropis procera*), des Ebénacées (*Diospyros mespiliformis*) et des Moracées (*Ficus vogelii*). La végétation arbustive est caractérisée, quant à elle, par des peuplements monophytes de *Cocos nucifera*, *Borassus flabellifer*, *Elais guineensis* et des forêts de *Parinari macrophylla* (Rosacées), *Detarium senegalensis*, *Tamarindus indica* et *Dialium guineense* (Cesalpiniacées). Le sol mince de type calcomagnésique des amas coquilliers, laisse développer de strates herbacée (Graminées), buissonnante (*Maytenus senegalensis* surtout) et arborée dominée par *Adansonia digitata* (Verger et al, 1979)¹¹⁹. Au niveau de la communauté rurale de Toubacouta, la végétation est caractérisée par sa diversité dans sa structure. La forêt de Sangako, un des villages riverains de l'AMP, est l'une des rares réserves, au Sénégal, peuplée de *Khaya senegalensis*. L'île de Sipo est le seul site identifié dans la zone avec un peuplement dense de *Prosopis africana* et de *Liphira lanceolata*. Ces deux espèces sont fortement prisées pour la pharmacopée traditionnelle, une des raisons de leur conservation. Dia (2003) note dans le plan de gestion de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS) un dénombrement total de 188 espèces ligneuses (9% des espèces végétales ligneuses et herbacées du Sénégal), regroupées dans 50 familles (30% de plantes supérieures du pays) qui ont été identifiées au niveau des zones submersibles. Ainsi, il est noté que les forêts les plus riches en espèces sont les suivantes : les forêts de Fathala (125 espèces, soit 66% du total des espèces ligneuses), de Sangako (81 espèces - 43%), de Keur Sambel (58 espèces - 31%), de Falia (54 espèces - 29%) et de Sipo (51 espèces - 27%).

¹¹⁹ Verger F, Diaw T., Diop E.S., Lake L. A., Ndiaye A. P., Ndiaye P., Sall M.M., Bressolier C. et Callies P., 1979. Télédétection de quelques géosystèmes littoraux sénégalais. Rapp. TECASEN, 1, 81p. Cités par Diouf, 1996, p. 78

11. Les différentes composantes de la faune

a. La faune aquatique dans la RBDS

Le potentiel halieutique du Delta du Saloum englobe les ressources estuariennes et marines. Les ressources estuariennes sont composées de plusieurs espèces de poissons, de mammifères marins, de mollusques, de crustacés et d'oiseaux aquatiques. Les travaux de Diouf (1996) montrent que la richesse spécifique globale de l'estuaire du Sine-Saloum peut être estimée à cent quatorze (114) espèces appartenant à 52 familles (p. 111), dont 36 espèces s'y reproduisent régulièrement et 8 autres exceptionnellement (p. 147). De même, 14 espèces y compris les 8 évoquées précédemment effectuent leur maturation sexuelle en estuaire avant la reproduction en mer. En dehors des poissons, les invertébrés marins constitués de mollusques et de crustacés y ont établi leur habitat.

Les crustacés sont constitués d'une cinquantaine d'espèces de homards, de langoustes, de crevettes, de crabes (Dia 2003, p. 38). Ils sont essentiellement composés de crevettes dont la pêche est l'une des activités les plus lucratives de la région. On en distingue deux espèces dans la partie estuarienne du delta du Saloum : *Penaeus notialis* et *Penaeus kerathurus*. Sarr (2005, p. 18) note que les études de Bousso (1996) ont révélé que la première représente l'écrasante majorité des captures de crevettes et ne séjourne en estuaire qu'entre la phase juvénile et « sub-adulte » pour ensuite retourner en mer où se passe la vie adulte. Le Reste (1994) mentionne que la durée de ce séjour, dont dépendent en partie les captures, est conditionnée par la salinité de l'eau et par la pluviométrie (p. 140). La présence d'une quantité très importante de crabes (*Callinectes latimanus* essentiellement et *Uca tangeri*) est également notée dans l'estuaire du Saloum (Zabi & Le loeuff, 1993¹²⁰, Diouf, 1996), cités par Villanueva (2004, p. 68).

Les mollusques comprennent environ 40 familles dont une centaine d'espèces de bivalves, gastéropodes et céphalopodes (Dia, 2003, p. 38). Les plus exploitées sont les huîtres de palétuviers (*Crassostrea gasar*), les arches (*Arcas senilis*) localement appelés « pagne », le murex (*Murex cornutus* et *Thais coronata*) localement appelés « touffa », la seiche (*Sepia officinalis*) et les volutes ou « yeet » (*Cymbium spp.*).

¹²⁰ Zabi G.S.F. & Leloeuf P., 1993. Revue des connaissances sur la faune benthique des milieux margino-littoraux d'Afrique de l'Ouest. Deuxième partie : les peuplements et biotopes. *Rev. Hydrobiol. trop.*, 26 (1) : 19-51.

b. La faune aquatique dans l'AMP du Bamboung

Pour le cas de l'Aire Marine protégée du Bamboung, une étude de suivi du peuplement de poissons dans les eaux centrales du bolong (Albaret, 2003 ; Albaret, 2004 ; Sow & Guillard, 2005, 2009 et 2010 ; De Morais *et al*, IRD 2007, Ecoutin & *al*, 2012) a été effectué par l'IRD. Le bolong du Bamboung, situé au cœur de la RBDS entre 13°50 N et 16°33 W, est un affluent du Diomboss, un des trois bras principaux de ce système complexe et diffus de canaux, entouré de mangroves caractéristiques des zones humides saumâtres intertropicales.

Les résultats montrent qu'entre 2003 et 2007, un total de 72 espèces de poissons, appartenant à 35 familles (dont 16 monospécifiques) ont été recensées. Cette liste s'est agrandie de 7 nouvelles espèces¹²¹, portant à 79 le nombre d'espèces capturées dans le bolong. La famille la mieux représentée en termes de richesse spécifique est celle des *Carangidae* avec neuf espèces présentes, viennent ensuite les *Mugilidae* (6 espèces), les *Haemulidae* (5 espèces), les *Clupeidae* (4 espèces) et les *Sciaenidae* (4 espèces). Les *Ariidae* les *Cichlidae*, les *Clupeidae* et les *Soleidae* sont représentées chacune par 3 espèces. Ces cinq familles représentent plus des trois-quarts de la biomasse totale pêchée dans le bolong de Bamboung.

Trois espèces présentent des occurrences nettement plus fortes que les autres : deux Gerreidae : *Eucinostomus melanopterus* et *Gerres nigri* et le Clupeidae *Sardinella maderensis*. Quatre espèces représentent 87% de l'effectif total (pour 44% de la biomasse). L'espèce la plus abondante est *Ethmalosa fimbriata*, qui représente 57% de l'effectif total. Viennent ensuite *Sardinella maderensis*, *Chloroscombrus chrysurus* et *Liza dumerili* qui représentent 20%, 6% et 4% de l'effectif total. Un groupe de 24 espèces peuvent être considérées comme constituant la base permanente du peuplement du bolong de Bamboung. On y trouve des éléments réguliers et souvent dominants (en abondance) des milieux estuariens et lagunaires d'Afrique de l'ouest tels les deux Clupeidae (*S. maderensis* et *E. fimbriata*), les deux Gerreidae (*G. nigri* et *E. melanopterus*), des Mugilidae (*Mugil curema*, *L. dumerili*, *L. falcipinnis*, et *L. grandisquamis*), des Ariidae (*A. parkii* et *A. latiscutatus*) l'Elopidae *Elops lacerta...* mais aussi des éléments dont la présence permanente peut être considérée comme plus représentative de ce type de biotope (bolong de taille moyenne modérément sursalé en zone de mangrove tels *Monodactylus sebae*, *Ephippion guttifer*, *Tilapia guineensis*, *Batrachoides liberiensis*, *Plectorhinchus macrolepis*...).

¹²¹ Il s'agit d'*Argyrosomus regius*, *Hemicaranx bicolor*, *Pseudotolithus typus*, *Synaptura lusitanica*, *Trichiurus lepturus*, *Remora remora* et d'une espèce non identifiée du genre *Torpedo* (Ecoutin & *al*, 2012, p. 24)

Vingt-deux espèces nouvelles ont été observées dans le bolong de Bamboung après la fermeture de la pêche en décembre 2003. La proportion d'espèces nobles et « emblématiques » (gros prédateurs ou leurs juvéniles) est importante : thiof (*Epinephelus aenus*), carpe rouge (*Lutjanus dentatus*), deux espèces de barracudas (*Sphyraena guachancho* et *Sphyraena afra*), plusieurs espèces de gros Carangidae, les liches (*Lichia amia* et *Trachinotus ovatus*), le cordonnier bossu (*Alectis alexandrinus*), le pompaneau (*Trachinotus teraia*), un requin (*Carcharhinus leucas*), une grande raie (*Pteromyleus bovinus*). Ces espèces atteignent pour la plupart des tailles importantes, voire très grandes : outre le requin (*Carcharhinus leucas*) de 1,40 m pour 19 kg, un nombre non négligeable d'espèces dépassent les 50 cm pour 4 à 5 kg (*Lichia amia*, *Pteromyleus bovinus*, *Sphyraena afra*, *Trachinotus teraia*).

L'AMP du Bamboung est caractérisée par une grande diversité des espèces de mollusques dont l'exploitation assure une grande part des revenus des femmes mais aussi contribue à la sécurité alimentaire des habitants de la zone.

En ce qui concerne l'herpétofaune, on note la présence de six espèces de tortues dans la RBDS : la tortue verte (*Chelonia mydas*), la tortue caouanne (*Caretta caretta*), la tortue luth (*Dermochelys coriacea*), la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*), la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*) et la tortue de Kemp (*Lepidochelys kempii*). Ces dernières restent dominées par la tortue verte (*Chelonia mydas*), espèce la plus répandue (Benga, 2006, p. 93). Ces espèces protégées par la législation sénégalaise des pêches constituent une ressource potentielle pour l'écotourisme à l'image des ressources faunistiques de l'ensemble continental (Sarr, 2005, p. 18).

Les mammifères marins comprennent des dauphins communs (*Delphinus delphis*), des dauphins des rivières (*Sousa teuszii*), des dauphins bossus (*Souza teuszii*), des lamantins (*Trichechus senegalensis*), des mangoustes des marais (*Herpestes paludinosus*), des baleines, des cachalots, des varans du Nil, des loutres à joues blanches (*Aonyx capensis*). Les autres espèces de mammifères (marsouins, globicéphales, phoques moines) sont moins représentées.

Cependant, du fait de l'importance des ressources halieutiques comme base de la production et comme sources de revenus, elles font depuis quelques années l'objet de multiples convoitises.

c. L'avifaune

La RBDS abrite des sites très favorables représentant des habitats, pour le repos et la nidification d'espèces migratrices notamment paléarctiques qui, le plus souvent, nichent dans les îles (île aux bœufs, île aux oiseaux, les îlots de l'océan, les vasières et les bancs de sable à l'entrée du Diomboss et du Saloum). Plus de 250 espèces d'oiseaux fréquentent la RBDS dont une grande partie est constituée de limicoles (70 000) et plus de 65 000 laridés. Le delta du Saloum est d'ailleurs classé premier site mondial de reproduction des sternes royales, et troisième site ornithologique d'Afrique de l'Ouest après le Banc d'Arguin (Mauritanie) et le Djoudj (Sénégal). C'est cette richesse en avifaune qui lui a valu d'être érigé « en zone humide d'importance internationale depuis 1984 (site Ramsar) (Dia, 2003, p. 40). On y dénombre 1 000 couples de flamants nains (*Phoenicopterus minor*) et de flamants roses (*Phoenicoterus ruber roseus*), 4 000 pélicans gris (*Pelecanus rufescens*) et 10 couples de hérons goliath (*Ardea goliath*), des hérons à dos vert (*Butorides striatus*), des goélands railleurs (*Larus genei*), des sarcelles, des mouettes à tête grise (*Larus cirrhocephalus*), des sternes royale (*Sterna maxima*) et caspienne (*Hydroprogne caspia*), des aigrettes dimorphes (*Egretta gularis*), l'aigrette à gorge blanche (*Egretta garalis*), la Balbuzard fluviatile (*Pandion haliaetus*), des barges à queue noire (*Limosa limosa*), avocettes... (Plan de gestion RBDS 2010-2014, p. 14). Diouf (1996, p. 81) note également la présence d'autres espèces caractéristiques de cette zone : le goéland brun (*Larus fuscus*) pour les Laridae ; la steme caugek (*Sterna sandvicensis*) pour les Sternidae ; le pélican blanc (*Pelecanus onocrotalus*) et l'échasse (*Himantopus himantopus*) pour les Charadriiformes. Au niveau de la savane et de la forêt on rencontre (moins fréquemment) la grande ourarde, la poule de roche, la pintade, le calao d'Abyssinie, les francolins.

Parmi ces espèces, 176 appartenant à 54 familles ont été recensées dans l'AMP du Bamboung. Le peuplement est composé d'espèces nicheuses sédentaires et d'espèces strictement migratrices et hivernantes, originaires d'Europe occidentale.

d. La faune sauvage

Elle est caractérisée par une grande diversité spécifique, une des raisons pour lesquelles cette zone a été classée comme zone protégée avec statut de réserve dont le noyau central est un parc (PNDS). Ces espèces se retrouvent dans les formations forestières classées (forêts galeries et zones boisées) et la mangrove. La faune est de type soudano-sahélien et au total, 36 espèces de mammifères sauvages ont été répertoriées (Galat-Luong et Galat, 2001), cités

par Dia (2003). Parmi ces espèces, il y a celles dont la population est assez représentative : les hyènes tachetées (*Crocuta crocuta*), les phacochères (*Phacochoerus aethiopicus*), le Babouin de Guinée (*Papio papio*), le chacal (*Canis adustus*), les callitriches ou singes verts (*Cercopithecus aethiops sabaeus*), les patas ou singes rouges (*Erythrocebus patas*), les galagos du Sénégal (*Galago senegalensis*), les genettes (*Genetta tigrina* et *Genetta thierryi*), les civettes (*Civetta civetta*). D'autres espèces dont la population est menacée soit par la faible représentation soit par la pression exercée sur elles sont également notées. Parmi elles figurent : le Sylvicapre de Grimm (*Sylvicapra grimmia*), le Sitatunga (*Tragelaphus spekei*), le guib d'eau (*Limnotragus*) et le Colobe bai d'Afrique occidentale (*Colobus baduus temmincki*).

Conclusion du Chapitre 5

Les éléments évoqués dans ce chapitre montrent que le delta du Saloum est caractérisé par un écosystème qui regorge d'un potentiel naturel riche. Cependant, de réels problèmes environnementaux fragilisent cet écosystème. La diminution de la pluviométrie marquée pendant plusieurs années et la complexité de l'hydrodynamisme ont influé l'évolution de l'écosystème insulaire. Ces péjorations climatiques ont des répercussions défavorables sur l'ensemble du milieu et conditionnent sans doute le contexte social, traité dans le chapitre suivant.

Chapitre 6 - Le contexte social

L'histoire du peuplement du Delta du Saloum est caractérisée par l'ancienneté et l'hétérogénéité de la population. Elle résulte des migrations anciennes et successives (Diouf P.S, 1996) et est construite autour des royaumes du Sine, du Saloum et du Gabu.

1. L'*historique du peuplement*

L'histoire du peuplement du Delta du Saloum relève de vastes mouvements migratoires, anciens et successifs : celui des *Seerer* venus des rives du fleuve Sénégal (depuis les années 1450)¹²² et celui des *Gelwaar*, princes manding, venus du Gabu, ancienne province du Mali (Martin & Becker, 1979, p. 4).

Cependant, comme l'attestent Cormier-Salem & al, (1999)¹²³, Martin et Becker (1979), des mouvements de population préexistants aux pressions des états soudaniens, outre l'invasion des manding et de *Seerer* originaires de la rive du fleuve Sénégal, sont identifiés le long du littoral. Ainsi, un peuplement plus ancien a été noté à travers la présence d'amas coquillers, datés de plus de 2 000 ans, depuis la fin du néolithique jusqu'au XVII e siècle (Linares, 1971), cité par (Cormier-Salem & al, 1999, p. 164)¹²⁴, mais leurs origines restent non identifiées. Ces amas coquillers peuvent atteindre 10 m de couche archéologique, pour un diamètre de près de 450 m (Dia, 2003, p. 42).

L'installation des *sereer* semble avoir précédé l'arrivée des *Gelewaar*, qui selon (Martin & Becker, op.cit.), s'implantèrent au nord du fleuve Gambie vers le village de Koular (première principauté). Ces derniers se dispersèrent pour fonder les plus anciennes localités en particulier Mbissel et Pethie, reconnues comme les plus vieilles implantations des *Gelewaar* dans le *Siin* et *Saalum*. Les *Gelewaar* imposèrent leur hégémonie politique sur le *Siin* vers la seconde moitié du XIVème siècle puis au *Saalum* aux alentours de 1500 (Martin & Becker, op.cit.), surtout au Nord de l'estuaire, dans le secteur compris entre Joal et Sangomar. Pour ce faire accepter par les *Sereers* qui avaient déjà occupé ces îles, les *Gelewaar* contractèrent des alliances matrimoniales et c'est à partir de là que s'est amorcé le peuplement des îles Gandoul. Le premier prince *Gelewaar* reconnu unanimement comme le fondateur du royaume

¹²² Cormier Salem Marie Christine, Chauveau Jean Pierre & Bouju Stéphane, 1999. L'identité humaine des Rivières du Sud : unité historique et situation d'interface, In *Rivières du Sud : sociétés et mangroves ouest-africaines*, Paris, Editions de l'IRD (ex-Orstom), Vol. 1, pp. 149-204.

¹²³ Ibidem

¹²⁴ Ibid.

du Sine, est Maïssa Waly Dione, qui régna de 1185 à 1229 et dont le tombeau est un des hauts lieux de l'histoire sérère, (Pelissier 2008¹²⁵, p. 116). L'auteur note également que Falia est le plus ancien village fondé par les *Gelewaar*, « sérerisés » précisément par Sandi Senghor. Par la suite, Dionewar fut créé par N'Godane. Il faut noter que ces deux *Gelewaar* auraient vécu avant le règne du Bour Maïssa Waly. Niodior fut créé par Bandé Niambo, compagnon de Maissa Waly Dione (p. 234). Les villages au Sud du delta du Saloum, comme Djinack, tirent leur origine de Falia au Nord. Par ailleurs, le village de Moundé, déclare être issu de Diohine dans le Sine à une époque plus récente puisque contemporaine de l'occupation coloniale française dans le Sine.

Durant le XVIIème siècle, le peuplement insulaire reste marqué des mouvements migratoires suscités par des guerres religieuses (islamisation) et le commerce transatlantique. Le Sine et le Saloum furent concernés par ces guerres entre « 1673 et 1677 »¹²⁶, intensifiées par l'arrivée de Maba Diakhou Ba, Almamy du Rip, aidés par les *Gelewaar* émigrés au Rip (Faye, 2010, p. 74). Fodé Senghor, disciple de Maba, conduisit cette guerre sainte contre les Sérères et sera tué par les hommes du Bour Sine Coumba Ndofène lors de la bataille de Somb en 1867.

D'autres vagues migratoires se sont opérées à partir du début du XIXème siècle et durant la première moitié du XXème en liaison avec la pénétration militaire européenne, puis avec la colonisation économique marquée par le développement de la culture arachidière (Becker & Mbodj, 1994, p. 50). L'intervention française consistait surtout à ‘soutenir le pouvoir thiédo face aux musulmans ou même à faire une démonstration de force de la canonnnière « Crocodile » afin d'imposer un traité’ (Faye, opcit., p. 74). Pélissier (op.cit., p. 249-250), évoque les territoires lointains situés entre le Saloum et la Gambie et difficiles d'accès qui ont servi de refuges à une foule d'insoumis. Ces déplacements sont également causés en partie par les péjorations climatiques, favorisant *le rassemblement autour des principaux puits profonds et à proximité des vallées toujours en eau* (Becker & Mbodj, 1994, p. 53). Cette situation contribua à la diversification du peuplement, composé de wolofs, de toucouleurs, de peuls, de bambaras, et aboutissant à l'occupation presque totale de ces territoires.

¹²⁵ Cet ouvrage de Paul Pélissier est la version préparée par Charles Becker, parue en 2008, Cf. bibliographie.

¹²⁶ Becker Charles & Mbodj Mohamed, 1994. Perspectives historiques, Chap. 2, pp. 31-58. In *La population du Sénégal*, Chap. 2, pp. 31-58.

2. L'organisation administrative

L'Aire Marine protégée communautaire du Bamboung est située administrativement dans la Région de Fatick, département de Foundiougne, arrondissement de Toubacouta, Communauté Rurale de Toubacouta. La région de Fatick a été créée par la loi 84-22 du 22 février 1984 divisant l'ancienne région du Sine Saloum en deux entités distinctes et a subi un nouveau découpage introduit par la loi no 2008-14 du 18 mars 2008. La C. R. de Toubacouta regroupe les villages rattachés à l'APMCB dont un hameau appartenant la C. R. de Bassoul. Le territoire administratif est sous la direction des services déconcentrés, particulièrement le Sous-préfet, représentant de l'Etat au niveau local. Le Conseil Rural constitue une collectivité locale, dont les membres sont élus et jouent un rôle d'interface entre la population et l'Etat. Les villages, quant à eux, sont sous l'autorité du chef de village. Cependant, la chefferie peut être tournante et occupée par la personne la plus âgée du village comme c'est le cas à Dassilame Sérère. Dans d'autres villages, elle est portée par une seule famille et s'hérite de père en fils.

3. Le diagnostic démographique

a. Répartition, évolution, densité, âge

Il est important de souligner le caractère distinct de l'occupation de l'espace insulaire. Séparés par le bras de mer du Diomboss, les Sérères-Niominka¹²⁷, paysans-pêcheurs, sont installés dans les îles Gandoul au nord, tandis que les Socé (mandingues) sont établis dans le Niombato au sud. Ces derniers occupent les villages d'après-guerre, créés dans un contexte de développement agricole de la culture arachidière. Les villages du Niombato sont plus peuplés que ceux du Gandoul. Ce phénomène est dû à la disponibilité des terres agricoles dans cette partie continentale, ce qui fait que la population y est plus sédentaire. Par contre, dans les villages du Gandoul, il est noté « un fort exode rural des pêcheurs et des jeunes femmes dont les déplacements sont effectuées vers les grandes villes, et les retours ne sont que saisonniers » (Fall, 2006, p. 91).

Ces populations appartiennent toutes à la ‘civilisation’ Niominka car elles sont « *uni[es] par le même genre de vie amphibie* » (Cormier-Salem, Chauveau et Buju, 1999, p. 175). La

¹²⁷ Niominka signifie « homme du littoral » selon la définition de Brooks, A993, cité par Cormier-Salem, Chauveau et Buju, (1999).

société sère est marquée par son caractère égalitaire (ni castes, ni aristocratie) et le lignage constitue le fondement de l'organisation sociale (Cormier-Salem, Chauveau et Bouju, op.cit., p. 177, Pelissier¹²⁸, p. 236). Cependant chez les Socé, la société est inégalitaire et bien hiérarchisée et l'autorité familiale y relève de l'homme le plus âgé.

Le profil démographique du Delta du Saloum est le même que celui de sa région qui couvre 6.685 km² depuis le nouveau découpage administratif du 18 mars 2008. Il montre une rapide augmentation de la population, estimée à 408.657 habitants en 1976, à 509.702 habitants en 1988 (DPS, RGPH), à 610.520 habitants en 1997 (EDSIII), à 615.558 habitants en 2002 (Situation Economique et Sociale de la région de Fatick, 20120). Elle est passée à 692.359 habitants en 2006, à 714.748 habitants en 2007 (SRSD)¹²⁹, à 722 343 en 2009¹³⁰, à 724.345 habitants en 2010 selon les dernières projections de l'ANSD et à 684 652 habitants en 2013 (RGPHAE, 2013, p. 20)¹³¹.

La population est relativement jeune en 2010 car 47% a moins de 15 ans, 58,1% a moins de 20 ans et 4,4% ont plus de 65 ans et plus (SES de Fatick, 2010). Le recensement général (RGPH, 1988) situe le taux des femmes en âge de procréer (15-49 ans) à 41,5% de la population féminine de la région. Le taux d'accroissement moyen annuel, de l'ordre de 1,7%, est inférieur à la moyenne nationale estimée à 2,9%. La densité présente une tendance évolutive avec une moyenne régionale qui est passée de 79 hab/km² en 2000 à 108 hab/km² en 2010.

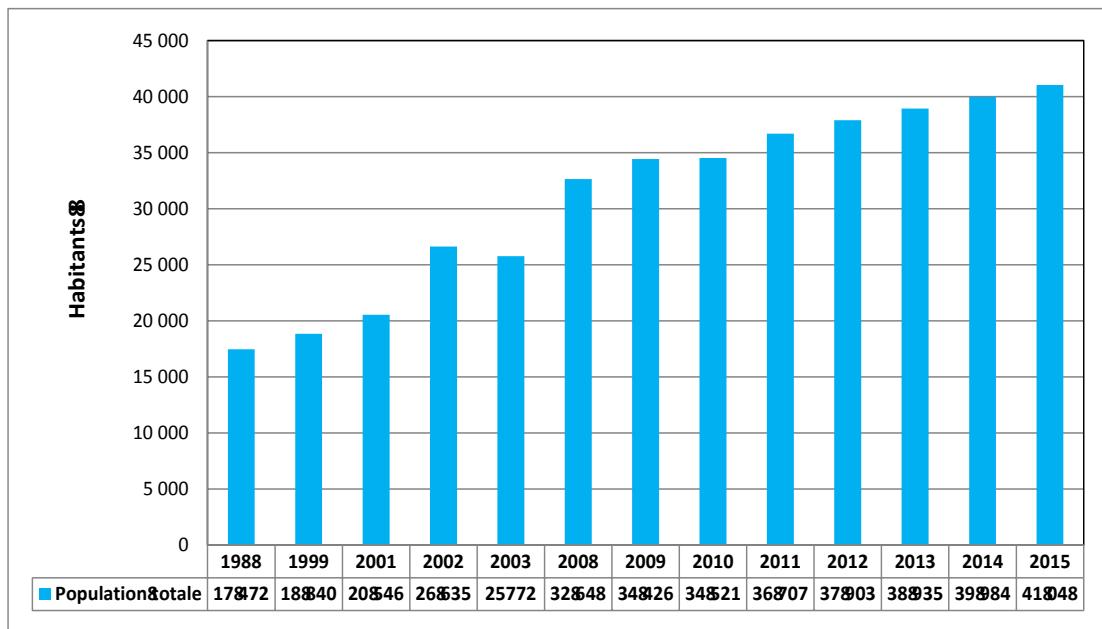
A l'aide de données du recensement général de 1988 (RGPH 2) et de celui de 2002 (RGPH 3), complétées les projections de 2008 à 2015, effectuée par l'ANSD, l'évolution de la population de la Communauté Rurale de Toubacouta est matérialisée sur le graphique 7 (ci-dessous). De 1988 (RGPH) à 2010, la population a presque doublé, passant de 17 472 à 34 521 habitants. Elle est majoritairement composée de Socé (50%) et de Sérère (35%), suivis des Wolofs avec 5% et des autres ethnies qui composent 10% du reste de la population du Delta du Saloum.

¹²⁸ Version électronique préparée par Martin Becker, 2008.

¹²⁹ Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Fatick, Edition 2007.

¹³⁰ Ce chiffre est tiré des projections démographiques officielles de la population du Sénégal en 2009. In Situation économique et sociale du Sénégal en 2009. ANSD, décembre 2010, 303 pages.

¹³¹ Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) 2013. Rapport provisoir, Mars 2014, 36 pages.



Graphique 7 : Donnée RGPH 2002 et estimation de la population de la Communauté rurale de Toubacouta. Source Gaye 2014: Données ANSD, Projection 2008-2015.

Les 13 villages¹³² rattachés à l'AMPCB regroupent en 2009, 17 772 habitants (Plan de gestion de l'AMPCB, 2010)¹³³ (Tab. 10). Ce recensement inclut les hameaux tels que Kossar, Diogaye, Gouk, Bakhouss, etc. Betenti constitue le plus gros village (5719 hbts) soit plus du 1/3 de la population totale. Il est suivi de Toubacouta avec 2 322 âmes. La position accessible de Toubacouta par rapport aux autres villages a fait de ce village le chef-lieu d'arrondissement et le siège de la communauté rurale et des pouvoirs déconcentrés. Le village le moins peuplé est Sipo avec 76 habitants et dont la population semble être en légère augmentation avec la création de l'AMPCB. Sa proximité du campement Keur Bamboung fait que plusieurs employés s'y sont installés et ont fondé leur famille.

¹³² Le 14ème (Diogaye) faisant partie de la Communauté Rurale de Bassoul, sa population n'est pas comptabilisée dans celle de la Communauté Rurale de Toubacouta.

¹³³ Ces chiffres sont tirés du recensement administratif de Communauté Rurale de Toubacouta, effectué en 2009.

Tableau 10: Population des 13 villages de l'AMPCB en 2009.

Villages de l'AMPCB	Nombre d'habitants
Les villages continentaux (10)	
Bany	1075
Dassilamé Sérère	1061
Médina	1259
Missirah	377
Néma Bah	1069
Sandicolyl	638
Sangako	297
Soucouta	334
Sourou	203
Toubacouta	2322
Les villages insulaires	
Bettenti	5719
Bossinkang	1342
Sipo	76
Total	15 772

Source : *Plan de gestion de l'Aire Marine Protégée Communautaire du Bamboung – Delta du Saloum Sénégal - Tome 1, p. 19, 2010.*

b. Les phénomènes migratoires

L'émigration constitue un phénomène qui affecte de plus en plus les îles du Saloum en raison du manque d'activités pendant la saison sèche. La localité est affectée par la dispersion de 75%¹³⁴ de la population locale le long de la côte sénégalaise (Petite Côte) ou vers d'autres régions (Gambie, Guinée Bissau), afin de pouvoir exercer des activités de pêches complémentaires à l'agriculture. Le recul de cette dernière, jadis importante dans la zone, pourrait expliquer l'émigration, qui y est relativement plus intense que l'immigration (Thiao & al, 2006, p. 17).

Différentes formes de migration (saisonnière, temporaire, définitive) sont enregistrées en pays *niominka*. Durant la période des indépendances (1960-1970), les migrations hors des îles se sont renforcées du côté des pêcheurs *niominka*, notamment avec la diffusion de la senne tournante et coulissante à partir de 1972, l'adoption du moteur qui a contribué à la '*professionnalisation*' de cette activité, se traduisant par une forte hausse de la productivité. Ces déplacements sont d'autre part liés à la sursalure des rizières et aux problèmes d'accès à

¹³⁴ Dème, M., 2004 (donnée UICN Sénégal 2001), cité CONSDEV Synthèse WP2 : 1, p. 21

l'eau. Par contre, pendant la saison pluvieuse, une partie de la population retourne vers les activités agricoles au détriment de la collecte de mollusques. Des flux régionaux (gambiens, guinéens), sont également notés pendant cette période de pêche à la crevette.

Il faut également souligner les migrations intérieures, caractérisées par des déplacements dans ses îles ou même dans le pays. A cet effet, les jeunes de la C. R. de Toubacouta ont pour destination les grands centres urbains comme Kaolack et Dakar, des villes consommatrices de main-d'œuvre. Les mouvements ont surtout lieu pendant la saison sèche et concernent les garçons et une bonne partie des jeunes filles. Dans le secteur de la pêche, les migrations prennent différentes formes (Morand & Weigel, 2013, p. 8). Les pêcheurs se déplacent en ménage, c'est-à-dire avec leurs jeunes épouses installées en campement. Ils peuvent également se déplacer et vivre en groupe ou en compagnie de jeunes et sont placés sous la responsabilité d'un chef plus expérimenté et/ou d'un logeur qui les héberge (Morand & Weigel, op. cit). Les déplacements peuvent durer 2 à 8 mois, voire 10 dans certains cas. C'est ainsi que ces auteurs les caractérisent de circuits/itinéraires parcourant chaque année une succession de 2 à 3 sites de migration de novembre à août ou même procédant à des installations à demeure sur des lieux de migration. Dans ce contexte, les pêcheurs vont faire venir leur famille ou bien prendre épouse sur place.

Toutefois, le secteur de la pêche et particulièrement celui du tourisme, en croissance dans la zone, permettent de retenir les jeunes dans quelques villages où s'offre l'opportunité d'emploi. L'existence d'activités économiques telles que la pêche, l'agriculture, la cueillette de mollusques, l'élevage, l'exploitation de produits de la forêt permettant de fixer les populations, est analysée dans les lignes qui suivent.

Conclusion du Chapitre 6

Le contexte social du delta du Saloum est marqué par une migration très ancienne de la population. Le profil démographique de la région montre une population en pleine croissance, majoritairement jeune et caractérisé par des mouvements migratoire assez importants. Comme le soulignent les résultats du projet CONSDEV (2002), cette forte pression démographique est

notée (quasi doublement de la population depuis la création de la RBDS en 1981) fait apparaître un taux de croissance intercensitaire de 3%¹³⁵.

Ces facteurs entraînent une augmentation de la pression sur les ressources naturelles, et donc posent la nécessité de prendre en compte la dimension humaine dans les politiques de gestion des ressources naturelles car les populations sont au cœur des problèmes d'exploitation et de conservation. Dans le chapitre 7, nous proposons un diagnostic économique du delta du Saloum de manière globale.

¹³⁵ Ibrahima Mamadou Mat Dia (2003). Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée : La Réserve de biosphère du delta du Saloum, Sénégal, UICN Sénégal.

Chapitre 7 - Le diagnostic économique

Les populations des milieux estuariens ont des territoires structurés par l'exploitation de ressources multiples, terrestres et aquatiques (Cormier Salem, 1997, p. 696). Leur exploitation repose sur ce que Cormier Salem (op.cit.) appelle une saisonnalité, qui finalement se résume en une complémentarité dictée par le rythme des saisons. Les travaux du projet CONSDEV (2002 & 2005)¹³⁶, effectués sur les trois AMP ouest-africaines (PNBA, RBDS, RBABB), montrent une prédominance des activités agricoles dans le Delta du Saloum (riz, maïs, mil, arachide, sorgho), suivies de la pêche artisanale, de l'ostréiculture, de l'élevage, de la cueillette des produits de la mer (mollusques, crustacés...)¹³⁷. Par rapport à l'évolution du temps, ces activités sont regroupées comme suit : les activités traditionnelles que sont la pêche, la cueillette de mollusques, l'agriculture, l'élevage, *l'exploitation de la mangrove et les activités récentes telles que l'exploitation des amas coquillers à titre commercial* (Mbaye, 2000), citée par Benga (2006, p. 115), le tourisme qui émerge dans cette zone du fait de la richesse de son paysage.

1. L'agriculture

L'agriculture occupe une part importante de la population locale du Delta du Saloum, 90%, selon Dia, (2003, p. 44), 75% de la Communauté Rurale de Toubacouta (PLD C. R. de Toubacouta, 2001, p. 21) et reste la principale activité dans les villages continentaux comme ceux du Niombato. Elle est exercée aussi bien en hivernage (saison des pluies) qu'en saison non pluvieuse, période à laquelle la population locale pratique le maraîchage. Les principales spéculations sont l'arachide, le riz, le mil, le sorgho, le maïs, le coton. La riziculture, pratiquée dans les bas-fonds, et en nette régression en raison de la salinisation des terres, est

¹³⁶ Weigel J. Y., Worms J., Diémé S., Da Silva A. O., 2002. Etat et bilan de l'exploitation des ressources naturelles renouvelables. Synthèse régionale, Parc National du Banc d'Arguin, Réserve de Biosphère du Delta du Saloum, Réserve de Biosphère de l'Archipel Bolama-Bijagos. IRD/PNBA/DPN/INEP, Dakar-Nouakchott-Bissau, October, CONSDEV, Synthèse/WP1/03, p. 27.

&

Failler P., Van de Walle G., CEMARE (CEMARE/UP), Dia A. D. (IMROP), Dème M. (CRODT) & Baldé D. (CIPA), 2005. «Dynamiques d'exploitation et de valorisation des ressources naturelles renouvelables : Parc National du Banc d'Arguin, Réserve de Biosphère du Delta du Saloum, Réserve de Biosphère de l'Archipel Bolama-Bijagos», CONSDEV Synthèse/WP2 :1

¹³⁷ Fall Marie, 2004. « La dynamique des acteurs et négociation environnementale en réserve de biosphère : le cas du delta du Saloum (Sénégal) », Colloque Ouaga, Agence Internationale de la Francophonie, 7 pages

actuellement concurrencée par les cultures céréalier et de rente, opérées sur les terres de plateau. La production est essentiellement destinée à l'alimentation familiale et au commerce.

Un système de production basé sur une rotation entre cultures de rente et cultures céréalier (Becker 2008¹³⁸, Dia, 2003) rythme l'agriculture dans les îles du Saloum. Les cultures céréalier sont le plus souvent destinées à la *consommation avec 80% pour le mil et 100% pour le riz tandis qu'une bonne partie des cultures de rente est vendue (70%)*¹³⁹.

Malgré l'existence de sols « *diors* », propices aux différentes spéculations, l'agriculture dans la zone est tributaire d'une pluviométrie irrégulière, provoquant une baisse généralisée des rendements (PLD C. R. de Toubacouta, 2001).

Le maraîchage, pratiqué dans les vallées en saison sèche, existe dans les îles du Saloum depuis les années 60 (Chabou & Laloe, 1983, p. 215). L'activité occupe une grande partie de la population locale, essentiellement féminine, et vise à alimenter les marchés de Dakar et de Kaolack même si des difficultés de commercialisation sont toujours notées par les acteurs. Les femmes sont en général organisées en Groupement d'Intérêt Economique (GIE) ou en association et assurent elles-mêmes la main-d'œuvre. Il peut arriver dans de rares cas que la main-d'œuvre soit assurée par des étrangers maliens (sourgha en wolof). Les principales spéculations sont la tomate, l'oignon, l'aubergine, le gombo, le chou, le piment, la patate douce... Une bonne partie de la production est *consommée dans les ménages (50%) et 30% est commercialisé*¹⁴⁰ à travers les marchés hebdomadaires (loumas) environnants ou à Kaolack.

L'arboriculture fruitière est également en train de se développer dans la zone et occupe de plus en plus une place de choix avec l'extension des surfaces exploitables. Les principaux produits exploités sont le 'darcassou' (*Anacardium occidentale*), les manguiers, les papayers.

Dans le Delta du Saloum, l'agriculture est souvent associée à l'exploitation des ressources halieutiques qui constituent la seconde activité économique de la zone.

¹³⁸ Paul Pélissier, 1966. Version préparée par Charles Becker, parue en 2008, Cf. bibliographie

¹³⁹ Rapport d'études : cartographie territoriale du Delta du Saloum (2009). MDGIF et ONUDI, août, 115 pages
p : 27

¹⁴⁰ Rapport d'études : cartographie territoriale du Delta du Saloum ((2009, op.cit.).

2. L'exploitation des ressources halieutiques

Le Delta du Saloum est une région connue pour la diversité de ses ressources, particulièrement celles halieutiques. Leur exploitation inclut les différents types de pêche (poissons, crevettes, céphalopodes) ainsi que la cueillette des coquillages qui est une activité exclusivement féminine. La quantité des produits halieutiques capturés par an atteint 15 000 tonnes¹⁴¹.

L'estuaire est caractérisé par des contrastes très marqués, liés à sa situation à l'interface ‘bolong-estuaire-océan’ comme l'a souligné Bousso, (1991, p. 4). Diouf (1996, p. 88)) revient sur l'essor de cette activité dans le Sine-Saloum en mentionnant le déclin de l'agriculture, consécutif au déficit de la pluviométrie, et à la dévaluation du franc CFA qui a diminué l'intérêt des pêcheurs pour la contrebande. Etant devenue une des principales sources de revenus, elle fournit dans les îles plus de 90% des protéines animales consommées. Le secteur regroupe 13% de la population active de la Communauté Rurale de Toubacouta (Projet CEPIA, 2011, p. 14).

Les statistiques utilisées dans cette partie, sont des données de Sarr (2005) entre 1974 et 2002, complétées jusqu'en 2012, par celles de la direction des pêches maritimes (DPM) du Sénégal.

a. L'historique de la pêche

Si nous remontons un peu l'évolution de la pêche dans l'estuaire du Sine-Saloum, nous pouvons retenir, à travers les écrits de Chaboud et Laloë, (1983, p. 111)¹⁴² que dans les années ‘30’, la pêche était la deuxième activité derrière l'agriculture, car elle connaissait alors une phase de déclin causée par la diversification des activités et l'expansion de la culture arachidière. Seuls les villages où le sol était moins propice à l'agriculture pratiquaient cette activité. Vers la fin de la première moitié du XXème siècle, la tendance s'est renversée, du fait de l'essor de « *l'économie maritime (pêche et cabotage)* ». Ces auteurs assimilent ces transformations à une série de faits comme *la forte demande durant la seconde guerre mondiale, la dégradation des termes d'échanges de l'arachide par rapport au riz, l'adoption des pirogues de mer type guetndarien qui accroît le rayon d'action et la capacité des*

¹⁴¹ Projet Valorisation des espèces pour une utilisation durable des ressources sauvages au Sénégal (VALEURS), 2005. Déforestation de la mangrove et durabilité de l'exploitation des ressources malacologiques dans l'écosystème estuaire du delta et du fleuve Saloum. Ministère de l'environnement et de la protection de la nature, ISRA, UICN et CSE, 23 pages.

¹⁴² Chapitre rédigé dans EPEEC (1983), pp 108-117.

embarcations de cabotage, le développement de la contrebande entre la Gambie, Dakar et la Petite Côte, entre autres (Chauveau & Laloë, 1983, p. 112). Les eaux intérieures du delta ne sont pas épargnées par le boom de la pêche artisanale dû entre autres à la diffusion des techniques de pêches plus performantes, à l'ouverture et à l'appel de nouveaux marchés (Cormier-Salem, 2000, p. 25). De ce fait, on assiste à l'exploitation intensive des poissons de fond (avec des engins de capture peu sélectifs) et à la collecte de mollusques marins (très ancienne dans le Saloum), sources de revenus directs ou indirects pour les populations résidentes (Cormier-Salem, op.cit.). Aujourd'hui, ces éléments précités constituent autant de limites au développement du secteur de la pêche dans le delta.

b. Les politiques

En 1977, la création de la Société de Pêche du Sine Saloum (SEPESINE) à Djifère, en rapport à la professionnalisation de l'activité de pêche, a rehaussé la quantité des captures qui a atteint 48 582 tonnes de poissons en 1978 (Bousso, 1991, p. 11). Toutefois, les difficultés de fonctionnement de l'usine qui se traduisent par la faiblesse des prix proposés aux pêcheurs, découragèrent certains d'entre eux qui se tournèrent vers d'autres points de débarquement comme Mbour, Joal et Dakar. Après quelques années de fermeture, la relance des activités de l'usine en 1984 n'a pas pour autant permis d'atteindre les objectifs fixés¹⁴³. Entre 1984 et 2000, les débarquements se sont stabilisés autour d'une moyenne de 10 700 tonnes soit 4% des débarquements totaux de la pêche artisanale, les plus faibles taux étant enregistrés entre 1995 et 1998 (Sarr, 2005, p. 71). En 2007, les mises à terre ont avoisiné 4,138 milliards de FCFA avec un total d'environ 8 000 pêcheurs.

Outre la SOPESINE à laquelle succéda Delta Océan, le Centre de pêche de Missirah (CPM) a été créé en 1986 dans l'optique de développer la commercialisation du poisson dans cette zone. Il est mis en place dans le cadre de coopération Sénégalo-japonaise et ses activités ont démarré en septembre 1989. Un constat sur le potentiel halieutique énorme et les pertes qu'accusaient les pêcheurs du fait du manque de moyens de conservation des produits halieutiques (Fall, 2006, p. 103) a fait de ses objectifs premiers, l'amélioration du rendement des captures en expérimentant de nouveaux types d'embarcations qui peuvent être vulgarisés ensuite (Bousso, 1991, p. 12), mais aussi la promotion de la transformation et de la

¹⁴³ Les objectifs étaient d'atteindre une mise à terre de 53 tonnes par jour réparties comme suit : 25 tonnes de congelé, 12 tonnes de salé-séché, 10 tonnes pour le mareyage et 6 tonnes de fumé. In Bousso (1991), p : 13.

commercialisation, la rationalisation et l'extension des circuits de distribution, la formation de jeunes professionnels de la pêche, l'encadrement et l'animation des GIE (Kébé, 1994, p. 24). Ainsi, il assure l'approvisionnement en glace, la production et la distribution de poisson. Les activités du centre tournent actuellement au ralenti car elles sont confrontées à des problèmes liés surtout à la rareté de la ressource.

c. Les types de pêche pratiqués dans la zone

La pêche pratiquée dans cette zone estuarienne est de type artisanal et semi-industriel, si l'on sait que celle dite industrielle y est interdite. La loi 98-32 portant code de la pêche maritime, fixe des zones d'évolution des activités pour chaque type de pêche. Mais cette délimitation n'est souvent pas respectée. Les eaux maritimes du Delta du Saloum se situent dans la partie centre et estuarienne des côtes sénégalaises, interdite à toute pêche industrielle car se situant à l'intérieur de la zone des 7 milles nautiques. La pêche artisanale est définie par Fréon et Weber (1985, p. 265) en se basant sur « *le seul caractère commun aux diverses activités de pêche artisanale qui réside en l'usage d'une embarcation dérivée de la pirogue monoxyle, mais pouvant atteindre 20 m de longueur pour une capacité de 24 tonnes* ». Si l'on se réfère au décret n° 98-498 du 10 juin 1998 fixant les modalités d'application de la loi portant code de la pêche (p. 4), les embarcations de la pêche artisanale ne sont pas pontées. Elles utilisent des moyens de capture qui ne sont pas manœuvrés mécaniquement et les moyens de conservation auxquels elles ont recours ne peuvent être que la glace ou le sel. Les pirogues utilisées sont généralement construites localement (pirogue niominka). Elles sont construites selon des techniques traditionnelles, c'est-à- dire à partir de troncs d'arbres évidés, munis de bordés en planches et de deux éperons lui assurant une grande stabilité en mer (REPAO, 2011, p. 106)¹⁴⁴. Elles mesurent entre 5 et 20 m de long (pirogue de fleuve, pirogue de pêche dans l'estuaire ou en mer) avec une capacité de charge pouvant aller jusqu'à 2,5 tonnes.

La gamme d'engin de pêche utilisée dans les eaux estuariennes du Saloum est très diversifiée mais les plus utilisés sont : la senne de plage, la senne tournante coulissante, les filets maillants dérivants de fond, les filets maillants encerclants, les filets dormants à poissons, les filets à la traîne, les filets fixes à crevette, l'épervier, la palangre, le kili et la ligne. On note une mixité dans l'utilisation des engins de pêche qui se traduit par une combinaison ou une

¹⁴⁴ Rapport sur l'analyse des pratiques, des politiques et des institutions de pêche et changements climatiques au Sénégal.

alternance de ces derniers, due en partie aux problèmes de disponibilité de plus en plus réduite des espèces cibles (Thiao & al, 2006, p.65). A cet effet, la taille de l'équipage varie en fonction du type de pêche pratiqué.

d. L'évolution du parc piroguier

Le parc piroguier du Delta du Saloum a connu une évolution fluctuante au fil des années. Les phases marquées par une tendance évolutive concernent d'abord la période qui va de 1976 à 1984 avec un effectif passant de 1235 à 1807 pirogues. Ensuite, les années 1987 et 1994 enregistrent les maxima avec respectivement 1896 et 1845 pirogues. Cependant, les plus faibles effectifs sont enregistrés entre 1985 et 1986 soit une baisse de l'effectif qui passe de 608 à 540 pirogues. Cette situation est également observée en 1975 avec 871 pirogues, en 1992 (1118 pirogues) et est marquée par une baisse continue de 2003 à 2010 passant de 1238 à 842 (Graph.8).

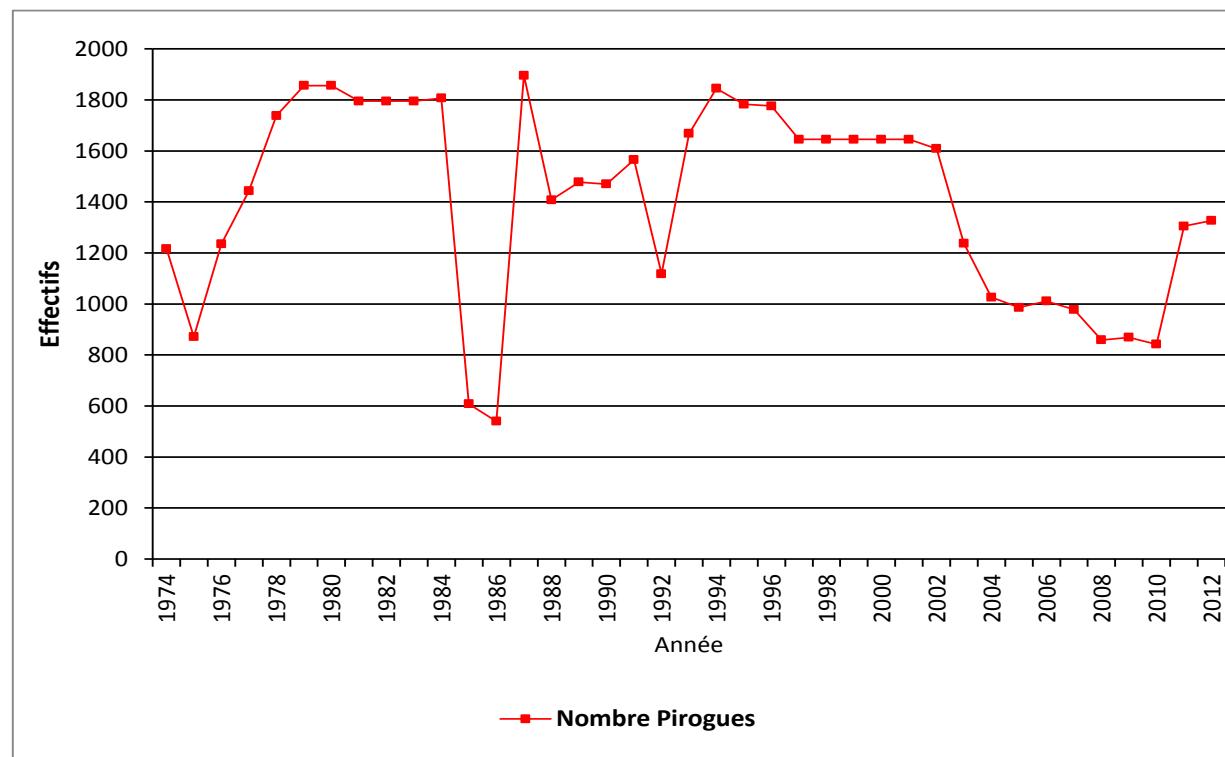
Les résultats généraux de la DPM de 1999 à 2010, complétés par ceux des SES¹⁴⁵ régionales de Fatick (2006 et 2007) montrent une baisse, caractérisée par des effectifs qui n'atteignent pas 1000 pirogues par année en 2005, 2006, 2008 et en 2009. La répartition des pirogues dans la région laisse apparaître une prédominance pour le département de Foundiougne avec 69,4% en 2007, 69% en 2008 et 56,5% en 2010. Les pirogues sont également à majorité locales dans la proportion de 78% en 2007 et de 99,5% en 2010. Contrairement à certaines zones de pêche comme Kayar, les îles du Saloum enregistrent un faible taux de pirogues saisonnières avec seulement 22% en 2007 et 0,5% en 2010.

D'après Sarr (2005, p. 60), ces fluctuations sont marquées par trois principaux facteurs : la crise agricole qui s'est intensifiée pendant cette période, favorisant un redéploiement vers la pêche, les mutations technologiques ayant permis motorisation et une amélioration des rendements des unités de pêches dans le secteur artisanal, mais aussi le démarrage des activités de la SOPESINE en 1977. Ainsi, il en résulte un important débouché commercial pour les pêcheurs.

¹⁴⁵ Situation Economique et Sociale

Toutefois, les difficultés de fonctionnement telles que le sous approvisionnement de la SOPESINE, ont obligé sa fermeture temporaire. Néanmoins, l'usine a été fermée malgré sa relance quelques années plus tard. Cet échec a contraint une bonne partie des pêcheurs qui utilisaient la senne tournante, à désarmer et changer de métiers, se rééquipant de filets maillants ou de senne de plage, ou tout simplement en quittant la pêche au profit du transport ou du commerce (Sarr, opcit.).

Par ailleurs, il faut noter que la région du Saloum connaît un exode particulier de son parc piroguier. La majorité opère actuellement dans les eaux territoriales intérieures du pays entre Joal, Mbour et la Casamance où même vers la Gambie, la Guinée Bissau, et le Sierra Léone.



Graphique 8: Evolution de l'effectif du parc piroguier au Saloum de 1974 à 2012. Source : Gaye, 2014. (Données Sarr 2005 ; Direction des Pêches Maritimes).

e. Les saisons de pêche

Le rapport du REPAO (2011)¹⁴⁶ souligne la variabilité spatiale, saisonnière et interannuelle marquée, caractérisant l'hydrologie du plateau continental. La structure des masses d'eaux montre 3 types d'eaux : les eaux froides salées, les eaux tropicales (chaudes et salées) et les eaux guinéennes (chaudes et dessalées) (Ministère de l'environnement et de la protection de la nature - MEPN, 1997)¹⁴⁷. Les écrits de Diouf (1996), Kébé (1994), Fréon et Weber (1985), font état de 3 saisons de pêche dans l'estuaire du Saloum :

- Une saison froide qui va de décembre à mai : cette période correspond à la saison creuse de l'agriculture et coïncide avec l'arrivée de bancs d'ethmaloses (*Etmalosa fimbriata*), se traduisant par une concentration des pêcheurs dans l'estuaire « aux embouchures du Diomboss et du Bandiala ». L'intensité des alizés de janvier à février (Fréon et Weber, 1985, p. 271) et la raréfaction du poisson en mer marquent cette période.
- Une période de transition qui va d'avril à juin et qui correspond à la pénétration des bancs d'ethmaloses et des machoirons dans l'ensemble des bras principaux et des bolongs. Kébé (1994, p. 16) note que les machoirons sont pêchés à l'aide de filets maillants dérivants de fond mais cette espèce se raréfie dès les premières pluies, cédant la place aux brochets.
- A partir de juin, on entre dans une saison chaude et pluvieuse entraînant la dessalure des eaux et où les tendances saisonnières s'estompent. Cette période correspond à une raréfaction des poissons pélagiques côtiers et à l'apparition de grands prédateurs tels que les barracudas. Ainsi les eaux continentales sont convoitées pour capturer les poissons de surface.

f. L'évolution des débarquements

¹⁴⁶ Rapport sur l'analyse des pratiques, des politiques et des institutions de pêche et changements climatiques au Sénégal.

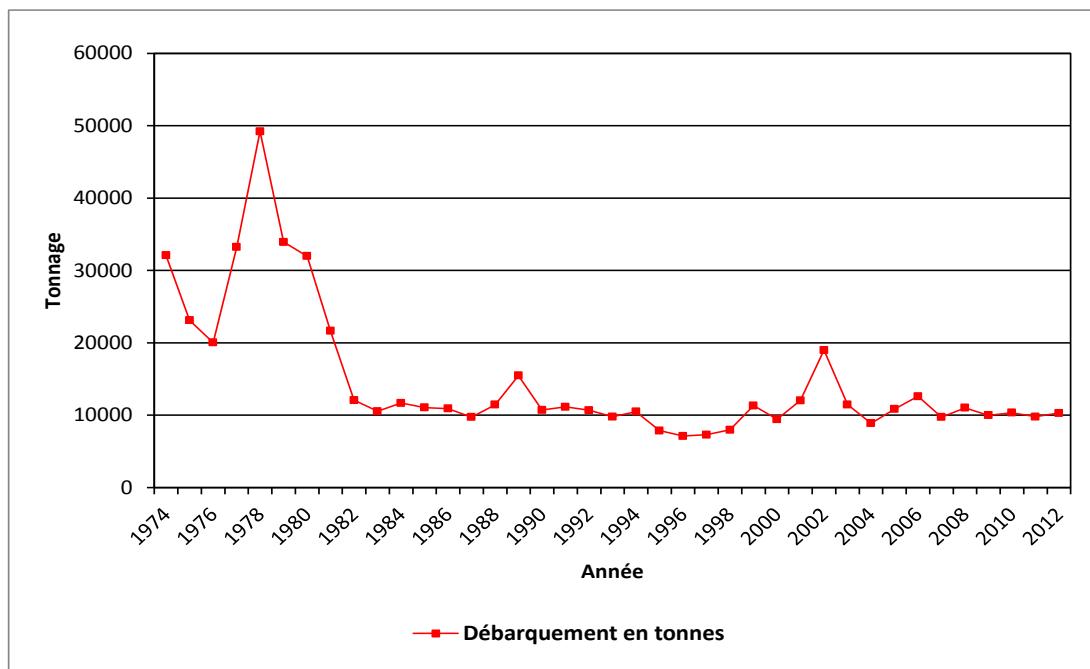
¹⁴⁷ Cité dans le Rapport sur l'analyse des pratiques, des politiques et des institutions de pêche et changements climatiques au Sénégal. REPAO, 2011.

Les produits débarqués dans les différents sites de la région varient d'une année à l'autre. Cependant, il faut souligner que les captures débarquées sont pêchées pour une bonne partie en Casamance, en Gambie, en République de Guinée.

Les travaux de Fontana & Weber (1982), Fréon & Weber (1985), Diouf (1991) et Boussou (1991) ont montré une évolution croissante des débarquements allant de 15 000 à 30 000 tonnes entre 1970 et 1974.

En effet, les plus importantes quantités de poisson ont été débarquées entre 1978 et 1980 (Graph. 9) avec un maximum de 49 208 tonnes, enregistré en 1978. Ce pic enregistré est lié aux activités de la SOPESINE, qui selon Sarr (2005, p. 74), exploitait en priorité les pélagique. Cependant, le secteur a commencé à connaître une diminution des débarquements à partir de 1981. Les plus faibles mises à terres sont enregistrées entre 1995 et 1998 avec un minimum en 1996 (7 113 tonnes). Cette baisse coïncide avec celle de l'effectif du parc piroguier de 1975.

Toutefois, cette évolution est en lien avec les fluctuations notées au niveau du piroguier, citées plus haut.

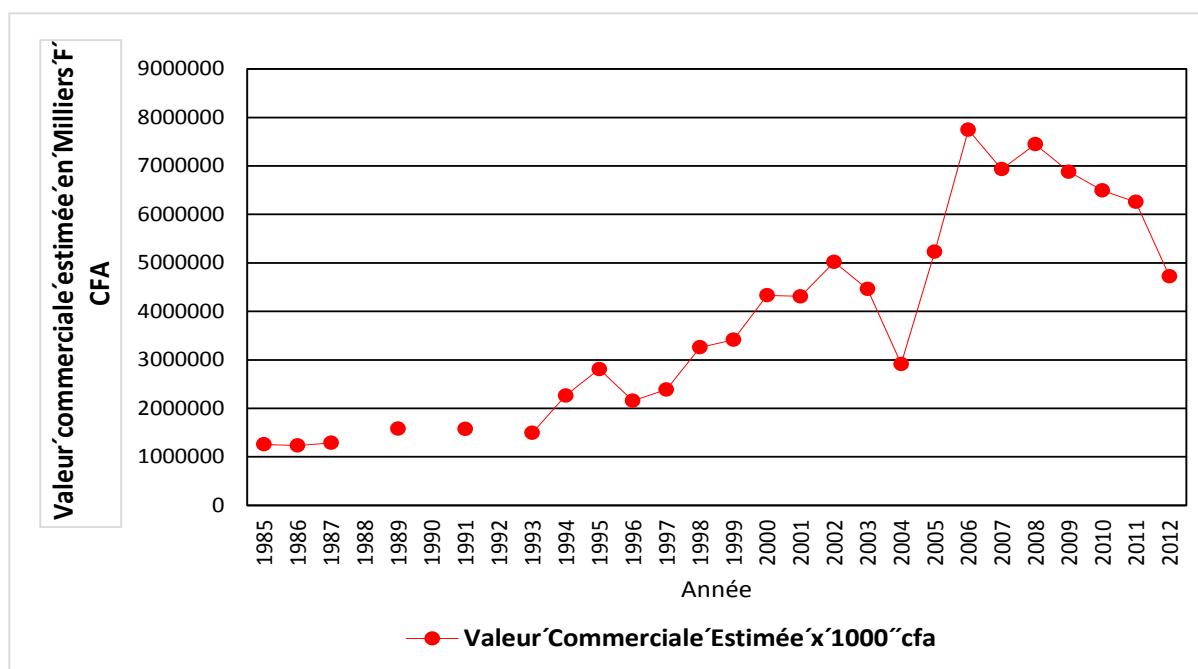


Graphique 9: Evolution du total des débarquements de 1974 à 2012. Source : Gaye, 2014. (Données Sarr 2005 ; Direction des Pêches Maritimes).

g. La valeur commerciale des apports

L'évolution du chiffre d'affaire montre une augmentation de la valeur commerciale des produits pêchés au Saloum. Les recettes ont connu une évolution constante de 1 à 5 milliards entre 1985 et 2002 (Graph. 10). Entre 2002 et 2012, l'évolution est devenue instable avec une baisse des recettes. 2004 est l'année où les plus faibles recettes ont été enregistrées avec 2 milliards. Toutefois, les recettes les plus élevées sont notées en 2006 avec 7 milliards.

Sarr (op.cit.) explique cette hausse par la part importante des céphalopodes et des crustacés dans les débarquements. La croissance des recettes s'explique par l'augmentation du prix du kilogramme de poisson qui passe de 165 F CFA en 1985 à 459 F CFA en 2000. Ces prix peuvent atteindre 2000 F FCA, pour les espèces à haute valeur commerciale¹⁴⁸. Les autres facteurs liés à l'évolution de la valeur des apports sont entre autres, les activités du centre de pêche de Missirah, qui ont majoritairement contribué au développement de la commercialisation du poisson dans la zone du delta du Saloum. Ayant pour rôle de soutenir la professionnalisation de l'activité de pêche dans la zone, le centre participe à la conservation et au transport des produits frais. Equipé de moyens modernes, il assure la ventilation des produits vers les hôtels, mais aussi vers les autres régions du pays.



Graphique 10: Valeur commerciale estimée des captures. Source : Gaye, 2014. (Données Sarr 2005 ; Direction des Pêches Maritimes).

¹⁴⁸ Comme exemple, e tilapia coûte 750 F CFA, le barracuda est 1 8000 F CFA à Missirah (enquêtes, 2013).

h. La ventilation des produits exploités

Les résultats des analyses de Failler & al., (CONDEV, 2005, p. 28-29), montrent que les produits de la pêche sont destinés en partie à l'exportation vers l'Europe (démersaux), l'Afrique (pélagiques, sélaciens), l'Asie du Sud-est (sélaciens), mais aussi à la consommation locale et nationale (démersaux, pélagiques, mollusques). Les captures sont commercialisées au niveau des marchés urbains et ruraux les plus proches à l'exemple de Kaolack, Foundiougne, Gossas, Missirah, Djifère et Banjul. Le centre de pêche de Missirah assure une bonne partie de l'écoulement des produits vers les grossistes et détaillants. En général, les populations locales ne tirent pas profit de leurs productions en raison du contrôle exercé par les étrangers. La situation a empiré suite à un « *manque d'information sur les prix et le cours international des matières premières, inorganisation des populations pour la vente de leurs produits, absence de moyens de transport* »¹⁴⁹.

Les mareyeurs sont le plus souvent originaires du milieu rural, arrivés dans les îles le plus souvent durant les périodes de sécheresse (Fontana & Weber, 1982, p. 20). Ils ont *des horaires de travail qui sont dictés par le rythme des débarquements et par les heures de ventes sur le marché*¹⁵⁰. Leurs fonctions sont diverses et vont de l'achat du poisson sur les plages, du conditionnement et du transport vers les marchés parfois éloignés, à la distribution et à la vente en gros ou demi-gros, et jusqu'au financement « informel » des pêcheurs et détaillants de marché (Kébé, 1994, p. 23). Les produits maréyés sont constitués de poissons et de crevettes. Ils sont acheminés à Dakar, à l'intérieur du pays, dans le marché sous-régional et même international. Le centre de pêche de Missirah joue un rôle très important dans ce secteur. Il assure aux mareyeurs l'approvisionnement en glace et parfois en poisson. En dehors des mareyeurs, les intermédiaires ou « bana banas » pratiquent le micro-mareyage au niveau des villages environnants ou des villes secondaires. Les produits sont écoulés à l'aide de camions frigorifiques La consommation locale occupe une bonne part dans la ventilation des produits débarqués. Elle concerne les produits achetés par les micro-mareyeurs et

¹⁴⁹ Dème, M., 2004 (donnée UICN Sénégal 2001), cité CONSDEV Synthèse WP2 : 1, p. 21

¹⁵⁰ Samudra, dossier n°1, p. 19.

revendus aux populations locales dans les villages voisins. Les poissons peuvent être échangés en nature (mil, sel,...) ou en espèce.

La transformation est une activité très ancienne et concerne les petits spécimens et les espèces non commercialisables, laissés aux femmes qui sont le plus souvent organisées en GIE (Fall, 2006 ; Kébé, 1994 ; Ndoye, Moity-Maïzy & Broutin, 2002 ; Sumadra, 2001 ; Moity-Maïzy, 2005). La transformation absorbe plus de 75% des produits débarqués dans la zone (Kébé, 1994, p. 28). Au Saloum, on distingue des techniques dites traditionnelles et celles dites modernes, s'adaptant au contexte général de la pêche artisanale. Les produits halieutiques sont transformés de différentes façons :

- Le poisson fermenté séché ou ‘guédji’ est souvent de grande taille, pêché au filet dormant ou dérivant. Cette technique procure un produit très recherché sur le marché car les consommateurs l’utilisent comme condiment. Le *cymbium* est aussi fermenté et séché avant de donner le ‘yeet’.
 - Le poisson braisé ou fumé : avec cette technique, les femmes peuvent avoir du ‘kéthiakh’ fait avec la sardinelle ronde ou plate. Le poisson est braisé ou fumé à même le sol ou au four. Le ‘métorah’, (poisson fumé) obtenu à partir de raies, machoiron ou requins fumés est un produit exclusivement destiné au marché africain (Gambie, Guinée, Sierra Léone, Burkina Faso).
 - Le poisson salé et séché est obtenu en salant et séchant le mullet ou l’éthmalose qui donnent le ‘tambadiang’. Ce produit est consommé dans les marchés ruraux, le plus souvent dépourvus de poisson frais. Des techniques comme le ‘sali’, (salé-séché) produit à partir des raies et requins est destiné au marché africain. Les ailerons de requin sont exportés vers l’Extrême Orient via des commerçants établis en Gambie. Les huîtres, les pagnes, les murex et les crevettes sont également séchés ou consommés en frais.

Le ‘métorah’ et le ‘sali’ sont considérés comme étrangers par leur origine et la destination du produit. Chaboud & Laloë (1983, p. 214) précisent que la production du ‘métorah’ est une activité ancienne dont l’importance peut trouver sa source dans les relations commerciales qui existaient entre les îles du Saloum, la Gambie et la Guinée Bissau. Les produits transformés sont acheminés vers les marchés nationaux et sous-régionaux. Les marchés régionaux

absorbent 58% des produits transformés, 36% sont destinés à l'exportation et 6% à la consommation locale (p. 37)¹⁵¹.

3. L'élevage

L'élevage constitue une activité importante, non négligeable dans les îles du Saloum. Il est pratiqué de façon extensive, en association avec l'agriculture. Diouf (1996) note que l'activité porte essentiellement sur les bovins, les ovins, les caprins, la volaille et les porcins, dont le développement a été entravé par l'islam (p. 91). L'élevage est sédentaire car les Sérères réussissent à garder le bétail sur place à l'époque où les cultures occupent la plus grande partie de leur domaine agricole (Pélissier, p. 148)¹⁵². Il existe également un cheptel intégré dans les exploitations tels que les bovins de trait, les équins mais aussi les asins.

4. L'exploitation des produits forestiers

L'exploitation des produits forestiers dans la zone est d'une importance capitale. Les produits exploités entre autres, des ligneux (bois de chauffe, bois d'œuvre) et des non ligneux (fruits, feuilles, racines, écorces) permettant aux populations locales de diversifier leurs revenus et leur consommation (Dia 2003, p. 46). L'exploitation des produits non ligneux ne nécessite pas de gros investissements. Elle concerne la cueillette de produit comme le pain de singe ‘fruit de *Adonsonia digitata*’, le ditax ‘fruit du *Detarium senegalensis*’, le néw ‘*Parinari macrophylla*’…

C'est aussi dans la forêt que s'exerce l'apiculture, qui, est une des filières génératrices de revenus et d'emplois dans le Delta du Saloum. Cette activité est pratiquée de manière individuelle ou groupée (GIE) grâce à l'implantation d'unités de production moderne de miel de qualité à l'exemple de Sangako, Toubacouta, Moundé, Djirda... Pour une meilleure structuration du secteur, un réseau des apiculteurs du Delta du Saloum (RADES) a été créé et regroupe actuellement sept (7) sections villageoises : Dassilamé Sérer-Sourou, Ndoumboudth-Santamba, Toubacouta, Missirah, Samé, Badoudou, Keur Aliou Guéye¹⁵³.

¹⁵¹ Ces chiffres sont publiés dans le rapport d'études, 2009 : Cartographie territoriale Delta du Saloum, MDGIF et ONUDI, août, 115 pages

¹⁵² Version Charles Becker, 2008.

¹⁵³ Rapport de cartographie du Delta du Saloum (2009), p. 41.

5. Les activités touristiques

Le tourisme est une des plus grandes industries du monde car il assure plus de 10% du marché de l'emploi mondial, 12% du PIB mondiale et, selon les prévisions, le nombre de voyageurs touristiques atteindra 1,6 milliards d'ici à 2020 (WWF, 2001, p. 1 ; Lecolle, 2008, p. 7).

Au Sénégal, ce secteur génère la deuxième source de revenus après la pêche. En 2003, *il concerne 75 000 emplois directs et 25 000 emplois indirects*¹⁵⁴. Les recettes brutes générées en 2009 sont évaluées à 218,4 milliards de franc CFA et sont estimées à 222,8 milliards en 2010 (DPEE, 2011, p. 15)¹⁵⁵. En 2000, les arrivées de touristes internationaux (non-résidents) se sont élevées à 390.000 personnes contre 370.000 en 1999. Depuis quelques temps, le secteur présente une baisse des entrées, liée à une mauvaise politique de développement, à la concurrence déloyale et à la cherté du coût de la vie dans les zones touristiques au Sénégal. A ces maux, s'ajoute l'application de la réciprocité du visa depuis le 1^{er} juillet 2013. Cette politique «non murie pour certains acteurs touristiques» s'est traduite à l'aéroport international Léopold Sédar Senghor de Dakar, par des entrées qui sont passées de 78.652 *en janvier 2012 à 51.602 en janvier 2013*¹⁵⁶. Cependant, les politiques actuelles de l'état sénégalais en vue d'une redynamisation du secteur consistent à en faire un des piliers du développement économique et social du pays, avec comme objectif d'atteindre 1,5 million de touristes d'ici à 2016.

Le Delta du Saloum, théâtre d'un important tourisme, occupe le 5^{ème} rang dans le secteur. Le site offre une diversité d'écosystèmes et de paysages, un riche patrimoine culturel. Il est important de noter que les zones protégées ont, quant à elles, été exclues de la filière touristique alors que les populations vivant à la périphérie de ces espaces sont confrontées à la pauvreté et dépendent directement des ressources naturelles. Cependant, le tourisme de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum ne concède que très peu d'emplois et de revenus aux populations riveraines (Deheunynck & al., 2004, p. 57) :

- la quasi-totalité des campements et des moyens de transport appartient à des investisseurs extérieurs;

¹⁵⁴ Programme de développement durable du tourisme au Sénégal. 3^{ème} prix de développement durable du tourisme, 17 pages

¹⁵⁵ Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE), 2011. Situation économique et financière en 2011 et perspectives en 2012. Ministère de l'économie et des finances, Sénégal, Septembre, 48 pages.

¹⁵⁶ <http://www.lesoleil.sn>, Edition du 7 Janvier 2014

- la plupart des guides ne sont pas originaires des terroirs ;
- les produits alimentaires et artisanaux locaux ne sont que trop peu valorisés ;
- les emplois réservés aux villageois sont souvent subalternes.

Actuellement, les populations prennent conscience de l'intérêt économique du tourisme, surtout dans cette zone offrant des possibilités de valoriser un tourisme qui tient compte de la nature à l'exemple du campement écotouristique *Keur Bamoung*.

Plusieurs types de tourisme sont pratiqués dans la zone : le tourisme de pêche, le tourisme cynégétique dans les zones amodiées du Niombato, le tourisme de découverte. Le tourisme rural intégré, le tourisme balnéaire et le tourisme culturel existent mais sont moins exploités. Selon certains acteurs du secteur, l'écotourisme constitue une piste à explorer et pourrait même constituer le devenir de la zone.

L'inscription de la Réserve de Biosphère du Delta sur la liste du patrimoine mondial mixte de l'UNESCO en juin 2011, fait qu'aujourd'hui le défi est d'y pratiquer des activités qui ne nuiraient pas à la nature mais encourageraient au contraire sa défense. Au niveau régional, la politique définie par le Conseil régional de Fatick consiste à mettre en avant les avantages comparatifs de l'écotourisme à travers le développement des infrastructures touristiques et la valorisation des produits touristiques (Conseil Régional de Fatick, 2000) cité par Sarr (op.cit.). Fall (2006), souligne que les grandes infrastructures hôtelières sont implantées par des étrangers alors que les campements appartiennent aux populations locales (p. 102).

Conclusion du Chapitre 7

Le diagnostic économique de ce chapitre fait apparaître une pluriactivité dans notre zone d'étude. Dans la Communauté Rurale de Toubacouta, il est mis en évidence la place secondaire de la pêche, pratiquée en alternative à l'agriculture. Cependant, les résultats généraux des débarquements de poisson montrent une baisse des prises depuis les années 1980, se traduisant ainsi par la hausse du prix du poisson. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs dont les péjorations climatiques, caractérisées par une baisse généralisée de la pluviométrie, une réduction des terres agricoles, une acidification et une salinisation des eaux et des sols. Ainsi, émergent de nouvelles formes d'exploitation orientées vers l'espace

aquatique, marquée par l'accès libre à la ressource, l'adoption de technologies performantes et peu sélectives dans les pratiques de pêche.

Toutefois, soulignons que, même si dans la Communauté Rurale de Toubacouta l'agriculture occupe 75% des actifs, la pêche constitue une activité importante dans certains villages ayant une façade maritime ou une ouverture sur un bolong. Dans les localités concernées par notre étude, la pluriactivité est fréquente chez les pêcheurs niominka, en même temps agriculteurs. Egalement, il est à noter que, malgré le riche potentiel touristique qui existe dans le delta du Saloum, l'activité n'offre que très peu d'emplois aux résidents. Néanmoins, la population locale compte sur les ressources naturelles pour le développement du « tourisme rural intégré »¹⁵⁷ et de la pêche récréative (Sarr, 2005, p. 24). C'est ce qui fait du delta du Saloum l'une des zones cibles des politiques en matière de création d'aires marines protégées. Vu que notre recherche s'intéresse à ces dernières, avec comme objectif de maintenir les conditions d'un développement socio-économique adéquat, nous allons analyser dans la deuxième partie de ce travail, les systèmes de production et les logiques d'exploitation face à la création de l'AMPC de Bamboung.

¹⁵⁷ Il s'agit d'un tourisme en accord avec les moeurs et coutumes locales, avec les objectifs de développement économiques d'autres secteurs dont la pêche artisanale et l'agriculture mais aussi avec les objectifs de conservation des ressources naturelles et culturelles locales.

TROISIÈME PARTIE

**LES`SYSTÈMES`DE`PRODUCTION`FACE`À`LA`CRÉATION`DE`
L'AIRE`MARINE`PROTÉGÉE`COMMUNAUTAIRE`DE`BAMBOUNG**

Introduction de la troisième partie

L'évolution des fonctions et objectifs des aires marines protégées montre qu'aujourd'hui les questions socio-économiques doivent être au cœur des politiques « *avec des logiques de résolution des conflits d'usage et la volonté d'assurer une compatibilité entre conservation et développement* » (Froger & Galletti, 2007, p. 9). Cependant, la politique de création de l'AMPC du Bamboung n'a guère pris en compte les usages traditionnels dans la zone mise en défens. Située dans la zone tampon de la RBDS où se juxtaposent déjà plusieurs statuts de conservation, l'AMPC de Bamboung est vue par une partie des usagers comme « *un nouveau territoire réglementaire qui vient se superposer à un maillage de territoires pré-existants* » (Thomassin, 2011, p. 16)¹⁵⁸, laissant naître de *nouveaux rapports avec le territoire protégé* (Héritier, 2007, p. 172). Crée en 2004, l'aire marine protégée communautaire du Bamboung est fermée à toute sorte d'exploitation, excepté l'écotourisme pratiqué dans le campement du même nom. Avec cette interdiction d'accès, le développement d'activités se fait en dehors de la zone protégée et entraîne dès lors d'autres dynamiques.

Les informations mobilisées ici sont basées sur l'observation participante d'abord, des discussions directes sous forme d'interviews individuels, des focus groups, des questionnaires adressés aux pêcheurs et aux femmes exploitantes de mollusques et transformatrices de poissons mais également aux gérants de réceptifs, touristes et les personnes ressources acteurs dans la gestion de l'AMPC du Bamboung. Nous avons aussi eu recours aux résultats de recherches effectuées par l'IRD en vue de compléter nos informations, surtout dans la partie qui s'intéresse aux effets de l'AMPC sur les ressources.

¹⁵⁸ L'auteur cite ici (**David G., Mirault E., Quod J.P. et Thomassin A.**, 2006. *Les concordances territoriales au coeur de la gestion intégrée des zones côtières : l'exemple de La Réunion*. In *Colloque Interactions Nature-Société, analyse et modèles*, La Baule, 3-6 Mai 2006. http://letg.univ-nantes.fr/colloque/pdf/C3_0305_DAVID.pdf; **Chaboud C., Galletti F., David G., Brenier A., Mérat P., Andriamahefazafy F. et Ferraris J.**, 2008. *Aires marines protégées et gouvernance: contributions des disciplines et évolution pluridisciplinaires*. In *Aires protégées, espaces durables?* C. Aubertin et E. Rodary (Dir), IRD, Marseille, France. 250p; **David G.**, 2010. *Des îles dans les îles : les aires protégées ou comment la gestion environnementale génère des dynamiques fermeture/ouverture des espaces insulaires*. In *Comme un parfum d'île : Hommage à C. Huetz de Lemps*. O. Sevin, J.-L. Chaléard et D. Guillaud (Dir), Presses universitaires de la Sorbonne, Paris. pp.367-377).

Les informations obtenues de manière quantitative et qualitative nous ont permis de bien comprendre l'existence de trois sous-systèmes de production interdépendants mais qui ont en même temps des dynamiques propres. Dans cette partie, elles sont traitées dans six chapitres.

Le premier chapitre de cette partie (Chapitre 8) analyse l'AMPC de Bamboung comme ancien territoire d'usages. Pour cela, nous ferons un retour historique sur le territoire économique pour aboutir au territoire de conservation. Cette nécessaire identification des usages traditionnels permet de comprendre les critères sur lesquels ont reposé le choix du site protégé, ainsi que ceux des populations désignées comme riveraines de l'AMPC.

Le deuxième et le troisième chapitre (Chapitre 9 et Chapitre 10) traitent des impacts possibles de l'AMPC sur le système de production pêche. Les effets positifs ou négatifs sont analysés sur les ressources et sur les activités de pêche et de collecte de coquillages, afin de comprendre les logiques d'exploitation.

Etant donné que la restriction d'accès à la ressource peut être facteur de vulnérabilité des usagers habituels de l'AMPC, le quatrième chapitre (Chapitre 11) s'attache à décliner les formes de résiliences développées par les populations impactées ainsi que les nouvelles dynamiques qui apparaissent.

Le cinquième chapitre (Chapitre 12) aborde dans un premier temps, la gestion des ressources halieutiques dans l'espace insulaire de manière globale. Même si la législation qui réglemente la pêche dans le delta du Saloum s'applique à l'AMPC du Bamboung, nous l'analyserons à l'échelle de l'AMPC où l'exploitation est totalement interdite.

Pour finir, le sixième chapitre (Chapitre 13) propose une étude minutieuse du système touristique, spécifiquement de l'écotourisme développé dans le campement Keur Bamboung. Conçu pour pérenniser l'AMPC, cette activité a généralement comme objectif de financer la conservation, mais aussi de créer des emplois et des retombées pour les populations locales.

Chapitre 8 – De l'espace des usages traditionnels au territoire de conservation

Ce premier point est consacré à l'approche économique du territoire de Bamboung, analysée dans le but de comprendre les usagers de l'espace mis en défens et les activités qui s'y déroulaient.

Il est important de noter que, dans le delta du Saloum, le territoire des activités ne correspond pas généralement au territoire des habitations. Les lieux d'activités sont en effet souvent situés en dehors du village. Les informations qui seront relatées dans cette partie sont issues des résultats de nos différentes enquêtes de terrain, complétées par des éléments bibliographiques. Dans ce chapitre, l'analyse porte sur l'ancien territoire d'usage, actuellement mis en défens.

1. Bamboung, un territoire d'usages traditionnels

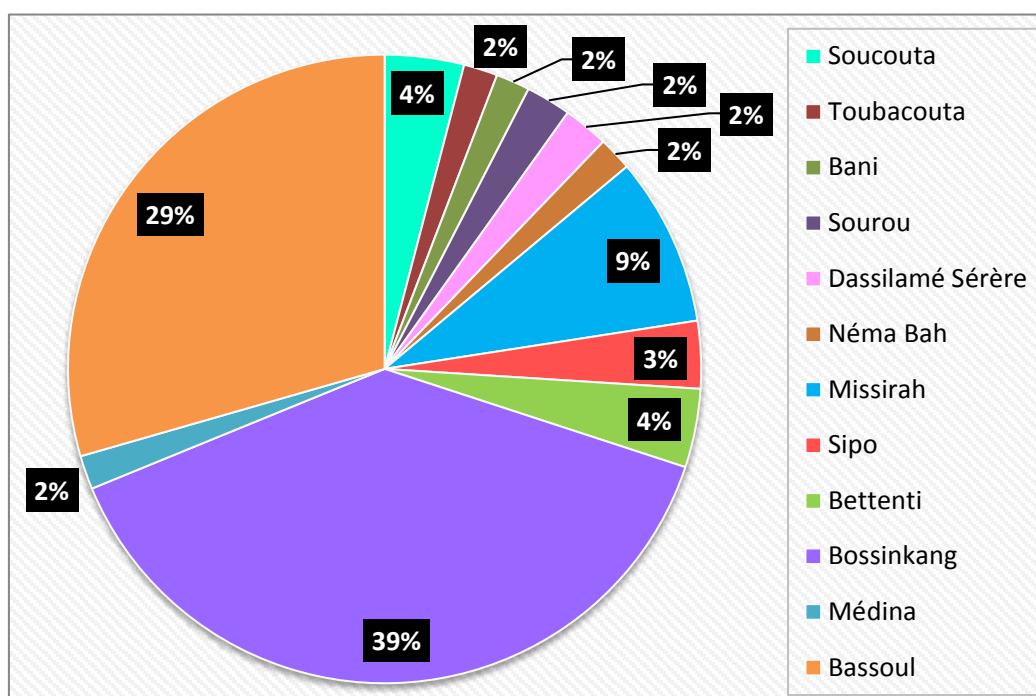
Les îles du Saloum sont habitées majoritairement par des populations Sérère et Socè. Les premiers, habitant des îles Gandoul ont des activités beaucoup plus orientées vers la mer, tandis que les seconds, installés dans les îles Niombato, sont plutôt agriculteurs que pêcheurs. Attirés par la ressource halieutique, les Niominka ont un caractère itinérant très ancien. Leur vie saisonnière est partagée entre la pêche ou la navigation en saison sèche et l'agriculture en saison hivernale.

a. Les anciens usagers de l'aire protégée

La zone mise en défens a été depuis des siècles, le théâtre de plusieurs activités dont la pêche, l'exploitation de coquillages et la riziculture.

Sur l'ensemble de nos échantillons (343 pêcheurs et 433 femmes exploitantes de mollusques et transformatrices de poissons interrogés dans les treize villages de l'AMPC et à Bassoul), les répondants ayant affirmé avoir pratiqué des activités à Bamboung avant la création de l'AMPC représentent 50,7% du côté des pêcheurs et 14,8% du côté des femmes exploitantes de mollusques et transformatrices de poisson. Cependant, la part de ces affirmations varie d'un village à un autre selon l'activité.

Du côté des pêcheurs, sur les 50,7% ayant déclaré avoir une activité à Bamboung avant la création de l'AMPC, ceux de Bossinkang représentent 39%, suivies de ceux de Bassoul avec 29%¹⁵⁹ (Graph. 11). Ces deux villages ont la particularité d'être insulaires en plus de leur proximité au bolong du Bamboung. Les 32% qui restent concernent les douze autres villages rattachés à l'AMPC, d'où Missirah qui représente les 9%. Retenons que ce village à une spécificité due à l'installation depuis 1989 du centre de pêche, dont l'un des rôles majeurs est de créer des débouchés pour les pêcheurs du village et ceux des localités environnantes, mais aussi d'écouler les produits au niveau des marchés. Il approvisionne les pêcheurs et mareyeurs en glace pour une meilleure conservation des produits. Les autres villages, situés dans la partie continentale du Delta du Saloum ont des taux de réponses affirmatives assez faibles, allant de 4 à 0%. Ces taux nuls concernent surtout les villages de Sangako et de Sandicoly où les pêcheurs actifs ont avoué n'avoir jamais fréquenté le bolong du Bamboung avant la mise en défens en AMP.



Graphique 11: Répartition (en %) des pêcheurs, anciens usagers du bolong du Bamboung selon leur provenance. Source: *enquêtes personnelles de l'auteure, 2013-2014.*

Parmi les 14,8% de réponses affirmatives chez les femmes exploitantes de mollusques et transformatrices de poisson, celles du village de Bassoul représentent 41%, suivies de celles

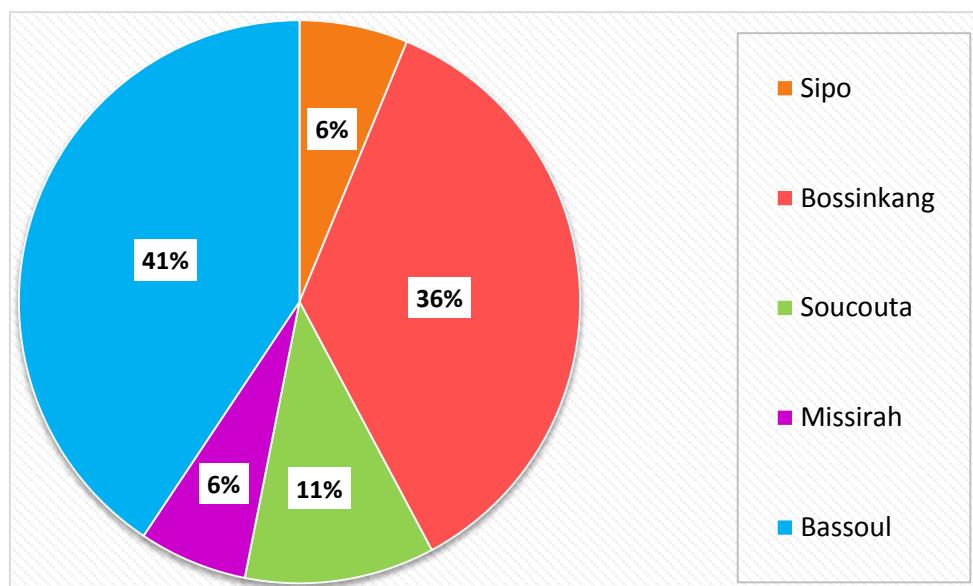
¹⁵⁹ Pour le village de Bassoul, nous signalons que seulement 51 pêcheurs sont interrogés, en raison de la coïncidence du déroulement des enquêtes à la période de migration saisonnière des actifs de la pêche.

de Bossinkang avec 36% comme le montre le graphique 12. Dans ces deux villages, les femmes partaient en campagne en famille à Bamboung avec leur époux.

Le village de Soucouta représente 11% des réponses positives alors que Missirah et Sipo ont chacun 6%. Pour ce dernier village, cette faible proportion s'explique par la petite taille du village où la population totale n'atteint pas cent personnes, mais aussi par le pourcentage qu'il occupe dans notre échantillonnage¹⁶⁰. Toutefois, si ces 6% correspondent bien à leur part dans la totalité des réponses, les personnes interrogées dans ce village ont toutes répondu affirmativement. Situé à la limite de l'AMPCB, les populations de Sipo parcourraient le trajet, du village à l'espace mise en défens à pied et laissaient leurs pirogues à l'entrée du bolong.

Dans les neuf autres villages sur les treize rattachés à l'AMPC, le taux de réponses affirmatives y est nul : il s'agit de Sangako, de Toubacouta, de Bani, de Dassilamé Sérère, de Néma Ba, de Bettenti, de Médina, de Sandicoly et de Sourou. Dans ces derniers, les femmes ont souligné l'éloignement du bolong de Bamboung par rapport à leur village, mais aussi le manque de pirogues motorisées, une situation qui ne leur offrait pas la possibilité de pratiquer leur activité en dehors des vasières qui jouxtent leur village.

Nous précisons ici que dans le village de Toubacouta, les femmes ne pratiquent presque pas d'activités de collecte de molusques ou de transformation de poisson. Néanmoins nous avons jugé nécessaire de les interroger afin de vérifier s'il n'y en a pas eu quelques-unes qui en avaient à l'époque.



Graphique 12: Répartition (en %) des femmes anciennes exploitantes du bolong du Bamboung selon leur provenance. Source: *enquête de l'auteure, 2013-2014.*

¹⁶⁰ Compte tenu de l'échantillonnage au $\frac{1}{4}$, seules 5 femmes sont interrogées à Sipo.

Ces résultats nous ont fait déduire que les populations des villages de Bassoul et de Bossinkang constituent, en majorité les véritables anciens usagers du bolong du Bamboung et des terres qui les jouxtent.

Parmi les treize villages rattachés à l'AMPC, les réponses ont montré que la fréquence des sorties à Bamboung était très irrégulière, excepté pour les populations de Bossinkang : dans ce cas, les séjours dans le bolong allaient d'un à trois mois, alternant avec une période de repos au village allant de quinze jours à un mois. Par contre, ceux de Bassoul y passaient une bonne partie de l'année et leurs séjours allaient de six à dix mois. Les déplacements étaient effectués en famille et les ils ne retournaient dans leur village d'origine qu'en période de fête et pour une courte durée. Les gains de la campagne permettaient de subvenir aux besoins de la famille.

La présence des populations de Bassoul dans le territoire de Bamboung était liée aussi bien aux pratiques agricoles qu'à la pêche. Les terres agricoles qui jouxtent le bolong leur avaient été prêtées depuis des siècles par des propriétaires résidents à Toubacouta, notent les bassoulois. Cette forme de migration dans le cadre d'aires protégées comme celle de la Réserve de Biosphère du delta du Saloum, est inscrite et manifestée selon Weigel & al., (2007, p. 67), « *dans une revendication d'emprise territoriale et d'autochtonie* ». Cette revendication s'affirme sur des parcours de pêche et même sur des terroirs par la mise en culture de terres pendant la saison pluvieuse et dont un des exemples est la riziculture anciennement pratiquée à Bamboung. Dans les îles du Saloum, les terres cultivables sont strictement appropriées et relèvent du droit de hache ou droit de feu du premier occupant. Cela signifie que les terres de Bamboung ne pouvaient être exploitées sans l'autorisation des propriétaires terriens et le versement de redevances sous forme de sacs de riz, de poissons séchés, etc. Lors des discussions avec les populations de Bassoul, des personnes âgées, anciennes exploitantes des terres de Bamboung nous ont fait le récit du processus d'octroi des terres en ces termes:

« Dans la propriété coutumière, les terres de Bamboung appartiennent à une partie de la population de Toubacouta et ont été prêtées à nos grands-parents, cela depuis des siècles. C'est mon arrière grand-parent "Sidit Ndanda Thiaré" appartenant à la famille 'Thiaré' qui était parti à Toubacouta négocier l'emprunt des terres de Bamboung avec les propriétaires, d'autant plus ces derniers n'y pratiquaient plus l'agriculture. Leur réponse fut favorable, mais étant donné que cet arrière grand-

parent était apparenté aux propriétaires terriens de Bamboung par lignage maternel, il ne pouvait donc être le chef de village à Bamboung. C'est ainsi qu'un autre vieux de la famille 'Ndong' apparenté aux propriétaires de par le lignage paternel fut chef de village, jusqu'à ce que mon grand-père soit son héritier. Des années après, mon père a démarché jusqu'à avoir les papiers de prêt des terres de Bamboung. J'avais à l'époque presque 12 ans. Nous étions obligés de procéder de la sorte car, la propriété terrienne avait un poids assez déterminant dans le lignage. C'est avec l'avènement de la loi sur le domaine national, que les formes de gestion ont changé car, la terre peut être léguée à celui qui la mettrait en valeur. A l'époque, je me souviens qu'à l'approche de l'hivernage, nos parents et grands-parents cotisaient chacun 1 franc CFA, qu'ils collectaient et allaient donner au chef coutumier de Toubacouta, à qui appartenait les terres de Bamboung. Ces papiers sont gardés jusqu'à ce que les gestionnaires de l'AMPC ont demandé à les avoir et c'est ainsi que je suis parti leurs remettre des copies ». Propos recueillis auprès d'un vieux de 74 ans.

Nous comprenons ici que les migrations vers Bamboung étaient plus liées à la recherche de terres agricoles. Les différents usages de ce territoire sont étudiés dans le paragraphe ci-dessous.

b. Les usages à Bamboung avant la création de l'AMPC

A Bamboung, la pluriactivité pratiquée selon un calendrier rotatif, matérialisée ici sur la figure 7 permettait à ses usagers d'y rester pendant longtemps. Les hommes pêchaient dans le bolong et ses alentours alors que les femmes se chargeaient de la collecte de mollusques et de la transformation des captures de leur époux sur place. L'ensemble des produits halieutiques étaient séchés et vendus périodiquement soit à Kaolack, soit dans les petites escales du continent, voisines de la côte, du Sine au Niombato comme l'explique Pélissier (1966, p. 238). Les populations de Bassoul pratiquaient pendant l'hivernage la riziculture, couplée avec une pêche de subsistance, sur les terres arables qui leur sont prêtées et qui servent de zones de pâturage pour les troupeaux des habitants de Bossinkang. Les activités d'extraction d'huile de palme, de cueillette de fruits sauvages (pain de singe, tamarin, jujube,...), de ramassage de

bois mort et de cultures vivrières (céréales, légumes, oseille), permettaient à ces populations de rester sur place et de vivre correctement.

Toutefois, la riziculture a été délaissée à Bamboung durant les périodes de déficits pluviométriques, accentuées par la sécheresse « *environ sept à huit ans avant la création de l'AMPC car les rendements n'étaient plus abondants. Nous l'avons pratiquée juste quelques années avant la fermeture des bolongs, avec le retour des pluies* » nous affirment d'anciens pêcheurs et riziculteurs à Bamboung. A cela s'ajoute le « couple maudit » de la salinisation et de l'acidification des terres (Ecouterin & al, 1999, p. 223) qui, *in fine*, a apporté des modifications importantes dans les systèmes de mise en valeur dans les terroirs villageois.

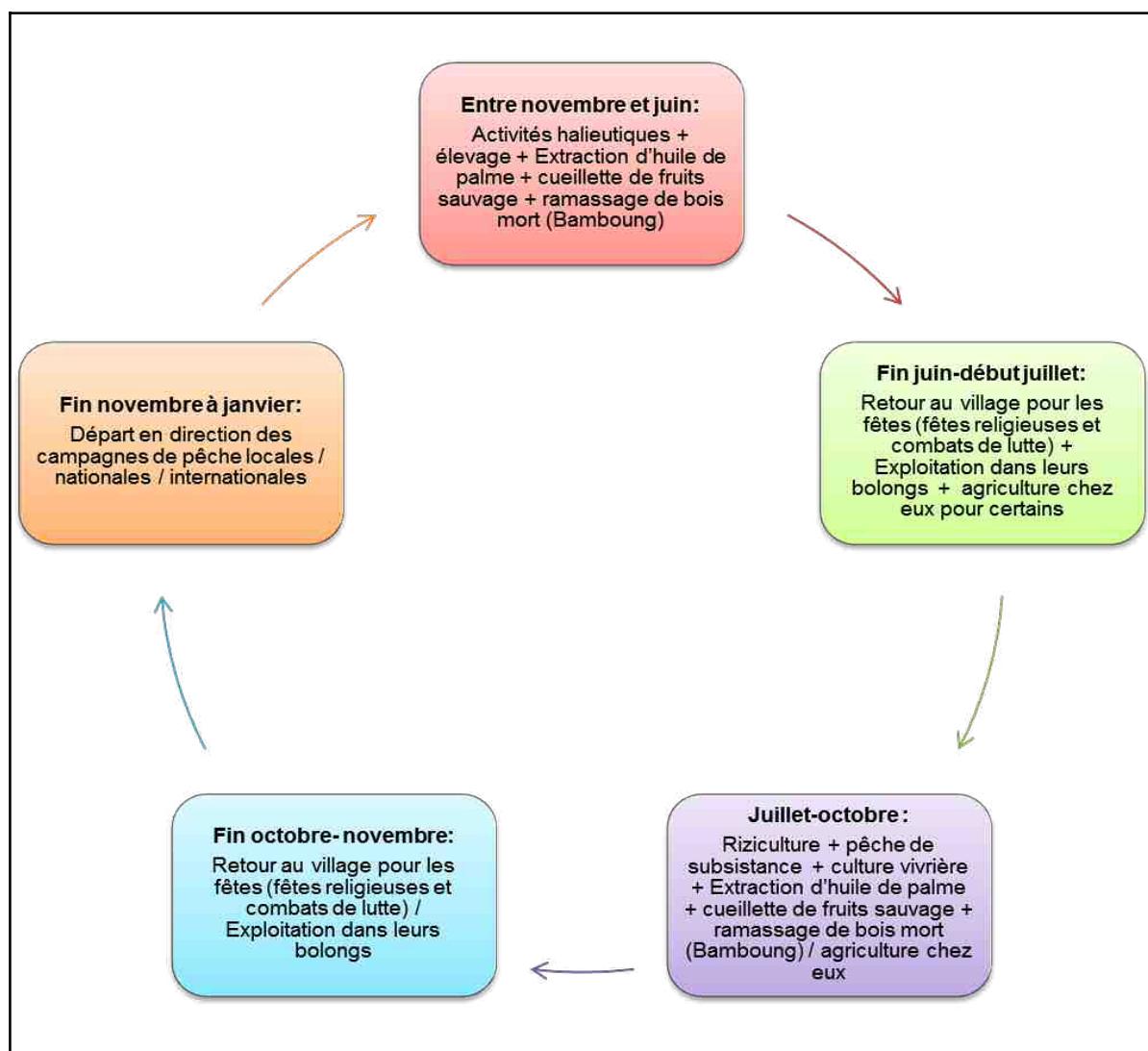


Figure 7: La saisonnalité des activités anciennement pratiquées à Bamboung par les populations de Bassoul et de Bossinkang. Source : Gaye N., 2014, enquêtes personnelles, terrain mars-avril 2014.

Avec ces résultats, nous comprenons que les 13 villages concernés par la délimitation du territoire de conservation avaient leur territoire d'activité ailleurs (nous y reviendrons dans les chapitres à venir).

Par contre, pour les populations de Bassoul et de Bossinkang qui exerçaient leur activité dans le bolong, le territoire de conservation faisait partie intégrante de leur espace économique. La riziculture, seulement pratiquée en période hivernale, est délaissée depuis des années par les habitants de Bassoul qui, tout le long de la saison sèche, s'adonnent à l'exploitation de ressources halieutiques. Le village n'est pas épargné par le déficit pluviométrique des années 1970 et la salinisation des terres de culture, envahies en marée haute. Il est important de souligner que 98% des actifs du village évoluent dans le secteur halieutique et que plus de 80% des hommes sont pêcheurs (Plan Local de Développement de la Communauté Rurale de Bassoul 2002, p. 19). Selon les données du Service Régional des pêches de Fatick, plus de 70% du parc piroguier bassoulois opère actuellement dans les grands centres de pêche comme Joal, Mbour, Dakar, Saint-Louis, Casamance, Gambie, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Sierra Leone, Mauritanie et même plus loin encore car, ces îles offrent des possibilités d'intégrer la pêche industrielle. Néanmoins, la catégorie n'ayant pas cette possibilité, composée de pêcheurs aux pirogues à la rame ou faiblement motorisées et surtout de femmes exploitantes de poissons, se trouve lésée par la fermeture du bolong de Bamboung.

A tous ces facteurs, s'ajoute la corvée de l'eau qui, constitue un autre dilemme pour ces populations et les pousse à aller vers d'autres contrées car l'eau douce y est presque devenue une denrée rare.

c. Bamboung, un territoire identitaire pour les populations de Bassoul

A Bamboung, jusqu'à la date de la fermeture du bolong, les populations de Bassoul et de Bossinkang, exploitaient le bolong. « *Il y avait plus de 150 personnes dans le bolong le jour de sa mise en défens* », affirme le président du comité de gestion. Au cours des discussions entretenues avec ces usagers, un sentiment d'appartenance à Bamboung, malgré qu'ils ne soient pas de la Communauté Rurale de Toubacouta¹⁶¹, a été noté dans leurs discours. Les différentes personnes rencontrées expriment chacune à leur manière, son attachement à

¹⁶¹ Les populations de Bassoul appartiennent à la Communauté Rurale du même nom, limitrophe à celle de Toubacouta.

Bamboung qui, constitue leur village natal, leur village d'origine, de même que celui de leurs ancêtres ; un territoire dans lequel elles ont vécu de génération en génération jusqu'à la date de la mise en défens du site. Ainsi, le sentiment décrit par ces usagers s'attache à ce Bayou (2011), note en cest termes : « *le sentiment identitaire d'un individu est à géométrie variable mais peut se manifester notamment en référence à un espace spécifique auquel le sujet se sent particulièrement attaché* ».

En parlant de Bamboung, l'origine de ce toponyme viendrait d'une expression que leurs ancêtres disaient à leurs femmes quand ils y partaient, selon un ancien pêcheur du bolong.

« *Le toponyme "Bamboung" vient de l'expression socé "albinimobamboukouu" qui signifie "portez bien vos bébés sur vos dos avant que leurs pieds ne soient mouillés". A l'époque, il y avait un petit bolong à traverser chaque matin à pied pour aller dans les rizières, d'autant plus que la pirogue était rare* ».

Contrairement aux treize villages rattachés à l'AMPC, le sentiment des populations de Bassoul se traduit plus par un attachement à leur territoire d'origine car elles se réclament beaucoup plus de Bamboung que de Bassoul. C'est ainsi que des anciens pêcheurs du bolong nous ont expliqué l'origine de leur implantation à Bamboung. Un d'entre eux relate l'histoire comme suit :

« *A l'installation de nos grands-parents à Bamboung, la première personne qu'ils ont rencontré leur avait signifié qui si Bamboung devait leur porter chance, ils le sauront aussitôt à travers la naissance d'une fille sur ce territoire nouvellement occupé. L'arrivée d'un garçon comme première première personne à y être née serait signe de malheur pour leur installation et dans ce cas, ils devraient impérativement quitter le site. Quelques années plus tard, fut née une fille nommée Mingué Thiaré vers les années 1870, suivie d'un garçon, mon père Babacar Sarr¹⁶², né en 1889 (voir carte d'identité ci-dessous).*

¹⁶² L'histoire est relatée par son fils, âgé de 90 ans (à la date de l'enquête, mars-avril, 2014) et né à Bamboung. Il fut résident de ce territoire jusqu'à la fermeture du bolong.



Bamoung est tout pour nous ; nous le fréquentons depuis nos ancêtres et y sommes tous nés. Il est notre champ, notre bolong, et c'est très triste pour nous de ne pas savoir et avoir où le dire. Nous ne connaissons que la mer et la pêche. Depuis nos ancêtres, tous nos biens, nos maisons ont tous pour origine les revenus tirés de la pêche à Bamoung. Bamoung m'a permis de construire ma maison car à l'époque l'argent avait de la valeur : on pouvait gagner 20 000 f CFA en un mois "c'est l'équivalent de plusieurs millions de franc CFA actuellement. La tonne de ciment (20 sacs) coutait 3 800 f CFA, alors qu'aujourd'hui, le sac coûte 4 000 f CFA à Dakar".

Même en termes d'investissement, on avait beaucoup plus de pèlerins que maintenant. C'est la culture du riz qui nous permettait de faire d'énormes économies. Les rizières nous permettaient d'avoir des provisions annuelles. Cette culture jouait un rôle très important dans notre alimentation. Dans le village, presque chaque famille assurait au moins sa provision annuelle. C'est l'activité qui pouvait mobiliser tous les jeunes du village, pendant 4 mois, mais ils sont tous partis car il n'y a plus cette demande en main-d'œuvre. Nous avons vraiment besoin de ces rizières car nous avons les moyens

de les mettre en valeurs d'autant plus que nos enfants sont tous hors du territoire. Actuellement ce sont les villages situés sur le terre ferme, "les kaw-kaw"¹⁶³ et proches du bolong qui se servent des bénéfices à notre détriment alors que ces derniers n'ont jamais fréquenté Bamboung ».

Ici, retenons que le riz joue un rôle très important dans l'alimentation au Sénégal. Ecoutin & al, (opcit.) souligne que sa culture est signe de pouvoir et de richesse car les récoltes sont stockées pour assurer l'alimentation de la famille.

« Nous n'avons plus cette cohésion sociale de Bamboung. Quand nous étions là-bas, nous nous connaissions tous, mais maintenant je croise des gens du village sans pour autant les connaître. Actuellement, quand il y a une cérémonie dans le village, j'y vais juste pour faire un acte de présence alors qu'à Bamboung nous passions la journée ensemble dans les cérémonies », dit cet ancien pêcheur.

Un autre pêcheur reprend en disant : « *je suis informé de la fermeture du bolong le jour du balisage de l'AMP et les femmes ont été chassées avec leur pirogues. Pour moi, les gestionnaires pouvaient interdire la pêche car le poisson migre, et laisser au moins les femmes exploiter les mollusques qui, à une certaine étape de leur cycle, meurent et pourrissent. Les poissons occupent une part très infimes des ressources desquelles on vivait à Bamboung : les mollusques, les fruits sauvages, le tamarin ; et même le bois avec lequel nous construisions toutes nos pirogues, nos toitures, nos portes était coupé à Bamboung. Les rizières qui se situent à l'entrée du bolong étaient les nôtres. La fermeture du bolong est comme un couteau planté dans notre dos, nous sentons encore une plaie dans le cœur ».*

Une femme exploitante de mollusques souligne qu'« *à l'entrée du bolong de Bamboung, j'avais construit un bâtiment qui, actuellement est dans un état de délabrement très avancé car n'étant pas occupé. C'était là où je vivais avec ma famille, cette maison n'était déserte qu'en période de fête à Bassoul. Mais je suis sûre que vais la perdre définitivement. J'ai travaillé à Bamboung plus de vingt ans avec ma famille. Nous sommes chassées des terres que nous connaissons le mieux ».*

Ces discours confirment représentatifs de ce que Di Méo (1994, p. 90) appelle « *l'idéologie territoriale, c'est-à-dire d'une représentation collective, d'une référence idéelle vague mais*

¹⁶³ Ils appellent ainsi les populations du Niombato, pour insinuer que ce sont des gens qui connaissent plutôt la terre que la mer.

tenace, à fort ancrage historique, du territoire proprement dit, compris soit comme un espace collectivement pratiqué et vécu, soit comme une entité administrative et politique toujours fonctionnelle ». Malgré la fermeture officielle du bolong depuis 2004, la vie à Bamboung reste présente dans l'esprit des populations de Bassoul car elles se font toujours une sorte de représentation mentale du territoire vécu. A travers leurs discours, perce la perpétuelle description du vécu quotidien de ce territoire auquel ils tiennent encore. Ceci nous amène à l'analyse des critères de choix des villages rattachés à l'AMPC dans le point suivant.



Photo 2: Anciens lieux d'habitation des populations de Bassoul à Bamboung. Photos (Ndickou Gaye, terrain janvier 2011).

2. Le territoire de conservation

Rappelons que les aires marines protégées constituent des outils de conservation et de gestion des ressources marines et côtières dont les objectifs et les intérêts sont différents d'une AMP à une autre. Le souci de mettre en défens des parties d'un écosystème contre certaines activités humaines jugées trop destructrices ne peut réussir sans l'adhésion des communautés riveraines dont la participation est d'une importance capitale dans le succès envisagé.

Selon Féral (2011, p. 6), la perception et la définition de l'aire protégée reste variable selon trois points de vue :

- *bioécologique* : efficacité de l'aire marine protégée sur l'état et l'évolution de la biodiversité, la biomasse, effet de réserve ;
- *socioéconomique* : efficacité de l'aire marine protégée sur le maintien et la régulation des activités humaines ;
- *juridique* : efficacité des modèles de gestion, dits de gouvernance, de l'aire marine protégée.

Sa réussite en termes d'impacts dépend, comme nous le rappelle la FAO (2012, p. 39 ; Kelleher, 1999, p. 37), *de plusieurs facteurs, notamment l'emplacement, la taille, mais aussi la nature de protection assurée dans la zone centrale (si la pêche est strictement interdite ou si elle est permise avec certains engins?), le mouvement des espèces ichthyques (à tous les stades de leurs cycles de vie) à travers les frontières de l'AMP, tout ce ceci tenant compte des activités pratiquées à l'extérieur.*

a. Le choix du site à mettre en défens

a-1. L'emplacement de l'AMPC du Bamboung

L'emplacement du site devant abriter l'aire marine protégée du Bamboung a été étudié par certains pêcheurs, résidents dans certains villages riverains qui, très tôt ont manifesté le besoin de protéger leurs ressources suite à la crise agricole doublée d'une rareté des produits halieutiques dans les îles du Saloum. Le président du comité de gestion de l'AMP du Bamboung¹⁶⁴ nous l'a fait comprendre en ces termes : « *nous avons senti la dégradation de la ressource, mais ne savions pas quelles solutions y apporter. Pour nous, il fallait le corriger au niveau des engins de pêche, des types de filet avec un maillage normal, mais lorsque le président de l'Océanium est venu avec l'idée de l'aire marine protégée, cela nous a fait encore beaucoup de plaisir. L'AMP du Bamboung a la particularité d'être dans un milieu lagunaire, confiné où se déroulent des processus par le brassage de l'eau douce et de l'eau de mer. Beaucoup de matières organiques s'y développe par la végétation environnante, ce qui est différent des autres AMP qui ont leur propre dynamique marine* »¹⁶⁵. En effet, le choix du bolong du Bamboung (13°50' N, 16°33' W), un affluent du Diomboss, comme site devant

¹⁶⁴ En même temps président du GIE ostréicole de Sokone qui, regroupe plusieurs villages de la Communauté Rurale de Toubacouta, en plus de la Commune de Sokone.

¹⁶⁵ Interview avec le président du comité de gestion de l'AMP, enquête personnelle de l'auteure, 2010-2011.

abriter l'aire marine protégée est surtout lié aux caractéristiques du milieu, appartenant à un système complexe et diffus de canaux, confiné par un écosystème de mangrove caractéristique des zones humides saumâtres intertropicales. Avant sa mise effective en AMP, des études descriptives simples et synthétiques de l'état de l'ichtyofaune, associées d'une situation environnementale précise ont été menées par l'IRD, le CRODT et l'Océanium en 2002 et 2003, afin de s'assurer des effets positifs attendus de la mise en aire protégée du bolong de Bamboung (Albaret, 2003, p. 5). Du point de vue bioécologique, la pertinence du choix de ce site repose particulièrement sur ses eaux peu profondes, sa biodiversité réputée importante mais aussi sur certaines fonctions, essentielles au maintien des populations et des peuplements de poissons estuariens et côtiers, que joue cet écosystème (Albaret, 2003, op.cit., Albaret, Semier & Sadio, 2005, op.cit., Sow & Guillard, 2010, p. 21). De nombreuses espèces y passent en effet leur phase de reproduction et/ou de croissance. Selon le coordinateur du projet Narou Heuleuk à cette période¹⁶⁶, le site a été bien choisi : « *on a répertorié dix espèces dont le « thiof »¹⁶⁷ qui est un reproducteur lent, une espèce menacée en voie de disparition parce que surpêchée et qui clairement pendant son cycle de vie, vient se reproduire dans la mangrove. Il vient là dans cet enchevêtrement de racines et qui constitue en fait un environnement particulièrement prisé pour ses poissons parce qu'ils sont abrités de prédateurs de par la forme de ses racines et bénéficie d'une richesse trophique très importante. Donc c'est une des raisons pour lesquelles le bolong du Bamboung a été choisi, en plus de la volonté locale des populations de créer une aire marine protégée parce que même si l'écosystème et l'environnement sont favorables, s'il n'y a pas cette volonté locale de gérer leur environnement, on n'arrive à rien. Les gens ont voulu faire quelque chose et l'écosystème était favorable* »¹⁶⁸.

a-2. La taille de l'AMPC

La taille d'une AMP joue un rôle capital et a d'éventuels effets mesurables sur l'état des ressources. Les études de la FAO (2012) montrent incontestablement que, plus la zone protégée est vaste, plus le bénéfice de la protection est important. Sur les cinq AMP créées en 2004 au Sénégal, Bamboung couvre la plus petite superficie avec 6 800 ha (partie terrestre et maritime) dont seulement 850 ha de bolong, espace faisant l'object d'anciennes activités halieutiques. Proposée par les « artisans-pêcheurs » du Sine-Saloum, la délimitation précise

¹⁶⁶ Il s'agit du coordinateur du projet jusqu'en 2011.

¹⁶⁷ *Epinephelus aeneus* ou mérou bronzé

¹⁶⁸ <http://www.ffem.fr/accueil/News-video/Videos/pid/10582>

du site a été définie d'un commun accord entre eux, l'Océanium et les autorités sénégalaises (Albaret, 2003, p. 3 ; Albaret, Semier & Sadio, 2005, p. 6). Selon le président¹⁶⁹ du comité de gestion de l'AMPC, vu sa configuration géographique offrant une seule ouverture et facilitant la protection, la superficie a été volontairement limitée à 6 800 ha car, plus grande, la zone aurait été difficile à surveiller.

C'est la raison pour laquelle Bamboung est considérée comme une AMP expérimentale, destinée beaucoup plus à la recherche, qu'à l'exploitation. Si l'on sait que la taille d'une AMP dépend des objectifs pour lesquels elle a été créée, ceux de Bamboung consistent prioritairement à favoriser la gestion durable des ressources halieutiques, mais aussi à préserver la diversité biologique de la RBDS.

a-3. La nature de protection assurée

Les effets de l'AMP sur les ressources sont déterminés par le modèle de protection appliqué. L'aire marine protégée du Bamboung est exempte à toute forme d'exploitation extractive comme il est déterminé sur la photo 3, ci-dessous. Le zonage effectué discrimine ainsi les usages qui étaient en vigueur dans le bolong ainsi que sur la partie terrestre. Etant des zones de protection où les activités de pêches et autres utilisations du milieu sont interdites, elles constituent des modèles d'étude attractifs et font l'objet de nombreuses études scientifiques (Mesnildrey & al, 2010, p. 23)¹⁷⁰, qui mentionnent l'amélioration de l'état de santé des écosystèmes marins, (Failler & al, 2013, p. 13). Bamboung constitue une « *no-take area* » et est considéré comme un laboratoire scientifique où beaucoup d'études sont en train d'être menées, particulièrement par l'IRD, le CRODT, l'Université Cheikh Anta Diop (GIDEL et IUPA) et l'Océanium.

Dans ce bolong, la réglementation est respectée, en plus de la surveillance qui y est assurée 24 heures sur 24. L'autre fait marquant est la disponibilité de moyens d'existence alternatifs pour les populations locales, due à la pluriactivité dans la zone. Ceci nous amène à souligner que « *Bamboung n'est pas le seul bolong des îles du Saloum, ne serait-ce que par sa taille qui n'est pas tellement significative* », nous expliquent certains pêcheurs.

¹⁶⁹ Nous parlons ici du président de 2002 à 2013.

¹⁷⁰ Mesnildreyet & al, 2010. Analyse des effets des réserves de pêche. Version Colloque national des aires marines protégées, 15-17 novembre, La Rochelle, France, Agence des aires marines protégées Agro campus Ouest, Pôle Halieutique, 109 pages.

Si nous nous référons à la catégorisation de l’UICN, la protection est souvent intégrale dans les aires protégées de taille petite (Ia), car il est toujours difficile de s'accorder au sujet des zones interdites d'accès sauf dans les zones peu habitées (Dudley, 2008, p. 44). A cet effet, il est important de préciser que dans la Communauté Rurale de Toubacouta où 75% de la population est dans l'agriculture, l'activité de pêche occupant 13% (CEPIA, 2011, p.14) des actifs du secteur reste développée dans certains villages. Ces pêcheurs ne sont pas nécessairement intéressés par l’AMPC, contrairement aux anciens usagers, originaires de Bassoul où le secteur de la pêche occupe 98% des actifs du village.

Ceci explique l'intérêt de discuter des critères de choix des villages rattachés à l’AMPCB dans la section suivante.

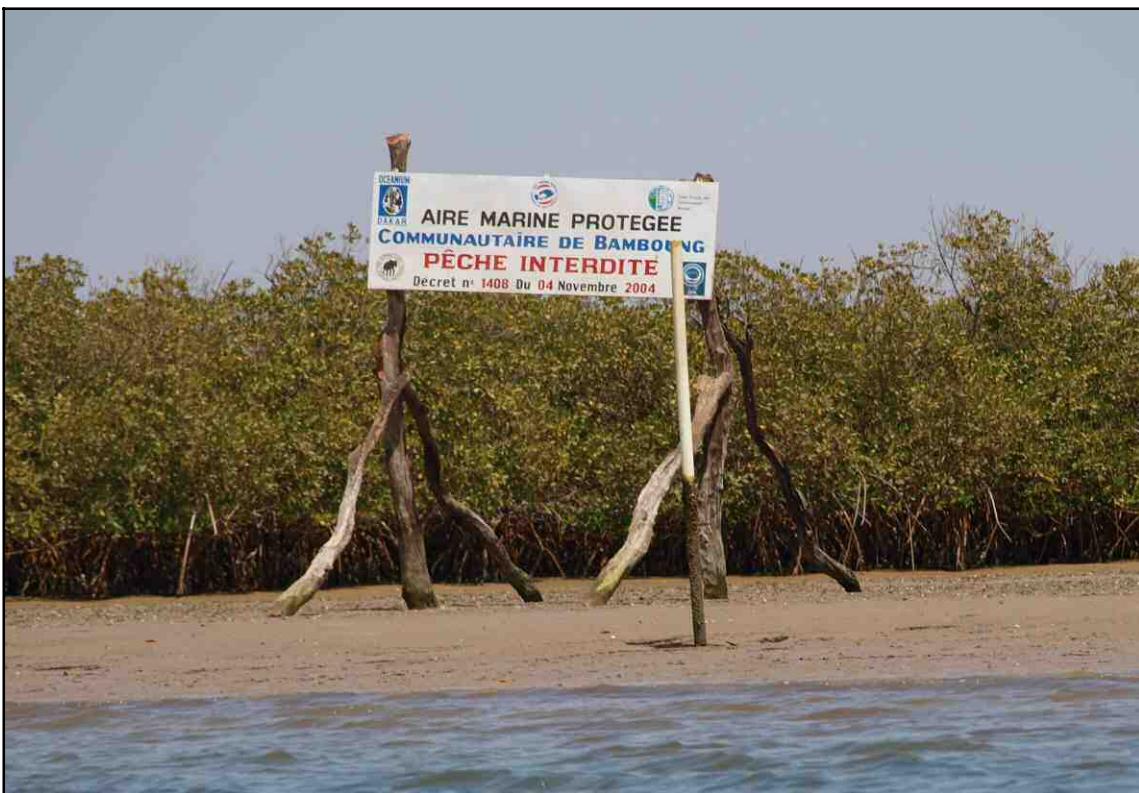


Photo 3:Panneau signalétique de l'interdiction de la pêche à l'entrée du le bolong du Bamboung. Photo (Ndickou Gaye).

b. Le choix des 14 villages

Pour rappel, le territoire mis en défens fait partie de la Communauté Rurale de Toubacouta. Treize villages et un hameau sont rattachés à l'aire marine protégée communautaire de Bamboung au début de sa création. Il s'agit de Sandicoly, Sangako, Médina, Soucouta,

Toubacouta, Bani, Sourou, Dassilamé Sérère, Néma Ba, Missirah, et Bettenti, Bossinkang, Sipo, Diogaye (hameau). Toutefois, le fait d'associer ce dernier (Diogaye), dont les occupants sont originaires du village de Bassoul (appartenant à la Communauté Rurale du même nom), aux villages rattachés à l'AMPC s'explique par sa position géographique et stratégique par rapport au bolong du Bamboung. Ainsi, le président du comité de gestion souligne que « *maintenir les migrants dans le processus est crucial dans la mesure où ils exploitaient le bolong et ses terres depuis très longtemps* »¹⁷¹. Il précise également que les terres de Diogaye appartiennent à une famille résidente de Toubacouta, et donc administrativement à la Communauté Rurale de Toubacouta.

Les villages rattachés à l'AMPC forment aujourd'hui un nouveau territoire. Les entretiens effectués avec les membres du comité de gestion ont permis de décrypter les fondements de ce choix qui, reposent sur leur position par rapport au bolong de Bamboung.

Ainsi, selon le président du comité de gestion de l'AMPC (entretien personnel de l'auteure, terrain février 2012), « *les critères de choix des villages qui composent ce nouveau territoire résultent premièrement de logiques d'appartenance à la Communauté Rurale de Toubacouta et de l'ouverture sur la mer ou sur un bolong. En deuxième lieu, est retenu le critère d'avoir au moins dans le village, des actifs dans le secteur de la pêche (pêcheurs ou exploitants de mollusques), ce prouverait que les objectifs de développement sont les mêmes pour ces entités* ». Enfin, il souligne que dans les villages choisis, les populations pratiquaient au moins la pêche dans ce bolong.

D'autres membres des différents villages expliquent ce choix par le fait qu'ils cohabitent depuis des siècles dans le même territoire insulaire, avant même de rejoindre la partie continentale. Le plus souvent, ces populations sont historiquement apparentées par le lignage maternel ou paternel. Un autre facteur souligné lors des entretiens avec le Président de la Communauté Rurale est que ces villages en dehors des appuis ciblés par des bailleurs, bénéficient d'une seule source de financement qui est le fonds commun logé au trésor public.

Les populations des treize villages, hormis celles du hameau de Diogaye, partagent la même entité administrative, et donc sont régies par les mêmes normes et règles. Ce choix a été validé après plusieurs réunions et rencontres entre les membres du comité de gestion de

¹⁷¹ Entretien personnel de l'auteure, mars, 2011. Le président fait comprendre que dans le processus de mise en place de l'AMPC, les populations de Bassoul sont considérées comme des migrants en ce sens qu'ils ne sont pas résidents de la Communauté Rurale de Toubacouta, mais elles en sont les principaux usagers depuis plusieurs décennies.

l’AMPC, l’Océanium, le président de la Communauté Rurale et les populations locales. Ensuite, le représentant de l’Etat est avisé de ce choix.

Pour mieux étayer les critères de choix, le président du comité de gestion de l’AMPC a tenu à préciser que d’autres villages ayant une ouverture sur le littoral et faisant partie de la Communauté Rurale de Toubacouta (exemple des villages de Ndiandang et de Badoudou) n’ont pas été retenus du fait que géographiquement, ils sont très éloignés du bolong et n’y pratiquaient pas la pêche. Les villages de Djinack Bara et Djinack Djiatoko ont été cités en exemple en ce sens qu’ils font partie de la Communauté Rurale de Toubacouta, opèrent dans les eaux territoriales gambiennes. Il en est de même pour la Commune de Sokone, même si quelques-uns de ses pêcheurs fréquentaient le bolong de Bamboung de temps en temps.

Actuellement, les populations de Bassoul qui occupent le hameau de Diogaye se sont retirées des villages rattachés à l’AMPC, car ne sentant pas un retour des bénéfices de l’AMPC soulignent-elles. Conscient de cette situation, leur représentant ne répondait plus aux réunions.

Conclusion du Chapitre 8

Nous pouvons retenir de ce chapitre que les anciens usagers de la zone mise en défens sont majoritairement originaires de Bassoul, Communauté Rurale limitrophe à celle des villages rattachés à l’AMPC. Les récits des populations montrent que ce territoire leur avait été affecté depuis plusieurs siècles. C’est la raison pour laquelle, les populations de Bassoul sont toujours attachées à ce territoire. Ensuite arrivent celles des villages de Bossinkang et de Sipo dont la proximité avec le bolong du Bamboung offrait la possibilité d’exploiter cet espace. Cependant, nos enquêtes font ressortir que dans une bonne partie des villages rattachés à l’AMPC, les populations n’ont jamais fréquenté Bamboung où alors, y allaient occasionnellement. Cette situation fait comprendre que le choix du site de l’AMPC a conditionné celui des villages désignés comme riverains. Ce qui nous amène à poser la question de savoir si, au moment de créer l’AMPC, les dynamiques socio-économiques dans et autour de la zone mise en défens ont été réellement prises en compte. Cette question sera l’objet du chapitre suivant.

Chapitre 9 - Les impacts de la création de l'AMPC sur les poissons et l'activité de pêche

L'aire marine protégée du Bamboung est fermée intégralement depuis 2004, date de l'application d'une réglementation relative à l'interdiction de la pêche et de la cueillette de mollusques sur le site.

Dans ce chapitre, nous analyserons d'abord les impacts de l'AMPC sur les poissons dans la zone protégée ainsi qu'à sa périphérie. Ensuite, nous aborderons les effets sur l'activité de pêche, effectuée dans les villages étudiés.

1. Les effets de la protection sur les poissons

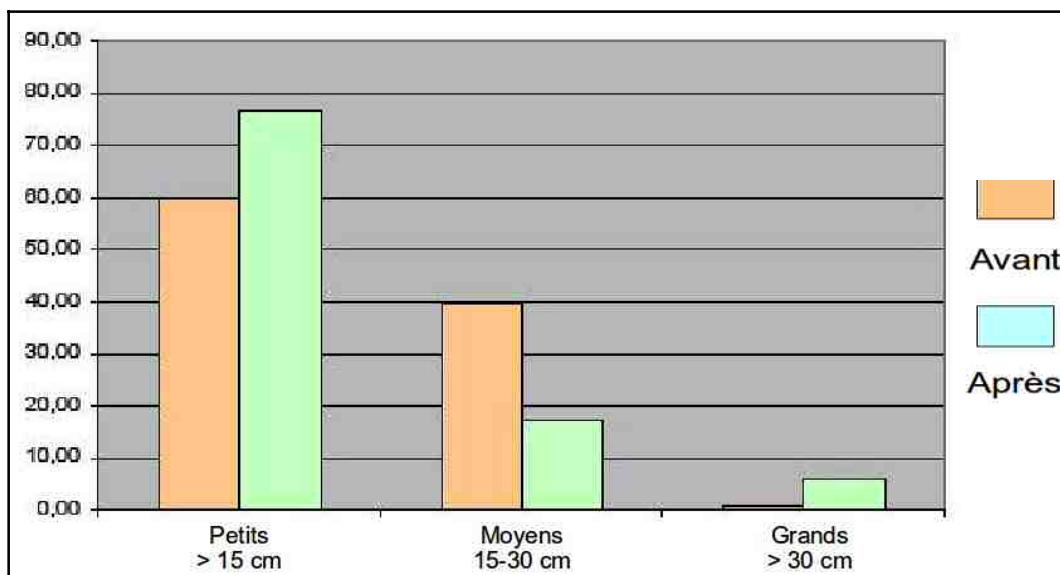
Dans le cas de l'AMPC du Bamboung, l'équipe de l'IRD en collaboration avec le CRODT, a pu effectuer un suivi des espèces depuis 2004 et dont une restitution a été faite en 2011. L'importance de travail s'explique par l'existence de données permettant de comparer une situation avec pêche (2003, dernière année de pêche) et une situation sans pêche (à partir de 2004) (Gascuel & Hénichart, 2011, p. 10). Sur le plan écologique, en plus de nos résultats d'enquêtes fondés sur des observations empiriques, nous nous appuierons sur les travaux de l'IRD afin d'étayer notre analyse.

a. Des connaissances scientifiques....

a-1. Les effets à l'intérieur de la zone protégée

Plusieurs études scientifiques ont confirmé les bénéfices procurés par les aires marines intégralement protégées, qu'elles ont résumé par le terme d'« effet réserve ». Le constat reste le même en termes « *d'augmentation substantielle de la biomasse pour la plupart des espèces, une augmentation des populations de grands prédateurs, une amélioration de la qualité et une augmentation de la surface des habitats, ainsi qu'une augmentation du nombre et de la taille des poissons d'intérêt commercial*

Hénichart, op.cit., p. 7 ; Failler, 2013, p. 14)¹⁷². Le suivi acoustique mené par l'IRD à Bamboung (Behagle & al, 2011)¹⁷³, montre une évolution significative de la biomasse et de la distribution en taille des espèces entre 2003 et 2007. Dans le bolong, les individus de petite taille ont vu leur nombre et leur biomasse augmenter (de 60% à 77%), après la mise en défens (Tito De Moraes & al. 2007, Graph. 13). Cependant, les espèces de taille moyenne ont diminué et les grands réapparaissent. Il est à noter que 72 espèces de poissons, appartenant à 35 familles ont été recensées durant cette même période. Cette liste s'est agrandit de 7 nouvelles espèces, portant à 79 le nombre d'espèces capturées dans le bolong (Ecoutin & al, 2012, p. 24).



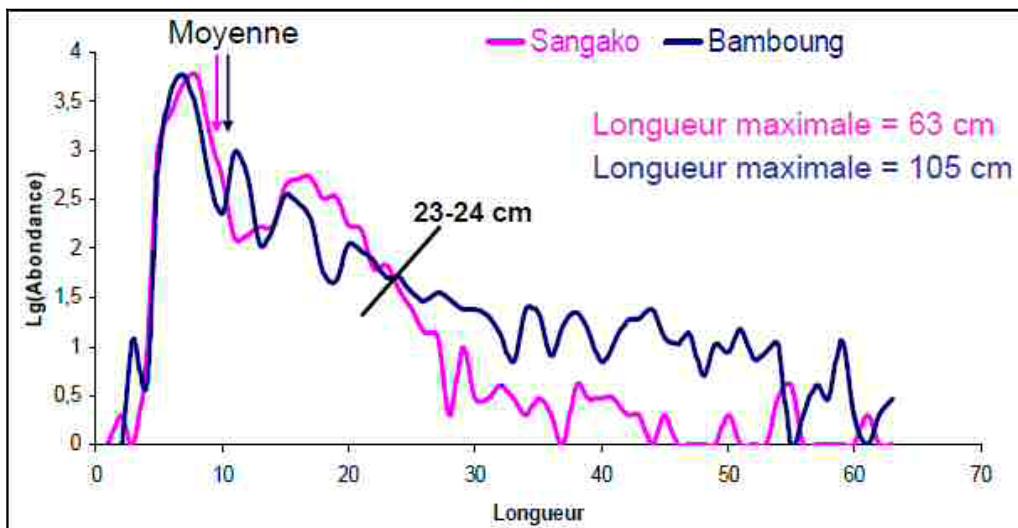
Graphique 13 : Evolution du pourcentage des petits, moyens et grands individus. Source : Tito de Moraes et al. , 2007.

Le graphique 14, illustre la comparaison spatiale des peuplements dans et en dehors l'AMPC (bolong de Sangako, à la périphérie). Ces observations montrent la différence entre les sites en 2008-2010 : en termes de structure de taille des poissons, l'abondance des individus est plus importante dans la zone protégée lorsque la taille est au-dessus de 23-24 cm. Par contre, leur importance est remarquable en dehors de la zone protégée quand la taille est comprise entre 9 et 23 cm. Il ressort de la comparaison effectuée par Béhagle & al, (op.cit.) entre les

¹⁷² Ces auteurs citent ici les travaux de Mesnildrey & al, (2010), Williamson & al., (2004), Friedlander et DeMartini (2002), Gell & Roberts (2003), Robert & Polunin (1991), Alcala & al., (2005).

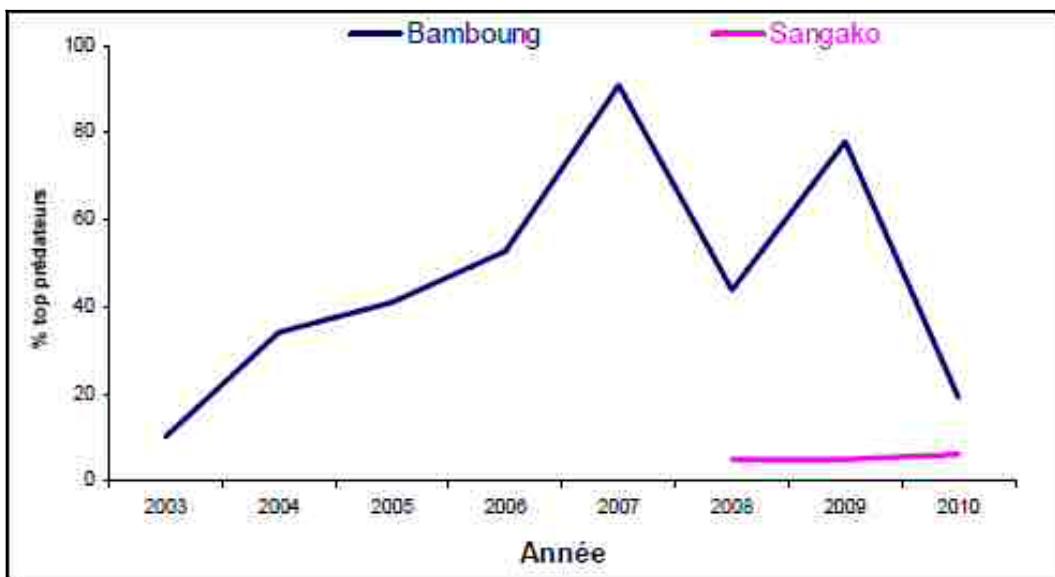
¹⁷³ Béhagle N & al, 2011. Suivi acoustique des ressources halieutiques de l'Aire Marine Protégée Bamboung, Sénégal. Présentation Powerpoint, Colloque de clôture AMPHORE, Dakar.

trois bolongs (Bamboung, Sangako et Diomboss), une biomasse significativement supérieure dans l'AMP du Bamboung de 2008 à 2010. De même, les poissons y apparaissent moins petits que dans le Diomboss.



Graphique 14 : Structuration de l'abondance et de la longueur moyenne dans le bolong du Bamboung et dans le bolong de Sangako. Source : Ecoutin & al, 2011, présentation Powerpoint, Colloque de clôture AMPHORE, Dakar.

A l'intérieur de la réserve, l'efficacité est constatée sur les espèces cibles et les niveaux trophiques élevés, à savoir les prédateurs (Gascuel & Hénichart, 2011) qui augmentent en nombre au fil des années. Ces auteurs expliquent que cet état de fait peut être le résultat d'un effet top-down, avec une augmentation de biomasse des gros prédateurs liée à l'arrêt de la pêche et la diminution de leurs proies, les poissons fourrages de plus faible niveau trophique (Graph. 15). Ainsi, les réserves intégrales constituent des zones de refuge pour les populations de poissons, car elles sont à l'abri de toute exploitation halieutique mais aussi des pressions anthropiques.



Graphique 15 : Importance des prédateurs dans le bolong du Bamboung, comparé à celui de Sangako.
Source : Ecoutin & al, 2011, présentation Powerpoint, Colloque de clôture AMPHORE, Dakar.

Dans les travaux de l'IRD, est aussi mise en évidence la prédominance des *Arius* (mâchoiron) dans l'AMPC du Bamboung. La longueur moyenne de l'espèce y augmente avec l'ancienneté de l'AMPC. Leur taille y est souvent comprise entre 20 et 65 cm avec une longévité proche de 20 ans alors que dans le Saloum ou dans le bolong du Sangako, elle ne dépasse pas 40 cm.

a-2. Les effets à l'extérieur de la zone protégée

Les effets des réserves en dehors de leur limite sont moins bien connus car difficiles à évaluer. Toutefois, ils peuvent se manifester par *une exportation importante de larves et d'alevins à l'extérieur de la réserve* (Failler, 2013, p. 14) ou de débordement « *spillover* » à travers un mouvement des adultes vers les zones adjacentes. L'effet « *spillover* » se traduit par un accroissement sensible de poissons qui se manifeste par un phénomène de migration, représentant 20% de la biomasse de l'aire marine protégée (Delaunay, 2012). Cette dernière souligne qu'à Bamboung, l'effet « *spillover* » est sensible jusqu'à 2,5 km de la bordure de la surface protégée et se traduit par une augmentation des captures de poisson-chat et de raies. Cependant, Alban & al, (2011)¹⁷⁴ mentionnent que les effets de l'AMP du Bamboung sur la pêche (*spillover*) et sur la reconstitution de la biodiversité sont purement hypothétiques et

¹⁷⁴ Evaluation pluridisciplinaire de l'efficacité d'une AMP emblématique : le cas du bolong de Bamboung au Sénégal. Présentation Powerpoint, Colloque de clôture AMPHORE, Dakar, décembre 2011.

nécessitent certainement une étude dans le long terme. Plus l'AMP est grande, plus ces effets sont perceptibles à la périphérie. Selon Mesnildrey & al. (2010, p. 27), les mouvements à l'extérieur de la réserve peuvent être la conséquence d'une augmentation de la compétition pour l'espace et de la recherche d'habitats similaires à la périphérie. Ils peuvent aussi être dus au stade de développement des organismes qui, migrent vers des habitats particuliers, pendant un stade de leur cycle de vie.

b. ...aux observations écologiques empiriques

Les observations écologiques empiriques mobilisées auprès des pêcheurs ont occupé une place importante dans nos enquêtes de terrain car, elles permettent une mise en synergie avec les travaux scientifiques.

La question des effets positifs de l'AMPC sur la ressource est appréciée de manière différente par les 343 pêcheurs interrogés. Globalement, parmi les 16% affirmant avoir senti des effets positifs de l'AMPC sur les ressources, 7% donnent une réponse assez mitigée selon laquelle les effets sont à la fois positifs et négatifs. Face à eux, 27% nient tout effet positif et 50% sont neutres.

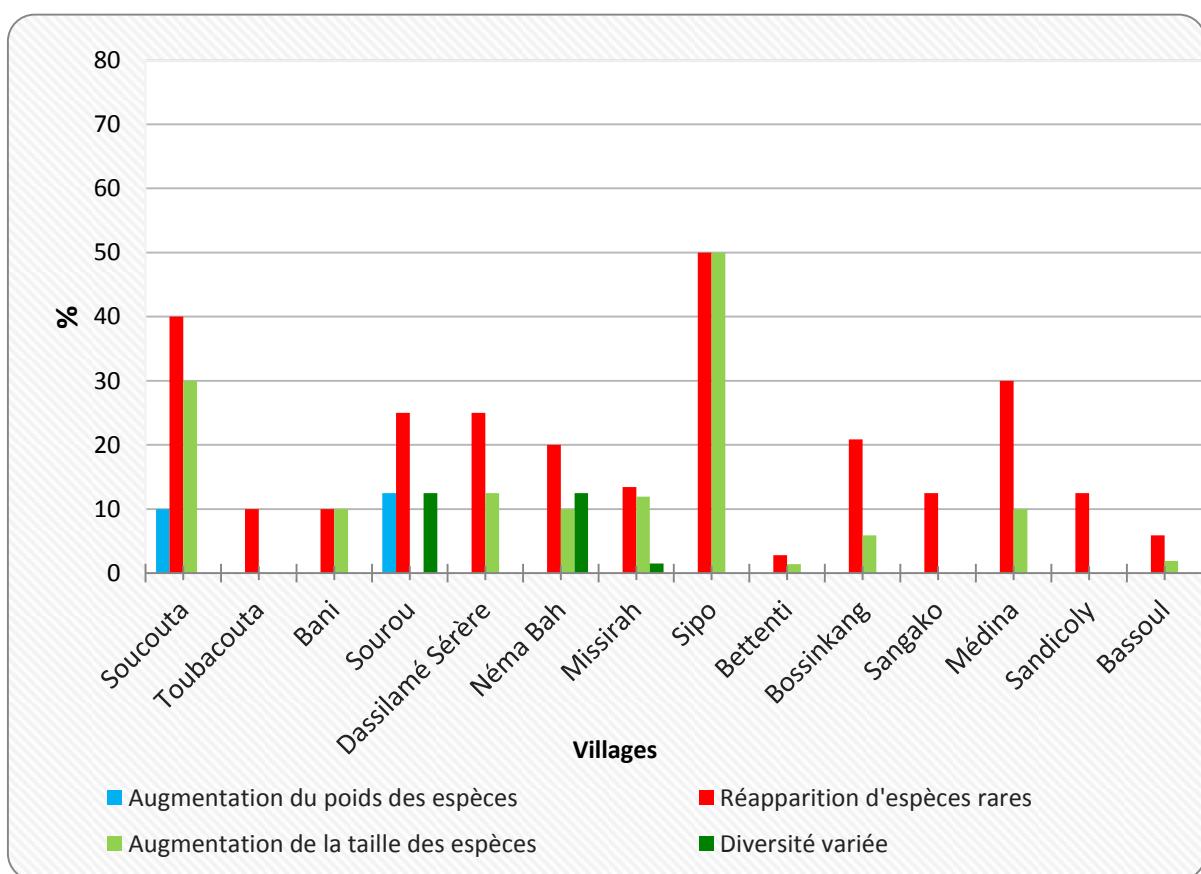
A partir des connaissances fondées sur l'accumulation d'observations et de faits mesurables par les pêcheurs, la réponse à la question sur les impacts positifs sur les ressources a permis de sélectionner quatre indicateurs cités par 77 pêcheurs. Parmi ces derniers, 62% l'ont constaté à travers la réapparition d'espèces rares, 31% par l'augmentation de la taille des espèces. Seulement 4 et 3% avouent avoir constaté respectivement une diversité variée et une augmentation du poids des espèces (Graph. 16). Les pêcheurs interrogés, ayant de longues années d'expérience, se sont forgé au fil du temps des connaissances qui, selon eux, leur permettent même d'identifier le poisson venant du bolong du Bamboung.

Ces indicateurs laissent apparaître que, dans tous les villages couverts par nos enquêtes, les pêcheurs ont au moins observé la réapparition d'espèces rares. Cet indicateur est plus observé par les pêcheurs du village de Sipo avec 50%, suivis de ceux de Soucouta et de Médina avec 40% et 30%. L'augmentation de la taille des espèces est observée par les pêcheurs, sauf ceux de Toubacouta, de Sangako et de Sandicoly. La diversité variée est, quant à elle, observée par les répondants des villages de Sourou, de Néma Ba et de Missirah. L'augmentation du poids des espèces n'est notée que par les répondants des villages de Soucouta et de Sourou. Cette

diversité d'indicateurs peut aussi s'expliquer par le fait que tous les pêcheurs n'opèrent pas exclusivement dans les bolongs, mais des fois en mer, voire exclusivement en mer.

Chez les femmes, seulement 67 sur 433, soit 15,4%, ont signalé avoir observé la réapparition d'espèces rares de même que l'augmentation de la taille des espèces. Toutefois, elles précisent qu'elles ne savent pas si cela est lié ou non à l'AMPC.

Ces observations viennent appuyer les informations fournies par l'IRD et permettent une combinaison entre connaissances scientifiques et empiriques. Toutefois, elles restent encore peu apparentes et difficilement partageables.



Graphique 16 : Les indicateurs d'impacts positifs de l'AMPC sur les poissons selon le village du répondant. Source : enquêtes personnelles de l'auteure, mars – avril 2014.

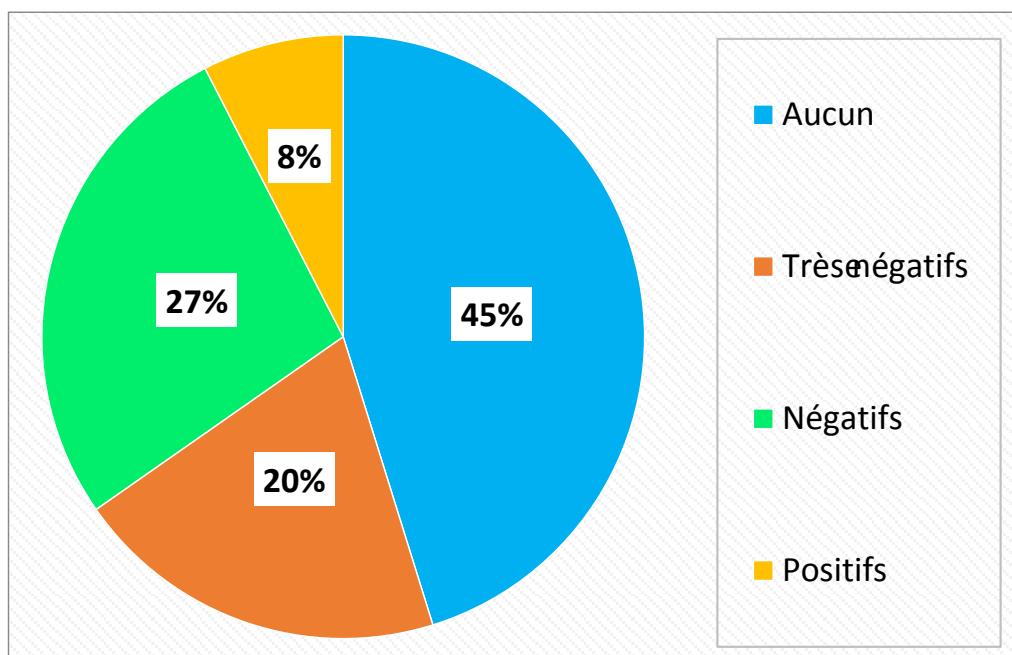
2. *Les effets de la protection sur l'activité de pêche*

La pêche fournit dans la vie des communautés insulaires du Saloum des ressources vitales et constitue l'une des principales sources de revenus. Selon les pêcheurs, les impacts de la mise en place de l'AMPC sur l'activité se sont manifestés à des degrés différents, en fonction de

l'importance de la pêche dans chaque village. Ainsi, sur notre échantillon total, 47% déclarent avoir vécu des impacts allant du négatif (27%) au très négatif (20%), 8% confirment avoir constaté des effets positifs sur leur activité et 45% disent ne pas avoir subi d'impacts vis-à-vis de la mise en place de l'AMPC (Graph. 17).

Selon la position du village, les pêcheurs ont la possibilité d'opérer dans les bolongs intérieurs, dans les bras de mer ou à l'embouchure. Effectivement, notre enquête montre que si 39% des pêcheurs déclarent ne pêcher que dans les bolongs, 36% opèrent à la fois en bolong et en mer, et 25% en mer seulement.

L'existence d'une pluriactivité (agriculture, riziculture, arboriculture, élevage, commerce, etc.), trait caractéristique de l'hétérogénéité sociale et historique des pêcheurs, renforcée par l'ambivalence du milieu ainsi que par la nature des activités annexes ou secondaires (Kébé, 1994, p. 17) est soulignée par la majorité des pêcheurs.



Graphique 17 : Pourcentage global des effets de la protection sur l'activité de pêche. Source : enquêtes personnelles de l'auteure, mars – avril 2014.

a. Les effets négatifs

Les 160 pêcheurs impactés négativement (soit 47% de l'effectif) sont répartis majoritairement dans les villages de Bossinkang (96%), de Sipo (100%) et de Bassoul (90%), dont la position insulaire explique l'importance des activités halieutiques (Graph. 18).

Dans les autres villages situés sur la partie continentale de la Communauté Rurale de Toubacouta, l'impact négatif est le plus marqué dans les villages de Soucouta (70%), de Dassilamé Sérère (50%), de Sourou (50%). A Toubacouta, à Bani et à Néma Ba, les impactés sont partout de 30%. Cependant, à Missirah, à Medina, à Sangako, à Bettenti, il ne touche qu'une partie infime, soit 25%. Toutefois, pour le cas du village de Missirah où la pêche occupe une place importante, vu l'influence qu'exerce l'implantation du centre de pêche dans la valorisation des produits halieutiques, les pêcheurs interrogés excercent plus en mer qu'en bolong.

Le graphique 19 montre que la baisse des revenus est l'indicateur d'impacts négatifs qui a été le plus cité par les pêcheurs, même si c'est à des degrés variables selon le village. Elle concerne 77% des pêcheurs à Bossinkang, 70% à Soucouta, 37% à Bassoul, la totalité de ceux de Sipo, à 50% à Dassilamé Sérère, 40% à Sourou, 30% pour chacun des villages de Néma Ba et de Bani et 14% à Missirah. Elle reste minime dans les autres villages. La perte de terres agricoles est considérablement soulignée par les pêcheurs de Bassoul qui, dépendaient directement du territoire de Bamboung pour la culture de riz, en plus de ceux de Sipo qui y pratiquaient l'agriculture. De même la perte de zones de pâturage est évoquée par les pêcheurs de Bossinkang qui laissaient paître leur troupeau sur ce site. La baisse des revenus qui ne dépasse pas 50%, est évoquée par les pêcheurs de Toubacouta, de Soucouta, de Bani, de Sourou, de Dassilamé, de Néma Ba et de Missirah.

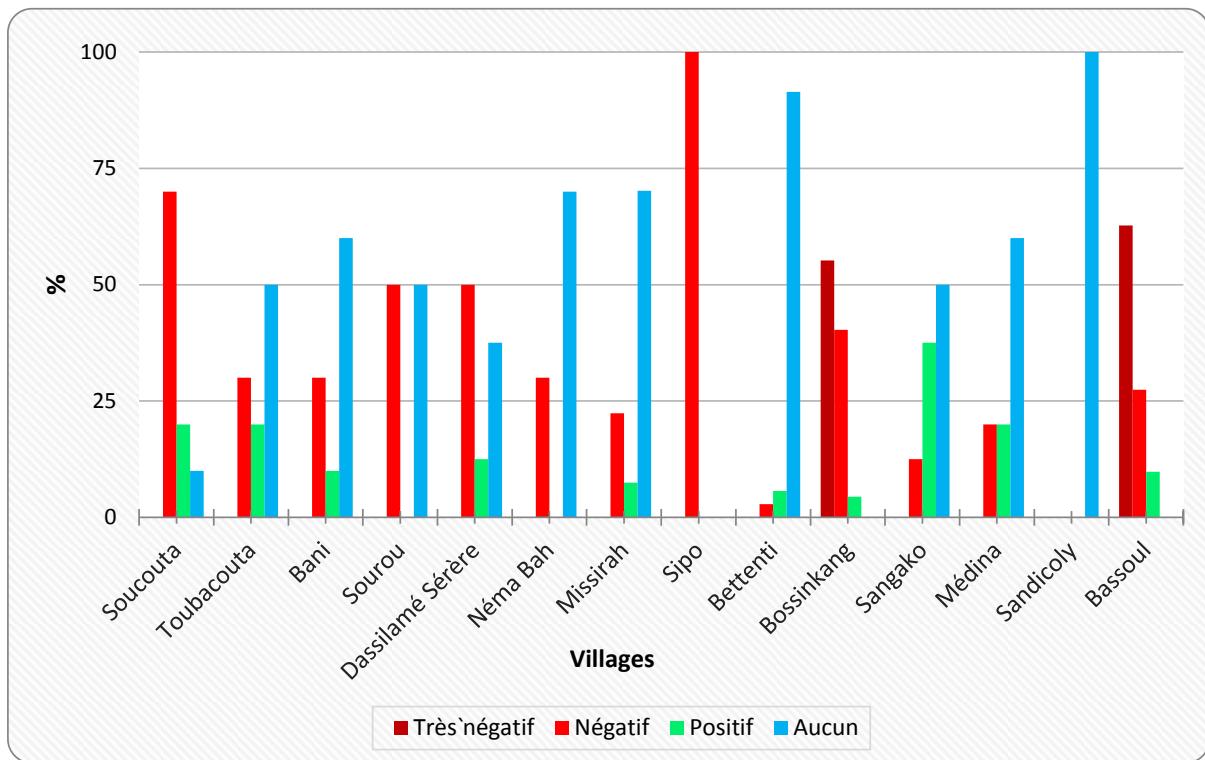
Des pêcheurs rencontrés à Missirah, à Bassoul et à Soucouta ont fait comprendre que les impactés sont principalement ceux qui pratiquent « *la petite pêche, c'est-à-dire utilisant la rame où la pirogue motorisées à 3-4 chevaux car ces engins ne sont pas fait pour opérer en mer. On ne peut pêcher que dans les bolongs, et plus particulièrement ceux qui sont proches du village. Nous utilisions des engins adaptés à nos types de pirogues comme le filet maillant fixe ou (mbal sér), l'hamaçon (harmading), le filet maillant dérivant de surface (mbal cobo), la senne de plage. Ces engins peuvent être traînés tout une nuit dans le bolong sans pour autant que l'un gêne l'autre. Chaque type d'engin occupe une place bien définie, en plus des activités de collecte de mollusques. Bamboung constitue aussi l'un des bolongs les plus importants en termes de reproduction des poissons* » (enquêtes personnelles, 2012, 2013 et 2014).

La fréquence des sorties des anciens usagers du bolong avant la mise en défens du site nous a aussi renseigné sur les impacts. Elle est représentée sur le graphique 20, mettant en exergue

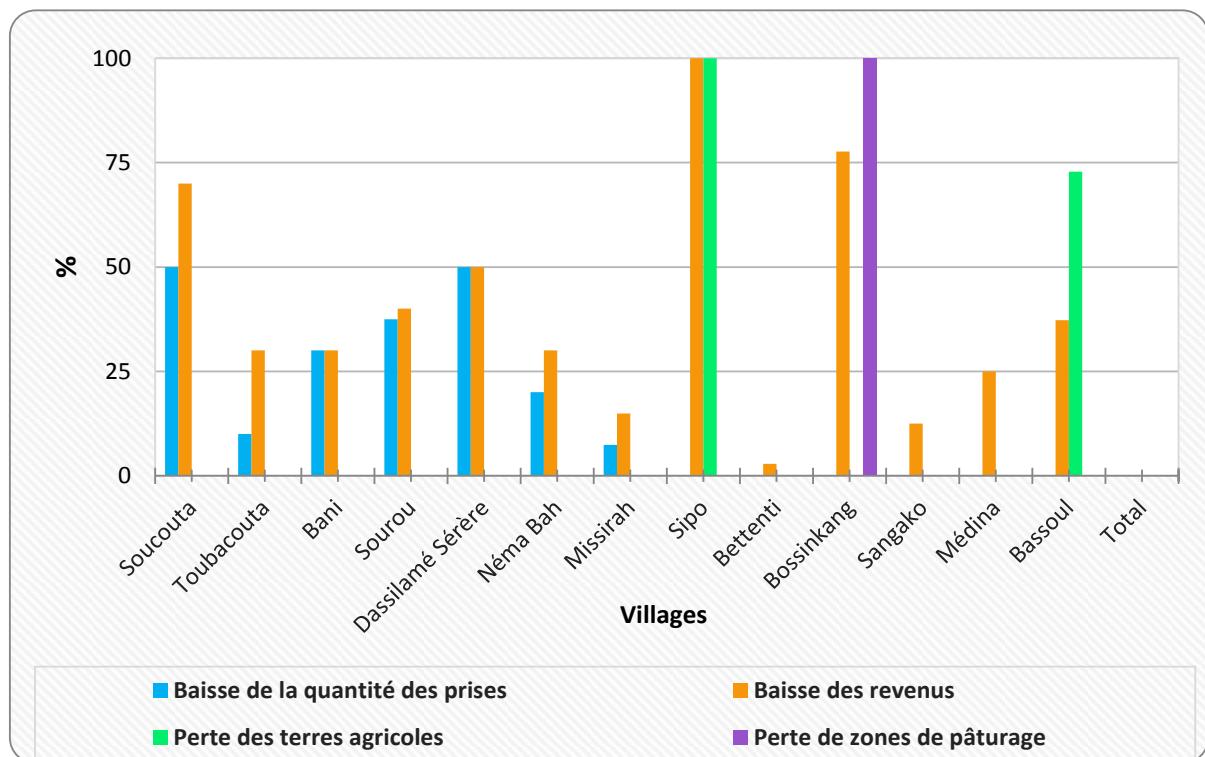
que les pêcheurs de Bossinkang et de Bassoul avaient la fréquence de sortie la plus régulière et la plus longue allant de 1 à 3 mois pour les premiers et 6 à 10 mois pour les seconds. Les pêcheurs de Sipo y allaient tous les jours, vu la proximité de leur village par rapport au bolong. Dans les villages de Soucouta et de Missirah, respectivement 1 et 2 pêcheurs seulement y partaient presque tous les jours. Les sorties qui duraient un à 5 jours en moyenne concernent un seul pêcheur dans les villages de Bettenti, de Dassilamé Sérère, de Soucouta et 6 à Missirah. L'éloignement de ces villages par rapport au bolong du Bamboung limitait leur mouvement vers cette destination. Les raisons des sorties de plusieurs jours sont expliquées ainsi par des pêcheurs de Missirah : « *l'éloignement de Bamboung fait que la sortie nécessite au moins 15 à 20 litres de carburant par trajet. Ainsi, arrivés dans le bolong, nous accostions quelque part pour au moins pêcher durant deux marées basses car un seul coup de pêche ne permettait pas d'avoir la quantité escomptée pour pouvoir couvrir les frais d'investissement. Ce qui fait que nous étions obligés de passer au moins une nuit pour avoir une pirogue remplie de poissons, avant de retourner car la distance est très longue* ».

Les autres pêcheurs ont tous déclaré des sorties irrégulières voire inexistantes (village de Sandicoly) vers Bamboung. Ils l'expliquent par l'existence de bolongs ou de bras de mer proches et accessibles selon la position du village, mais aussi par la pratique d'activités autres que la pêche.

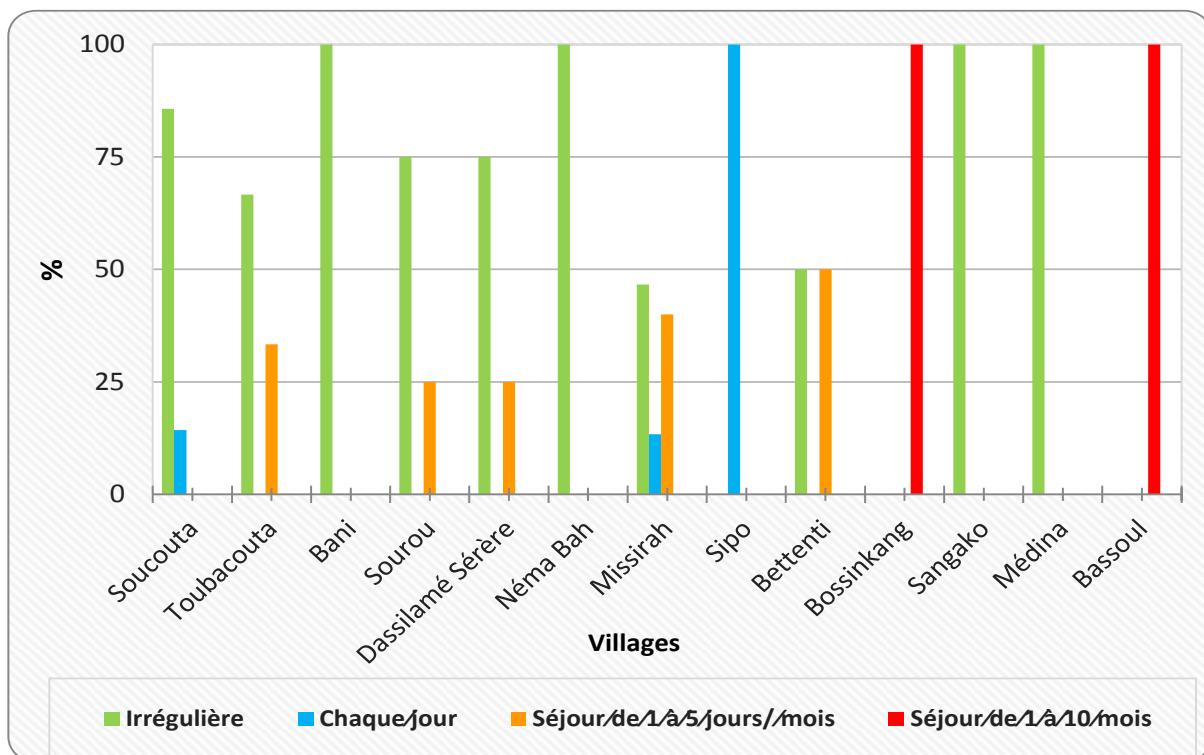
Du côté des femmes, quelques-unes des villages de Sourou, de Dassilamé Sérère et de Soucouta, actives dans le micro mareyage, ont signalé qu'elles ont constaté une baisse des captures de leur époux, et pensent que c'est tout de même d'une manière ou d'une autre lié à la fermeture de l'AMPC. Une habitante de Sourou fait le lien en ces termes : « *il fut des temps où on achetait la bassine de poisson à 2 500 F CFA (3,8 €) pour la revendre entre 5 000 et 6 000 F CFA (7,6 ou 9 €) à Toubacouta dans les hôtels. Dans le village, nous vendions le tas de poissons entre 100 et 200 F CFA (0,15 et 0,30 centimes), mais actuellement, le tas est vendu à 800 F CFA (1,2 €)* », (enquêtes personnelles de l'auteure, février 2014).



Graphique 18 : La nature des impacts selon le village d'origine. Source : enquêtes personnelles de l'auteure, mars – avril 2014.



Graphique 19 : La nature des impacts négatifs de l'AMPC auprès des pêcheurs. Source : enquêtes personnelles de l'auteure, mars – avril 2014.



Graphique 20 : La fréquence des sorties des pêcheurs, anciens usagers du Bolong de Bamboung avant la mise en place de l'AMPC. Source : enquêtes personnelles de l'auteure, mars – avril 2014.

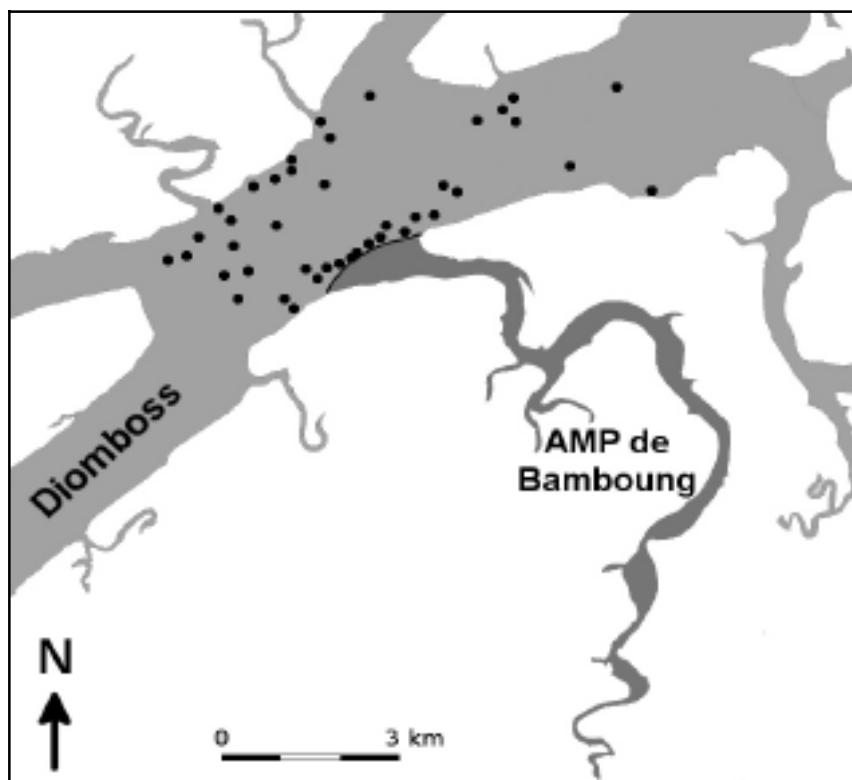
b. Les effets positifs

Les effets positifs de l'AMPC sur l'activité de pêche sont signalés avec beaucoup de réserve par les pêcheurs interrogés. Malgré l'effectif assez considérable des actifs à qui cette question a été posée, seulement 8% des 343 pêcheurs confirment avoir constaté des effets positifs sur leur activité à travers la capture de poisson dont la taille commerciale est acceptable. Les pêcheurs soulignent que ces captures sont effectuées dans le Diomboss ou ses alentours, ce qui implique pour eux un meilleur prix d'achat. A Bettenti, un ancien pêcheur du bolong de Bamboung s'exprime ainsi par rapport à cette question : « *du temps de Bamboung, le poisson n'avait pas de valeur, mais maintenant ça a changé car les poissons pêchés vers le Diomboss sont vendus à bon prix car ils sont gros* » (enquêtes personnelles de l'auteure, avril 2014).

Toutefois d'autres pêcheurs du même village évoquent que « *le bolong de Bamboung est très loin, cause pour laquelle un poisson qui en sort a de forte chance d'être pêché avant d'arriver dans les eaux de Bettenti. De gros poissons sont parfois capturés mais nous ne pensons pas qu'ils viennent du Bamboung, vu la distance. Cela dépend seulement de la chance de tomber sur un banc de poisson comme cela peut ne pas être le cas aussi*

. En effet, des enquêtes

réalisées en 2009 par l'IRD et le CRODT sur les unités de pêche à la palangre appâtée, exploitant la zone proche de la limite de l'AMPC à moins de 6 km, ont montré que 90% de l'activité de pêche est concentrée à moins de 2,5 km de la limite de l'AMP (Ecoutin & al. 2011)¹⁷⁵. Cette concentration des pêcheurs à la périphérie est illustrée sur la carte 7. Selon ces recherches, il est aussi constaté une diminution de la richesse et des rendements par coup de pêche en fonction de l'éloignement de la limite de l'AMPC, une diminution des longueurs maximales observées, mais le spectre de taille reste régulier quel que soit l'éloignement et pour 80% des espèces capturées, les pêcheurs interrogés par l'équipe de l'IRD et du CRODT aux alentours de l'AMPC ciblent seulement deux groupes d'espèces, à savoir les *Arius* et les *Dasyatis*.



Carte 7: La concentration des pêcheurs à proximité du bolong du Bamboung. Source : Ecoutin & al., 2011. Efficacité d'une Aire Marine Protégée : l'exemple du Bolong de Bamboung (Sine Saloum, Sénégal). Présentation Powerpoint, Colloque de clôture AMPHORE, Dakar.

c. La catégorie de pêcheurs non impactés

A travers notre échantillon, la catégorie de pêcheurs déclarant n'avoir pas subi d'impacts liés à la création de l'AMPC représente 45%, de l'effectif total. Cette catégorie concerne le village de Sandicoly dont les pêcheurs n'ont jamais fréquenté le bolong du Bamboung. Les villages

¹⁷⁵ Colloque de clôture AMPORE, Dakar 2012.

de Bettenti et de Missirah sont également bien représentés avec respectivement 64 et 47 pêcheurs sans impact. A Médina, Sangako, Néma Bah, Dassilamé Sérère, Sourou, Bani, Toubacouta et Soucousta, la part des pêcheurs sans impact est majoritaire par rapport à celle des impactés. Seuls les villages de Bossinkang, Bassoul et Sipo sont moins concernés par ce cas de figure.

De la lecture de la nature des impacts selon les villages, nous comprenons que l'activité de pêche s'organise différemment qu'on le pensait dans ses liens avec le territoire mis en défens.

Ainsi, l'enquête sur les effets de l'AMPC met en évidence que, dans le village de Bettenti, les pêcheurs disposent d'une large façade maritime, qui non seulement sert d'espace halieutique, mais permet d'accéder rapidement aux eaux gambiennes, voire casamançaises. A cela s'ajoute la disponibilité de terres agricoles dans le territoire villageois, ce qui fait que les habitants ne fréquentaient pas d'autres espaces en dehors de leur territoire. Dahou, (2010, p. 78) mentionne que dans le Niombato, les territoires des villages intègrent le plus souvent de larges étendues de terre, éloignées du village (lieu d'habitation) et qui servent de zones de culture. *C'est le cas du village de Bettenti où ces étendues comprennent des enclaves où sont installés les campements, occupés pour les cultures hivernales de même que la pêche.* A Missirah, la présence du centre de pêche, dont le rôle est de promouvoir le développement dans la zone à travers la formation des pêcheurs, la vulgarisation des techniques de pêche et l'amélioration des techniques de transformation et l'expérimentation de produits à plus grande valeur ajoutée, a joué un rôle déterminant dans la professionnalisation du secteur. Les techniques pratiquées dans ce village ciblent de plus en plus des espèces à haute valeur commerciale. D'autre part, l'éloignement de Bamboung vis-à-vis de la plupart de ces villages faisait que les pêcheurs, n'ayant pas des embarcations adaptées, n'y allaient pas avant sa fermeture. Un pêcheur de Missirah explique : « *nous pratiquions la pêche à Bamboung, mais le site est beaucoup plus proche de l'île de Bassoul où les pêcheurs mobilisaient toute leur famille pour y cultiver du riz pendant l'hivernage et en même temps y pêcher. Les cases et quelques bâtiments qu'ils avaient construits, sont toujours à l'entrée du bolong. Par contre de ce côté-ci (il fait allusion au village de Missirah), on y partait juste de temps en temps, mais nos terroirs d'agriculture se trouvent ici dans le village. Les gens de Bassoul, dont les terres agricoles ne sont pas épargnées par la salinisation, étaient obligés d'en emprunter vers d'autres villages. C'est ce qui a amené leur installation à Bamboung* ».

La pêche est pratiquée dans ces villages de façon subordonnée à une mixité d'activités, comprenant en particulier l'agriculture, la riziculture et l'élevage. Dans ce contexte, les pêcheurs des villages rattachés à l'AMPC précisent que dans tous les cas, l'agriculture reste une activité fondamentale dans leur vie et mobilise la totalité de la famille en saison hivernale. Ce qui, selon l'expression de Van-Chi Bonnardel (1969, p. 36), fait d'eux des *pêcheurs-paysans qui maintiennent, quelles que soient les transformations actuelles du contexte matériel, un équilibre de vie lié à l'ancienne économie familiale d'autoconsommation*. C'est le cas des pêcheurs rencontrés à Médina, Sangako, Sandicoly, Soucousta, Bani, Sourou, Dassilamé Sérère, Néma Ba, et quelques-uns de Missirah dont les zones de pêches peu éloignées sont les bolongs de « *Bakhalou, Diorom, Kalébindé, Djilène, Ndjissane, Kalnokh, Kaltapane, Kalthiang, kale Diorom, Ali, Bani, Néma, Dassilamé, Coco, Famara, Madina, Diawassé, Badoudou, entre autres* ». Morand et Weigel (2013, p. 11 et 12), évoquent dans le même sens, le fait qu'à *Bamboung les pêcheurs ne déclarent pas que leurs pères pratiquent la pêche (ni à titre principal ni à titre secondaire)*. Ce qui montre un passage fréquent depuis l'agriculture vers la pêche « *polyactive* »¹⁷⁶ ou à plein temps, au cours des toutes dernières décennies.

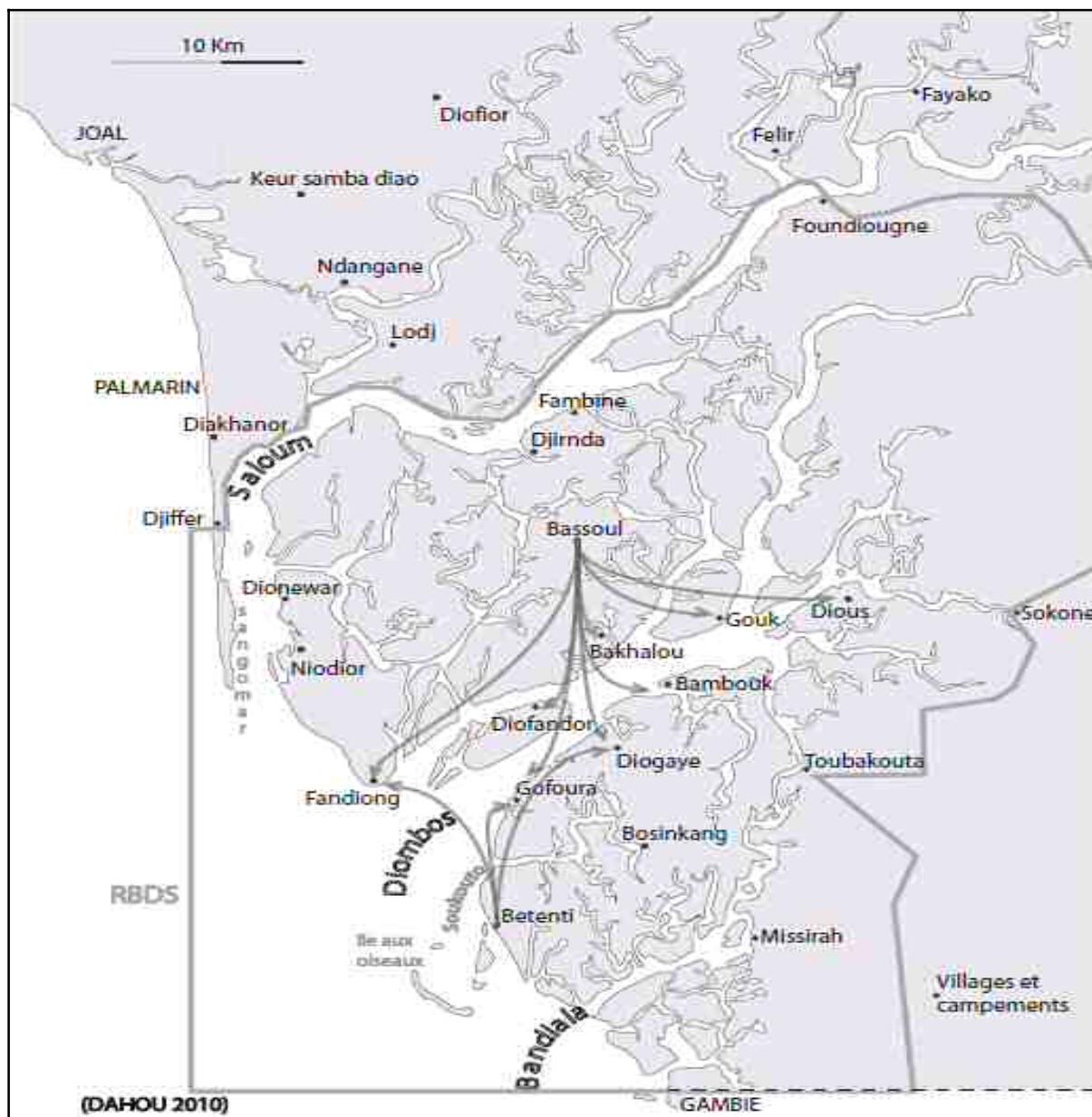
Les pêcheurs de Bassoul, considérés comme nomades, ont longtemps pratiqué la migration le long des chenaux des îles du Saloum. Même si Bamboung leur avait été affecté, il n'a pas été le seul territoire qu'ils occupaient. La quête perpétuelle de ressources fait que l'espace halieutique concerné par ces pêcheurs s'étend sur un territoire beaucoup plus vaste que celui de l'AMPC. La longue tradition de migration locale leur permet d'occuper des campements installés, selon Paul Pélissier, (1966 "version Becker, 2008" p. 238) « *dans les bouches du Saloum, donc dans un rayon de quelques dizaines de kilomètres de leur village, ils établissent à terre, sur des bancs de sable, des campements saisonniers* », (carte 8). Un pêcheur de Bassoul souligne que leur motivation à retrouver la ressource les poussait à payer pour pouvoir pêcher dans les eaux de Bettenti : « *il y a une époque où, pour pêcher dans les eaux du village de Bettenti, il fallait payer un montant, respecter des horaires de pêche bien définies, sous peine d'être amendé lourdement ou d'avoir son matériel arraisonné. Ces montants permettaient aux populations du village de payer les taxes rurales, et c'est avec l'avènement de la loi sur le domaine national que cette pratique a été révolue* ». Ainsi, des écrits de Pélissier (op.cit., p. 238), nous apprenons que « *ce sont surtout les habitants des*

¹⁷⁶ Ce terme est utilisé par ces auteurs

villages les plus tournés vers la pêche et les moins voués à l'agriculture, qui utilisent la possibilité de louer les lieux de pêche appartenant à celles des îles qui tirent la plupart de leurs ressources de la terre et non pas de la mer ; les gens du Gandoul, soucieux de ne pas épuiser les richesses ichthyologiques des marigots voisins de leurs villages, émigrent volontiers en direction des îles méridionales ».

Dans la partie continentale, ce n'est que lors des années de déficit pluviométrique (1970) que la pêche a connu un essor fulgurant au détriment des terres agricoles mises en jachère. A cet effet, les pêcheurs se sont tournés vers les activités halieutiques, intensifiant l'effort de pêche au sens de Dahou (2008, p. 323.), du fait de l'incertitude liée à l'activité agricole. Cormier-Salem (1997, p. 697) l'a également souligné en notant que *le développement de la pêche - estuarienne et maritime - au sein des communautés locales de riziculteurs, d'éleveurs et de paysans-pêcheurs, est sans conteste un des phénomènes majeurs de ces vingt dernières années*. Aux changements environnementaux, s'ajoute la croissance démographique dans la Réserve de Biosphère du delta du Saloum où la population est passée de 66 000 à 120 000 habitants en 2003. Les données du dernier recensement général de la population affiche 684 652 habitants pour la Région de Fatick, (RGPHAE, 2013, p. 20), ce qui pourrait révéler une augmentation du taux d'accroissement de la RBDS.

Ces facteurs ont intensifié la dynamique migratoire des populations de pêcheurs, (Pélissier, op.cit., p. 237 ; Weigel & al, 2007, p. 65 ; Dahou 2008, p. 323 ; Dahou, 2010, p. 78), avec une massification des migrations urbaines et internationales, touchant les jeunes actifs (Cormier-Salem, 1997, p. 698), soit vers les grands centres de pêche le long de la zones côtière, soit vers l'Europe.



Carte68: Colonisation halieutique dans le delta du Saloum. Source : Dahou (2010) « Gérer l'espace sans gouverner les hommes : le dilemme des Aires marines protégées (Saloum, Sénégal) », p. 77.

Conclusion du Chapitre 9

Les résultats du suivi écologiques des poissons, effectués par l'IRD sont d'un apport important dans ce travail. Ils ont permis de comprendre que l'interdiction de toute activité extractive dans le bolong du Bamboung a des effets positifs, notamment sur l'abondance et la taille des poissons. Les résultats de nos enquêtes auprès des pêcheurs l'ont aussi confirmé à travers l'augmentation de la taille, du poids, la réapparition d'espèces rares et une diversité variée. Toutefois, les effets positifs de l'AMPC dans sa zone de transition sont difficiles à démontrer au-delà d'un rayon de 2,5 km.

Du côté de l'activité de pêche, nous avons retenu qu'il existe des décalages entre le milieu sur lequel s'installe l'aire marine protégée du Bamboung et les activités halieutiques, telles qu'elles s'organisent dans l'espace insulaire de manière générale et dans les villages rattachés à l'AMPC en particulier. Les pêcheurs intéressés par l'AMPC ne sont pas nécessairement ceux qui habitent les villages qui lui sont rattachés. La mobilité des pêcheurs a permis de comprendre que leur espace halieutique est plus grand que celui de l'AMPC. Les migrations sont conditionnées par les ressources mobiles qui peuvent être capturées aux alentours de l'AMPC ou ailleurs. Les pêcheurs de Bassoul dont l'intérêt direct porte sur cet espace sont considérés comme des migrants. C'est la raison pour laquelle, le hameau de Diogaye, où certains d'entre-eux sont installés faisait partie des villages rattachés à l'AMPC.

Cependant, dans les autres villages de l'AMPC situés dans la partie continentale de la Communauté Rurale de Toubacouta, la pêche est majoritairement pratiquée en alternative l'agriculture, combinée à d'autres activités comme la riziculture, l'arboriculture pour ne citer que celles-là. Toutefois, c'est durant les années de sécheresse (1970) que les populations de ces villages ont commencé à pratiquer la pêche. Dans le chapitre suivant, nous analysons les mêmes effets chez les femmes exploitantes de mollusques et transformatrices de poisson.

Chapitre 10 - Les effets de la protection sur les ressources conchylioles et l'activité de collecte de coquillages

Contrairement aux poissons, pour lesquels les effets de l'AMPC sur le milieu ont fait l'objet d'études depuis sa création, les ressources conchylioles n'ont pas été suivies. Ainsi, analyser l'impact de la mise en défens sur les coquillages dans le cadre de notre étude semble être une tâche difficile car la biodiversité des coquillages de l'AMPC est peu connue.

Etant donné que les résultats de suivi des mollusques, effectué dans la zone protégée ne sont pas encore publiés, nous nous appuierons de quelques travaux de mémoires de fin d'étude, portant sur l'AMPC et le delta du Saloum de manière générale pour analyser les effets positifs ou négatifs sur les coquillages. Les résultats d'enquêtes auprès des femmes exploitantes de mollusques et transformatrices de poissons permettront de comprendre les impacts sur ces activités.

1. Les effets de la protection sur les ressources conchylioles

Selon Diouf & Sarr (2009) les coquillages exploités par les femmes du Saloum appartiennent en général à deux grands groupes : les Gastéropodes (une coquille univalve) et les Bivalves (deux valves distinctes). Ce sont principalement les arches (*Anadara senilis*), les huîtres de mangrove (*Crassostrea gasar*), les volutes (*Cymbium pepo*, *Cymbium glan*, *C. cymbium*), les mélongènes noires (*Pugilina morio*) et les rochers (*Murex cornutus*, *Murex duplex*, *Conus papilionaceus*) (Fig. 9). Hormis les huîtres qui s'accrochent sur les racines des palétuviers, les autres espèces de coquillages vivent enfouies dans le sable ou en surface. Les coquillages sont récoltés à marée basse sur les habitats appelés vasières à mangroves, comme l'illustre la photo 3.

Les travaux de mémoire de fin d'étude de Céline Hanzen (2012), effectué dans le cadre du projet PIC-AMP/UCAD, et de Jeanne Elisabeth Diouf (2013) constituent des débuts de recherche dans ce cadre. Le travail de Diouf (2013) a pris en compte toutes les espèces de coquillages, contrairement à celui de Hanzen (2012) qui s'est limité aux arches (*Anadara*

senilis). Depuis 2013, la FIBA, en collaboration avec l'IUPA, a entamé un suivi des ressources conchyliques mais les résultats n'en sont pas encore publiés.

Depuis la création de l'AMPC, les mollusques n'y ont fait l'objet d'aucune exploitation, au même titre que les poissons. Contrairement aux poissons, qui sont des ressources mobiles, les coquillages sont plutôt des espèces sédentaires, localisées. Les résultats des travaux de Diouf (2013, p. 24) ont fait état de dix-huit espèces présentes dans le bolong du Bamboung, dont *Anadara senilis*, *Pugilina morio*, *Crassostrea gasar* et *Cymbium*.

Dans les AMPC, le succès de la reproduction des espèces sessiles, c'est-à-dire celles attachées sur le fond ou ayant des capacités de mouvements très limitées comme les coquillages, dépend de la densité de la population (Mesnildrey & al. 2010, p. 24).

A travers nos visites in situ dans la zone protégée, de petits amas de coquilles vides ont été observés à marée basse. Des grappes d'huîtres détachées de leurs supports et retrouvées par terre ont été constatées en bordure des racines de palétuviers car ces dernières n'arrivent pas à supporter le poids de ces espèces qui sont à maturité à pareil moment. Cet état de fait est ainsi décrit par le président du comité de gestion de l'AMPC: « *à une certaine période de l'année, nous constatons qu'une bonne partie des coquillages, particulièrement les huîtres, sont retrouvés par terre et pourrissent. Une coloration jaunâtre de l'eau est observée, dégageant aussi une odeur nauséabonde dans le bolong. Nous pensons simplement que cela est dû à la non exploitation des coquillages et que ces conditions ne sont pas favorables à leur reproduction* » (enquêtes personnelles, février 2011).

Les enquêtes de perception auprès des pêcheurs et des femmes exploitantes de mollusques montrent une attention particulière accordée à cette ressource dont l'état de la mortalité considérée comme une perte est déploré par presque toutes les personnes interviewées. Cet état des lieux est remarqué par quelques femmes exploitantes de mollusques dans le cadre du suivi effectué par l'IUPA. Une femme le décrit en ces termes : « *les coquillages morts ont dépassé leur taille maximale. Les coques vides non ramassées occupent l'espace et réduisent aussi la capacité minime de mobilité des juvéniles. Cela montre que la fermeture n'est pas avantageuse dans la mesure où ces ressources à mobilité réduite meurent chaque année alors que les populations locales pouvaient en disposer de manière rationnelle. En plus, la non exploitation des mollusques ne permet pas une meilleure croissance des espèces* » (enquêtes personnelles, juin 2013). Des pêcheurs évoquent le fait que la mortalité peut être liée à la forte compétition spatiale due à une densité très élevée des espèces. Benga (2006, p. 161) notait

une relation inverse entre densité et taille moyenne des individus. Un milieu avec un effectif élevé d'individus de grande taille ne peut présenter des densités importantes et, inversement, s'il s'agit des sujets de petite taille, les densités pourront être élevées à très élevées. Il explique ce constat par le fait que des phénomènes de proximité constituent un frein à un développement adéquat. Les pêcheurs ont également fait le lien au rôle prédateur de certains poissons ou même de certains mollusques très actifs, à l'exemple des céphalopodes (calamar, seiche, pieuvre) ou des gastéropodes (*Cymbium*) (Fig. 9).

Toutefois, seules des recherches scientifiques plus approfondies pourraient confirmer ou infirmer ces observations faites dans le site protégé.

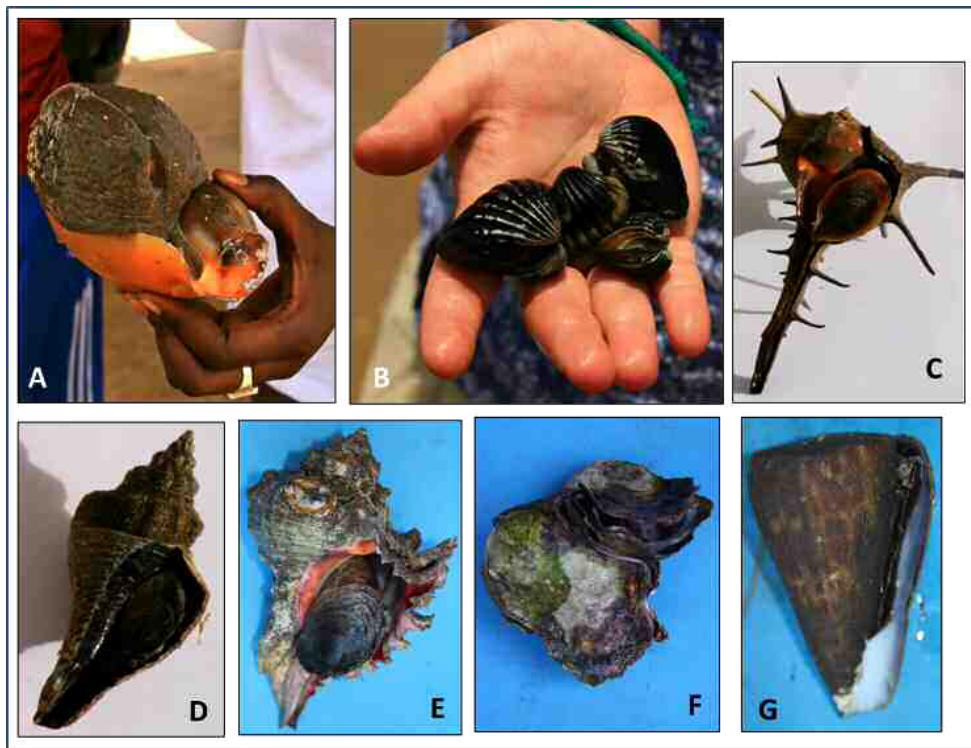


Figure 8 : Espèces de mollusques collectées par les femmes dans le Delta du Saloum. (A) *Cymbium* sp. (Volute ou yett) ; (B) *Arca senelis* (Arche ou pagne) ; (C) *Murex cornutus* (Rocher ou Sangaradia) ; (D) *Pugilina morio* (Mélongène noire ou toufa) ; (E) : *Murex duplex* (Rocher ou Sangaradia) ; (F) *Crassostrea gasar* (Huître ou yokoss) et (G) *Conus papillionaceus*. Photos (Ndickou Gaye, 2012), sauf pour A, B, C et D (Hanzen, 2012).



Photo 4 : La partie basse d'un marais littoral tropical à mangrove dans le Delta du Saloum, à marée basse. Du haut vers le bas, succession de mangrove à rhizophore, vasière à mangrove puis bolong. Source : C. Hanzen, 2012.



Figure 9 : Prédation entre mollusques : (A) prédation par *Pugilina morio* en milieu naturel dans la zone protégée ; B : *Pugilina morio* avec sa proie ; C et C' : prédation du Cymbium sur *Pugilina morio*. Photos (Ndickou Gaye, 2012)

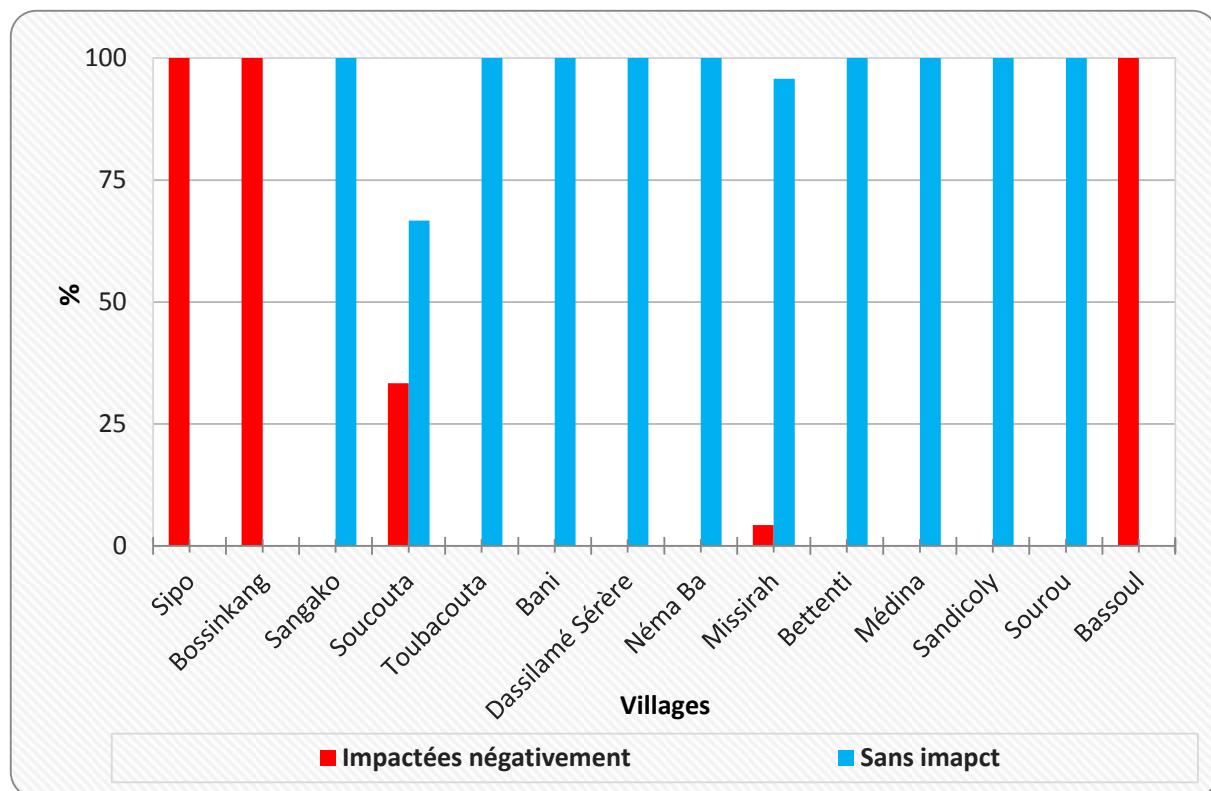
2. Les effets de la protection sur l'activité de cueillette de coquillages

L'analyse auprès de femmes exploitantes de mollusques impactées par la mise en place de l'AMPCB nous amène à constater que, contrairement aux pêcheurs dont le pourcentage d'anciens usagers de Bamboung est de 50,7%, celui des femmes est relativement faible et

correspond à 14,8%, soit 64 sur un échantillon de 433 interrogées. Les investigations sur la question des impacts sur l'activité de collecte de mollusques ont fait apparaître que 62 femmes, soit 14%, déclarent avoir été impactées négativement par la création de l'AMPC. Ce pourcentage concerne principalement celles des villages de Bassoul (100%), de Bossinkang (100%) et de Sipo (100%), représenté sur le graphique 21. Accompagnatrices de leur époux, ces femmes collectaient des mollusques dans le bolong et s'occupaient de la transformation des produits pêchés par le conjoint. La proximité de certains villages d'origines et l'installation dans les campements saisonniers faisaient d'elles les anciennes collectrices de mollusque du bolong, aux séjours de longue durée.

Dans les villages de Missirah et de Soucouta où les femmes n'y allaient qu'occasionnellement, l'impact est moins marqué et concerne respectivement 2 et 6 femmes seulement soit 33% et 4%. Les impacts négatifs se traduisent par la réduction de la quantité des produits collectés qui en retour, se solde par la baisse des revenus. Les femmes de Bassoul ont évoqué la perte de terres rizicoles qui, mobilisaient tout le village durant l'hivernage, excepté les vieux, les petits enfants et les femmes enceintes.

Hormis Bossinkang et Sipo (insulaires) et Missirah et Soucouta situés dans la partie continentale, le reste des villages rattachés à l'AMPC (9) semble ne pas avoir de lien direct avec l'espace mis en défens. Sur la totalité de notre échantillon, les non impactés qui correspondent aux femmes n'ayant jamais pratiqué d'activité à Bamboung représentent 86% soit 371 femmes. Ce constat nous amène à analyser dans les paragraphes suivants, l'organisation de l'activité de collecte des coquillages et sa place dans les différents villages afin de mieux comprendre les raisons du rattachement de certains villages à l'AMPC ce qui n'était pas le cas au départ.



Graphique 21 : Les femmes impactées négativement par la création de l’AMPC selon le village d’origine.
Source : enquêtes personnelles de l’auteure, mars – avril 2014.

a. L’organisation de la collecte de coquillages

Contrairement aux pêcheurs dont la quête de ressource mobiles guide l’activité, l’exploitation des coquillages est, quant à elle, une activité localisée, se déroulant dans les chenaux de la mangrove et dans les vasières découvertes à marée basse. La collecte est organisée par les femmes durant le ***mbissa***, c’est-à-dire la période du mois pendant laquelle les marées basses sont diurnes. Elle est comprise généralement entre 15 et 18 jours par mois (Descamps, 1994, p. 109) et correspond à 7 jours d’activités et 4 jours de repos (Diouf & Sarr, 2009, p. 9). Descamps nous enseigne que la collecte est insignifiante voire inexistante pendant l’hivernage au moment duquel, les activités agricoles mobilisent presque toute la famille. Elle se déroule pendant la saison sèche, c’est-à-dire de décembre à juin, période idéale pour le séchage des produits collectés.

A Soucousta, Médina et Sandicoly, les femmes affirment respecter ce calendrier et précisent que même si c’est la phase de maturité de *Pugilina morio* (touffa) et *Cymbium* (yétt), la période correspond au cycle de reproduction des arches.

Cependant, vu l’insertion de la filière dans le circuit commercial à fort rendement, c’est-à-dire le passage d’une économie de subsistance et de troc à une économie de marché, certaines femmes interrogées soulignent qu’actuellement, hormis les huîtres dont la cueillette a lieu de novembre à mai, les autres coquillages sont collectés durant toute l’année. Nous distinguons avec Deschamps (op.cit., p. 113) deux catégories de collectrices qualifiées respectivement de professionnelles et d’occasionnelles.

- **La cueillette professionnelle**, aussi appelée intensive ou systématique, est le fait pour une femme de s’adonner quasi-exclusivement, pendant une période d’une certaine durée (plusieurs mois) à cette activité. Dans ce cas de figure, les collectrices travaillent toujours en groupe, pour rentabiliser l’emploi des pirogues, se soutenir mutuellement et peut-être aussi créer un esprit d’émulation : on va aux bancs comme on va dans les rizières, avec ses parentes, ses voisines ou ses amies. Ce type de collecte n’est pratiqué qu’en saison sèche car il serait risqué de ne pouvoir traiter dans les délais d’importantes quantités d’arches pour cause de mauvais temps persistant. Elle aboutit à une production de masse qui peut être stockée sur une longue durée dans l’attente d’être consommée ou vendue.
- **La cueillette occasionnelle** ou épisodique est le fait de se rendre sur les bancs découvrants de manière irrégulière, dans le but d’améliorer l’ordinaire, suppléer une pénurie temporaire ou se faire quelque argent de poche. Ce type de collecte est souvent pratiqué par des jeunes, voire des enfants ; les collectrices opèrent individuellement ou en groupes d’effectifs limités, et se déplacent le plus souvent à pied, ce qui limite d’autant les quantités qui peuvent être ramenées au village. Les arches sont préparées au retour mais parfois vendues « en coque » à faible prix à d’autres femmes qui les préparent elles-mêmes. Elles sont autoconsommées ou donnent lieu à un commerce de détail. Ce type de collecte ne connaît pas les saisons et quand, en hivernage, les arches ne peuvent être séchées, les femmes s’efforcent de les manger rapidement ou alors elles acceptent une perte qui sera toujours limitée.

b. L’organisation des femmes

Au Saloum, les femmes sont organisées en Groupements d’Intérêts Economiques (GIE) ou en Groupements de promotions Féminines (GPF). Ces derniers, officialisés par le gouvernement

à travers le Ministère en charge de la Femme, n'ont pas de statut juridique à proprement parler et sont devenus des GIE.

Le GIE est une organisation qui regroupe des femmes. Le choix des adhérents se fait entre elles, au sein des villages pour leur dynamisme et leur volonté. Ces instances ont un statut juridique à travers un récépissé de reconnaissance, délivré par la chambre de commerce régionale. Leur mise en place est conforme à la loi 84-37 du 11 mai 1984 portant création des Groupements d'intérêt Économique (GIE). Nos villages d'étude ont la particularité de regrouper toutes les catégories de femmes, quel que soit leur secteur d'activité. Chaque groupement a parmi ses membres, établi un bureau structuré, composé d'une présidente, d'une vice-présidente, d'une secrétaire, d'une adjointe et d'un commissaire aux comptes. Dans les groupements qui nous intéressent, les femmes exercent en majorité leur activité dans l'exploitation des mollusques, la transformation du poisson et le maraîchage. D'autres ont la liberté d'investir dans des secteurs comme l'arboriculture, la saliculture, l'apiculture, le commerce, entre autres. Toujours est-il que les objectifs principaux du groupe restent le respect des normes d'une bonne exploitation et le développement des filières porteuses.

Cette forme d'organisation des femmes a pour principal intérêt la possibilité de recevoir des financements sous forme de prêts ou de subventions de la part de bailleurs qui parfois, leur réclament des rapports de suivi. Au niveau de chaque village, les GIE s'assemblent en Unions Locales, chapeautées par l'Union Locale des GIE de Toubacouta dont le siège se trouve à Soucouta. A une échelle plus large, les Unions Locales sont regroupées en fédérations régionales, puis en Fédération Nationale des GIE de Pêche (FENAGIE Pêche). Au niveau national, ces instances défendent aussi les intérêts des acteurs à différents niveaux et constituent les interlocuteurs entre eux et les bailleurs ou l'Etat. Le tableau ci-dessous (Tab.11) illustre les différents niveaux d'organisation des GIE de nos villages d'étude. Nous analyserons par la suite la place de l'activité de collecte de mollusques dans les villages d'étude.

Tableau 11 : Niveau d'organisation des femmes exploitantes de mollusques et transformatrices de poissons. Source, enquêtes personnelles de l'auteure, 2012-2014.

Villages	Niveau d'organisation		
Sipo	1 GIE (20 pers.)	Union Locale de Soucouta	Comité inter- villageois
Sangako	1 GIE (60 pers.)		
Soucouta	1 GIE (73 pers.)		
Toubacouta	1 GIE (69 pers.)		
Bani	4 GIE (101 pers.)		
Dassilamé Sérère	2 GIE (200 pers.)		
Néma Ba	4 GIE (284 pers.)		
Médina	7 GIE (256 pers.)		
Sandicolay	3 GIE (109 pers.)		
Sourou	3 GIE (45 pers.)		
Bossinkang	6 GIE (90 pers.)	Union Locale de Bossinkang	
Missirah	13 GIE (189 pers.)	Union Locale Missirah	
Bettenti	9 GIE (135 pers.)	Union Locale de Bettenti	
Bassoul	7 GIE (105pers.)	Union Locale de Bassoul	Union Locale de Bassoul

c. L'importance de l'activité dans les villages étudiés

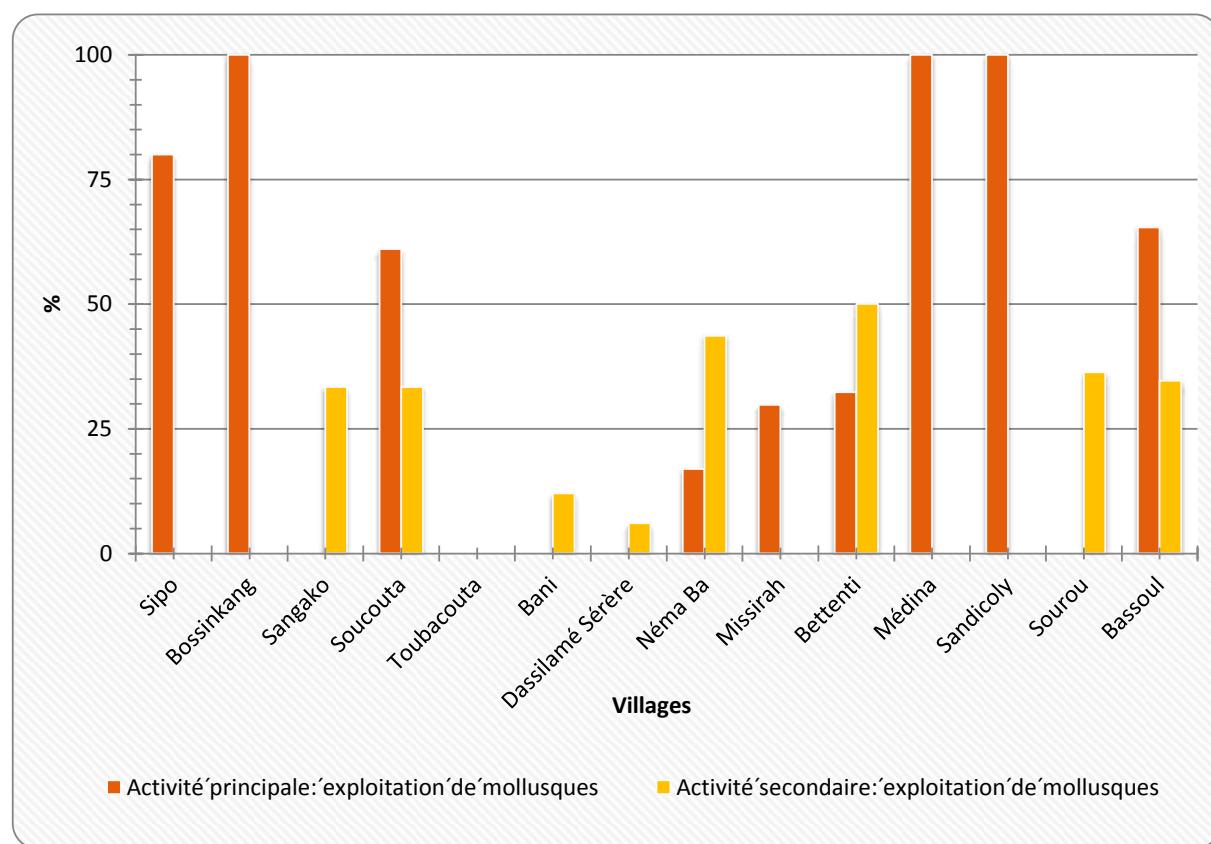
La collecte de mollusques dans le delta du Saloum est une activité très ancienne, remontant à plusieurs siècles, selon Deschamps (1994, p. 109), et matérialisée par la présence d'amas coquilliers remontant à la période dite protohistorique. Cette activité, autrefois destinée à l'autoconsommation, est devenue, aujourd'hui, une filière pourvoyeuse d'emplois et génératrice de revenus pour les femmes. Cependant, son importance ainsi que sa place dans la vie active des femmes, différent d'un village à un autre. A travers les réponses des femmes interrogées, nous avons essayé de distinguer les villages où la collecte de mollusques est une activité principale, de ceux qui l'assimilent à une activité secondaire.

Ainsi, 172 femmes soit 39,7% de notre échantillon (de 433 femmes) la déclarent comme activité principale et 78, soit 18%, l'ont déclarée comme activité secondaire. Les 183 femmes restantes ne s'adonnent à cette activité qu'occasionnellement ou presque pas. Le graphique 22 montre que dans les villages insulaires, c'est à Bossinkang (100%) et à Sipo (80%) que la

collecte de mollusque est majoritairement pratiquée comme principale activité. Cette dernière occupe 65% des femmes à Bassoul et 32% à Bettenti. Dans les villages continentaux, comme Médina, Sandicoly, les femmes pratiquent la collecte de mollusque comme activité principale à 100% et 61% à Soucouta. Dans le reste des villages, 29,7% et 16,9% des femmes l'ont respectivement comme activité principale à Missirah et à Néma Bah.

Le graphique 22 montre également la place secondaire qu'occupe cette activité dans la vie des femmes des villages de Bassoul avec 34%, de Bettenti avec 50%, de Néma Ba et de Soucouta avec 43% et 33%. Toutefois, l'activité est entièrement pratiquée en deuxième ou troisième position à Sangako, à Dassilamé Sérère, à Bani et à Sourou et est inexistante à Toubacouta.

Parmi les coquillages collectés, les huîtres occupent une bonne place dans l'activité des femmes, particulièrement celles de Soucouta, Sandicoly, Médina, Néma Bah et Missirah. Cette activité est encadrée dans ce sens par le projet ostréicole dit « *projet yokoss* » dont les produits sont acheminés en frais au bassin de décantation des Almadies à Dakar.



Graphique 22 : Place de l'activité de collecte de mollusques selon le village. Source : Enquêtes personnelles de l'auteure, mars – avril 2014.

L'analyse de la collecte selon le village fait comprendre que son rôle économique varie d'un village à un autre. Dans ceux situés surtout sur la partie continentale, les femmes pratiquent diverses activités, ce qui réduit le temps accordé à la collecte de mollusques. Dans les villages situés sur l'axe Bani-Néma Ba, par exemple, le maraîchage prime sur l'exploitation des ressources halieutiques. Sur l'axe Sandicoly-Toubacouta, l'arboriculture, la transformation de produits agricoles et la saliculture dominent dans le village de Sangako. L'agriculture est pratiquée dans tous les villages ; néanmoins, la riziculture n'existe qu'à Néma Ba et à Dassilamé Sérère. A cette pluriactivité, s'ajoute la localisation de la majorité des villages étudiés à la terminaison des bolongs, contrairement à ceux de Bettenti, Bossinkang, Sipo et Bassoul.

Cependant, à l'exception des villages de Bossinkang et de Sipo, la collecte de coquillages s'est toujours faite en dehors de la vision du territoire de Bamboung, rattaché depuis sa mise en défens à treize villages. L'éloignement du bolong, la taille des pirogues utilisées pendant ce temps par les femmes (petites pirogues à rames), peu praticables pour traverser le Diomboss, rendaient difficile l'accès à Bamboung.

Les rendements de la collecte de coquillages par les femmes sont difficilement estimables, dans la mesure où les quantités ramenées par sortie ne sont pas pesées. D'après les femmes, elles dépendent exclusivement de la marée, de la richesse du site mais aussi du dynamisme de la collectrice. Toutefois, elles sont comprises entre 0,5 kg et 10 kg par femme, selon les informations que nous avons collectées. Ainsi, à Sandicoly, selon les femmes rentrées au site de transformation, la récolte par sortie est estimée à « *1,5 - 2 kg d'arche, 500 g pour le murex et à 5 kg pour les volutes. La bassine d'arches brutes donne à peu près 750 g de produit fini. La marmite de 30 kg d'arches donne 5 kg de produits fini. Deux sacs de 50 kg d'huîtres brutes donnent 1,5 kg de produit fini consommable. Celles de Soucousta estiment la quantité de produit par sortie à 3 à 3,5 kg pour le murex, environ à 1 kg pour l'arche* ». Le produit fini est vendu à 1 500 F CFA (2,2 €) /kg d'arches, entre 2 500 et 3 000 F CFA (3,8 € et 4,6 €) le kg d'huîtres, entre 1500 et 2000 F CFA (2,2 € et 3 €) le kg de murex et entre 1 200 et 1 500 F CFA (1,8 € et 2,2 €) le kg de volute.

Après consommation, les coquilles sont réutilisées dans la construction de bâtiments, le remblaiement des maisons, ou transformées en chaux, voire en objets artisanaux (colliers ou autres bijoux) vendu en souvenir aux touristes.

d. Les zones de collecte et les moyens de déplacement

Dans notre zone d'étude, les lieux de récolte se trouvent généralement sur le territoire intertidal¹⁷⁷ limitrophe des villages (Brenier, Henriques & Le Douguet, 2009, p. 7) ou dans des vasières communes, partagées par différents villages. Les déplacements vers d'autres territoires sont aujourd'hui facilités par l'accès par les villages de Toubacouta à la pirogue motorisée qui ne date pas de très longtemps. Les femmes interviewées dans ce sens ont fait savoir que la taille de leurs pirogues limitait les déplacements, raison pour laquelle Bamboung n'était pas par nature un territoire connu pour une bonne partie d'entre elles. De plus, la collecte de mollusques se fait de préférence dans les vasières jouxtant le village où dans celles qui leur sont communes, situées encore dans leur territorialité afin d'éviter des conflits. Généralement, les vasières d'un village sont exclusivement exploitées par les résidentes ou alors la permission doit être demandée et accordée avant d'accéder aux territoires hors des leurs. Par contre les vasières communes sont partagées par deux ou plusieurs villages, le plus souvent proches. Plus spécifiquement, les vasières portent le nom du village dans lequel elles sont situées ou encore celui d'une personne ayant l'habitude de l'exploiter.

Plusieurs vasières dont les noms sont cités ici sont fréquentées par les femmes de Sandicoly, Médina, Sangoko et Soucouda. Il s'agit de *Bakolègne*, *Amindiongo*, *Diorom*, *Piquette*, *Badiaké*, *Bass*, *Nguissane*, *Ndimbale*, *Fa Daba*, *Médina*, *Aminiar*, *Saré*¹⁷⁸ *Makala*, *Compagnie*, *Kalyoussou*, *Sandicoly*, *Ousoumama*, *Virasse*, *Saré Maak*, *Basse*, *Cooco*, *Saré Diodio*, *Diatar*, *Bakoleng*, *Kalabaal*, entre autres. Toutefois, comme le montre le schéma de la figure 10, les vasières de Oussoumama, Badiaké, Saré Maak et Saré Diodio sont communes et exploitées par les femmes de Médina et de Sangako. Diatar et Bakoleng constituent les vasières communes les mieux exploitées par les femmes de Soucouda, de Sandicoly, de Médina et celles de Sangako, en raison de leur étendue très vaste et de la richesse de la première en ressources comparée à d'autres vasières, d'après les femmes. Virasse est exploitée par les femmes de Sandicoly mais aussi par d'autres, résidentes de villages non rattachés à l'AMPC, à l'exemple de Badoudou. A Missirah et Néma Ba, les femmes exploitent spécifiquement les vasières de leur village et n'ont qu'un seul site de collecte commun, se situant dans les zones intertidales des deux villages. A Bettenti, les femmes font la collecte sur les bancs de sable non loin du village, découverts à marée basse le long de sa

¹⁷⁷ Zone des côtes marines comprise entre les niveaux des marées les plus hautes et ceux des marées des plus basses

¹⁷⁸ Saré est une appellation locale du mot vasière

façade maritime. Elles précisent que quelquefois, la collecte d'arches peut les mobiliser jusqu'aux vasières situées dans le Diomboss. De même, les femmes de Bossinkang exploitent à proximité de leur village, parsemé de petits affluents. La nécessité de trouver de la ressource les conduit aussi vers la façade maritime ou également vers le Diomboss. Pour celles de Bassoul, la migration avec leur conjoint est l'une des raisons qui font que les vasières de leur village ne constituent généralement pas leur territoire d'exploitation. En dehors du rôle d'accompagnatrices de ces femmes, elles peuvent aussi partir seules ou entre elles dans le but de collecter uniquement des arches et des huîtres (Grandcolas, 1997, p. 27). Leurs sites d'installation, à l'instar de ceux des pêcheurs, sont les campements situés au sud de Bassoul, répartis entre les différents affluents du Diomboss (Diogaye, Guira, Diofandor, Gouk, Gofoura, Dious, Bakalou, ainsi que Bamboung avant la création de l'AMPC, etc.). Elles soulignent aussi qu'avec la collecte d'huîtres, il arrive qu'elles exploitent les mêmes chenaux que les femmes de Soucouta, de Missirah, de Niodior et de Djirnda.

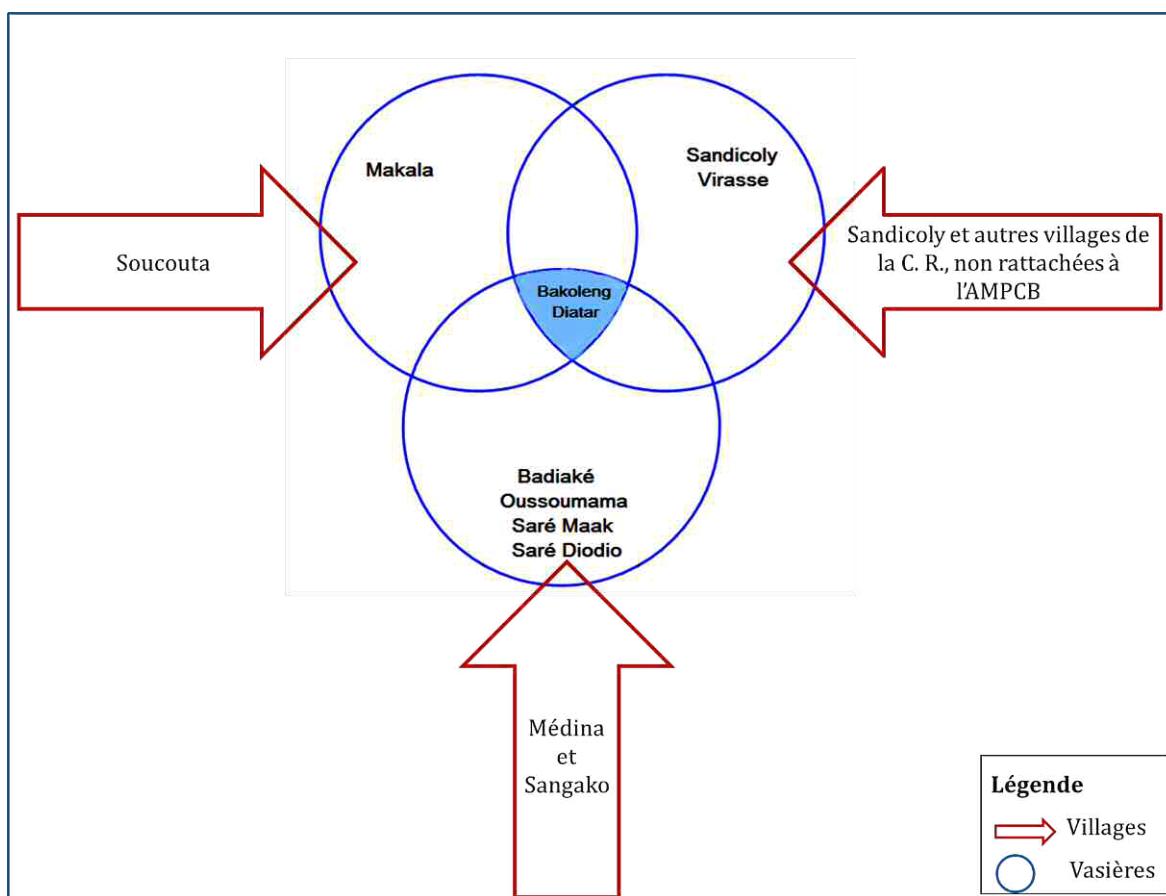


Figure 10 : Exemple de représentation schématique de l'appartenance des vasières exploitées par les villages de Sandicoly, Médina, Sangako et Soucouta. Source : Hanzen, 2012. Réadaptée par Gaye N. 2014. Enquêtes personnelles de l'auteure, 2012-2013-2014.

Le déplacement vers les vasières effectué en pirogue, dont l'utilisation motorisée est très récente chez les femmes des villages étudiés. Dans les villages de Soucouta, Médina et Sandicoly, une pirogue offerte par le PISA est utilisée en alternance par 10 jours¹⁷⁹. Des modalités d'utilisation de la pirogue sont instaurées par les femmes et selon les villages : chaque femme paie 500 F CFA/sortie et 25 F CFA pour le gilet de sauvetage dans les 3 villages. Les cotisations sont réparties en parts pour l'achat du carburant, l'indemnité du piroguier et, une part est destinée à l'entretien de la pirogue et du moteur en cas de panne. Une pirogue a été récemment offerte aux femmes de Soucouta par la FIBA, ce qui fait qu'actuellement celle offerte par le PISA n'est utilisée que par Sandicoly et Médina en alternance par quinzaine pour chaque village. Toutefois, les villages qui n'ont pas la pirogue peuvent toujours organiser des sorties avec les petites pirogues à la rame ou à voile ou en louer.

Le projet PISA a également offert une pirogue motorisée à chacune des unions locales de Bettenti, Bossinkang et Missirah. Pour ce dernier, la pirogue est utilisée pour la pêche, vu que l'activité de transformation de poisson domine de loin celle de collecte de mollusques. Les bénéfices sont répartis entre la pirogue, le moteur, les filets, les pêcheurs et l'union locale. Ainsi, les recettes générées ont permis aux femmes de commander une deuxième pirogue actuellement en construction. Il faut préciser que même si les déplacements sont groupés, chaque femme travaille pour son propre compte. Les collectes pour le groupement se font très rarement, seulement en cas de besoins.

e. Les effets de la protection sur la transformation de poisson

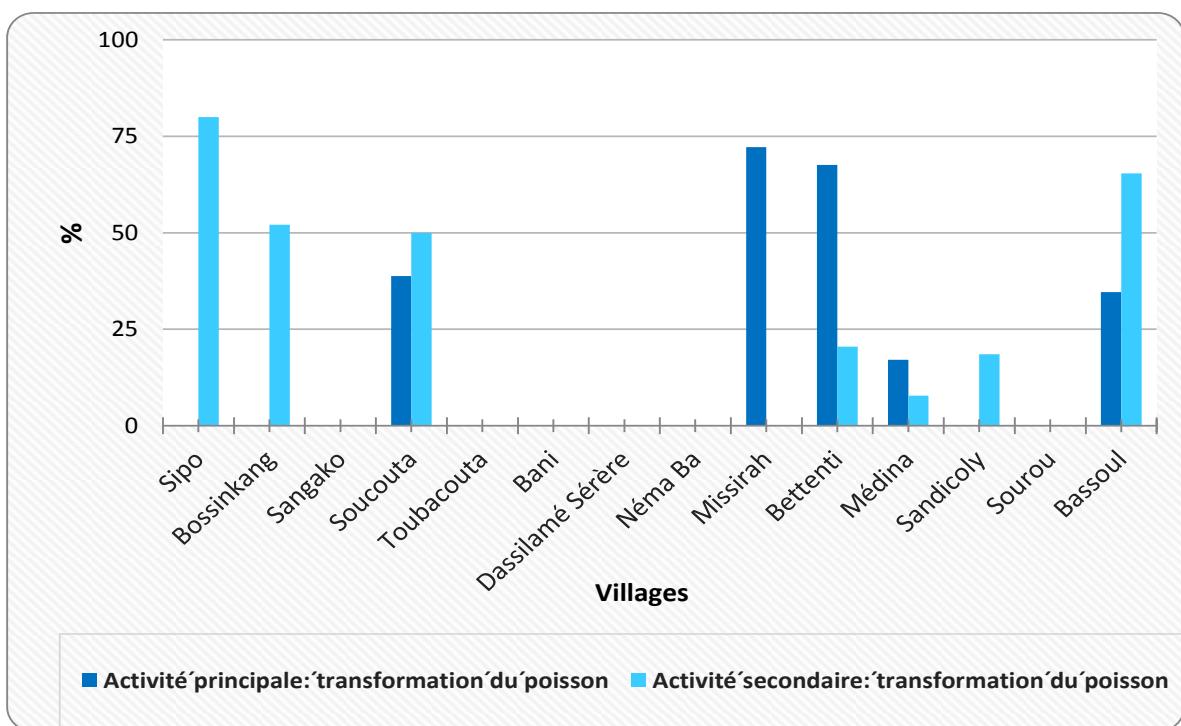
La transformation de poisson est l'une des activités auxquelles s'adonnent les femmes, à l'instar de la collecte de mollusques. Dans nos villages d'étude, elle est soit pratiquée comme activité principale, soit comme secondaire, selon le village. La représentation graphique 23 met en évidence les villages dans lesquels l'activité occupe une place importante. En rapport avec l'échantillon total, 19,2% et 13,6% de l'effectif des femmes exercent la transformation respectivement comme activité principale et comme activité secondaire.

A Missirah et à Bettenti, elle est respectivement pratiquée comme activité principale par 72% et 67% des femmes interrogées.

¹⁷⁹ L'exploitation durant ces 10 jours est aussi fonction de la marée : 1 marée diurne = 1 sortie, 2 marées diurnes = 2 sorties ; ceci fait que certaines femmes peuvent avoir 2 sorties par jour.

Dans les villages de Soucouda, de Médina et de Bassoul, elle occupe 38%, 17% et 34%. Toutefois, à Bossinkang (52%) et Sipo (80%), les femmes l'exercent à titre secondaire. De même à Bassoul et à Soucouda, elle occupe respectivement 65% et 50% des femmes de manière secondaire. Dans les autres villages, elle est presque inexistante à Toubacouta, Bani, Dassilamé Sérère, Sourou et n'est qu'occasionnellement pratiquée à Néma Ba où les femmes sont beaucoup plus dynamiques dans la collecte de mollusques et le maraîchage.

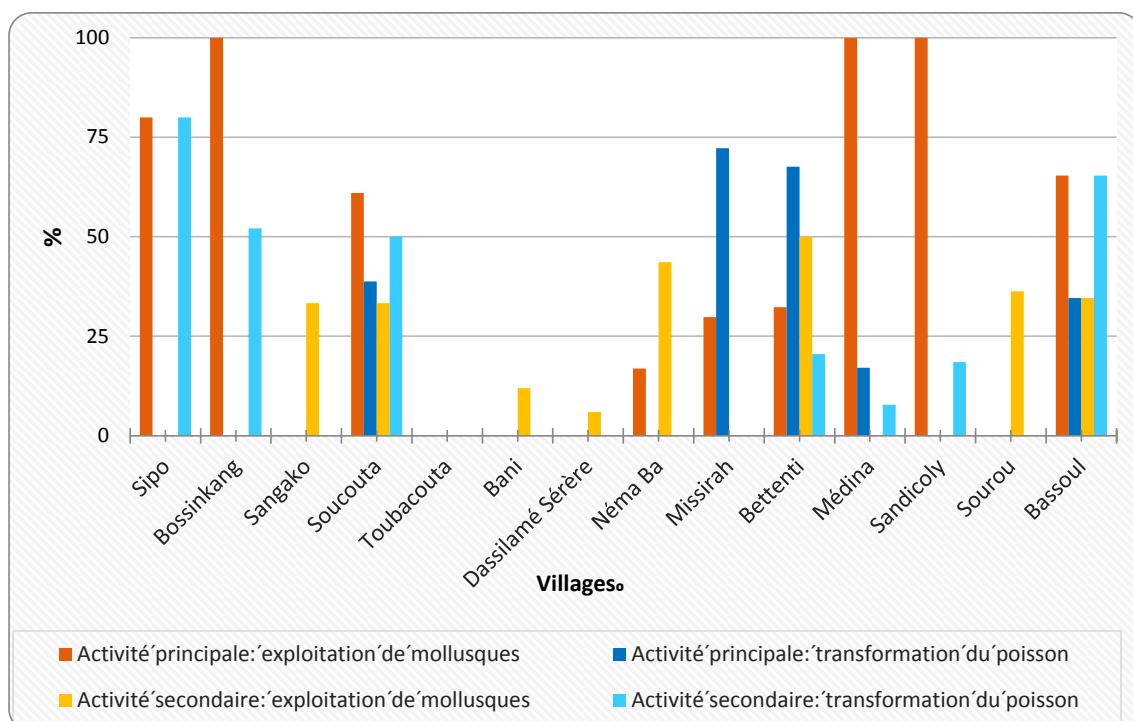
Le développement de la transformation à Missirah est lié au projet de centre de pêche de ce village, qui a propulsé cette filière dont les femmes gardent cependant le monopole. Les rares hommes retrouvés dans cette activité sont des guinéens « soussou ». Dans le cas des villages comme Bettenti, Bossinkang, Médina et Soucouda la transformation a toujours été effectuée par les femmes, mais à des degrés différents. La construction de sites de transformation par le PISA et la capitalisation des techniques, visant à l'amélioration et à la valorisation, ont poussé les femmes à s'y investir davantage. Dans ce contexte, les femmes de Bossinkang, dont l'activité principale est la collecte de mollusques, commencent à se réorienter vers la transformation du poisson. Les femmes interrogées dans ce village expriment leur satisfaction en soulignant que « *l'AMP apporte des projets à l'exemple du Projet PISA, qui nous a permis de mieux nous organiser à l'aide du site de transformation construit. Grâce à ce projet, nous sommes mieux organisées qu'on ne l'était et nous y travaillons régulièrement* ».



Graphique 23 : Place de l'activité de transformation de poisson selon le village. Source : Enquêtes personnelles de l'auteure, mars – avril 2014.

L'analyse d'éventuels impacts sur cette activité montre qu'il n'y a pas vraiment de lien entre cette filière et la mise en place de l'AMPC, même si la transformation de poisson est étroitement liée à la disponibilité de la ressource. Les femmes de Missirah l'expliquent comme suit : « *même si Bamboung est fermé, il n'est pas la seule zone de pêche dans le delta. En outre, la quantité dont on a besoin pour la transformation ne peut pas être fournie par Bamboung. Mais aussi, une bonne partie des poissons transformés est pêchée en dehors des eaux du delta du Saloum* ». Quant à celles de Bassoul, de Bossinkang et de Sipo, elles notent une baisse des revenus du ménage, car en dehors de la collecte de mollusques, elles transformaient en même temps les captures faites par leur conjoint à Bamboung. Ces poissons fumés, salés ou séchés, étaient acheminés directement vers les sites les plus proches des possibilités d'écoulement des produits (Failler & alii, 2009, p. 48). Cependant, d'autres femmes interrogées ignorent les lieux de provenance du poisson transformé.

Ainsi, la compilation des résultats sur les activités halieutiques en général, synthétisée sur le graphique n° 24, laisse apparaître l'importance des la collecte de mollusques et la transformation de poisson dans la vie active des femmes à Bassoul, à Sandicoly, à Médina, à Bettenti, à Missirah, à Soucousta, à Bossinkang et à Sipo même si c'est à des degrés variables. Toutefois, elles apparaissent vraiment secondaires dans les villages de Sourou, Dassilamé Sérère, Bani, Sangako. A Toubacouta, les femmes ne sont nullement liées à ces activités.



Graphique 24 : synthèse de la place des activités halieutiques dans la vie des femmes selon le village.
Source : Enquêtes personnelles de l'auteure, mars – avril 2014.

Conclusion du Chapitre 10

Dans ce chapitre, nous avons montré que, contrairement aux poissons, les ressources conchylicoles de l'AMPC n'ont pas encore fait l'objet de suivi pour mesurer les effets de la mise en défens sur ces espèces. Cependant, à partir d'observations *in situ*, plusieurs coquilles vides ont été constatées, affirmées par les gestionnaires de l'AMPC. Etant des ressources sédentaires, les observations faites sont assimilées à un pourrissement après la phase de maturation des coquillages ayant atteint la taille commerciale et non exploitées.

Pour les activités féminines (exploitation de coquillages et de transformation de poisson), il existe des décalages encore plus forts que ceux notés chez les pêcheurs. Les femmes impactées par la création de l'AMPC sont majoritairement originaires des villages de Bassoul, de Bossinkang, de Sipo. Leur présence à Bamboung était surtout motivée par leur statut d'accompagnatrice¹⁸⁰.

L'analyse des logiques d'exploitation des femmes montre que la collecte de mollusques et la transformation de poisson sont pratiquées dans les territoires proches des lieux d'habitation. Leur importance selon le village est également liée à la proximité à la mer ou à un bolong. En plus, l'éloignement du bolong de Bamboung par rapport aux villages situés dans la partie continentale de la Communauté Rurale de Toubacouta et les moyens de navigation dérisoires n'offraient pas aux femmes les possibilités d'y aller. Nous avons aussi démontré que dans ces villages, la collecte de mollusques et la transformation de poisson sont subordonnées à plusieurs autres activités. C'est la raison pour laquelle, elles sont pratiquées de manière secondaire, occasionnelle voire inexistante dans certains villages. Toutefois, leur déplacement vers des vasières plus éloignées est récent et s'explique par l'épuisement des gisements de coquillages mais par l'appui de bailleurs en pirogues motorisées.

Cependant, les communautés impactées sont généralement vulnérables après la création d'aires protégées, qu'elles soient terrestres ou marines. Ces chocs font apparaître de nouvelles dynamiques qui peuvent aller de la reconversion totale au reploiement vers d'autres zones d'exploitation. Dans la section suivante, nous analysons les stratégies d'adaptation développées par les communautés impactées.

¹⁸⁰ Les pêcheurs Niominka migrent souvent avec leurs épouses qui, dans les lieux d'accueil, collectent des coquillages et transforment les captures de leur conjoint.

Chapitre 11 - La résilience des communautés impactées

Les communautés dépendantes des ressources sont généralement vulnérables après la création d'aires protégées terrestres ou marines, conduisant à une restriction aux droits d'accès. Ces chocs font apparaître de nouvelles dynamiques qui peuvent aller de la reconversion totale au redéploiement vers d'autres zones d'exploitation.

Comme l'a montré les résultats de l'analyse sur les impacts, les femmes exploitantes de mollusques et transformatrices de poissons sont moins affectées que les pêcheurs. Néanmoins, la résilience sera étudiée dans chacun des cas. Nous porterons aussi un regard sur le maraîchage, une des activités qui se commencent à se développer dans la zone. Dans nos villages d'étude, il est pratiqué par une bonne partie des femmes. L'objet est d'essayer de comprendre si l'AMPC a suscité le renforcement de cette activité, avant de terminer par les appuis dont bénéficient les féminines.

1. La résilience des pêcheurs

Chez les pêcheurs anciens usagers du bolong, une forme de vulnérabilité morale est manifestée par les Bassoulois, qui considéraient Bamboung comme un de leurs espaces halieutiques. En outre, l'affection qu'ils avaient pour ce territoire était davantage liée à l'activité agricole et plus spécifiquement rizicole. Dans leurs discours, ces populations manifestent encore l'espoir d'accéder à ces terres, même si l'accès au bolong leur reste interdit. Confrontés à une salinisation des terres dans le village, ces pêcheurs ont toujours pratiqué la riziculture à Bamboung. « *Une année, quelques-uns d'entre nous étaient partis défricher les terres pour préparer la saison rizicole, mais nous avions été chassés du site* », souligne un groupe de pêcheurs de Bassoul (focus group avec un groupe d'anciens pêcheurs de Bamboung, avril 2014)¹⁸¹.

Concernant la pêche, les anciens usagers du bolong se sont redéployés vers d'autres espaces halieutiques. Parmi les 160 impactés, 149 ont changé de zones de pêche. Les plus résilients, qualifiés de « *très experts dans l'art de la pêche* » par Van Chi Bonnardel, (1969, p. 33), ont souligné l'adaptabilité de leurs engins de pêche au milieu estuaire. Les pêcheurs de Bassoul

¹⁸¹ Voir méthodologie

se sont orientés vers d'autres campements comme Bakhalou, Diofandor, Diogaye, Gouk, qu'ils ont d'ailleurs souvent occupés. La taille des embarcations et l'adaptabilité de leurs engins à la navigation en mer a selon eux facilité le redéploiement, étant donné que leurs pirogues opèrent à 70% en dehors de l'estuaire. A Bettenti, un ancien pêcheur du bolong de Bamboung s'exprime en ces termes sur cette question : « *pour ne pas sentir la fermeture du bolong de Bamboung, j'ai juste changé de zones de pêche et je continue mes activités, ce qui fait que je ne sens pas d'impact sur mon travail. L'ouverture du village sur l'océan fait que nous avons construit des engins de pêche mieux adaptés à la mer qu'aux bolongs* ».

Quelques pêcheurs ont en effet procédé à un changement ou à une réadaptation de leurs matériels en fonction des zones fréquentées et des espèces ciblées. Parmi les 162 pêcheurs impactés négativement, à Bassoul 3 déclarent avoir changé de pirogue, 2 leur moteur et 11 leurs filets de pêche. A Bossinkang, 4 pêcheurs sur 67 et seulement 1 à Missirah ont procédé à au rallongement de leurs filets en longueur et en largeur afin de mieux les adapter à leurs pratiques actuelles.

A Bossinkang, les pêcheurs parlent de changement des fréquences de leurs sorties. Un des pêcheurs de ce village raconte : « *actuellement les sorties se font en marée c'est-à-dire en plusieurs jours de pêche. Les captures sont conservées avec de la glace durant la sortie. Ce qui nous permet de pouvoir supporter le coût d'investissement qui est de devenu très cher, vu les charges en terme de carburant, de restauration, et de glace* ». Cependant, d'autres pêcheurs font comprendre que la cherté du coût de leur investissement n'est pas forcément due à la mise en place de l'AMPC mais à la flambée du prix du carburant et des engins de pêche. « *Actuellement, il faut parcourir plusieurs centaines de kilomètres pour voir du poisson* », disent-ils.

Quelques-uns des pêcheurs se sont reconvertis dans d'autres activités. A Bassoul, 2 exercent dans la charpenterie. Dans le village de Sipo, ils se sont orientés plus vers le tourisme local, l'arboriculture et le maraîchage. Dans les villages de la partie continentale, certains sont recrutés pour assurer la surveillance de l'AMPC. Quant aux pêcheurs de Bassoul, ils déplorent le manque de mesure d'accompagnement depuis l'interdiction d'accès à la zone protégée.

Les pêcheurs ont également manifesté leur difficulté à accéder aux crédits. Seuls, 2% parmi ceux interrogés à Missirah sont appuyé par le centre de pêche et, 1% par les GIE de femmes.

A Bassoul, ils sont soutenus par le Crédit Mutuel du Sénégal qui leur octroie des prêts allant de 500 000 à 2 000 000 F CFA (762 et 3049 €). Cependant, les bénéficiaires doivent verser un apport de 500 000 F CFA (762 €) et rembourser à hauteur de 75 000 F CFA (114,3 €) par mois, pendant deux ans. C'est la raison pour laquelle, il est devenu fréquent de voir les hommes se tourner vers le maraîchage, surtout dans les villages de Sipo, Néma Ba, Bani et Sourou et Dassilamé Sérère où, ils sont parfois intégrés par les femmes dans les GIE. Ainsi, ils expriment que, la difficulté de s'organiser en GIE comme les femmes, limitent les possibilités de trouver un financement.

2. La résilience des femmes

D'après nos observations, les impactés concernent moins les femmes que les hommes, mis à part les exploitantes de mollusques de Bassoul, de Bossinkang et de Sipo. Au même titre que les pêcheurs, les femmes se sont aussi redéployées vers d'autres vasières, soit à proximité de leur village, soit dans les campements de pêche où elles accompagnent leur conjoint.

A Bossinkang, la capitalisation de plusieurs formations en techniques améliorées visant une meilleure qualité des produits ont incité les femmes dont la principale activité est la collecte de mollusques à s'orienter et s'investir davantage dans la filière de transformation de poisson, au vu du site qui leur a été offert dans le cadre du projet PISA. Les femmes interrogées dans ce village expriment leur satisfaction et souligne que « *l'AMP apporte des projets à l'exemple du Projet PISA qui, nous a permis de mieux s'organiser à l'aide du site de transformation construit. Grâce à ce projet, nous sommes mieux organisées qu'on ne l'était et nous travaillons y travaillons régulièrement* » (Fig.11 : photos C, D, E et F). Certaines d'entre elles ont également commencé à développer du micro-mareyage, mais à petite échelle.

A Bassoul, quelques femmes impactées se sont reconvertis dans la transformation du poisson. Cette activité est soutenue par des bailleurs dont l'intervention est non liée à l'AMPC. Une d'entre elles, après vingt ans de travail dans le Bamboung, nous explique : « *après avoir quitté Bamboung, je me suis investie dans la transformation du poisson. Les fonds alloués par des bailleurs en prêts ou à fonds perdus m'ont permis de me lancer dans la transformation de poisson. Actuellement, j'ai recruté des femmes qui se chargent d'écailler le poisson fumé, des burkinabés chargés d'acheminer les poissons entre le pont et le site de*

transformation, de séchage des produits transformés et de l'emballage. En dehors de ce que je gagne, d'autres tirent profit de ce travail» (Fig. 11 : photo B).

Dans le village de Sipo, en plus de la collecte de mollusques pratiquée à proximité, les femmes développent le tourisme local grâce à la Fondation italienne qui, œuvrant pour la promotion de l'écotourisme, a construit un marché artisanal (Fig. 11 : photo A) et un restaurant communautaire qui permet aux touristes de prendre un avant-goût des spécialités locales avant d'arriver au campement Keur Bamboung. Les femmes ont également suivi des formations en techniques de transformation des fruits et légumes, en plus de l'arboriculture développée dans le village. Elles ont pu bénéficier d'un périmètre de maraîchage depuis 2008 grâce à l'appui de la fondation, en collaboration avec l'Organisation des Nations unies pour la nourriture et l'agriculture (FAO). Les produits récoltés et transformés permettent d'approvisionner le restaurant communautaire mais aussi le campement Keur Bamboung.

Etant donné que certaines d'entre-elles pratiquent de plus en plus le maraîchage pour équilibrer leurs revenus, cette activité qui, existe depuis très longtemps dans la zone, s'est vue être renforcée dans certains villages. Nous allons l'aborder dans le point suivant, en prenant le village de Néma Ba, où elle occupe une place importante dans l'activité des femmes, comme exemple.

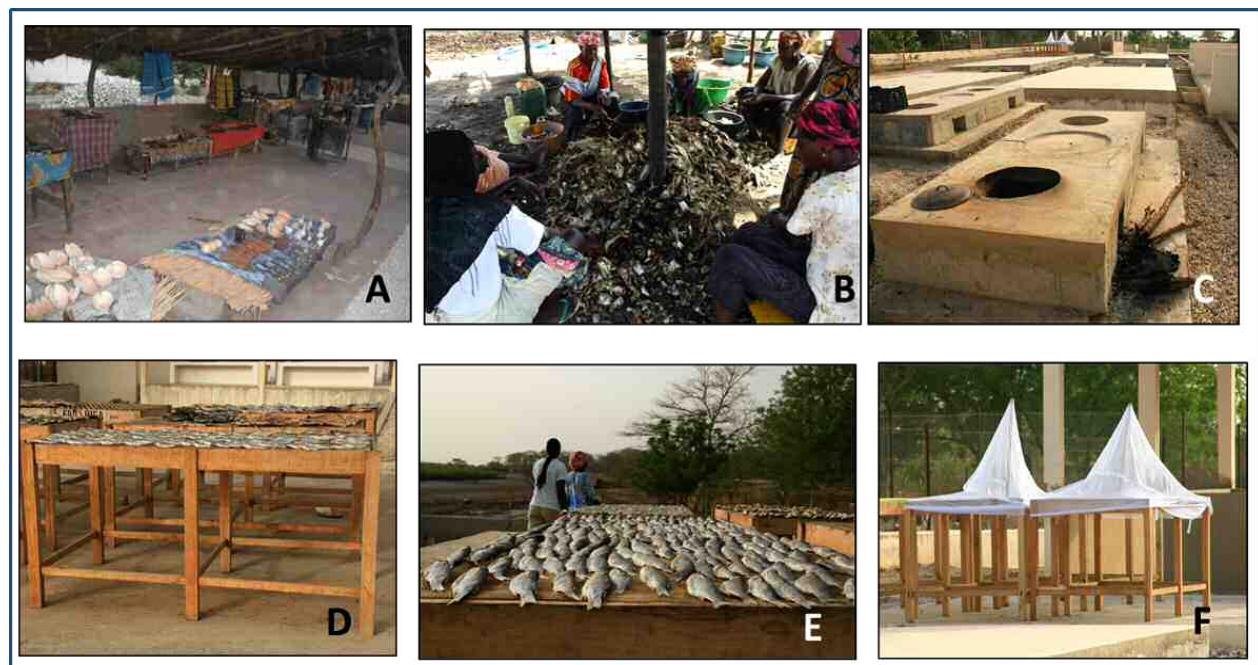


Figure 11 : Quelques investissements en termes d'accompagnement des femmes : (A) marché artisanal de Sipo construit financé par la Coopération italienne ; (B) activités de transformation de poissons développées par quelques femmes de Bassoul, anciennes usagères du bolong de Bamboung ; (C, D, E et F) quelques équipements des sites de transformation financé par le programme PISA. Photos (Ndickou Gaye) sauf C et F (Hanzen, 2012), enquêtes de terrain juin 2012, mars – avril 2014.

3. Les activités renforcées : l'exemple du maraîchage

Le maraîchage constitue l'une des activités exercées principalement par les femmes. Sa pratique chez les femmes Niominka entre dans le cadre de la diversification et de l'accroissement de la part des revenus non agricoles et non piscicoles dans les budgets familiaux (Fall, 2009). Dans les villages étudiés, les personnes interrogées soulignent le retour vers cette activité, indépendante de l'AMPC et pratiquée dans certains villages du delta du Saloum depuis les années 1960 (Chaboud & Laloe, 1983).

D'après les femmes, la rareté des ressources halieutiques a encouragé le renforcement de l'activité de maraîchage. Les résultats des enquêtes, portant sur 433 femmes montrent que 35,6% d'entre-elles l'exercent comme activité principale et 17,8% l'ont comme activité secondaire. Dans les villages de Néma Ba, de Dassilamé Sérère, de Bani et de Sourou, le maraîchage constitue la principale activité des femmes, avec respectivement 13,6%, 11,5%, 5,8% et 2,5% (Graph. 25). A Sangako, 1,4% des femmes le pratiquent comme activité principale et 1,2% comme activité secondaire. Dans le village de Sipo, il ne concerne que 0,7%¹⁸² des femmes et n'y a démarré qu'en 2008.

Cependant, les femmes de Missirah, Bettenti, Bossinkang et Sandicoly notent qu'elles commencent maintenant à s'investir dans le maraîchage compte tenu de la diminution « *des revenus tirés des activités halieutiques, qui ne suffisent plus pour gérer les charges, vue leur rôle dans l'économie familiale* ».

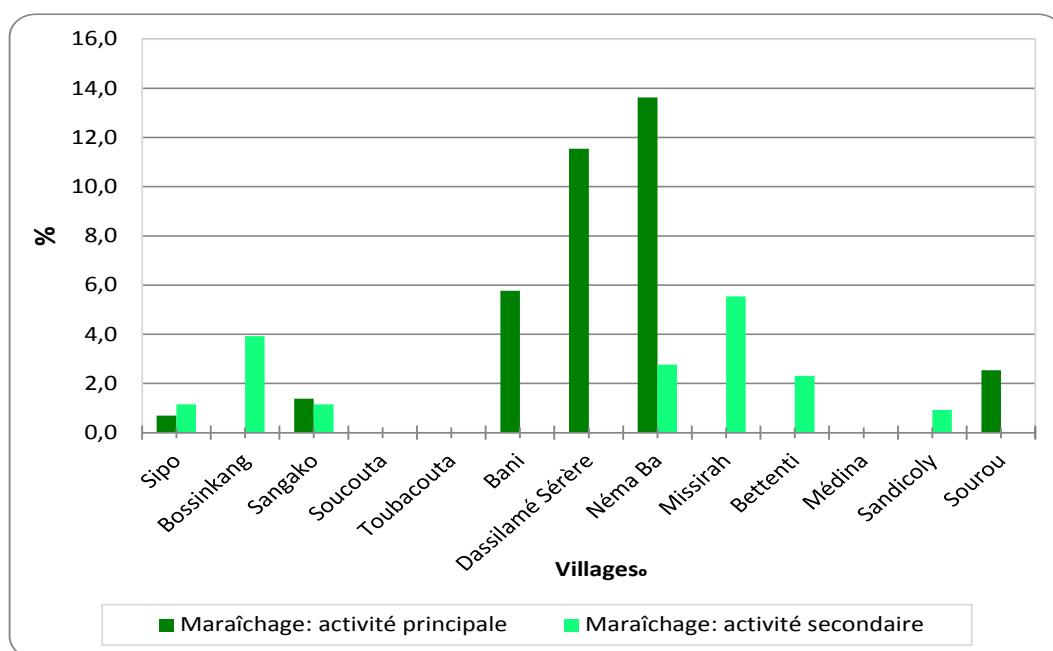
A Bani, les femmes disposent d'une superficie d'un hectare et demi, muni de trois puits, de neufs bassins pour évacuer l'eau vers les parcelles et de quelques arrosoirs. Les femmes de Sandicoly viennent de démarrer sur un périmètre de deux hectares grâce à l'appui du projet West African Association for Marine Environment (WAAME).

A Néma Ba et à Dassilamé Sérère, l'activité est renforcée grâce aux soutiens du Projet petite irrigation locale (PAPIL), de l'USAID/Wula Nafaa et du projet PISA. Les appuis de ce dernier dans ces deux villages sont plutôt orientés vers la filière maraîchage, contrairement aux autres villages où l'accent est mis sur la valorisation des productions halieutiques. Les investissements en clôtures et dans les réseaux d'irrigation ont été renforcés par la remise en

¹⁸² Nous précisons que le pourcentage du village de Sipo est faible, en raison de sa part dans l'échantillon qui porte sur les GIE de femmes.

état et le fonçage de puits dans ces localités. Dans les vallées de ces deux villages, plus de 30 hectares ont été aménagés pour le maraîchage et la riziculture.

A Néma Ba, où le maraîchage est l'activité phare des femmes, les ouvrages anti-sel et de retenue d'eau ont été réfectionnée sur 30 m pour une superficie de 20 hectares. Pour une meilleure organisation de l'activité, Chaque GIE de femmes dispose d'un périmètre divisé en plusieurs parcelles. Le GIE *Yone Ndéfleng* bénéficie de 4 hectares équipés de 9 puits raccordés à 20 bassins, *Bamba Dinka « Ndimbalanté »* 3 hectares, *Mbela Gorum* 5 hectares équipés de 10 puits et 18 bassins. D'après les femmes du GIE *Dimbalanté*, le renforcement de l'activité du maraîchage trouve son argument sur le fait que : « *les gisements de coquillages sont presque épuisés et nous n'avons pas de pirogues pour aller loin. Ici à Néma, nous avons de l'eau douce et des terres qu'on peut cultiver toute l'année* »¹⁸³. Le renforcement cette activité a permis une amélioration significative du taux d'emblavure des périmètres et l'augmentation des quantités des spéculations produites ces dernières années. Les productions des GIE *Yone Ndefleng* et *Bamba Dinka « Dimbalanté »* affichent une évolution des récoltes entre 2010 et 2013 (Tab. 12). Une bonne partie de ces quantités sert à approvisionner la consommation locale des villages environnants, des hôtels mais aussi des marchés intérieurs de la Région de Fatick. Dans la section suivante, nous analyserons les appuis accordés aux femmes le renforcement de leurs activités.



Graphique 25 : Place de l'activité de maraîchage dans les villages étudiés. Source : Enquêtes personnelles de l'auteure, mars – avril 2014.

¹⁸³ Enquêtes personnelles à Néma Ba, février 2011.

Tableau 12 : La production de deux GIE sur quelques années récentes.

Année Production	Poids en Tonne							
	GIE Yone Ndefleng				GIE Bamba Dinka « Dimbalanté »			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
Oignon	16,994	34,82	37,458	39,678	8,245	17,24	18,622	21,11
Chou	0,467	2,809	3,625	5,389	0,125	1,362	0,856	0,59
Tomate	7,163	5,703	7,423	4,624	1,696	1,365	9,707	0,925
Aubergine	0,277	0,727	0,876	0,648	0,185	0,44	0,332	0,806
Piment		0,475	0,689	0,379		0,215	0,515	0,742

Source : GIEs de Néma Ba, enquêtes personnelles de l'auteure, mars – avril 2014.

4. Les activités de féminines soutenues par le crédit

Dans le delta du Saloum, plusieurs programmes et projets interviennent dans l'appui aux populations locales mais à des niveaux différents. A Toubacouta, les activités économiques des femmes sont appuyées tant financièrement (prêts ou don) que techniquement (formations). En plus de l'appui des bailleurs, des fonds de roulement sont mis en place par les femmes afin de se soutenir et de s'autofinancer.

a. Le rôle des bailleurs

Les bailleurs interviennent globalement dans les villages pour soutenir les dynamiques existantes.

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a été l'un des premiers partenaires financiers et techniques des populations locales entre 2003 et 2006. Des formations en gestion des ressources naturelles (allant des principes de mise en repos biologique au reboisement de la mangrove) ont également été fournies aux membres des groupements. La capitalisation des formations s'est traduite par le reboisement d'une superficie d'environ 10 ha d'*Avicenia* et d'*Eucalyptus* chaque année, selon la présidente de l'Union Locale.

Le projet **Wula Nafaa** de l'USAID intervient dans une bonne partie des villages de l'AMPC. Il a procédé à des formations pour le renforcement des capacités, déjà acquises avec l'IUCN. Elles portent sur l'hygiène et la qualité ainsi que sur la valorisation des produits.

Le Programme Italien pour la Sécurité Alimentaire (**PISA**), dans le cadre de son Projet d'Appui aux organisations des Producteurs pour la valorisation des filières porteuses, a appuyé les femmes de certains villages rattachés à l'AMPC entre 2008 et 2012. Les financements de ce projet sont orientés en fonction de l'activité dominante dans le village. C'est ainsi que dans le cadre de son volet pêche, des fonds ont été mobilisés pour soutenir les unions locales de Missirah, Bettenti, Bossinkang et Soucouta. L'appui concerne soit la collecte de mollusque, soit la transformation de poisson. Par contre dans les villages de Néma Ba et de Dassilamé Sérère, l'appui a été orienté vers le maraîchage qui constitue leur principale activité.

Le programme vise des objectifs multiples qui sont : l'appui en équipement, la valorisation de la production locale, l'amélioration des conditions de vie et l'offre d'un meilleur accès au marché. Du point de vue technique, un site de transformation des produits halieutiques est construit pour chaque union locale. De même, au sein des quatre unions locales, 80 femmes (20 femmes par U.L.) ont pu participer à plusieurs sessions de formations, axées sur les nouvelles techniques de transformation de produits halieutiques : il s'agit de la sécurité en mer, de l'hygiène et de la qualité, des bonnes pratiques de conservation et de commerce équitable afin d'assurer la sécurité alimentaire des familles et des clients. Il a été aussi question de les accompagner dans la dynamique organisationnelle, par *l'utilisation d'une stratégie de communication au développement, cruciale dans la démarche du programme*¹⁸⁴. Le projet a aussi équipé les femmes en matériels : bacs de fermentation, bassines, casiers, claies de fumage et de séchage du poisson.

A la fin du projet, des fonds d'accompagnement sont remis aux femmes en guise d'aide: 200 000 FCFA (305 €) pour Sandicoly, 100 000 FCFA (155 €) pour Médina. Le montant octroyé à Bettenti a servi à l'achat des médicaments.

Dans les villages comme Bossinkang, PISA est considéré par les populations locales comme une alternative à l'AMPC, car le programme a permis une redynamisation des femmes à travers le renforcement de leurs capacités en techniques de transformation des produits halieutiques.

¹⁸⁴ Accès des femmes à la terre : nouveautés. Dossier : expérience de capitalisation des bonnes pratiques. 2012. Années internationales des coopératives, *Dimitra Bulletin, Femmes rurales, genre et développement*. 24 pages.

D'autres bailleurs travaillent aussi avec les femmes dans les activités halieutiques : l'Agence Japonaise Internationale (JICA) appuie le projet « Yokhos », le FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la Populations) les femmes de Soucouta dans l'activité de transformation des produits halieutiques. A Missirah, la FENAGIE a appuyé en lots de matériel et l'ONUDI a construit des claies de séchage des produits transformés.

A Bassoul, les femmes ont pu bénéficier de prêts de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) et du Crédit Mutuel du Sénégal (CMS). Avec le soutien de la FENAGIE, elles sont parvenues à mettre en place la Mutuelle de Ndagane, qui, malheureusement, a fermé. Elles ont reçu, en guise d'équipements, une pirogue motorisée, un filet, 40 bacs de fermentation en ciment et des frigos. Dans le cadre du projet **l'USAID/COMFISH**, elles ont participé aux visites d'échange organisées à Saint-Louis, à Kayar et à Joal.

b. Le système de microcrédit et le fonds de roulement

Le fonds de roulement est institué pour allouer de petits financements aux différents membres du groupement. Il est alimenté par les épargnes obligatoires (cotisations hebdomadaires, à la quinzaine ou mensuelles) ou par les financements accordés par les bailleurs sous forme de prêts ou à fonds perdus. Les montants servent de crédits aux femmes qui rembourseront avec un taux d'intérêt bien défini. LE GIE *Mboga Yiff* de Soucouta a pu bénéficier du soutien de l'UICN pour la mise en place d'une mutuelle (+/- banque villageoise). Le fonds acquis servent de prêts tournants afin d'en faire bénéficier les futures générations. A cet effet, la mutuelle peut financer par femme à raison de 400.000 CFA soit 610 € et par groupement jusqu'à 2.000.000 CFA soit 3049 € au maximum. Le Programme de micro financement du Fonds pour l'environnement mondial (**Pmf/Fem**), les a également soutenu sous forme de fonds perdus (entre 2006 et 2009). Des cotisations hebdomadaires de 100 FCFA/ femmes sont là aussi rassemblées. Ce fonds peut servir en cas de besoin sous forme de prêt à ses membres (membre malade, achat de médicaments, ...). Pour le moment, cela est encore à l'état de test : quand une femme emprunte 10.000 CFA, elle rembourse 10.500 CFA en 2 mois (Gaye et Leloup, 2012, p. 12). Ainsi chaque groupement peut gérer ses propres fonds selon ses besoins :

8 Dans le village de Médina les femmes disposent d'une caisse commune à laquelle elles cotisent à raison de 200 FCFA (30centimes) /femme tous les 15 jours.

- 8 A Sandicoly, les femmes disposent d'une caisse tournante auprès de laquelle chaque femme s'acquitte d'un dépôt de 400 f CFA (61 centimes d'Euro). Le projet *Wula Nafaa* leur a offert un montant pour l'octroi de prêts de 50 000 FCFA (76 €) /femme.
- 8 A Missirah : les femmes travaillent collectivement en cas de fortes demandes (commandes destinées aux foires). Avec ces fonds aussi et dans le cadre d'actions de charité comme le « *Ndiaye lo* »¹⁸⁵, elles parviennent à aider les personnes ne pouvant pas aller en mer.
- 8 A Bettenti, l'union locale a ouvert un compte afin de permettre aux femmes de bénéficier de prêts.

Le fonds de fonction de l'union locale de Soucouda, permet à chacun des membres répartis dans les dix villages qui composent l'union locale de cotiser à raison de 45 000 FCFA soit 67€ par mois. Ce montant, versé à la mutuelle de Soucouda, peut servir des prêts aux femmes désireuses de faire un petit commerce ou de s'activer, par exemple, dans la vente de poisson ‘frais, fumé ou séché’, de légumes,... (Gaye et Leloup, op.cit.).

Conclusion du Chapitre 11

Dans ce chapitre, nous avons montré que la capacité de populations impactées à développer une résilience face à la conservation, a du sens. Certes, le pourcentage important des usagers impactés chez les pêcheurs, ces derniers ont su s'adapter en réadaptant leurs engins pour certains, en modifiant les calendriers de sorties pour d'autres, ou rarement, en se reconvertisant dans d'autres activités. Chez les femmes, le redéploiement vers d'autres vasières a été la première stratégie. La capitalisation de plusieurs formations a rendu possible la redynamisation vers la transformation de poisson pour celles de Bossinkang. Grâce à l'installation du campement écotouristique Keur Bamboung à moins de 2 kilomètres du village, les femmes de Sipo se sont investies dans le tourisme local.

Nous avons aussi montré le rôle des bailleurs dans le renforcement de certaines activités à l'exemple du maraîchage, en plein essor dans quelques villages et embryonnaire dans d'autres. Cependant, il est important de préciser qu'avant la création de l'AMPC, des bailleurs présents dans la zone octroyaient des financements aux femmes.

¹⁸⁵ Expression que les femmes, membres du GIE utilisent dans le cadre de collecte d'un montant, pour l'offrir à un nécessiteux du village. La participation se fait dans la discréetion.

Etant donné que l'AMPC est exempte de toute forme d'exploitation, il apparaît essentiel de porter un regard sur la gestion des ressources halieutiques à l'échelle du delta du Saloum de manière générale, et plus spécifiquement à celle de l'AMPC. Ce qui nous amène à mieux comprendre la perception des populations locales sur le modèle de conservation appliqué à l'AMPC de Bamboung. C'est de ces aspects que traitera le chapitre 12.

Chapitre 12 - La gestion des ressources halieutiques

Dans les villages étudiés, la gestion des ressources halieutiques se fait dans le cadre de législations qui s'appliquent à l'ensemble du delta du Saloum. Dans ce chapitre, nous définirons dans un premier temps, la gestion à l'échelle du delta du Saloum. Ensuite, nous l'analyserons sous un angle transversal, en la considérant dans le contexte de l'AMPC. Enfin, nous aborderons la perception des usagers par rapport au modèle de conservation appliquée à l'AMPC de Bamboung.

1. La gestion à l'échelle du delta du Saloum

La gestion des ressources halieutiques est réglementée par la Loi n°98-38 du 14 avril 1998, portant code de la pêche maritime dont les modalités d'application sont fixées par le décret n° 98-498. Cette loi s'applique aux eaux intérieures marines, à celles des fleuves et rivières jusqu'aux limites fixées par décret faisant partie de la zone sous juridiction sénégalaise. La gestion locale est assurée par les services déconcentrés allant du Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Fatick, des Services départementaux aux Postes de contrôles au niveau de l'Arrondissement et de la Communauté Rurale. Nous soulignons que seuls les agents assermentés de l'Etat ont le droit de surveillance et de constatation des infractions (Code de la pêche, 1998), du fait que les ressources halieutiques sont réputées constituer un patrimoine de l'Etat. Les services déconcentrés de la pêche assurent le contrôle du respect des zones de pêche, de la qualité des filets et des mailles utilisés (entre 24 et 100 mm) ainsi que de la taille des produits capturés. Cependant, vu les contraintes liées à la disponibilité de ressources humaines et financières, des contrôles au niveau des points de débarquement se font irrégulièrement. Ceci limite quelquefois l'accès aux données ainsi que leur fiabilité, induisant leur utilisation avec beaucoup de circonspection.

Dans la Communauté Rurale de Toubacouta les pêcheurs sont impliqués dans la gestion par la délégation de responsabilité faite au travers des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (C.L.P.A.). Ces derniers sont des organisations locales créées par arrêté dans les zones où existent des activités de pêche maritime et via une concession faite par l'Etat aux communautés. Cette cogestion vise à faire participer et à responsabiliser les acteurs de la pêche de sorte qu'ils assurent la gestion et l'allocation de droits d'accès aux ressources de leur

terroir. La structure regroupe les professionnels de mer (pêcheurs, femmes transformatrices, mareyeurs), l'Etat, représenté par le chef de la circonscription administrative concernée, les élus locaux, les notables, et les autres représentants locaux de l'administration. Le représentant de l'Etat fixe par arrêté l'élaboration du règlement intérieur ainsi que sa stricte application. Les acteurs de la pêche sont organisés par catégorie professionnelle et selon les spécificités du site (senne tournante, ligne, filets dormants, transformatrices, mareyeurs...). Les membres du conseil sont désignés par le Ministre chargé de la Pêche Maritime, sur proposition du chef du service régional de la pêche maritime et en concertation avec les organisations professionnelles de pêche maritime locale. L'article 3 de l'arrêté¹⁸⁶ stipule que, selon la structuration du CLPA par métier ou par terroir, les représentants sont issus directement soit de collèges (CLPA métier) soit de comités locaux villageois et/ou communaux (CLPA terroir). Il s'agit du collège des sages et notables, du collège des élus, du collège de l'administration locale, du collège des acteurs de la pêche artisanale maritime. Au niveau des villages, les Comités locaux villageois (CLV) représentent les CLPA. Dans la Communauté Rurale de Toubacouta, deux CLPA sont déjà mis en place : il s'agit de ceux de Toubacouta et de Missirah qui, en collaboration avec les CLV, travaillent avec la commission Environnement du Conseil rural, en charge des aspects liés aux ressources halieutiques.

Au niveau local, l'application des droits d'accès locaux nécessite l'établissement d'un modèle de plan de gestion ou d'aménagement des pêcheries qui développe des relations entre le Conseil Rural et le CLPA. La pêche, étant une compétence non transférée, sa gestion à cette échelle est régie par des mesures appelées conventions locales, établies par les communautés exploitantes et approuvées par les autorités locales compétentes. Selon Garnier (2006, p. 1) les conventions locales sont « *qualifiées d'"instruments modernes" de gestion des ressources naturelles, en ce sens qu'elles répondent efficacement à la complexité de l'exercice, par de multiples usagers, de leurs droits sur les ressources naturelles* ». Elles sont « *un ensemble de dispositions prises de manière consensuelle par les populations d'une ou plusieurs Communautés Rurales en vue de gérer durablement les ressources naturelles et de prévenir les conflits. Ces dispositions, conformes à la législation en vigueur, concernent entre autres ressources naturelles, la pêche et le dispositif organisationnel, social et culturel* »¹⁸⁷. Elles constituent, entre autre, une forme juridique de gestion des ressources naturelles à l'échelle

¹⁸⁶ Arrêté n° 09388 du 5 novembre 2008 portant création, organisation et fonctionnement de Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) maritime.

¹⁸⁷ Cette définition est tirée de : Convention locale pour une gestion durable des ressources naturelles, USAID Wula Nafaa, février 2010.

communautaire mais ne sont pas encore jusqu'ici intégrées dans des normes, même si les communautés rurales les utilisent¹⁸⁸. A cet effet, il appartient aux organisations locales des professionnels de mettre en place des règles qui seront expliquées. Dans le contexte des domaines de compétences non transférées, comme l'est la pêche, des règles spécifiques sont applicables.

L'élaboration de la convention locale de Toubacouta sur la gestion des Ressources Naturelles est en phase finale et sera soumise aux CLPA pour délibération. Toutefois, ces instances restent non fonctionnelles malgré les rôles qui leur avaient été octroyés lors de leur mise en place. *Cette situation peut compromettre la réalisation des activités, notamment celles en rapport avec la validation des initiatives locales de gestion ou la préparation de plans consolidés de gestion des pêcheries artisanales*¹⁸⁹ des programmes et projets.

Dans les pêcheries de poisson des villages étudiés, les initiatives locales de gestion sont peu respectées en raison de l'absence d'un cadre juridique reconnu. En plus de la raréfaction des ressources halieutiques causée par le libre accès, la progression de la motorisation et l'utilisation d'une technologique de plus en plus puissante dans les pratiques de pêche, modifient les modes d'accès aux espaces halieutiques deltaïques (Dahou, 2010, p. 80). Même si ces derniers étaient « *strictement appropriés de la même manière que les surfaces cultivables, c'est-à-dire en fonction du droit du premier occupant : le droit de feu sur un secteur de terre ferme assure la propriété des lieux de pêche qui le circonscrivent* » (Pélissier, 1966, p. 238), les communautés font aujourd'hui face à un phénomène de « *déterritorialisation* » de ces espaces incorporés aux terroirs autochtones (Cissé, Ghysel & Vermeulen, 2004, p. 313). Il s'y ajoute l'utilisation par des communautés allochtones d'engins différents de ceux liés aux pratiques de pêche insulaires, ce qui aboutit parfois à des conflits.

Concernant l'exploitation des mollusques, les pratiques de gestion locale diffèrent d'un village à un autre. Contrairement aux villages insulaires de Dionewar, Niodior et Falia où les pratiques locales de gestion ont très tôt été soutenues par des ONG comme l'UICN, le FEM ou la FIBA dans le cadre du projet « Femmes et Coquillages », les femmes exploitantes de coquillages des villages étudiés, situés dans la partie continentale, commencent seulement à

¹⁸⁸ Bulletin électronique d'information (BEI) du programme USAID/Wula Nafaa, publication semestrielle n° 00/juillet 2009.

¹⁸⁹ Projet Régional des Pêches en Afrique De L'ouest (PRAO), 2011. Rapport d'évaluation des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA). Document réalisé par la Division Pêche Artisanale, Décembre, 77 pages.

prendre conscience de la nécessité et de l'efficacité d'une gestion rationnelle des ressources et de leurs habitats. Comme le montre une femme transformatrice de poisson sur la photo 5, les espèces de petite taille n'ont pas de valeur commerciale importante et sont difficilement vendues. En relation avec la pluriactivité, les populations de certains villages alternent les activités selon les saisons, en vue de conserver et de restaurer certaines parties des écosystèmes. Parmi les pratiques de gestion, nous pouvons retenir quelques-unes :

- **Le repos biologique** consiste à mettre en repos une vasière pendant quelques temps, particulièrement en saison des pluies, période pendant laquelle les familles sont mobilisées pour les travaux champêtres. Observé de juin à octobre pour les arches et de jusqu'en janvier-février pour les huîtres, ce repos correspond à la phase de reproduction des espèces. Il est pratiqué presque partout dans les villages enquêtés, en dehors de Bassoul où les femmes ne le respectent que pour les huîtres. Dans ce village, elles n'ont pas d'autres activités que la collecte de mollusques, alternée avec le fumage de poisson, ce qui n'encourage pas des initiatives de mise en repos même si le souhait de le faire est parfois exprimé.
- **La collecte sélective** porte sur la sélection d'individus selon leur taille afin d'éviter la collecte de juvéniles. Se faisant à la main, elle va privilégier automatiquement les plus gros individus. Très peu pratiquée par les femmes rencontrées, son utilité est néanmoins comprise. N'étant pas encore vulgarisée dans ces villages, la collecte sélective est pratiquée par quelques femmes de Sandicoly (Fig. 12 : photos A et B). D'ailleurs certaines d'entre elles soulignent que la collecte de juvéniles ne favorise pas l'obtention d'un meilleur prix sur le marché. Afin de ne pas se faire une mauvaise réputation auprès de la clientèle, elles évitent à tout prix de collecter les individus de petite taille.
- **L'ensemencement** consiste à repeupler une vasière donnée par le ramassage de naissains prélevés dans un site en surabondance (Diouf & Sarr, 2009, p. 8). Il est le plus souvent effectué suite au constat d'appauvrissement d'un site du fait d'une exploitation intense et ininterrompue. La vasière de Bakoleng, commune à Soucouta, Médina, Sangako et Sandicoly a fait l'objet d'ensemencement en 2012 par les femmes de ces villages. De même, Makala et Sandicoly ont été repeuplées, selon les femmes utilisatrices. Pour de meilleurs résultats, les vasières ensemencées sont nécessairement

mises en jachère pendant au moins 12 mois pour permettre le grossissement des espèces. Toutefois cette technique est très peu connue dans la partie continentale.

- **L'élevage d'huîtres consiste** en un captage des naissains par fixation sur des coquilles, accrochées en guirlandes et attachées sur des perches horizontales le long des palétuviers (Fig. 12 : photo C). La période propice au captage est comprise entre juillet et septembre. L'élevage est actuellement pratiqué dans beaucoup de villages dont Sandicoly, Médina, Soucouta, Néma Ba, Missirah. En outre, les femmes expliquent par leurs savoirs endogènes et traditionnels que l'arrêt de l'exploitation de l'huître pendant cette période est dû au fait qu'on préfère ne pas en consommer en période hivernale.

Nous retenons avec (Cissé, Ghysel & Vermeulen, 2004, p : 318) que les systèmes de régulation (fermeture des bolongs pour certaines périodes de l'année, la limitation des captures, le système de pêche collective) ont toujours existé dans les pratiques traditionnelles des Niominka. A celles-là, s'ajoutent les croyances mythiques telles que la présence d'esprits protecteurs (Ninki Nanka) dans les bolongs. Elles s'appliquent à travers la sanctuarisation (Ngols, bolongs prohibés), l'alternance ou la saisonnalité des activités, réglementant les modes d'exploitation. Ces interdits, œuvre des ancêtres, sont généralement transmis de génération en génération sans explication et finissent par constituer des exigences cultuelles. Ce mythe secret des sites sacrés était une forme de gestion respectée de tous car les responsabilités étaient partagées et chacun des membres du corps social s'occupait d'une gestion particulière et précise des ressources collectives (FAO)¹⁹⁰.

Dans la communauté rurale de Toubacouta, les savoirs des populations sont renforcés par des formations techniques acquises grâce à l'interventions de bailleurs (projets ou ONG), œuvrant pour la préservation des écosystèmes à travers leur restauration et leur conservation. L'UICN, Wetlands International, le Pmf/Fem, entre autres, ont beaucoup participé à la conscientisation soutenue des populations. Ainsi, grâce à des instances comme le GIE ou l'Union Locale, les femmes sont impliquées dans cette politique, veillent à la taille et à la qualité des espèces collectées mais aussi à la coupe du bois de la mangrove. A cet effet, des superficies considérables de palétuviers (Fig. 12 : photos E et F), *Avicenia* et *Rhyzophora* sont reboisées

¹⁹⁰ Gestion participative des ressources naturelles : démarches et outils de mises en œuvre. Manuel du technicien, FAO, document non daté, 85 pages.

en vue de stabiliser les écosystèmes et leurs habitats. A Sandicoly, la mise en place d'un bois villageois permet de rompre avec la pratique des coupes abusives.



Figure 12 : Pratiques de gestion, de conservation et de restauration locales : (A) Panier traditionnel de Moundé ; (B) Panier en plastique percé, utilisé par les femmes de Sandicoly ; (C) Elevage d'huître à Néma Ba ; (D) Pancarte indiquant des techniques de conservation des vasières à Missirah ; (E et F) Tri des propagules de mangrove et reboisement à Dassilamé Sérère. Photos (Ndiouck Gaye), septembre 2011, juin 2012.



Photo 5 : Femme transformatrice de poisson, faisant le rapport entre la valeur et la taille d'un poisson. (Photo, Gaye N., terrain avril 2014).

2. La gestion à l'échelle de l'Aire Marine Protégée Communautaire

L’AMPC du Bamboung est un territoire bien délimité de par son zonage qui en facilite le contrôle. L’initiative de conservation basée au départ sur un repos biologique de trois à six mois a finalement abouti à une interdiction totale de toute forme d’exploitation. Cependant, le règlement intérieur élaboré pour poser les conditions d'accès n'est toujours pas validé. Néanmoins, le respect de l'interdiction est facilité par le déploiement d'un personnel qui contrôle et relève les infractions dans la zone mise en défens. Un comité de surveillance continue (24 heures/24) fonctionnel est mis en place depuis 2003. En cas d'infraction, des sanctions allant jusqu'à l'arraisonnement du matériel sont appliquées. Ces personnels n'étant pas assermentés, leur capacité de contrôle et de régulation reste très limitée. Seuls deux agents des parcs nationaux sont en place mais ils participent rarement à la surveillance. Une pirogue motorisée, affectée par la Direction des Parcs Nationaux (DPN), ainsi que des gilets et du carburant, permettent d'appuyer les surveillants en ressources. D'après nos entretiens avec un agent de la DPN, « *la direction envoie chaque année une requête au programme GIRMAC pour un appui à la gestion de l'AMP. Une autre pirogue offerte par la coopération espagnole doit être reçue avant la fin du mois de mars* »¹⁹¹. Le conservateur, quant à lui, compte coordonner et encadrer la surveillance, en collaboration avec des agents assermentés de l'Etat, afin de pouvoir délivrer des procès-verbaux ou déferer au parquet les auteurs d'infractions.

L’équipement de surveillance est composé d'une pirogue, d'un moteur de 15 cv, d'une paire de jumelles, d'uniformes, d'un mirador qui sert de poste de garde (Fig. 13 : photos A et B), d'un poste de surveillance à l'entrée du bolong, de deux matelas, de deux couvertures, de quatre draps de lit, de deux moustiquaires et d'ustensiles de cuisine. Des téléphones portables permettent de communiquer avec le comité de gestion en cas de problème ou d’altercation avec les pêcheurs. Deux agents ont bénéficié de formation dans le cadre du RAMPAO en Mauritanie et à Bamboung. La construction d'un abri est nécessaire, notent les surveillants, qui déplorent l'insécurité en cas de pluies et de vents forts. La construction du mirador en dur est aussi souhaitée, car l’édifice date de 2003, même si des réfections sont faites de temps en temps. Ce n'est qu'en 2005 qu'une indemnité de 1 500 F CFA (environ 2,3 €) leur a été versée à la descente, montant revu à la hausse après quelques années de bénévolat.

La mission du personnel de surveillance, qui a su convaincre les populations sans être assermenté pendant plus d'une décennie, a été saluée par les autorités administratives locales,

¹⁹¹ Enquêtes personnelles de l'auteure auprès (terrain février 2011).

lors de la réunion de mise en place du comité d'orientation de l'AMPC organisée en décembre 2013. Soulignons qu'ici, la participation de la population est d'une importance capitale car elle a, comme le disait Ostrom (1990)¹⁹², « *investi des ressources dans la surveillance et la sanction des uns et des autres de façon à réduire la probabilité du free riding* ». Cet engagement s'est réaffirmé récemment par le renouvellement du comité de gestion au sein duquel les populations ont montré leur volonté de s'investir davantage dans les différentes commissions, particulièrement dans celle de la surveillance et de la pêche durable mais aussi dans celle du suivi écologique.

Par ailleurs, les surveillants déplorent le manque de ressources matérielles. L'inexistence de tenues d'hiver et d'été distinctes pose un grand problème, si l'on sait qu'ils sont tous logés dans une seule case en paille. Ces conditions peu enviables font que certains d'entre eux sont exposés à beaucoup de tentations. En principe, une partie des amendes payées par les auteurs d'infractions devrait leur revenir, selon le décret 91-600 du 18 juin 1991 fixant la répartition des amendes, transactions, saisies ou confiscations prononcées en application du code de la pêche maritime. Sur ce, Kanté (2012) souligne que ce décret met en application l'article 68 de la loi 87-27 du 18 août 1987 portant code de la pêche maritime et qui, en retour est abrogée par la loi 98-32 du 14 avril 1998 portant code de la pêche maritime. Pour lui, « *cette loi faisant référence à l'abrogation des dispositions contraires et que le décret 91-600 n'étant pas contraire à la loi 98-32, il apparaît logique que le décret puisse toujours s'appliquer, du moins la prise d'un nouveau décret de répartition* ». Cette situation fait que les surveillants, qui devraient bénéficier de leur part d'amendes, ne l'ont jamais reçue, bien que le ministère se soit référé à ce décret. Un agent du service des parcs nationaux le confirme à travers les propos suivants : « *l'agent de la marine affecté au mirador m'a fait une remarque selon laquelle les surveillants encaissent l'argent des pêcheurs pour les laisser entrer dans le bolong. C'est pourquoi dans mes rapports, j'ai toujours demandé à la direction de nous envoyer deux agents qui pourront participer activement à la surveillance de l'AMP. Et s'il y a d'éventuelles altercations, le président du comité de gestion m'appelle pour que j'aille automatiquement sur le site* »¹⁹³. Cette remarque est aussi notée par un des conseillers ruraux qui insiste sur le fait que les surveillants n'ont aucun statut juridique. Pour lui, « *les propos*

¹⁹² OSTROM E. [1990], *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Actions*. Cambridge: Cambridge University Press. L'auteur est cité ici par Holland G. et Sene O., 2010/3. « Elinor Ostrom et la Gouvernance Economique », *Revue d'économie politique*, Vol. 120, p. 450.

¹⁹³ Terrain de l'auteure, enquêtes personnelles (décembre 2010 et février 2011).

allant dans le sens d'une corruption sont considérés comme des rumeurs, mais des rumeurs extrêmement dangereuses » (enquêtes décembre 2010, février 2011).

Lors du renouvellement des instances de gestion de l'AMPC le 15 décembre 2013, une commission chargée de la surveillance et de la pêche durable a été mise en place. Sa mission consiste à suppléer l'équipe de surveillants en place depuis la mise en défens. Dans l'optique d'une meilleure implication des populations à gérer leur propre écosystème, une commission de suivi écologique a été également créée. Cette équipe, en collaboration avec des femmes de l'union locale de Soucouta dont deux choisies dans les villages de Soucouta, Dassilamé Sérère, Néma Ba, Sourou et Bani, participe au suivi des ressources conchylicoles du bolong, effectué par des biologistes de l'UIPA. L'objectif de la participation est de mettre en place une méthodologie simple et reproductible par les communautés utilisatrices des ressources.

Dans le point suivant, nous abordons la perception des usagers par rapport à la conservation appliquée à l'AMPC.

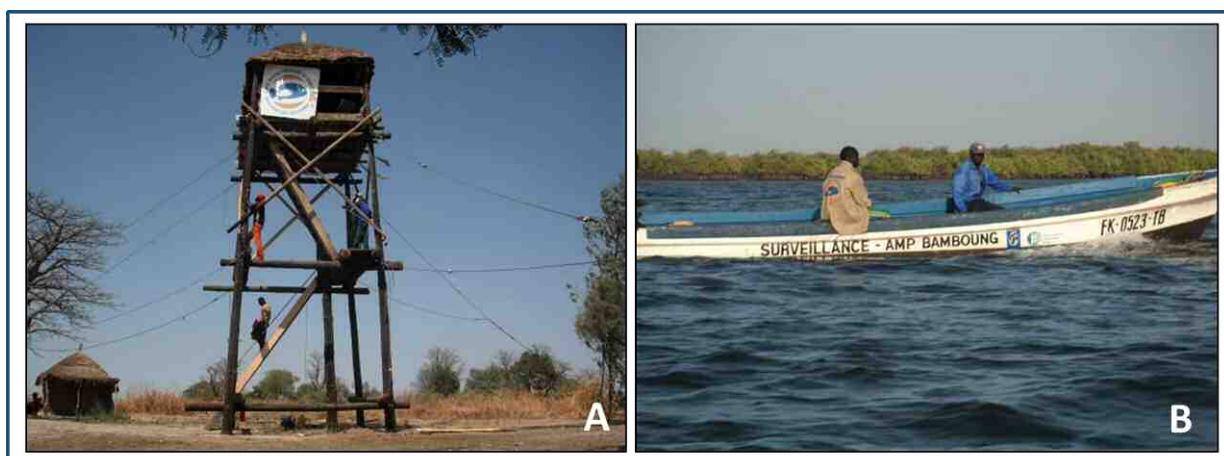


Figure 13 : Logistiques de surveillance de l'AMPC. (A) Mirador installé à l'entrée du bolong ; (B) Pirogue de surveillance et l'équipe à bord. Photos (Ndickou Gaye), 2011.

3. La perception des usagers par rapport à la conservation et au modèle appliqué à l'AMPC

En enquêtant sur « Bamboung comme modèle de conservation » on découvre que plus de la moitié des usagers interrogés s'opposent à la réglementation en cours. Généralement, ils expriment des points de vue contrastés :

Parmi les pêcheurs, 46% pensent que la mise en place d'une AMP peut encourager le retour des espèces. Par contre, 54% restent sceptiques vis-à-vis de l'AMPC et notent qu'il serait mieux de revoir les techniques de pêche, qui impactent négativement la ressource. Pour ces derniers, la plupart des engins de pêche ne pratiquent pas une pêche responsable, et donc pas une exploitation rationnelle, d'où la nécessité d'appliquer des amendes.

Par conséquent, 72% pêcheurs interrogés disent que le modèle de Bamboung n'a pas suscité la nécessité de conserver d'autres espaces. Toutefois, 27% notent avoir été inspirés par ce modèle, et l'ont appliqué en mettant en repos biologique certains bolongs. Dans ce même sens, ils ont également mis l'accent sur des initiatives locales de mise en défens, inspirées du modèle de Bamboung à l'exemple de l'AMP du Sangomar (Communautés Rurales de Dionewar et de Palmarin) et celle du Gandoul (Communauté Rurale de Djirnda), toutes les deux créées en 2013 par les populations et situées dans la partie ouest du delta du Saloum. De la même manière, 44% des femmes exploitantes de mollusques et transformatrices de poisson, avouent que même si le repos biologique a été toujours pratiqué dans quelques villages, son application est devenue systématique dans certaines vasières. Elles soulignent que les visites effectuées dans le bolong du Bamboung leur ont permis de constater que, même si les mollusques pourrissent dans le bolong, il y a un grossissement des espèces au niveau de certaines vasières. D'ailleurs, c'est à partir de ces constats et du suivi effectué dans le bolong que ces femmes revendiquent son ouverture en vue d'exploiter uniquement les coquillages.

Aujourd'hui les usagers accordent une grande importance à cet AMPC et sont prêts à mettre en place d'éventuels autres modes de régulation si le bolong serait ouvert. En tentant de préciser ce que pourraient être les modalités de ces régulations dans l'AMPC, 87% des pêcheurs sont favorables à un repos biologique concerté, 8% sont pour le paiement de droits d'entrée et 5% souhaitent la mise en place d'un système de quotas. Chez les femmes exploitantes de mollusques et transformatrices de poisson, 88% sont en faveur d'un repos biologique concerté, 3% proposent un repos biologique concerté avec un système de quota par femme, 3% proposent un paiement de droits d'entrée et une alternance de l'exploitation par village. 2% seulement pensent qu'il serait bien de payer un droit d'entrée, couplé d'une alternance des jours de collecte par village, en plus d'une application d'amendes. 1% seulement est d'accord pour l'application paiement de droit d'entrée à l'AMPCB.

Plus globalement, 34% des pêcheurs pensent que le modèle de Bamboung est reproductible dans d'autres bolongs, face aux 63% qui ne voient pas l'intérêt d'une fermeture intégrale, 3%

donnent des réponses assez nuancées en soulignant que c'est bien de fermer, mais il serait mieux d'ouvrir le bolong de temps en temps. Du côté des femmes, 52% sont défavorables à la reproductibilité du modèle de fermeture définitive. 21% sont favorables, à condition de mettre en place des mesures d'exploitation rationnelle des ressources. Les pratiques traditionnelles supposées majoritairement plus équilibrés que les pratiques modernes justifient cette position des usagers. C'est ainsi qu'un groupe de pêcheurs de Missirah souligne : « *étant à proximité du PNDS, nous connaissons depuis bien longtemps cette forme de restriction. Nous l'avons vécue avec le bolong de Koumé, situé à Bagadadji, dans le Parc* » (enquêtes personnelles, 2013). Selon eux, il est préférable de recourir au repos biologique traditionnel, comme ils le faisaient en période d'hivernage.

Conclusion du Chapitre 12

Dans ce chapitre, il apparaît que la gestion des ressources halieutiques dans le delta du Saloum est régie par le code de la pêche. Les services déconcentrés de l'Etat sont chargés de veiller à l'application de la réglementation, en collaboration avec les populations locales, représentées par les CLPA et les CLV. Cependant, le manque de moyens humains et financiers limite le degré d'intervention de ces services. De la même manière, les CLPA et CLV sont encore moins outillées pour mettre en œuvre les missions qui leur sont assignées, ce qui pose le problème de leur reconnaissance au sein des villages.

En ce qui concerne l'application des pratiques locales de gestion des ressources naturelles, elles sont plus respectées dans les activités de collecte de mollusques que dans la pêche. Toutefois, elles sont plus popularisées dans les villages insulaires à l'exemple de la Communauté Rurale de Dionewar, contrairement aux villages continentaux où les méthodes de collectes sélectives sont bien moins connues.

Il ressort aussi de cette analyse, une prise de conscience soutenue par les ONG, nationales et internationales (Fem, Wetlands International, FIBA, WAAME, UICN, Océanium...), de la nécessité de gérer rationnellement les ressources.

A l'échelle de l'AMPC de Bamboung, la gestion est facilitée par la réglementation qui interdit toute forme d'exploitation. A cela, s'ajoute la mise en place d'un personnel de contrôle, qui surveille en permanence la zone protégée. Egalement, les informations acquises révèlent une

forme de corruption auprès du personnel de surveillance. C'est la raison pour laquelle, il est suggéré de revoir leur statut mais aussi de renforcer les moyens humains et financiers.

En outre, la perception des populations vis-vis de l'AMPC montre que ces dernières sont conscientes des bienfaits de la conservation. Cependant, une bonne partie des usagers déplore la fermeture intégrale, inversement acceptée par d'autres en raison de la taille petite de l'AMPC. Il est à noter que les populations des Communautés Rurales de Dionewar et de Djirnda se sont inspirées du modèle de Bamboung pour mettre en place deux aires marines protégées, récemment créées.

Aujourd'hui, une certaine importance est accordée à l'AMPC de Bamboung car, les populations semblent être prêtes à mettre en place des modes d'exploitation rationnelle, allant du système de quota au paiement de droit d'entrée, si éventuellement ce bolong serait ouvert. Néanmoins, elles prônent majoritairement un repos biologique concerté.

La création de l'AMP comme celle de Bamboung, nécessite des moyens pour assurer sa pérennité. C'est dans ce contexte que le campement écotouristique Keur Bamboung est créé en vue de financer l'AMPC. Ce point sera l'objet du chapitre suivant dans lequel, nous analyserons d'abord les effets de l'AMPC sur le tourisme pratiqué dans zone périphérique avant d'étudier l'écotourisme.

Chapitre 13 : Les effets de l'AMPCB sur le système touristique

Le delta du Saloum est l'un des pôles touristiques sénégalais, qui jouit de multiples statuts de reconnaissance internationaux dont celui de Réserve de Biosphère (1981), de Site Ramsar (1984) et, récemment, de Patrimoine Mondial de l'Unesco (2011). Dans ce contexte, le tourisme qui y est développé vise à concilier conservation et développement tout en prenant en compte les intérêts des populations. L'enquête, que nous avons réalisée sur les impacts de l'AMPCB sur le tourisme, nous a amené à comprendre à partir d'entretiens effectués auprès de 23 réceptifs dont 11 dans la zone proche de l'AMPC, que, dans l'ensemble des écosystèmes du delta du Saloum, des parties de pêche plaisancière, de chasse, des ballades de découvertes, entre autres activités, sont pratiquées.

1. Les effets de l'AMPC sur le tourisme local

Au niveau des réceptifs situés dans la Communauté Rurale de Toubacouta, les acteurs interrogés sur le sujet se sont montrés favorables à la création de l'AMPCB et ont souligné que, s'il n'entraîne pas d'impacts positifs, l'outil ne constitue pas pour autant un handicap au secteur. Le projet de conservation est bien accueilli par les hôteliers car la clientèle reçue dans la zone est intéressée par des activités de découverte de la nature (ornithologie et pêche).

a. Les effets de l'AMPC sur le plan écologique

Les hôteliers soulignent que «*souigner à préserver ce potentiel qui fait l'attrait touristique n° 1 de cette zone est une très bonne initiative. Les touristes qui y viennent recherchent souvent ce qu'ils ne trouvent pas ailleurs*», note un propriétaire de réceptif. Un autre dit : «*je suis très favorable à la création de cet outil, il s'agit d'une aire fermée dont la surveillance est parfaite*». Cependant, notre attention a été attirée sur l'éloignement du bolong de Bamoung qui n'affecte en rien les activités comme la pêche plaisancière, pratiquée partout dans les bolongs à proximité, vers Missirah, Bettenti, pointe Jackson, Diorom etc.

Vu le caractère écologique du type de tourisme développé, les hôteliers expriment le souhait de connaître les résultats des recherches qui sont menées dans l'AMPCB. «*J'aimerai avoir de la restitution de données concrètes sur les études faites dans l'AMP. On aimerait bien alors*

que la science soit mise sur la place publique. Je sais qu'il y a de plus en plus de poissons qui sont trouvés mais si on veut faire de l'écologie, il faut aussi informer les gens. L'accès aux résultats nous encouragerait à inciter les populations à tenter d'autres exemples à partir du moment où on arrive à la conclusion bien sûr que la protection qui a été faite à Bamboung est positive ». Le représentant du Syndicat d'Initiative et de Promotion du Sine Saloum souligne que c'est une très belle initiative d'autant plus que « la surpêche constatée dans la zone risquerait demain de remettre en cause tous les problèmes de la considération et du repos biologique ». Le retour de certaines espèces est noté par une bonne partie des hôteliers qui d'ailleurs considèrent que la conservation devrait être encouragée sur l'ensemble de la zone. Deux d'entre-eux l'expriment ainsi : « nous avons eu des prises de Tarpon, une espèce très rare dans la zone. Je pense que la réflexion doit être menée dans le sens d'étendre la mise en repos car il y a des bolongs bien situés, bien délimités et qui sont enfermables, ne serait-ce qu'en période de frai des poissons. L'exploitation de certaines zones devrait être empêchée durant ces périodes. La survie de cet écosystème implique une prise de conscience des populations. Nous avons une politique de relâche de certaines espèces de poissons capturés quel que soit la taille à l'exemple de la raie guitare qui est en état de raréfaction ». Un autre fait constater que : « 80% de mes clients viennent pour la pêche. Il y a aux abords du bolong de Bamboung une grande fosse, qui constitue une échappatoire et surtout en revenant de la pointe Jackson, nous y faisons un crochet pour trouver du bon poisson. Le Caranx qu'on n'a pas capturé depuis longtemps est retrouvé vers 2008-2010. De même, nous avons fait un record avec la prise d'une raie de 120 kg vers Bamboung ».

Sur l'axe Ndangane-Toubacouta, les acteurs touristiques rencontrés pensent que l'exemple de Bamboung est à étendre sur les bolongs qui sont autour de l'AMPC ou à d'autres zones ; « c'est autant pour les touristes que pour les populations qui sont aux alentours » notent-ils.

b. Les effets sur le flux touristique

En termes de flux, il faut souligner que même si le delta du Saloum reste visitable, l'état des routes est très défectueux. Les visiteurs reçus sont réellement attirés par la nature de l'écosystème. Etant donné qu'une bonne partie des gîtes a été construite avant la mise en place de l'AMPC, les hôteliers considèrent plutôt Bamboung comme une attraction en plus de

ce qu'ils ont dans leur domaine, mais aussi comme un plus en termes de contacts pouvant augmenter la clientèle. Ce point de vue est mis en relation avec l'éloignement du campement qui est situé dans un lieu très isolé par rapport à Toubacouta. La marée est également un paramètre qu'il faut prendre en compte et qui fait qu'il y a de fortes chances que les touristes qui arrivent passent la nuit à Toubacouta. Pour eux, l'AMPC a fait une publicité certainement directe ou indirecte de la destination Saloum. Un propriétaire de réceptif confirme que « *90% des clients reçus dans son campement ont pour destination Keur Bamboung. Non seulement, c'est favorable en terme de recettes, la promotion et une visibilité de mon infrastructure est faite par les touristes qui passent ne serait-ce qu'une nuit chez moi* ». Selon un autre hôtelier, « *l'AMPC exerce de temps en temps un apport de flux car la majorité de leurs clients attendent le plus souvent dans mon campement quand il n'y a pas de place à Keur Bamboung à l'aller comme au retour. Il arrive aussi que les clients se répartissent au niveau des différents réceptifs de la zone avant de partir à Bamboung. En plus, ils sont très fatigués après avoir fait plusieurs centaines de kilomètres avant d'arriver à Toubacouta où ils transitent. Aussi, la publicité est faite de bouche à oreille car les clients à qui j'ai fait visiter Bamboung en parlent indirectement à d'autres, ainsi de suite* ». Le gérant d'un grand hôtel de la zone l'exprime en terme d'interaction entre Bamboung et sa zone d'influence car, les clients qui arrivent dans son réceptif, partent visiter l'AMPCB pour minimum deux jours et vice versa. Toutefois, il note qu'il faut être naturaliste pour pouvoir passer plus de cinq jours à Bamboung. A cet effet, il souligne que « *même si l'AMPC exerce un flux de touristes, ce n'est pas pour autant que le campement écotouristique Keur Bamboung soit aujourd'hui quelque chose qui attire. Il y a une augmentation du flux de tourisme à mon niveau, mais les gens viennent souvent en petit nombre, environ moins de 10 personnes* ».

L'axe Nangane-Toubacouta, constitue une zone de transit pour une bonne partie des touristes soit à l'aller ou au retour. Les visiteurs ayant pour destination Bamboung et qui passent par Ndangane, font des escales pour s'alimenter ou dormir dans les réceptifs situés sur cet axe, vu que le trajet jusqu'à Keur Bamboung dure entre 3 et 4 heures, selon le type de pirogue. Les clients reçus manifestent également un intérêt particulier à visiter le campement écotouristique Keur Bamboung. Nous rappelons ci-après quelques éléments de définition du concept « écotourisme » avant de faire plus bas, l'analyse de quelques données chiffrées.

2. Les impacts prévus de l'écotourisme

Dans l'AMP du Bamboung, la seule activité permise depuis sa mise en défens est l'écotourisme, une activité en plein essor dans les aires protégées. Contrairement au tourisme de masse dont « *les effets destructeurs dans les régions d'accueil constituent une réelle menace environnementale, sociale et économique pour de nombreuses zones naturelles préservées qui voient leurs ressources s'épuiser* » (Deheunynck & al. 2004, p. 11), l'écotourisme constitue une forme de tourisme différente, généralement organisé, mais pas exclusivement pour des groupes restreints.

a. Quelques éléments de définition du concept d'écotourisme

La Société Internationale d'Ecotourisme (TIES) définit l'écotourisme comme suit : « *Il s'agit du voyage responsable dans des aires naturelles, qui préserve l'environnement et augmente le bien-être des populations locales* » (Drumm & Moore, 2002, p. 15 ; Deheunynck & al. 2004, p. 13). L'écotourisme est adopté par les organisations de conservation, particulièrement par The Nature Conservancy car, il est le type de tourisme qui semble compatible à la gestion des espaces protégés, notamment pour les parcs nationaux et autres aires protégées présentant des objectifs de préservation particulièrement stricts. La création du campement écotouristique Keur Bamboung, au cœur de l'Aire Marine Protégée Communautaire répond à cette recommandation de The Nature Conservancy. Aussi, l'écotourisme est en phase avec les trois piliers du développement durable¹⁹⁴.

- Sur le plan environnemental, les chartes de bonnes conduites sont respectées en assurant l'équilibre naturel, la minimisation des bilans de CO₂ des entreprises et des visiteurs et l'intégration des constructions aux paysages et à l'environnement. C'est dans ce contexte qu'il faut encourager le volet pédagogique envers les populations et les visiteurs dans une logique de minimisation des impacts.
- Sur le plan économique, par la dynamisation de l'économie locale, la création d'emplois durables et non délocalisables, et la pratique d'une forme de tourisme accessible à tous les budgets.
- Sur le plan socioculturel, la transmission d'un savoir-vivre est nécessaire et implique le respect des populations locales, l'immersion au sein d'une culture, la découverte

¹⁹⁴ <http://www.biosphère-fontainebleau-gatinais.fr>

d'une manière d'être et d'accueillir. Il est également important de fédérer les acteurs locaux, de valoriser les milieux naturels, les sites industriels, les musées et les entreprises agricoles, de privilégier l'utilisation de matériaux et de produits locaux.

Toutefois, même si l'écotourisme est une activité en plein essor et encouragée par les ONG et les organismes internationaux, au Sénégal, il n'occupe qu'*une part très faible dans l'offre touristique nationale, avec seulement 5% de touristes*¹⁹⁵ attirés par ce produit. Ce dernier, bien qu'en expansion, n'occupe encore qu'une place marginale et de « niche » comparé au tourisme de masse peut-on souligner avec Engel & al, (2009, p. 3).

b. L'écotourisme, une exploitation directe de l'aire marine protégée communautaire

La perception des acteurs touristiques rencontrés dans notre zone d'étude est positive à l'endroit de l'écotourisme développé dans l'AMPC du Bamboung. Considéré comme une forme de tourisme qui conserve et met en valeur l'environnement tout en l'exploitant, certains propriétaires de réceptifs hôteliers voient en cette pratique une dimension qu'ils qualifient d'éthique : « *l'écotourisme c'est plus dans la pratique que dans l'architecture, il implique un respect de l'environnement, c'est-à-dire moins d'impact sur l'environnement, mais aussi des impacts positifs en termes de retombées pour les populations locales. L'aspect pédagogique doit être privilégié car il faudrait que la façon de faire de l'écolodge ou de l'exploitant, ait des impacts pédagogiques, pousse les gens à initier et que les touristes qui viennent soient davantage sensibilisés pour qu'ils ne contribuent pas à dévaloriser la culture locale* »¹⁹⁶.

b-1. Le campement Keur Bamboung, une ressource spécifique au cœur de l'AMPC du Bamboung

Dans le Delta du Saloum, Bamboung a toujours existé, désignant le nom d'un bolong, donc une ressource restée à l'état latent même si – comme nous la détaillons ailleurs dans cette thèse – une communauté d'usagers y exerçait déjà l'exploitation de ressources diverses (halieutiques et forestières).

¹⁹⁵ Ndiaye A. 2013. Ecotourisme. In Echo-tourisme. Tourisme durable : les grands projets du gouvernement. Magazine sénégalais d'information et de promotion du tourisme, N°000, avril, p. 13.

¹⁹⁶ Enquêtes personnelles effectuées auprès des réceptifs hôteliers, de Toubacouta, Dassilamé Sérere, Missirah. Terrain de l'auteure, juillet-août 2013.

Cependant, la création de l'aire marine protégée communautaire, considérée comme un projet de territoire porté par différents acteurs, a donné une nouvelle tournure à ce territoire, permettant l'émergence d'une spécificité qui lui est propre.

Située dans un espace insulaire, la notoriété du campement Keur Bamboung est basée sur la différence du service qu'il offre non seulement par rapport aux grands foyers récepteurs de touristes, marqués par l'urbanisation, mais aussi par rapport à son environnement immédiat qui, avait, certes, une longue pratique d'un type de tourisme toujours distinct de l'écotourisme.

Ce dernier, développé au cœur de l'aire marine protégée communautaire du Bamboung offre l'exact contraire de l'environnement quotidien du touriste. Comme le remarquent Dehoorne & Furt (2012, p. 2) ces confins, longtemps ignorés, plus difficilement accessibles, ont pu préserver des écosystèmes et des paysages à dominante naturelle qui constituent aujourd'hui un atout significatif sur le plan écotouristique.

Le campement Keur Bamboung, de par sa position dans un milieu insulaire spécifiquement exotique, se trouve au sein d'un paysage naturel et culturel regorgeant d'importantes potentialités. En lien avec la distinction développée entre ressource et actif (Colletis et Pecqueur, 1993), que nous avons rappelée dans notre cadre théorique, nous analyserons ici l'AMP du Bamboung comme une ressource activée à travers l'écotourisme.

b-2. L'écotourisme à Keur Bamboung, un potentiel activé à travers son exploitation

Le tourisme au Sénégal reste dominé par le balnéaire classique développé sur la zone côtière. Tel qu'il est pratiqué à Keur Bamboung, l'écotourisme propose des activités qui permettent aux visiteurs de vivre autrement le tourisme. En effet, dans sa globalité, l'Aire Marine Protégée Communautaire du Bamboung offre des paysages naturel et culturel très riches de par leur diversité. Défini comme « *aspect d'ensemble, situation dans un domaine. Paysage politique, audiovisuel* » nous retenons avec Déry (2012, p. 2) qu'en premier lieu, un paysage est une représentation et que secundo, il y a une hiérarchie entre les éléments : le paysage représente *d'abord* la nature, le reste n'apparaissant qu'en soutien visuel. Potentiellement visible en tout point de l'espace, le paysage n'existe vraiment que lorsqu'il est considéré

comme tel, au terme d'une démarche le plus souvent « artialisante », par ceux qui le perçoivent, le vivent et l'utilisent (THEMA)¹⁹⁷. Ainsi, comme nous l'avons souligné dans notre cadre théorique, il n'existe de ressource que lorsque la matière devient actif, à condition d'être rendue visible, d'être utilisée et valorisée au sens premier du terme (Leloup, 2007, p. 86). Donc, on peut dire que le paysage de l'AMPCB devient une ressource active en devenant une matière à laquelle, les acteurs touristiques et la communauté locale, attribuent des propriétés à travers son exploitation, au sens où l'entend Guerrero, (2006).

Le paysage se présente comme un potentiel qui se dessine à travers un patrimoine naturel composé de : formations végétales dominées par la mangrove, la forêt galerie, les savanes (arborée et boisée), d'un riche peuplement faunistique qui regroupe à la fois des espèces aquatiques, de l'avifaune, mais aussi d'une importante faune sauvage. Les bolongs qui ceinturent ce milieu laissent affleurer des vasières qui constituent un reposoir d'oiseaux à marée basse. Le site de l'AMP présente une mosaïque d'habitats propices au développement de toutes ces espèces du fait de sa tranquillité. Un inventaire réalisé entre 2008 et 2009¹⁹⁸ a permis d'identifier au sein de l'AMP la présence de très nombreuses espèces, parmi lesquelles : 220 espèces d'oiseaux représentant 62 familles, 154 espèces floristiques, 81 espèces de poissons, 70 espèces d'insectes, 31 espèces de mammifères, 15 espèces de reptiles, 8 espèces de mollusques, 3 espèces d'amphibiens.

Le patrimoine culturel est surtout d'une caractéristique matérielle et immatérielle. Le côté matériel est composé de sites archéologiques marqués par la présence d'amas coquilliers (kjökkemödding), témoignant d'une occupation humaine très ancienne. Les amas coquilliers sont constitués d'ossements humains, de restes de cuisines, de végétaux, de foyers, de céramique, de pierre, de métaux et de sépultures, accueillies dans les caveaux de baobabs. Au sein de l'AMPCB, une vingtaine d'amas de taille réduite a été répertoriée. Ces lieux étaient déjà fréquentés par des touristes amateurs de la nature avant la mise en défens. Ils y pratiquaient la pêche ou la chasse. La partie immatérielle concerne les représentations que les populations ont des amas coquilliers qui, peuvent, en particulier, constituer pour eux des lieux

¹⁹⁷Laboratoire Théorie économique, modélisation et applications, unité mixte de recherche (UMR 6049) associe le CNRS, les universités de Franche-Comté et de Bourgogne, <http://www.hypergeo.eu>

¹⁹⁸ Plan de gestion de l'Aire Marine Protégée Communautaire du Bamboung, 2010– Delta du Saloum- Sénégal, Diagnostic, Tome I, Biotope & les Ecologues volontaires –Avril, 194 pages.

de recueillement. Elle se caractérise aussi au travers d'une grande diversité de pratiques culinaires et folkloriques.

Confiné dans un milieu estuaire, l'écotourisme qui y est pratiqué « *met en valeur la spécificité des milieux, des patrimoines et des cultures locales et teste des pratiques transférables, comme la répartition des bénéfices au sein de la population accueillante* »¹⁹⁹.

Malgré une exploitation antérieure à la mise en défens de cet espace par la chasse, la pêche et la collecte de coquillages, l'AMPCB permet d'activer des ressources grâce à la pratique écotouristique qui, découle d'une dynamique d'apprentissage, de production et d'acquisition de savoirs et de nouvelles compétences des ressources humaines, ce qui donne à ses acteurs la capacité d'innover afin d'offrir un produit autre que ceux proposés à la périphérie.

Le campement est érigé dans un cadre paysager idéal pour l'écotourisme qui, procure des aménités liées non seulement à l'attrait du milieu, mais aussi aux différents types de services proposés. Le droit d'entrée de l'AMPCB est compris dans les tarifs de séjour et payable sur place pour les personnes de passage. La vocation écotouristique avérée du gîte se traduit par le maintien d'une capacité d'accueil limitée afin de ne pas favoriser la pression des visiteurs sur l'environnement préservé de l'AMPCB mais aussi pour garantir la satisfaction de leurs attentes à travers des circuits et des routes. Pour une meilleure compréhension de ces deux notions, nous empruntons les définitions proposées par Agrotourisme au Québec (2003)²⁰⁰ : « *Une route ou un circuit touristique se définit comme un trajet à suivre pour atteindre une destination en passant par des sites touristiques ouverts aux visiteurs le long d'un chemin pittoresque, où des services sont disponibles. Il peut être appelé « circuit » si le trajet est en boucle, c'est-à-dire si le départ et l'arrivée se font au même point. Il est appelé « route » si les points de départ et d'arrivée sont différents* ». Ce type de déplacement est souvent compris dans un forfait, composé d'une variété de services tels que l'hébergement, la restauration et d'autres activités. Cependant, les pourboires pour les guides et les chauffeurs peuvent ne pas faire partie du package et le prix varie d'un endroit à un autre.

¹⁹⁹ Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (DGCID), 2003. Le tourisme responsable facteur de développement durable, Synthèse du document « Caractériser le tourisme responsable facteur de développement durable », doc. PDF, 13 p.

²⁰⁰ Agrotourisme au Québec. 2003. Le guide de procédure pour un circuit ou une route. 38 pages.

La construction du campement a mobilisé la main-d'œuvre locale (Fig. 14). Les cases sont construites avec des briques en terre cuite, de la paille et du bois. L'énergie renouvelable est utilisée pour éclairer les cases et y acheminer l'eau de puits provenant d'une source souterraine. Dans le respect des équipements de petite taille, prônés par l'écotourisme, neuf (09) cases dont deux (02) doubles et sept (07) simples assurent la capacité d'accueil qui est de 24 lits²⁰¹ selon le gestionnaire. Le coût de réalisation du campement avoisine 50 000 €²⁰² sur fonds du projet Narou Heuleuk. Inauguré le 11 décembre 2004, son exploitation n'a été effective qu'à partir de janvier 2005.



Figure 14: Equipements du campement : (A) Pancarte signalétique du campement Keur Bamboung ; (B) Vue panoramique du campement dans son écosystème ; (C) Case construite à base de matériaux locaux, éclairé à l'énergie renouvelable et alimentée en eau des puits acheminée par un château d'eau ; (D) Restaurant du campement. Photos (Ndickou Gaye, sauf B ((© T. Clément, 2010). Source : Aires Marines Protégées - Capitalisation des expériences cofinancées par le FFEM, Partie 2 – Rapport 6 – La gestion du tourisme dans les AMP).

²⁰¹ Enquêtes personnelles, juillet-août 2013. Terrain de l'auteure

²⁰² Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), 2010. Aires Marines Protégées - Capitalisation des expériences cofinancées par le FFEM. Partie 2 – Rapport 6 – La gestion du tourisme dans les AMP, 16 pages.

Les revenus générés par ce circuit font l'objet d'une répartition entre le gîte écotouristique et ses guides, les guides du village et le fonds collectif visant à soutenir des projets de développement du village.

Cependant, le patrimoine immatériel de la zone est également exploité dans le cadre d'événements culturels organisés pour le tourisme. Ainsi, des manifestations culturelles ont souvent lieu dans le campement. La troupe folklorique de *Madi-Dado* (Toubacouta) y assure de temps en temps des prestations.

Nous avons aussi rencontré 26 touristes sur place et leur perception par rapport au campement a été prise en compte. Ces clients sont majoritairement d'origine française (15), américaine (3), sénégalaise (2), suisse (2), espagnole (1), belge (1), italienne (1), basque (1). A travers nos discussions, ces derniers soulignent que leur visite est motivée par le statut d'aire protégée. Pour eux, c'est l'exemple de conservation à Bamboung qui doit être démultiplié car cela peut aider à restaurer les écosystèmes dont la dégradation est avérée. Certains d'entre-eux notent que « l'endroit est bien choisi et l'écotourisme qui y est pratiqué respecte les normes ». Ils précisent aussi que l'AMPC et son campement sont très bien médiatisés à travers le site web de l'Océanium, les réseaux sociaux, la chaîne de télévision Thalassa, et le Figaro Magazine.

Rappelons que les principes de base de la création du campement reposent sur l'utilisation optimale des ressources naturelles renouvelables, sur la limitation et la maîtrise des déchets ainsi que leur transformation. Les gestionnaires privilégiennent l'utilisation de produits locaux pour la restauration du campement. A cet effet, les produits maraîchers cultivés dans le village Sipo y sont directement vendus. La sensibilisation des acteurs (visités et visiteurs) est menée par les éco-guides, ayant reçu des formations à la protection de l'environnement et au respect de la biodiversité. L'option de maîtriser les flux de visiteurs est aussi prise, en ce sens que les gestionnaires visent l'optimisation de la qualité de l'accueil.

Les résultats obtenus montrent aussi que le campement Keur Bamboung est apprécié par les touristes, en plus des médias qui, font sa publicité volontairement ou involontairement au travers des séries de reportages, d'envergure nationale et internationale. De la même manière,

une bonne partie des touristes arrivent à Keur Bamboung via le réseau de l’Océanium. Cependant, il est important de noter que, cette situation donne à l’AMPC et au campement, un rayonnement national voire international. Ce qui les place dans des circuits, dont les impacts négatifs risqueraient de ne pas pouvoir être maîtrisés par les gestionnaires. Toutefois, ces considérations devraient être prises en compte par les acteurs locaux afin, d’éviter ou de limiter d’éventuels impacts, pour les espèces de l’aire protégées, mais aussi pour les populations locales.

c. Analyse de l’exploitation du campement

L’exploitation du campement est devenu l’activité principale génératrice de revenus pour la gestion et le fonctionnement de l’AMPC. Les revenus générés par le campement proviennent essentiellement des prestations que sont : les pensions complètes, les demi-pensions, les visiteurs journée, les produits consommés en dehors des pensions, les excursions pirogue et parfois les produits dérivés. Ainsi, nous allons tenter d’analyser l’évolution du nombre de visiteurs et les sources d’approvisionnement des recettes obtenues à partir de mars 2010 car les données avant cette date sont obsolètes et lacunaires même si une reconstitution de quelques-unes a été effectuée par Oréade-Brèche²⁰³ (2008), aidé par les gestionnaires de l’AMPCB.

c-1. Analyse de la fréquentation du campement depuis sa mise en place

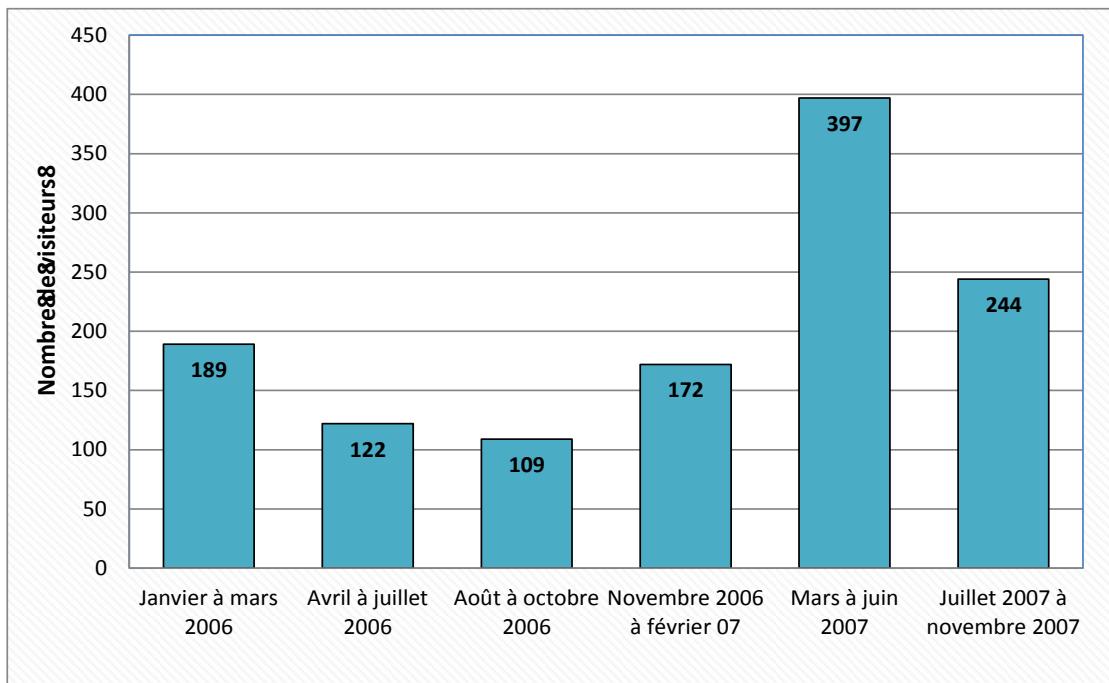
Pour faire l’analyse de cette fréquentation, nous allons d’une part nous baser sur les données tirés des procès verbaux du comité de gestion de l’AMPCB, reconstituées par Oréade-Brèche (op.cit.), et allant de 2006 à novembre 2007. Ces données sont enregistrées trimestriellement et comportent des lacunes qui rendent très difficile une analyse détaillée. Tel est le cas pour ce qui est des données tirées des statistiques du gestionnaire du campement. Ces derniers éléments sont disponibles à partir de mars 2010 jusqu’en décembre 2012 et présentent une évolution sans rupture. Les données antérieures à 2006 n’existent pas.

²⁰³ Oréade-Brèche (2008), Evaluation ex post du projet : préservation des ressources halieutiques par les communautés de pêcheurs au Sénégal « Narou Heuleuk » porté par l’association Océanium. CSN 1202. Avril, 82 pages.

c-1.i. De janvier 2006 à novembre 2007

Nous analysons la fréquentation de l'AMPCB à partir du nombre de clients. Cet élément sera mis en relation avec le taux de remplissage du camping qui est estimé sur la base d'une capacité d'accueil maximum de 720 couchages par mois. La capacité d'accueil par jour qui est de 24 visiteurs est multipliée par le nombre de jours d'ouverture sur le mois (30). Représenté sur le graphique 26, un total de 1233 visiteurs a été enregistré de janvier 2006 à novembre 2007. Le maximum de visiteurs est enregistré dans le trimestre mars-juin 2007 avec 397 clients soit 32% du nombre total de visiteurs. Il est suivi du trimestre juillet-novembre 2007 qui a vu venir 244 visiteurs correspondant à 20 % du nombre total de clients. Les mois qui ont accueilli les plus faibles nombres de visiteurs se trouvent dans les trimestres de l'année 2006. Ceux d'août-octobre et avril-juillet 2006 ont enregistré respectivement 109 et 122 visiteurs, ce qui correspond respectivement à 9 et 10 %. Cependant, les trimestres qui coïncident avec le début de l'année 2006 (janvier-mars) et celui de la fin 2006 et début 2007 (novembre 2006-février 2007) ont enregistré respectivement 15 et 14% des visiteurs soit 189 et 172 personnes.

En 2006, sur un total de 844 nuitées, 493 pensions complètes et 327 demi-pensions ont été enregistrées dans le camping. En 2007, 307 pensions complètes et 172 demi-pensions sont notées. Compte tenu des lacunes que présentent ces données, le nombre de visiteurs à la journée et le nombre de clients ayant au moins passé une nuit, n'ont pas fait l'objet de reconstitution.



Graphique 26: Fréquentation du campement de Keur Bamboung de janvier 2006 à novembre 2007.
Source: PV du Comité de gestion, extrait du Rapport d'Evaluation ex post du projet : préservation des ressources halieutiques par les communautés de pêcheurs au Sénégal «*Narou Heuleuk* » porté par l'association Océanium. CSN 1202. Oréade-Brèche – Avril 2008, p. 36.

– c- 1.ii. De mars 2010 à février 2013

L'analyse à laquelle nous procédons porte sur une période qui va de mars 2010 à février 2013, soit une série de trois années. Nous distinguerons ici les nuitées des visiteurs à la journée (Fig. 15 : graphiques A, B, C et D).

De mars 2010 à février 2011, le campement a reçu un total de 2735 visiteurs, dont 617 sans nuitée. Les séjours en pension complète ont totalisé 1389 nuitées soit un taux de remplissage de 16% tandis que la demi-pension a enregistré 729 nuitées soit 8,4% (Graph. A), le taux de remplissage tous types de nuitées confondues s'établissant à 24,5 %. Ces pourcentages paraissent faibles par rapport à la capacité d'accueil annuelle qui est de 8 640 visiteurs. Durant cette période, les plus faibles nuitées sont enregistrées pendant les mois de mars, de mai et de septembre. C'en est en janvier 2011 qu'est noté le maximum de nuitées avec 291 dont 203 en pension complète et 88 en demi-pension.

De mars 2011 à février 2012, un nombre total de 2154 visiteurs ont été enregistré, soit 1809 clients pour les nuitées et 345 visiteurs à la journée. Pour cette période, précisons que les statistiques pour janvier et février 2012 ne sont pas disponibles. Etant donné que les mois de janvier et février 2012 ne sont pas disponibles, la capacité d'accueil sur les 10 mois restants n'est que de 7200. Du coup, les taux d'occupation rectifiés s'établissent à 15% pour la pension complète et 10,1% pour les demi-pensions soit un taux global de 25,1% (Fig. 15 : Graph. B). Le maximum de nuitées est enregistré au mois de mars, suivi de mai. Septembre et octobre ont enregistré les plus faibles nombres de nuitées. Le choix des clients d'être logés en pension complète s'explique par l'isolement du campement qui n'offre pas la possibilité de s'approvisionner aux environs.

Cependant, des taux d'occupation aussi bas semblent être un peu problématiques pour la survie de Keur Bamoung, comparé aux réceptifs hôteliers privés de la zone. Néanmoins, retenons que les objectifs écotouristiques du campement visent la limitation du nombre de visiteurs, en raison de sa position au cœur de l'AMPC.

Pour la période allant de mars 2012 à février 2013, un total de 1267 visiteurs a été reçu (Graph. C). Les détails selon le type de séjour n'étant pas disponibles pour ces 12 mois, le pourcentage par rapport à la capacité d'accueil n'a pas pu être calculé. Toutefois, retenons que le maximum de clients est enregistré au mois d'avril avec 318 visiteurs. Septembre, octobre et décembre sont les mois les moins fréquentés avec seulement 29, 53 et 11 clients.

Les visites à la journée sont le plus souvent constituées d'élèves et organisées en période scolaire. Représentées sur le graphique (C), elles ont enregistré 617 personnes pour la période mars 2010-février 2011 avec un maximum de 226 au mois de mai. Pour la période de mars 2011-février 2012, l'effectif est de 345 visiteurs avec un maximum noté au mois de juin (69 visiteurs).

De manière générale, nous pouvons retenir que l'évolution fluctuante de la fréquentation du campement est marquée par des pics, notés en avril, en juillet, et entre novembre et janvier. Mais il apparaît que juin septembre et octobre sont les mois les moins fréquentés en raison de la coïncidence à la basse saison touristique et à la saison des pluies (d'août à octobre) durant laquelle, la zone reste peu praticable.

Compte tenu des objectifs de respect de l'environnement et de conservation des ressources naturelles dans l'AMP, le taux de fréquentation est acceptable dans la mesure où le campement ne désemplit pas et que les effectifs reçus n'ont jusque-là pas atteint le taux de remplissage mensuel qui est de 720 couchages.

La fréquentation du campement procure à l'AMP des recettes qui permettent d'assurer les charges de l'AMP en termes de fonctionnement et d'investissement. Ces éléments font l'objet d'analyse dans les lignes qui suivent.

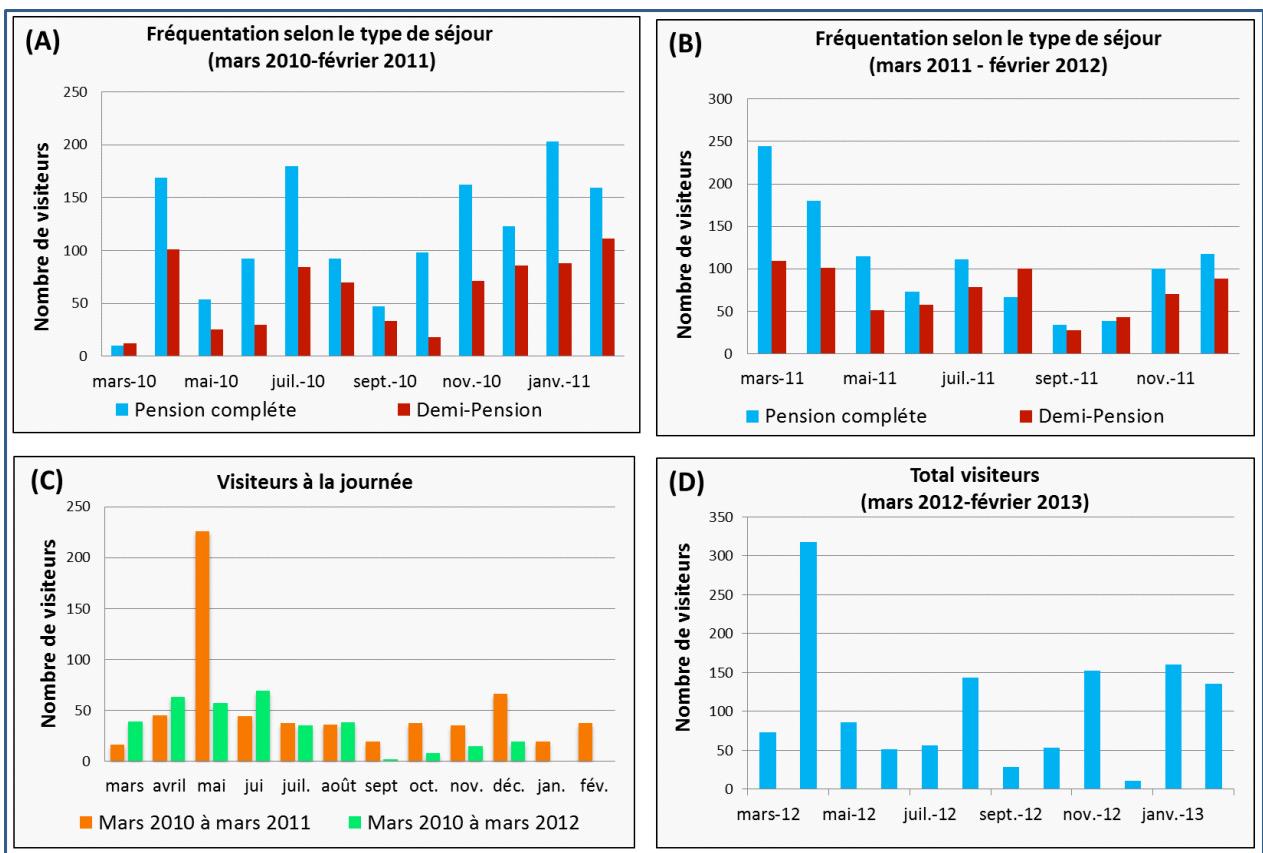


Figure 15: Evolution de la fréquentation du campement en fonction du type de séjour et des visiteurs à la journée. Source : Gaye N., 2013, données tirées de la comptabilité du campement Keur Bamoung.

c-2. Analyse des recettes du campement de mars 2010 à février 2013

Pour la période qui précède 2010, le Rapport n°8 « *Aires Marines Protégées - Capitalisation des expériences cofinancées par le FFEM, 2010* »²⁰⁴ montre que les premières années d'exploitation du campement ont fourni des recettes nettes hors salaires de l'ordre de 2,55 Millions de FCFA en 2006 soit 3 900 € environ (pour environ 500 clients) et de 2,15 millions FCFA en 2007 (pour environ 620 clients). Dans ce document, il était posé l'hypothèse selon laquelle, la situation serait redressée à partir de 2008 inclus, avec des recettes nettes annuelles (hors salaire) de 2,5 millions de FCFA pour 700 touristes par an (1200 nuitées) auxquelles s'ajouteraient 1 300 FCFA/nuitée soit 2 € de consentement à payer (en plus du prix) et 6 000 FCFA/touriste d'achats d'artisanat local, soit près de 10 €. Mais compte tenu des problèmes de comptabilité liés à la gestion du campement, les données sur les recettes entre 2008 et 2009 n'étant pas disponibles.

Pour l'analyse de la période de mars 2010 à février 2013, le graphique 27 dessine l'évolution mensuelle du chiffre d'affaires par type de service. La tendance affichée montre que l'essentiel du chiffre d'affaires est généré par les séjours en pension complète où le tarif s'élève à 22 000 F CFA (33,5 €) par adulte, 11 000 F CFA (19,7 €) par enfant et 19 800 F CFA (30,18 €) en tarif spécial. La demi-pension, vendue à 17 000 F CFA (25,9 €) pour adulte, à 8 500 F CFA (12,9 €) pour enfant et à 15 300 F CFA (23,3 €) en tarif spécial est la seconde source de rentrée de fonds. En dehors de ces types de séjour, le reste des recettes proviennent des excursions en pirogue, des droits d'entrée dans l'AMP pour les visiteurs à la journée (2000 F CFA, soit 3 €) non payables pour les élèves, mais aussi de la consommation hors pension.

L'évolution moyenne mensuelle du chiffre d'affaires entre mars 2010 et février 2013 montre que le pic du chiffre d'affaire est atteint entre les mois de novembre et d'avril. La période creuse va de mai à octobre, période au cours de laquelle il arrive d'avoir des pics en juillet coïncidant avec les vacances scolaires. Cette courbe reflète également le même schéma que

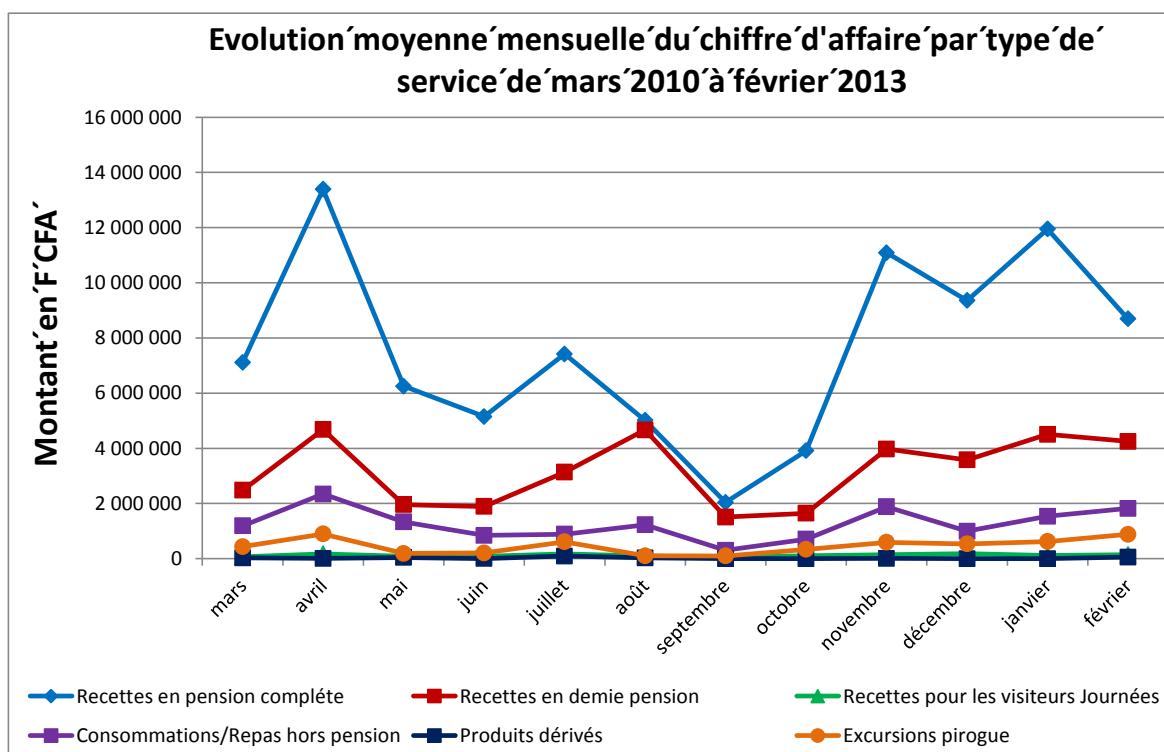
²⁰⁴ Aires Marines Protégées - Capitalisation des expériences cofinancées par le FFEM Partie 2. Rapport 8 - Evaluation économique et calcul du taux de rentabilité interne des projets d'AMP, Mars 2010, pp. 12-14.

l'évolution du nombre de visiteurs et la fréquentation du campement par type de séjour, en lien direct avec la production de chiffre d'affaires.

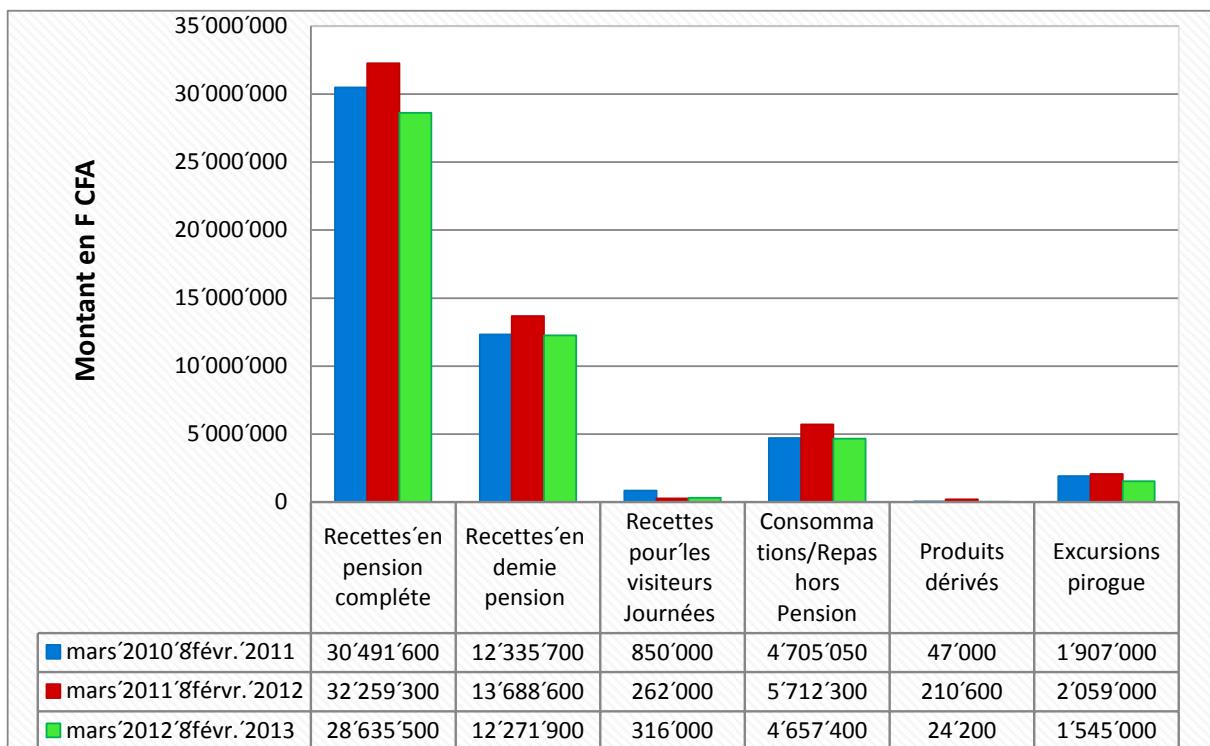
Le chiffre d'affaires total produit sur la période d'analyse de trois ans et représenté par le graphique 28, s'élève à 151 978 150 F CFA soit 231 659 euros. Globalement les pensions complètes assurent 60% des recettes soit 91 386 400 F CFA (139 317,6 €). Elles sont suivies des demi-pensions dont la part durant ces trois années correspond à 25% (38 296 200 F CFA soit 58 382 €) du chiffre total des 3 années. Les consommations hors pensions ont occupé la troisième place avec 10% du chiffre d'affaires soit 15 074 750 F CFA (22 981 €). Les 5% qui restent sont partagés entre les excursions en pirogue, les visiteurs à la journée et la vente de produits dérivés.

Sur l'ensemble des trois années, la part de la période mars 2011-février 2012 est la plus élevée avec 36%, suivie de la période mars 2010-février 2011 avec 33%, la période mars 2012-février 2013 comptant pour 31% du chiffre d'affaires total des trois années.

Les recettes générées permettent de supporter les charges de fonctionnement du campement, celles de l'AMPC, en plus d'un montant versé à la Communauté Rurale. Nous étudierons leur répartition dans la section suivante.



Graphique 27 : Evolution moyenne mensuelle du chiffre d'affaire par type de service de mars 2010 à février 2013. Source : Gaye N, 2013, données tirées de la comptabilité du campement Keur Bamoung.



Graphique 28 : Répartition du total du chiffre d'affaire de mars 2010 à février 2013. Source : Gaye N, 2013, données tirées de la comptabilité du campement Keur Bamboung.

c-3. La répartition des recettes générées par le campement keur Bamboung

Pour rappel, l'objectif de base du campement est de permettre la pérennisation de l'AMP. Autrement dit, les recettes produites sont réparties en trois parts permettant d'assurer les charges de fonctionnement du campement, les frais de fonctionnement de l'AMP mais aussi d'investir dans la Communauté Rurale.

Pour avoir une idée des dépenses des premières années d'exploitation du campement, nous avons eu recours aux données reconstituées dans le rapport d'évaluation ex-post du projet « Narou Heuleuk », résumé dans le tableau 13 ci-dessous. Les périodes reconstituées concernent 2005 (10 mois), 2006 (6 mois) et 2007 (11 mois). Ces données sont incomplètes du fait de l'égarement des cahiers de notes ou du non enregistrement de certaines dépenses. Cette situation rend difficile une bonne analyse de l'évolution des frais pour ces années. Néanmoins, l'état des dépenses montre de manière générale que les provisions représentées sur ce tableau par la rubrique nourriture-combustible et les frais de salaires du campement occupent une très grande part des dépenses avec des pourcentages compris entre 20 et 29%

selon les années. Les frais de carburant et de transports viennent en troisième position, avec des parts comprises entre 17 et 19%, suivie de la maintenance dont les taux varient d'une période à une autre. La surveillance de l'AMP et les frais d'investissement dépassent rarement 10% des dépenses.

Tableau 13: Répartition des dépenses d'exploitation du site de Keur Bamoung et de l'AMP (en FCFA) de 2005 à 2007.

Année	Salaires campement	Salaires Surveillants	Nourriture + combustible	Carburant et transports	Frais divers	Mainte-nance	Investis-sements	Total
Total 2005(10mois)	2 989 100	496 000	2 850 770	1 974 825	1 310 705	370 305	1 509 330	11 501 035
% des dépenses	26%	4%	25%	17%	11%	3%	13%	100%
Total 2006(6mois)	1 730 333	750 400	2 042 170	1 485 900	200 000	1 485 150	67 500	7 761 453
% des dépenses	22%	10%	26%	19%	3%	19%	1%	100%
Total 2007(11mois)	4 703 167	1 672 500	8 274 705	4 677 005	1 711 000	3 136 500	1 526 000	25 700 877
% des dépenses	18%	7%	32%	18%	7%	12%	6%	100%
Somme	9 422 600	2 918 900	13 167 645	8 137 730	3 221 705	4 991 955	3 102 830	44 963 365
Moyenne	21%	6%	29%	18%	7%	11%	7%	100%

Source : reconstitution de la comptabilité du campement par Oréade-Brèche à partir des livres journaux retrouvés, extrait du Rapport d'Evaluation ex post du projet : préservation des ressources halieutiques par les communautés de pêcheurs au Sénégal « Narou Heuleuk » porté par l'association Océanium. CSN 1202. Oréade-Brèche – Avril 2008, p. 36.

c-3.i. Les dépenses de fonctionnement du campement et de l'AMPC

Entre mars 2010 et février 2013, la répartition des dépenses (Graph. 29) permet de constater qu'elles occupent 78,3% du total des recettes générées durant cette période.

Les frais de fonctionnement du campement couvrent la masse salariale permanente et occasionnelle des employés, la nourriture, l'entretien des infrastructures (quincaillerie, achat de désherbants, changement de la paille des cases au besoin, communication, location de matériel comme pirogues ou charrettes, papeterie et activité culturelle). Les frais de fonctionnement de l'aire marine protégée couvrent les salaires et les repas des surveillants, les taxes, le carburant des bateaux de surveillance et de transfert de clients, les dépenses de réfections telles que l'entretien et la réparation du matériel ainsi que des infrastructures (pirogues et mirador).

Les frais de nourriture, d'entretien et divers consomment presque la moitié des dépenses de fonctionnement du campement. Pendant ces trois années, ils s'élèvent à 46% des dépenses soit 54 611 942 F CFA (83 255 €). Ces frais sont largement tributaires du nombre de clients reçu dans le campement. Ce fort taux peut se justifier par une meilleure fréquentation du campement et donc une augmentation des besoins surtout en nourriture. De la même manière, ils baissent lors des périodes de faible fréquentations.

La masse salariale occupe la deuxième position avec 30 209 950 F CFA (46 408,5 €) soit 25% du total des dépenses. Bien qu'ils soient permanents, les salaires peuvent connaître de légères hausses durant certains mois en raison de l'affectation à d'autres tâches telles que les travaux de réfection où de maintenance dans le campement. Ils peuvent également baisser lors des périodes de faible fréquentation touristique. Par contre, la masse salariale occasionnelle qui ne sert qu'à indemniser des prestataires de services saisonniers, occupe une infime partie des dépenses et n'a jusque-là pas dépassé 1% des dépenses.

Les frais de surveillance de l'AMPC sont fixes et représentent 442 000 F CFA soit (674 €) par mois pour l'ensemble des agents. Pendant ces trois années, elles sont occupent 14% soit 16 153 880 F CFA (24 626,4 €) des dépenses. La consommation en carburant qui est de 11 943 490 F CFA (18 207,7 €) soit 10% pour assurer la surveillance de l'AMPC et le transfert des clients jusqu'au campement dépend essentiellement de la fréquence des déplacements. En dehors des mois de forte activité touristique qui absorbe la plus grande partie de cette consommation, la pirogue du campement est utilisée pour le transfert des provisions et des matériaux de construction. Quant aux frais divers permettant de gérer les imprévus, ils sont de 1% pour la période étudiée.

c-3.ii. La part de la Communauté Rurale

Le montant fixe de 300 000 FCFA (457,3 €) versé à la Communauté Rurale permet à la collectivité locale d'en disposer librement selon les principes de l'écotourisme qui, au sens de Gagnon & Gagnon (2006, p. 6) vise la répartition des avantages, voire des bénéfices de l'activité au sein des communautés. Sur les trois années d'analyse (mars 2010-février 2013), les versements n'ont été effectifs que sur 12 mois soit de mai 2010 à avril 2011 et occupent 3% soit 3 600 000 F CFA (5488 €).

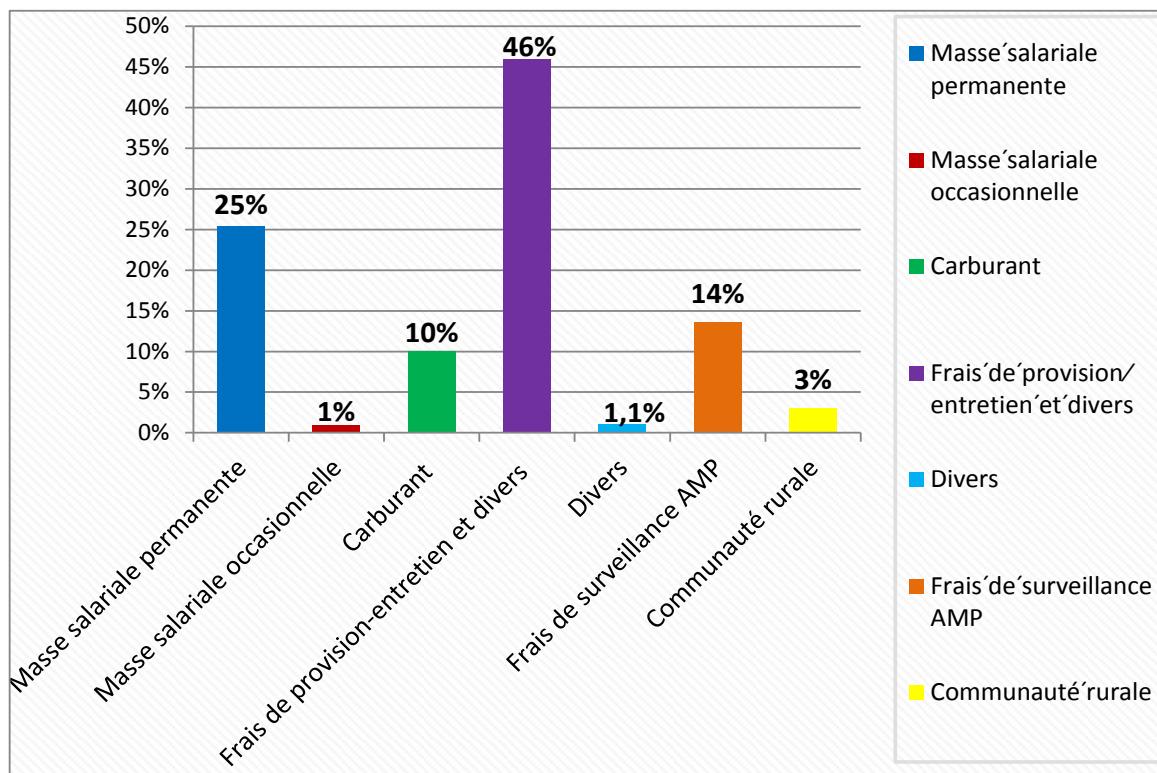
Lors de la réunion de mise en place du comité d'orientation tenue en décembre 2013 au Centre d'Education Populaire à l'Environnement du Bamboung, un état de deux versements de 3 500 000 F CFA (5335 €) et de 3 700 000 F CFA (5640,6 €), a été effectué par le comité de gestion au Conseil Rural de Toubacouta. Ces fonds, versés au trésor public, ont permis de supporter un apport de 10% d'un financement acquis auprès d'un bailleur pour la construction d'infrastructures dans 5 villages. C'est ainsi que des investissements d'un montant de 110 000 000 F CFA soit 167 693, 9 € sont effectués sur la base du Plan Local de Développement (PLD) de la Communauté Rurale. Pour les villages rattachés à l'AMPC les investissements ont concerné :

- l'adduction en eau potable du village de Sandicoly pour 3 500 000 F CFA sur 35 000 000 F CFA
- l'électrification du village de Dassilamé Sérère pour 1 150 000 F CFA sur 11 500 000 FCFA
- la construction des murs de clôture des écoles dans les villages de Sangako et Médina pour 2 000 000 F CFA sur 20 000 000 F CFA.

Dans une optique de développement durable, l'écotourisme comme le mentionne Deheunynck & al., (2004, p. 14), doit générer des revenus durables et équitables pour la population et améliorer sa qualité de vie. La FAO (2012, p. 32-33), l'a également souligné en ces mots : « lorsque les bénéfices des AMP reviennent ailleurs ou peuvent revenir à d'autres acteurs, des mécanismes doivent être mis en place pour veiller à ce que les bénéfices (économiques et socioculturels) soient directement reversés à la communauté, selon le principe de répartition des bénéfices et d'internalisation des coûts et bénéfices ». Ainsi, le représentant du Syndicat d'Initiative et de Promotion du Sine-Saloum rappelle que l'un des principaux soucis au début de la mise en place de l'AMPC était de voir « qu'est-ce que les gens pourraient faire pour ne pas laisser en rade les populations ? C'est dans ce contexte que le campement a été mis en place, ayant comme objectif fondamental de faire une répartition équitable et une gestion communautaire ».

Cependant, même si les bénéfices versés à la Communauté Rurale permettent un début d'investissement dans quelques villages rattachés à l'AMPC, il est important de retenir que les avantages du campement selon les principes de l'écotourisme, ne pourront être sentis par les populations que dans le long terme. En plus de l'irrégularité des versements à la

Communauté Rurale, les dépenses de fonctionnement du campement et de l'AMPC, très élevées, ne permettent pas de trouver un équilibre des fonds. Néanmoins, un redressement est en train d'être effectué avec le recrutement de personnels qualifiés pour assurer une bonne comptabilité du campement. L'équipe de gestion renouvelée en décembre 2013 est en train de mener une réflexion pour trouver un consensus sur la proposition d'une nouvelle clé de répartition qui consistera à octroyer 40% des bénéfices aux projets villageois, 25% aux fonds de fonctionnement du campement, 25% pour le fonctionnement de l'AMPC et 10% seront versés à la communauté rurale pour l'encadrement (l'organisation des réunions, de suivi, etc.). Cette nouvelle clé de répartition a pour objet d'officialiser une gestion claire et validée par tous afin de mieux faire bénéficier les populations des avantages de l'écotourisme. Un des représentants de l'Océanium l'explique ainsi : « *cette clé est proposée après discussion et écoute aux populations locales. Avant toute chose, il faut que les frais de la surveillance dont le coût est fixe et extrapolable sur une année soient mis de côté. Ensuite, le reste des recettes est reparti selon le pourcentage précité. Il faut que les bénéfices du campement servent réellement au développement de l'AMPC et à celui des villages rattachés. C'est aussi un moyen de régler fluctuations et d'éviter toute possibilité d'incohérence* ». Toutefois, cette proposition est remise à la DAMPC et à la Communauté Rurale pour amendement mais un consensus n'est pas encore trouvé surtout au niveau des pourcentages proposé pour l'AMPC et les projets villageois.



Graphique 29: Répartition des dépenses de mars 2010 à février 2013. Source : Gaye N, 2013, données tirées de la comptabilité du campement Keur Bamoung.

c-3.iii. Le fonds d'investissement de l'AMPC

En dehors des dépenses de fonctionnement et du montant versé à la Communauté Rurale qui représentent 78,3%, les 21,7% qui restent des recettes sont versé au fonds d'investissement. En 2010, ce fonds a permis d'assurer, selon le rapport le financier²⁰⁵ de 2010 :

- **la réfection du campement** : les fonds ont pris en charge le nettoyage, le rangement et la petite manutention des cases (fenêtres, ouverture et amélioration de la fonctionnalité des cases), la finalisation de l'observatoire des hyènes (palissade, toiture, tapis), la réfection des cases (toutes les toitures, quelques charpentes, plomberie, maçonnerie, palissades et tressage de paille), la réfection de l'enclos des ânes, le traitement sanitaire des cases, etc.
- **le renouvellement d'équipements** : l'achat d'un mulet, de mobiliers, des matelas, le remplacement de la pompe à eau solaire pour le puits, etc.

²⁰⁵ Bilan financier de Keur Bamoung, période du 25 mars 2010 au 31 janvier 2011, p. 12.

- **pour le développement du campement:** des pépinières ont été préparées (plus de 10 000 anacardiers, bois de ir et bois de sental), la culture (arachide, oseille ‘bissap’, cornille ou dolique à œil noir ‘niébé’) et le maraîchage (oignons, piment, aubergines) développés. Un four à pain a été également construit dans le campement. Les fonds ont également permis la participation logistique à la construction du centre d'éducation environnemental (briques, tressage de paille), la mise en place d'un compost, l'installation électrique d'un panneau solaire de 220 volt, la construction d'une nouvelle case avec un bureau pour le gérant, etc.

Il est également noté dans ce rapport qu'à « ces dépenses d'investissement, s'ajoutent des avantages en nature apportés par l'Océanium: linges, mobiliers, gazinière, frigo, canacla (pour le lavage des mains), une tronçonneuse, des panneaux solaires... ».

Ce fonds est soutenu par d'autres appuis provenant de bailleurs comme le Programme de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtierres (GIRMAC) et la Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA).

Toutefois, les acteurs touristiques recommandent de mieux revaloriser sa gestion car selon eux : « *même si la facture est assez rustique, il faut reconnaître que le produit est atypique. Il faut voir dans cette facture comment relever davantage la qualité des prestations, des menus, et faire en sorte que le touriste puisse trouver un confort qui corresponde un tout petit peu à cette qualité de prestation que, eux, ils ont déjà connu* ». Les conditions d'accès sont également à revoir dans la mesure où le déplacement des touristes du quai de Sipo au campement (environ 1,900 km) est parfois fatigant. Cette distance ne peut pas être parcourue par certains touristes. Ils proposent aussi que l'embarcadère à Sipo soit aménagé en pont flottant ou mobile car les gens viennent parfois avec un équipement peu adapté. Il est aussi nécessaire de valoriser le statut de la reine de Sipo qui est « vendu » à tous les visiteurs. Par ailleurs, la redynamisation de la gestion est souhaitée, en renforçant la conservation et en intégrant davantage les acteurs du tourisme par le renforcement de la collaboration avec eux.

Cependant, des conflits de gestion du campement ont opposé l'équipe du conseil rural de Toubacouta aux gestionnaires de l'AMPC lors des premières années d'exploitation. Ces faits sont analysés ci-dessous.

d. Les conflits liés à la gestion du campement éco touristique keur Bamboung (système tourisme)

Le versement des retombées du campement, destinées aux populations locales, a créé des problèmes entre la Communauté Rurale et les gestionnaires du campement.

En 2009, un conflit est survenu avec l'arrivée de la nouvelle équipe du Conseil Rural. Selon le Président du Conseil Rural (PCR) de Toubacouta, la passation de service avec son prédécesseur n'a fait état d'aucun document faisant référence à l'AMP de Bamboung. Donc les montants versés par le président du comité de gestion à l'ancien PRC sont restés sans trace. Sur ce, les membres du conseil rural ont contesté le comité de gestion de l'AMP et crée un nouveau « **comité de gestion du campement éco touristique de Keur Bamboung** » (cf. tableau ci-dessous). Selon le PCR, « *l'AMP est pour l'Etat car elle est mise en place par un décret comme outil de protection, mais le campement appartient à la Communauté Rurale car la délibération n° 06/CRT du 10/10/2002 fait mention que cet espace est communautaire* ²⁰⁶ ». Ici, nous comprenons que l'enjeu tourne autour de ce mot « **communautaire** » et c'est ce qui a conduit l'équipe du Conseil Rural à réclamer la propriété du campement. Cette équipe est reconnue et approuvée par le Sous-préfet de l'Arrondissement de Toubacouta, par arrêté n° 07 CR/T du 14/10/2009 du Conseil Rural. Selon les membres du conseil rural, le campement revient de droit à la communauté rurale car la durée du financement de l'Océanium a expiré depuis quelques années.

Dans les documents de mise en place de l'AMP du Bamboung, il a été retenu que « *le campement du Bamboung sera construit avec, par les populations locales. Le comité de gestion est propriétaire du campement, alors que la Communauté Rurale assure la gestion du terrain* » (p : 35)²⁰⁷.

Un projet de mise en place d'une convention entre l'Océanium, le comité de gestion de l'AMP et la Communauté Rurale était élaboré. Lors de nos entretiens au courant de l'année 2011, le PCR de Toubacouta nous rappelait l'objectif de cet accord en ces termes : « *il s'agit de louer le campement écotouristique à l'Océanium qui payera une contrepartie à la*

²⁰⁶ Entrevu avec le Président du Conseil Rural le 20/01/2011 à Toubacouta

²⁰⁷ Evaluation ex post du projet : préservation des ressources halieutiques par les communautés de pêcheurs au Sénégal « Narou Heuleuk » porté par l'association Océanium. CSN 1202. Oréade-Brèche – Avril 2008, 83 pages.

Communauté Rurale, propriétaire du gîte ». Dans ce contrat “*tacite*”²⁰⁸, étaient définis les rôles et responsabilités de la Communauté Rurale de Toubacouta, du Comité de gestion de l’Aire Marine Protégée et de l’Océanium vis à vis de la gestion du gîte écotouristique de Keur Bamboung. A cet effet, l’Océanium s’engageait à verser un montant de 300 000 FCFA (450 euros) par mois à la Communauté Rurale. Cependant, certains membres du Conseil Rural ont déploré le versement de ces fonds sur la base d’un contrat verbal. La CR, à son tour, s’engage à utiliser les subsides issus du gîte de Keur Bamboung pour intervenir prioritairement dans les 14 villages périphériques de l’AMP. Un des pêcheurs explique que « *les populations des autres villages ont leurs propres bolongs, donc nous n’accepterons pas de partager des soi-disant revenus tirés du campement, étant donné que c'est à nous que l'on a interdit l'accès au bolong du Bamboung. Nous attirons l'attention du PCR pour un respect de l'appartenance de cette somme aux 14 villages au lieu des 52 que compte la Communauté Rurale* ». Ici, nous observons que les revenus générés par le campement font que l’outil qu’est l’AMPC commence à faire l’objet de larges revendications d’appartenance, même si nos résultats d’enquêtes montrent que les populations de la plupart des villages qui lui sont rattachés n’ont jamais exploité le bolong.

A l’époque (2011) un des conseillers faisait la remarque suivante : « *les gestionnaires de l’Océanium reconnaissent qu'il y a d'énormes problèmes de gestion. Etant donné qu'ils n'ont pas d'activités économiques en tant que telles, nous voulons que la gestion soit rétrocédée à un professionnel. Il n'y a pas de logique dans la gestion car ils ont fait beaucoup d'argent mais ils ont tout bouffé. Si le campement doit réinvestir pour le développement, il faut que les dépenses soient limitées. D'où la nécessité de préparer un cahier des charges, un programme de fonctionnement et de se préparer pour un renouvellement du contrat qui est ‘tacite’* ». Ce conseiller incitait le comité de gestion à organiser une assemblée générale où il mettrait à la disposition du conseil rural l’ensemble de ces éléments, un programme pour 2012, un cahier des charges pour le gestionnaire et une ligne qui permettrait de réduire au maximum ces dépenses. Pour l’option de gestion, il confirmait que le conseil rural est pour la cogestion et qu’il fallait préparer un document de répartition des responsabilités et des tâches. C’est ce qui leur permettrait de trouver une rubrique dans le budget du conseil rural, qui, en cas de

²⁰⁸ Ce contrat existe en papier mais n’a jamais été signé par les différentes parties : ce sont des closes que la Communauté Rurale ne pouvait accepter, vu qu’elle prône pour une approche de gestion communautaire du campement, de ce fait l’équipe du conseil rural avait demandé à l’Océanium de reprendre le papier, ce qui n’est pas fait aussi.

difficulté, pourrait soutenir la gestion du campement, et avoir la possibilité d'inscrire cette ligne dans le budget du conseil rural et de pouvoir l'utiliser pour aider à la gestion de l'AMP. Cette rubrique servirait également de caution pour trouver des financements vers d'autres bailleurs en vue de soutenir l'AMP, car disait-il, « *nous prônons pour l'ouverture à d'autre bailleurs* ».

La création du campement au sein de l'AMP constitue également un fait que déplorent certains pêcheurs. Ces derniers disent ne pas voir le fruit de cette infrastructure qui génère des revenus alors qu'on leur interdit de pêcher. Propos d'un pêcheur de Sourou : « *nous n'avons rien contre ce campement, mais les gestionnaires de l'AMP en tirent profit et ils nous interdisent de pêcher. Il fut des temps où en période d'année scolaire, nos enfants pouvaient subvenir à leurs besoins en jetant leurs palangres dans le bolong. On a perdu tout cela. L'équipe de l'Océanium dit qu'il fait entrer des revenus au niveau du conseil rural, mais nous ne voyons rien de tout cela. Ils ont privilégié leur campement au détriment des personnes qui vivent de ces ressources* ».

Le campement écotouristique Keur Bamboung, conçu pour pérenniser l'AMPC, est également un cadre de création d'emplois, offrant des opportunités de développement local qui à leur tour contribuent à la gestion durable de cet écosystème. Comme l'a si bien noté la FAO (2012, p. 32-33), pour qui « *dans les situations où la fermeture complète ou partielle des pêcheries est requise, des options de moyens de subsistance alternatifs durables à long terme devraient être identifiées et développées en consultation avec les communautés touchées.* ». Ceci nous amène à étudier les activités dont la création est liée à la mise en place de l'AMPC.

e. Les activités alternatives créées par l'AMPC

La mise en place du campement a favorisé la création d'emplois directs et d'emplois indirects. Quinze employés permanents, résidents dans quelques un des quatorze villages périphériques de l'AMPCB, assurent le fonctionnement du campement à temps plein. Des suppléants sont parfois appelés pour assurer des services ponctuels dans la cuisine de même que des prestataires de services pour désherber, réparer ou entretenir les cases, entre autres. Depuis une année, le personnel permanent travaille en alternance en basse saison. Les revenus générés par le campement permettent de soutenir une équipe de huit personnes, originaires de quelques villages parmi ceux rattachés à l'AMPCB. D'autres personnes y travaillent comme

piroglier, pour assurer les transferts de clients et des provisions du campement. Pour les populations locales, le campement représente un nouveau créneau de valorisation des produits locaux transformés qui, s'y vendent plus cher maintenant.

Les populations sont impliquées au processus de création d'activités alternatives depuis que le projet d'installation du campement Keur Bamboung a muri. C'est dans ce sens que les surveillants de l'AMPC ont reçu une formation qui leur a permis de fabriquer 10 000 briques en terre cuite afin de minimiser le recours au ciment et favoriser ainsi l'emploi de matériaux naturels et de techniques locales. Des charpentiers locaux ont aussi construit le mirador de 12 mètres de haut à l'entrée du bolong à la limite de l'AMP.

Concernant les emplois indirectement liés à l'AMPC, les femmes de Sipo exploitent un périmètre maraîcher dont les produits récoltés sont directement vendus au campement pour assurer l'approvisionnement en légumes. De même, ces femmes notent que les emplois créés par l'installation du marché artisanal n'existeraient pas sans le campement Keur Bamboung.

Cependant, l'AMPC est exploitée indirectement par les populations riveraines. Certains hôteliers ont intégré à leurs circuits, la visite du campement. Des produits locaux, frais ou transformés par les femmes, sont également vendus au campement ou aux touristes directement. Nous étudions ci-dessous, ces emplois indirects.

f. L'exploitation indirecte de l'AMPCB par les communautés riveraines

Les enquêtes effectuées auprès des gérants de réceptifs hôteliers, ont permis de comprendre que l'« Aire Marine Protégée Communautaire de Bamboung » est devenue un produit exploité indirectement de par son statut de parc et son campement écotouristique. Les propriétaires de réceptifs considèrent l'AMPC comme un moyen de mieux vendre leur produit. A cet effet, plusieurs hôteliers de la zone ont intégré l'AMPC à leurs circuits. D'autres en ont créé uniquement pour Bamboung. Un gérant de réceptif dans le village de Soucouta le souligne en ces mots: « *nous exploitons cette AMPC inconsciemment dans la mesure où nous y organisons des circuits, des excursions et si ces excursions sont organisées c'est parce qu'un potentiel exploitable existe* »²⁰⁹. Pour eux, Bamboung est une destination différente des leurs.

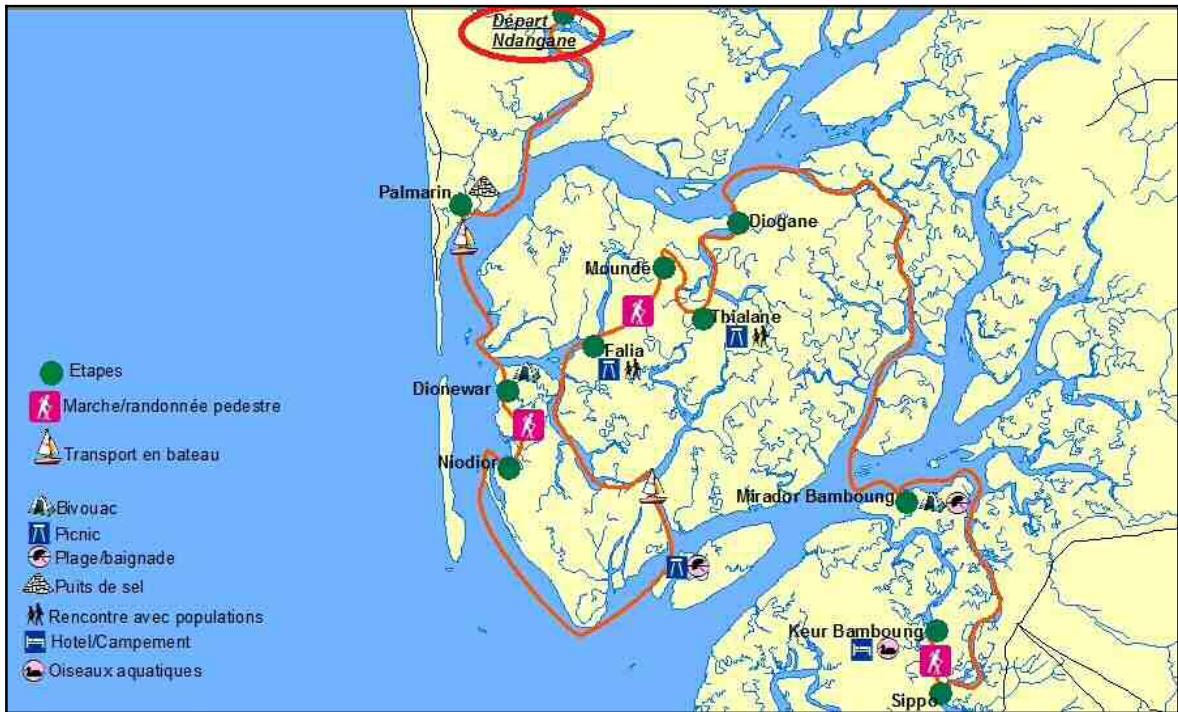
²⁰⁹ Enquêtes personnelles de l'auteure, terrain juillet 2013.

Des points focaux à visiter sont retenus avant d'arriver à Sipo, où le client est entièrement à la charge de Keur Bamboung.

Les cartes 9 et 10 schématisent des circuits conçus par les guides et les comités villageois. Effectués en plusieurs étapes, ils ont comme destination l'AMPC de Bamboung. La configuration de ces deux circuits, fait comprendre que l'AMPC crée des bénéfices indirectement profitables aux gérants de réceptifs situés le long du trajet, ainsi que les populations locales. Ces étapes de transit offrent la possibilité de faire loger les clients, mais de vendre des articles de souvenirs ou des produits locaux. Dans ce contexte, nous pouvons retenir que l'AMPC a une zone d'influence assez large.



Carte 9 : Circuit adulte, proposé par un gérant de campement dans le village de Dassilamé Sérére. Source : Gaye N., enquêtes personnelles juillet 2013, Conception Kandji A.



Carte 10: Circuit à partir du village de Ndangane Sambou.. Source : Gaye N., enquêtes personnelles juillet 2013, Conception Kandji A.

D'après les hôteliers, Keur Bamboung est très apprécié du fait de son caractère unique, très joli, baignant dans une idéologie « écologique », et ne fonctionnant qu'avec des énergies propres. Sa spécificité relève de sa gestion communautaire, contrairement aux structures hôtelières appartenant à des privés. Il permet la promotion des produits du terroir, transformés par les femmes des riverains et qui sont consommés et vendus dans le gîte écotouristique du Bamboung. Il s'agit de produits forestiers valorisés sous forme de confiture ou de jus naturel parmi lesquels la mangue, la apaye, le pain de singe, l'oseille, le détarium, la pastèque, la noix de coco, la noix de cajou, le miel de mangrove issu de l'apiculture locale, entre autres (photo 5). Ce dernier, appelé « *l'or du Saloum* », est très prisé par les touristes du campement. Dans ce contexte, l'Océanium a organisé une série de formations en techniques de transformation et de valorisation des produits locaux au bénéfice des femmes des différents villages de l'AMPC. Celles des groupements de Soucouta, de Sangako, de Sipo, de Toubacouta et de Bettenti en ont déjà profité. Dans le village de Sipo par exemple les femmes tirent bien profit de l'installation du gîte dans le village. Installé sur le chemin du campement Keur Bamboung, le marché artisanal leur permet d'exposer des articles artisanaux comme souvenirs, des produits du terroir transformés comme le miel, la confiture de fruit. En plus, le restaurant communautaire génère des revenus supplémentaires surtout quand les touristes prennent une

collation avant d'arriver au campement. Ainsi, l'écotourisme commence petit à petit à être approprié par les populations périphériques. Ce qui marque ainsi, de l'attachement aux traditions dans les dynamiques économiques, la prise en compte des savoirs traditionnels et des savoir-faire locaux.



Photo 6 : Miel de mangrove : prélèvement, extraction, mise en bouteille et étiquetage faits par les populations locales. (Photo, Ndiouck Gaye, septembre 2011).

g. Le financement de l'AMPCB

Le financement demeure un problème récurrent dans la gestion des AMP d'Afrique de l'Ouest. Pour la plupart de ces pays en voie de développement, il y a une insuffisance de moyens financiers pour assurer les coûts de fonctionnement et/ou d'investissements de leurs AMP ; ce qui justifie leur dépendance en grande partie de l'aide extérieure. Au Sénégal, le budget alloué aux conservateurs ne prévoit pas de rubrique spécifique pour appuyer la gestion des AMP. Pour ce qui concerne Bamboung, des mécanismes de financement dans des volets spécifiques existent, mais les bailleurs sont obligés de passer par l'Océanium, partenaire stratégique de l'AMPC. Il est également important de noter qu'une grande partie des financements vient des « mécanismes traditionnels de financement tels que les subventions des bailleurs de fonds et les programmes d'ONG, les subventions budgétaires du

gouvernement et les frais d'utilisation »²¹⁰, qui malheureusement sont de courte durée. C'est dans ce sillage qu'à Bamboung, le campement écotouristique a été mis en place pour supporter les frais de fonctionnement et d'investissement. Ces dernières années, « *les bénéfices tirés du campement s'avéraient encore déficitaires* »²¹¹ même si ces derniers sont répartis en 3 parties : une pour le fonctionnement, une pour l'investissement et la dernière étant destinée à la communauté rurale. Dans le cadre d'un redressement budgétaire, un comptable a été recruté pour assurer une bonne gestion des fonds du campement, mais aussi de l'AMPC. Pour exemple, les recettes entre décembre 2013 et fin mars 2014 dépassent 5 000 000 F CFA (7622,4 €) d'après la trésorière du comité de gestion nouvellement élu en décembre 2013.

Cette question a été l'objet d'une table ronde au cours de laquelle le PRCM, en collaboration avec la CBD et d'autres acteurs, a mis en avant de nouvelles stratégies de financement des AMP en Afrique de l'Ouest. C'est dans ce contexte que le RAMPAO a financé des phases de capacitation des AMP surtout sur les questions ayant trait à l'amélioration des cadres institutionnel et politique, mais aussi à la rentabilisation de la gestion.

La durabilité financière des AMP reposera sur une diversification des mécanismes et approches de financement mais aussi sur un cadre institutionnel et juridique cohérent, dont l'absence constitue un facteur limitant les possibilités de financement durable. Dans ce contexte, la création d'une « *agence des aires marines protégées financièrement indépendante du gouvernement* »²¹² permettrait d'assurer l'investissement et le fonctionnement des AMP afin de les rendre autonomes.

Conclusion du Chapitre 13

L'analyse des effets de l'AMPC sur le tourisme a permis de comprendre la satisfaction des acteurs de ce secteur par rapport à ce projet. Comme ils l'ont souligné, les initiatives en

²¹⁰ Joyeux C., Gale J. & Cobb S., 2010. Analyse des mécanismes de financement des aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest : proposition de renforcement de leur durabilité. TOME 3 : Le financement durable des aires protégées terrestres et marine : principes, mécanismes et expériences. Rapport final phase 1, Programme marin et côtier pour l'Afrique Centrale et Occidentale, -UICN, Novembre, 26 pages.

²¹¹ Extrait d'entretiens avec le représentant local de l'Océanium (2012-2013).

²¹² Analyse des mécanismes de financement des aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest : proposition de renforcement de leur durabilité. Tome 1: Le financement durable des aires protégées terrestres et marine : principes, mécanismes et expériences. Rapport final phase 1 - Novembre 2010, 79 pages.

termes de conservation devraient être élargies, particulièrement dans du delta du Saloum où les écosystèmes subissent de fortes pressions anthropiques.

Keur Bamboung est fréquenté pendant presque toute l'année, ce qui montre que le campement connaît un attrait continual même en période de basse saison. Si on attend de plus en plus des aires protégées qu'elles assurent au moins une partie du financement nécessaire à leur gestion (Drumm & Moore, 2002, p. 31), celle de Bamboung autofinance positivement la conservation et la surveillance, deux facteurs essentiels à la vie de l'AMPC.

Ainsi, une dynamique économique commence à se mettre en place grâce à la création d'emplois directs et indirects, la redistribution d'une partie des revenus aux populations locales via la Communauté Rurale. Cependant, des risques d'accaparement par des groupes restreints remettent en question le caractère communautaire du campement car le transfert équitable des revenus est peu probable.

Pour autant, la durabilité financière est loin d'être atteinte car l'équilibre entre les recettes et les dépenses reste encore difficile, d'autant plus que les charges de fonctionnement absorbent une grande part des revenus.

Toutes les menaces ne sont pas écartées pour le futur car les gestionnaires ne disposent pas d'un document de planification ou de gestion du campement. Ceci a sans doute affecté la gestion qui est confrontée actuellement à des difficultés liées en grande partie à une transparence insuffisante de la comptabilité du campement.

QUATRIÈME PARTIE

L'AMPC ET LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Introduction de la quatrième partie

Au Sénégal, le processus de création et de gestion des aires marines protégées est le résultat de négociations entre plusieurs acteurs (Sène 2011, p. 1). Ces derniers sont les résidents des aires marines et côtières protégées, les administrations de ces aires protégées, les services déconcentrés des administrations publiques, les ONG locales et internationales impliquées dans la création, la mise en œuvre ou le financement de ces espaces protégés, enfin les bailleurs de fonds internationaux ou des coopérations bilatérales (Weigel & al, 2007, p. 141). Dans toutes les AMPC créées en 2004 en même temps que celle de Bamboung, l'absence de définition claire du (ou des) ministère (s) en charge des AMP a concrètement été un facteur limitant dans la gestion de ces outils qui, pendant plusieurs années, sont passés d'un ministère à un autre. Ce n'est qu'en 2012 que les AMP ont été officiellement rattachées au service des Parcs Nationaux avec la mise en place de la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP). Dans le cas de Bamboung, l'ONG Océanium, partenaire financier de l'AMPC, intervient directement dans la gestion de l'AMPC depuis sa création, en collaboration avec des acteurs locaux. Cependant plusieurs lacunes notées dans la mise en œuvre d'un outil de gestion pour l'AMPC ont conduit les acteurs à entamer de nouvelles démarches qui ont abouti à créer des instances légitimes.

Cette partie est divisée en deux chapitres, le premier (Chapitre 14) traitera des problèmes liés à la mise en œuvre d'une gestion solide. Le deuxième chapitre (Chapitre 15) se proposera de faire une synthèse des principaux résultats du point de vue du territoire et des synergies effectives ou potentielles existant entre les dynamiques, mettant en œuvre la compatibilité entre conservation et développement. Nous apprenons en effet avec Rodary (2008/1, p. 86) que la jonction entre les deux champs n'a jamais cessé, à l'image de l'histoire de l'approche patrimoniale, vieille de plusieurs siècles. A Bamboung, cette compatibilité a été possible du fait du riche potentiel touristique qu'offre la zone. En retour, si l'économie finance la conservation, c'est grâce à l'écotourisme développé dans le campement Keur Bamboung. Ceci nous permettra d'aboutir à une compréhension fine du développement territorial de l'AMPC, celui-ci permettant de mobiliser les ressources latentes en les rendant visibles.

Chapitre 14 – Les difficultés de mise en place d’outil de conservation et les instruments liés à sa gestion

La création d’AMP dans les pays sous-développés semble aujourd’hui être un phénomène imposé aux Etats par les bailleurs de fonds dont la contribution occupe une part considérable ou entière de ces initiatives. On sait en effet, qu’à l’exemple du Sénégal, les apports financiers de l’Etat dans les AMPC déjà créées se limitent parfois au seul fonctionnement de ses services déconcentrés. Face à l’importance de la manne financière déployée par les bailleurs dans les projets de conservation, l’opinion des populations locales occupe une place marginale dans ces initiatives. Nos investigations dans le cas l’AMPC du Bamboung mettent en évidence des difficultés, liées à une prise en compte partielle de l’opinion des usagers concernés de la part de l’Océanium, principal partenaire financier de l’AMPC. Ceci s’est traduit par des difficultés d’acceptation de l’outil de conservation par un certain nombre d’acteurs, ralentissant aussitôt le fonctionnement des outils de gestion. Dans ce chapitre, nous analyserons ces problèmes en faisant un bref rappel des objectifs du partenaire financier à Bamboung. Ensuite nous aborderons les problèmes d’acceptation sociale avant d’en arriver à l’analyse de l’outil de gestion. Nous nous appuierons sur des procès-verbaux de réunion des différentes instances liées à l’AMPCB, complétés par nos enquêtes menées sur site depuis 2010.

1. Rappel des objectifs de l’Océanium

L’Océanium est une association environnementale créée en 1984 par un groupe de chercheurs sénégalais et étrangers. Motivée par la gestion durable de l’environnement marin, elle a joué un rôle très important dans le processus de création et d’appropriation de l’AMPC par les populations locales. Avant la création de l’AMPC, l’ONG a parcouru les villages du delta du Saloum afin de sensibiliser les populations à la surexploitation des ressources halieutiques, à travers des séances de vidéo projection et des débats. Grâce à un financement du Fonds Français pour l’Environnement Mondial (FFEM), l’Océanium a mis en place en 2001, le « *Projet de préservation des ressources halieutiques par les communautés de pêcheurs ou Narou Heuleuk (la part de demain)* ». Ce dernier avait un double objectif : sensibiliser les

populations à une gestion durable des ressources halieutiques et mettre en place localement des aires marines protégées communautaires.

Les fonds ont permis à l'Océanium, avec l'appui des populations locales de pêcheurs, de créer l'AMPC du Bamboung et d'accompagner le comité de gestion et les populations locales dans la création de nouveaux emplois. Le principe du projet est de s'appuyer sur la volonté des professionnels directement concernés. *Narou Heuleuk* a donc adopté un plan d'actions de création d'AMP basé sur une gestion communautaire de celles-ci. Ceci a suscité l'émergence d'une structure de gestion communautaire fonctionnelle et légitime. Cette structure permet :

- un engagement personnel et réel des populations locales,
- une appropriation du projet et de l'AMP par les populations.

L'approche participative vise également à développer un partage équitable des bénéfices liés à l'exploitation des ressources naturelles.

Cependant, il est important de souligner que le projet de conservation de l'Océanium est venu se greffer sur un contexte local caractérisé par la baisse des ressources dans le Saloum. Ainsi, même si le territoire de conservation n'a pas tardé à se mettre en place, les acteurs concernés par l'espace halieutique ont estimé qu'ils n'ont pas reçu la bonne information par rapport au projet de conservation. Cette situation a créé des frustrations, posant ainsi un problème d'acceptation sociale, ayant dégénéré durant les premières années en conflits entre gestionnaires et pêcheurs.

2. Des problèmes d'acceptation sociale de l'outil de conservation...

La création de l'AMPC, suivie d'un début de contrôle immédiat du territoire protégé a suscité des incompréhensions, notées, d'une part, au niveau de la communication. D'après nos enquêtes auprès de nombreux acteurs, l'initiative a été précipitée et n'a pas pris en considération les vrais acteurs. Interpellés sur cette question, les membres du Conseil Local de Pêche Artisanale (CLPA) de Missirah ont souligné des failles liées aux réunions de préparation de la mise en place de l'AMP en ces termes : « *les personnes choisies dans les villages pour représenter les populations n'étaient pas des pêcheurs. Les gestionnaires de l'AMPC prenaient souvent ceux qui les arrangeaient et qui ne connaissent en rien l'activité* ».

de pêche et ne faisaient pas le poids pour les contredire devant l’Océanium. Ce sont des personnes porteuses de voix dans leur village et qui mettent en avant leurs intérêts personnels sous prétexte d’être recrutées comme surveillants. Les gestionnaires n’ont pas laissé les populations choisir librement leurs représentants. Ils n’ont informé personne, c’est eux-mêmes qui ont fait leur propre proposition. D’ailleurs le représentant de notre CLPA dans le comité de gestion est ici présent, mais il ne nous a jamais informés des conditions de fermeture ». Le président du CLPA a ajouté que : «pendant la création de l’AMP, la personne choisie dans notre village n’était pas un pêcheur, c’est ainsi que les membres ont refusé et ont proposé que leur représentant soit un acteur de la pêche ».

Ce genre de remarque a été aussi fait par un groupe de pêcheurs résidents du village de Sourou. Un d’entre eux et ancien membre du comité de gestion confirme ces propos comme suit : « *au début l’Océanium était venu avec une bonne initiative de repos biologique pour une durée bien déterminée (6 mois). Lors des réunions organisées, j’étais la seule personne à ne pas être d’accord sur les conditions, tous les représentants des autres villages étaient pour une fermeture immédiate sans une concertation préalable avec leurs populations. Leur seul souci était de voir comment tirer profit de la surveillance. Et pire encore, les membres de l’Océanium nous faisaient croire que si on ne fait pas attention, l’Etat aura une mainmise sur cette AMP et dans ce cas on aura plus le choix. Le plus gênant est que la durée d’une année de fermeture est passée depuis et ils ne veulent pas parler d’éventuelles conditions d’ouverture. C’est ce malheur que nous vivons depuis 2003* »²¹³.

Ces discours font clairement comprendre qu’il y a eu des failles au niveau de la diffusion de l’information sur l’accord de principe concernant la durée de fermeture du bolong.

Un des membres Conseil Rural trouve que le plus dangereux, « *ce sont ces genres de rapports entre les gestionnaires de l’AMPC et les populations, qu’on ne dit pas. La remarque faite par les pêcheurs est le sentiment de tout le monde. C’est ce qui a créé des frustrations de part et d’autre ; certains ne veulent plus entendre parler de l’AMPC de Bamboung* ».

D’autre part, le caractère « **communautaire** » de l’AMP pose problème selon les agents de la Direction des Parcs. Les membres du comité de gestion soulignent l’aspect communautaire de l’AMP, conformément à la délibération n° 06/CRT du 10/10/2002 de la Communauté Rurale.

²¹³ Enquêtes personnelles, terrain février –mars 2011.

Cependant, le décret portant création de l'AMP de Bamboung²¹⁴ ne fait pas mention du mot communautaire, et donc ne reconnaît aucune compétence aux autorités locales, d'après un des agents. Ainsi, ce dernier revient en détail sur ce qualificatif en ces termes : « *l'AMP ne peut pas être communautaire : il y a un décret de création, la pêche étant une compétence non transférée, une aire protégée est un domaine non transféré que ce soit marine ou terrestre, ce qui fait que cette aire a un statut de zone classée. Donc le problème majeur se situe au niveau du mot ‘communautaire’. Dans nos rapports nous ne mettons jamais ce mot et il ne figure nulle part dans le décret de création. Même si le campement doit être un outil communautaire, le comité qui le gère doit savoir qu'il se situe dans un site protégé. Et dans ce contexte nous le prenons comme l'hôtel de Simenti de Niokolo Koba, ou comme le campement du Camp des lions dans le Niokolo Koba, comme l'hôtel de Djoudj dans le Parc National des Oiseaux de Djoudj»*²¹⁵.

Ces situations ont fait naître des tensions entre gestionnaires de l'AMP et pêcheurs.

3. ... aux conflits liés à l'interdiction de l'accès au bolong

En 2004, certains pêcheurs habitants des villages de Sourou, Dassilamé Sérère et Sipo revendiquaient l'ouverture du bolong un an après sa mise en défens. Selon le président du comité de gestion de l'AMP, « *il y a des gens mal intentionnés qui ont cherché à violer la loi* ». Les pêcheurs, de leur côté, déclarent ne pas être contre la méthode du « repos biologique » mais qu'une aire marine protégée avec une fermeture définitive ne les arrange pas car leur survie en dépend. Ils considèrent qu'un langage de vérité ne leur a pas été tenu par l'Océanium. Un des pêcheurs détenus rapporte les faits comme suit : « *Après un an de fermeture, nous avions décidé d'entrer dans le bolong pour y pêcher. Ainsi, des discussions ont été entamées avec les autorités locales. Nous étions partis voir le chef de poste du service des pêches qui était là à l'époque et ce dernier nous a fait comprendre qu'une AMP doit être mise en place par décret et qu'il n'a jamais reçu de note allant dans ce sens. Il nous a conseillé de trouver des cartes de pirogue (assurance) et d'aller pêcher car il n'y a aucun texte qui notifie l'interdiction d'accès à cet espace. Ensuite, nous sommes allés rencontrer le président du conseil rural et le sous-préfet qui à leur tour, nous ont posé la question de savoir*

²¹⁴ Décret n° 2004 – 1408 portant création d'Aires Marines Protégées au Sénégal, 7 pages.

²¹⁵ Enquêtes personnelles, terrain février – mars 2011.

*si on a une fois vu une autorité étatique présente lors des réunions entretenues avec l’Océanium. Quand nous avons répondu ‘non’, ils nous ont conseillé de trouver un consensus pour ouvrir. C’est sur ce que nous avions fait signer aux populations des quatorze villages, une pétition faisant mention de plus 500 signatures le 28 avril 2004 et allant dans le sens de dire non à la fermeture définitive et oui à un repos biologique, mais aussi de revoir la gestion de l’AMP. C’est ainsi que nous avions pris l’initiative d’aller pêcher dans le bolong »²¹⁶. Ces derniers ont été pris par les surveillants, suppléés par les agents du Parc National du Delta du Saloum (PNDS), car il faut noter qu’à cette époque, il n’y avait pas de conservateur affecté au niveau de l’AMP du Bamboung. Ces pêcheurs furent embarqués à la gendarmerie et mis en garde à vue. La portée du conflit dépassait le niveau local, ce qui a fait que c’est le tribunal qui a tranché sur ce dossier. Les gestionnaires de l’AMP avaient commis un avocat pour défendre la cause de la mise en défens de cet espace. Deux pêcheurs ont été jugés et condamnés à trois mois avec sursis et 240 000 FCFA (36,6 €) d’amende pour chacun. La troisième personne étant un mineur, paya 10 000 FCFA (15,2 €) pour frais de dossier. Selon un des pêcheurs détenus, « *l’avocat des gestionnaires de l’AMP a eu gain de cause sur nous en disant que c’est la communauté rurale qui a fermé le bolong* ». Pour le président du comité de gestion de l’AMP, l’administration des pêches s’était opposée à cette arrestation, et, n’étant pas d’accord, avait contre-attaqué en faisant appel au ministre. Ce dernier appela le Gouverneur qui intervint et décida de convoquer toutes les parties prenantes concernées, qui n’étaient pas seulement les pêcheurs mais aussi les hôteliers qui exerçaient l’activité de pêche dans le bolong du Bamboung. Deux semaines plus tard, le décret de création de l’AMP est sorti. Ce conflit avait duré trois mois.*

En 2008, un conflit de ce genre opposa les surveillants et trois pêcheurs venus de Joal-Fadiouth. Durant cette période, l’AMP est restée sans conservateur. Ce qui faisait que les pêcheurs de Joal infiltraient souvent le bolong, d'où des affrontements avec les surveillants. Les pêcheurs ont accusé ces derniers d'avoir tiré sur eux et affirmé qu'un des leurs n'a pas été retrouvé. Selon le président du comité de gestion, les pêcheurs voulaient simplement trouver une excuse afin d'être relâchés. Avec l'intervention du Directeur des Parcs Nationaux, une enquête a été ouverte entre Joal et Toubacouta et aucun corps n'a été trouvé.

²¹⁶ Enquêtes personnelles, terrain février – mars 2011.

Un autre conflit survenu en 2009, avait opposé les membres du comité de gestion et le chef de poste du service de pêche de Toubacouta qui, selon le président du comité de gestion, avait autorisé des pêcheurs venus de Sokone à aller piller les eaux de Bamboung, sous prétexte que le bolong était ouvert. C'est ainsi que deux pirogues remplies de pêcheurs ont été trouvées dans le territoire de l'AMP en train de pêcher avec une senne tournante. Selon le chef de poste du service de pêche de Toubacouta, « *tout est parti d'une pétition mentionnant les signatures des populations des villages environnants faite par un conseiller local en 2004. J'ai pris ce document que j'ai photocopié et remis aux pêcheurs. Certains d'entre eux ont pris la liberté et la responsabilité d'entrer dans le bolong du Bamboung pour y pêcher. Quatorze d'entre eux ont été pris par les surveillants. Cette pétition avait atterri au ministère des pêches qui à son tour a saisi le Gouverneur de la région de Fatick pour faire des investigations compte tenu de ce document. Alors j'ai été sanctionné par affectation à Louga* »²¹⁷. Selon l'agent, « *les pêcheurs ne peuvent plus attendre après des années de fermeture. Ils considèrent que la mise en place de cette AMP n'est qu'un moyen pour tromper les populations. L'association en a presque fait son bien personnel* »²¹⁸. Pour lui, l'Océanium devait procéder à une fermeture par rotation.

En résumé, ces dérèglements sont liés surtout au manque de communication envers les acteurs réellement concernés par la question qui aussi, pointent du doigt les ONG, en l'occurrence le partenaire de l'AMPC. Dès lors que les ONG assurent presque la totalité des appuis envers les AMP, leur rôle est assimilé à une « *gouvernance privée* »²¹⁹ en ce sens qu'est notée une forte « *croissance du poids de leur pourcentage dans le financement public* », (Leloup & al, 2003/4, p : 98). Ainsi, nous analyserons ci-dessous les instruments de gestion de l'AMPC.

4. Les acteurs de la gestion de l'AMPC

La gestion de l'aire marine protégée communautaire du Bamboung implique divers acteurs, intervenant à des niveaux différents.

Hormis le rôle de l'Etat, la gestion de l'AMPC implique, comme le mentionnent Leloup & Moyart & Pecqueur (2003/4, p : 100) « *une dimension locale en ce sens qu'elle inclut des*

²¹⁷ Enquêtes personnelles, terrain février – mars 2011.

²¹⁸ Enquêtes personnelles, terrain février – mars 2011.

²¹⁹ Gilly & Perrat (2003), cités par Leloup Moyart & Pecqueur, (2003/4, p : 102)

acteurs organisés (collectivités locales, comités de développement, organisations de producteurs) engagés dans le projet de terrain situés sur des territoires précis. Cette complexité de la gestion montre qu'il est impossible à un seul organe de mener à bien toutes les fonctions de conservation (Mackinnon & al, 1990, p : 67). Gumuchian & alii, (2007)²²⁰ rappellent que « *les acteurs, sont ceux qui, par leur implication et par leur action, constituent le territoire. Ce sont des personnes physiques ou des personnes morales au sens juridique des termes* » (p : 46). De manière plus détaillée, à l'instar de Debuyst, Defourny & Gérard. (2001, p : 117), nous désignerons par ‘**acteurs**’ : « *les individus et groupes sociaux qui interviennent, à plus d'un titre, dans une action et se sentent impliqués dans les objectifs de cette action. Ils agissent (pour ou sur) ou réagissent à des décisions, objectifs (positivement ou négativement) et incluent :*

- *les acteurs institutionnels : ceux qui disposent d'une autorité légitime (les pouvoirs politiques à différents niveaux) et/ou d'un pouvoir accordé dans un cadre institutionnel reconnu (direction d'institutions religieuses, éducatives, économiques et sociales) ;*
- *les acteurs non-institutionnels : ceux qui ne sont pas nantis de cette autorité ou d'un pouvoir d'origine institutionnelle et qui peuvent, dans certains cas, se constituer en collectifs, groupements, etc. (comités de défense, associations de quartier ou de communauté) ».*

Dans le cas de l'AMPC du Bamboung, la gestion relève d'un cadre juridique (pas clairement défini) et institutionnel composé de l'Etat, représenté par ses services déconcentrés, des institutions de recherche, mais aussi d'acteurs non institutionnels qui représentent la société civile composée des partenaires au développement et de la population locale. L'application d'une réglementation dans une zone officiellement protégée, rend réelle la conservation aux yeux des usagers habituels de l'espace marin. A cet effet, Cazalet (2007) notait que « *un espace protégé se formalise autour de trois critères essentiels : un périmètre clairement identifié, une structure institutionnelle responsable de son administration et un ensemble de mesures normatives propres, relatives à son fonctionnement et sa gestion, incluant les usages* » (p : 62).

²²⁰ Cité dans Gumichian et Pecqueur (2007). La ressource territoriale. Paris, Edition Economica

a. Les acteurs institutionnels

Ce sont les services étatiques qui jouent le rôle d'appui technique, de contrôle et d'aide à la réalisation des activités. Ils doivent accompagner les structures de gestion dans la prise des décisions conformément aux textes, normes et réglementations en vigueur ; mais également faire office de police, en appliquant en cas d'infraction les sanctions contre les contrevenants.

a-1. L'Etat et ses représentants

Le premier acteur institutionnel est l'Etat, une entité dirigeante, qui, à travers ses services déconcentrés, joue un rôle privilégié, central dans le contrôle et la gestion des ressources naturelles.

La Direction des Parcs Nationaux (DPN), sous la tutelle du ministère chargé de l'Environnement est chargée d'appliquer la politique de l'Etat en matière d'indentification, de création et de gestion des aires protégées, mais aussi la mise en œuvre de conventions internationales relatives à une meilleure gestion de l'environnement. Elle s'occupe également de la consolidation et du renforcement des acquis de la conservation de la biodiversité dans les aires protégées et leur périphérie entre autres... Dans ses différentes tâches, elle assure la coopération sous-régionale par la création d'aires protégées transfrontières et de réserves de biosphère. Ainsi, la création des AMP entre dans le cadre d'engagements relatifs aux recommandations du congrès de Rio (1992) d'augmenter le taux de couverture des aires protégées de 8 à 12% sur le territoire national.

La Direction des Aires Communautaires (DACP), créée par le décret n° 2009-459 du 07 mai 2009, était sous la tutelle du Ministère de l'Economie Maritime. Elle avait en charge l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'aménagement, de gestion et de développement d'un réseau national intégré et cohérent d'aires communautaires (AC), d'aires marines protégées (AMP) et de récifs artificiels (RA). Cette direction devait, en principe mettre en œuvre la cogestion prônée par l'Etat dans le décret de création des aires marines protégées. Cependant, les conflits de compétence entre ministère en charge de l'environnement²²¹ et ministère de la pêche se sont répercutés sur toutes les structures devant assurer la gestion des AMP. En 2012, la DACP est dissoute et est remplacée par la **Direction**

²²¹ Le nom de ce ministère change presque à chaque remaniement ministériel

des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP). Cette dernière, créée par le décret n°2012-437 du 10 avril 2012 est le résultat de la fusion entre la DAC et la Direction des AMP du ministère de l'environnement. Néanmoins, cette fusion était en 2012 qualifiée de « discutable » selon les propres termes du ministre de la pêche de l'époque²²². La DAMCP est actuellement chargée de mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière de création et de gestion d'un réseau cohérent d'aires marines protégées suivant les standards internationaux. C'est dans ce contexte que la direction a récemment établi un plan d'actions pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur les Aires marines protégées d'ici 2018.

Depuis, elle est rattachée au Ministère de l'Ecologie et de la Protection de la Nature, devenu ministre de l'Environnement et du développement durable depuis le 06 juillet 2014. Ces changements au sein des ministères ne garantissent toujours pas la stabilité institutionnelle des instances de gestion et même des AMPC.

Au niveau local, la gestion de l'AMPC par les représentants de l'Etat été affectée par ce vide juridique. En 2011, l'agent des parcs en service à Toubacouta explique la situation par ces propos : « *la gestion était confiée au début à la Direction des Parcs Nationaux de 2004 jusqu'en 2007 puis au ministère des pêches et de l'économie maritime selon les mouvements du ministre de tutelle. Durant une certaine période, la DPN avait quitté les lieux sous l'ordre du ministre pendant huit mois et Bamboung était resté sans conservateur. Ce n'est qu'en août 2009 que la DPN a été reconduite pour assurer la gestion des AMP sur note du premier ministre. Ainsi, une division chargée des aires marines protégées a été créée et logée à la DPN* ». Il souligne aussi que leur structure ne travaille pas en collaboration avec le service des pêches : « *nous vivons réellement ce conflit de compétence à la base, car je n'ai jamais eu de discussion allant dans le sens de l'AMP avec l'agent des pêches. D'ailleurs je ne l'ai jamais rencontré aux réunions. L'Etat doit vraiment trancher et donner à qui de droit cette gestion* ».

La Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS) assure le contrôle de tout ce qui est gestion des ressources naturelles. Dans la zone estuarienne, elle participe à la gestion des ressources halieutiques dans le cadre de la pêche continentale. En

²²² Ministre de la Pêche et des Affaires maritimes, source : www.leral.net

cas d'absence des agents de pêche, c'est la DEFCCS qui assure le contrôle des maillages utilisés dans la pêche continentale.

La Direction de l'Océanographie et des Pêches Maritimes (DOPM), devenue Direction des Pêches Maritimes (DPM) depuis juillet 2002, est sous la tutelle du Ministère de l'Economie Maritime et des Transports Maritimes Internationaux. Représentée au Saloum par ses services décentralisés (Inspections Régionales des Pêches, Inspection Départementales, Postes de Contrôle), elle assure la collecte, le traitement et de la publication des statistiques de la pêche, contrôle la salubrité et la qualité des produits de la pêche artisanale et maritime, assiste les organisations professionnelles du secteur.

a-2. Les institutions de recherche

Les institutions de recherche associées aux études sont nombreuses.

Le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), sont chargées de faire l'inventaire et le suivi scientifique des espèces de l'AMPC du Bamboung depuis sa création. L'université de Dakar est également très présente sur ce terrain. Des travaux de recherche y sont effectués dans le cadre de mémoires de fin d'études, de thèses et de suivis des ressources. On note également l'intervention des autres universités et instituts de formation.

b. Les acteurs non-institutionnels

La collectivité locale est représentée par la Conseil Rural composé d'élus locaux, mais aussi par les organisations professionnelles qui regroupent les pêcheurs, les transformateurs (trices) des poissons, les ostréiculteurs,... et enfin les ONG.

b-1. Le Conseil Rural

Il joue un rôle très important dans la gestion des ressources naturelles en ce sens que le transfert de compétences lui confère le pouvoir de délibérer sur les affaires locales. Cependant, ses compétences en matière de création et de gestion des aires protégées sont limitées à la partie continentale, c'est-à-dire au domaine national. C'est dans ce contexte que

la délibération n°6/CRT du Conseil rural de Toubacouta s'appliquait sur les parties de l'AMPC contenues dans le dit domaine. Or les espaces halieutiques, n'étant pas une compétence transférée, font partie du domaine public de l'Etat. Ce qui fait que toute l'AMPC du Bamboung est devenue une propriété de l'Etat depuis la signature du décret de création des AMPC, venu renforcer leur statut. En effet, il est important de préciser que quand une collectivité locale décide de mettre en place une aire protégée dans le domaine public maritime ou le domaine public fluvial, des délégations de compétences de gestion aux régions, communes et communautés rurales sont nécessaires lorsque leurs eaux sont dotées de plans spéciaux d'aménagement approuvés par l'Etat (art 22, loi 96-07). D'après Kanté (2012), ces délégations concerneront « les périmètres qui leur sont dévolus dans lesdits plans ». Ainsi, le transfert de gestion concernant les eaux faisant l'objet de plans d'aménagement spéciaux constitue une étape supplémentaire pour que la collectivité territoriale puisse bénéficier des compétences de gestion de l'aire protégée qu'elle a créée. Tel n'est pas le cas pour la Communauté Rurale de Toubacouta dans la mesure où l'AMPC du Bamboung ne fait pas l'objet d'un plan d'aménagement spécial.

Les organisations professionnelles locales sont représentées les CLPA, les GIE, et les associations villageoises. De même, le Centre d'Expansion Rural et Polyvalent (CERP) de Toubacouta représente tous services techniques à l'exception de la santé.

b-2. Les partenaires au développement

En plus de l'Océanium, d'autres partenaires appuient de manière directe ou indirecte l'AMPC.

L'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), dans le cadre de son projet Gouvernance Partagée des Sites et des Ressources Naturelles en Afrique de l'Ouest (GP Sirènes), assure des formations de renforcement de capacité des 19 aires marines de l'Afrique de l'Ouest dont Bamboung.

Le Réseau régional d'Aires Marines Protégées en Afriques de l'Ouest (RAMPAO)²²³ qui regroupe des acteurs institutionnels et non gouvernementaux assure à l'échelle de l'écorégion marine ouest africaine, le maintien d'un ensemble cohérent d'habitats critiques nécessaires au fonctionnement dynamique des processus écologiques indispensable à la régénération des

²²³ www.rampao.org

ressources naturelles et la conservation de la biodiversité au service des sociétés. Le RAMPAO est reconnu officiellement par les ministères chargés des pêches, des AMP et de l'environnement des états ouest africains, membres de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSR). Il regroupe la Sierra Léone, le Cap Vert, le Sénégal, la Gambie, la Mauritanie, la Guinée et la Guinée Bissau. L'AMPC du Bamboung, membre du réseau a bénéficié de son appui en termes de facilitation sur la gouvernance des AMP. Ses objectifs sont entre autres de :

- Promouvoir l'échange et l'apprentissage mutuel entre les membres dans les domaines liés à la gestion des AMP,
- Créer des synergies entre les AMP sur des sujets d'intérêt commun en vue notamment d'économie d'échelle,
- Rendre fonctionnelles et opérationnelles les AMP de la région pour une bonne gestion des ressources naturelles de la zone côtière et marine et le développement socio-économique,
- Promouvoir des échanges d'expériences pour la création de nouvelles AMP dans la région,
- Renforcer les capacités mutuelles en matière de plaidoyers, de défense des intérêts et de représentation des AMP de la région dans le cadre international.

Pour la période 2009-2014, le FFEM a soutenu l'AMPC à travers le projet BIOCOS, ayant pour objectif de financer le suivi biologique et socio-économique des AMP afin de mesurer les impacts. Ces fonds sont logés à la Fondation Internationale du Banc d'Arguin (F.I.B.A.), maître d'ouvrage du projet à travers l'Océanium, opérateur exécutant au niveau du Sénégal.

5. L'AMPC, un instrument de gestion

Hormis la délibération N° 06/CRT du 10/10/2002, portant mise en place de l'AMPC et le décret de création de 2004, la gestion de la zone mise en défens est régie par une mesure consensuelle qui stipule la protection intégrale du noyau central ainsi que de sa zone tampon. Par conséquent, les ministères en charge de la gestion des AMP n'ont pas toujours défini des règles qui régissent la gestion des AMP. Selon le Président du comité de gestion de l'AMP,

*les populations ne peuvent pas établir de règles sans avoir au préalable des supports juridiques*²²⁴. Pour autant, le plan de gestion de l'AMP n'est toujours pas validé. A cet effet, les membres du conseil rural pensent que l'absence d'un tel document montre qu'il n'y a pas de termes de référence dans la gestion de l'AMPC. Un des membres du Conseil Rural interrogé dans ce sens souligne : « *nous incitons l'Océanium à cadrer le document dans son contexte* »²²⁵. Un des agents de la conservation ajoute que « *l'Océanium doit prendre en compte les avis des structures étatiques avant de valider le plan de gestion* ».

Néanmoins, l'AMPC est cogérée par le comité de gestion depuis sa création en collaboration avec la Direction des Parcs Nationaux (DPN).

a. Le cadre juridique

Ce cadre repose sur un contexte législatif international relatif à la conservation de la biodiversité. Le Sénégal a ratifié des conventions au niveau international lui permettant de faire des avancées significatives dans la conservation de ses ressources, mais la difficulté majeure repose sur la mise en place d'un cadre juridique et législatif, spécifique aux aires protégées de manière générale et aux AMPs plus particulièrement. Au niveau national, aucune définition juridique n'a été donnée aux différentes aires marines protégées existantes. Le décret 2004-1408 du 04 novembre 2004 portant création de cinq AMP dont Bamboung le confirme dans la mesure où leurs fonctions n'y sont pas clairement définies. Il est ainsi noté que « *les objectifs de chaque Aire Marine Protégée, les principes d'accès, d'exploitation et de gestion qui découlent des conventions internationales, des législations et des politiques nationales d'environnement et de pêche en vigueur, seront définis sous forme d'arrêtés conjoints des ministères chargés de pêche et de l'environnement* »²²⁶. Cette situation empêche de définir la forme de gestion qui peut s'appliquer à l'AMPC du Bamboung, car la catégorie à laquelle elle appartient n'est pas précisée dans le décret de création. Juridiquement, la création de cette AMPC repose sur des arrêtés sous-préfectoraux, sur l'acte de délibération du conseil rural (06/CRT du 10/10/2002) et sur le décret de création (2004-1408 du 04 novembre 2004) sans que les objectifs en aient été clairement posés. De plus, le règlement intérieur de l'AMPC déjà rédigé, n'est toujours pas validé et celle-ci ne dispose donc pas de statuts opératoires.

²²⁴ Enquêtes personnelles de l'auteure (mars 2011).

²²⁵ Ibid,

²²⁶ Article 2 du décret portant création d'Aires Marines Protégées au Sénégal.

La réglementation qui s'applique à ces aires protégées est tirée dans sa globalité des codes de l'environnement, de la pêche maritime, de la chasse et de la protection de la nature et des collectivités locales. Ainsi, l'article 48 de la loi n° 98-32 du 14 avril 1998, portant code de la pêche maritime du Sénégal, stipule que les agents des parcs nationaux marins et ceux des eaux et forêts ont compétence à constater les infractions. Cependant, il est judicieux de souligner qu'aucune disposition du code de la pêche ne peut s'appliquer aux parcs naturels marins²²⁷.

b. Le cadre institutionnel

La gestion de l'AMPC du Bamboung est du ressort de l'Etat à travers ses services déconcentrés. La zone mise en défens est située dans le domaine public maritime de l'Etat, dont *la gestion ou l'utilisation pour un quelconque projet ou opération doit faire l'objet d'une autorisation du Conseil Régional après avis de la Communauté Rurale*²²⁸.

Or, la délibération n° 06/CRT du 10/10/2002 du Conseil Rural de Toubacouta n'a fait l'objet d'aucune autorisation de la part du Conseil Régional de ladite entité administrative. Ainsi, retenons simplement que le décret de création des cinq AMP a délégué aux ministres chargés de l'Environnement et de la Pêche le soin de prendre des arrêtés conjoints qui, d'ailleurs, n'ont jamais suivi ledit décret. Cette situation met en jeu la définition nationale des aires marines protégées. Un Comité Technique interministériel a été créée par arrêté n° 001654 du 03.03.2005 afin d'instaurer un cadre de concertation pouvant mettre en place des règles de protection et renforcer la collaboration intersectorielle. Cependant, ce comité ne fonctionne toujours pas, ce qui rend inopérante sa création.

Par ailleurs, l'Etat, à travers l'adoption des lois 96-06 et 96-07 du 22/03/1996, portant respectivement Code des Collectivités locales et transfert des compétences, délègue aux populations locales la responsabilité d'assurer la gestion de l'environnement et des ressources naturelles des terroirs ruraux et communaux. Il est important de souligner qu'au moment de l'entrée en vigueur de ces lois, les aires protégées étaient déjà sous la tutelle de la DPN, donc ne font pas partie des compétences transférées. Les AMP ne sont pas également couvertes par

²²⁷ Kanté B. 2012. Op.cit. p : 13.

²²⁸ Alissoutin R. L., 2008. Les défis du développement local au Sénégal. p : 21.

cette délégation de pouvoir car elles sont précisément créées dans des espaces dont la compétence n'est pas transférée. Ainsi, la gestion de tels espaces relève de la Direction des Parcs Nationaux et un conservateur est affecté sur place afin de veiller aux respects des règles et normes.

Par contre, ces textes peuvent s'appliquer sur la partie terrestre, où les communautés locales mettent en place des Conventions Locales qui incluent en leur sein les Plan d'Occupations des Sols (PAOS). Ces outils de gestion locale, adoptés par les populations elles-mêmes, visent entre autres la capacitation des collectivités locales pour une meilleure prise en charge des compétences transférées dans le domaine de l'environnement²²⁹.

c. Les différentes étapes de la mise en place du comité de gestion

Cet organe regroupe les élus locaux, les autorités administratives, les services techniques, les opérateurs privés du tourisme et les ONG et a pour rôle de défendre les intérêts propres de la population locale. Dans les lignes qui suivent, nous soulignons quelques conflits liés à sa mise en place avant de tenter de retracer son évolution depuis la création de l'AMPC.

c-1. Les conflits de gestion de l'AMPC

Entre 2003 et 2010, les populations locales ont considéré que le comité de gestion de l'AMPC n'existe que de nom et donc que, dans la mesure où les réunions se sont tenues, aucune information n'a été fournie à ces dernières, en plus du fait que les instances de gestion n'ont pas été renouvelées durant toute cette période. Les informations de cette section sont tirées de nos enquêtes effectuées entre février et mars 2011.

Un des membres du Conseil Rural soulignait en 2011 d'après nos enquêtes qu'il y avait un accaparement de la gestion de l'AMP et du campement Keur Bamboung par un groupe d'individus. Dans les discussions entretenues avec ce conseiller, « *il y avait une part de vérité dans la gestion, limitée à un groupe mais aussi une extrapolation, car, dès lors que les populations aboutissaient à cette conclusion, le comportement par rapport à l'AMPC est assez différent. Même si les villageois avaient donné leur accord à la création de l'AMP, beaucoup d'entre eux ne participaient pas à la gestion et au fonctionnement du campement.*

²²⁹ Conseils locaux de la pêche artisanale de Toubacouta. Convention locale pour une gestion durable des ressources halieutiques dans la zone de Toubacouta (contraintes et solutions). USAID Wula Nafaa, janvier 2010.

Cela avait pour conséquence des rebellions à n'en plus finir et voilà des non-dits qui existaient. Ces rumeurs par rapport à la gestion de l'AMP changeaient les comportements des populations. Ces conflits de type latent ne favorisaient pas la pérennisation de l'AMP car de là, naissaient des rumeurs ingérables ». Il notait aussi que, depuis la création de l'AMP en 2002, le seul et unique compte-rendu qui avait eu lieu, concernait la gestion du campement en 2010. L'implication des acteurs était donc très limitée.

Le chef de poste de surveillance et de contrôle du service des pêches lui aussi soulignait qu'il n'était pas informé d'une quelconque tenue de réunions par le comité de gestion de l'AMP. Il a tout de même mentionné que « *dès les premiers mois qui suivaient mon affectation, je disais au président du comité de gestion de choisir un jour, pour que j'aille en tant que nouveau affecté, me présenter auprès de l'équipe de l'AMP, chose qui n'a été faite* ».

L'agent des parcs nationaux nous avait également révélé ces problèmes en ces mots : « *la tenue de réunions tous les trois mois n'était pas respectée mais néanmoins quelques-unes furent organisées* ». Il montrait son inquiétude, notant qu'« *il ne faudrait pas que l'Océanium fasse de l'AMP une propriété privée dans la mesure où il n'ouvre pas la porte à d'autres ONG* ». D'ailleurs, « *nous attendons la prochaine assemblée générale pour dénoncer toutes ces failles. Le comité de gestion est trop indépendant car il coordonne des activités dans l'AMP sans que la Direction des Parcs Nationaux ne soit au courant* » rétorque-t-il.

L'Océanium est souvent désigné comme étant responsable du manque de communication entre la Direction des Parcs et le Comité de gestion, du point de vue collaboration. Pour les personnes interrogées, le président du comité de gestion rendait compte d'abord à l'Océanium avant de faire part aux autres acteurs.

Le président du CLPA de Missirah et membre du comité de gestion de l'AMP précise « *qu'à chaque fois que le comité de gestion se réunissait au conseil rural, je proposais que les réunions soient aussi déplacées à tour de rôle dans les villages périphériques* ».

Les membres du Conseil Rural pensent que l'Océanium *devrait tout de même changer la méthode de travail, qui depuis la mise en place de l'AMPC ne cesse de créer de l'opacité dans cette gestion*. Il n'existe de compte-rendu de réunion ni pour les différents acteurs, ni pour les populations locales. Ces membres déplorent aussi le fait que l'Océanium soit le seul

partenaire au développement de l'AMP, ce qui n'est pas dans l'intérêt de leurs populations. Les membres du conseil rural notent que : « *l'Océanium doit être un partenaire parmi tant d'autres. Ils reprochent souvent les autres bailleurs de récupérateurs mais eux ils font de l'accaparement. Il faut rétablir la communication et organiser l'information auprès des populations. Et c'est la raison pour laquelle le conseil rural commence à s'impliquer dans la gestion du campement éco touristique*

c-2. L'évolution du comité de gestion depuis la création de l'AMPC

Le 28 mars 2003 fut créé officiellement un comité de gestion avec la signature conjointe du procès-verbal par le Sous-préfet et le Président du Conseil rural de Toubacouta. Cet organe était composé de membres, représentants les quatorze villages dont 13 appartiennent à la Communauté Rurale de Toubacouta. Les organismes de prise de décision et de gestion de l'AMP étaient entre autres : la Direction des Parcs Nationaux (DPN), la Direction de la Pêche Maritime (DPM), l'Océanium, les membres du comité de gestion et le Conseil Rural. D'après l'ancien président²³⁰, le comité se réunissait, au début, chaque trimestre pour discuter de la gestion de l'AMP, procéder à la comptabilité et à la redistribution des recettes. Cependant, l'organe ne disposait ni d'un règlement intérieur, ni d'un quelconque statut juridique, et donc il n'y a pas eu d'assemblée générale jusqu'en décembre 2013. Ces prérogatives non assurées entre 2003 et décembre 2013 limitaient le comité dans sa gestion. A cet effet, il était considéré comme une structure non apte à donner des orientations politiques et stratégiques, permettant d'assurer le suivi des activités ou de valider un budget de fonctionnement.

Au fil des années, ces blocages, ont poussé les gestionnaires (DPN, Océanium, membres du comité de gestion et le Conseil Rural) à trouver des solutions et à réfléchir à un nouveau modèle de gestion qui impliquerait mieux les différentes parties prenantes. L'ancien président du comité de gestion l'a souligné en ces termes : « *les années d'expérience passées et les rencontres avec différentes personnes issues des 14 villages ont permis l'émergence de plusieurs perspectives d'évolution, aboutissant à un certain nombre de propositions : l'amélioration de la représentativité des différentes parties prenantes, la transparence dans la*

²³⁰ Remplacé en décembre 2013. Source enquêtes personnelles.

*redistribution des retombées issues du campement écotouristique, la précision des responsabilités et des attributions des membres du comité de gestion, la création de commissions internes spécifiques en vue de constituer des groupes de réflexion et d'action restreints et spécialisés sur plusieurs thématiques, la mise en place d'une commission indépendante ou commission des sages ayant en charge la résolution de conflits. Au terme de cette nouvelle structuration, les modalités de fonctionnement des différentes instances seront précisées en vue d'améliorer le fonctionnement du comité de gestion de l'AMPCB »*²³¹.

Les difficultés auxquelles est confrontée la gestion de l'AMPC du Bamboung constituent une réelle limite à la bonne marche des instances de gouvernance. C'est à partir de ces lacunes que s'est annoncée une nouvelle dynamique de cogestion qui, est d'abord passée par une assemblée générale préliminaire permettant de détecter les maux, pour ensuite aboutir au renouvellement des instances de gestion de l'AMPC.

*c-2.i. L'assemblée générale préliminaire*²³²

Cette rencontre a eu lieu le 15 décembre 2012 dans la salle de délibération de l'hôtel communautaire de Toubacouta, en présence du sous-préfet de Toubacouta, des délégués nommés par les populations des treize²³³ villages, des conseillers ruraux, des chefs de villages, des services techniques de l'Etat, du conservateur, des membres du comité de gestion de l'AMPC et de l'Océanium. Présidée par le sous-préfet, la rencontre avait pour objectif de discuter des voies et moyens qui permettront d'améliorer la gouvernance et l'efficacité de la gestion de l'AMPC. Au cours de cette réunion, le président du Conseil Rural (PCR) de Toubacouta a tenu à rappeler que « *la rencontre était un moment tant attendu par la population locale, fortement représentée ici afin de faire le point sur la gestion de l'AMPC* ».

D'abord, un rappel des objectifs de la création de l'AMPC, suivi d'un bilan du comité de gestion a été fait par *président du comité de gestion*²³⁴. Ce dernier à travers un rappel de l'historique de l'AMPC, a fait bref survol de la longue période de sensibilisation, menée au

²³¹ Enquêtes personnelles de l'auteur, visite de terrain septembre et décembre 2012.

²³² Les informations données ci-dessous proviennent du terrain de l'auteure (décembre 2012-janvier 2013) et sont complétées par le procès-verbal de la réunion.

²³³ Les populations du hameau de Diogaye, originaires de Bassoul, ne faisant pas partie de la Communauté Rurale de Toubacouta se sont retirées des 14 villages en 2013.

²³⁴ Président de la création de l'AMPC à décembre 2013.

niveau des différents villages entre 2000 et 2002. Il a souligné également qu'au cours des années, un montant de 2 368 000 F CFA (3610 €)²³⁵ a été versé à l'ancien PCR et 3 700 000 F CFA (5645 €) à l'actuel équipe du Conseil Rural. Dans son bilan, il précise qu'en «*2009, un nouveau comité de gestion illégitime, a été mis en place par le Conseil Rural et malgré tous ces problèmes l'AMPC de Bamboung n'a jamais cessé de fonctionner. Egalement, un centre d'éducation environnemental est construit ; donc l'AMPC participe au développement de la communauté soit financièrement, soit matériellement*».

En deuxième lieu, le bilan de l'état de la ressource dans l'AMPCB depuis sa création est effectué par un halieute de l'IRD. Ce dernier a tout de même fait le point sur le suivi effectué par son équipe en précisant les trois périodes d'étude effectuées et en mettant l'accent sur les effets positifs de la mise en défens du site sur les espèces.

Enfin, le représentant de l'Océanium a fait le point sur le fonctionnement et la gestion du campement Keur Bamboung. Il a surtout mis l'accent sur l'état déficitaire des revenus du campement avec 379 000 F CFA (578 €) de fonds de caisse et des dettes s'élevant à 904 120 F CFA (1378,3 €), le 19 décembre 2011 date de sa prise de fonction. Son rôle étant de redresser la situation, il a ensuite fait l'état des comptes depuis sa prise de fonction : «*entre le 19 décembre 2011 et le 21 janvier 2012, sept versements d'un montant de 4 425 000 F CFA (6746 €) ont été effectués auprès du président du comité de gestion de l'AMP. La situation durant cette période montre des dépenses s'élevant à 3 890 070 F CFA (5930 €) et des bénéfices de 701 000 F CFA (1069 €). Le 06 septembre 2012, le nouveau gérant du campement fut installé. A bout d'une année d'exploitation (19 décembre 2011 - 07 décembre 2012), le bilan laisse apparaître des recettes de 46 016 000 F CFA et des dépenses simples sans investissement de 35 671 140 F CFA (54 380 €) dont 18% ont concerné la surveillance*». Au terme de cet état des lieux sur le fonctionnement et la gestion de l'AMPC, un des membres du Conseil Rural a mis l'accent sur le rôle de l'AMPC dans l'appui au développement de la zone en soulignant que : «*même si l'AMPC est l'affaire de tous les acteurs, il y a une rupture entre le comité de gestion et les communautés de base. Malgré des réunions organisées par le conseil rural pour faire sortir Bamboung de cette crise, le*

²³⁵ Ces versements effectués entre 2005-2006, n'ont pas été redistribués aux populations de la Communauté Rurale et n'ont aucune trace.

“nouveau comité de gestion”²³⁶ n'a pas pu organiser de rencontres. Le versement d'un montant de 3 700 000 F CFA (5623,4 €) du comité de gestion au Conseil Rural est effectif et l'argent a été déposé au trésor public. Ce montant a été investi dans des infrastructures visibles par toute la population. Nous aimerais aussi que le statut de l'AMPC ainsi que des surveillants soit revu. Concernant le 1/3 des bénéfices versés au Conseil Rural, un consensus est trouvé entre les élus locaux et l'Océanium ».

C'est à partir de cet état des lieux que les populations ont commencé à manifester leur parfaite disponibilité à collaborer avec les gestionnaires de l'AMPC car disent-elles « *c'est la première fois que l'on imprègne de ce qui se passe dans l'AMPC et le campement* ». A cet effet, les populations insistent sur la sensibilisation, la communication et la transparence dans la gestion. Ces différentes lacunes auxquelles est confrontée l'AMPC depuis sa création sont à l'origine d'une gestion incohérente et lacunaire, source de conflits entre populations locales, gestionnaires, Conseil Rural, entre autres. Toutefois, la restitution lors de cette assemblée générale de l'étude juridique (Kanté, 2012, p : 21-22-23)²³⁷ sur les compétences à créer une aire marine protégée, commanditée par la FIBA, a permis d'éclairer les droits et devoirs de chaque acteur dans la gestion de cette AMPC.

Les résultats de cette étude ont montré que les compétences de la Communauté Rurale en matière de création d'aire protégée concernent les zones situées sur le domaine national et dont la zone ou le site présente un intérêt socio-écologique rural. De ce cas de figure, le pouvoir de gestion de la Communauté rurale s'exerce d'office et ce fut le cas de la délibération n° 06/CRT du 10/10/2002, portant création de l'AMP du Bamboung. Cette dernière donne à la C. R. la compétence pour assurer la gestion de la partie continentale sise sur le domaine national. En revanche, il est impératif d'avoir une autorisation ou un transfert de gestion par délibération du Conseil régional après avis de la Commune ou de la Communauté Rurale si l'aire protégée se trouve dans le domaine public maritime de l'Etat²³⁸.

²³⁶ Il fait allusion au comité de gestion mis en place par le Conseil Rural, non reconnu.

²³⁷ Kanté Bocar, 2012. Appui juridique sur le statut légal de la structure de gestion de l'aire marine protégée communautaire du Bamboung. Cabinet Romain Battajon, *rapport de mission*, 8 juillet, 51 pages. (Cette étude a été commanditée par la FIBA afin d'éclairer les incohérences et les conflits liés à la création et la gestion de l'Aire Marine Protégée du Bamboung.)

²³⁸ Article 20 et 22 de la loi n° 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétence aux régions, aux communes et aux communautés rurales.

Cependant, la création de l'AMP du Bamboung, par délibération du Conseil rural de Toubacouta, n'a pas fait l'objet de délibération par le Conseil Régional de Fatick. Cette omission de l'autorisation du Conseil régional constitue un vice de procédure qui rend illégal la création de ladite AMP par la Communauté Rurale avant sa création par décret présidentiel. L'auteur précise que la création de l'AMP communautaire n'a pas fait l'objet d'une procédure régulière, et donc, qu'elle n'était pas juridiquement valable. Par conséquent, la communauté rurale ne dispose d'aucune compétence de gestion sur l'AMP du Bamboung. Le décret 2004-1408 du 04 novembre 2004 est l'élément juridique qui donne à l'AMP la régularité de sa création vis-à-vis de l'Etat, et non pour la communauté rurale. En effet, il n'existe pas d'actes de transfert de gestion de l'Etat vers la communauté rurale. Ainsi, dans le rapport, il a été suggéré de clarifier les limites d'interventions des éco-gardes, de sanctionner leur corruption en prônant le versement des parts issues des amendes²³⁹ qui leurs sont destinées. L'auteur a aussi proposé des techniques qui permettront d'améliorer la cogestion de l'AMPC. Il s'agit de:

- limiter le mandat du comité de gestion à 2 (deux) ans renouvelables une seule fois,
- mettre en place un comité de transparence représenté de manière diversifiée (président, médiateur,...)
- améliorer la représentativité du comité de gestion sur la base de la diversité des usagers du bolong du Bamboung et de l'approche genre,
- renforcer la légitimité des membres du comité de gestion par les assemblées villageoises et les associations d'usagers,
- régler le statut du campement par l'Océanium,
- dissoudre le comité de gestion du campement,
- dissoudre le GIE du comité de gestion de l'AMPC

Sur la base de ce rapport, les acteurs chargés de la gestion de cette AMP ont procédé à nouveau à des visites de sensibilisation et de redynamisation auprès des communautés de base afin de pouvoir organiser le renouvellement des instances de gestion. Cette étape a commencé par l'organisation d'assemblées villageoises au terme desquelles, trois délégués sont nommés par les populations locales dans chaque village. A l'issue de ces rencontres, un arrêté sous-

²³⁹ Une partie des amendes payées par les contrevenants devrait leur revenir, selon le décret 91-0600 du 18 juin 1991.

préfectoral (n° 014/AT/SP du 28 mai 2013) portant création des organes de gestion de l'AMPCB (comité d'orientation, comité de gestion et conseil consultatif) fut élaboré.

c-2ii. La réunion de mise en place du comité d'orientation²⁴⁰

Organisé dans le Centre d'Education Populaire à l'Environnement de l'AMPC le 14 décembre 2013, cette rencontre a réuni des acteurs variés : le Sous-préfet et son adjoint, le Président du Conseil Rural de Toubacouta, les treize chefs de villages, le directeur adjoint de la Direction des Aires Marines Communautaires et Protégées, les conservateurs de l'AMPC et du PNDS, le représentant des Eaux et Forêts, le représentant du service des pêches, des élus locaux et des chercheurs (Fig. 18). L'objectif de cette rencontre était de présenter le processus qui a permis d'aboutir à la création du comité d'orientation et à la mise en place dudit comité.

Les objectifs de création de l'AMPC ont été alors rappelés par le conservateur, soulignant également l'inexistence de documents ou supports ayant trait à la gestion de l'AMPC à son arrivée au poste de commandement local. Il a noté aussi que la sensibilisation effectuée dans les villages a montré une méconnaissance totale des activités courantes de l'AMPC. Selon le conservateur, les questions qui préoccupaient les populations locales étaient de savoir « *à qui profitaient les bénéfices tirés du campement Keur Bamboung ?* »²⁴¹.

Le Sous-préfet, à son tour, a rappelé à l'assistance que l'AMPC de Bamboung est la propriété de l'Etat de par son décret de création. Néanmoins, il tenu à faire comprendre aux représentants du comité d'orientation qu'une responsabilité leur a été confiée et que leur implication dans la gestion des ressources naturelles et culturelles de Bamboung est d'une importance capitale. Il a insisté également sur le rôle du comité dont la mission sera d'orienter et d'évaluer son bras exécutif qu'est le comité de gestion.

Dans la même optique, le Directeur adjoint de la DAMCP a apporté quelques précisions sur le cas de Bamboung, en soulignant que même si la gestion reste communautaire, les ressources

²⁴⁰ Nous avons assisté à ces différentes étapes de mise en place du comité d'orientation et du comité de gestion : séjour sur notre terrain d'étude, 2013 : 14 décembre.

²⁴¹ Procès-verbal de la cérémonie de mise en place du comité d'orientation.

demeurent un patrimoine national. Dans cette même ligne, le conservateur du PNDS a exprimé l'idée que l'aboutissement à un comité d'orientation illustre l'évolution du concept d'aire protégée en ce sens qu'il prône l'implication de tous les acteurs à travers sa structuration. Pour autant, le représentant de l'Océanium, a manifesté l'engagement de celui-ci à accompagner les populations locales en mettant l'accent sur le caractère communautaire de l'AMPC.

Il a été aussi question d'éclairer les populations sur la répartition des retombées générées par le campement écotouristique au sein des treize villages, étant donné que la communauté rurale en compte 52. A cet effet, le Sous-préfet s'est basé sur le principe de l'universalité des dépenses publiques de la Communauté Rurale qui ne dispose que d'un seul compte au niveau du trésor public. Néanmoins, il précise que des stratégies peuvent être développées afin que les bénéfices générés puissent revenir entièrement aux populations locales, désignées comme riveraines de l'Aire Marine. L'autorité a ensuite incité les populations à la confiance et à l'oubli des suspicions afin de pouvoir cheminer ensemble. Il a ajouté que c'est dans l'entente mutuelle et surtout grâce à l'obligation de rendre compte à toute la communauté que ces objectifs seront atteints.

Ainsi a été installé le comité d'orientation dont les membres (Fig. 16), s'atteleront à la mise en place d'un règlement intérieur et d'un statut juridique pour l'AMPC. Les principaux rôles²⁴² de ce comité consistent : à définir les orientations politiques et stratégiques, à prendre les décisions relatives à la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion intégrée de l'AMPCB, à valider les propositions du Plan de Travail Annuel, à évaluer les résultats des opérations de mise en œuvre des programmes et projets, à examiner, approuver et amender les propositions, entre autres. Dans le cadre de son fonctionnement, le comité peut s'adjoindre toute personne dont les compétences dans le domaine sont avérées. Cependant, un conseil restreint regroupant l'Océanium, le PCR, un représentant des chefs de village est mis en place pour faire passer rapidement les décisions.

²⁴² Article 2 de l'arrêté sous-préfectoral n° n°014/AT/SP du 28 mai 2013.

Retenons que ce processus établi a permis au sens de Filippi (2013, p. 4)²⁴³, une décomposition des oppositions entre ces différents acteurs locaux afin de construire le futur des territoires de l'AMPCB mais également de mettre en place une gouvernance qui les impliquerait tous.

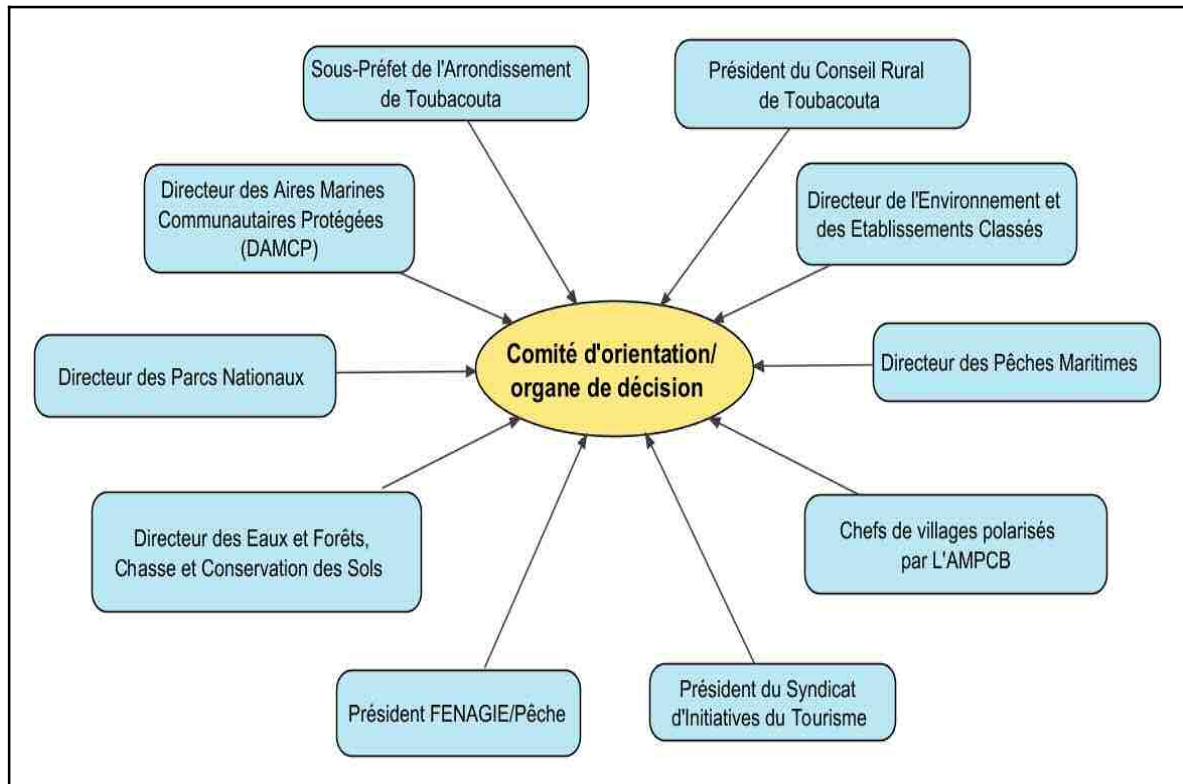


Figure 16 : composition du comité d'orientation de l'AMPCB. Source Gaye N. 2014.

²⁴³ Maryline Filippi 2013 « André Torre et Jean-Eudes Beuret – Proximités territoriales, Construire la gouvernance des territoires, entre conventions, conflits et concertations – Paris, 2012, Economica Anthropos, 105 pages », *Économie rurale* [En ligne], 338 | novembre-décembre, mis en ligne le 15 octobre 2013, consulté le 16 octobre 2013. URL : <http://economierurale.revues.org/4141>.



Figure 17: Les acteurs présents à la réunion de mise en place du comité d'orientation de l'AMPC. (A) le représentant de l'Oceanium, le PCR de Toubacouta, Sous-préfet et son adjoint, représentant de la DAMPC ; (B) un représentant de l'Oceanium et les chefs de villages ; (C) l'équipe du conservateur de l'AMP du Bamboung et les chefs de village et (D) le conservateur de la RBDS, un représentant du service des eaux et forêts et les conseillers ruraux. (*Photos, Gaye N'dickou, décembre 2013*).

c-2.iii. La mise en place du comité de gestion²⁴⁴

Regroupant plus d'une soixantaine de personnes dont 38 sur les 39 délégués désignés par les villages périphériques de l'AMPC, le Sous-préfet et son adjoint, le PCR, le Directeur adjoint de la DAMPC, le conservateur et son équipe, le chef du Comité d'Appui au Développement Local (CADL), le chef du CER (Centre d'Expansion Polyvalent), les représentants de l'Océanum, le représentant du PNDS, le président sortant du comité de gestion, les conseillers ruraux, des élèves et chercheurs entre autres, l'assemblée générale de renouvellement du bureau du comité de gestion de l'AMPCB a été organisée à l'hôtel communautaire de Toubacouta le 15 décembre 2013.

Comme l'exige tout renouvellement de bureau, le Sous-préfet a souligné qu'il n'était pas nécessaire au bureau précédent de présenter sa démission dans la mesure où ce dernier n'était

²⁴⁴ Séjour sur notre terrain d'étude, 2013 :14 décembre.

ni légitime, ni officiel et donc devait être considéré comme un « *comité de gestion de fait* ». La vérification de la présence de tous les délégués de village a été faite par le Sous-préfet afin d'approuver l'atteinte du quorum. Le processus du vote et les textes régissant la mise en place du comité de gestion ont également été expliqués aux délégués ainsi que la structuration du bureau. Dans une dynamique de transparence, le Sous-préfet a rejeté le profil du comité de gestion proposé par l'Océanium. Pour lui, cette démarche donne aux populations l'occasion de choisir librement leur représentant, précisant que le profil décliné par le bailleur ne peut être qu'une proposition et pourrait aider en l'adaptant au bureau élu. Selon le Sous-préfet, ce processus est important pour la transparence et la démocratie dans le choix des délégués.

Aussitôt, les délégués ont proposé la procédure de vote à bulletin secret. Ils ont cependant opté pour le choix des membres par consensus pour constituer un bureau représentatif, regroupant tous les villages. Ainsi que le principe en avait été retenu dans les réunions préparatoires, seuls les délégués des treize villages sont autorisés à voter pour élire le bureau du comité de gestion.

Avant de procéder au vote, les articles qui régissent le comité de gestion ont été lus et l'organisation du comité de gestion (Fig. 19) en deux entités (bureau exécutif secrétariat permanent) a été expliquée aux délégués. Le comité aura pour missions principales de : coordonner la mise en œuvre du Plan de Travail Annuel et autres programmes et projets de l'AMPCB ; superviser les opérations sectorielles et les activités des commissions techniques ; produire régulièrement des rapports d'activités sur l'avancement des programmes, projets et opérations de l'AMPCB pour information des différentes parties prenantes ; développer le leadership communautaire ; développer le plaidoyer environnemental ; planifier, organiser et suivre les réunions. Le bureau exécutif, exclusivement réservé aux acteurs locaux, est composé de six membres (le président, le secrétaire général et son adjoint, le trésorier et son adjoint) (Fig. 20). La durée du mandat est de deux ans renouvelables une fois et sera régi par des textes et lois permettant une bonne gestion de l'organe. Pour appuyer le comité dans les différentes tâches de gestion, cinq commissions sont créées pour s'occuper de : la surveillance et la pêche durable, l'écotourisme et les activités génératrices de revenus, le suivi écologique, la formation, la sensibilisation et la communication, l'aménagement technique et le patrimoine culturel.

Le secrétariat permanent dont la composition est plus large, a désigné deux commissaires aux comptes représentés par le chef du poste de contrôle du service des pêches de Missirah et du chargé de la commission environnement du Conseil Rural. Ces derniers sont chargés de superviser les finances de l'AMPC tout moment.

A côté de cette équipe, est mis en place un conseil consultatif composé :

- d'un conseil scientifique et technique qui regroupe des personnes ressources, cooptées pour leurs compétences scientifiques et techniques, leur disponibilité et, surtout leur engagement volontaire de contribuer à la mise en œuvre des programmes d'aménagement et de gestion de l'AMCP de Bamboung.
- d'un conseil des sages qui assure la médiation entre les différentes parties prenantes, prévient les risques de conflits, arbitre en cas de litiges pour favoriser des solutions à l'amiable.

En résumé, cette nouvelle dynamique permet de retenir que même si l'Etat est présent à travers ses services déconcentrés, les populations sont entièrement responsabilisées vis-à-vis du devenir de l'AMPC. Toutefois, le PCR a salué la leçon de transparence dont a fait preuve le Sous-préfet. Le président nouvellement élu aussi s'exprime ainsi : « *je me réjouis de la confiance que les délégués ont bien voulu placer en ma personne. Bamboung est un bien communautaire où tout le monde doit se sentir concerné. En outre, elle doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations* ».

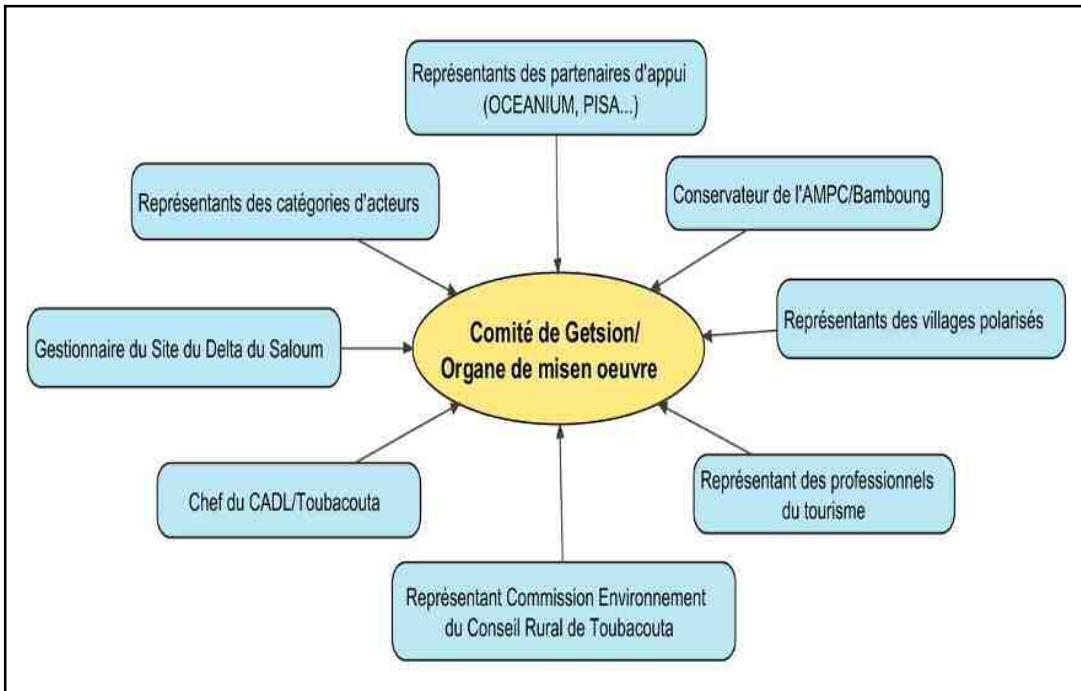


Figure 18: composition du comité de gestion. Source Gaye N. 2014.



Figure 19:La réunion du renouvellement du comité de gestion de l'AMPC. (A) explication du processus de l'élection par le Sous-préfet aux délégués des villages ; (B) dépouillement des bulletins de vote par le Sous-préfet devant les candidats au poste de président de l'AMPCB ; (C) élection des membres du bureau de l'AMPCB supervisée par le président nouvellement élu et (D) l'équipe complète des membres du comité de gestion. (Photos, Gaye Ndickou, décembre 2013).

Dans le cas de Bamboung, nous pouvons retenir que même si les populations ont participé aux processus de création de l'AMPC, la contribution de l'ONG dans les actions de conservation et de développement a conditionné leur adhésion et l'acceptation sociale de l'AMPC. Ainsi, l'ONG exerce une forte influence même dans la gestion locale de l'AMPC.

Conclusion du Chapitre 14

Dans ce chapitre, il ressort que la concertation et la prise en compte de différents acteurs sont essentielles à tout processus de mise en place d'AMP. Dans l'AMPC de Bamboung, la démarche évolutive a permis de comprendre, à partir des problèmes de communication, les différentes phases ayant débouché sur un repositionnement des acteurs afin de rendre fonctionnel le comité de gestion. Cependant, même si la présence de l'ONG a été considérée par certains acteurs comme un handicap, qui bloque les possibilités de collaborer avec d'autres bailleurs, celle-ci a réussi à mobiliser tous les acteurs à se joindre au projet, jusqu'à la mise en place d'un instrument de gestion légitime. A cet effet, nous pouvons retenir que la pérennité d'une AMP, dépend en grande partie de l'adhésion des populations au projet. Les avancées significatives notées dans la gouvernance de celle de Bamboung ont favorisé son appropriation et son acceptation sociale. Toutefois, l'évolution récente relativement positif, est dépendante de dynamiques extérieures qui ne paraissent pas être garantes de durabilité.

Dans le chapitre suivant, nous proposons une synthèse qui permet de comprendre la compatibilité entre conservation et développement territorial dans le cas de l'AMPC du Bamboung.

Chapitre 15 - La compatibilité entre conservation et développement territorial

Notre recherche sur l'aire marine protégée communautaire de Bamboung aborde la question de la conservation dans un environnement habité. Nos résultats montrent qu'une partie des populations concernées est constituée d'anciens usagers du milieu maintenant mis en défens. Comme nous l'avons indiqué dans le cadre théorique de cette étude, les politiques « *conservationnistes* » visent aussi une prise en charge des dynamiques économiques, en les intégrant dans un processus de mise en valeur rationnelle qui permet de mieux tirer profit des ressources naturelles et des milieux biosphériques. Au Saloum, même si le projet de création de l'AMP du Bamboung fut élaboré d'un commun accord avec des acteurs locaux à la suite de plusieurs phases de sensibilisation menées auprès des pêcheurs, il faut retenir qu'au Sénégal la vague d'AMP créée en 2004 s'est faite à l'initiative d'acteurs souvent extérieurs au territoire, comme en « *ignorant les dynamiques socio-économiques locales, les pratiques de gestion des ressources naturelles en place, les différents types d'usage associés à une ressource et les connaissances des acteurs locaux* » (Sébastien, 2006, p. 107)²⁴⁵.

Ainsi, dans le processus de création de l'AMPC de Bamboung les politiques n'ont guère pris en compte les usages traditionnels au cœur de cet espace, compte tenu de l'interdiction de toute sorte d'activités extractives depuis 2004, date de sa fermeture intégrale.

Dans ce chapitre de synthèse, nous montrons les nouveaux territoires qui apparaissent (1), les effets environnementaux de l'AMPC (2), les dynamiques économiques qui se mettent en place (3) et l'approche territoriale du développement de l'AMPC (4).

1. Des espaces d'usages aux nouveaux territoires

Considérant nos systèmes tels qu'ils sont décrits par l'ensemble des résultats de nos enquêtes, nous avons noté des changements sur tous les plans : territorial, politique, environnemental,

²⁴⁵ Sébastien Léa cite ici Diegues A. C. S., 1992. Sustainable development and people's participation in wetland ecosystem conservation in Brazil: two comparative studies. Grassroots environmental action: people's participation in sustainable development, Routledge, New York. – et – Gomez-Pompa A. 1992. Taming the wilderness myth. Bioscience, n° 42 (4).

économique et social. Ces changements mettent en place et rendent visibles des dynamiques de compatibilité entre la conservation et le développement.

a. De l'espace d'usage aux territoires construits

La création de l'AMPC du Bamboung a, d'une certaine façon, modifié l'occupation de l'espace des anciens usagers, laissant la place à de nouveaux territoires règlementaires (Fig 20). La restriction et l'exclusion affectent majoritairement les exploitants de trois villages dont deux sont rattachés à l'AMPC (Bossinkang et Sipo) et le troisième (Bassoul), situé hors de la Communauté Rurale de Toubacouta. Les populations de ce dernier village semblent précisément être mises en marge en raison de leur non-appartenance à la C. R. de Toubacouta. C'est ainsi qu'ils considèrent la restriction comme une atteinte à l'attachement qu'ils ont pour le territoire de Bamboung avec lequel ils entretiennent des liens identitaire basés « *sur des valeurs culturelles, sociales, symboliques, ou simplement sur l'instinct de survie* » (Sébastien, op.cit.). Pour eux, ce territoire est une composante de leur identité, territoire où s'inscrivent plusieurs passages de leur vie depuis plusieurs siècles. Ainsi, pour reprendre le positionnement de Thomassin (*Ibid.*, p. 106), ces populations ont en propre un attachement à Bamboung (comme espace marin et terrestre), et aux usages qui en sont faits dans le cadre de règles particulières. L'auteur ajoute que « *ces perceptions sont, par essence, personnelles, mais chaque usager peut cependant être rattaché à un groupe d'intérêt*²⁴⁶, au sein duquel on considère que les perceptions sont homogènes ». Cette rupture vis-à-vis d'un territoire occupé pendant plus d'un siècle témoigne d'une perte de territorialité non seulement économique, mais aussi culturelle et sociale. Même si elles étaient au départ prises en compte comme constituant le quatorzième village (hameau de Diogaye) rattaché à l'AMPC, ces populations, considérées comme des migrants, se sont simplement retirées de cet ensemble. Comme en ont témoigné les pêcheurs et femmes « *l'exclusion est manifeste, nous pensons qu'elle est due au fait qu'administrativement, nous faisons partie d'une autre communauté rurale* » (terrain avril 2014). Ceci dit, ce sentiment d'exclusion a poussé les personnes interrogées à soulever à leur tour la question de la collecte des mollusques qui sont des ressources localisées, pouvant faire l'objet d'une exploitation rationnelle et temporaire.

²⁴⁶ L'auteur fait allusion au groupe d'intérêt qui peut être réuni autour d'un usage commun, d'une histoire commune, de liens amicaux ou familiaux, etc.

Cependant, la dimension spatiale des usages des anciens occupants de Bamboung dépasse de loin celle de l'AMPC. Caractérisés par une mobilité liée à l'activité de pêche, les Niominka ont pris conscience de la taille petite de l'AMPC face à la multitude de bolongs ou chenaux existant dans l'espace insulaire. De même, les logiques d'exploitation des mollusques s'inscrivent dans des dynamiques non liées à l'espace AMPC en tant que tel, mais plutôt à celles d'une collecte dans les vasières non loin des espaces d'habitations.

Au regard de cela, se pose la question de savoir quel territoire de développement doit être pris en compte dans un projet d'AMP ; que celui-ci soit d'usage multiple ou simplement de conservation.

b. Le territoire écologique

L'AMPCB et le campement du même nom sont considérés comme de nouveaux territoires du fait de leur délimitation, mais aussi des règles qui régissent les usages et les modes d'accès. Il est important de souligner que même si sa mise en place résulte de la participation de certains membres de la population locale, accompagnés par l'Océanium dans le processus, l'AMPCB demeure juridiquement un patrimoine de l'Etat. Sa gestion relève de domaines de compétences non transférées et se traduit par une désappropriation des usagers habituels qui doivent céder la place à une appropriation de l'espace marin de l'AMPC par l'Etat et, dans les faits, par les ONG d'appui. La réglementation qui consiste à restreindre les possibilités d'accès et à contraindre l'exploitation extractive soulève la question du « *repositionnement des pêcheries au sein des systèmes d'activités littoraux* » au sens de Aubertin & Rodary (2008, p. 60) qui, mentionnent dans leurs écrits que « *les activités d'exploitation directe des ressources marines étant en partie ou totalement écartées, au sein des AMPC, au profit d'activités touristiques ou de non-usage* » (id, p.60).

Dans l'article 10 du règlement intérieur de l'AMPC qui d'ailleurs n'est toujours pas signé, il est noté qu'« *à partir d'avril 2003, le Conseil Rural de Toubacouta et le comité de gestion de l'AMPC ainsi que les organisations communautaires villageoises de base, appuyés par le*

projet Narou Heulek, la DPNS, Groupe de Réflexion et d'Appui Scientifique et Technique de la DPN (GRAST) ont décidé que la zone (y compris tampon) soit intégralement protégée. Par conséquent il est formellement interdit, pendant cette période, de prélever des ressources animales, végétales, marines ou terrestres dans les limites de l'AMP. Cependant, seuls les chercheurs et les techniciens, pour des raisons scientifiques connues, et en accord avec les différents responsables de l'AMP, sont autorisés à réaliser des pêches et des prélèvements tests, conformément à l'objectif de leur étude scientifique. Les résultats obtenus seront mis à la disposition des différents responsables de l'AMP ». Ainsi, les populations locales, devant se conformer à cette nouvelle règle ont considéré l'AMPC, durant ses premières années, comme une « surimposition d'une territorialité sur une autre : avant l'espace protégé, les lieux avaient déjà un sens, ils étaient partie prenante d'une représentation collective de l'espace par les populations rurales » (Depraz, 2008, p. 72)²⁴⁷. A Bamboung, le contrôle territorial exercé au travers de la surveillance et de l'application d'amendes constitue l'acte majeur qui continue de pérenniser la matérialisation du territoire écologique, mais en même temps permet de minimiser les possibilités d'infractions. En effet, le caractère communautaire révélé par l'implication des communautés locales à sa gestion fait la spécificité de cette AMPC. C'est dans ce cadre que les conflits notés au démarrage de la conservation se sont transformés en collaboration, confiant la surveillance aux jeunes des treize villages. Ces derniers, installés à l'entrée de l'AMPC, verbalisent les braconniers en cas d'infractions.

c. Un territoire touristique qui se développe

Le territoire écotouristique correspond à l'espace récréatif qu'offre l'AMPC à travers son campement. Les flux engendrés par le campement font que la zone d'influence de l'AMPC va au-delà de son arrière-pays direct. De nombreux acteurs participent à cette construction : l'équipe de gestion de l'AMPC et ses partenaires, les populations locales, les tours opérateurs qui organisent les voyages depuis les pays d'origine, les hôteliers et transporteurs locaux.

L'accès au territoire écotouristique de l'AMPC est moins contraignant que celui du territoire écologique. Le campement constitue le territoire économique où se déroulent des activités

²⁴⁷ Tardif & Sarrasin (2014) citent ici Depraz S. 2008. « Les parcs nationaux d'Europe centrale au risque du développement durable », chapitre d'ouvrage in LASLAZ, L., HERITIER S. (dir.), *Les parcs nationaux dans le monde*, Ellipses, Paris, 320 pages.

génératrices de revenus, dont une partie est redistribuée aux populations locales. Sa mise en place au cœur de l'AMP a suscité la création de petites infrastructures (restaurant communautaire, marché artisanal et aménagement d'un périmètre maraîcher) à Sipo, seul village situé à la limite de l'AMPC et distant du campement d'environ de deux kilomètres.

De 2005, date de construction du campement écotouristique, à février 2014, la mise en place d'une maison d'accueil dans le village de Soucouta a eu comme effet la matérialisation d'un territoire économique dû aux flux émis par le campement. Non seulement les touristes transitaient dans les gîtes localisés dans ce village et ses environs, particulièrement à Toubacouta, mais les provisions du campement y étaient également achetées. Avec l'installation de la nouvelle équipe de gestion, la maison d'accueil a été délocalisée dans le village de Dassilamé Sérère en mars 2014, en plus de la matérialisation d'un territoire qui se développe par des infrastructures qui se mettent en place (Fig. 21 : photos A, B, C et D). Selon les membres du comité de gestion de l'AMPC, l'idée n'est pas de délocaliser la maison d'accueil à chaque renouvellement, mais le village de Dassilamé Sérère, de par sa position stratégique, offre un raccourci à travers ses bolongs permettant d'arriver au quai de Sipo en 15 minutes. Pour le comité de gestion, c'est une stratégie visant à dépenser moins en carburant mais aussi à gagner en temps pour le transfert des touristes et des provisions. Deux nouveaux campements sont également construits dans ce village pour servir de lieu de transit aux touristes arrivés nuitamment. A cet effet, l'un des exploitants témoigne qu'*« étant un ancien surveillant de l'AMPC, c'est de là-bas que j'ai muri l'idée de faire dans mon village quelque chose qui ressemble à Keur Bamboung et surtout à but écologique. Mon travail dans la gestion de l'AMPC m'a permis de nouer des relations avec des T.O. qui m'ont soutenu à construire un campement de huit chambres. Ainsi je collabore avec le gérant de Keur Bamboung et tous mes clients passent au moins une nuitée dans le gîte de l'AMPC. De même, mes excursions et circuits intègrent aussi Bamboung »* (enquêtes personnelles, juillet 2013). Dans ce contexte, nous observons la construction et l'émergence d'un territoire « touristique » autour du campement. L'évolution du fonctionnement de l'AMPC du Bamboung nous amène à comprendre que la participation des communautés à la mise en place de modes de gestion adaptés est un élément-clé de l'appropriation d'un projet.

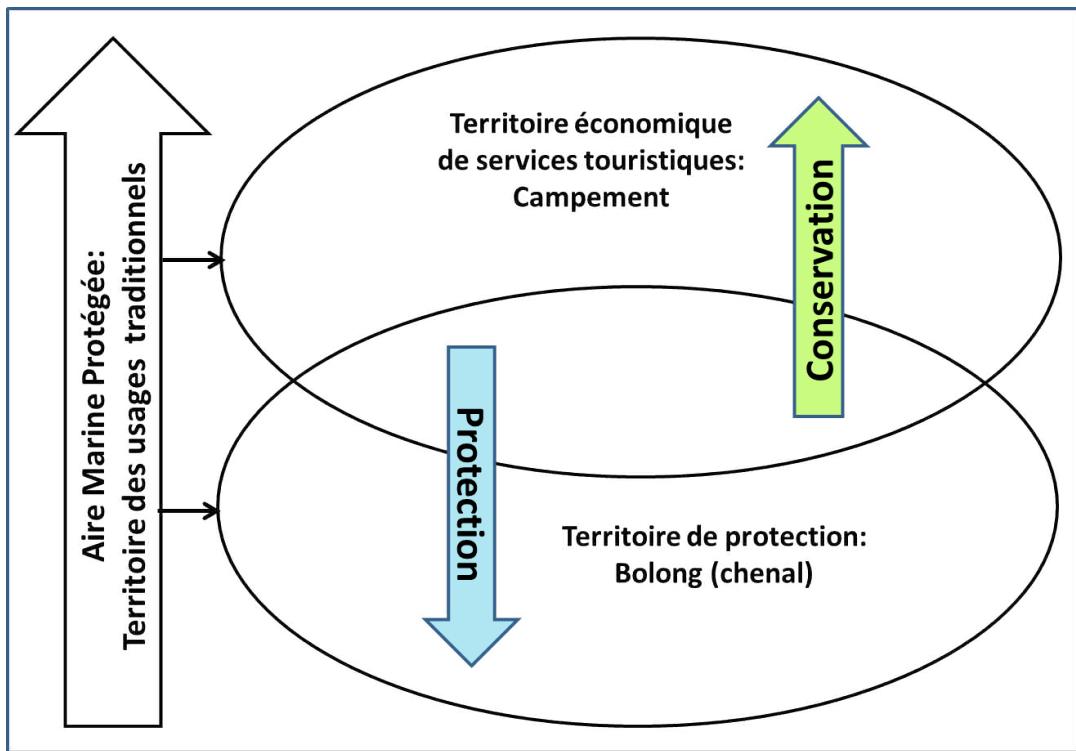


Figure 20 : La configuration des nouveaux territoires de l'AMPC. Source, Gaye N., 2014.



Figure 21: Dispositifs d'accueil des touristes. (A) Pancarte d'indication de la maison d'accueil ; (B) Case d'accueil, nouvellement construite à Dassilamé Sérère ; (C et D) Construction d'un pont à Dassilamé pour faciliter le transfert vers le campement Keur Bamboung. (Photos, Ndickou Gaye, terrain décembre 2013 et avril 2014).

2. Quels effets environnementaux ?

L’AMPC du Bamboung est considérée aujourd’hui comme un exemple de conservation au Sénégal et en Afrique de l’Ouest. La durabilité de cette action, portée par l’ONG locale Océanium en collaboration avec les populations locales, repose sur le financement de la conservation. Soutenus entièrement par les recettes générées par l’écotourisme, les frais de surveillance sont déduits avant toutes autres dépenses, à la fin de chaque mois. Il faut retenir que les surveillants y ont travaillé comme volontaires depuis la création de l’AMPC en 2003 et n’ont commencé à percevoir des indemnités qu’avec la mise en place du campement écotouristique en 2005.

Cependant, même s’il est noté une adhésion des populations à la conservation, les résultats de nos enquêtes auprès des 343 pêcheurs des 14 villages visités font état de 54% de répondants défavorables à la fermeture intégrale. Ainsi, le souhait d’aboutir à un repos biologique concerté est exprimé à 87% chez les pêcheurs et à 88% chez les 433 femmes exploitantes de mollusques et transformatrices de poissons. De plus, 34% des pêcheurs pensent que le modèle de conservation appliqué dans l’AMPC du Bamboung serait reproductible ailleurs, à condition d’ouvrir ce bolong à l’exploitation pour en fermer un ou d’autres, aux caractéristiques semblables. Cette proportion est de 21% chez les femmes qui montrent une certaine méfiance, soulignant que même si la pêche devait être interdite dans un autre bolong, la collecte des mollusques devrait être prise compte dans une optique d’exploitation rationnelle.

Une réglementation n’autorisant pas d’activités extractives a favorisé un retour des espèces. Ces résultats sont confirmés par les recherches effectuées par l’IRD et commanditées par l’Océanium, en plus des observations empiriques des pêcheurs interrogés. Cependant, critiquant l’inaccessibilité aux résultats de recherches menées dans l’AMPC, les pêcheurs expriment le besoin d’accès à ces informations en ces termes : « *nous voyons des engins entrer et sortir du bolong alors qu’on nous l’interdit. Certains disent qu’ils étudient les effets sur les poissons mais nous devons savoir car ce n’est pas normal que des étrangers y entrent alors que nous, habitants de la zone, l’accès nous est interdit* » (enquêtes personnelles effectuées à Soucousta, avril 2014). C’est ainsi que lors des pêches expérimentales effectuées dans le cadre du projet PIC-AMP/UCAD, en collaboration avec des chercheurs biologistes de l’UIPA, ce facteur a été pris en compte avec la mise en place d’un protocole participatif et

accessible à tous. Face à une communauté de pêcheurs qui ne dispose pas de moyens ou de possibilités d'accéder à la science par elle-même, nous avons établi une méthode simple, souple, durable et reproductible par les populations locales en cas de besoin (Fig. 22). Reproduite actuellement dans le cadre du suivi des mollusques dans l'AMPC par l'équipe de l'UIPA (Photo 6), les femmes sont impliquées dans cette technique en vue d'un meilleur transfert des connaissances. Même si ce protocole était déjà adopté dans la zone insulaire des îles du Saloum, nous l'avons vulgarisé dans le cadre du projet PIC/AMP en collaboration avec les chercheurs de l'UIPA.

A côté du campement Keur Bamboung, est installé un Centre d'Education Populaire à l'Environnement dans le but de redynamiser la relation homme/nature. Construit par l'Océanium, le centre a pour vocation de participer à la pédagogie des citoyens par l'enseignement de méthodes de gestion durable de leurs propres ressources. Inauguré en 2012, il abrite des salles de cours et des logements de découverte (Fig. 23 : photo A). Des séjours d'éducation à l'environnement y sont organisés au bénéfice des établissements scolaires, des populations et des visiteurs afin de leur montrer l'intérêt qu'il y a à préserver la nature. Durant les vacances, des colonies regroupant différents élèves venus de tout le pays y sont régulièrement organisées (Fig. 23 : photo B). Les enseignements sont dispensés aussi bien en français qu'en langues locales. L'objectif de la tenue de ces colonies consiste à en faire un projet écologique et citoyen, dont le but est de former les participants à l'adoption d'éco-geste. Les meilleurs élèves issus des 14 villages sont choisis chaque année pour leur faire découvrir l'AMPC, afin de les sensibiliser aux bénéfices de la conservation. Les guides ont aussi bénéficié de formations en technique de guidage, en connaissance de la nature (identification des espèces et de leurs habitats) et en renforcement de capacité, afin d'assurer une bonne interprétation pour les visiteurs²⁴⁸. Un éco-guide du campement interrogé dans ce sens souligne que « *C'est là où il est important d'avoir de bons guides, formés et ayant une bonne connaissance de la nature* ».

²⁴⁸ Les guides ont été initiés en ornithologie et en écologie des animaux aquatiques et terrestres. Les colonies de vacances sont organisées chaque année depuis l'inauguration du centre, comme le montre la figure 23 ci dessous, en juillet 2013.

L'écotourisme développé dans le campement essaie tant bien que mal de respecter les principes environnementaux. Jusque-là, le type d'hébergement à petite échelle est caractérisé par la dispersion dans l'espace de cases, construites à base de matériaux traditionnels. Ceci contribue à la limitation des effectifs dans le cas du campement Keur Bamboung et favorise la qualité de l'accueil. Jusqu'ici, le nombre de visiteurs reçu n'avoisine pas la moitié du nombre de couchages (720) prévu par mois. Les énergies renouvelables sont utilisées de préférence (des panneaux solaires installés fournissent l'électricité). L'utilisation des produits biodégradables est encouragée en plus du tri des ordures, même s'il reste à faire de gros efforts dans ce sens. On peut dire qu'il existe une bonne synergie entre l'écotourisme et la conservation dans l'aire marine protégée du Bamboung.

A une échelle plus grande et via le travail d'ONG notamment, les populations sont appelées de plus en plus à prendre conscience de la nécessité de préserver leur environnement²⁴⁹. A cet effet, beaucoup d'actions, n'ayant pas de liens avec l'AMPC sont menées dans ce sens. Les populations reboisent chaque année plusieurs hectares de mangrove grâce aux appuis d'ONG telles qu'Océanium, Wetlands International Afrique, FIBA pour ne citer que celles-là.



Figure 22 : Implication des populations locales dans la recherche scientifique. (A) collecte participative de mollusques en campagne de pêche expérimentale de l'équipe PIC-AMP/UIPA, (B) identification des espèces de poisson en présence du président du comité de gestion de l'AMPCB. (Photos, Ndickou Gaye, terrain septembre 2012).

²⁴⁹ Les personnes interrogées précisent avoir pris conscience de la diminution effective des ressources, ainsi que la dégradation de leur écosystème. Elles pratiquaient des modes de préservation traditionnelles. Mais il est important de souligner que, les incitations externes via les ONG ont permis une meilleure sensibilisation dans ce sens.



Photo 7 : Suivi des coquillages dans l'AMPC par l'équipe de l'UIPA : test d'encensement. (*Photo, Ndiouck Gaye, terrain 2014*).



Figure 23 : Le Centre d'Education Populaire à l'Environnement : (A) Salles pédagogiques ; (B) colonies de vacances organisées par l'Océanum. (*Photos Gaye Ndiouck, terrain juillet 2013*).

3. Quelles dynamiques économiques ?

La mise sous cloche de Bamboung a engendré des conflits qui ont opposé pêcheurs et gestionnaires dès les premières années de sa création. Cependant, L'AMPC est située dans une zone où presque 75% de la population est composée d'agriculteurs, comme le confirment d'ailleurs les résultats de nos enquêtes, montrant la dimension pluriactive des acteurs

interrogés. Cet aspect a fort contribué au respect de la réglementation, rendue facile par le renforcement de la surveillance et la forte sensibilisation menée auprès des différents acteurs. Les pêcheurs sont également conscients de la nécessité de protéger certaines zones ayant un rôle fondamental dans la reproduction des espèces. Même si la fermeture intégrale est contestée, de nombreux pêcheurs estiment que quelques bolongs devraient faire l'objet de repos, ne serait-ce que durant les périodes de frai. Il est important de souligner que, heureusement, les autres dynamiques de développement, tant dans le système halieutique (pêche et collecte de mollusques) qu'à l'extérieur de celui-ci, permettent de compenser certains inconvénients de la mise en place de l'AMPC.

L'écotourisme développé crée des emplois directs et indirects. Le personnel de contrôle du bolong et celui du campement (environ 25 personnes) sont recrutés d'office dans les treize villages de l'AMPC. Il s'agit de cuisiniers, de femmes de chambre, de charretiers, de piroguiers, de guides, de surveillants... Toutefois, pour reprendre l'expression d'Andrianambinina & Froger (2006), les « meilleurs » emplois sont détenus par des personnes extérieures à la Communauté Rurale. Dans les villages rattachés à l'AMPC, les populations locales ont un faible niveau d'instruction, ce qui ne leur permet pas de « *répondre aux opportunités d'emplois* ». Le profil des membres du comité de gestion tel qu'il est décrit dans le chapitre 14 de cette partie, en est une illustration. Certains membres du comité de gestion déplorent l'attribution d'importants postes comme la comptabilité du campement à des étrangers. Cette situation a fait l'objet de soulèvement dont le dernier du genre a suscité un conflit ayant abouti à la gendarmerie en 2012.

En termes de création de revenus locaux, les provisions du campement sont achetées dans les villages environnants. De même, quelques produits transformés à l'instar du miel de mangrove y sont directement vendus aux touristes. Cependant, il y a des risques d'accaparement par un groupe d'individus très restreint, ayant la mainmise sur les ressources destinées à l'achat de provisions, comme c'est le cas dans l'un des villages rattachés à l'AMPC. D'ailleurs, cette situation a été déploré par les populations des autres villages qui, sont frustées de la gestion de l'AMPC et du campement Keur Bamboung. Le même scénario risque de se répéter avec le nouveau comité de gestion installé en mars 2013 et qui, a délocalisé toutes les infrastructures d'accueil dans le village de Dassilamé Sérère, d'où est originaire le président nouvellement élu.

Les hôteliers de la zone tirent également profit de l'AMPC à travers les nouveaux circuits créés et qui intègrent Bamboung. Néanmoins, ils ont souligné qu'il est difficile de confirmer que l'augmentation du flux touristique est liée au camping, mais pensent tout de même qu'elle est renforcée par le statut d'AMP et le caractère écotouristique du gîte.

La redistribution des revenus est élargie à l'ensemble des villages de la Communauté Rurale qui en compte 52. En raison de l'existence d'un compte unique au trésor public où sont logés les fonds de la Collectivité locale, la part des recettes versées sert le plus souvent d'apport dans le cadre de l'acquisition de financement auprès des bailleurs. La prise en compte d'une échelle plus large dans la redistribution des bénéfices fait que les populations des treize villages estiment que les parts versées sont très modestes. Ainsi, les rares investissements effectués dans certains villages sont qualifiés d'insignifiants aux yeux des populations. La proposition d'une nouvelle clé de répartition en faveur des villages périphériques de l'AMPC entre dans le cadre d'une stabilisation du retour vers les populations locales via le financement de micro-projets. L'autre source de revenus concerne les taxes de séjour versées par le campement à la Communauté Rurale. Entre mars 2012 et février 2012 un versement d'un montant équivalent à 6250 € a été effectué.

Au regard de ces limites, l'écotourisme est-il « *une panacée capable de concilier le développement économique, la protection de l'environnement et le bien-être des communautés* » au sens de Tardif & Sarrasin (2014, p. 354) ?

Notons que des fonds ne peuvent pas être transférés vers les populations de Bassoul en raison de deux facteurs. Premièrement, leur occupation des terres de Bamboung résultait simplement du fait que le territoire leur avait été prêté particulièrement à des fins agricoles et deuxièmement, ce village appartient administrativement à une autre Communauté Rurale. Les Bassoulois, l'ayant compris ainsi, notent que « *ce sont des gens qui n'ont jamais occupé ce territoire qui bénéficient aujourd'hui des retombées de l'AMPC. D'ailleurs c'est la raison pour laquelle nous ne faisons plus partie des villages rattachés à ce territoire* » (mois et année de l'entretien ?).

Le camping privilégie les pratiques locales surtout en matière de restauration, ce qui fait qu'une bonne partie des produits locaux transformés par les femmes y soient écoulés.

Par ailleurs, il est important de noter que les effets positifs de l'écotourisme à Keur Bamboung sont liés à l'insertion de la promotion du campement dans le réseau médiatisé de l'ONG Océanium, principal partenaire financier de l'AMPC. Les visites effectuées en direction du campement Keur Bamboung sont majoritairement organisées par l'ONG qui, en plus d'être une association de protection de l'environnement, est également une auberge solidaire et un centre de plongée. A cet effet, les clients qui arrivent dans l'auberge passent également une partie de leur séjour à Keur Bamboung via le réseau de l'Océanium. Un des membres du comité de gestion de l'AMPC, interrogé, a évoqué la crainte de perte de clientèle et note que « *même si le Conseil Rural veut que l'Océanium se retire de la gestion du campement, force est de constater c'est l'ONG qui assure la promotion du gîte et qui mobilise ou encourage ses clients à venir séjournier à Keur Bamboung. Nous devons tenir cela en considération, car nous ne sommes pas outillés pour assurer la promotion nous-même. Même en période de basse saison, nous avons quelques réservations qui permettent de supporter les frais de l'AMPC. Nous dépendons du campement pour indemniser les surveillants et créer des emplois. Si l'Océanium se retire de la gestion, le campement est voué à un échec total, et c'est la fermeture qui en suivra* » (mois et année de l'entretien ?). Cette situation oblige les populations à collaborer avec l'ONG pour pérenniser les bénéfices tirés de l'AMPC via les revenus du campement. Nous pouvons souligner à titre illustratif, l'adhésion du Conseil rural de Toubacouta qui, en 2009 était dans une posture contraire, revendiquant la propriété du campement, comme étant un bien communautaire.

Pour autant, d'autres tentatives d'écotourisme, antérieures à l'exemple de Bamboung, ont été développées dans la zone du Saloum, et se sont soldées par un échec. Nous présentons dans l'encart ci-dessous l'exemple du village de Falia, situé dans la partie ouest de la RBDS, où l'initiative a été conçue par l'UICN.

Encart 2 : Tentative d'écotourisme dans le village de Falia

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de gestion de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS), un campement écotouristique a été construit en 2007 par l’IUCN dans le village de Falia avec comme principe une stratégie de conservation-développement.

Les enquêtes effectuées en décembre 2013 auprès des populations de ce village ont fait état d'une non-appropriation de ce projet par les communautés locales. Les personnes interrogées soulignent aussi l'accaparement de l'infrastructure par une seule personne dont le nom était accolé au campement. Un des éco-guides interrogés fait savoir qu' « *il n'a eu y aucune promotion par rapport au futur du campement. Même lorsqu'il était en construction, les populations n'étaient pas impliquées dans la main-d'œuvre. Nous avons aussi remarqué le passage de stagiaires américains dont nous ignorons le rôle* ». L'installation, que nous avons visitée, était dans un état de délabrement très avancé de son infrastructure, près d'être abandonnée par les populations locales. La question du manque d'attrait du site a été aussi évoquée même si le village semble être accessible par rapport au reste de la Communauté Rurale, en plus de l'existence d'un potentiel touristique, qui repose sur les richesses naturelles et culturelles du village (amas coquiller de Falia Cupaan, bolongs, circuits tracés). Malgré ces atouts existant dans ce village et pouvant contribuer au développement du secteur, le manque de collaboration entre l'ONG et les populations locales a freiné les possibilités de réussite de ce projet. Toutefois, redynamiser le secteur reste possible, avec la construction d'un nouveau campement, appartenant à un privé, mais aussi par l'appui du projet Entreprenariat Féminin et Adaptation (EFA) dont l'une ses composantes s'occupe du développement de la capacité d'accueil du milieu pour accueillir et promouvoir l'écotouristique dans la Communauté Rurale de Dionewar où se situe Falia. Dans ce volet, le projet met surtout l'accent sur l'étude du potentiel écotouristique des îles du Saloum, basé sur la mise en valeur des activités séculaires des femmes en interaction avec le milieu naturel. La formation y occupe une place importante, en ce sens que les groupes de métiers tels que les guides, les charretiers, les artisans, les piroguiers ont bénéficié d'encadrement et de renforcement des capacités en matière de techniques d'accueil et d'accompagnement.

En collaboration avec les populations locales, le projet participe au développement et à la mise en œuvre de campagnes promotionnelles concernant les produits écotouristiques, en plus de démarches pour la labélisation des produits. Le volet socio-culturel est pris en compte à travers l'initiation à la création d'un comité local susceptible de développer l'intérêt pour l'écotourisme. Dans le cadre de la recherche, il est prévu de développer des indicateurs pour mesurer l'avancement de la réalisation du plan d'action touristique, mais aussi de développer de nouveaux produits et d'impliquer les acteurs locaux et régionaux. Toutefois, comme l'a souligné la coordonnatrice du projet, l'inquiétude persiste quant à la pérennité de ces réalisations, liée à la volonté des populations locales d'assurer aussi longtemps que possible le bon fonctionnement de ces acquis. Par ailleurs, il est clair que les populations ne sont pas encore prêtes à entreprendre elles-mêmes des actions de développement autonomes, dont elles ont du mal à assurer la continuité quand l'appui des projets disparaît.

Source : Enquêtes personnelles effectuées à Falia, complétées par des enquêtes effectuées ensemble avec les étudiants du Master GIDEL, en décembre 2013.

4. L'approche territoriale du développement de l'AMPC du Bamboung

Le développement de type territorial est un processus qui est lié à l'espace sur lequel il se met en œuvre. Il ne peut se réaliser qu'avec la participation effective des divers acteurs locaux, internes et extérieurs, qui co-gèrent le projet et en définissent les finalités.

Comme nous l'avons déjà indiqué dans le cadre théorique et conceptuel de ce travail, l'idée rejoint celle d'Angeon, (2008/2)²⁵⁰ pour qui le développement territorial résulte de la « volonté des acteurs locaux porteurs de projet commun, d'agir ensemble à partir d'un diagnostic partagé ». Le projet de mise en place de l'AMPC du Bamboung résulte de la volonté des populations locales de mettre en défens une partie de l'écosystème insulaire et deltaïque grâce au soutien de l'Océanium.

Ce modèle, a priori non imposé²⁵¹, a suscité un long travail de sensibilisation en amont (à la base). Avant sa mise en place, au moins une vingtaine de séances de sensibilisation (des réunions, des projections de film sur les plages de pêcheurs, l'organisation de débats sous l'arbre à palabre et la mise en place d'un camion itinérant en vue de parcourir les localités les plus éloignées) ont eu lieu dans plusieurs villages. L'application de la méthode d'identification de la zone en défens a été facilitée par l'implication des pêcheurs locaux qui ont eu recours aux connaissances empiriques et aux savoirs endogènes.

Cependant, il est important de préciser que l'acceptation sociale de l'AMPCB n'a pas été facile chez certains pêcheurs car, l'accord de principe qui, au départ, était basé sur un repos biologique de 6 mois, s'est substituée une protection intégrale. C'est dans ce contexte que s'inscrivaient les conflits entre pêcheurs prônant le libre accès et gestionnaires de l'AMBC, lors des premières années de sa mise en défens.

²⁵⁰ Citée dans la partie théorique.

²⁵¹ Nous précisons ici que même si l'ancien président du comité de gestion souligne que les populations voulaient protéger les ressources, elles n'ont pas été initiatrices du projet de création de l'AMPC. Cela est venu de l'ONG qui avait déjà acquis un financement pour en créer plusieurs au Sénégal. D'ailleurs l'ancien président nous signalait lors de nos premières enquêtes effectuées en 2010, qu'avant de choisir Bamboung, les coordonnateurs de l'ONG ont parcouru le littoral sénégalais pour identifier des sites potentiels. C'est ainsi que les populations ont accompagné ce projet.

Cette situation démontre que la question des objectifs de l'AMPC n'est pas clairement définie aux yeux des populations locales. En effet, si, dans le cadre des politiques de conservation, la création d'une AMP devrait avoir aussi comme objectif de maintenir les conditions de développement socio-économique des communautés, celle de Bamboung semble s'être très peu préoccupée de la question des usages traditionnels (pêche et collecte de mollusques).

Boncoeur (2011, p. 72), note que « *même si la fonction de base d'une aire marine protégée n'est pas le développement économique local mais la conservation d'un écosystème, la question de son influence sur le système socioéconomique local est critique car elle gouverne son acceptabilité sociale* ». Cette dernière résulte aujourd'hui de plusieurs facteurs dans l'AMPC de Bamboung.

D'abord, avant la protection de cette zone, les populations des villages désignés comme actuels riverains ne partaient en majorité pas à Bamboung, car très éloigné de leurs villages, comme l'ont souligné les personnes interrogées. Celles qui avaient un intérêt direct par rapport à cet espace sont principalement des acteurs situés hors de la Communauté Rurale de Toubacouta, dont dépendent les treize villages. Cela se confirme par le fait que malgré la longue durée de la fermeture du bolong (depuis 2003), les populations des villages rattachés à l'AMPC continuent de vivre et de mener leurs activités traditionnelles, comme le montre la part de ceux qui ne se considèrent pas comme impactés négativement, 86% chez les femmes et 53% chez les pêcheurs.

Ensuite les populations à qui de nouvelles opportunités s'offrent (création d'emplois, formations en renforcement de capacité, appui des bailleurs, etc) ne sont pas nécessairement celles qui sont impactées. De plus, les populations ont compris que l'importance du projet de mise en place de l'AMPC a mobilisé des capitaux étrangers conséquents, et s'est manifestée par le déplacement de la première dame du Sénégal lors de la cérémonie d'inauguration du campement écotouristique. Dans ce contexte, la « *mise sous cloche* » d'un territoire conduit légitimement à des attentes de substituts pour améliorer le niveau de développement local.

L'autre facteur important ayant participé à l'acceptation sociale de l'AMPC est que les populations ont une compréhension de la notion d'aire protégée répandue parmi elles de façon

assez homogène. Dans les villages étudiés, les populations nous ont fait comprendre qu'elles ont une longue tradition de protection des écosystèmes. Cette vision précède même la création de l'AMPC de Bamboung. Il en a été ainsi du zonage de la Réserve de Biosphère (RBDS) qui, créée en 1981, occupe une partie de la zone tampon du Parc National du Delta du Saloum (PNDS) créé en 1976 et qui en constitue le noyau central. Le choix de la petite taille de l'AMPCB, facilitant sa surveillance, est aussi un élément important car, les populations ne se voient pas dépossédées de la totalité de leur espace halieutique.

On assiste aujourd'hui à un changement des mentalités au niveau des acteurs : lors de la réunion de mise en place du comité d'orientation de l'AMPCB, ceux-ci ont attiré l'attention de l'assistance sur la nécessité de renforcer la surveillance, à défaut de la maintenir à son niveau actuel. Un des délégués des villages a souligné que « *c'est la surveillance qui fait le charme de l'AMCP, sans oublier le rôle très déterminant que la communication a joué, amenant les populations à s'approprier la conservation et la gestion de l'AMCP* »²⁵². C'est dans ce contexte que l'échelle territoriale a un sens car, selon Pecqueur (2009, p. 56), l'appropriation par les acteurs devient le certificat de naissance du territoire.

Ainsi, c'est grâce à ces facteurs favorables que le projet a progressivement remporté l'adhésion des populations, conscientes également que cet écosystème constitue une véritable nurserie pour un grand nombre d'espèces de poissons.

Nous vérifions que la réussite d'un projet de conservation dans un pays en développement et particulièrement dans une zone où les communautés dépendent entièrement des ressources naturelles locales, ne peut se faire sans liaison avec des dynamiques globales, endogènes et exogènes au territoire. Le projet de l'AMPC de Bamboung, ancré au niveau territorial, est, à la différence d'autres projets, basé sur une rupture avec des approches sectorielles et centralisées du développement. Il s'est construit dans ses différentes étapes à travers la participation de divers acteurs concernés (locaux et non locaux). Ce projet intègre aussi plusieurs enjeux de développement (environnemental, économique, social et politique) dans les différents secteurs d'activités des populations locales.

²⁵² Réunion de mise en place du comité d'orientation de l'AMPCB au centre d'éducation populaire et environnement de Bamboung, 14 décembre 2013.

L’AMPC permet également d’activer des ressources spécifiques à travers l’écotourisme développé dans le camping et offre ainsi de nouvelles opportunités de développement. La richesse naturelle du site de l’AMP du Bamboung est expliquée par la diversité importante de ses écosystèmes et de ses paysages, (mangrove, rives du bolong, forêts, sentier pédestre, sentier écologique). Le patrimoine culturel est constitué d’amas coquilliers dont Diorom Bou Mack et Diorom Bu Ndaw, situés à la limite de l’AMPC et renfermant des tumulus, des sépultures, des restes de cuisine, des végétaux, des foyers, des céramiques, des pierres et des métaux. Les visites qui y sont menées éclairent les richesses locales en les protégeant en même temps. De la même manière, les gérants de réceptifs hôteliers de la zone environnante voient dans l’AMPC un produit différent des leurs de par son statut mais aussi sa gestion à caractère communautaire. D’ailleurs, le secrétaire général du Syndicat d’initiative du tourisme de la zone propose de baptiser chaque case de Bamboung au nom d’un village, ce qui constituerait un moyen de renforcer l’appropriation de ce projet et de cimenter le sentiment commun d’appartenance. Comme le montrent nos résultats, « *le projet relativement exogène initialement de conservation des espèces halieutiques se voit peu à peu intégré aux dynamiques sociales et économiques locales* » (Gaye, Leloup & Sow, 2011, p. 5).

Les mollusques de l’AMPC non exploités peuvent être considérés comme un potentiel. Les femmes, impliquées dans le suivi écologique de ces espèces en 2013, voient en ces espèces un potentiel qui peut être exploité. A travers nos enquêtes, nous voyons que ces femmes sont prêtes à mettre en place des normes pour leur éventuelle exploitation. Les résultats montrent que les opinions sur la réglementation à établir vont majoritairement (88% des réponses) dans le sens d’instaurer un paiement des droits d’entrée dans le bolong, couplé d’une alternance des jours de collecte selon les villages avec une application d’amende. Les femmes soutiennent également l’idée d’un repos biologique concerté avec une collecte qui repose sur un système de quota. C’est dans ce sens qu’elles pensent que le modèle Bamboung peut être reproduit en l’ouvrant et en fermant d’autres bolongs. Elles ont aussi suggéré une collecte des juvéniles pour les ensemencer dans d’autres vasières.

Dans le contexte insulaire où l’exploitation de mollusques constitue la principale activité des femmes, il est important de procéder à des stratégies de spécification des ressources de l’AMPC. Ainsi, la réflexion sur les possibilités de labelliser l’AMPC pourrait être menée dans ce sens. Les femmes, ayant déjà bénéficié de formation en techniques de transformation

améliorées (qualité et hygiène) devront mieux s'organiser et réfléchir de la plus-value que peut engendrer la spécification des mollusques de l'AMPC du Bamboung. Ces derniers, associés à d'autres produits du terroir comme le miel de mangrove, appelé encore « *l'or du Saloum* », les produits fruitiers et forestiers transformés peuvent constituer le « *panier de biens et de services* » dont fait allusion Pecqueur (2001). Le miel de mangrove, produit par quelques villages parmi ceux rattachées à l'AMPC est un produit très prisé par les touristes. Aux vertus reconnus, ce produit a remporté le prix du meilleur miel en Afrique de l'Ouest lors de la Foire Internationale de l'Agriculture et des Ressources Animales (FIARA). La singularisation des produits locaux et leur localisation passent par la mise en place d'images de marque comme l'ont déjà fait les populations de Sangako à l'endroit du miel de mangrove. De même, pour les mollusques certaines femmes sont déjà dans ce processus de localisation des différents produits (Fig. 24 : photos A, B, C et D). Avec la mondialisation des échanges, la valorisation des produits locaux exige le respect de la qualité lié au savoir-faire, au mode de production ou au terroir. L'image peut être une forme d'Indication Géographique (IG) d'un produit ayant des caractéristiques culturelles propres. Elle vise de toute façon à particulariser ou à spécifier une production locale dans le but d'apporter une plus-value économique aux populations résidantes.

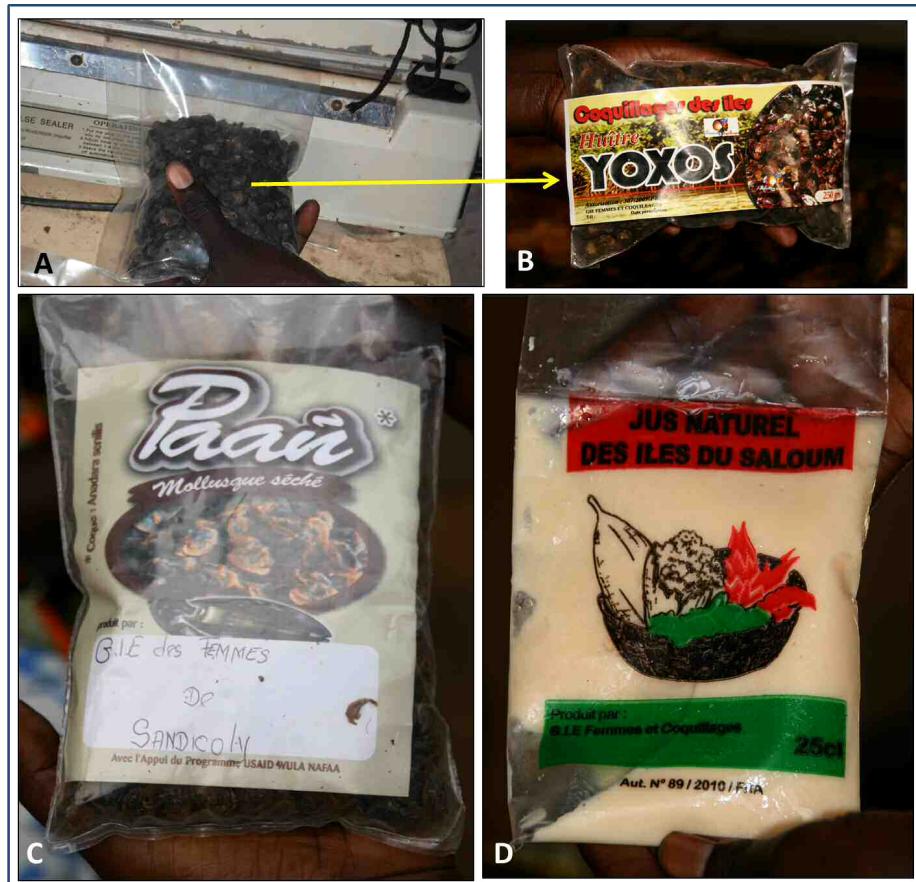


Figure 24 : Valorisation des produits finis, en les localisant dans le territoire insulaire. (A, B et C) emballage et étiquetage de mollusques séchés : huître ou yokhoss et arche ou pagne ; (D) jus local de pain de singe. (Photos Gaye Ndickou, terrain juin 2012).

Conclusion du Chapitre 15

La mise en place d'une AMP suscite toujours des restrictions créant de nouveaux territoires ainsi que de nouvelles dynamiques. Dans ce contexte, une vision territoriale du développement peut constituer un élément central de la réussite d'un projet d'AMP.

La relative réussite de l'AMP de Bamboung, dans son effort de combiner protection de l'environnement et développement d'un écotourisme révèle d'abord que ce type de projet suscite une reconfiguration du territoire : aux territoires des usages traditionnels vient se superposer un territoire de protection réglementaire et un territoire économique de services touristiques. Si protection (via la surveillance) et services touristiques compensent ici relativement bien les pertes de ressource liées à la mise en défens, on voit bien que les territoires ne sont pas les mêmes : ceux qui perdent ne sont pas nécessairement ceux qui obtiennent des opportunités nouvelles.

Du point de vue environnemental, les effets positifs de la mise en défens sur les poissons, confirmés par des résultats de recherches de l'IRD, ont permis de pousser les investigations sur les couillages en associant les populations locales à la méthode de suivi.

Cependant, l'écotouristique n'est pas encore bien intégrée dans les pratiques locales des populations dans la mesure où elle nécessite un certain background. L'absence de compétences locales est entre autre révélateur des problèmes notés dans la gestion du campement.

A côté du modèle Bamboung qui essaie tant bien que mal de faire l'exception, l'exemple du projet écotouristique du village de Falia, parmi tant d'autres qui se sont soldés par un échec, montre que l'écotourisme est encore à l'état embryonnaire au Sénégal, malgré les potentialités touristiques et écotouristiques. Ainsi, Bamboung constitue un modèle sur lequel les autorités veulent s'appuyer pour redynamiser la question de la conservation et du développement socio-économique des populations riveraines dans le cas des autres AMP du pays. Toutefois, il est important de noter que l'AMPC reste un cas très différent de celui des AMP de Saint-Louis ou de Joal, au sein desquelles la place de l'activité de pêche demeure capitale dans l'économie des communautés.

La révélation possible des ressources peut provoquer l'émergence d'un produit territorial. Les acteurs, principalement les populations locales veulent s'appuyer sur l'AMPC pour proposer un label afin de valoriser les produits du territoire. Cette situation est liée à des dynamiques internes et externes, auxquelles s'est greffée l'AMPC. Indépendamment de l'écotourisme, c'est le lien entre ces dynamiques et l'AMPC qui fait la synergie entre conservation-écotourisme et potentialités.

Le constat sur les effets positifs de l'AMPC, montre que ces derniers sont d'une part liés à des dynamiques qui existaient avant l'AMPC. D'autre part, des dynamiques exogènes, complémentaires dont l'acteur principal est l'ONG Océanium, ont renforcé les effets positifs, en plus de l'adhésion des communautés locales à ce projet.

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

Notre recherche portait sur la question du développement et de la conservation dans un contexte d'équilibre naturel difficile, appliquée au cas des aires marines protégées au Sénégal. Placée au cœur de la politique actuelle de conservation des espaces marins au Sénégal, la création d'AMP entend assurer un développement local au-delà de l'objectif de conservation. Dans la pratique, l'AMP prévoit la création de certaines activités mais ne tient guère compte des usages habituels, tant en matière socio-économique qu'écologique.

Ce constat suscite des questionnements quant au devenir des communautés dépendantes des ressources au cœur de la conservation, leurs activités, les changements induits, les dynamiques mises en place. C'est ce que nous avons étudié dans le cas particulier de l'aire marine protégée de Bamboung, située dans le delta du Saloum, au Sénégal.

Poser la question des aires marines protégées et de leurs dynamiques socio-économiques nécessite de s'interroger sur l'évolution de leurs fonctions qui s'avèrent multiples et amène à considérer autrement la nature économique et récréative des AMP. Leurs impacts économiques – vu notamment la mise en défens d'un espace spécifique - mais aussi leur efficacité comme outil de conservation dépendent fondamentalement de la participation des communautés qui en sont les usagers traditionnels. Des constats faits à partir de la littérature, des observations et premières discussions avec les principaux acteurs au sein des villages rattachés à l'AMPC, nous en sommes arrivés à préciser notre questionnement autour de trois thèmes : qui sont les usagers de l'espace mis en défens et quelles sont leurs logiques d'exploitation ? Quelles sont les stratégies développées par les communautés directement ou indirectement impactées par la restriction qui accompagne l'espace mis en défens ? L'instrument AMP a-t-il renforcé ou suscité de nouvelles dynamiques en termes de perte et de compensation ?

Toutes ces questions nous ont finalement amené à porter un regard plus global sur les dynamiques économiques mais aussi sociales des territoires directement ou indirectement impactés par le tracé de l'AMP. Nous présentons dans la suite, les principaux résultats de ce travail.

Les principaux résultats

Dans la première partie de ce travail, nous avons retracé l'évolution des aires protégées, de Yosemite et Yellowstone aux aires marines protégées du Sénégal (Chapitre 1). L'histoire des aires protégées montre qu'au début du 19^{ème} siècle, la notion était fondée essentiellement sur la valeur esthétique. Au vu des altérations irréversibles de la nature, sont nées deux grandes tendances, l'une, « *protectionniste* », militant pour la sanctuarisation et proscrivant toute présence humaine dans les aires protégées, et l'autre, « *conservationniste* », appelant inversement à une exploitation raisonnable des ressources naturelles, fondée sur une base économique. La question de rendre conciliable la conservation et le développement est évidemment posée pour les gens d'aujourd'hui et, secondairement, pour les gens qui suivront. Ces deux périodes sont bien marquées dans le contexte sénégalais, avec les premières aires protégées à l'exemple du Niokolo-Koba qui avait cette vision protectionniste. L'avènement des réserves de biosphère avec l'UNESCO dans le cadre de son programme *Man & Biosphere* (MAB) constitue une phase marquante de cette évolution où un développement partenarial entre l'homme et la nature est prôné. Cette vision évolutive décrite dans le Chapitre 2, s'est matérialisée dans le delta du Saloum par l'application de référentiels juridiques divers (PNDS, RBDS, site Ramsar, AMP, Patrimoine mondial de l'UNESCO).

L'application de la conservation aux espaces maritimes sénégalais entre dans le cadre de la prise de conscience du pillage des ressources halieutiques mais aussi de la concrétisation des engagements du Sénégal pris lors du Sommet mondial sur le Développement durable (S.M.D.D) de Johannesburg (2002) et du Ve Congrès mondial des parcs (C.M.P.) de Durban (2003) de porter à 10% la protection de l'espace maritime. Actuellement, le Sénégal n'en est qu'à 1%²⁵³, une part très faible au vu de l'ensemble de son espace maritime.

Dans la deuxième partie de ce travail, nous avons retenu du cadrage conceptuel (Chapitre 3) que le développement territorial pose la question de la prise en compte de plusieurs dimensions dont le territoire, les ressources mais aussi les dynamiques qu'implique sa mise en

²⁵³ Stratégie nationale pour les aires marines protégées au Sénégal, 2013. Publiée par la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées, Ministère de l'Environnement et du développement durable. Décembre, 55 pages.

œuvre. La représentation selon laquelle la conservation²⁵⁴ se définit comme toute pratique de l'homme visant à amoindrir son impact sur son environnement naturel afin que ce dernier garde un équilibre perpétuel suppose dès lors qu'elle peut être source de création de richesse. Dans ce contexte, elle pose la pertinence de la définition du territoire à conserver, mais aussi du territoire économique pour assurer le développement des populations dépendantes des ressources naturelles. Au regard de ces questionnements, une démarche pluridisciplinaire combinant géographie et économie a été adoptée. Elle repose sur plusieurs procédés dont l'analyse de documents bibliographiques ayant trait aux questions de la conservation et du développement, particulièrement dans son approche territoriale (Chapitre 4). Nous avons aussi effectué des observations participantes et in situ, des enquêtes qualitatives (focus group, récit de vie, entretien semi-structuré) et quantitatives (enquêtes).

L'étude du milieu physique (Chapitre 5), en lien avec le contexte social (Chapitre 6) de l'estuaire du Saloum de manière générale et de l'AMPCB en particulier, a montré que les richesses naturelles des écosystèmes du delta du Saloum ne sont pas à l'abri des différentes crises qui touchent le pays : des séries de sécheresse causées par une diminution de la pluviométrie, des terres cultivables et des ressources halieutiques. Cette situation est à l'origine des pressions exercées sur les ressources naturelles, accélérant ainsi leur rareté.

Le diagnostic économique (Chapitre 7) fait apparaître la multitude d'activités pratiquées dans notre zone d'étude. Concernant les activités halieutiques, il est noté une baisse des débarquements de poissons à partir des années 1980. Cette situation s'explique par l'augmentation de l'effort de pêche due au libre accès à la ressource, à l'utilisation d'engins plus performants et peu sélectifs, mais aussi à l'ouverture et l'appel aux nouveaux marchés. Au Saloum, la part des produits destinés au mareyage est plus importante que celle consommée ou transformée au niveau local. D'autres activités comme l'exploitation de mollusques, l'agriculture, le maraîchage, l'arboriculture, le tourisme, etc occupent une place importante dans la vie des populations locales.

Dans la troisième partie de cette thèse (Chapitre 8, 9, 10, 11, 12 et 13), l'analyse des résultats d'enquêtes quantitatives et qualitatives nous a permis d'identifier les anciens usagers de l'aire marine protégée et de comprendre leurs dynamiques socio-économiques ainsi que celles des populations résidentes à la périphérie de la zone mise en défens. Il ressort de cette analyse

²⁵⁴ Définition tirée de la section 2 du chapitre 3

l'existence de grands décalages entre le territoire de conservation et les logiques d'exploitation auxquelles ces dynamiques sont liées.

- ✚ Il apparaît que les restrictions d'usages (Chapitre 8) affectent majoritairement des acteurs (les Bassoulois) situés hors des villages rattachés à l'AMPC, à l'exception de ceux de Bossinkang et de Sipo, situés à proximité de l'AMPC. Ce sont des logiques d'exploitation vers des territoires proches des villages qui motivaient surtout l'affectation des terres agricoles de Bamboung aux populations de Bassoul. A cet effet, les ressources présentes dans le milieu écologique de Bamboung furent exploitées par ces anciens usagers pendant plusieurs décennies. C'est dans ce contexte que se positionne leur revendication identitaire, caractérisée par une appropriation sociale et symbolique du territoire mis en défens depuis novembre 2004. Ainsi, la nature de la protection envisagée a, quelque part influencé le choix des villages rattachés à l'AMPC et dont l'espace d'exploitation ne correspond pas, en termes de développement, au territoire protégé. L'analyse montre clairement que le pourcentage des actifs de la pêche, qui est de 13% dans la Communauté Rurale de Toubacouta où est située l'AMPC, est inférieur à celui des actifs de la pêche dans la Communauté Rurale de Bassoul où il est de 98%.
- ✚ En utilisant notamment les résultats de recherches publiés par l'IRD, nous avons montré, dans le Chapitre 9 que la conservation a des impacts positifs sur la ressource, notamment sur l'abondance et la taille des poissons. Ces indicateurs ont été confirmés par nos enquêtes, au cours desquelles certains pêcheurs interrogés ont affirmé avoir remarqué cette évolution pour leurs propres captures. Cependant, la taille relativement petite de l'AMPC fait que ses effets dans la zone de transition sont nuancés et difficilement mesurables. Il a également été montré que les dynamiques d'exploitation des ressources halieutiques s'organisent d'une autre manière qu'on le pensait dans leurs liens avec le territoire mis en défens : la dimension spatiale de ces activités se décline à une échelle plus vaste et différente de celle de l'AMPC du Bamboung. Liées à une longue tradition de pêche migratoire, les dynamiques d'exploitation des pêcheurs de Bassoul s'inscrivent dans des logiques de mobilité conditionnées par la disponibilité de la ressource. Inversement, dans les treize villages rattachés à l'AMPC où la pluriactivité caractérise ce milieu continental, la pêche est souvent combinée à l'agriculture, ou à la riziculture, entre autres. Par conséquent, dans les villages

rattachés à l’AMPC de Bamboung, on peut noter le passage fréquent de l’agriculture à la pêche, souligné par plusieurs auteurs dont Morand et Weigel (2013), comme cela s’est passé dans les dernières décennies, touchées par des périodes de sécheresse, notamment dans les années 1970.

- ✚ Le Chapitre 10 s'est focalisé sur une catégorie de la population touchée par l'AMPC, à savoir les femmes. Il souligne les décalages encore plus forts existant au niveau des activités féminines, où la collecte de mollusques et la transformation de poisson se déroulent dans les territoires proches des villages. Il y est clairement démontré que, dans la partie continentale des îles du Saloum, les activités halieutiques sont subordonnées à plusieurs autres activités. Ce qui explique leur place comme deuxième, ou troisième activité, voire leur absence dans certains villages. Notons, cependant, que les populations jugent que la fermeture n'est pas bénéfique pour les coquillages qui sont des ressources à mobilité réduite.
- ✚ Le Chapitre 11 traite de la résilience des anciens usagers face à la « *mise sous cloche* » du bolong de Bamboung. Les pêcheurs concernés se sont redéployés vers d'autres espaces halieutiques en réadaptant, pour certains, leurs engins et en adoptant de nouveaux calendriers de sortie en mer. Leur capacité à développer des stratégies a permis à quelques-uns de se reconvertir dans d'autres activités. La capitalisation de formations auprès des bailleurs a aidé certaines femmes concernées à mieux s'insérer dans les filières de transformation des produits halieutiques. Dans les villages où les femmes s'activent moins dans les ressources halieutiques, des activités, à l'exemple du maraîchage, ont été renforcées. Il y est également montré que les populations locales sont majoritairement défavorables au modèle de conservation appliquée à l'AMPC du Bamboung. Toutefois, elles montrent la nécessité de sortir d'une logique de protection pour passer à une logique de gestion des ressources. C'est ainsi que des propositions de formes d'exploitation rationnelle allant du système de quota au paiement de droits d'entrée, si éventuellement le bolong serait ouvert ont été émises.
- ✚ Par le biais d'une analyse transversale, le chapitre 12 dresse le tableau de la gestion des ressources halieutiques dans l'espace insulaire d'une manière générale, et plus spécifiquement, à l'échelle de l'AMPC. L'AMPC, située dans le domaine public maritime, est une compétence non transférée et est donc un patrimoine de l'Etat.

Même si sa gestion est communautaire, les services déconcentrés de l'Etat (DPN et DPM) sont chargés d'appliquer sa réglementation à travers le code de la pêche.

⊕ Dans le chapitre 13, nous avons montré que la création de l'AMPC est appréciée par les acteurs touristiques pour lesquels le potentiel naturel du delta du Saloum doit être préservé. Ce chapitre présente également le rôle du campement écotouristique, installé pour assurer la pérennité de la conservation. Telles qu'elles sont développées dans le campement, les activités écotouristiques essayent d'être en phase avec les principes de l'écotourisme qui visent à limiter les impacts sur l'environnement. Les résultats tirés de l'analyse des flux monétaires liés à l'activité écotouristique montrent qu'une dynamique économique se met en place à travers : la création d'emplois directs et indirects, la part fixe des revenus destinés à la surveillance de l'AMPC, le retour d'une part des bénéfices aux populations locales via la Communauté Rurale, le statut d'AMPC et le caractère atypique du campement qui sont aussi des facteurs d'attraction pour les touristes. Cependant il est important de noter que ces effets positifs sont entièrement dépendants de dynamiques globales, internes (potentiel qui fait l'attrait touristique, existence du tourisme avant l'AMP) et externes dont l'acteur principal est l'ONG d'appui (Océanium). Ceci nous amène à signaler que la durabilité de ce facteur n'est pas garantie, car la difficulté d'entreprendre des actions autonomes limite souvent les populations dans leur volonté d'assurer la continuité quand le bailleur se retire. Notons également que l'écotourisme ne règle pas toujours la question des activités alternatives dans toutes les AMP dans la mesure où les contextes locaux diffèrent d'un site à un autre et le plus souvent, l'acceptation du projet par les communautés n'est pas étudiée. Au contraire, un projet non adapté peut susciter une convoitise à l'égard de la ressource.

Des chapitres qui précédent, nous retenons que les impacts de l'AMPC sont diffus. Ils sont moindres qu'on ne le pensait chez les pêcheurs, encore plus faibles chez les exploitantes de mollusques et positifs chez les hôteliers. En outre, le territoire qu'on croit correspondre aux enjeux de l'AMPC n'est pas le territoire réellement impacté.

Pour autant, soulignons que ce n'est pas à l'échelle de l'AMPC que les pêcheries du delta du Saloum pourront être restaurées. En plus de la petite taille de l'AMPC, la pluralité des statuts de conservation qui se superposent, vu la multitude d'instruments appliqués dans cette zone est un facteur limitant la synergie des actions. De ce fait il s'avère tout particulièrement

important dans ce contexte-là d'harmoniser les outils de gestion et de régulation de cet espace deltaïque afin de développer des stratégies permettant une meilleure conservation de cet espace.

Favoriser la connectivité des AMP en rendant opérationnels les réseaux à l'échelle nationale et régionale permettrait la mise en place de dynamiques cohérentes dans les projets de conservation. Toutefois, il faut retenir que, du point de vue des objectifs, Bamboung reste dans le référentiel protectionniste car, depuis sa création, les actions menées ont toujours été dans le sens d'une « *no take area* ».

Nous retenons aussi qu'il y existe une bonne synergie entre le tourisme et la conservation, en ce sens que les bénéfices permettent de soutenir financièrement l'AMPC (sa gestion et la surveillance), et qu'il y a en outre une redistribution des bénéfices et la création d'emplois locaux.

La quatrième partie de cette thèse pose la question de l'AMPC comme outil de gestion et effectue une synthèse permettant de confirmer ou d'inflimer la compatibilité entre conservation et développement.

Dans le Chapitre 14, un retour historique sur l'évolution de la gestion de l'AMPC et des conflits qu'elle a connus depuis sa création met en lumière l'apparition de nouvelles dynamiques allant dans le sens d'une possible coordination entre les différents acteurs. Ce regard rétrospectif nous a éclairé la compréhension sur les rôles et les positions de chaque groupe d'acteurs dans la construction de l'acceptation de l'AMPC. L'étude juridique commanditée par la FIBA, en vue de dépasser les lacunes de gestion de l'AMPC, montre combien le rôle des ONG est déterminant dans le processus actuel de gouvernance. Cette phase marquante a abouti au premier renouvellement des instances de gestion en décembre 2013.

En effet, cette transition est considérée par les différents acteurs comme l'entrée dans une phase de maturité de l'AMPC. D'ailleurs, c'est de ce modèle que se sont inspirés les gestionnaires de l'AMP de Saint-Louis, située au nord du Sénégal et ceux de Joal-Fadiouth, sur la petite côte, pour renouveler leur organe de gestion. Toutefois, notons le poids de l'influence des ONG internationales et locales (FFEM, OCEANIUM et FIBA) persistant dans la gouvernance de cette AMPC.

Le Chapitre 15 qui synthétise par ailleurs l'ensemble des résultats de la thèse, laisse apparaître une reconfiguration du territoire : le territoire des usages traditionnels cède la place au territoire de protection avec ses règles et à un territoire économique de services touristiques. Cependant, si les parts des revenus générés par le campement écotouristique tentent tant bien que mal de financer la surveillance pour pérenniser la protection et de compenser les pertes à travers la création d'emplois, force est de constater que les perdants ne sont pas réellement les récompensés. De la même manière, il est clair que l'acceptation sociale de l'AMPC dépend de plusieurs facteurs qui, volontairement ou involontairement, l'ont influencée : il s'agit de la création d'emplois, des opportunités d'écouler les produits valorisés, de la surveillance réussie grâce à la rémunération, de la mobilisation d'acteurs clés (Conservateur, Conseil Rural, Océanium, Comité de gestion de l'AMPC) pour mieux sensibiliser les populations à travers les chefs de village et les délégués de village, des investissements effectués dans les villages grâce à la redistribution des revenus, et de l'implication des populations dans le suivi des espèces de la zone protégée, via l'accompagnement des femmes par les projets. Tous ces facteurs amènent à comprendre que l'AMPC à elle seule, ne suffit pas pour produire de tels effets. Tout un ensemble de dynamiques sur lesquelles se greffe l'AMPC est nécessaire pour engendrer des effets positifs.

Entre conservation, développement et développement territorial

D'abord, nous distinguons le développement sous trois formes : le développement dans son état générique, le développement territorial qui renvoie à notre cadre théorique et développement exogène.

Le développement générique est à l'origine des disparités interrégionales au sein d'un pays, entre pays industrialisés et sous-développés. Cependant, le développement territorial reconnaît le rôle de l'espace (Leloup, 2007, p. 84) qui, devient territoire, de par les interactions des acteurs, ayant la capacité de s'auto-organiser. Ce type de développement constitue une action collective, basée sur la volonté des acteurs à agir ensemble. Ainsi, étant ancré sur des ressources endogènes c'est-à-dire celles du territoire, il répond à la demande sociale et ne crée pas de disparités. Par contre le développement par le tourisme s'appuie toujours sur des ressources extérieures et mobilise des dynamiques exogènes. Généralement monopolisé par de grands investisseurs, seuls les propriétaires bénéficient des recettes.

La « mise sous cloche » du bolong de Bamboung renvoie au référentiel **protectionniste** dont on peut noter l'antagonisme avec le développement. Le bolong qui était un **espace** d'usages (pêche et collecte de mollusques) est devenu un espace réglementaire exempt de toute sorte d'exploitation. A côté, nous avons un espace économique de service touristique, donc **conservé** car ayant établi des priorités. Un troisième espace correspond à l'espace composé par l'ensemble des activités économiques agricoles, rizicoles, halieutiques ; il est plus large que l'AMPC et n'inclut pas le bolong fermé.

Dans un contexte de baisse des ressources, d'une part, et de dépendance accrue des communautés vis-à-vis de ces ressources, d'autre part, il apparaît que le cadre de gestion mis en œuvre doit inclure les besoins des populations mais aussi la diversité des activités et les savoirs traditionnels. Ainsi, dans le cas de Bamboung, il semble important d'intégrer les méthodes de conservation traditionnelles qui, selon les personnes interrogées, sont plus adaptées au contexte de dépendance des ressources qu'une « mise sous cloche ».

La protection, telle qu'elle est réussie à Bamboung, est due à plusieurs facteurs dont la surveillance, la pluriactivité des populations ainsi qu'à la possibilité pour les populations locales d'opérer dans d'autres zones de pêche (bolongs ou en mer). Ainsi, il serait impossible d'appliquer ce modèle de restriction totale dans un contexte où les populations ne vivent que de la pêche, à l'exemple de l'AMPC de Saint-Louis qui, tarde à se matérialiser.

Il est donc nécessaire de prendre en compte les enjeux économiques et territoriaux dans la conception même du projet de mise en place d'une AMP. Tel que l'affiche la configuration de l'AMPC du Bamboung avec les populations désignées comme riveraines, nous constatons que le choix du territoire reflète *la recherche de solution à un problème productif commun* (Pecqueur, 2009, p. 56) par des acteurs qui partagent hors des limites administratives artificielles des espaces concernés.

Le développement dans une vision territoriale, s'inscrit dans le cadre local, s'appuie sur des ressources entre autres issues de cet espace et que l'on met en valeur par la participation communautaire au processus. La relative réussite de l'AMPC du Bamboung a été possible grâce à la participation des différents acteurs à la construction du projet. De la surveillance au campement écotouristique, les résultats obtenus n'auraient pas été possibles sans l'appropriation par les communautés, soutenues par des dynamiques externes. Puisque le développement territorial suppose des structures de cogestion, faisant participer tous les

acteurs du processus, Bamboung, au vu de son évolution²⁵⁵ actuelle peut en constituer un exemple. Le renouvellement du bureau du comité de gestion et l'installation d'un comité d'orientation ont permis l'intégration de tous les groupes²⁵⁶. Cette étape montre que les populations sont actuellement dans une dynamique de coopération pour une meilleure gestion de l'AMPC : des possibilités de coordination s'affichent avec la révision de la part des revenus destinée aux populations pour soutenir des projets de développement locaux. De même, le potentiel de mollusques qui existe dans l'AMPC pourrait devenir une ressource, puis engendrer une activation et ce, d'autant plus que des réflexions sont menées dans le sens d'une labellisation de produits du terroir. Pour en arriver à ce stade, les populations doivent mieux s'organiser pour donner à cette ressource, un prix non transférable car les mollusques de l'AMPC peuvent susciter de la plus-value. Les mollusques, associés à d'autres produits du terroir comme le miel de mangrove, appelé l'or du Saloum, ou les produits transformés en jus locaux constitueront un exemple de « *panier de biens et de services* » dont parle Pecqueur (2001). Ces conditions contribueront positivement à la valorisation des richesses locales.

Limites de la thèse

L'analyse critique de ces résultats montrent cependant des limites tant sur le plan méthodologique que thématique.

Les données parcellaires sur les statistiques de pêches, trouvées au niveau des services déconcentrés (Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Fatick, Service Départemental des Pêches de l'Aquaculture et de la Surveillance de Foundiougne, postes de contrôle de Missirah, de Toubacouta, de Sokone et de Foundiougne), ne nous ont pas permis d'avoir une idée de l'état des ressources dans les zones proches de l'AMPC, avant sa mise en défens. De la même manière il a été difficile de connaître le nombre exact de pêcheurs ainsi que de femmes exploitantes de mollusques et transformatrices de poisson.

Les autres instruments de conservation qui portent sur la même zone d'étude n'ont pas été analysés. Leur prise en compte dans le cadre de ce travail aurait permis de comprendre les difficultés à mettre en synergie les différents statuts de conservation et les actions de développement, dont les interventions se chevauchent dans l'espace insulaire. De la même

²⁵⁵ La gestion de l'AMPC, telle qu'elle existait avant le renouvellement était lacunaires. Donc c'est le modèle récent qui peut servir d'exemple car il est basé sur plusieurs phases de sensibilisations, ayant conduit à des élections, où les populations ont choisi leurs propres représentants.

²⁵⁶ Voir dans le chapitre 14, les schémas de représentation des comités d'orientation et de gestion.

manière, nos conclusions auraient pu avoir une portée plus générale en complétant nos résultats par la confrontation des informations receuillies à ceux d'autres AMPs et en tenant compte des avis d'autres experts, même si des conservateurs ont été interrogés.

Egalement, l'approche durable du développement territorial n'a pas pu également être assez développée afin de mieux comprendre les possibilités d'intégration des actions sectorielles dans un contexte de problème de gestion environnemental face aux dynamiques socio-économiques.

Apports de la thèse

Cette recherche met en évidence les dynamiques socio-économiques dans un contexte de protection/conservation/développement. Du point de vue théorique, l'intérêt de ce travail repose principalement sur l'articulation des concepts de développement, de conservation, de territoire et de développement territorial s'appuyant sur la ressource.

La thèse démontre la nécessité, lors de l'étude de dynamiques socio-économiques d'adopter une approche plurielle qui inclut non seulement une étude coût/ bénéfice sur les impacts directs de l'AMP, mais aussi une analyse plus complète et donc plus complexe des dynamiques socio-économiques en présence. Ainsi, il ne s'agit pas seulement d'établir les recettes touristiques et les pertes liées au bolong, mais, si l'on veut étudier ce qu'implique une AMP ou une autre règle de conservation semblable, il s'agit de saisir les évolutions des comportements des divers acteurs, leurs stratégies et les évolutions apportées. Dans le cas précis de l'AMPC, nous avons ainsi pu constater une pluriactivité et une différenciation des villages telles qu'une approche par les acteurs s'est imposée.

La thèse met aussi en lumière une méthode pour distinguer clairement une ressource potentielle d'une ressource activée. Elle propose également un processus d'analyse pour leurs stratégies d'activation à travers des constructions sociales et intentionnelles, une fois ces ressources découvertes. Adaptée des travaux de Colletis et Pecqueur (2005), Pecqueur (2001, 2003, 2005 et 2009), cette méthode peut être utilisée par les populations locales en collaboration avec les gestionnaires des AMP pour valoriser les spécificités territoriales. Dans le cas des AMP ayant comme Bamboung un potentiel touristique assez riche, son application permettrait l'activation de plusieurs ressources dont les mollusques, le miel de mangrove, les

produits locaux transformés pouvant faire l'objet d'une labellisation et être valorisés selon un « *panier de biens et de services* ».

Perspectives de recherche

Cette recherche offre des éclairages sur les décalages qui existent entre les dynamiques socio-économiques dans l'espace insulaire de manière générale et spécifiquement dans les villages rattachés à l'AMPC du Bamboung. Ceci dit, elle peut être un point de départ pour un travail plus approfondi portant sur le développement territorial lui-même.

Dans le cadre de cette thèse, dont la perspective de départ était d'analyser la mise en œuvre d'un outil institutionnel de conservation, la recherche nous amène finalement à replacer les dynamiques socio-économiques dans un contexte de protection/conservation et développement. Vu la complexité de cette thématique et le regard global qu'on lui a accordé ici, notre souhait serait maintenant de mieux explorer le champ du développement territorial appliqué à la conservation, en comparant Bamboung à d'autres exemples d'initiatives communautaires de conservation dans le delta du Saloum. Ceci permettrait de mettre en évidence la capacité d'autogestion des ressources par les communautés locales en mobilisant les articulations entre modes de gestion traditionnels et modernes.

Tout d'abord, il serait intéressant de pousser la réflexion sur le cas de Bamboung en le comparant à d'autres cas aux dynamiques semblables, au Saloum ou dans une autre AMPC. L'approfondissement des enquêtes quantitatives menées dans ce sens permettrait également de compléter les investigations déjà entamées, pour mieux réfléchir sur les décalages existant entre les espaces et les territoires conçus comme des référents pour la protection ou la conservation. Ces considérations guideront l'analyse sur les espaces ou territoires pertinents pour la durabilité et ceux pertinents pour le développement.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de poursuivre la recherche sur le développement territorial si l'on sait que le delta du Saloum dispose d'un potentiel dans le domaine touristique. L'approche qui consiste à faire la différence dans le passage d'une ressource d'un état potentiel à un état actif et le processus de métamorphose qui l'active se révèle intéressante à enrichir dans un contexte où l'écotourisme est choisi pour soutenir les actions de conservation et les populations locales. Si le développement territorial amène la ressource à être activée au niveau du territoire, la labellisation de l'AMPC et de ses ressources nous amènerait à élargir

l'approche vers une échelle plus vaste que celle de l'AMPC. L'étude des stratégies de labellisation dans une vision plus de management serait alors un préalable nécessaire à celle de l'ancrage territorial de l'AMPC associant ses richesses aux produits du terroir.

Une des autres pistes d'analyse possible, est d'étudier dans quelle mesure l'AMP ne continuerait-elle pas à dépendre d'une ONG et de financements internationaux ?

BIBLIOGRAPHIE

A

Abergel J. & Dacosta H., 1996. Les écoulements non pérennes sur les petits bassins versants du Sénégal. In L'hydrologie tropicale : géoscience et outil pour le développement (Acte de la conférence de Paris, mai 1995). IAHS, Publ. n° 238, pp 139-156.

Actes du colloque « Recherche Qualitative : Les Questions De L'heure », ISSN 1715-8702 - <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/Revue.html>, © 2007, Association pour la recherche qualitative.

Adidi A., 2011. De l'aménagement du territoire au développement territorial : quelle transition et quelle articulation ? 1ere conférence intercontinentale en intelligence territoriale sous le thème : « *ICI les territoires : l'Intelligence, la Communication et l'Ingénierie territoriales pour penser ensemble le développement durable des territoires* ». IT-Gatineau, 12, 13 et 14 octobre, Université du Québec en Outaouais (UQO) et au Cégep de l'Outaouais, 12 p.

Agrotourisme au Québec. 2003. Le guide de procédure pour un circuit ou une route. 38 p.

Akrout H., Barbat M., Naux L., 2007. La protection des espaces en mer : utopie ou réalité ? *Neptunus*, revue électronique, Centre de Droit Maritime et Océanique, Université de Nantes, Vol. 13 2007/2, 21 p.

Alban F., Behagles N., Boncoeur J., Brind'amour A., Colleter M., Diadhiou H., Ecoutin J. M., Gascuel D., Laë R., Lebourges A., Roncin N., Tito de Morais L., & Weigel J. Y., 2011. Evaluation pluridisciplinaire de l'efficacité d'une AMP emblématique : le cas du bolong de Bamboung au Sénégal. Présentation Powerpoint, Colloque de clôture AMPHORE, Dakar.

Albaret J. J., 2004. Suivi biologique des peuplements de poissons d'une aire protégée en zone de mangrove : le bolon de Bamboung (Sine Saloum, Sénégal). Rapport d'étape, Dakar, juillet, 18 p.

Albaret J-J., 2003. Caractérisation d'un état de référence des peuplements de poissons d'une aire marine protégée en zone de mangrove : le bolon de Bamboung (Sine Saloum). Dakar, décembre, 51 p.

Albaret J. J., Simier M., De Morais L. T., 2006. « Suivi biologique des peuplements de poissons d'une aire protégée en zone de mangrove : le bolon de Bamboung (Sine Saloum, Sénégal). Convention particulière n°3- Rapport final ; Bilan du suivi biologique. IRD, 67 p.

Albaret J-J., Simier M. & Sadio O., 2005. Suivi biologique des peuplements de poissons d'une aire protégée en zone de mangrove : le bolon de Bamboung (Sine Saloum, Sénégal). Rapport final, Dakar, juillet, 80 p.

Alissoutin R. L., 2008. Les défis du développement local au Sénégal. CODESRIA, Sénégal, p : 21.

Angeon V., & Callois J. M., 2006/2. « Capital social et dynamiques de développement territorial : l'exemple de deux territoires ruraux français », *Espaces et sociétés*, n° 124-125, p. 55-71. DOI : 10.3917/esp.124.0055.

Angeon V., 2008/2. « L'explicitation du rôle des relations sociales dans les mécanismes de développement territorial », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, juin, p. 237-250. DOI : 10.3917/reru.082.0237.

Angeon V., Caron P., Lardon S., 2006. « Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable : quel rôle de la proximité dans ce processus ? », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 7 : Proximité et environnement, mis en ligne le 17 juillet, consulté le 30 décembre 2012. URL : <http://developpementdurable.revues.org/2851> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.2851

Annuaire sur l'Environnement et les Ressources Naturelles du Sénégal. CSE, deuxième Edition, Mai-2009.

ATES, 2009 : Le tourisme équitable et solidaire. Les définitions (<http://www.tourismesolidaire.org/f/letourismeequitableetsolidaire/lesdefinitions.html>, article daté du: 30.09.2009).

Aubertin C. &, Rodary E., 2008. *Aires protégées : espaces durables ?* Ed. I.R.D., Marseille, 260 p.

Aubertin C., Pinton F. & Rodary E., 2008. Le développement durable, nouvel âge de la conservation, pp. 17-27. In Aubertin C. &, Rodary E., 2008. *Aires protégées : espaces durables ?* Ed. I.R.D., Marseille, 260 p.

Aubertin C., Pinton F., Boisvert V., 2007. *Les marchés de la biodiversité*. Editions I.R.D., Paris, 269 p.

B

Babin D., 2003. Des espaces protégés pour concilier conservation de la biodiversité et développement durable : fondements et recommandations d'une stratégie de coopération pour la gestion des espaces protégés, Paris : IFB [Institut français de la biodiversité], 52 p. (Cahiers de l'IFB : Institut français de la biodiversité).

Ballet J., 2007. « La gestion en commun des ressources naturelles : une perspective critique », *Développement durable et territoire* (En ligne), Varia, 16 p. <http://developpementdurable.revues.org/3961>.

Banzhaf M., 2005. Les impacts socio-économiques de la gestion décentralisée des ressources naturelles : la contribution des conventions locales à la lutte contre la pauvreté. Réseau Sectoriel Développement Rural Afrique, Groupe de Travail Gouvernance des Ressources Naturelles, Projet Pilote Droit Foncier et Systèmes fonciers, 98 p.

Barrière O. 1996. Gestion des ressources naturelles renouvelables et conservation des écosystèmes au Sahel : le foncier-environnement. Thèse de doctorat en droit, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, tome 1, 99 pages + 19 p.

Barrière O., 2008. L'intégration du droit dans la dialectique sociétés-écosystèmes, le droit d'une « socio-écologie ». In Barrière O. & Rochegude A., *Foncier et environnement en Afrique. Des acteurs au (x) droit (s)*. Laboratoire d'anthropologie juridique de Paris, éditions Karthala, pp. 66-69.

Barusseau J. P. & al. 1985. – Mise en évidence du fonctionnement inverse de certains estuaires tropicaux. Conséquences géomorphologiques et sédimentologiques (Saloum et Casamance) Sénégal, in : *Sedimentology* n°32 pp. 543-551.

Bayou C., 2011. « Entre territoires et identités. Quand le conflit s'installe », *Grande Europe* n° 28, janvier 2011 – La Documentation française © DILA. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000477>

Becker C. & Mbodj M., 1994. Perspectives historiques, Chap. 2, pp 31-58. In Charbit Y. & Ndiaye S. : *La population du Sénégal*, Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS), Centre d'Etudes et de Recherches sur les Populations Africaines et Asiatiques (CERPA), Paris, 618 p.

Begg D., Fisher S., Dornbusch R., 1991, Economics, MAC GRAW-HILL, third ed, 667 p.

Béhagles N. & al, 2011. Suivi acoustique des ressources halieutiques de l'Aire Marine Protégée Bamboung, Sénégal. Présentation Powerpoint, Colloque de clôture AMPHORE, Dakar.

Belattaf M. & Mouloud A. Evolution, Formes et Impacts de l'activité touristique : Pour un tourisme durable. Faculté des sciences économiques, de gestion et commerciales, Laboratoire d'économie et développement, Université de Béjaia, (en ligne), réf. du 28/08/2013 disponible sur <http://www.med-eu.org/documents/MED4/Dossier%201/BELATTAF-MOULOUD.pdf>.

Bend P., 2007. Repenser le concept de développement : des impasses d'un processus de standardisation des sociétés à l'émergence d'un sens historique et culturel. *Afrique et développement*, Vol. XXXII, No. 3, pp. 72–107. Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), (ISSN 0850-3907).

Benga A. G. F., 2006. Potentiel et production(s) : *Anadara senilis* L. (1758) dans la réserve de biosphère du delta du Saloum. Perspectives d'exploitation rationnelle. Thèse de doctorat de troisième cycle, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, mention Géographie, 371 p.

Benko G. & Pecqueur B., 2001. Les ressources de territoires et les territoires de ressources. *Finisterra*, XXXVI, 71, pp. 7-19.

Bergandi D. & Blandin P., 2012. « De la protection de la nature au développement durable : Genèse d'un oxymore éthique et politique ». *Revue d'histoire des sciences*, Tome 65, p. 103-142. DOI : 10.3917/rhs.651.0103.

Bernardie N. & Taglioni F., 2005. *Les dynamiques contemporaines des petits espaces insulaires. De l'île-relais aux réseaux insulaires*, Editions Kharthala, 443 p.

Beuret J.-E. & Cadoret A., 2011/4. « Une gouvernance territoriale endogène de l'environnement : contours et enjeux » Près de 300 initiatives soumises à une analyse comparative, *Géographie, économie, société*, Vol. 13, p. 363-386.

Beurier J. P., 1979. Ressources halieutiques et droit international, Rapport économiques et juridiques n°8, Centre national pour l'exploitation des océans, 174 p.

Bilan financier de Keur Bamboung, période du 25 mars 2010 au 31 janvier 2011, 12 p.

Binet T., Failler, P., Bailleux R. & Turmine V. 2013. Des migrations de pêcheurs de plus en plus conflictuelles en Afrique de l'Ouest. *Revue Africaine des Affaires Maritimes et des Transports* (5). pp. 51-68.

Binot A., 2010. La conservation de la Nature en Afrique Centrale entre Théorie et Pratiques. Des Espaces Protégés à Géométrie variable. Thèse de doctorat, mention Géographie, Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne, 442 p.

Blandin P., 2009. *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*. Editions Quæ, Versailles, 125 p.

Blandin P., 2012. L'adaptabilité durable, une nouvelle éthique. *Entretien. Vraiment Durable*, n° 1, pp. 13-32.

Boncoeur J., 2011. Etude sur l'état de l'art du rôle des AMP dans la gestion des pêches. Rapport technique, « Volet socio-économie ». Edition Commission Sous Régionale des Pêches (CSR), version finale, décembre, 137 p.

Bonnemaison J., 1981. « Voyage autour du territoire ». *L'espace géographique*, n° 4, pp 249-262.

Bonnet B., 2000. *Gestion commune des ressources naturelles : vers un renforcement des capacités locales*. IIED, dossier n° 94, août, 24 p.

Boude J.P. et Chaboud C., 1993, «Le concept de ressource naturelle en économie », *Premier Forum Halieumétrique*, Rennes, 29/06 au 07/07/1993, Session 3 : Modélisation Economique des Pêcheries, pp. 269–281.

Boureima A. 2008. Réserves de biosphère en Afrique de l'Ouest : vers des modèles de développement durables. *Note de synthèse à l'intention du décideur*, SC/EES/2008/PI/H/1, mars, 62 p.

Bousso T. 1996. La pêche artisanale dans l'estuaire du Sine-Saloum (Sénégal): Approches typologiques des systèmes d'exploitation. Thèse Doctorat de Biologie. Université de Montpellier II. 295 p.

Bousso T., 1991. Exploitation des stocks dans l'estuaire et les bolongs du Sine-Saloum : évolution depuis 20 ans. Centre de Recherches Océnographiques de Dakar-Thiaroye (C.R.O.D.T.), Institute de Recherche Agricole (I.S.R.A.), document scientifique n° 130, novembre, 130 p.

Brenier A., Henriques A. & Le Douguet L., 2009. Des femmes et des coquillages...Expérience d'un projet de conservation dans le Delta du Saloum. FIBA, ENDA Graf Sahel, IRD, juin, 47 p.

Bret B., 2004. Développement définition, publié dans Hypergéo, 2004-GDR Libergéo, <http://www.hypergeo.eu/>

Brigaud F., 1960. Connaissance du Sénégal : Géologie, Fascicule 1, In Etudes sénégalaïses n° 9, Centre I.F.A.N., Saint-Louis, Sénégal, 92 p. + annexes.

Brot J., Gérardin H., Hamdouch A., 2012 « Développement durable et processus de développement : contraintes institutionnelles et expériences territoriales », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 3, n° 3 | Décembre, mis en ligne le 12 décembre 2012, consulté le 14 mars 2013. URL : <http://developpementdurable.revues.org/9454> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.9454

Bulletin électronique d'information (BEI) du programme USAID/Wula Nafaa, publication semestrielle n° 00/juillet 2009.

Byers, B. A., 1997. *Démarche pour comprendre et influencer les comportements à l'égard de la conservation et de la gestion des ressources naturelles*. Bulletins sur la biodiversité Africaine, numéro 4, 133 p.

C

Cacomo J. L., 2007. Fondements d'économie du tourisme. Acteurs, marchés, stratégies. Editions De Boeck Université, Bruxelles, 225 p.

Campredon P., 2006. Des îles sacrées à la gestion intégrée de l'écorégion marine ouest-africaine. Pp 177 – 185. In Symoens J. J. *Les écosystèmes côtiers de l'Afrique de l'Ouest*, Brussels, Fondation pour Favoriser la Recherche scientifique en Afrique, 268 p.

Cazalet B., 2004. Les aires marines protégées à l'épreuve du sous-développement en Afrique de l'Ouest. *VertigO – La revue en sciences de l'environnement*, Vol5, No3, décembre, 16 p.

Cazalet B., 2007. Les droits d'usage territoriaux, de la reconnaissance formelle à la garantie juridique. Le cas des aires marines protégées ouest-africaines. *Mondes en développement* 2007/2, vol. 35, (n° 138), (document PDF) pp. 61-76.

Cazalet, B., Féral, F., Garcia, S.M., 2012. Gouvernance, droit et administration des aires marines protégées. In : *Annuaire du droit de la mer 2011. Dossier spécial : le régime juridique des grands fonds marins*. A. Pedone Ed. Paris, 121-151. Consulté le 24 juin 2013 sur : <http://www.medpan.org/news/-/blogs/gouvernance-droit-et-administration-des-aires-marines-protegees>

Chaboud C., Galletti F., David G., Brenier A., Mérat P., Andriamahefazafy F. & Ferraris J., 2008. Aires marines protégées et gouvernance : contributions des disciplines et évolution pluridisciplinaire, pp. 55-81, in Aubertin C. & Rodary E. *Aires protégées espaces durables ?*, IRD Editions, Marseille, 260 p.

Chaboud C. & Laloë F., 1983. Eléments sur la pêche et l'agriculture dans les îles du Saloum. *Atelier des mangroves au Sud du l'estuaire du Saloum : Diombos-Bandiala (Sénégal)*, Rapport final, EPEEC, décembre, pp. 217-217.

Chlous-Ducharmé F., 2005. Les savoirs – outils de distinction et de légitimation dans le cadre d'une gestion durable : le cas des pêcheurs à pied d'ormeaux. In *Dossier – Les savoirs locaux dans la*

gestion de l'environnement, VertigO – La revue en sciences de l'environnement, Vol 6, n° 1, juin 2005 p 48 – p 58.

Cissé A. T., Ghysel A., Vermeulen C. 2004. Systèmes de croyances Niominka et gestion des ressources naturelles de mangrove. International Symposium Tropical Forests in a Changing Global Context Royal Academy of Overseas Sciences United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization Brussels, 8-9 November, pp. 307-332.

Claudet J., 2006. Aires Marines Protégées et Récifs Artificiel : Méthodes d'évaluation, Protocoles Expérimentaux et Indicateurs. Université de Perpignan, Thèse de Doctorat, mention Biologie, Environnement et Sciences pour l'Ingénieur, 255 p.

Colchester M., 2003. Nature sauvage, nature sauvée ? Peuples autochtones, aires protégées et conservation de la biodiversité. *Mouvement mondial pour les forêts tropicales (World Rainforest Movement)*, édition révisée, 151 p.

Colletis G., Gianfaldoni P. et Richez-Battesti N., 2005. Économie sociale et solidaire, territoires et proximité. RECMA – *Revue internationale de l'économie sociale* n° 296, 18 p.

Colletis G. & Pecqueur B., 2005. « Révélation de ressources spécifiques et coordination située », *Revue Economie et Institution*, N° 6-7, 1^{er} et 2nd semestre, 16 p.

Colletis G., Pecqueur B., 1993, « Intégration des espaces et quasi intégration des firmes : vers de nouvelles logiques productives ? », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 3, pp. 490-507.

Colletis-Wahl K., 2002. Latence et spécification des facteurs de production. Quel rôle dans le développement régional ? *Revue canadienne des sciences régionales* XXV : 1 (Spring/printemps), pp. 103-116.

Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (Rio+20), 2012. *Rapport National du Sénégal*, Ministère de l'écologie et de la Protection de la Nature, Commission Nationale du Développement Durable, 43 p.

Conseil Régional de Fatick (CRF), 2000. “Schéma Régional d’Aménagement du Territoire de Fatick. Version Finale”. République du Sénégal. 193 p.

Conte B., Le concept de développement. Document non daté, 6 p., <http://conte.u-bordeaux4.fr>.

Convention locale pour une gestion durable des ressources halieutiques dans la zone de Toubacouta (contraintes et solutions). Conseils locaux de la pêche artisanale de Toubacouta, 2010. USAID Wula Nafaa, 17 p.

Cormier-Salem M. C., 2000. Appropriation des ressources, enjeu foncier et espace halieutique sur le littoral ouest africain. In Chauveau J. P., Larsen E. J. & Chaboud C. (éds). *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest. Pouvoirs, mobilités, marchés*. Editions Karthala, CMI, IRD, pp. 205-229.

Cormier-Salem M. C. 1999. (Ed.) *Rivières du Sud : sociétés et mangroves ouest-africaines*, Paris, Editions de l'IRD (ex-Orstom), Vol. 1, 416 p.

Cormier-Salem M. C., 1997. Sociétés et espaces littoraux ouest-africains : dynamiques, enjeux et conflits In Iles et littoraux tropicaux, In *Îles et littoraux tropicaux*, Actes des VII^{ème} journées de

Géographie tropicale du Comité National de Géographie français –U.G.I. (Commission « Espaces tropicaux et leur Développement »), Brest, Ouest Editions / Presses académiques 11-12-13 septembre, pp 695 – 708.

Cormier Salem M. C. 1995. Terroirs aquatiques et territoires de pêche : enjeux fonciers halieutiques des sociétés littorales ouest-africaines. In : Blanc-Pamard C. & Cambrézy L. (eds.). *Dynamique des systèmes agraires : terre, terroir, territoire : les tensions foncières*. Paris : ORSTOM, p. 57-81. (Colloques et Séminaires). Dynamique des Systèmes Agraires : Terre, Terroir, Territoire : les Tensions Foncières, 8, Paris (FRA), 1992-1994. ISBN 2-7099-1277-5.

Cormier-Salem M. C., & Roussel B., 2009. Localiser les produits et valoriser les spécialités locales : Une dynamique générale et foisonnante. *Autrepart*, IRD, 50, 3-6, 14 p.

Cormier-Salem M. C., 1995. Paysan-pêcheurs du terroir et marins-pêcheurs du parcours. Les géographes et l'espace aquatique. *L'Espace Géographique*, n° 1, ORSTOM Documentation, pp. 46-59.

Cormier-Salem M. C., Juhe-Beaulaton D., Boutrais J., Roussel B., (Eds) (2002), *Patrimonialiser la nature tropicale : Dynamiques locales, enjeux internationaux*, IRD éditions, collection Colloques et séminaires ; Paris, p. 15-27.

Cormier-Salem M. C., Chauveau J. P. & Bouju S., 1999. L'identité humaine des Rivières du Sud : unité historique et situation d'interface, In Cormier-Salem M. C. (Ed.) *Rivières du Sud : sociétés et mangroves ouest-africaines*, Paris, Editions de l'IRD (ex-Orstom), Vol. 1, pp. 149-204.

Courlet C., 2008. *L'économie territoriale*, Collection Economie plus, Presse Universitaire de Grenoble (PUG), 137 p.

Courlet C., 2007, « Du développement économique situé », in Gumuchian H., Pecqueur B., (2007), *La ressource territoriale*, Economica, pp. 32-45.

Courrier du RAMPAO, 2011. N° 18 aout-sept, 5 p.

Crevoisier O., 2008. La pertinence de l'approche territoriale. Working paper 2/2008-F, Groupe Recherche en Economie Territoriale, (GRET), mai 16 p.

Cuq M., 2008. Analyse comparée des cadres juridiques relatifs aux Aires Protégées des zones côtières et marines des pays du PRCM, Rapport final, 83 p.

D

Dahou T., 2008. L’“itinérance” des Sereer Niominka. De l’international au local ? In Diop M. C. (dir.). *Le Sénégal des migrations. Mobilités, identités et sociétés*. Editions Karthala, ONU-Habitat et CREPOS, pp. 221-342.

Dahou T., 2010. « Gérer l'espace sans gouverner les hommes : le dilemme des Aires marines protégées (Saloum, Sénégal) ». *Anthropologie et Sociétés*, vol. 34, n° 1, 2010, p. 75-93.
<http://id.erudit.org/iderudit/044197ar>

Dahou T., Weigel J. Y., Ould Saleck A. M., Da Silva A. S., Mbaye M., Noel J. F., (2004). La gouvernance des aires marines protégées : cadre d'analyse et leçons ouest-africaines. (Parc National du Banc d'Arguin, Réserve de Biosphère du Delta du Saloum, Réserve de Biosphère de l'Archipel Bolama-Bijagos), Projet CONSDEV, n°ICA 4-2001-10043 (INCO-DEV Programme, European Commission, Research Directorate-General), IRD, octobre, 10 p.

David G., & Thomassin A., 2007. *Les aires marines protégées, petit voyage autour d'un territoire en mal de reconnaissance*. 1^{er} colloque national sur les aires marines protégées. Quelle stratégie pour quels objectifs ? Boulogne, 20-22 novembre 2007, 14 pages, voir <http://www.uicn.fr/Forum-du-1er-colloque-national.html>.

Day J., Dudley N., Hockings M., Holmes G., Laffoley D., Stolton S. & S. Wells, 2012. *Application des catégories de gestion aux aires protégées : lignes directrices pour les aires marines*. Gland, Suisse: UICN. 36 pp.

Debuyst F., Defourny P. et H. Gérard, (éds)., 2001. *Savoirs et jeux d'acteurs pour des développements durables*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylants, 538p.

Degue-Nambona R. M., 2007. Contribution des reboisements de mangrove du Delta du Saloum (Sénégal) à la séquestration de carbone atmosphérique: cas des villages Djirnda et Sanghako. Université Cheikh Anta Diop, DEA Sciences de l'Environnement.

Deheunynck Adeline & al., 2004. L'écotourisme dans les aires côtières et marines protégées d'Afrique de l'Ouest : bilan et modalités d'une alternative de développement et de politique publique. Parc National du Banc d'Arguin, Réserve de Biosphère du Delta du Saloum, Réserve de Biosphère de l'Archipel Bolama-Bijagos. Project CONSDEV, n°ICA 4-2001-10043, (INCO-DEV Programme, European Commission, Research Directorate-General). IRD/UICN/PNBA/DPN, Dakar, Bissau, Nouakchott, Octobre, Ref: CONSDEV Working Document/WP6/01, 75 p.

Dehoorne O. & Furt J.-M., 2012. « Le tourisme dans les îles : contextualiser le projet territorial », *Études caribéennes* [En ligne], 23 | Décembre, mis en ligne le 29 décembre 2013, consulté le 14 janvier 2014. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/6363>

Delaunay K, 2012. Les aires marines protégées, quel impact sur la pêche ? Actualité scientifique, IRD, n° 404, mai, 2 p.

Delaunay K., 2012. Les aires marines protégées, quel impact sur la pêche ? *Scientific news*, Institut de Recherche en Développement (IRD), n° 404, Mai, 2 p.

Dème M., Failler P. & Van de Walle G., 2005. Dynamiques d'exploitation et de valorisation des ressources halieutiques dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS). *Isra - Etudes et Documents VOL. 9 N° 2*, 19 p.

Dème M., Failler P. & Van de Walle G., 2010. Dynamique d'exploitation et de valorisation des ressources halieutiques dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS). Projet ECOST, ISRA-Etudes et Documents, Vol. 9, n° 2, 21 p.

Deniau C., 2012. Fiche de lecture : Rist G., 1996. « *Le développement, histoire d'une croyance occidentale* ». *Presse universitaire de Science Po, Paris* 2007. Majeure Alternative Management, HEC, Paris, 18 p.

Depraz S. 2008. « Les parcs nationaux d'Europe centrale au risque du développement durable », chapitre d'ouvrage in LASLAZ, L., HERITIER S. (dir.), *Les parcs nationaux dans le monde*, Ellipses, Paris, 320 p.

Déry S., 2012. « Le paysage comme ressource », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [Online], Débats et Perspectives, Online since 15 February, connection on 13 January 2014. URL : <http://vertigo.revues.org/11569>; DOI : 10.4000/vertigo.11569

Descamps, C., 1994. La collecte des arches: une activité bimillénaire dans le Bas-Saloum (Sénégal), In : Cormier Salem Marie-Christine (ed.). *Dynamique et usages de la mangrove dans les pays des rivières du Sud (du Sénégal à la Sierra Leone)*, Actes de l'atelier de travail, Dakar, 8-15 mai 1994. Paris : ORSTOM, 1994, p. 107-113.

Descamps C., 1986. Cultures néolithiques et environnement : le cas du Sénégal Occidental, In volume spécial “Symposium Global Change” publié par l’ORSTOM, Travaux et Documents no 197, 540 p., Paris.

Descamps C. & Thilmans G. 1979. Les tumulus coquilliers des Iles du Saloum (Sénégal). Ass. Sénégal. Et. Quatem. afr., Bull. Liaison, Sénégal, no 54-55, pp. 81-91, 1 fig., bibliogr. (9 réf.), Dakar.

Descamps C., Thilmans G. & Thommeret Y. (1974).- Données sur l'édification de l'amas coquillier de Dioron Boumak (Sénégal). Ass. Sénégal. Et. Quatem. afr., Bull. Liaison, Sénégal, no 41, pp. 67-86, 4 fig., 5 tabl., bibliog. (29 réf.), paru à Dakar.

Di Méo G., 2006. Territoires des acteurs, territoires de l'action. *Bulletin de la Société géographique de Liège*, 48, 7-17, 13 p.

Di Méo G. & Buléon P., 2005. *L'espace social : lecture géographique des sociétés*. Armand Colin, Paris, 304 p.

Di Méo G., 1998. *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan Université, 320 p.

Di Méo G., 1998. Extrait de Géographie sociale et territoire, Editions Nathan, publié dans Hypergéo, 2004-GDR Libergéo - <http://www.hypergeo.eu>

Di Méo G., 1996. *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan, 207 p.

Dia I. M. M., 2003. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée : La Réserve de biosphère du delta du Saloum, Sénégal, UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. xiv + 130 p.

Diara M., 1999. Formation et évolution fini-holocènes et dynamique actuelle du Delta du Saloum – Gambie (Sénégal – Afrique de l'Ouest) : Géomorphologie, stratigraphie, sédimentologie et dynamique sédimentaire, thèse de doctorat, mention Océanologie – Géologie, Université de Perpignan, 153 p.

Diarra K., 2013. L'accès à l'eau potable dans les îles du Saloum : Etude de cas de l'arrondissement de Niodior. Mémoire de master en Aménagement du territoire décentralisation et développement local (ATDDL), Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 93 p.

Dièye, E.B., 2007. Les ensembles littoraux de la lagune de Joal-Fadiouth et de l'estuaire du Saloum (Sénégal) : approche méthodologique de la dynamique de la mangrove entre 1972 et 2005 par

télédétection et systèmes d'information géographique (SIG), doctorat 3e cycle, FST/UCAD, Dakar, 266 p.

Dimitra Bulletin, 2012. Femmes rurales, genre et développement. Accès des femmes à la terre : nouveautés. Dossier : expérience de capitalisation des bonnes pratiques, n° 21, Février, Bruxelles, Belgique, 24 p.

Diop S., 1990. La côte ouest-africaine : du Saloum (Sénégal) à la Mellacorée (Rép. De Guinée), Thèse de doctorat d'Etat, Edition de l'OSTROM, *Coll. Etudes et Thèses*, 379 p. + annexe.

Diop, E.S., 1980, Vasières à mangrove, tannes et cordons sableux des îles du Saloum (Sénégal) : aspects sédimentologiques et minéralogiques, *bulletin de l'IFAN*, n° 1, pp. 24-69, T. 42, série A.

Diop E. S. & Sall M., 1986. Estuaires et mangrove en Afrique de l'Ouest: évolution et changements - du quaternaire récent à actuel. Résumé présenté au Symposium ASEQUA / INQUA - Dakar, avril 1986, 5 p. + fig. et bibliogr. In volume spécial "Symposium Global Change" publié par l'ORSTOM, Travaux et Documents no 197, 540 p., Paris.

Diouf J. E., 2013. Etude des effets des mesures de protection sur les peuplements de mollusques de l'Aire Marine Protégée (AMP) du bamboung. Mémoire de Master en Ecologie et Gestion des Ecosystèmes Aquatiques, Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture (IUPA), Université Cheikh Anta Diop, Dakar, 57 p.

Diouf M. & Sarr A., 2009. *Guide de suivi bioécologique des coquillages exploités dans les îles de Niodior, Dionewar, Falia et de Fadiouth*. Les femmes exploitantes de coquillages au cœur des processus de recherche. Projet Femmes et Coquillages, FIBA, ENDA GRAF SAHEL, IRD et IUPA, Novembre, 16 p.

Diouf P. S., 1996. Les peuplements de poissons des milieux estuariens de l'Afrique de l'Ouest : l'exemple de l'estuaire hyperhalin du Sine-Saloum. Thèse de doctorat, Université de Montpellier II, spécialité biologie des populations et écologie, Edition de l'OSTROM, Paris, 267 p.

Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (DGCI), 2003. Le tourisme responsable facteur de développement durable, Synthèse du document « Caractériser le tourisme responsable facteur de développement durable », doc. PDF, 13 p.

Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE), 2011. Situation économique et financière en 2011 et perspectives en 2012. Ministère de l'économie et des finances, Sénégal, Septembre, 48 p.

Doulcier G., 2013. La nature en partage : parcs nationaux et protection de la nature. Atelier *Les valeurs de l'environnement : entre éthique et économie*, 2ème semestre, mai, 11 p.

Drumm A. & Moore A. 2002. *Développement de l'écotourisme - Introduction à la planification de l'écotourisme*, USAID, Alex C. Walker Foundation, The Nature Conservancy, Arlington, Virginie, Etats-Unis, 102 p.

Dubois J. L., 2006. Approche par les capacités et développement durable : la transmission intergénérationnelle des capacités. pp : 203-215. In Reboud V. (ed) *Amartya Sen : un économiste du développement ?* Agence Française de Développement, Paris, 253 p.

Dudley, N. (ed) (2008). *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*. Gland, Suisse : UICN. x +96pp.

Dupuy, A.R. et J.C. Verschuren, 1982, Note d'introduction biologique sur le Parc National du Delta du Saloum, eds, *recherche Scientifique dans les Parcs Nationaux du Sénégal*, Dakar, pp. 67-92.

E

Echo-tourisme, 2013. Tourisme durable : les grands projets du gouvernement. Magazine sénégalais d'information et de promotion du tourisme, N°000, avril, 31 p.

Ecoutin J. M., Laë R., Sadio O., Bertrand G., Raffray J., Tito de Morais L. & Albaret J. J., 2011. Efficacité d'une Aire Marine Protégée : l'exemple du Bolon de Bamboung (Sine Saloum, Sénégal). Présentation Powerpoint, Colloque de clôture AMPHORE, Dakar.

Ecoutin J. M., Barry M. B., Bouju S., Dominique E. C., Journet O., Penot E., Ruë O., Souaré D., &. Sow M., 1999. Aménagement technique du milieu. In Cormier-Salem M-C. *Rivières du Sud : sociétés et mangroves ouest-africaines*. Éditions de l'IRD (ex-Orstom) Institut De Recherche Pour Le Développement, Paris, Volume 1, pp. 209-268.

Elissalde B., 2005. Territoire. Hypercéo, 27 janvier, 3 p.

Engel E., Dederichs A., Gärtner F., Schindler J. & Wallrapp C., 2009. Développement d'une stratégie de tourisme durable dans les aires protégées du Maroc. Tome 1 : le cas du Parc National du Toubkal. Berlin: SLE; (Schriftenreihe des SLE; S236)

Enjalbert V., 2013. « Gilbert Rist, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, mis en ligne le 19 juin 2013, consulté le 08 novembre 2013. URL : <http://lectures.revues.org/11782>.

E.P.E.E.C., 1983. Rapports techniques et travaux sur l'Estuaireet les Mangroves du Saloum, du Diomboss et du Bandiala. Division des Sciences de la Mer, UNESCO.

F

Failler P., Borot de Battisti A., Binet T. & Violas L., 2013 « Conséquences de la création de l'aire marine régionale du Prêcheur (Martinique) sur la pêche martiniquaise », *Études caribéennes* [En ligne], 26 | Décembre, mis en ligne le 26 mars 2014, consulté le 05 juin 2014. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/6644> ; DOI : 10.4000/etudescaribeennes.6644.

Failler P., De Walle G. V., Dia A. D., Dème M., Baldé D., 2005. « Dynamiques d'exploitation et de valorisation des ressources naturelles renouvelables : Parc National du Banc d'Arguin, Réserve de Biosphère du Delta du Saloum, Réserve de Biosphère de l'Archipel de Bolama-Bijagos ». CEMARE (University of Portsmouth), IMROP, CRODT, CIPA. Mars, CONSDEV Synthèse WP2:1, 46 p.

Failler P., Borot de Battisti A., Binet T. & Violas L., 2013. « Conséquences de la création de l'aire marine régionale du Prêcheur (Martinique) sur la pêche martiniquaise », *Études caribéennes* [En

ligne], 26 | Décembre, mis en ligne le 26 mars 2014, consulté le 11 mai 2015. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/6644> ; DOI : 10.4000/etudescaribeennes.6644.

Failler P., Van De Walle G., Dème M., Diop A., Baldé D., Silva A., Dia Diam A. & Bakalakiba A., 2009. Les aires protégées estuariennes, côtières et marines (APECM) en Afrique de l'Ouest : des réservoirs de ressources aquatiques en sursis. *Revue Africaine des Affaires Maritimes et des Transports. Articles et études doctrinales*, pp. 44-49.

Fall M., 2004. « La dynamique des acteurs et négociation environnementale en réserve de biosphère : le cas du delta du Saloum (Sénégal) », Colloque Ouaga, Agence Internationale de la Francophonie, 7 p.

Fall M., 2006. Dynamique des acteurs, conflits et modes de résolution pour une gestion durable des ressources naturelles dans le réserve de biosphère du delta du Saloum. Thèse de doctorat, mention géographie, Université de Montréal, 246 p.

Fall M., 2009. « S'adapter à la dégradation de l'environnement dans le Delta du Saloum : Variabilité des stratégies chez les femmes socés et niominkas du Sénégal », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 9 Numéro 2 | septembre, mis en ligne le 23 septembre 2009, consulté le 16 juin 2014. URL : <http://vertigo.revues.org/8651> ; DOI : 10.4000/vertigo.8651.

FAO : Gestion participative des ressources naturelles : démarches et outils de mises en œuvre. Manuel du technicien, document non daté, 85 p.

FAO, 2012. Gestion des pêches. 4. Les aires marines protégées et la pêche. Directives techniques de la FAO pour une pêche responsable. N. 4, Suppl. 4, Rome, FAO. 206 pp.

Fare M., 2013. Développement territorial soutenable et subsidiarité monétaire : des monnaies locales, sociales et/ou complémentaires aux monnaies subsidiaires. In 1er Congrès interdisciplinaire du développement durable. Quelle transition pour nos sociétés ? Thème 6 : Les acteurs non-étatiques de la transition. Namur, du 31/01/13 au 01/02/13, pp. 41-59.

Farinós J., 2009/2. « Le défi, le besoin et le mythe de la participation à la planification du développement territorial durable : à la recherche d'une gouvernance territoriale efficace ». *L'Information géographique*, Vol. 73, p. 89-111. DOI : 10.3917/lig.732.0089.

Faucheux S., Noël J.F., (1990) Les menaces globales sur l'environnement, Paris, la Découverte, 123 p.

Faure H., Barbey C., Barusseau J.P., Diop E. S., Giresse P., Hébrard L., Lézine A.M., Monteillet J., Paradis G., Saos Jean-Luc, Sall M., Marius Claude, 1983. Evolution du milieu sur les marges du littoral africain au quaternaire supérieur. s.l.: s.n., 1 p. multigr. http://horizon.documentation.ird.fr/exldoc/pleins_textes/pleins_textes_5/b_fdi_01/010014558

Faye I., 2012. Sénégal : Meilleures techniques pour la transformation des produits halieutiques par les femmes de Toubacouta , *Dimitra Bulletin, Femmes rurales, genre et développement.*, n°21, février 2012, FAO, Bruxelles, pp.18-20.

Faye V., 2010. Les français et le Saloum (1785- 1914), des relations controversées. In *Liens Nouvelle* Série N° 13; Revue internationale ISN Fastef / UCAD, Dakar, pp. 70-85.

Féral F., 2007. L'administration des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest, *Monde en développement* 2007/2, n° 138, p. 43-60.
http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=MED&ID_NUMPUBLIE=MED_138&ID_ARTICLE=MED_138_0043

Féral F., 2011. « L'extension récente de la taille des aires marines protégées : une progression des surfaces inversement proportionnelle à leur normativité », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 9 | Juillet 2011, mis en ligne le 06 juillet 2011, consulté le 15 juin 2014. URL : <http://vertigo.revues.org/10998> ; DOI : 10.4000/vertigo.10998.

FFEM 2010. L'aire marine protégée de Bamboung, un exemple à suivre. Novembre, <http://www.ffem.fr/accueil/News-video/Videos/pid/10582>.

Fonds Français pour l'Environnement mondial (FFEM), 2010. « Aires Marines Protégées – Capitalisation des expériences cofinancées par le FFEM : ». Clément T., Gabrié C., Mercier J. R., You H. Coordination julien Calas. Partie 2 –La gestion du tourisme dans les AMP, Rapport n° 6 – 16 p.

Fonds Français pour l'Environnement mondial (FFEM), 2010. « Aires Marines Protégées – Capitalisation des expériences cofinancées par le FFEM ». Clément T., Gabrié C., Mercier J. R., You H. Coordination julien Calas. Partie 2 : Rapports d'analyse thématique. Evaluation économique et calcul du taux de rentabilité interne des projets d'AMP. Rapport n° 8, 19 p.

Filippi M., 2013. « André Torre et Jean-Eudes Beuret – Proximités territoriales, Construire la gouvernance des territoires, entre conventions, conflits et concertations – Paris, 2012, Economica Anthropos, 105 pages », *Économie rurale* [En ligne], 338 | novembre-décembre, mis en ligne le 15 octobre 2013, consulté le 16 octobre 2013. URL : <http://economierurale.revues.org/4141>, 4 p.

Fontan J.-M., & Lévesque A, 1992. Initiation au développement économique local et au développement économique communautaire. Expériences pertinentes et études de cas. Institut de formation en développement économique communautaire (IFDÉC), Montréal, 111 p.

Fontana A. & Weber J., 1982. Aperçu de la situation de la pêche maritime sénégalaise, Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (C.R.O.D.T.), Décembre, 35 p.

Fournier A., 2003. « Ve Congrès mondial sur les parcs de l'Union mondiale pour la nature (UICN) », Compte rendu (Durban, Afrique du Sud, 8-18 septembre), *Natures Sciences Sociétés*, 2004/1 Vol. 12, p. 93-96.

Fréon P. & Weber J.,(1985). Djifère au Sénégal. La pêche artisanale en mutation dans un contexte industriel, *Revue des Travaux de l'Institut des Pêches maritimes*, 47, (3 et 4) : 261-304.

Froger G. & Galletti F., 2007/2 « Introduction », *Mondes en développement*, n° 138, p. 7-10. URL : www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2007-2-page-7.htm. DOI : [10.3917/med.138.0007](https://doi.org/10.3917/med.138.0007).

G

Gagnon C. & Gagnon S., 2006. «L'écotourisme. Une innovation durable pour le développement des communautés locales ?». In Gagnon C. & Gagnon S. (edrs), L'écotourisme, entre l'arbre et l'écorce. De la conservation au développement viable des territoires, pp. 1-10. Québec : Presses de l'Université du Québec, Collection Tourisme.

Gagnon C. & Lapointe D., 2006. Écotourisme et développement durable viable. Une dialectique, un cadre interprétatif. In Gagnon C. & Gagnon S. (edrs), L'écotourisme, entre l'arbre et l'écorce. De la conservation au développement viable des territoires. Chapitre 1 : L'écotourisme sous tension, pp. 13-42. Québec : Presses de l'Université du Québec, Collection Tourisme.

Gascuel D. & Hénichart L.-M., 2011. Etude sur l'état de l'art du rôle des AMP dans la gestion des pêches. Rapport technique « volet Bio-écologique », édition C.S.R.P., version finale, décembre, 113 p.

Gaye N. & Leloup F., 2012. Le rôle des associations environnementales dans la gestion des ressources naturelles dans le Delta du Saloum : cas des villages de Dionewar et de Toubacouta. Communication présentée au colloque Association de Science Régionale De Langue Française (ASRDLF), Belfort, 9, 10, 11 juillet, 16 p.

Gendron C. & Gagnon C., 2011. Développement durable et économie sociale : convergences et articulations. Les cahiers de la CRSDD, collection recherche, n° 02, 44 p.

Gning, I., 1997. Les masses d'eau et leur évolution dans l'estuaire du Sine-Saloum. Rapport final EPEEC, UNESCO, Dakar: 21-28

Grandcolas D., 1997. Les femmes et la collecte des huîtres dans le Saloum (Sénégal). *Documents Scientifiques du Centre de Recherches Océanographiques de Dakar – Thiaroye (CRODT)*, N° 143, avril, 72 p.

Granier, L., 2006. *Les conventions locales de gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Legalité et cohérence en droit sénégalais*. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. x + 44 p.

Granjon L. et Duplantier J. M., 1989. Biogéographie insulaire et contraintes écologiques : la cas des rongeurs des îles du Saloum (Sénégal), *Acta Oecologica/Oecologica Generalis*, Vol. 10, n° 2, pp. 135-147.

Graziani S., 2002. De la cohérence des processus de développement durable au principe de gouvernance participative : une approche théorique des dynamiques d'évolution territoriale. Eurocongrès « Développement local, développement régional, développement durable : quelles gouvernances ? », Toulouse, 25-26 octobre, 11 p.

Gros-Désormeaux J.-R., 2012. « La biodiversité dans des territoires insulaires, approche théorique et perspectives de développement », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 3, n° 1 | Mai, mis en ligne le 07 janvier 2013, consulté le 03 juin 2013. URL : <http://developpementdurable.revues.org/9241> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.9241, 19 p.

Guerrero D., 2006. « Relire Raffestin vingt-cinq ans après », *Les Cafés géographiques, Vox géographie*, n° 9365 novembre, en ligne : http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=936

Guide pour les démarches d'économie territoriale, 2012. Etat et développement territorial : nouveaux enjeux, nouvelles pratiques. Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes, Service Développement Durable, Grenelle, Partenariats, avril, 54 p.

Guillaud Y., 2007. *Biodiversité et développement durable*. Editions UNESCO & Karthala, Paris, 240 p.

Guiral D., Albaret J. J., Baran E., Bertrand F., Debenay J. P., Diouf P. S., Guillou J. J., Le Loeuff P., M. J. P. & Sow M., 1999. Les écosystèmes à mangroves. In Cormier-Salem M. C. (Ed.) *Rivières du Sud : Sociétés et mangroves ouest-africaines*, Paris, Editions de l'IRD (ex-Orstom), Vol. 1, pp. 63-130.

Gumuchian H. & Pecqueur B., 2007. *La ressource territoriale*. Paris, Ed. Economica Anthropos, 252 p.

H

Hanzen C., 2012. Aspects socio-économiques et bio-écologiques de l'exploitation des arches (*Arca senilis L.*) dans le Delta du Saloum, sénégal. Mémoire de Master complémentaire en sciences et Gestion de l'Environnement dans les pays en développement, Unité Soci-Economie Environnement et Développement, Département des Sciences et Gestion de l'Environnement, Faculté des Sciences, Université de Liège, 65 p.

Hardin G., 1968. The tragedy of the commons. *Science*, New Series, Vol. 162, No. 3859. (Dec. 13), pp. 1243-1248. Stable.

Harribey, J. M., 2004. « Développement ne rime pas forcément avec croissance », *Le Monde diplomatique*, juillet, 6 p.

Héritier S., 2007, « Les parcs nationaux entre conservation durable et développement local », *Géocarrefour*, [En ligne], Vol. 82/4, mis en ligne le 06 juin 2008, consulté le 10 octobre 2012. URL : <http://geocarrefour.revues.org/2992>, pp. 171-175.

Hervé D. & Rivière G., 1996. Gestions individuelles et collectives des jachères dans les Andes centrales. In ORSTOM, Action incitative. Dynamiques et Usages des Ressources Renouvelables (DURR), Colloque de clôture, Orléans, 16 et 17 octobre, pp. 125-146.

Holland G. & Sene O., 2010. « Elinor Ostrom et la Gouvernance Economique », *Revue d'économie politique*, Vol. 120, 2010/3 p. 441-452.

Houedakor K. Z., 1999. Dynamique de la pluviométrie dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum et ses impacts sur les activités socio – économiques, Mémoire de DEA, Chaire UNESCO/UCAD, département de Géographie, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, 62 p.

Hufty M., 2001. « La gouvernance internationale de la biodiversité », *Etudes internationales*, Vol. 32, No. 1, pp. 5-29. <http://id.erudit.org/iderudit/704254ar> consulté le 23 mars 2011.

Hugues F. & al., 2006. « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et ses ressources », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, 2006/5, décembre, p. 683-700. DOI : 10.3917/reru.065.0683.

I

Ioannides A. & Robert R., 2010. Note de lecture « *Gilbert Rist, Le développement. Histoire d'une croyance occidentale* » (Presses de Sciences Po, 1996, 2001, 2007), In *Comment réduire les inégalités Nord-Sud? Le dossier du mois*, décembre, p.14-16. <http://www.laligue.org/>

J

Jean B., & Epanda M. W. A., 2004/5. « Le capital social et le renforcement des « capacités de développement » des communautés rurales : les enseignements d'une étude canadienne », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, décembre, pp. 673-694. DOI : 10.3917/reru.045.0673.

Jean B., 2007. Du développement régional au développement territorial durable : vers un développement territorial solidaire pour réussir le développement des territoires ruraux. Coloquio Internacional de Desenvolvimento Territorial Sustentavel, UFSC, Florianopolis-Santa Catarina, Brasil, 22 à 25 de agosto, 18 p.

Jean B., 2008. Le développement territorial : une discipline scientifique émergente. In Massicotte J. (ed.) *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*. Presses universitaires du Québec, pp. 283-313.

Joyeux C., Gale J. & Cobb S., 2010. Analyse des mécanismes de financement des aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest : proposition de renforcement de leur durabilité. TOME 3 : Le financement durable des aires protégées terrestres et marine : principes, mécanismes et expériences. Rapport final phase 1, Programme marin et côtier pour l'Afrique Centrale et Occidentale, -UICN, Novembre, 26 p.

K

Kalinowski W., 2010. Ostrom sur la gestion des ressources naturelles. http://www.i-r-e.org/fiche-lecture-7_fr.htm

Kaly J. L., 2007. Ecologie et climat de la mangrove du Sénégal, Projet Initiative Mangrove en Afrique de l'Ouest (IMAO), MA, WI, UICN, PRCM, 62 p.

Kane I. O., 2006. Contribution à l'Etude des Aires Marines Protégées au Sénégal: L'exemple de Bamboung dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum. Elément d'approche biologique et socioéconomique. Mémoire de DEA, département de Géographie, UCAD, 59 p.

Kane O, document non daté. Programme de Travail des Aires Protégées du Sénégal (POWPA). Action Plan for implementing PoWPA and achieving Target 11: Senegal, 20 p.

Kanté B., 2012. Appui juridique sur le statut légal de la structure de gestion de l'aire marine protégée communautaire du Bamboung. Cabinet Romain Battajon, *rapport de mission*, 8 juillet, 51 p.

Kébé M., 1994. Etude des systèmes de production et de commercialisation dans le secteur des pêches au Sine-Saloum. Centre de Recherches Océnographiques de Dakar Thiaroye (CRODT), Institut sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA). Document scientifique n° 140, mai, 61 p.

Kébé M., 2008. Le secteur des pêches au Sénégal : Tendances, enjeux et orientations politiques, Programme KURUKAN FUGAN (Union Européenne/Gouvernement du Sénégal/Enda Graf/GRET) 26 p.

Kelleher G., 1999. *Guidelines for Marine Protected Areas*. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. xxiv +107 pp.

Képhaliacos C., Robin P. et Nguyen G., 2006. Formes de coordination et politiques publiques : Quelles articulations dans une perspective d'ancrage territorial de l'agriculture en France ? *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, XXIX : 1 (Spring/printemps), 119-140. ISSN: 0705-4580, Printed in Canada.

Knafou R., Peyvel E., Tabarly S., 2011. Les nouvelles dynamiques du tourisme dans le monde. *Glossaire*, 4 février, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/tourisme/TourVoc.htm>

Koumantiga D., Wala K., Batawila K. et Akpagana K., 2012. « Les potentialités écotouristiques dans la préfecture de Doufelfgou (Togo, Afrique de l'Ouest) », *Études caribéennes* [En ligne], 23 | Décembre, mis en ligne le 13 janvier 2014, consulté le 15 janvier 2014. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/6326> ; DOI : 10.4000/etudescaribeennes.6326

Kourtessi-Philippakis G., 2011. La notion de territoire : définitions et approches, In : Kourtessi-Philippakis G & Treuil R. (edrs) *Archéologie du territoire, de l'Egée au Sahara*, Paris, Publications de la Sorbonne, pp. 7-13.

L

L'Atlas mondial des espaces protégés est publié chez Autrement. LASLAZ L., dir., 2012, Atlas mondial des espaces protégés. Les sociétés face à la nature, *Autrement, coll. « Atlas-Monde »*, 96 p.

La Conférence de la Biosphère 25 ans après, MAB, UNESCO, 34 p.

La stratégie mondiale de la conservation. www.unep.org/GEO/geo3

Laine A., 2009. Quand le développement durable ré-interpelle la protection de la nature. La nature des territoires. Agro campus Ouest, fiche concept, 4 p.

Landel P. A. & Senil N., 2009. « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 12: Identités, patrimoines collectifs et développement soutenable, mis en ligne le 20 janvier, Consulté le 24 juin 2010. URL: <http://developpementdurable.revues.org/index7563.html>

Landel P. A., & Pecqueur B., 2004. « La culture comme ressource territoriale spécifique », 15 p.

Lauriol J. & al., 2008/4. « L'espace et le territoire dans l'agenda de recherche en stratégie », *Revue française de gestion* 2008/4 (n° 184), pp. 181-198. DOI 10.3166/rfg.184.181-198.

Lavigne Delville Ph., 2001. Quelle gouvernance pour les ressources renouvelables ? La gestion des ressources renouvelables dans le contexte de la décentralisation en Afrique de l'Ouest. *Etude de l'AFD*, GRETS, janvier, 57 p.

Le Berre M., 1992. Le territoire selon Maryvonne Le Berre. *Hypergéo*, 26 octobre 2005.

Le Corre, N. et al., 2011. Dispositifs de suivi de la fréquentation des espaces marins, littoraux et insulaires et de ses retombées socio-économiques : état de l'art. Brest, rapport Géomer LETG, UMR 6554 et UMR M101 Amure, Université de Bretagne Occidentale, Agence des Aires Marines Protégées, 150 p.

Le Reste L., 1994. Variations spatio-temporelles des prises et de la taille des crevettes *Penaeus notialis* dans l'estuaire sursalé du Saloum (Sénégal). In *Revue d'Hydrobiologie Tropicale*, 27 (2), pp. 129-142. ISSN 0240-8783.

Lebreton P., 1971. L'évolution du concept de conservation de la nature. *L'environnement*. Paris : CIHEAM, pp. 18-25, (Options Méditerranéennes, n° 9).

Lecolle L., 2008. Ecotourisme : Outils et bonnes pratiques. Pôle relais lagunes méditerranéennes – Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, 112 p.

Lecomte J., 2001. Conservation de la nature : des concepts à l'action. *Courrier de l'environnement de l'INRA* n°43, mai, pp. 59-73.

Legouté J. R., 2001. *Définir le développement: historique et dimensions d'un concept plurivoque*. Cahier de recherche Vol. 1, n° 1, Montréal, Groupe de recherche sur l'intégration continentale, Université du Québec, février, 43 p.

Leloup F., 2007. Savoir, innovation et développement territorial. *Territoire (s) wallon (s)*, hors-série, pp. 81-90.

Leloup F., Moyart L., Pecqueur B., 2003, « Le développement local en Afrique de l'Ouest : quelle(s) réalité(s) possible(s) ? », *Mondes en développement*, 2003/4 no 124, p. 95-112. DOI : 10.3917/med.124.0095.

Lequin M., 2000. Gouvernance en écotourisme: Développement durable, développement régional et démocratie participative. Thèse de doctorat en étude urbaine, Université du Québec à Montréal et INRS-Urbanisation, 501 p.

Lequin M., 2002. Gouvernance participative : Un cadre de référence pour la planification et la mise en œuvre de projets en écotourisme. Sommet mondial de l'écotourisme, Québec, 21 p.

Lévesque B., 2007. «Économie plurielle et développement territorial dans la perspective du développement durable : quelques éléments théoriques de sociologie économique et de socio-économie». Communication présentée au Coloquio Internacional de Desenvolvimento Territorial Sustentável, Florianópolis (Santa Catarina), Brésil du 22 au 25 août 2007. Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), Collection Études théoriques – n° ET0705, 75 p.

Loi n° 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales, modifiée par les lois n° 2002-15 du 15 avril 2002 et n° 2004-21 du 25 août 2004. (*Journal Officiel N° 5689*, p. 0228), 18 p.

Loi n° 98 - 32 du 14 avril 1998 portant code de la peche maritime, 30 p.

M

Mackinnon J. & Kathy, Child G., Tershell J., 1990. *Aménagement et gestion des aires protégées tropicales*, UICN, PNUE, CCE, 289 p.

Malague M., 2006. *Traité de gestion de l'environnement tropical*. Tome I, Développement intégré des régions tropicales. Approche systémique - Notions - Concepts – Méthodes. Fascicule 6, concept d'environnement, pp. 6-22. Ressource pédagogique en ligne <http://classiques.uqac.ca>

Manceron S., 2011. Intervenir en périphérie pour la conservation des aires protégées : réexamen d'un postulat. La situation du parc du W et des éleveurs mobiles. Thèse de doctorat, mention géographie, Université Paris Ouest Nanterre-La défense, 586 p.

Marius C., 1985. Mangrove du Sénégal et de la Gambie. Ecologie-Pédologie-Géochimie : mise en valeur et aménagement. Thèse de doctorat en Sciences Naturelles, Université Louis Pasteur, Editions de l'ORSTOM, Collection Travaux et Documents, n° 193, 357 p.

Martin V. & Becker C., 1979. Documents pour servir à l'histoire des îles du Saalum. In *Bulletin de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire*, Tome 41, Série B, n° 4, octobre, pp. 722-772.

Masini J., 1997. Analyses bibliographiques sur le développement : Gilbert Rist, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la FNSP, 1996, 426 p., *Revue Tiers-Monde*, Volume 38, Numéro 150, pp. 467 – 468.

Matteaccioli A., 2004. *Philippe Aydalot, pionnier de l'économie territoriale*. Paris, l'Harmattan, extrait, 20 p.

Mekouar M. A. & Doumbé Billé S. (article non daté): La Convention Africaine révisée sur la conservation de la nature et des ressources naturelles: un cadre nouveau pour le développement intégré du droit de l'environnement en Afrique. <http://data.iucn.org>, consulté le 25 avril 2013.

Méral P., 2003. « Rodary E., C. Castellanet et G. Rossi (Eds). Conservation de la nature et développement : l'intégration impossible ?, Paris, Karthala, Collection « *Economie et développement* », 308 p. », Développement durable et territoires [En ligne], Lectures, Publications de 2003, mis en ligne le 22 octobre 2005, consulté le 20 mars 2014. URL : <http://developpementdurable.revues.org/1461>.

Mercier P., 2011. Les pagnes du bolong du Bamboung, une ressource exploitable à protéger au sein de l'Aire Marine Protégée communautaire du Bamboung. Rapport de stage 2009-2011, mention Gestion des espaces naturels, 43 p.

Mesnildrey & al, 2010. Analyse des effets des réserves de pêche. Version Colloque national des aires marines protégées, 15-17 novembre, La Rochelle, France, Agence des aires marines protégées Agro campus Ouest, Pôle Halieutique, 109 p.

Michaud N., 1998. Compte rendu « *Gilbert RIST. Le développement. Histoire d'une croyance occidentale* ». Paris, Presses de la FNSP., 1996, 426 p. *Anthropologie et Sociétés*, vol. 22, n° 1, pp ; 208-212. URI: <http://id.erudit.org/iderudit/015533ar>.

Michel P., 1973. Les bassins des fleuves Sénégal et Gambie : étude géomorphologique. Mémoires ORSTROM, n° 63, Paris, 810 p.

Milian J., & Rodary E., 2010/2. « La conservation de la biodiversité par les outils de priorisation » Entre souci d'efficacité écologique et marchandisation, *Revue Tiers Monde*, n° 202, pp. 33-56. DOI : 10.3917/rtm.202.0033

Moine A., 2007. *Le territoire : comment observer un système complexe*, Paris, L'Harmattan, 176 pages.

Moity-Maïzy P., 2005. Artisanes et artisans dans la transformation de poissons au Sénégal. CNEARC, 18 p.

Morand P. & Weigel J. Y., 2013. Contexte halieutique et propositions en matière de gouvernance des aires marines protégées ouest-africaines (zone CSRP). Volet I, Cas du Parc National du Banc d'Arguin (Mauritanie), de Kayar et Bamboung (Sénégal), de Urok (Guinée Bissau) et de Tristao (Guinée). Convention CEPIA AFD/CSRP/UICN/IRD – Rapport final juin – Contexte halieutique des AMP, 49 p

Morand P. & Weigel J.-Y., 2013. Contexte halieutique et propositions en matière de gouvernance des aires marines protégées ouest-africaines (zone CSRP). Contexte halieutique : Cas du Parc National du Banc d'Arguin (Mauritanie), de Kayar et Bamboung (Sénégal), de Urok (Guinée Bissau) et de Tristao (Guinée). Volet I, Convention CEPIA AFD/CSRP/UICN/IRD – Rapport final juin.

Moreau A. & al, 2004. Méthode de recherche. S'approprier la méthode du *focus group*. Revue du praticien - médecine générale. Tome 18. N° 645 du 15 mars 2004, pp. 382-384.

N

Ndiaye A., 2013. Ecotourisme. In Echo-tourisme. Tourisme durable : les grands projets du gouvernement. Magazine sénégalais d'information et de promotion du tourisme, N°000, avril, p. 13.

Ndoye F. & Moity-Maïzi P., 2010. « Femmes et Coquillages » pour une gestion durable des ressources conchylioles dans le Delta du Saloum au Sénégal. Paper prepared for the 116th EAAE Seminar "spatial dynamics in agri-food systems: implications for sustainability and consumer welfare". Parma, (Italy), October 27th -30th, 5 p.

Ndoye F., Moity-Maïzy P. & Broutin C., 2002. De la pirogue au plat : le poisson fumé sur la Petite Côte sénégalaise. ENDA-GRAF, CNEARC, GRET, CIRAD, 89 p.

Ndoye S., 2003. Comportement hydrodynamique et hydro chimique de la nappe côtière du Continental Terminal du Saloum, thèse de doctorat de 3ème cycle, mention géologie, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, 152 p.

Ngom Sow F., 2005. Les fonctions de la mangrove dans la structuration et la biologie des peuplements de poissons de l'estuaire du Sine Saloum, thèse de doctorat de troisième cycle, mention biologie animale, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, 141 p.

Noël I. M., 2008. *Le paradigme écologique du développement durable en Afrique subsaharienne à l'ère de la mondialisation. Une lecture éthico-anthropologique de l'écodéveloppement*, coll. Publications universitaires européennes, Berne, Peter Lang, 394 p.

Noël J. F., Weigel J. Y., 2007. « Marine protected areas: from conservation to sustainable development ». *International Journal of Sustainable Development*, 10 (3), pp. 233-250.

Noël J-F, 2010. Conséquences en matière de gouvernance de la coexistence Réserve de biosphère/Parc National à l'international, Colloque « Parc National, quelle faisabilité ? » 7 avril 2010, Avon, 12 p.

O

Oberweis N., 2011. Dans la continuation du paradigme de la croissance: le développement. *Wachstum* April 2011, pp. 41-43. http://www.forum.lu/pdf/artikel/7147_306_Oberweis.pdf

Oréade-Brèche, 2008, Evaluation ex post du projet : préservation des ressources halieutiques par les communautés de pêcheurs au Sénégal « Narou Heuleuk » porté par l'association Océanium. CSN 1202. Avril, 82 p.

OSTROM E. [1990], *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Actions*. Cambridge: Cambridge University Press, pp. 1-28 + notes.

Ostrom E., 2010. *Gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, traduction française, révision scientifique de L. Baechler, Ed. de Boeck, Planète en Jeu, 301 p.

P

Pecqueur B., 2001. Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés. *Économie rurale*. N° 261, pp. 37-49. doi : 10.3406/ecoru.2001.5217, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ecoru_0013-0559_2001_num_261_1_5217

Pecqueur B., 2003. « Dans quelles conditions les objets patrimoniaux peuvent-ils être support d'activité ? » XIIIème conférence internationale du RESER, Mons 9 et 10 octobre, Ateliers de la Fucam, 6 p.

Pecqueur B., 2005. Le développement territorial : une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud. In Antheaume B. & Giraut F. (edrs) *Le territoire est mort, vive les territoires! Une (re) fabrication au nom du développement*. Paris, IRD Éditions, pp. 295-316.

Pecqueur B., 2009. « De l'exténuation à la sublimation : la notion de territoire est-elle encore utile ? » *Géographie, économie, société*, Vol. 11, 2009/1, pp. 55-62.

Pélissier P., 1966 (Version Charles Becker, 2008). *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*. Version électronique de l'ouvrage paru sous le même titre [Saint-Yrieix, Fabrègue : 939 p.], 537 p., 74 figures et 64 planches. Dakar, UCAD - Département d'Histoire, juin. http://www.histoire-ucad.org/archives/index.php?option=com_remository&Itemid=60&func=select&id=22,

Consulté le 6 octobre 2012.

Pires A., 1997. “Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique”. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, P. Mayer & A. P. Pirès, *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p.113- 169). Première partie : Épistémologie et théorie. Montréal : Gaëtan Morin, Éditeur, 405 p.

Pirrone C., 2012. Théorie du développement territorial dans une économie de satiété. Thèse de doctorat en Sciences Economiques, Université de Bretagne Occidentale, 336 p.

Plan d’Action Environnemental Régional (PAER) de Fatick, mars 2007, 33 p.

Plan de Gestion de l’Aire Marine Protégée Communautaire du Bamboung, 2010. Delta du Saloum-Sénégal, Tome I : Diagnostic, Biotope & les Ecologues Volontaires, avril, 194 p.

Plan Local de Développement de la Communauté Rurale de Bassoul, 2003, 102 p.

Plan Local de Développement de la Communauté Rurale de Toubacouta, 2001, 154 p.

Planète Conservation 2/2003. Ve Congrès mondial sur les parcs de l’UICN: Bénéfices par-delà les frontières, 32 p. www.iucn.org/themes/wcpa/wpc2003/.

Plante S. & André P., 2002. La gestion communautaire des ressources naturelles, cadre de référence pour une réflexion sur les communautés locales. *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, XXV:1, (Spring/printemps), 117-132.

Pomeroy R. S., Parks J. E., Watson Lani M., 2006. Comment va votre AMP? Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l’efficacité de la gestion des aires marines protégées. UICN, 248 p.

Praly C. 2010. Nouvelles formes de valorisation territoriale en agriculture, le cas de l’arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône. Geography. Université Lumière - Lyon II, 2010. French. <tel-00617137>

Programme de développement durable du tourisme au Sénégal. 3ème prix de développement durable du tourisme, 17 p.

Projet-Construire Ensemble une gestion des Pêches Intégrant les Amp (CEPIA) 2011: Etats des lieux nationaux. Rapport final : Dynamiques halieutiques et systemes de gestion des pêches. Senegal/Bamoung – Sept, 19 p.

Projet Régional des Pêches en Afrique De L'ouest (PRAO), 2011. Rapport d'évaluation des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA). Document réalisé par la Division Pêche Artisanale, Décembre, 77 p.

Projet Valorisation des espèces pour une utilisation durable des ressources sauvages au Sénégal (VALEURS), 2005. Déforestation de la mangrove et durabilité de l'exploitation des ressources malacologiques dans l'écosystème estuaire du delta et du fleuve Saloum. Ministère de l'environnement et de la protection de la nature, ISRA, UICN et CSE, 23 p.

Projet-UNDP/GEF-UNESCO/IOC, 2010. Réseaux d'acteurs sur l'adaptation au changement climatique en zone côtière de l'Afrique de l'Ouest. Dakar, janvier, 29 p.

R

Raffestin C., 1982. Remarques sur les notions d'espace, de territoire et de territorialité. *Espaces et sociétés*, 1982, no. 41, pp. 167-171.

Raffestin C., 1986. Le territoire selon Claude Raffestin. In : Auriac F., Brunet R., (edrs) *Espaces, jeux et enjeux ou l'analyse spatiale au cœur de la transversalité*. Fayard – Fondation Diderot, 343 p.

Raffin J. P., 2005. « De la protection de la nature à la gouvernance de la biodiversité », *Ecologie & politique*, /1, N°30, pp. 97-109. DOI : 10.3917/ecopo.030.0097.

RAMPAO, 2010. Evaluation de l'efficacité de gestion des AMP du Réseau d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest – RAMPAO, Dakar, 81 p.

Rapport d'études, 2009 : Cartographie territoriale Delta du Saloum, MDGIF et ONUDI, août, 115 p.

Rapport du Rapport du Sommet mondial pour le développement durable Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002, Publication des Nations Unies, New York, Numéro de vente : F.02, 192 p.

Rapport final phase 1 : Analyse des mécanismes de financement des aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest : proposition de renforcement de leur durabilité. TOME 3 : Le financement durable des aires protégées terrestres et marine : principes, mécanismes et expériences. Novembre 2010, 26 p.

Rapport final phase 1 : Analyse des mécanismes de financement des aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest : proposition de renforcement de leur durabilité. TOME 1 : Le financement durable des aires protégées terrestres et marine : principes, mécanismes et expériences. Novembre 2010, 79 p.

Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) 2013. Rapport provisoir, Mars 2014, 36 p.

Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest (REPAO), 2011. Analyse des pratiques, des politiques et des institutions de pêche et changements climatiques au Sénégal. Juin, 177 p.

Revue française de gestion, n° 184, p. 181-198. <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2008-4-page-181.htm>

Rist G. « Introduction », in *Le développement*, Presses de Sciences Po, 2007, pp. 17-25. URL : www.cairn.info/developpement--9782724610482-page-17.htm.

Rodary E. 2008/1. « Développer la conservation ou conserver le développement? » Quelques considérations historiques sur les deux termes et les moyens d'en sortir. *Mondes en développement*, n° 141, pp. 81-92. DOI : 10.3917/med.141.0081.

Rodary E., Castellanet C., 2003. Les trois temps de la conservation. In Rodary E., Castellanet C., ROSSI G. (eds.). *Conservation de la nature et développement : l'intégration impossible ?* 2003, Paris, Karthala, Collection « Economie et développement », pp. 5-44.

Roe D., Nelson F., Sandbrook C., 2009. *Gestion communautaire des ressources naturelles en Afrique - Impacts, expériences et orientations futures*. Série Ressources Naturelles n° 18, Institut International pour Environnement et le Développement (IIED), Londres, Royaume-Uni, 222 p.

Rognon E., 2004. Les enjeux de la défense de l'environnement. *Nouveaux Regards*, n° 25 – printemps, 8 p.

Roussel S., 2007. Efficacité d'une Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC), thèse de doctorat de 3^{ème} cycle, Université Montpellier 1, 264 p.

S

Sadio S. 1991. *Pédogénèse et potentialités forestières des sols sulfatés acides salés des tannes du Sine Saloum*, Sénégal, Editions ORSTOM, 269 p.

Saint-Julien T., 1986. Lectures : L'économie spatiale [Aydalot (Philippe), 1985, Économie régionale et urbaine. Paris, Economica]. *Espace géographique*. Tome 15 n°2, p. 126. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/spgeo_0046-2497_1986_num_15_2_4126

Salvat B., Cazalet B. & Féral F., 2008. La représentation internationale des aires marines protégées françaises : définition et affichage des surfaces protégées. Réflexions sur les AMP ultramarines. *Le Courrier de la Nature* n° 239 - Mai-Juin, pp. 34-41.

Samaganova A., Samson Y., 2007, *Typologie des ressources et ouverture des territoires*, Communication XLIII^e colloque de l'Association de Science Régionale De Langue Française (ASRDLF) « Les dynamiques territoriales Débats et enjeux entre les différentes approches disciplinaires », Grenoble et Chambéry, 11, 12 et 13 juillet 2007.

Samudra, dossier n°1. Au Sénégal, comment valoriser les produits débarqués par la pêche artisanale ? pp. 13-33, document non daté.

Santamaria F., 2002. Quel est l'intérêt de la notion de territoire pour le développement régional ? Recherches pour et sur le développement régional. INRA/DADP Développement Régional, Actes du Séminaire de décembre 2002-Tome 1, Montpellier, 21 p.

Sarr B. S., 2011. *Théologie du développement et inculturation. Questions de fondements.* Editions L'Harmattan, pp. 8-22 p.

Sarr M., 2010. Les effets de la dégradation des écosystèmes de mangroves dans la dynamique migratoire des populations des îles du Saloum: cas des villages de Bassoul et de Niodior. Mémoire de fin d'étude en Travaux d'Aménagement du Territoire et de la Gestion Urbaine, Ecole Nationale d'Economie Appliquée-Université Cheikh Anta DIOP de Dakar. <http://www.memoireonline.com>

Sarr O., 2005. Aire marine protégée, gestion halieutique, diversification et développement local : le cas de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (Sénégal). Thèse de doctorat, mention : Sciences Economiques, Ecole Doctorale des Sciences de la Mer, Université de Bretagne Occidentale, 244 p.

Savey S., 1994. Espace, territoire, développement local. In : Duché G., (ed.). *Territoires en mutation : à la mémoire de Jean Le Coz.* Montpellier : CIHEAM, pp. 39-41 (Cahiers Options Méditerranéennes; n° 3).

Savoie-Zajc L., 2007. Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide? Recherches qualitatives - Hors-Série - numéro 5, pp. 99-111

Sébastien L. & Brodhag C., 2004 « A la recherche de la dimension sociale du développement durable », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 3 | mis en ligne le 23 février 2004, consulté le 15 juillet 2014. URL : <http://developpementdurable.revues.org/1133>; DOI : 10.4000/developpementdurable.1133

Sen A., 2000. *Un nouveau modèle économique, Développement, Justice, Liberté.* Paris, Editions Odile Jacob, 356 p.

Sène C. 2011. Etablissement, gouvernance et facteurs de durabilité de l'aire marine protégée de Joal-Fadiouth (Sénégal). Communication présentée au 48^{ème} colloque ASRDLF, Schoelcher, Martinique, 15 p.

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Fatick, Edition 2007.

Situation économique et sociale du Sénégal en 2009. ANSD, décembre 2010, 303 p.

Situation économique et sociale du Sénégal. ANSD, Service Régional de la Statistique et de la Démographie De Fatick. Région de Fatick, édition 2007, août 2008, 161 p.

Situation économique et sociale du Sénégal. ANSD, Service Régional de la Statistique et de la Démographie De Fatick. Région de Fatick, édition 2008, juillet 2009, 127 p.

Situation économique et sociale du Sénégal. ANSD, Service Régional de la Statistique et de la Démographie De Fatick. Région de Fatick, édition 2010, août 2011, 121 p.

Sow I. & Guillard J., 2010. Suivi par hydroacoustique du peuplement piscicole d'une Aire Marine Protégée du Sine-Saloum (Sénégal): bilan 2003-2007. *J. Sci. Hal. Aquat.*, 1:21-32, 11 p.

Sow I. & Guillard J., 2009. Suivi de l'Aire Marine Protégée du bolong Bamboung (Sénégal) par hydroacoustique : bilan 2003-2007. Rapp. Océanium/IRD n° 2882A0, 22 p.

Stratégie nationale pour les aires marines protégées au Sénégal, 2013. Publiée par la *Direction des Aires Marines Communautaires Protégées, Ministère de l'Environnement et du développement durable*. Décembre, 55 p.

T

Tardif Jonathan, 2003. « Écotourisme et développement durable », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [Online], Volume 4 Numéro 1, mai, consulté le 27 août 2013. URL : <http://vertigo.revues.org/4575>; DOI : 10.4000/vertigo.4575.

Ternaux P., & Pecqueur B., 2008. Ressources territoriales, structures sociales et comportements des acteurs. *Revue canadienne des sciences régionales*, XXXI: 2, pp. 261-276.

Teulon F., 1992. Croissance, crises et développement. Presses Universitaires de France – PUF, Collection Major, 320 p.

Theveniaut M., 2010. Fiche de lecture : « Gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles », Elinor Ostrom. Traduction française, Révision scientifique de Laurent Baechler, Ed. de Boeck, Planète en JEU, 2010, 301 p. P'Actes, 31 octobre, 15 p.

Theys J., 2002. « L'approche territoriale du "développement durable", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 1|, mis en ligne le 23 septembre 2002, consulté le 04 octobre 2013. URL : <http://developpementdurable.revues.org/1475>; DOI : 10.4000/developpementdurable.1475.

Thiam M. D., 1986. Géomorphologie, évolution et sédimentologie des terrains salés du Sine Saloum (Sénégal), thèse de doctorat de 3^{ème} cycle, mention géographie, Université de Paris I, 186 p.

Thiao D., 2009. Un système d'indicateurs de durabilité des pêcheries côtières comme outil de gestion intégrée des ressources halieutiques sénégalaises. Thèse de doctorat en Sciences Economiques, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 297 p.

Thiao D., Déme M., Diallo M., Barry D. M., Diadhiou D. H., Mbaye A., Thiam M., 2006. Recensement national de la peche artisanale maritime sénégalaise. *CRODT/ISRA*, Rapport final, avril, 157 p.

Thomassin A., 2011. « Des réserves sous réserves ». Acceptation sociale des Aires Marines Protégées. L'exemple de la région sud-ouest de l'océan Indien. Thèse de doctorat en Géographie, Université de la Réunion, 400 p.

Tito De Morais L., Simier, M., Raffray, J., & Sadio, O., 2007 Suivi biologique des peuplements de poissons d'une aire protégée en zone de mangrove : le bolon de Bamboung (Sine Saloum, Sénégal). Rapport IRD 2007, 23 p.

Tito de Morais, L., Simier, M., Rafrray, J., Sadio, O. et Sow, I. 2007. Suivi écologique des peuplements de poissons de l'aire marine protégée du Bolong de Bamboung (Sine Saloum Sénégal), 19 p.

Toillier A. & Serpantié G., 2007. « Concilier conservation et développement : un nouvel enjeu pour l'aménagement du territoire ? Le corridor de Fianarantsoa, Madagascar », *Géocarrefour* [En ligne], Vol. 82/4, mis en ligne le : 31 décembre 2010, URL : <http://geocarrefour.revues.org/index3202.html>. DOI : consulté le 22/05/2013.

Touré E., 2010. Réflexion épistémologique sur l'usage des *focus groups* : fondements scientifiques et problèmes de scientificité. *Recherches qualitatives* – Vol. 29(1), 2010, pp. 5-27. Entretiens de groupe : concepts, usages et ancrages, ISSN 1715-8702 - <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/Revue.html>, © 2010 Association pour la recherche qualitative.

Tremblay S., 1999. *Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoire et repères théoriques*. Collection « Travaux et études en développement régional », Université du Québec à Chicoutimi, décembre, 52 p.

Tremblay S., 2004. A la recherche d'un autre développement ? La dévitalisation urbaine et la revitalisation communautaire au centre urbain de Chicoutimi de 1960 à nos jours. Thèse de doctorat en développement régional, Université du Québec à Chicoutimi et Université du Québec à Rimouski, 543 p.

U

UICN/PAPACO (2009). Grandes aires protégées des zones sahélo sahariennes : quelle contribution à la conservation ? 69 p.

UNESCO, 2011. Décisions adoptées par le comité du patrimoine mondial à sa 35e Session, Paris, 7 juillet, 290 p.

USAID Wula Nafaa, 2010. Convention locale pour une gestion durable des ressources naturelles, février, 30 p.

USAID Wula Nafaa, 2010. Convention locale : Plan d'Occupation des Sols (PAOS), février, 24 p.

V

Vaillancourt J. G. & Bamogo A., 2006. Commerce équitable et développement durable : Concepts opposés ou complémentaires ? 2^{nde} colloque international sur le commerce équitable et le développement durable, 19 -21 juin 2006 Montréal, Québec, Canada, 22 p.

Van Campenhoudt L., Quivy R. 2011 *Manuel de recherche en sciences sociales*, 4^e édition, Paris, Dunod, 262 p.

Van-Chi-Bonnardel R., 1969. « Les problèmes de la pêche maritime au Sénégal ». *Annales de Géographie*. T. 78, n°425. pp. 25-56.

Vande Weghe J. P. & C. Doumenge, 2001. Pourquoi des Aires Protégées ? *Canopée* n° 20- juin, pp. 5-6, document PDF.

Vergnolle Mainar C., 2006. Géographie et EEDD : la notion de ressource, à la croisée des approches disciplinaires et interdisciplinaires, colloque international des journées d'études de didactique de l'histoire et de la géographie, Reims, 23-24 octobre 2006.

Veyret Y., 2004. *Géographie des risques naturels. De l'aléa à la gestion*. Paris Hatier, 251 p.

Veyret Y., 2007. *Dictionnaire de l'Environnement*. Armand Colin, Paris, 403 p.

Villanueva M. C. S., 2004. Biodiversité et relations trophiques dans quelques milieux estuariennes et lagunaires de l'Afrique de l'Ouest : adaptation aux pressions environnementales. Thèses de doctorat, mention Ecologie/Environnement aquatique, Institut National Polytechnique de Toulouse, 246 p.

Vivien F. D., 2003. Jalons pour une histoire de la notion de développement durable, *Mondes en développement*, Vol.31-2003/1-n°121, pp. 1-21.

W

Weber J., Betsch J. M., & Cury P., 1990. « A l'interface hommes-nature : les ressources renouvelables » CNRS Programme Environnement, Colloque Recherche et Environnement, Strasbourg, 24-25, pp 39-50.

Weigel & al, 2007. Les contraintes démographiques de la gouvernance : la densification du peuplement et l'intensification de la mobilité. In Weigel Jean-Yves, Féral F., Cazalet B. (edrs.), *Les aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest : gouvernance et politiques publiques*. Paris, Perpignan : IRD, Presses Universitaires de Perpignan, pp. 61-82. ISBN 978-2-35412-010-8.

Weigel & al, 2007. La gouvernance locale et ses impasses. In Weigel Jean-Yves, Féral F., Cazalet B. (edrs.), *Les aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest : gouvernance et politiques publiques*. Paris, Perpignan : IRD, Presses Universitaires de Perpignan, pp. 141-166. ISBN 978-2-35412-010-8.

Weigel J. Y. et Sarr O., 2002. « Analyse bibliographiques des Aires Marines Protégées : Références générales et régionales ouest-africaines », CONSDEV Synthèse/WP1/02.

Weigel J. Y., Féral F., Cazalet B. 2007. *Les aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest. Gouvernance et politiques publiques*. Presses Universitaires de Perpignan, 232 p.

Weigel J. Y., Worms J., Da Silva A. S., Diéme S., Ould Saleck A., Cardoso L., Fall R., Ould Cheikh A. W., Da Silva A. O., 2002. « Evaluation du rôle des Aires Marines et Côtieres Protégées Ouest-africaines comme vecteur de conservation des ressources naturelles renouvelables et de développement économique et social », (PNBA, RBDS, RBABB). IRD /PNBA/DPN/UICN, Synthèse/WP1/01, Dakar, novembre, 26 p.

Weigel J. Y., Worms J., Diémé S., Da Silva A. O., 2002. « Etat et bilan de l'exploitation des ressources naturelles renouvelables ». Synthèse régionale, Parc National du Banc d'Arguin, Réserve de Biosphère du Delta du Saloum, Réserve de Biosphère de l'Archipel Bolama-Bijagos. IRD/PNBA/DPN/INEP, Dakar-Nouakchott-Bissau, October, CONSDEV, Synthèse/WP1/03, 34 p.

World Heritage Centre, 2012. Synergies pour protéger les sites. Patrimoine mondial n°70, UNESCO, <http://whc.unesco.org/fr/revue/70>

WWF International, 2001. Lignes directrices pour le développement de l'écotourisme communautaire, juillet, 24 p.

WWF International, 2001. Lignes directrices pour le développement de l'écotourisme communautaire. Juillet.

Y

Young O. R., 2000. Gérer les biens communs planétaires. *Critique internationale* n° 9, octobre, pp. 147-160.

Site internet

www.fao.org

www.iucn.org

<http://www.laligue.org/>

www.tematea.org

www.unep.org/GEO/geo3

<http://www.lesoleil.sn>, Edition du 7 Janvier 2014

ANNEXES

Annexe 1 : Pluviométrie Delta du Saloum

Stations pluviométriques de 1977 à 2006

Toubacouta		Sokone		Foundiougne		Fatick	
Années	Pluie annuelle						
1977	475	1977	469,8	1977	427,6	1977	373,2
1978	916,8	1978	880,4	1978	599,3	1978	481,2
1979	788,1	1979	869,2	1979	577,1	1979	528,6
1980	473	1980	483,4	1980	479,8	1980	351,8
1981	701,2	1981	627,6	1981	750,9	1981	514,2
1982	362,8	1982	421,7	1982	750,9	1982	578,8
1983	523,3	1983	418	1983	259,2	1983	263,9
1984	452	1984	521,7	1984	568,6	1984	534,8
1985	649,8	1985	662	1985	491,9	1985	627,3
1986	706,8	1986	593,2	1986	344,6	1986	450,6
1987	696,7	1987	461,2	1987	575,2	1987	572,5
1988	927,9	1988	912,7	1988	447	1988	604,4
1989	968,5	1989	551,9	1989	830,2	1989	599
1990	525,7	1990	477,1	1990	479,8	1990	290,9
1991	494	1991	512,4	1991	505,2	1991	404,5
1992	590,8	1992	442,9	1992	468,1	1992	438,3
1993	630,7	1993	603	1993	588	1993	534,3
1994	845,5	1994	794,3	1994	552	1994	532,7
1995	933,6	1995	648,1	1995	819,3	1995	714,5
1996	597,6	1996	555,3	1996	664,6	1996	441,7
1997	697,6	1997	667,5	1997	566,5	1997	385,6
1998	664,3	1998	544,1	1998	427	1998	417,2
1999	1004,6	1999	923,3	1999	901,9	1999	669,6
2000	862,6	2000	711,1	2000	854,6	2000	662,9
2001	687,8	2001	702,5	2001	766,9	2001	519,7
2002	678,6	2002	617	2002	666,6	2002	406,9
2003	605,7	2003	757	2003	595,4	2003	515
2004	460,4	2004	590,6	2004	646,6	2004	510,7
2005	820,5	2005	1019,5	2005	868,1	2005	651,8
2006	761,6	2006	549,4	2006	775,4	2006	608
Moy.	683,45	Moy.	632,9	Moy.	608,28	Moy.	506,15

Annexe 2. Des éléments de définition du concept d'écotourisme

Contrairement au tourisme de masse dont « *les effets destructeurs dans les régions d'accueil constituent une réelle menace environnementale, sociale et économique pour de nombreuses zones naturelles préservées qui voient leurs ressources s'épuiser* » (Deheunynck & al., 2004, p. 11), l'écotourisme constitue une forme de tourisme différent, touchant généralement mais pas exclusivement des groupes restreints.

C'est une autre manière de voyager, dans laquelle le respect de l'environnement et des sociétés d'accueil est mis en avant. Il est également compris comme *une activité à petite échelle favorisant l'observation, l'appréciation, l'interprétation, l'éducation et l'étude du milieu naturel, de ses paysages, de sa faune, de sa flore et de ses habitants (le volet étude pourrait appartenir aussi à ce que l'on appelle le « tourisme scientifique »)*, Municonsult (2002, p. 2).

Concept apparu dans les années 1980 et propulsé par les institutions internationales en charge de la conservation de la biodiversité (UICN, WWF) ainsi que par les organisations internationales promouvant le tourisme comme l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) et la Société Internationale d'Ecotourisme, l'écotourisme est considéré comme une notion floue. Sa première définition véritablement acceptable fut établie en 1990 par la Société Internationale d'Ecotourisme (TIES) pour qui : « *Il s'agit du voyage responsable dans des aires naturelles, qui préserve l'environnement et augmente le bien-être des populations locales* » (Drumm & Moore, 2002, p. 15 ; Deheunynck & al., 2004, p. 13). Dans cette définition, il est à noter que la nature des environnements n'est pas définie, ce qui pousse à tenter de définir le concept de manière beaucoup plus détaillée. Ainsi, la définition de Martha Honey peut être retenue comme étant plus ample et approfondie « *L'écotourisme, c'est le voyage dans les aires fragiles et primitives, généralement protégées, cherchant un impact minimal et (en général) à petite échelle. Il aide à éduquer le voyageur ; il fournit des fonds pour la préservation de l'environnement ; il bénéficie directement au développement économique et à la souveraineté des communautés locales ; et enfin il stimule le respect des différentes cultures ainsi que des droits humains* »¹.

¹ Honey M., 1999. *Ecotourism and sustainable development: Who owns paradise?* Washington D.C.: Island Press. Citée par Drumm A. & Moore A. 2002. *Développement de l'écotourisme - Introduction à la planification de l'écotourisme*, USAID, Alex C. Walker Foundation, The Nature Conservancy, Arlington, Virginie, Etats-Unis, p. 15.

Les aires légalement protégées, considérées en termes de marketing comme un « produit nature », sont actuellement un excellent « produit vendeur » car elles constituent un des attraits majeurs pour les touristes venant de milieux urbains où cette ressource se raréfie au fil du temps (Lequin, 2002, p. 2). Dans ce cadre, l'écotourisme est adopté par les organisations de conservation, particulièrement par The Nature Conservancy, en ce sens qu'il est le type de tourisme qui doit être utilisé dans la gestion de la majorité des aires protégées, notamment pour le cas des parcs nationaux et autres aires protégées présentant des objectifs de préservation particulièrement stricts. Pour l'IUCN² « *l'écotourisme est une visite, responsable au plan de l'environnement, dans des milieux naturels relativement peu perturbés, avec le but d'apprécier la nature (et toute autre dimension culturelle du passé ou du présent), qui fait la promotion de la conservation, qui a un faible impact négatif et qui permet une implication socio-économique des populations locales* ».

Assimilé à une forme de tourisme dont l'impact sur l'environnement physique et culturel est très faible, le terme écotourisme fut reconnu à l'occasion de l'adoption de l'agenda 21 à la Conférence de Rio (Cacomo, 2007, p : 212), pour concilier développement durable d'une communauté et conservation au sens de Lequin (2000, 2002), Gagnon & Gagnon (2006). Pour ces auteurs, cette pratique résulte de la prise de conscience des conservateurs et gestionnaires des ressources naturelles de la nécessité de prendre en compte les besoins et aspirations des communautés riveraines en intégrant les activités de conservation à celles de développement. En effet, l'OMT préconise : "Sur le plan touristique, le développement durable tient compte des besoins des touristes et des lieux de tourisme d'aujourd'hui en multipliant et en assurant en même temps leurs capacités pour le futur. Ce développement doit mener à ce que les besoins économiques, sociaux et esthétiques puissent être satisfaits sans toucher à l'intégrité culturelle, aux processus écologiques essentiels et à la diversité biologique" (Belattaf M. & Mouloud, non daté ; Le matinal³). Cacomo (p ; 213) retient que l'activité écotouristique consiste à préserver les ressources naturelles mais aussi les structures sociales et humaines des destinations visitées. Elle affirme une volonté d'éviter les dommages irréversibles qui pourraient contribuer à la dégradation des écosystèmes locaux, à la remise en cause ou au pillage du patrimoine culturel, et au bouleversement brutal des traditions et des modes de vie.

² Cette définition est donnée par Chanussot Stéphane Trehoux Norbert (2007) dans « *Etude sur les produits écotouristiques et leur application à la Réunion* » O2 Conseil / NT Consulting - Septembre, Rapport final, 87 pages.

³ www.lematinal.com

La perception des acteurs touristiques rencontrés dans notre zone d'étude est positive à l'endroit de l'écotourisme développé dans l'AMPC du Bamboung. Considéré comme une forme de tourisme qui conserve et met en valeur l'environnement tout en l'exploitant, certains propriétaires de réceptifs hôteliers voient dans l'écotourisme une dimension qu'ils qualifient d'éthique : « *l'écotourisme c'est plus dans la pratique que dans l'architecture, il implique un respect de l'environnement, c'est-à-dire moins d'impact sur l'environnement, mais aussi des impacts positifs en termes de retombées pour les populations locales. L'aspect pédagogique doit être privilégié car il faudrait que la façon de faire de l'écologie ou de l'exploitant, ait des impacts pédagogiques, pousse les gens à initier et que les touristes qui viennent soient davantage sensibilisés pour qu'ils ne contribuent pas à dévaloriser la culture locale* »⁴. Cette définition rejoint celle proposée par les enseignants de l'Istituto Industrial e Commercial de Pemba (IICP) du Mozambique, pour qui l'écotourisme est un « *produit qui combine de façon responsable et durable le déplacement, l'exploration, l'interprétation et l'appréciation d'un environnement naturel et/ou de culture traditionnelle; pratiqué avec le souci d'un impact minimal sur la communauté locale tout en suscitant sa participation et en lui permettant d'en retirer des bénéfices socioéconomiques* »⁵.

La polysémie du concept amène Lequin (2002, p. 5) à synthétiser les principales constantes tirées des diverses approches de l'écotourisme :

- **La demande :**
 - l'écotourisme se réfère principalement aux parcs et aux espaces naturels protégés;
 - l'écotourisme fait vivre une expérience exceptionnelle au visiteur.
- **La ressource :**
 - l'écotourisme ne doit pas déprécier la ressource ni nuire à son intégrité, mais plutôt contribuer à sa protection;
 - l'écotourisme est à l'opposé du tourisme de masse, il concerne des groupes restreints.

⁴ Enquêtes personnelles effectuées auprès des réceptifs hôteliers, de Toubacouta, Dassilamé Sérere, Missirah. Terrain de l'auteure, juillet-août 2013.

⁵ Diane Attendu, Projet EFA - Îles Du Saloum, volet – Écotourisme, Cégep de la Gaspésie et des îles/Groupe Collegia, 2013.

- **La communauté hôte :**

- la participation des communautés locales est garante de la viabilité de l'écotourisme et favorise le développement régional;
- l'écotourisme améliore la qualité de vie et le bien-être économique des communautés hôtes.

Gagnon & Lapointe (2006, p. 20) rajoutent à ces trois constantes une quatrième qui met en évidence le développement durable comme étant l'objectif principal visé par l'écotourisme. Dans ce sillage, Blamey (1997, 2001)⁶ retient que l'essence même du concept regroupe trois dimensions : *un tourisme axé sur la nature, une composante éducative et un besoin de durabilité*.

Cependant, il est important de souligner la différence qui existe entre l'écotourisme et d'autres formes de tourisme qui lui sont proches et fréquemment associées:

- Tourisme de nature ou tourisme d'aventure, développé dans les aires naturelles et qui *peut ne pas comporter les mécanismes destinés à atténuer les impacts sur l'environnement et échouer au niveau du respect des cultures locales* (Drumm & Moore, 2002, p. 3). C'est plutôt un tourisme de consommateur de l'environnement et qui n'a pas une obligation de conservation et de développement.
- Tourisme de nature durable, très proche de l'écotourisme, son degré élevé de mécanisation crée des barrières entre le visiteur et l'environnement naturel, ce qui le rend inapproprié comme activité écotouristique.
- Tourisme scientifique ou de recherche, couramment organisé dans les aires naturelles protégées, qui aide à avoir des informations sur le site. Il satisfait généralement les critères de l'écotourisme.
- Tourisme solidaire : un tourisme qui met en avant l'implication de la population locale dans les différentes phases du projet touristique, le respect de l'individu et de la culture locale ainsi que la répartition équitable des bénéfices (ATES⁷ 2009).

⁶ Cite par Tardif Jonathan, 2003. « Écotourisme et développement durable », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [Online], Volume 4 Numéro 1, mai, consulté le 27 août 2013. URL : <http://vertigo.revues.org/4575> ; DOI : 10.4000/vertigo.4575.

⁷ Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire

- Tourisme culturel, ethnographique ou du patrimoine culturel dont l'intérêt porte sur les traditions locales et les habitants, mais se traduit souvent par une transformation de la culture locale en marchandise, dans la mesure où l'adaptation au goût des touristes entraîne la dégradation des traditions culturelles des pays hôtes.
- Tourisme vert ou durable, dont le travail est axé sur l'environnement pour rendre toute l'industrie du tourisme plus favorable à celui-ci. Regroupant les différentes formes de tourisme et inspiré par la conservation, le tourisme durable met en valeur le respect et la préservation *des ressources patrimoniales (naturelles, culturelles et sociales) d'un territoire à l'intention des touristes accueillis de manière à minimiser les impacts négatifs qu'ils génèrent immanquablement* (Knafou, Peyvel, & Tabarly, 2011)⁸. Dans ce contexte, la durabilité est recherchée sous l'angle : *a) de la prise de conscience ; b) de la définition de principes à respecter en prenant soin de ne pas considérer la "ressource" touristique comme une ressource qui s'épuise lorsqu'elle fait l'objet d'une mise en valeur touristique ; c) de la mise en œuvre de ces principes de façon à entretenir le potentiel touristique du lieu en fonction de la succession des pratiques et des sensibilités dominantes*⁹.

A la différence du tourisme durable pratiqué dans une approche écologique passive et dont il est très proche, l'écotourisme implique la participation active des populations locales et des touristes à des actions de sauvegarde et/ou d'éducation à la sauvegarde de la biodiversité (reforestation, protection de la faune et de la flore, réintroduction d'espèces menacées...) (Lecolle, 2008, p.9). Sur le plan économique, il semble être une alternative permettant aux populations locales de bénéficier de retombées, contrairement au tourisme de masse dont une bonne partie des bénéfices reste ou retourne dans les pays d'origines des touristes ou se retrouve entre les mains des entrepreneurs nationaux ou urbains. Toutefois, même si l'écotourisme est une activité en plein essor et encouragée par les ONG et les organismes internationaux, au Sénégal, il n'occupe qu'*une part très faible dans l'offre touristique nationale, avec seulement 5% de touristes*¹⁰ attirés par ce produit. Ce dernier, bien qu'en expansion, n'occupe encore qu'une place marginale et de « niche » comparé au tourisme de masse peut-on souligner avec Engel & al, (2009, p. 3).

⁸ Knafou R., Peyvel E., Tabarly S., 2011. Les nouvelles dynamiques du tourisme dans le monde. Glossaire, 4 février. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/tourisme/TourVoc.htm>:

⁹ Ibidem

¹⁰ Ndiaye A. 2013. Ecotourisme. In Echo-tourisme. Tourisme durable : les grands projets du gouvernement. Magazine sénégalais d'information et de promotion du tourisme, N°000, avril, p. 13.

Annexe 3. Les activités et attractions au campement Keur Bamoung

Au campement écotouristique *Keur Bamoung*, les services proposés sont très variés et encadrés par des éco-guides locaux (Fig. 1). Les différentes thématiques abordées lors de la découverte mettent en valeur le paysage par son interprétation et l'exploration favorise des interactions entre elles. Pour le séjournant et le visiteur de passage, l'expérience est le plus souvent mémorable.

a. La visite du village de Sipo

Après avoir débarqué au quai, une petite visite permet de découvrir Sipo, seul village situé dans l'AMPCB. Ce village traditionnel où vit la reine de Sipo constitue un lieu de transit pour tous les touristes qui arrivent à Keur Bamoung. Un marché artisanal et un restaurant mis à la disposition des touristes permettent aux populations locales de créer quelques emplois et aux touristes de prendre goût au mode de vie local. Cette politique entre dans le cadre de l'implication et de la responsabilisation des communautés locales dans la valorisation du produit écotouristique qu'est le campement tout en leur permettant de bénéficier de ces retombées. De même l'emplacement de ce marché, au-delà des limites de l'AMP, favorise la sauvegarde de l'environnement. Une petite randonnée d'environ 1,9 kilomètre mène les visiteurs au campement Keur Bamoung.

b. Le circuit guidé pédestre ou trekking

La randonnée pédestre prend son départ derrière la dernière case au nord du campement. Elle offre la possibilité de découvrir et d'apprécier les nombreux paysages de cet écosystème à travers des chemins entre palétuviers, bras de mer, galerie et savane arborée. Animée par un éco-guide, cette activité se fait tôt le matin ou en fin d'après-midi. Trois boucles sont envisageables en fonction du choix du visiteur, qui, décide de continuer ou de retourner : une première boucle de 2 kilomètres pour une durée de 1 heure permet de longer la végétation dense et verte de la mangrove. Sur ce trajet, il est possible d'apercevoir des singes verts (vervets), des singes rouges (patas), des phacochères et des guib harnachés. La deuxième boucle, longue de 4 kilomètres, dure 2 heures et conduit les touristes au cœur de la forêt de Bamoung, lieu de passage de nombreux animaux. La troisième et dernière boucle fait 9 kilomètres pour une durée de 3 heures. Elle offre une découverte de nombreuses espèces d'oiseaux (aigrettes, vautours, coulis, rollier d'Abyssinie, Coucal du Sénégal) à travers une diversité d'arbre et d'arbustes (baobab, acacia, anacardier, détarium etc.).

c. Le circuit guidé écologique

Le sentier écologique appelé par les éco-gardes « le sentier écolo » permet de découvrir la richesse de l'écosystème de mangrove et l'immensité des tannes. Le « sentier écolo » prend son départ au sud du campement et se pratique uniquement en marée basse, animé par un éco-guide. Son tracé sinueux et amphibie entraîne le visiteur à pied au cœur de la mangrove, puis dans les bolongs et sur les tannes vifs et herbeux de l'AMP. Deux circuits de longueurs différentes sont possibles à la demande : la première boucle de 45 mn mène les visiteurs au tanne de Ngath Sambou où ils découvrent trois espèces de palétuviers : *Avicennia africana*, *Rhizophora racemosa* et *Rhizophora mangle*. Ces espèces abritent des alevins, des huîtres, des éponges et des ascidies. La deuxième boucle qui dure 1 h 30 mn commence à partir du tanne Ngath Sambou et amène les visiteurs au lit du bolong du Bamboung jusqu'à Kabaye. Sur ce chemin, les visiteurs font la découverte des nids de Tilapia, des crabes violonistes, des singes verts et de différentes espèces d'oiseaux.

A la suite des différents itinéraires permettant de découvrir l'avifaune, une initiation à l'ornithologie, variable et adaptable en fonction de la volonté du visiteur peut être suivie avec les éco-guides.

d. Les promenades en canoë kayak

Ce promenade se fait en marée haute et permet de découvrir la mangrove à travers une multitude de canaux. Aucun circuit prédéterminé n'est fourni, le visiteur est libre de déterminer son itinéraire. La durée de l'activité est fonction de la volonté du visiteur. Cette visite ne nécessite pas la présence d'un éco-guide et donne aux visiteurs l'occasion de profiter pleinement de la richesse de cet écosystème, où les racines des palétuviers jouent un rôle important. Véritables ancrés végétales, les racines assurent leur stabilité et protègent les côtes contre l'érosion côtière. Sur la rive située à l'opposé de celle du campement, se trouve l'observatoire des animaux, un lieu idéal pour observer des oiseaux et animaux. Des pique-niques et bivouac y sont souvent organisés.

e. La promenade guidée en pirogue jusqu'au mirador de surveillance

La promenade en pirogue prend son départ sur la petite plage au sud du campement. Elle permet de parcourir le bolong du Bamboung sur toute sa longueur et d'atteindre l'entrée de l'AMP. Les visiteurs découvrent le paysage du bolong, les oiseaux d'eau et de mangrove et parfois des mammifères marins comme le dauphin. Arrivés à destination ils发现

l'impressionnante vue panoramique du mirador de surveillance. Cette activité dure en général une journée.

Par ailleurs des activités de pêche sont proposées en dehors de l'AMP à la demande du visiteur.

f. La visite des amas coquilliers du Diorom Boumag ou l'île aux coquillages

Anciennement habités par des peuples qui consommaient des huîtres, des arches et autres coques, les amas coquilliers (fig. 1, photo A) ont fait l'objet de fouilles archéologiques qui ont trouvé sur place des ossements humains, de restes de cuisine, de végétaux, de foyers, de céramique, de pierre, de métaux et de sépultures et dont la date se situerait entre le 7ème et le 13ème siècle. Ponctués d'impressionnants baobabs, le site abrite un sentier en boucle qui parcourt les différents tumulus, le « baobab sacré » au tronc imposant à l'intérieur duquel se déroulaient des prières, sacrifices et cérémonies rituelles. Visité également par des touristes venant d'autres hôtels de la zone de Toubacouta, le site est actuellement dans un mauvais état de conservation accéléré par les effets de l'érosion côtière. Un projet de mise en place d'une réhabilitation est envisagé sur ce grand amas coquiller. Cet écomusée devrait devenir un lieu d'exposition d'anciennes méthodes de cuisine, de matériels agricoles utilisés, du matériel de pêche et d'une arène de lutte.

A la fin de la journée, les visiteurs passent souvent au reposoir des oiseaux, véritable refuge ornithologique pour observer le retour de certaines espèces telles que les cormorans, les pélicans, les aigrettes...). Ces derniers passent la nuit dans cette île pour ensuite repartir au petit matin.

g. Le circuit écotouristique guidé « Entre deux eaux » de Néma Bah

Appelé communément sentier écotouristique « Entre deux eaux » de Néma Bah, ce circuit est une initiative de la communauté villageoise (fig. 1 : photo B). Dans l'optique de pérenniser et de diversifier les activités proposées par le gîte écotouristique, il a été créé dans un écosystème autre que celui de l'AMPCB. Ainsi, les habitants de Néma Bah ont jugé nécessaire de faire profiter les touristes et la communauté locale de leur patrimoine en mettant en valeur leurs ressources en eau. Le sentier écotouristique « Entre deux eaux » de Néma Bah, est intégré dans les circuits de l'AMPC du Bamboung. Dans ce circuit, l'accent est mis sur les deux écosystèmes d'eau douce et d'eau salée marqués par la construction de barrages anti sel par l'IUCN en 2007, et dont la différence est nettement affirmée par le type de végétation.

L'exploration du sentier se fait en deux boucles dont l'une qui se trouve sur le côté salé (entre mangrove et tanne) présente l'historique et la légende du village qui viennent s'associer au produit écotouristique. L'autre boucle met en relief des légendes comme celle du premier pont du Niombato « fanguith », qu'on ne traversait jamais seul.



Quelques activités de découverte proposées à Keur Bamboung. (A) Pancarte indiquant le sentier écolo de Nema Ba ; (B) Amas coquilliers de Diorom Bou Mack et (C) Un site de camping pour les touristes aux alentours de l'AMPC. (Photos, Ndickou Gaye, 2013-2014).

Identification**1. Nom du village**

2. Age

3. Ethnie

1. sérère 2. sérère niominka 3. socé 4. wolof
 5. diola 6. autre

4. Si 'autre', précisez :

5. Etes-vous résident du village?

1. Oui 2. non

Activités**9. Quelle est votre principale activité?**

1. pêche 2. agriculture

Allez à '12. OÙ PRATIQUEZ-VOUS VOTRE ACTIVITÉ?' si QUELLE EST VOTRE PRINCIPALE ACTIVITÉ? = "pêche"

Allez à '21. organisation des sorties avant AMPC' si QUELLE EST VOTRE PRINCIPALE ACTIVITÉ? = "agriculture"

10. Pratiquez-vous d'autres activités?

1. riziculture 2. maraîchage 3. mareyage
 4. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

11. Si 'autres', précisez :

12. Où pratiquez-vous votre activité?

1. Dans les bolong 2. en mer 3. les deux
 4. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

La question n'est pertinente que si QUELLE EST VOTRE PRINCIPALE ACTIVITÉ? = "pêche"

GROUPE N° 1: Comment sont vos relations avec les autres usagers?

1	2	3	4
---	---	---	---

- 13. autres pêcheurs**
14. exploitants de mollusques
15. touristes
16. autres usagers

Bonnes (1), mitigées (2), mauvaises (3), pas de relation (4).

Organisation de l'activité**21. De quelle façon organisiez-vous vos sorties?**

1. individuellement 2. en groupe 3. autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

22. Si 'autre', précisez :

6. Si non, quelle est votre localité d'origine?

**7. Quelle est la durée de votre séjour?
(de la date d'arrivée à la date de départ)**

8. Niveau d'instruction

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1. supérieur | <input type="checkbox"/> 2. secondaire | <input type="checkbox"/> 3. primaire |
| <input type="checkbox"/> 4. alphabétisé | <input type="checkbox"/> 5. coranique | <input type="checkbox"/> 6. ne sait ni lire |
| <input type="checkbox"/> 7. ni écrire | | |

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

GROUPE N° 1: S'il existe des conflits entre vous et les autres usagers de la ressource, de quelle nature sont-ils?

1	2	3	4
---	---	---	---

- 17. autres pêcheurs**
18. exploitants de mollusques
19. touristes

ouvert (1), latent (2), réglé (3), pas de conflits (4).

20. autres usagers

1. ouvert 2. latent 3. réglé 4. pas de conflits

23. Quelle est la fréquence de vos sorties?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1. chaque jour | <input type="checkbox"/> 2. un jour/deux |
| <input type="checkbox"/> 3. une fois par semaine | <input type="checkbox"/> 4. deux fois par semaine |
| <input type="checkbox"/> 5. autres | |

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

24. Si 'autres', précisez :

25. Comment appréciez-vous le coût de vos investissements ?

1. pas du tout cher 2. moins cher 3. cher
 4. plus cher 5. NSP

26. A qui appartient le matériel utilisé ?

1. personnel 2. groupement 3. autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

27. Si 'autre', précisez :

28. Qui finance votre activité ?

1. fonds propre 2. bailleurs 3. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

Perception sur la création de l'AMPC, ses impacts sur les activités économiques et les ressources

33. Etes-vous au courant de l'existence de l'AMPC du Bamboung ?

1. Oui 2. non

34. Par quel moyen l'avez-vous connue ?

1. bouche à oreille 2. réunion 3. lecture
 4. radio 5. film 6. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si connaissance de l'existence de l'AMPC = "Oui"

35. Si 'autre', précisez :

36. Selon vous, à qui appartient les terres de Bamboung ?

37. Y pratiquiez-vous des activités avant la création de l'AMPC ?

1. Oui 2. non

Aller à '42. poisson1' si pratique activités à Bamboung avant AMPC = "non"

38. Si oui, lesquelles ?

1. Pêche 2. cueillette de mollusques
 3. agriculture 4. riziculture
 5. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

La question n'est pertinente que si pratique activités à Bamboung avant AMPC = "Oui"

39. Si 'autre', précisez :

GROUPE N°3: Quel était l'état des ressources avant la création de l'AMPC ?

1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---

40. poiss ons

41. mollusques

très abondant (1), abondant (2), moyennement abondant (3), rare (4), très rare (5), NSP (6).

29. Si 'autres', précisez :

30. Si vous bénéficiez d'autres appuis, de quelle nature sont-ils ?

1. Technique 2. financier

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si financement de l'activité = "bailleurs" ou financement de l'activité = "autres"

31. De quelle manière vous organisez-vous pour gérer cet appui ?

1. association 2. GIE 3. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

32. Si 'autre', précisez :

GROUPE N°4: Selon vous, la création de l'AMPC a-t-elle des impacts positifs sur les ressources ?

1	2	3
---	---	---

42. poiss ons

43. mollusques

oui (1), non (2), NSP (3).

44. Si oui, pouvez-vous nous dire à travers les éléments ci-dessous, par quel moyens l'observez-vous ?

1. augmentation de la quantité des prises
 2. réapparition d'espèces rares
 3. apparition de nouveaux espèces
 4. variété des espèces
 5. augmentation du poids des espèces
 6. augmentation de la taille des espèces
 7. autres

Pour les poissons l'effet est observé dans la zone tampon de l'AMPC (dans le Diomboss)

45. Si 'autre', précisez :

46. La création de l'AMPC a-t-elle des impacts sur votre activité ?

1. oui 2. non 3. NSP

Aller à '47. NATURE DES IMPACTS' si impacts sur l'activité = "oui" ou impacts sur l'activité = "non"

Aller à '54. regain d'activités' si impacts sur l'activité = "NSP"

Aller à '65. destination des produits exploités' si impacts sur l'activité = "non"

47. Quelle est la nature des impacts ?

1. Très positifs 2. plutôt positifs
 3. positifs 4. négatifs
 5. plutôt négatifs 6. très négatifs

Aller à '50. indicateurs d'impacts négatifs' si NATURE DES IMPACTS = "Très positifs" ou NATURE DES IMPACTS = "plutôt positifs" ou NATURE DES IMPACTS = "positifs"

La question n'est pertinente que si impacts sur l'activité = "oui" ou impacts sur l'a

48. Si les impacts sont positifs, comment se manifestent-ils ?

- 1. augmentation de la quantité des produits pêchés
- 2. augmentation des revenus
- 3. gain en termes de temps
- 4. gain en termes d'investissement
- 5. création de nouveaux emplois
- 6. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (5 au maximum).

La question n'est pertinente que si NATURE DES IMPACTS = "Très positifs" ou NATURE DES IMPACTS = "plutôt positifs"

49. Si 'autres', précisez :

50. Si les impacts sont négatifs, comment se manifestent-ils ?

- 1. baisse de la quantité des prises
- 2. baisse des revenus
- 3. éloignement des zones de pêche
- 4. pertes d'emplois
- 5. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

La question n'est pertinente que si NATURE DES IMPACTS = "positifs" ou NATURE DES IMPACTS = "négatifs"

51. Si 'autres', précisez :

Caractérisation des impacts sur les engins utilisés, la modification des zones de pêche de même que le changement de périodicité des activités**57. Avez-vous changé de matériels de pêche avec la création de l'AMPC?**

- 1. Oui
- 2. non

58. Si oui, lesquels parmi les éléments cités ci-dessous ?

- 1. pirogue
- 2. type de filet
- 3. type de moteur
- 4. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

59. Si 'autres', précisez :

60. Quelle était la fréquence de vos sorties avant la création de l'AMPC?

- 1. chaque jour
- 2. un jour/deux
- 3. une fois par semaine
- 4. deux fois par semaine
- 5. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

Destination des produits exploités**65. Quelle est la destination des produits exploités ?**

- 1. Consommation du ménage
- 2. commerce
- 3. le deux à la fois

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

66. A qui sont-ils vendus ?

- 1. revendeurs locaux (bana bana)
- 2. mareyeurs
- 3. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si destination des produits exploités = "commerce"

52. Exercez-vous d'autres activités pour compenser les pertes ?

- 1. Oui
- 2. non

53. Si oui, lesquelles ?

La question n'est pertinente que si pratique d'activités compensatoires = "Oui"

54. Selon vous, l'AMPC a-t-elle créé un regain d'activités depuis sa mise en place ?

- 1. Oui
- 2. non
- 3. NSP

Aller à '57. changement de matériels de pêche' si regain d'activités = "NSP"

55. Si oui, lesquelles ?

La question n'est pertinente que si regain d'activités = "Oui"

56. Est-ce que ces activités existaient avant la création de l'AMPC ?

- 1. Oui
- 2. non
- 3. NSP

61. Si 'autres', précisez :

62. Comment appréciez-vous le coût de vos investissements avant la création de l'AMPC ?

- 1. pas du tout cher
- 2. moins cher
- 3. cher
- 4. plus cher
- 5. NSP

63. De quelle façon les organisez-vous avant la création de l'AMPC ?

- 1. individuellement
- 2. en groupe
- 3. autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

64. Si 'autre', précisez :

68. Vers quel marché les produits sont-ils acheminés ?

- 1. local
- 2. national
- 3. international

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

69. D'où viennent les acheteurs ?

- 1. du village
- 2. des villages environnants
- 3. de la région de Fatick
- 4. de partout dans le pays
- 5. de l'étranger

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

Opinion sur la conservation dans l'AMPC

70. Considérez-vous l'AMPCB comme un moyen de conservation des ressources naturelles?

1. oui 2. non 3. NSP

71. Selon vous, quels peuvent être les modes de régulation à mettre en place si l'on ouvrait le bolong?

1. achat de ticket d'entrée
 2. système de quota
 3. périodicité de l'exploitation
 4. repos biologique concerté

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

72. L'AMPCB a-t-elle suscité la nécessité de conserver d'autres espaces?

1. Oui 2. non 3. NSP

73. Si oui, où exactement?

La question n'est pertinente que si souhait de créer d'autres espaces = "Oui"

74. Pouvez-vous nous dire les raisons qui poussent à vouloir mettre en défens ces espaces?

75. Pensez-vous que le modèle Bamboung est replicable?

1. Oui 2. non 3. NSP

76. Si oui, pourquoi?

La question n'est pertinente que si replicabilité du modèle Bamboung = "Oui"

77. Si non, quels sont les manquements à éviter ou à améliorer?

Questionnaire adressé aux Groupements des femmes

2012-2013 - PIC/AMP-UCAD

Identification

1. Nom du village

2. Nom du GIE d'adhésion

3. Nombre d'adhérantes

4. Nom de l'Union locale d'affiliation

5. Age

6. Ethenie

1. sérère 2. sérère niominka 3. socé 4. wolof
 5. diola 6. autre

7. Si 'autre', précisez :

8. Niveau d'instruction

1. supérieur 2. secondaire 3. primaire
 4. alphabétisée 5. coranique 6. ne sait ni lire
 7. ni écrire

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

Activités

9. Quelle est votre principale activité?

1. exploitation et transformation de mollusques
 2. transformation de poisson
 3. agriculture
 4. riziculture
 5. maraîchage
 6. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (5 au maximum).

Aller à '13. lieu de maraîchage' si principale activité = "maraîchage"

10. Si 'autres', précisez :

Aller à '15. dans le vasières' si principale activité1 = '2; 3 ou 4'

11. Si votre principale activité est l'exploitation et la transformation de mollusques, quelles sont les produits collectés?

1. Arche (pagne) 2. Huître (yokoss)
 3. Cymbium (yétt) 4. Murex (touffa)

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

12. Dans quelles vasières faites-vous vos collectes de mollusques?

1. vasières à proximité du village
 2. vasières des villages environnants
 3. vasières communes aux villages environnants

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si principale activité = "exploitation et transformation de mollusques"

13. Où pratiquez-vous l'activité de maraîchage?

1. dans le village 2. dans les villages environnants
 3. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

14. Si 'autres', précisez :

GROUPE N°1: Existe-t-il des modes de régulation à l'accès aux espaces dédiés à ces exploitations?

1 2 3

15. dans le vasières

16. dans les périmètres maraîchers

17. dans champs

18. autres (à préciser)

oui (1), non (2), NSP (3).

19. Si oui, lesquels?

20. De qui émanent les modes de régulation et d'accès?

1. GIE de femmes 2. associations villageoises
 3. chef de village 4. PCR
 5. Sous préfet 6. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (5 au maximum).

21. Si 'autres', précisez :

GROUPE N°2: Comment sont vos relations avec les usagers de l'espace qui vous concerne?

1 2 3 4

22. pêcheurs,

23. touristes,

24. exploitants de mollusque

25. maraîchers

26. agriculteurs

Bonnes (1), mitigées (2), mauvaises (3), pas de relations (4).

27. Existe-t-il des conflits entre vous et les autres usagers?

1. Oui 2. non

GROUPE N°3: S'il existe des conflits, de quelle nature sont-ils?

1 2 3

- | | | | |
|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 28. Pêcheurs | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 29. touristes | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 30. exploitants de mollusques | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 31. maraîchers | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 32. agriculteurs | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

*ouvert (1), latent (2), réglé (3).***Organisation des activités****GROUPE N°4: De quelle façon organisez-vous le travail?**

1 2 3 4

- | | | | | |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 33. exploitation et transformation de mollusques | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 34. transformation de poisson | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 35. agriculture | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 36. riziculture | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 37. maraîchage | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 38. autres | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

*Individuellement (1), en groupe (2), en famille (3), autres (4).***39. A qui appartient le matériel utilisé?**

1. groupement 2. personnel 3. famille
 4. emprunté 5. autres

*Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).***GROUPE N°5: Qui finance votre activité?**

1 2 3

- | | | | |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 40. exploitation et transformation de mollusques | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 41. transformation de poisson | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 42. agriculture | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 43. riziculture | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 44. maraîchage | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 45. autres | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

*Fonds propre (1), bailleur (s) (2), autres (3).***46. Bénéficiez d'autres appuis?**

1. Oui 2. non

47. Si oui, qui en est le bailleur?

--

48. Quelle est la nature des appuis?

1. Technique 2. financier

*Vous pouvez cocher plusieurs cases.***49. De quelle manière vous organisez-vous pour gérer cet appui ?**

1. association 2. GIE 3. autres

*Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).***50. Si 'autres', précisez :**

--

GROUPE N°7: Quelle est la quantité de produits exploités en (kg) par sortie?**51. Arche (pagne)**

--

52. Huître (yokoss)

--

53. Cymbium (yétt)

--

54. Murex (touffa)

--

GROUPE N°7: Quelle est le prix du produits exploités en (kg) par sortie?**55. Arche (pagne)**

--

56. Huître (yokoss)

--

57. Cymbium (yétt)

--

58. Murex (touffa)

--

GROUPE N°7: Quelle est la quantité de produits exploités en (kg) par sortie?**59. oignon**

--

60. aubergine

--

61. gombo

--

62. carotte

--

63. choux

--

64. piment

--

65. tomate

--

66. navet

--

67. autres produits

--

GROUPE N°7: Quelle est le prix du produits exploités en (kg) par sortie?**68. oignon****69. aubergine****70. gombo****71. carotte****72. choux****73. piment****74. tomate****75. navet****76. autres produits****Perception sur la création de l'AMPC et ses impacts sur les activités économiques****77. Etes-vous au courant de l'existence de l'AMPC du Bamboung ?**

- 1. Oui 2. non

Aller à '82. propriétaire des terres de Bamboung' si connaissance de l'existence de l'AMPC = "non"

78. Si oui, par quel moyen l'avez-vous connue ?

- 1. Bouche à oreille 2. réunion 3. lecture
- 4. radio 5. film 6. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (5 au maximum).

79. Y pratiquiez-vous des activités avant la création de l'AMPC?

- 1. Oui 2. non

Aller à '100. regain d'activités' si activités avant AMPC1 = "non"

Aller à '110. produits acheminés vers' si activités avant AMPC1 = "non"

80. Si oui, de quelles activités s'agissait-il?

- 1. pêche
- 2. transformation de poisson
- 3. exploitation et transformation de mollusques
- 4. agriculture
- 5. riziculture
- 6. maraîchage
- 7. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (6 au maximum).

La question n'est pertinente que si activités avant AMPC1 = "Oui"

81. Si 'autres', précisez :**82. Selon vous, à qui appartenaient les terres de Bamboung ?****GROUPE N°11: Selon vous quel était l'état des ressources avant la création de l'AMPC?**

1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---

83. poissons

84. arche (pagne)

85. huître (yokoss)

86. cymbium (yétt)

87. murex (touffâ)

très abondant (1), abondant (2), moyennement abondant (3), rare (4), très rare (5), NSP (6).

GROUPE N°12: Pensez-vous que l'AMPC a permis une régénération des ressources?

1	2	3
---	---	---

88. poissons

89. mollusques

Oui (1), non (2), NSP (3).

90. Si oui, pouvez-vous nous dire à travers les éléments ci-dessous, comment l'observez-vous ?

- 1. augmentation de la quantité des prises
- 2. apparition de nouvelles espèces
- 3. variété des espèces
- 4. augmentation du poids des espèces
- 5. augmentation de la taille des espèces
- 6. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (5 au maximum).

91. Si 'autres', précisez :**92. La création de l'AMPC a-t-elle des impacts sur vos activités ?**

- 1. oui 2. non 3. NSP

Aller à '100. regain d'activités' si impacts de l'AMPC sur les activités = "non"

93. Si oui, de quelle nature sont-ils ?

- 1. Très positifs 2. plutôt positifs
- 3. positifs 4. négatifs
- 5. plutôt négatifs 6. très négatifs
- 7. NSP

94. Si les impacts sont positifs, comment se manifestent-ils ?

- 1. augmentation de la quantité des produits collectés
- 2. augmentation des revenus
- 3. gain en termes de temps
- 4. gain en termes d'investissement
- 5. création de nouveau emplois
- 6. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

95. Si 'autres', précisez :

96. Si les impacts sont négatifs, comment se manifestent-ils ?

- 1. baisse de la quantité des produits colléctés
- 2. baisse des revenus
- 3. éloignement des vasières de collecte
- 4. pertes d'emplois
- 5. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

97. Si 'autres', précisez :

98. Exercez-vous des activités pour compenser ces pertes ?

- 1. Oui
- 2. non

99. Si oui, les quelles ?

100. Selon vous, l'AMPC a-t-elle créé un regain d'activités depuis sa mise en place ?

- 1. Oui
- 2. non
- 3. NSP

Destination des produits exploités**109. Quelle est la destination des produits exploités ?**

- 1. Consommation du ménage 2. commerce
- 3. le deux à la fois

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

110. Vers quel marchés sont acheminés les produits ?

- 1. local
- 2. national
- 3. international

Si international, préciser le pays

101. Si oui les quelles ?

102. Est-ce que ces activités existaient avant la création de l'AMPC ?

- 1. Oui
- 2. non
- 3. NSP

103. Quelle était la fréquence de vos sorties avant la création de l'AMPC ?

- 1. chaque jour
- 2. un jour/deux
- 3. une fois par semaine
- 4. deux fois par semaine
- 5. autres

104. Si 'autres', précisez :

105. Quelle est la fréquence de vos sorties actuellement ?

- 1. chaque jour
- 2. un jour/deux
- 3. une fois par semaine
- 4. deux fois par semaine
- 5. autres

106. Si 'autres', précisez :

107. Comment appréciez-vous le coût de vos investissements avant la création de l'AMPC ?

- 1. pas du tout cher
- 2. moins cher
- 3. cher
- 4. plus cher
- 5. NSP

108. Comment appréciez-vous le coût de vos investissements actuellement ?

- 1. pas du tout cher
- 2. moins cher
- 3. cher
- 4. plus cher
- 5. NSP

Opinion sur la conservation dans l'AMPC**112. Considérez-vous l'AMPCB comme un moyen de conservation des ressources naturelles ?**

- 1. oui
- 2. non
- 3. NSP

113. L'AMPC a-t-elle suscité la nécessité de conserver d'autres espaces ?

- 1. Oui
- 2. non
- 3. NSP

111. D'où viennent les acheteurs ?

- 1. du village
- 2. des villages environnants
- 3. de la région de Fatick
- 4. de partout dans le pays
- 5. autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

114. Si oui, où exactement ?

115. Pouvez-vous nous dire les raisons qui poussent à vouloir mettre en défens ces espaces ?

116. Selon vous, quels peuvent être les modes de régulation à mettre en place si l'on ouvrait le bolong?

- 1. achat de ticket d'entrée
- 2. système de quota
- 3. périodicité de l'exploitation organisée par village
- 4. repos biologique
- 5. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

117. Pensez-vous que le modèle Bamboung est replicable?

- 1. Oui
- 2. non
- 3. NSP

118. Si oui, pourquoi?

La question n'est pertinente que si replicabilité du modèle Bamboung = "Oui"

119. Si non, quels sont les manquements à éviter ou à améliorer?

Questionnaire adressé aux gérants des réceptifs hôteliers ou campements

juillet-décembre 2013 - PIC-AMP/UCAD

Identification

1. Nom du village

2. Nom du réceptif

3. Date de création

4. Quel est le statut de l'infrastructure (mode d'hébergement)

1. Hôtel 2. camping 3. lodge 4. auberge

5. De combien de chambres est constituée le réceptif?

6. Quel est le nombre total de lit?

7. Quel est la capacité d'accueil?

8. Quel type de tourisme pratiquez-vous ?

1. Vision 2. découverte 3. nature
 4. masse 5. autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

9. Si 'autre', précisez :

Perception sur la création de l'AMPC et ses impacts

10. Êtes-vous au courant de l'existence de l'AMPC du Bamboung?

1. Oui 2. non

11. Si oui, par quel moyen avez-vous été informé de sa création?

1. bouche à oreille 2. réunion 3. lecture
 4. radio 5. film 6. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si Connaissez-vous l'existence de l'AMPC = "Oui"

12. Si 'autres', précisez :

13. Quelles sont vos attentes par rapport à la mise en place de cet outil de conservation?

1. reconstitution des stocks
 2. plus d'attrait pour la région
 3. bénéfique pour les populations locales
 4. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

14. Si 'autres', précisez :

15. Pensez-vous que les bénéfices tirés du camping pourront compenser les pertes causées par la création de l'AMPC?

1. Oui 2. non 3. NSP

16. Si oui; comment?

La question n'est pertinente que si compensation des pertes par le camping = "Oui"

17. Si non, pourquoi l'AMPC ne peut pas compenser les pertes?

La question n'est pertinente que si compensation des pertes par le camping = "non"

18. Existaient-ils des circuits touristiques qui intégraient l'AMPC avant sa mise en défens?

1. Oui 2. non 3. NSP

19. Pouvez-vous nous les identifier?

La question n'est pertinente que si Existence de circuits dans Bamboung = "Oui"

20. Avec l'installation du campement keur Bamboung au cœur de l'AMPC, avez-vous créé et/ou développé des circuits qui intègrent l'aire protégée ?

1. Oui 2. non

21. Si oui, comment sont-ils organisés?

La question n'est pertinente que si intégration nouveaux circuits = "Oui"

Opinion sur la conservation de l'AMPC

22. Pensez-vous que l'AMPC a suscité la création de nouvelles infrastructures ?

1. Oui 2. non 3. NSP

23. Si oui, les quelles?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 1. hôtels | <input type="checkbox"/> 2. campements |
| <input type="checkbox"/> 3. marché artisanal | <input type="checkbox"/> 4. autres infrastructures |

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si création d'infrastructures dues à l'AMPC = "Oui"

24. Si 'autres', précisez :

25. Selon vous; comment se manifestent les impacts positifs de l'AMPC sur votre activité?

- 1. création de nouveaux emplois
- 2. augmentation du flux touristique
- 3. augmentation des revenus
- 4. visibilité
- 5. introduction dans des circuits internationaux
- 6. aucun
- 7. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

26. Si 'autres', précisez :

33. Considérez-vous l'AMPCB comme un moyen de conservation des ressources naturelles?

- 1. Oui
- 2. non
- 3. NSP

34. Selon vous, quels peuvent être les modes de régulation à mettre en place si l'on ouvrait le bolong?

- 1. Achat de ticket d'entrée
- 2. système de quota pour la collecte des mollusques
- 3. périodicité de l'exploitation
- 4. repos biologique concerté
- 5. NSP
- 6. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

35. Si 'autres', précisez :

36. Selon vous, est-ce que l'AMPCB a suscité la nécessité de conserver d'autres espaces?

- 1. Oui
- 2. non
- 3. NSP

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

37. Si oui, où exactement?

La question n'est pertinente que si nécessité de conserver d'autres espaces = "Oui"

27. Quels sont les impacts négatifs sur votre activités?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 1. baisse du flux touristique | <input type="checkbox"/> 2. baisse des revenus |
| <input type="checkbox"/> 3. perte d'emplois | <input type="checkbox"/> 4. aucun impacts |
| <input type="checkbox"/> 5. autres | |

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

28. Si 'autres', précisez :

29. Quelles sont les activités organisées aux alentours de l'AMPC?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 1. découverte du paysage | <input type="checkbox"/> 2. balade dans les bolong |
| <input type="checkbox"/> 3. randonnée | <input type="checkbox"/> 4. pêche |
| <input type="checkbox"/> 5. autres | |

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

30. Si 'autres', précisez :

31. Quel est le nombre de clients pour l'activité proposée?

32. Quel est le coût du service?

38. Pouvez-vous nous dire les raisons qui poussent à vouloir mettre en défens ces espaces?

39. Pensez-vous que le modèle Bamboung est replicable?

- 1. Oui
- 2. non
- 3. NSP

40. Si oui, pourquoi?

- 1. Oui
- 2. non
- 3. NSP

La question n'est pertinente que si Réplicabilité de bamboung = "Oui"

41. Si non, quels sont les manquements à éviter ou à améliorer?

La question n'est pertinente que si Réplicabilité de bamboung = "non"

Questionnaire adressé aux touristes du campement Keur Bamboung

2013 - PIC-APM/UCAD

Identification

1. Pays d'origine

2. Nationalité

3. Sexe

1. Femme 2. Homme

4. Age

5. De Quelle catégorie socioprofessionnelle êtes-vous ?

1. En activité 2. retraité

6. Avez-vous voyagé :

1. Seul 2. en famille 3. en couple
 4. avec des amis 5. autres

7. Si 'autres', précisez :

8. Quels sont les motifs de votre voyage?

1. Vacances 2. affaire 3. étude 4. autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

9. Si 'autre', précisez :

Fréquence du ou des séjours.

10. Est-ce votre 1ère visite dans le campement keur bamboung ?

1. Oui 2. non

11. Si ce n'est pas votre 1ère visite, quelle est la fréquence de vos séjours ?

1. une fois par mois 2. plusieurs fois par mois
 3. une fois par année 4. plusieurs fois par année
 5. autre

12. Si 'autre', précisez :

13. Quelle est la durée de votre séjour?

durée du séjour en nombre de nuitsées

Perception par rapport à l'installation du campement dans l'aire marine protégée

14. Comment avez-vous connu le campement Keur Bamboung?

1. A travers un ami
 2. sur internet
 3. à travers les réseaux sociaux
 4. à travers les guides
 5. sur le site de l'Océanium
 6. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (5 au maximum).

18. Si oui, comment pourront se manifester ces impacts?

19. Pensez-vous que la pratique dans le campement Keur Bamboung respecte les exigences de l'écotourisme?

1. Oui 2. non 3. NSP

20. Si non, que faudrait-il éviter?

16. Est-ce le statut d'aire marine protégée (parc) qui vous a poussé à séjouner dans le campement?

1. Oui 2. non

17. Pensez-vous que l'implantation du campement au cœur de l'AMPC aura des impacts négatifs sur le milieu et les espèces?

1. Oui 2. non

Perception sur la qualité du service

GROUPE N°2: qualités des services dans le campement

1 2 3 4 5

21. Comment jugez-vous la qualité du service au campement Keur Bamboung

22. Comment jugez-vous la qualité de l'accueil?

23. Comment trouvez-vous la prestation des guides du campement?

très satisfaisant (1), satisfaisant (2), plutôt satisfaisant (3), pas du tout satisfaisant (4), très insatisfaisant (5).

24. A quel prix estimez-vous le coût des services qui vous sont proposés?

1. Très cher 2. cher 3. acceptable 4. pas cher

La réponse est obligatoire.

25. Pensez-vous que le statut d'AMPC favorisera l'augmentation du flux touristique dans le campement ou dans les autres réceptifs?

1. oui 2. non 3. NSP

26. Qu'aimerez-vous voir être amélioré dans l'environnement du campement?

1. Hébergement 2. restauration 3. guidage
 4. salubrité 5. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

La réponse est obligatoire.

27. Si 'autres', précisez :



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECRET

PORTANT CREATION D'AIRIES

MARINES PROTEGEES

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

**DECRET PORTANT CREATION
D'AIRES MARINES PROTEGEES**

RAPPORT DE PRESENTATION

Le Sénégal dispose de 700 km de côte et d'une zone économique exclusive de près de 200000 marins. La diversité des écosystèmes littoraux se traduit par la présence d'une importante diversité biologique côtière et marine. Les possibilités de maintien ou de reconstitution de la diversité biologique des régions côtières et littorales existent, en particulier pour les zones humides lagunaires, estuariennes et deltaïques. A cet effet, le Sénégal a défini un plan national d'actions et pris des options stratégiques à caractère spécifique pour la conservation de la Biodiversité dans les écosystèmes marins et côtiers. Toutefois, l'expérience du Sénégal, en terme de création et d'organisation de la gestion des aires protégées, et les acquis de la conservation de la biodiversité dans l'espace littoral sénégalais, peuvent et doivent servir de référence et d'axes d'ancrage dans les perspectives de la mise en place d'un réseau régional de zones marines et côtières protégées en capitalisant, en particulier, l'expérience du Programme Régional de Conservation des Zones Marines et Côtieres, du projet Biodiversité Sénégal-Mauritanie et du développement du Réseau AFRIMAB de l'UNESCO, conformément aux orientations stratégiques du volet Environnement du NEPAD.

Le Congrès sur les Parcs Nationaux tenu en septembre 2003 ayant constaté que l'essentiel des efforts de protection concerne les écosystèmes continentaux, a recommandé que les Etats mettent l'accent sur la protection d'au moins 5% de leur espace littoral et marin. Cet objectif s'inscrit parfaitement dans la vision du Président de la République déclinée lors du Sommet Mondial de Johannesburg sur le Développement Durable et lors du 5ème Congrès Mondial de Durban sur les Parcs.

La promotion des Aires Marines Protégées constitue un avantage certain pour la conservation de la structure, du fonctionnement et de la diversité des écosystèmes ; de leur reconstruction en cas de dégradation ; l'amélioration du rendement de la Pêche et des retombées sociales et économiques pour les communautés locales. Par conséquent, la création des cinq (05) Aires Marines Protégées, objet de ce projet de décret est une stratégie pour renforcer les régimes de gestion intégrée des zones marines et côtières.

Telle est l'économie du présent projet de décret.

Décret portant création d'Aires Marines Protégées

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la Constitution, notamment en ses articles 43 et 76 ;
- vu la Convention africaine d'Alger du 15 septembre 1968 sur la conservation de la nature et des ressources naturelles ratifiée par le Sénégal le 26 mars 1972 ;
- vu la Convention de Paris du 16 novembre 1972 relative à la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ratifiée par le Sénégal le 13 mai 1976 ;
- vu la Convention de Washington du 03 mars 1973 relative au commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES), ratifiée par le Sénégal le 03 novembre 1977 ;
- vu la Convention de Ramsar du 02 février 1971 relative aux zones humides d'importance internationale ratifiée par le Sénégal le 11 novembre 1977 pour le texte initial de la Convention et le 15 mai 1985 pour le protocole de Paris du 03 décembre 1982 amendant la Convention ;
- vu la Convention d'Abidjan du 23 mars 1981 relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ratifiée par le Sénégal le 5 août 1984 ;
- vu la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer de Montego Bay en date du 10 décembre 1982 ratifiée par le Sénégal le 25 octobre 1984 ;
- vu la Convention de Rio de juin 1992 relative à la Diversité Biologique ratifiée par le Sénégal en juin 1994 ;
- Vu la Loi N° 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national ;
- Vu la Loi N° 86-004 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la Protection de la Faune ;
- et la Loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des Collectivités Locales ;

Vu la Loi n° 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux Collectivités Locales ;
Vu la Loi N° 98-32 du 14 avril 1998 portant Code de la Pêche Maritime ;
Vu la Loi N° 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'Environnement ;
Vu le décret n° 96-1130 du 27 décembre 1996 portant application de la loi relative au transfert de compétences en matière de gestion et d'utilisation du Domaine National, du Domaine Privé et du Domaine Public ;
Vu le décret N°2004-561 du 21 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret N°2004-562 du 22 avril 2004 portant nomination des Ministres ;
Vu le décret N°2004-564 du 26 avril 2004 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des Etablissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères, modifié par le décret N° 2004-607 du 30 avril 2004 ;

Sur rapport du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature,

DECREE :

ARTICLE PREMIER : Sont créées les Aires Marines Protégées suivantes :

- **Aire Marine Protégée de Saint-Louis** située dans les dépendances maritimes de la Commune de Saint-Louis ;
- **Aire Marine Protégée de Kayar** comprenant les dépendances maritimes de la Commune et la fosse marine de Kayar ;
- **Aire Marine Protégée de Joal-Fadiouth** comprenant les dépendances maritimes de la Commune, le bras de mer et la mangrove ;
- **Aire Marine Protégée de Abene** comprenant les dépendances maritimes de la Communauté rurale et la mangrove ;
- **Aire Marine Protégée de Bambounce** délimitée au Nord par le bras de mer de Diombos, au Sud par la forêt de Kolé et le village de Sipo, à l'Est par le bolong de Bandiala et à l'Ouest par les forêts de Diogaye et Kabaye.

Les coordonnées géographiques et les superficies de chacune de ces Aires Marines Protégées sont mentionnées à l'annexe au présent décret.

ARTICLE 2 : Les objectifs de chaque Aire Marine Protégée, les principes d'accès, d'exploitation et de gestion qui découlent des Conventions internationales, des législations et des politiques nationales d'environnement et de pêche en vigueur, seront définis sous forme d'arrêtés conjoints des Ministres chargés de l'Environnement et de la Pêche.

ARTICLE 3 : Chaque Aire Marine Protégée fait l'objet d'un plan de gestion sous la supervision d'un comité technique comprenant les services nationaux compétents et dont le mandat et la composition seront précisés par arrêté ministériel.

ARTICLE 4 : Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie Maritime, le Ministre des Forces Armées, le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Dakar, le 04 NOVEMBRE 2004

Par Le Président de la République

Le Premier Ministre

Macky Sall

Abdoulaye WADE

ANNEXE : POSITIONS ET SUPERFICIE DES AIRES MARINES PROTEGEES

AIRE MARINE PROTEGEE DE SAINT-Louis

Zones de Relevés	Côte		Mer		Superficie (km ²)
Coordonnées	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude	496
1	15 ° 58' 5 N	16 ° 31' 5 W	15 ° 58' 5 N	16 ° 48' 5 W	
2	15 ° 50' 0 N	16 ° 31' 5 W	15 ° 50' 0 N	16 ° 48' 5 W	

AIRE MARINE PROTEGEE DE KAYAR

Zones de Relevés	Côte		Mer		Superficie (km ²)
Coordonnées	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude	171
1	14 ° 59' 1 N	17 ° 04' 8 W	15 ° 01' 6 N	17 ° 10' 8 W	
2	14 ° 53' 1 N	17 ° 10' 5 W	14 ° 55' 6 N	17 ° 16' 5 W	

AIRE MARINE PROTEGEE DE JOAL

Zones de Relevés	Côte		Mer		Superficie (km ²)
Coordonnées	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude	174
1	14 ° 04' 5 N	16 ° 46' 7 W	14 ° 04' 5 N	16 ° 51' 7 W	
2	14 ° 13' 0 N	16 ° 52' 2 W	14 ° 13' 0 N	16 ° 57' 2 W	

AIRE MARINE PROTEGEE D'ABENE

Zones de Relevés	Côte		Mer		Superficie (km ²)
Coordonnées	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude	119
1	13 ° 02' 3 N	16 ° 44' 5 W	13 ° 02' 3 N	16 ° 49' 5 W	
2	12 ° 55' 3 N	16 ° 45' 3 W	12 ° 55' 3 N	16 ° 50' 3 W	

AIRE MARINE PROTEGEE DE BAMBOUNG

Relevés	Coordonnées UTM (m)		Superficie (km ²)
	X	Y	
4	335026	1521869	70
5	336726	1520769	
6	338526	1520969	
7	338326	1522669	
8	338626	1523869	
9	340026	1525119	
10	339226	1526919	
11	338076	1529469	
12	338576	1531369	
13	337626	1531969	
14	336326	1531069	
15	335526	1531269	
16	332476	1530569	
17	331076	1530169	
18	330326	1529019	
19	329426	1528169	
20	330126	1527869	
21	330476	1527369	
22	331526	1527369	
23	332476	1526519	
24	332826	1526819	
25	334326	1524669	
26	335126	1523869	
27	334326	1522929	
28	334576	1522319	
29	335326	1521169	
30	335026	1521869	

**Région de Fatick
Département de Foundiougne
Arrondissement de Toubacouta
Communauté Rurale de Toubacouta**

**EXTRAIT D'ACTE DE DELIBERATION N° 06 / CRT
DU CONSEIL RURAL DE TOUBACOUTA EN DATE DU 10 OCTOBRE
2002**

Ordre du jour :

Création d'une Aire Marine Protégée (AMP) au niveau du bolon Bamboung et les parties côtières limitrophe.

Date de convocation : 05/10/2002

L'an deux mille deux et le dix du mois d'Octobre s'est tenue dans les locaux de l'hôtel Keur Saloum à Toubacouta ; la réunion élargie du conseil rural de toubacouta sous la présidence de Monsieur Abdoulaye Sarr ; Président à l'effet d'examiner l'ordre du jour indiqué.

Date de réunion : 10/10/2002

Etaient présents.

Abdoulaye SARR

Samba THIAW

Wénousse BATHILY

ELH.Sahil SENGHOR

Cissé DIAME

Tidiane KANE

ELH. Lamine DIANKO

Mamadou DIAME

Sadio DEMBA

Moustapha DIAME

Moussa SEYDI

Mamadou SONKO

Seynabou DIAME

Lamine DRAME

Abdoulaye SARR

ELH THIAM

Fodé DIOUF

Abdou DEMBA

Ibrahima NIANG

Ibrahima SARR

Nombre de conseiller en exercice : 32

Nombre de conseiller présents : 20

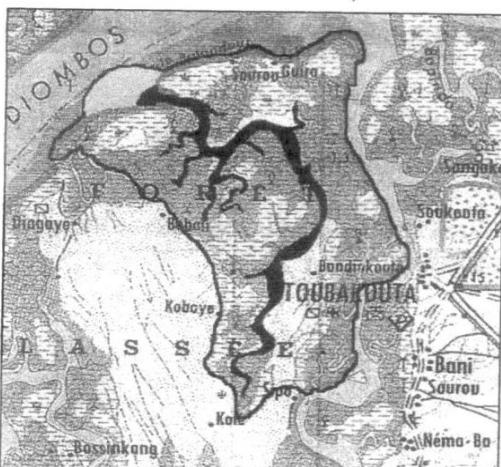
Quorum exigé : 17 atteint

LE CONSEIL RURAL DE TOUBACOUTA

Vu la constitution,
Vu le code des collectivités locales en son article 35,
Vu la loi n°64-46 du 17 juin 1964, relative au domaine national,
Vu la loi n° 72-25 du 19 avril 1972 relatives aux communautés Rurales modifiée par la loi n°80-14 du 03 juin 1980,
Vu le décret n°72-1288 du 27 octobre 1972 relative aux conditions d'affectation et de désaffectation des terres du domaines nationale comprise dans les terroirs des communautés rurales, modifié par le décret n° 80-1051 du 14 Octobre 1980 et le décret n° 86-445 du 10 avril 1986 de la communauté Rurale,
Vu la loi n° 86 04 du 24 janvier 1986, portant Code de la chasse et de la protection de la faune,
Vu la loi n° 98032 du 14 avril 1998, portant Code de la Pêche Maritime,
Vu la loi n° 2001-01 du 15 janvier 2001, portant code de l'environnement et son décret d'application n° 2001-282 du 12 avril 2001,
Vu la loi 96 06 et 96 07 du 22 mars 1996, portant respectivement cde des collectivités locales et transfert des compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales et son décret d'application n°1130 du 27 décembre 1996,
Vu le Proces Verbal de délibération N° 06 du Conseil Rural de Toubacouta en date du 10/10/2002 approuvé le 03/12/02 par le sous-préfet de Toubacouta,

DELIBERE A LUNANIMITE DES CONSEILLERS PRESENTS :

Article 1^{er} : La création d'une Aire Marine Protégée (AMP) au niveau du bolon Bamboung et de sa périphérie comme détaillé sur la carte ci-dessous. Cette Réserve Naturelle Communautaire d'une superficie de 68 Km² sera gérée par un comité de gestion qui sera supervisé et formé par l'Océanium.



LEGENDE :

- | | |
|--|------------------------|
| | Zone centrale de l'AMP |
| | Zone tampon |
| | Limite de l'AMP |

L'AMP est délimité :

- au Nord par le bras de mer du Diombos,
- au Sud par la forêt de Kolé et le village de Sipo
- à l'Est par le bolon du Bandiala,
- à l'Ouest par les forêt de Diogaye et Kabaye

Article 2 : L'installation d'un campement communautaire au niveau de l'île Coco (partie Est de l'AMP du Bamboung). Les dépenses induites par la construction du campement et de son équipement seront prises en charge par le Projet Narou Heuleuk comme mesure d'accompagnement pour le bon fonctionnement et la pérennisation de l'AMP du Bamboung. La gestion du campement, dont les retombés financières reviendront à la communauté, sera confié à un professionnel de l'éco-tourisme.

Ont signé les conseillés présents

Fait à Toubacouta le 10 Octobre 2002

Pour extrait certifié conforme

Le Président de la Communauté Rurale
Abdoulaye SARR



Le Secrétaire de séance

Vu
Le Sous-Préfet
Papa FALL



Annexe 4 : procès verbaux

PROCES-VERBAL de Mise place du Comité d'Orientation de l'AMCP/Bamboung

L'an deux mille treize et le quatorze Décembre, s'est tenue une rencontre pour la mise place du comité d'orientation de l'AMCP/Bamboung, au centre d'éducation environnementale du Bamboung, sis dans l'aire marine communautaire protégée/Bamboung. Ainsi, les points suivants ont été à l'ordre jour :

1. La présentation du processus ayant abouti à la création du comité d'orientation par le conservateur de l'AMCP/Bamboung.
2. La mise en place proprement dite dudit comité.

Etaient présents à cette rencontre, le Sous préfet de Toubacouta, le Directeur adjoint de la DAMCP, les représentants d'autres directions, les élus locaux, les partenaires et les quatorze chefs de village (voir liste de présence en annexe)

A l'entame, le président de la communauté rurale de Toubacouta a sollicité le chef de village de l'île Sipo, abritant la rencontre, de formuler des prières pour un bon déroulement du programme. En effet ce dernier a pris la parole pour exprimer toute sa satisfaction à l'égard du Sous préfet, des services techniques et des chefs de village présents dans la salle en leur souhaitant la bienvenue.

Le Sous préfet lui a succédé en invitant les autorités présentes à se rappeler des raisons de la tenue de cette réunion. Sur ceux, il a demandé au Conservateur de l'Aire de rappeler à l'assistance l'ensemble du processus ayant abouti à la création du comité d'orientation.

Sans plus tarder, le capitaine Alioune Badara Gueye d'expliquer qu'à son arrivée au poste de commandement de l'AMCP/Bamboung, il n'a pas trouvé de documents ou d'autres supports traitant de manière exhaustive la gestion communautaire du Bamboung. C'est ainsi qu'il a profité de ses prises de contact avec les quatorze chefs villages pour recueillir les impressions des uns et des autres sur la gestion du Bamboung. De ces impressions, il est ressorti de manière générale une méconnaissance totale des activités courantes dans l'Aire Marine et surtout des questionnements sur : A qui profite les bénéfices qui y sont tirés ?

Ainsi, il a rendu compte au Sous préfet, au président de la communauté rural et au président du comité de gestion. Dès lors, une équipe conjointe regroupant l'Océanium, le représentant du conseil rural, le président du comité de gestion et lui-même avez fait le déplacement dans tous les villages gestionnaires de l'AMCP/Bamboung afin de sensibiliser et de redynamiser les communautés à une gestion beaucoup plus responsable, volontaire, participative et communautaire. A l'issue de cette tournée une assemblée générale a été tenue le 15 Décembre 2012 dans l'enceinte de l'hôtel communautaire de Toubacouta où il s'agissait d'identifier tous les acteurs prenants part à la gestion de l'aire ainsi que des représentants (délégués) et chefs des villages.

Toujours, dans le souci de donner plus de légitimité et de légalité à la gestion de cette aire communautaire, des séances de travaux ont été organisées. Lesquelles séances ont abouti à la rédaction d'un arrêté du Sous préfet sortant ; bien que des amendements aient été apportés par la suite.

Dans cet arrêté nous pouvons citer, entre autres l'article 2 portant création de l'organe de décision communément appelé comité d'orientation et qui nous réunit aujourd'hui.

La parole a été reprise par Monsieur le Sous préfet qui s'est félicité d'abord de la présence effective de tous les représentants des membres du comité d'orientation. Ensuite il a ajouté qu'il appartient dès lors et déjà aux acteurs locaux d'être conscients de la responsabilité qui leur a été confiée, leur niveau d'implication dans la gestion des ressources biologiques et culturelles du Bamboung, qui du reste, sont des compétences transférées. Cependant, il n'a pas manqué de rappeler la présence des services techniques de l'Etat, en particulier la DAMCP pour l'application et le contrôle des directives de conservation et de gestion des ressources naturelles de Bamboung.

D'antan, c'était le comité de gestion, le seul existant d'ailleurs, qui définissait, exécutait et s'auto évaluait sur les activités de gestion. La création et la mise en place de ce nouveau comité permettra d'orienter et d'évaluer son bras exécutif (comité de gestion).

Il est également revenu sur le principe de l'universalité des dépenses publiques de la communauté rurale qui n'a qu'un seul compte au niveau du trésor public. Néanmoins, des stratégies peuvent être développées afin que les bénéfices générés puissent revenir entièrement aux populations locales autour de l'Aire Marine. Il a ajouté qu'ayant le même objectif, les parties prenantes sont condamnées à cheminer ensemble ; ceci dans le respect, la

confiance, l'entente mutuelle et surtout l'obligation de rendre compte à toute la communauté. Parce que l'AMCP/ Bamboung dépasse le cadre national, les bailleurs et organisations non gouvernementales ont l'œil sur la conservation et la gestion en cours.

Dans son intervention M. Mamadou Bakhoum représentant du conseil rural de Toubacouta a reconnu l'appartenance de l'AMCP à l'Etat du Sénégal qu'il a corroboré par l'existence de trois documents institutionnels que sont :

La délibération du conseil rural, le décret présidentiel et l'arrêté sous préfectoral.

Cependant, il manque au comité de gestion un règlement intérieur et un statut juridique auxquelles nous devons dorénavant nous pencher pour leurs élaborations. Par ailleurs, il s'est désolé de la non restitution des travaux des Instituts de Recherche et Universités effectués au sein de l'AMCP/Bamboung, raison pour laquelle il a voulu attirer l'attention des pouvoirs déconcentrés et décentralisés.

M. Youane Mutone, représentant de l'Océanium a annoncé qu'ils ont entamé avec le Conservateur une esquisse de clés répartition des bénéfices. Ensuite elle sera partagée et amendée au besoin avant d'être valider par toutes les parties prenantes.

Le représentant du chef de village de Soucouta, Moussa Mané a attiré l'attention de l'assistance sur la nécessité de renforcer la surveillance. A défaut, la maintenir. Parce que c'est elle qui fait le charme de l'AMCP, sans oublier le rôle très déterminant que la communication a joué, amenant les populations à s'approprier de la conservation et de la gestion de l'AMCP.

S'agissant du Commandant Assane Ndoye, représentant la Direction des Parcs Nationaux, il a axé son intervention sur l'évolution des Aires Protégées ; Des parcs nationaux aux gestions purement exclusives des populations à la cogestion dans de nouvelles Aires. D'où l'intérêt d'impliquer dans le cas Bamboung tous les acteurs et favoriser l'échange entre les deux comités. Il a terminé en proposant la suppression du comité de gestion du campement qui doit plutôt être une commission intégrée dans le comité de gestion.

Parlant au nom du Directeur des Aires Marines Communautaires Protégées, le Commandant Boucar Ndiaye a transmis solennellement toute l'importance et la satisfaction que le Colonel Abdoulaye Diop, Directeur national des AMCP accorde aux Aires Protégées en particulier

celle de l'Aire Marine Communautaire/Bamboung pour son statut d'Aire marine pionnière au Sénégal.

Personnellement, il a montré tout l'espoir qu'il porte sur l'Aire, car selon lui, l'enjeu suscité autour de la gestion de l'AMCP laisse présager de bons augures.

Dans un style métaphorique, il s'est adressé aux chefs de villages pour dire qu'un champ de culture doit bénéficier de tous les soins culturaux nécessaires pour que son propriétaire puisse espérer récolter les fruits de son labour. Donc, étant des acteurs locaux, ils doivent s'investir davantage dans la conservation.

Il a également apporté quelques précisions sur l'AMCP qui demeure un patrimoine national bien que sa gestion reste communautaire. Abordant la question des résultats de recherche non restitués, il a informé qu'au niveau du Ministère de la recherche, ils sont entrain de mettre en place de nouvelles modalités qui tiendront compte des avis des autorités des structures d'accueils. Il sera complété par le Docteur Mamadou Diop, conseiller du Directeur national qui a affirmé que des réflexions sont en cours pour la mise place d'un conseil consultatif de recherche scientifique et technique composé de Professeurs d'Universités avec un pôle de recherche dans chaque AMCP dans le but d'asseoir une bonne conservation des ressources naturelles.

Enfin, le Commandant a essayé de traduire en wolof le contenu de l'arrêté faisant mention de la composition du comité d'orientation, en plus de ces rôles dans la gestion de l'AMCP. Toujours selon lui, la présence de Océanium dans ce comité serait beaucoup plus profitable si elle constituait un organe consultatif.

M. Ibnou Sow de rassurer que Océanium est, et restera un partenaire privilégié de l'AMCP/Bamboung. Elle ne daignera d'accompagner les acteurs locaux dans la capacitation de ses membres, d'aider à trouver des financements et de maintenir Bamboung au premier plan des Aires Marines Communautaires de l'Afrique de l'Ouest.

Pour clôturer la séance, M le Sous-préfet a adressé de vifs remerciements à l'endroit de son prédécesseur pour le travail de haute facture qu'il a abattu en mettant en place cet arrêté. Ensuite, il a demandé aux chefs de villages d'être responsables dans leurs paroles, leurs actes et leurs démarches afin qu'on puisse ensemble relever le défi.

Il a mis fin à ses propos en ordonnant d'abord au comité de s'investir au mieux pour qu'on mette en place un règlement intérieur et un statut juridique au plus tard le 22 Février 2014. La séance a été définitivement levée à 13heures 56mn.

Fait et clos à Toubacouta le 16 Décembre 2013

***PROCES-VERBAL de Renouvellement du Comité de gestion de
l'AMCP/Bamboung***

L'an deux mille treize et le quinze Décembre, s'est tenue l'assemblée générale de renouvellement du comité de gestion de l'AMCP/Bamboung à l'hôtel communautaire de Toubacouta avec comme Ordre jour :

- Renouvellement du comité de gestion

Etaient présents à cette rencontre, le Sous préfet de Toubacouta, le Directeur adjoint de la DAMCP, les élus locaux, Océanium et les délégués des quatorze villages (voir liste de présence en annexe)

Le Président du conseil rural a été le premier à prendre la parole pour souhaiter la bienvenue à tous ceux qui étaient présents dans la salle. Et s'est tourné vers le vice-président sortant, M. Sidia Diouf, lui sollicitant de formuler des prières pour une bonne tenue de l'assemblée générale.

Le Sous-préfet a d'abord remercié l'ensemble des délégués pour avoir répondu à la convocation. Abordant le but du sujet, il a soutenu que les deux précédents bureaux exécutifs qui ont existé, bien que légitimes, n'étaient pas officiels. Donc, il n'a pas besoin de recevoir leur démission. Ainsi, il a demandé qu'on procède à l'élection.

Aussitôt, des propositions de profils des membres du bureau ont été faites par M. Youane Mutone de l'Océanium. Mais, M. le Sous-préfet n'a pas tardé à apporter une réponse.

Les délégués ici présents sont libres de confier à qui ils veulent les postes de responsabilités. Néanmoins il a demandé à M. Youane de mettre à la disposition du comité d'orientation le profil déjà élaboré de dirigeants. Ensuite, il a invité les délégués à se prononcer sur le processus de vote du bureau exécutif qu'ils envisagent.

Dans leur intervention les propositions suivantes ont été faites :

- ✓ Choisir les membres par consensus
- ✓ Constituer le bureau avec des membres aux expériences avérées
- ✓ Constituer un bureau élargi avec un représentant de chaque village

N'ayant pas pu obtenir le consensus, le Sous-préfet a décidé d'adopter le vote secret avec des bulletins.

Il s'agit de tracer, pour chaque délégué, un certain nombre de traits correspondant à l'ordre d'inscription du candidat qu'il aurait choisi sur une liste.

Ainsi, 06 candidats se sont présentés au poste de présidence et ont respectivement obtenus suivant l'ordre d'inscription :

1. Alassane MBODJ : 10 voix,
2. Souleymane SARR : 2 voix,
3. Fodé DIAME : 1 voix,
4. Mamadou Cissé SENGHOR : 9 voix,
5. Cherif SENGHOR : 3 voix,
6. Babacar SEYDI : 13 voix.

Après que Babacar SEYDI a été élu président du comité de gestion de l'AMCP/Bamboung pour les 2 ans à venir, sous les acclamations de l'assistance, le président du conseil rural s'est relevé pour magnifier la leçon de transparence que M. le Sous-préfet a fait montrer. Il a ajouté que c'est le territoire du Niombato qui a gagné dans cette élection en particulier la communauté rural de Toubacouta.

S'adressant au nouveau président élu, le Sous-préfet lui a demandé d'être conscient de la responsabilité de la tâche qu'on vient de lui confier. Ensuite, il s'est retiré de la salle laissant le soin au Chef du CADL de superviser le reste de l'élection des membres du bureau exécutif.

Avant d'ouvrir la liste à candidature des autres postes, la parole a été donnée au nouveau président qui s'est dit réjouis de la confiance que les délégués ont bien voulu placée en sa personne. Bamboung est un bien communautaire où tout le monde doit se sentir dedans. En outre, elle doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Suivant la même procédure, les autres membres ont été élus par vote secret à l'exception du secrétaire adjoint, de la trésorière et de son adjoint, des présidents de la commission de surveillance et du suivi écologique, et des deux commissaires aux comptes, membres du secrétariat permanent, qui ont fait le consensus (Voir en annexe les membres du bureau exécutif et présidents de commissions).

A l'issu de cette élection, le Conservateur a réitéré qu'il reste plus déterminé aujourd'hui qu'hier à poursuivre la mission de la DAMCP en matière de conservation et de gestion l'AMCP/Bamboung, ceci, dans le respect des lois et règlements prescrits, tout en faisant le serment d'être impartial vis-à-vis des acteurs locaux.

La séance a été levée par le chef du CADL après que le chef des services de pêches a demandé de faire de la surveillance une priorité. Selon lui, il est avéré que Bamboung constitue aujourd'hui un outil de gestion des ressources halieutiques.

Fait et clos à Toubacouta le 16 Décembre 2013

Toubacouta, le 15 Décembre 2013

INSCRITS : 39 VOTANTS : 38

BUREAU EXECUTIF

PRESIDENT : Babacar SEYDI (Dassilamé Sérère)

VICE- PRESIDENT : Jean Dominique SENGHOR (Sipo)

SECRAITAIRE GENERAL : Alimou SONKO (Bani)

SECRETAIRE GENERAL: ADJOINT Mamadou Cissé SENGHOR (Sangako)

TRESORIERE GENERALE: Adjia THIOR (Béthenty)

TRESORIER GENERAL ADJOINT: Mamadou DIAME (Médina Sangako)

COMMISIONS TECHNIQUES

1. **Surveillance et Pêche** PRESIDENT Koutoubo BASSE (Sangako)
2. **Ecotourisme et Activités Génératrices de Revenus** PRESIDENT Ibrahima MANE (Sourou)
3. **Suivi Ecologique** : PRESIDENTE Maria NDONG (Sourou)
4. **Formation-Sensibilisation et Communication** : PRESIDENT Bakary MANE (Béthenty)
5. **Aménagement technique** : PRESIDENT Malamine NDONG (Sipo)

COMMISSAIRES AUX COMPTES

1. Diène DIOUF : Chef de service des Pêches de Missirah
2. Abdou DIOUF Président commission Environnement du conseil rural de Toubacouta

